This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49794 3

Digitized by Google

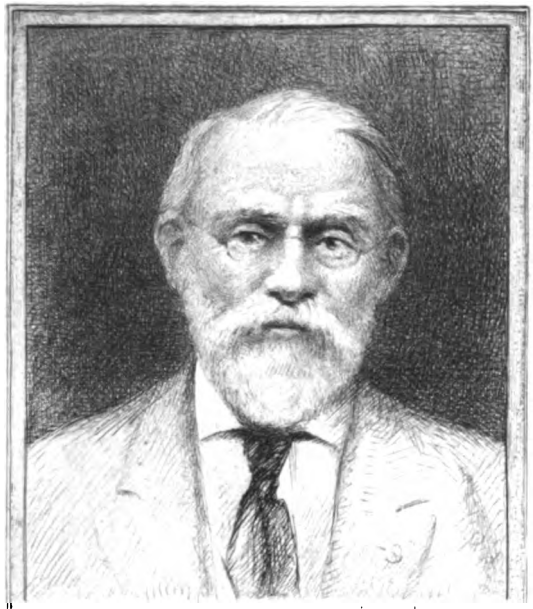

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

E. DECPAUD
Imprimeur
ET ENCADREUR-ARTS
AUCH (GERS)

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE D'AQUITAINE

Digitized by Google

Agen, Impr. et Lith. de Prosper Noubel, rue Saint-Antoine.

Digitized by Google

REVUE
D'AQUITAINE

JOURNAL HISTORIQUE

DE GUIENNE, GASCOGNE, BÉARN, NAVARRE, Etc.

Ce Recueil paraît, tous les mois, en Brochure de 60 pag. in-8°.

UN AN : **15 f.** — SIX MOIS : **8 f 50 c.**

DIRECTEUR : J. NOULENS.

Huitième année — Tome VIII.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, A CONDOM,

Boulevard de Gèle.

1864

Digitized by Google

DC
611
.A645
R44
v. 8

Digitized by Google

Dunning House
10.22.54
99470

LA BASTIDE DE RABASTENS, EN BIGORRE.

(ORIGINE HISTORIQUE ET TRADITIONS FABULEUSES.)

Des trois castes qui formaient, sous l'ancienne monarchie, la division élémentaire de la nation française, le clergé et la noblesse ont partout leur histoire; le tiers-état attend toujours la sienne. Cela tient à un grand nombre de causes que cette notice n'a point pour objet de discuter; mais l'une de ces causes se rattache sans contredit à l'indifférence des bourgeoisies du moyen-âge pour tout ce qui n'offrait qu'un intérêt purement historique, indifférence telle que même les villes les plus modernes, les bastides des XIIIe et XIVe siècles, en sont encore à se réputer des villes anciennes, ou à adopter sur leur origine les contes les plus absurdes. Celle de Rabastens, chef-lieu de canton du département des Hautes-Pyrénées, offre un exemple très-remarquable de cette ignorance.

Cette petite ville porte le même nom qu'une autre du département du Tarn, plus ancienne et plus importante, bien qu'elle ne soit non plus qu'un simple chef-lieu de canton. L'homonymie n'est pas fortuite; il existe entre elles une sorte de communauté quant à la dénomination, soit que la ville du Tarn eût reçu ce nom de Rabastens de ses anciens seigneurs, soit qu'au contraire, ceux-ci se fussent approprié le nom préexistant de leur ville. Toujours est-il qu'un de ces seigneurs, qui remplissait les fonctions de sénéchal de Bigorre pour le roi de

Digitized by Google

France vers le commencement du XIVe siècle, ayant fondé la bastide dont nous retraçons l'origine, lui donna ce nom de Rabastens, qui était celui de sa famille et celui de la ville du Tarn qui en avait été le berceau.

Mais avant d'en venir aux ridicules erreurs de la légende, commençons par présenter les faits historiques relatifs à la fondation de cette bastide.

Sur la fin du XIIIe siècle, lors de l'interruption survenue dans la descendance de ses seigneurs héréditaires et à la suite des longues querelles soulevées par la compétition de plusieurs prétendants, le comté de Bigorre était passé au pouvoir de la royauté en vertu de vieilles donations et de cessions des prétendus droits de l'église Notre-Dame du Puy. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les moyens habilement concertés par Philippe-le-Bel pour parvenir à la prise de possession de cette petite principauté. Admettons le résultat sans les développements que ne pourrait comporter cette notice; mais accusons, comme rentrant essentiellement dans notre sujet, le double caractère, le dualisme inévitable qu'on vit se manifester tout aussitôt; d'un côté, le peu de respect des agents de la royauté pour les coutumes et franchises du pays et leur avidité à le pressurer au profit de la couronne; de l'autre, les sentiments d'antipathie, la résistance que ces empiétements suscitaient dans la population, principalement dans les villes. Le Bigorre n'était pourtant pas un pays conquis; Philippe-le-Bel, ou plutôt Jeanne de Navarre, son épouse, ne le possédaient qu'à titre de successibilité, et ils avaient dû, conformément au for, jurer d'en respecter les usages et les priviléges; mais tout cela était incompatible avec les secrètes tendances qui poussaient la royauté vers la domination absolue.

Digitized by Google

Sans doute les masses se montraient généralement sympathiques à ce pouvoir fort et supérieur, parce qu'il leur assurait, mieux que tout autre, la sécurité; peu leur importait, après tout, que le comte ou celui qui en occupait la place, se nommât Philippe ou Gaston, Jeanne ou Pétronille; qu'il fût de telle famille ou de telle autre; pourvu qu'on n'exigeât en son nom que les redevances arrêtées par la coutume. Nos pères se montraient pour cette raison étroitement attachés et comme enchaînés à leurs coutumes; c'était chez eux un sentiment énergique qui procédait moins des liens de l'habitude que de l'appréhension de ce qu'ils appelaient avec horreur *les nouvelletés*, c'est-à-dire les exigences nouvelles qui suivaient tout changement dans l'ordre établi. Or, jusque-là le gouvernement, ou si l'on veut, l'autorité ayant caractère public, ne se trouvait guère en contact avec les populations que pour en retirer les tributs qui atteignaient les produits très-divers. Le trait distinctif des agents du pouvoir central, sénéchaux ou commissaires réformateurs aux XIIIe et XIVe siècles, c'était d'être au moins autant les régisseurs des domaines du roi, que de hauts fonctionnaires comme nous l'entendons aujourd'hui. Dans ce moment, le Bigorre voyait son vieux titre de comté, marque d'individualité et jusqu'à un certain point d'indépendance, transformé en celui de sénéchaussée qui attestait son absorption. Le grand comté de Toulouse avait pu subir le même sort sans qu'il s'y produisît une égale résistance; cela tenait à son immense étendue, ainsi qu'aux éléments hétérogènes dont il était composé; mais le Bigorre formait une petite unité compacte et l'âpre caractère de ses montagnes semblait ajouter à sa physionomie quelque chose de plus tranché. Les regrets occasionnés par ces changements étaient encore irrités par les repré-

Digitized by Google

sentants du pouvoir nouveau, et, pour tout dire, étranger, qui se montraient absolus, arbitraires, toujours disposés à rompre avec l'ancien statut.

Ce fut au milieu de ces dispositions de part et d'autre, indépendamment du mobile ordinaire de la création des bastides qui était l'accroissement des revenus; ce fut pour imprimer à des villes de leur fait le cachet et l'autorité du principe suprême de la monarchie, que les sénéchaux qui exercèrent leur domination en Bigorre pendant la première moitié du XIVe siècle, savoir : Guillaume et Pierre-Raymond de Rabastens, Guillaume de Carsan, Pierre Cros et Jourdain de Lubret, y fondèrent quelques bastides dont la première et la principale fut celle de Rabastens.

Sa fondation fut donc un des fruits de l'occupation française; elle fut établie pour devenir le boulevard des agents royaux, le centre et le foyer de leur influence; aussi la trouverons-nous en opposition constante avec les autres villes du comté et sa légende se ressentira de cet antagonisme originaire dont l'empreinte est très-reconnaissable.

Le lieu choisi pour l'assiette de la nouvelle ville faisait partie de cette vaste étendue de landes dont le reste subsiste encore au midi vers la commune de Lacassagne. Tout indique que ces terrains incultes appartenaient ou étaient réputés appartenir au roi *(asseruntur pertinere)*, car à la différence de la plupart des bastides, aucun paréage ou acte d'association avec les seigneurs propriétaires du sol ne précéda ici la fondation. Toutefois, on voit par le registre des redevances du Bigorre, qui fut composé peu de temps après l'enquête dressée en l'année 1300, que plusieurs habitants de Sarriac et de Lescurry payaient des

Digitized by Google

oblies ou prix de bail emphytéotique, pour des champs qu'ils exploitaient dans le territoire de Rabastens; ainsi on n'avait pas dépossédé les tenanciers dont les terres s'étaient trouvées comprises dans la circonscription assignée à la bastide.

Le lieu sur lequel le plan toujours rectangulaire fut tracé et indiqué par la fixation des pals, se trouvait dans la plaine du Bigorre, à dix-neuf kilomètres au-dessous de Tarbes, assez près de la colline qui ferme cette magnifique plaine à l'orient et sur le cours de ces eaux dérivées de l'Adour, dont la tradition attribue le bienfait à un roi barbare (Alaric). Les fondateurs des bastides avaient grand soin de les placer à portée d'eaux courantes, tant à cause des besoins de la vie, qu'afin d'alimenter les fossés qui formaient la première ligne de défense au-delà du glacis et du mur d'enceinte. Ce rempart, dont on aperçoit encore quelques débris au nord de Rabastens, était composé d'épaisses briques. On avait reconnu que ces matériaux offraient plus de solidité que les cailloux roulés; la justesse de cette observation est démontrée par l'état de conservation très-remarquable du château voisin de Montaner que Gaston Phœbus fit réédifier une soixantaine d'années après la fondation de Rabastens. Une citadelle qui a disparu depuis la fin du XIVe siècle, mais dont nous pouvons nous représenter l'importance par son rôle considérable, fut construite au ras de l'enceinte de la ville mais au-dehors, afin de la commander, et cette circonstance, qui est presque exceptionnelle dans l'histoire des bastides, vient corroborer ce que nous avons dit du caractère particulier que les sénéchaux voulurent donner à celle-ci. Cela fait, il ne restait plus qu'à attirer les habitants *(populatores)*, dans les *ayrals* ou emplacements égaux distribués sur les quatre faces de la place inté-

Digitized by Google

rieure (1); l'appât le plus puissant était la concession d'une charte de franchises et de priviléges.

C'est ce que fit, au nom du roi le sénéchal Guillaume de Rabastens, le 1er février 1306, en empruntant sans changement la charte donnée huit ans auparavant à la nouvelle bastide de Marciac, par Guichard de Marciac, sénéchal de Toulouse, qui en avait été le fondateur. Les lettres de Guillaume de Rabastens furent confirmées par Philippe-le-Bel, à Paris, le 26 février suivant, ce qui amena leur transcription au trésor des chartes, où on les retrouve au registre 65, folio 90, sans quoi l'original étant perdu, nous n'en aurions pas eu connaissance (2). Elles ont été imprimées dans le *Recueil des ordonnances*, tome XIIe, page 504, à l'occasion de la communication qui fut faite à son tour de la charte de Rabastens à une autre bastide du Bigorre, celle de Saint-Martin, aujourd'hui du canton sud de Tarbes. Le texte des coutumes de Marciac, qu'on peut consulter à la page 341, reproduit donc exactement celui des coutumes de Rabastens; il n'y a de changé que le jour du marché hebdomadaire qui est fixé au mercredi pour Marciac, tandis qu'on choisit le

(1) Ils avaient 60 razes de profondeur sur 20 de largeur ou façade; à Trie ils étaient de 63 sur 21. La raze, cette vieille mesure d'étendue, fort usitée alors dans nos contrées, équivalait à 444 millimètres, ce qui donne pour chaque façade à Rabastens 8 mètres 88 centimètres, à Trie, 9 mètres 32. Mais peu à peu la population s'étant accrue, les maisons se doublèrent; d'une on en fit deux Cette moitié de la largeur primitive est restée à Trie la mesure locale adoptée par l'usage; ce qu'on y appelle un emplacement se compose encore de 22 empans ou de 4 mètres 66 centimètres.

(2) Parmi les nombreuses collections manuscrites que renferment les divers dépôts de Paris, il n'en est pas de plus précieuse que les 295 registres du trésor des chartes aux archives impériales. C'était sur ces registres que les rois de France, de Philippe-Auguste à Charles IX, faisaient transcrire les chartes réversales qu'ils confirmaient seulement et celles qu'ils octroyaient sur original scellé. La plupart de ces chartes ont été imprimées dans le grand Recueil des ordonnances des rois de la troisième race, qui forme 21 volumes in-folio, dus à Laurière, Villevault, Secousse, Brequigny, Pastoret et Pardessus, de 1723 à 1849.

Digitized by Google

lundi pour Rabastens; des foires y furent instituées aux fêtes de saint Louis et de saint Vincent.

C'est ici le lieu de faire remarquer que la bastide fut placée sous le patronage de saint Louis, ce glorieux aïeul de Philippe-le-Bel, dont la canonisation était un fait récent; cette particularité fait encore ressortir le caractère de la première fondation effectuée en Bigorre par les officiers royaux.

La charte des priviléges et coutumes, à peu près identique à celles qui accompagnaient partout l'établissement des bastides, commençait par déclarer tous ceux qui viendraient peupler la ville affranchis des diverses servitudes, comme de la taille aux quatre cas, des prohibitions féodales d'aliéner leurs biens, de marier librement leurs filles et de donner à leurs enfants l'instruction qui en faisait des clercs. Puis venaient des garanties pour la liberté individuelle, pour la sécurité des personnes et des biens, spécialement en ce qui touche au commerce; car c'était là que reposait l'avenir des bastides. En effet, les campagnards qui s'y réfugiaient, protégés par de solides clôtures et par la sauvegarde royale, s'y livraient principalement au négoce; les agents royaux favorisaient, provoquaient même cette tendance, parce qu'elle était éminemment productive en prélévements pour le trésor; aussi prenaient-ils le plus grand soin d'établir des foires, des marchés; pour cela ils disposaient dans l'enceinte des bastides des halles et des rues couvertes; ces dispositions leur étaient tellement communes qu'elles en constituent la forme propre à laquelle on les reconnaît tout d'abord et qui ne permet pas de les confondre avec les villes anciennes.

Ces faveurs accumulées ainsi dans des vues d'intérêt, n'étaient point les seules dont les habitants de Rabastens

Digitized by Google

furent appelés à jouir. Le registre des redevances que nous avons déja cité et dont la date inexprimée se place entre les années 1306 et 1314, qui fut conséquemment contemporain de la fondation de cette bastide, nous fait connaître que les habitants de plusieurs villages situés fort loin dans les vallées, sous la seigneurie d'Arnaud de Lavedan, savoir Juncalas, Julos, Cheust, Saint-Creac, Ourdis, etc., avaient vu affecter le service militaire dont ils étaient tenus envers le roi *(exercitum et ordam)*, à la défense de Rabastens et de ses habitants *(ad deffendendum villam de Rabastenchis et universitatem hominum dicti loci)*. Ce fait singulier dénote que la nouvelle ville avait été promptement peuplée. C'est que les serfs abandonnant la glèbe ne manquaient pas de répondre à ces séduisantes promesses de liberté relative, de sécurité et d'avenir; ils accouraient avec empressement dans les asiles qu'on leur offrait au nom du roi, et les seigneurs féodaux en étaient réduits à formuler des plaintes impuissantes contre les entreprises du pouvoir prédominant; c'est ainsi que sans trop s'en douter, les agents de la royauté travaillaient à l'émancipation du servage et à la formation des bourgeoisies.

Guillaume de Rabastens donna son nom à la ville qu'il avait créée (1); c'était assez l'usage; il venait d'en être ainsi pour les bastides de Beaumarchès et de Marciac; il en fut de même un peu plus tard pour celle de Trie. Avec son nom, le sénéchal lui donna ses armes qui étaient, comme on disait en langage héraldique, parlantes,

(1) Nous ne savons pourquoi l'auteur d'un livre récent *(l'Indicateur des Hautes-Pyrénées)* attribue cette fondation à Pierre de Rabastens, avec la date de 1302. Quant à M. Davezac-Macaya, il ne connaissait pas l'origine de cette bastide quand il publia ses essais sur le Bigorre; de là quelques anachronismes que cette observation dispense de relever.

Digitized by Google

c'est-à-dire représentant l'objet indiqué par le nom. Elles se composaient de trois raves exactement comme dans les armoiries de la ville de Rabastens, sur le Tarn, d'où ces seigneurs les avaient vraisemblablement tirées. Mais la bastide royale du Bigorre devait y ajouter les armes de France; la fleur de lys, ce fer de lance dont une tradition erronée rattache encore l'origine à la fleur de ce nom, vint en effet rehausser l'écusson de Rabastens qui se trouva être de gueules, au chevron brisé d'or, surmonté d'une fleur de lys de même, et accompagné de trois raves d'argent feuillées de sinople, deux et un.

La ville ainsi constituée eut un développement rapide. Les documents historiques, dont nous allons indiquer la série, ne permettent point d'en douter. Dès l'année 1310, Arnaud de Clarguet y était établi, au nom du roi, comme notaire de toute la sénéchaussée, et ce fut en cette qualité qu'il prit sur le vieux livre censier du comté, dont la perte est si regrettable, diverses copies, notamment une du for général par laquelle ce texte précieux nous a été conservé. Le 19 février 1319, ce fut à Rabastens qu'eut lieu le paréage de Saint-Pé de Génerès, entre l'abbé de cette maison religieuse et Pierre Raymond de Rabastens, frère de Guillaume le fondateur, auquel il avait succédé dans la charge de sénéchal de Bigorre, qu'il occupa jusqu'en l'année 1320. Ce dernier avait élevé contre l'abbé la prétention que le roi devait avoir la juridiction de la ville de Saint-Pé et de ses dépendances; l'abbé s'inclina devant la raison du plus fort et ne trouva rien de mieux que de consentir à une association dont le contrat fut passé à Rabastens en présence de l'évêque de Tarbes et d'un grand nombre de hauts personnages qui s'y étaient assemblés. Quelques années plus tard, en 1327, ce fut encore à Rabastens, dans la vaste nef de l'église Saint-

Digitized by Google

Louis, qu'on vit se réunir les consuls et députés de Tarbes, Bagnères, Lourdes, Vic, et de plusieurs autres lieux du Bigorre *(municipiorum)*, dont les habitants étaient poursuivis au nom du roi par Raoul Chaillot, commissaire réformateur, et par Guillaume de Carsan, alors sénéchal, sous divers prétextes à finance, comme les faits de monnaie et d'usure; ces deux officiers parvinrent à faire verser au trésor royal la somme énorme de 5,000 livres tournois, ainsi que le constatent les lettres confirmatives de Philippe--de--Valois (Tres. des chartes, reg. 66, pièce 765).

On voit par là le rôle que remplissait cette bastide vingt ans à peine après sa fondation. Le compilateur Larcher avait eu sans doute sous les yeux des documents dont il n'a malheureusement pas effectué la transcription, quand il écrivait les lignes suivantes, qu'il nous a laissées dans son histoire de la cité de Bigorre, manuscrit devenu la propriété du Séminaire d'Auch : « Pierre Raymond de « Rabastens, sénéchal de Bigorre pour Louis, roi de « Navarre, tracassa beaucoup les habitants de Tarbes. Il « voulait les contraindre d'aller plaider dans la nouvelle « bastide qu'il avait fait construire. Les habitants de « Tarbes se fondaient sur les priviléges de Centulle, « comte de Bigorre, qui les avait exemptés d'aller hors « de leur ville, etc. »

Rabastens avait acquis assez d'importance, dès ces premières années, pour faire naître dans le village voisin du Castéra le désir de s'unir avec elle et de se confondre sous son consulat. Nous ignorons comment les seigneurs de ce village, qui étaient de la noble famille d'Estaing (de Astano), donnèrent leur consentement à un acte qui les dépossédait des droits féodaux les plus absolus; car

Digitized by Google

ce titre, qui a été copié par Larcher (Glan. I, p. 257), constate que les habitants du Castéra, placés sous la domination de ces seigneurs, étaient serfs et questaux de corps et de race, taillables à merci *(eorum servi et questales de corpore et sanguine, questabant pro libito voluntatis)*. Les terres avaient toujours appartenu allodialement à ces seigneurs. Pierre d'Estaing et Garcias, son fils, en firent cession aux consuls de Rabastens, pour qu'ils les distribuassent également aux habitants du Castéra et à ceux de leur ville, à la charge de redevances qu'ils devaient partager; ils ne réservèrent en propre que leur château, la Mote *(Motam)*, les moulins, trente-cinq arpents de terre et quelques autres droits. Il serait bien difficile d'admettre comme purement spontané un fait aussi anormal que la détermination de ces seigneurs, et il nous semble qu'en l'absence de notions propres à l'éclaircir, on ne peut raisonnablement rapporter leur abandon qu'aux influences que durent exercer sur eux les officiers royaux. Cet acte d'union, dans lequel on aperçoit très-nettement le progrès social dû pour une grande part à l'extension du pouvoir unitaire, fut conclu avec beaucoup de solennité au château du Castéra, le 4 décembre 1330. A partir de ce moment, les habitants de ce village furent libres et devinrent membres de la commune de Rabastens; ils jouirent à ce tire de ses coutumes et de ses priviléges.

Un acte, conservé en original aux Archives impériales (carton J, 297, n° 87), nous apprend que, le 9 novembre 1331, le lieutenant de Pierre de Cros, alors sénéchal de Bigorre, acheta pour le roi, au prix de 150 livres, une maison en pierre et son emplacement *(domum lapideam et plasseam in quâ est fundata)*, dans l'enceinte de la

Digitized by Google

ville de Rabastens, d'Olivier de Saint-Léofar, qui en était propriétaire; mais l'acte ne fait pas connaître la nouvelle destination que cette maison dut recevoir.

A. CURIE-SEIMBRES.

(La fin au prochain numéro.)

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite.)

V

SOMMAIRE. — Des Tournois. — Du Duel. — Les Troubadours : presque tous s'étaient croisés ; noms des principaux d'entre eux. — Légende de la dame de Penne. — De l'amour et de la galanterie à l'époque des Croisades. — Ce que la civilisation doit aux Troubadours. — Les cours d'amour : la vicomtesse de Marseille, Azalaïs de Roquemartine de la maison de Pourcelet. — Pierre Vidal. — Raymband de Vaqueiras : son chant guerrier. Les Troubadours attaquent l'Église.

Ce fut donc une révolution complète qui s'opéra dans les mœurs au retour des pèlerins de Jérusalem. Le nouveau culte enfanta de nouvelles idées : l'exaltation de la femme fut le couronnement de la chevalerie. Cette créature faible, timide, longtemps incomprise en quelque sorte et tout à coup révélée, devint, par cela même, un objet de ferveur, de religion, d'a-

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

Digitized by Google

mour. Comme on ne songea plus qu'à elle, comme on ne vécut plus que pour elle, on trouva qu'il serait beau et grand de pouvoir mourir pour elle. Les tournois furent célébrés en son honneur. A ces luttes de la force, de l'adresse, du courage, on donna pour prix la beauté. La femme devint une reine, et son cœur souverain présida aux plus flatteurs triomphes. On n'estima pas trop cher d'acheter par les plus grands périls un regard, un sourire, un mot, un baiser. Ses couleurs favorites furent des emblèmes, des symboles, et chacun ambitionna de se rendre digne de les porter. Les poètes chantaient :

« Servants d'amour, regardez doulcement
« Aux échaffauds anges de Paradis ;
« Lors joûterez fort et joyeusement,
« Et vous serez honorez et chéris. »

Quoiqu'on ne soit pas d'accord sur la date précise de l'institution des tournois et que plusieurs historiens en fassent remonter l'origine à une époque antérieure aux Croisades, on peut admettre avec quelque fondement que ces sortes de jeux guerriers ont eu pour berçeau l'Orient, d'où les Français en rapportèrent la coutume en Occident. Qu'importe d'ailleurs? L'usage des tournois ne devint général que dans les XIIIe et XIVe siècles, et ses règles indiquent un progrès dans les mœurs qui ne saurait venir que des Croisades.

Notons-le en passant. A côté des tournois, il faut placer une institution de la plus haute moralité, bien que de rogues philosophes dans leur ignorance des mœurs de la féodalité, dans leur haine stupide contre la chevalerie, se soient plu à la regarder comme une fille de la barbarie. Cette institution, qui a résisté aux édits et aux lois les plus sévères, qu'on poursuit sans cesse, mais qu'on n'abolira jamais en France tant qu'il y

Digitized by Google

aura des gens de cœur, cette institution date des Croisades et découle essentiellement de celle des tournois. L'une eut pour but la glorification de la femme, l'autre sa sauvegarde et sa défense. Comme dans le tournoi, dans le duel d'autrefois, il y a tout un code ; — non pas un code hérissé d'articles obscurs, controversables, mais une loi simple, naturelle et sociale, où la félonie est aussi clairement définie que le châtiment est vite appliqué. La protection de la femme et l'honneur du foyer domestique ne sauraient être méconnus, et là se trouve la preuve la plus éclatante de l'origine toute chevaleresque du duel. Car rien de semblable n'exista chez les peuples de l'antiquité, où la femme était plongée dans l'abjection et dans l'abrutissement. Bien plus, chez les Grecs même on ne voit aucune trace du duel, et leurs héros sont pour la plupart des types de poltronnerie d'une singulière naïveté.

Si la chevalerie donna naissance aux tournois, ces nobles jeux ne lui ont pas survécu. Seul, le duel nous est resté, parce qu'il est essentiellement une sauvegarde et une défense. On ne laissera jamais publiquement insulter sa mère, sa fille, sa sœur. Voilà la morale du duel, contre laquelle ne prévaudront pas les lois les plus rigides, parce que cette morale est conforme à la raison, et que le jour où cette morale fera défaut, la société sera sans retour déshonorée, anéantie, morte !...

A la suite des tournois qui eurent pour résultat immédiat la fusion de la croyance, de l'honneur et de l'amour, les troubadours dans le Midi, les trouvères dans le Nord de la France marquèrent à l'envi tous les pas de la reine nouvelle. La poésie commença de fleurir avec son plus suave arôme de galanterie. Un souffle littéraire éveilla tous les cœurs et fit éclore à profusion, — surtout et d'abord dans la langue méridionale, — ces chants, ces lais, ces ballades qui

Digitized by Google

célébraient la beauté, le Christianisme militaire, les hauts faits des croisés. Allant de châteaux en châteaux, les troubadours recevaient partout l'accueil le plus empressé; ils étaient admis à la table du seigneur et consacraient à la dame de leur hôte leurs chansons, sans autre espérance qu'un regard, sans autre désir qu'une sincère et pure affection. Ils semaient ainsi de tous côtés leurs harmonieuses rapsodies, entretenant et excitant chez les châtelains l'amour du rhythme et le charme des mélopées.

De beaucoup de ces troubadours les noms sont venus jusqu'à nous : il se trouve que la plupart appartenaient aux maisons baroniales du temps. Beaucoup d'entre eux avaient fait le pèlerinage de la Terre-Sainte. Le poète et le guerrier sont du même sang : à l'un l'idée, à l'autre l'action; à tous deux même pensée. Poésie, héroïsme, même chose.

Ainsi Peyrols, chevalier sans fortune, du voisinage de Roquefort en Auvergne, s'était croisé : « J'ai vu, dit-il, le fleuve du Jourdain; j'ai vu le saint sépulcre, et je vous rends grâces, Seigneur, de m'avoir comblé de joie en me montrant le lieu où vous reçutes la vie. Accordez-moi désormais une bonne mer, un bon vent, un bon vaisseau, un bon pilote; tout mon désir est de revoir les tours de Marseille. »

Ainsi Elzias de Cadenet, qui avait chanté tour à tour Marguerite de Riez, la sœur du seigneur de Blacas, et Anglèse de Marseille, s'enrôla dans la milice du Temple et fut tué dans une affaire contre les Sarrasins.

Ainsi Pons du Brueil, gentilhomme provençal, qui n'aima jamais qu'Alix, dame de Mercœur, fille du prince Bernard d'Anduze, après avoir vu mourir l'objet de ses affections, prit la croix et périt en Palestine en 1227.

Ainsi Pierre Vidal, de Toulouse, mort en 1229, avait accompagné le roi Richard à la troisième croisade. Tout le

Digitized by Google

monde sait qu'il avait choisi d'abord pour dame de ses pensées la femme de Barral des Baux, vicomte de Marseille. — *Musa fugax*, a dit un ancien : fugace aussi est le cœur des poètes, a-t-on remarqué dans tous les temps. Bientôt à la belle vicomtesse succéda une dame de Carcassonne, nommée Louve de Pénautier; puis enfin, Pierre Vidal poussa ses passions amoureuses jusqu'à l'extravagance, si nous en croyons ses biographes.

Ainsi Raimbaud de Vaqueiras, issu d'une noble famille de la principauté d'Orange, suivit Boniface, marquis de Montferrat, en Grèce, et jusqu'à la mort de son seigneur, tué au siége de Satalie, en 1207, Raimbaud ne cessa de le servir dans les guerres en aussi vaillant soldat qu'en fier troubadour.

Dans toutes les mémoires d'ailleurs vivent les noms de Thibaut, comte de Champagne ; de Raimbaud d'Orange ; du comte de Barcelonne ; de Jaufre Rudel, sire de Blaye ; de Raymond-Bérenger, comte de Provence, peut-être le plus illustre de tous. Les sires de Capdeuil, de Cabestang, de Castellane, de Montlaur ; les quatre frères Blacas de la maison d'Aulps; Guy, Elzias et Pierre d'Uzès ; Savary de Mauléon ; Pierre de Bergerac ; Élias Cairels, de Sarlat ; Bertrand d'Allamanon ; Pierre de Châteauneuf ; Giraud de Borneil, de Limoges ; Raymond de Miravals, chantre de la belle Adélaïde de Boissezon, nous ont laissé les uns de délicieux poëmes, les autres d'énergiques *sirventes*. Et quelle touchante légende que celle de Raymond-Jorda, vicomte de Saint-Antonin ! Epris de la dame de Penne qui, de son côté, agréait son amour, il chantait discrètement les charmes de son amie. Tout à coup, le cri de guerre se fait entendre : Raymond-Jorda saisit son épée, et disant adieu à la sensible Adalaïs, il part pour la Terre-Sainte. Délaissée, Adalaïs at-

Digitized by Google

tendait impatiemment le retour de son chevalier, mais elle apprend qu'il a été blessé dans un combat. Bientôt s'accrédite le bruit de la mort du vicomte, et quand, après un temps trop prolongé en Orient, il revit la patrie, sa généreuse amie, accablée de désespoir, avait pris le voile et s'était ensevelie dans un couvent.

Hâtons-nous d'expliquer brièvement notre précédent paragraphe qui pourrait donner nature à fausse interprétation. L'amour, ou si l'on veut la galanterie, était un des caractères distinctifs des mœurs antiques. Mais ce serait tomber dans une erreur grossière que d'attacher à ce mot le sens qu'on lui a prêté depuis. La galanterie était autrefois un sentiment élevé qui excitait les chevaliers à l'honneur et les dames à la vertu. Soumise aux devoirs de la bienséance et de la délicatesse, elle empruntait à l'amitié toute sa tendresse et toute son ardeur, sans rien avoir de l'enivrement de la passion. Il est facile de s'en convaincre en lisant les poètes de l'époque, qui tous ont écrit des façons de codes de galanterie où l'on rencontre, avec les mêmes idées, le même sentiment de respect pour les mœurs et la vertu. Voici, dans une traduction affaiblie, le témoignage d'un troubadour d'une des plus illustres maisons du temps :

« L'amour, disait Montagnagout, l'amour porte aux plus belles actions. Il oblige à une conduite irréprochable. Vous n'aimez point, vous ne méritez pas d'être aimé, vous qui demandez à celle dont votre cœur est épris, des choses que la vertu réprouve. Quelque ardent désir qui vous tourmente, vous ne devez rien tenter contre son honneur. L'amour n'est qu'une même volonté avec l'objet aimé pour tout ce qui peut augmenter la gloire. Désirer autre chose, c'est démentir le nom d'amour. »

C'est ainsi que les dames, les chevaliers, les troubadours

Digitized by Google

s'exhortaient à l'envi aux actions généreuses. La gloire et l'honneur étaient le principe de tout, le but de tous. Ce qui, à notre époque de corruption et d'hypocrisie, ferait monter le rouge au front de nos belles dames, était, il y a six cents ans, dans l'ordre, dans l'usage, dans les mœurs même les plus rigides. Et ce serait justice à nous d'être quelque peu reconnaissants envers les troubadours; car nous leur devons la plupart des gracieux modèles de notre littérature tant admirée. Il faut leur rapporter cette réputation de galanterie française que nos pères continuaient si rigoureusement et qui n'est plus, hélas! qu'un souvenir! Des provinces méridionales passa dans les provinces du nord le goût des lettres, et certes, la Provence a inspiré un plus grand nombre de poètes que la Picardie et l'Ile-de-France. En un mot, la nation franque, sauvage comme les forêts de la Germanie, son berceau, s'est doucement polie au contact des races du midi qui lui ont prêté en grâce ce qu'elle a dû perdre en rudesse.

Dès le XIIe siècle, les cours d'amour des principales cités du midi jouissaient d'une renommée universelle. Celles d'Avignon et de Marseille surtout étaient des plus brillantes et des plus recherchées. Tout ce que, en s'associant, la magnificence, l'esprit, le bon goût et la gaieté peuvent produire de charmant accord, se trouvait réuni à la cour de Barral, seigneur et vicomte de Marseille; et tous les troubadours contemporains le témoignent d'une commune voix. La vicomtesse de Marseille, Azalaïs de Roquemartine, de la maison des Pourcelet, ajoutait aux grâces et aux supériorités d'une femme accomplie la vertu la plus austère. — « Je suis bien aise, chantait un troubadour, je suis bien aise de faire pleurer à mes yeux les maux qu'ils m'ont attirés en regardant une dame d'un mérite et d'un rang si élevé. Mais quelque élevée qu'elle soit, je me soumets à sa miséricorde, car il n'est pas possible que Dieu qui a mis tant de vertus en elle, y ait ou-

Digitized by Google

blié celle-là. » — Nous aurions voulu placer ici l'épisode de Pierre Vidal, admirateur non moins passionné de la belle et sévère vicomtesse Azalaïs; mais ce serait trop allonger notre sujet, et nous croyons avoir suffisamment expliqué l'esprit de l'époque, esprit entièrement dû aux Croisades.

Cependant, écoutez encore Raimbaud de Vaqueiras. Il ne chante pas, lui, sous les bosquets en fleur, au milieu d'une assemblée de dames mollement assises à l'ombre des verts ombrages des châteaux transformés en cours d'amour. Ce n'est pas un de ces trouvères aux monodies doucement plaintives qui, étoilées de notes étincelantes, semblables aux fusées d'un feu d'artifice par une nuit d'été, éveillent dans l'âme une exaltation indicible. Non, c'est le fier combattant des rives du Jourdain, qui sent toujours sur son front frissonner sa bannière au vent âcre du désert et qui chante, la lance au poing :

« Ni Alexandre, ni Charlemagne, ni ce roi Louis si honoré, — ni le preux Aimeri, ni Roland avec ses paladins, — ne conquirent un empire aussi beau — que celui que nous avons conquis et soumis à notre loi. — Nous avons fait des empereurs, des ducs, des rois; — bâti des forteresses au milieu des Turcs et des Arabes, — et ouvert les chemins et les ports — de Jérusalem au Jourdain ! »

Or, il arriva que, lassés de chanter leurs amours et les guerres saintes, les troubadours se prirent tout à coup à attaquer l'Eglise depuis longtemps en paix, — factice du moins, — avec les barons. On remarque dans un très-grand nombre de poésies du commencement du XIIIe siècle une amertume et une violence inexprimables. Les clercs dont la vie était devenue fort licencieuse, y sont rudement châtiés, et Rome même n'y est pas épargnée. Nous laisserons à d'autres le soin d'examiner la justice de ces accusations. Tou-

Digitized by Google

jours est-il que la poésie, qui a droit d'user des manières hardies et de prendre les allures cavalières, s'exaspéra soudainement, et on sent à la lecture de quelques-uns de ces sirventes, qu'on est à la veille d'une nouvelle lutte entre clercs et laïcs. D'un côté la poésie s'irrite ; de l'autre s'aspire un vague parfum d'hérésie. C'est qu'il se prépare une étrange Croisade, non plus contre les Sarrasins, mais contre la Gaule méridionale. L'abominable inquisition contre les Albigeois se trame et bientôt, depuis Toulouse jusqu'à Béziers, le sang va ruisseler dans ces contrées aimées du ciel, contrées classiques des troubadours et des chevaliers. Cette odieuse ligue du Nord contre le Midi sera suivie d'une nouvelle excursion dans l'Asie, et Louis IX, après avoir, au prix de quatre cent mille cadavres, traîtreusement enlevé sept provinces, entre toutes fertiles, à son cousin le comte de Toulouse, s'en ira misérablement mourir dans le désert.

DENIS DE THEZAN.

(Le chapitre VI au prochain numéro.)

VÉRITABLES ORIGINES

DU LANGAGE GASCON.

Le dernier numéro de la *Revue d'Aquitaine* donne, page 554, une note philologique sur l'U et sur l'O dans l'idiome gascon. Cette note me paraît contenir bien des erreurs en peu de lignes : qu'il me soit permis de rétablir la vérité sur les points capitaux de questions qui intéressent essentiellement l'histoire de nos contrées.

Digitized by Google

I

Il est complétement inexact de dire que « le gascon a « des origines irrécusables : grec, latin, espagnol, italien, « peu anglais. »

Le gascon peut avoir emprunté quelque chose au grec, il a certainement emprunté beaucoup au latin, mais que peut-il devoir à l'italien et même à l'espagnol? Que peut-il devoir à deux langues qui ne lui sont pas antérieures? La similitude des mots et des formes n'est que la conséquence nécessaire d'une origine commune. Le gascon, le castillan, le catalan, le portugais, le languedocien ne sont que des dialectes du *latin rustique*, de cet idiome composé de mots appartenant en très-grande partie au langage national antérieur à l'occupation romaine, mais ajustés à peu près, aux formes de la langue latine.

C'est donc dans la langue primitive des peuples indigènes que nous devons chercher avant tout la véritable origine du gascon et de ses congénères.

Tous les peuples qui ont occupé le centre et le midi de l'Europe, sauf l'adjonction de quelques éléments ibériens dans le sud et de quelques éléments tudesques dans le nord, appartenaient à la race CELTIQUE. — Grecs, Latins, Gaulois de France ou Gaulois de la péninsule hispanique, tous ces peuples, successivement partis de l'Himalaya, ont dans le principe, parlé une même langue, qui se retrouve dans le SANSCRIT.

Voilà comment nous voyons dans le grec, le latin et le celte des mots de même signification et de même consonnance : c'est qu'ils viennent d'une même racine.

Digitized by Google

Prenons un mot commun à ces trois idiomes et aux langues qui en dérivent, le mot DIEU par exemple :

Les Grecs ont dit Θεὸς (Théos)
Les Latins..... Deus
Les Celtes. .... Diw *(Diou)* et Div.

Bien évidemment ce n'est pas au hasard qu'on doit ces similitudes, puisque les peuples de races différentes désignent la divinité sous des noms radicalement différents, *Jehovah, Allah, Jaungoicoa, God*, etc.

Tout s'explique lorsqu'on remarque que la racine du mot Dieu se trouve dans le verbe sanscrit, DIV, briller, d'où les peuples qui parlent cette langue ont tiré DEVA ou DAIVAS nom de la divinité chez eux.

Daivas, Θεὸς, Deus, Div et leurs dérivés *Doué*, celto-breton, *Dia*, gaël, *Duw*, cymre, *Diou*, gascon, *Dios*, castillan, *Deou*, catalan, etc., tous ces mots appartiennent à la même famille.

Lorsque les habitants de nos contrées qui parlaient celte ou celtibérien avant que les Romains missent le pied sur le sol de l'Espagne ou de la Gaule, lorsque les habitants de nos contrées trouvaient le mot *Diw (Diou)* dans leur idiome national, avaient-ils besoin d'en emprunter le son et la signification à une langue pour eux étrangère?

Il faudrait pour croire que les Aquitains ou les Gascons, celtibériens comme eux, aient pu emprunter ce mot à la langue latine, admettre le système de ces naïfs étymologistes qui disent sérieusement *Braies* ou *Bragues*, vient du latin barbare, *Braccæ*, et sont à l'instant obligés d'ajouter : *Braccæ*, vient du celtique *Bracca;* comme si pour déduire *Bragues, Braguey*, et chez nous *Braguette*, du celtique BRAG ou BRAGER, nos ancêtres avaient eu besoin de re-

Digitized by Google

courir à un mot de mauvaise latinité qui appartenait par sa racine à leur propre idiome.

On aurait tort de croire que la domination romaine ait fait oublier chez nous la langue celtique. Même aux IVe et Ve siècles la langue celtique ou celtibérienne était parlée par les peuples de l'Aquitaine. Ausone et Fortunat citent dans leurs ouvrages des noms gaulois dont ils donnent la signification. Les classes élevées faisaient un usage journalier de la langue latine; mais le bas peuple avait conservé son propre langage en le modifiant un peu, à ce point qu'une décision législative permettait de faire des codicilles en *langage celtique*, longtemps après l'établissement définitif de la domination romaine.

Au moyen-âge la langue littéraire n'était plus le latin pur, c'était cette langue d'*Oc* si riche, si sonore, si harmonieuse, qu'on la préférait à l'italien de l'époque; — mais dans le langage du peuple, le vocabulaire celtique s'était encore mieux conservé que dans le langage élégant, beaucoup trop altéré par les réminiscences de la belle littérature romaine.

Jusqu'à nos jours, les traditions du langage celtique se sont conservées au sein de nos campagnes. On trouve là en usage des mots qui n'ont pu être empruntés ni au grec, ni au latin, ni au français, ni à l'espagnol, puisqu'ils n'existent dans aucune de ces langues; ce sont bien des expressions appartenant au langage primitif du pays.

CRUM, par exemple, ou CRUN, et par corruption GRUN, GRUNE (nuage noir chargé d'électricité et qui donne de l'eau en abondance), appartient bien incontestablement à notre idiome national. On ne trouve son analogue que dans les mots celto-bretons *kurun* (tonnerre, foudre), et *kurenneu* (nuage).

Digitized by Google

ARRUMMATS (réunis en assemblée) est aussi de notre langage aquitain et d'origine celtique, puisqu'on ne trouve son analogue ou plutôt sa racine et sa raison d'être que dans une langue néo-celtique RUMMAD (bande, troupe, compagnie) A RUMMAD (par bande, par troupes); c'est exactement le mot usité dans les landes de la Gironde.

COUSTUME qu'on écrivait au moyen-âge *costuma*, mot si usité chez nous, a encore une origine purement celtique : COZ (vieux) STUMM (usage). Un vieil usage constitue bien ce qu'on appelle une coutume.

Que le mot coutume se trouve dans le français, il n'y a rien d'étonnant à cela. Les Français d'outre-Loire, eux aussi, parlaient *Celte*. Le mot leur appartenait comme à nous, mais nous ne le leur avons pas plus emprunté qu'ils ne nous l'ont emprunté eux-mêmes, et il en est ainsi pour le plus grand nombre des mots qui constituent notre langage national.

Certes, depuis le XVe siècle, nous avons bien emprunté quelques mots à la langue française, à la langue espagnole et à la langue arabe, même avant cette époque, mais ce sont la plupart du temps de purs *néologismes*, étrangers au génie de notre langue, et qu'on distingue facilement avec un peu d'habitude.

Disons donc, pour être dans le vrai, que le langage appelé gascon doit principalement son origine à la langue celtique; qu'il est un débris de cette langue, simplement modifié par un long usage de la langue latine dans la même contrée.

II

Ce qui vient d'être dit démontre combien peu il est exact d'affirmer « que le gascon a emprunté la voyelle *U*

Digitized by Google

« au français, que tout mot gascon ayant un *U* est pos-
« térieur à son correspondant français. »

Où donc les Français ont-ils pris leur *U* voyelle, si ce n'est dans la langue celtique? Et pourquoi les Aquitains et les Gascons Celtes, ou tout au moins celtibériens d'origine, ont-ils été obligés d'abandonner leur *U* pour l'emprunter ensuite au français, constitué longtemps après ce qu'on appelle la langue gasconne? Si l'*u* voyelle ne s'est pas conservé dans le castillan et le catalan, c'est que les peuples qui parlent ces langues se sont plus assimilés que les Aquitains à la civilisation romaine.

Les mots cités tout à l'heure, *crum* (dont s'est formé le mot *encrumit*, donné par Jasmin), *arrumats* et beaucoup d'autres, appartiennent bien exclusivement à notre idiome national, puisqu'ils n'ont pas d'analogues en français, et cependant ils ont le son *U* voyelle, qui ne se prononce pas *ou*.

Donc, l'*u* voyelle, dans le langage gascon, n'est pas emprunté au français.

Bien plus que cela, nous avons dans notre idiome des voyelles et des consonnes que l'alphabet français ne saurait exprimer. C'est assez naturel puisque le sanscrit a besoin d'un nombre de caractères à peu près double de celui donné par l'alphabet français. Les sons et les articulations du sanscrit ont en très-grande partie passé avec les mots de la langue celtique dans notre langage vulgaire. Aussi lorsque nous voulons écrire le gascon, nous sommes arrêtés, à chaque instant, par l'insuffisance des caractères à notre usage et la langue est complétement défigurée.

Est-ce par exemple que le mot écrit *Diou* représente le son de notre mot Di*ou* (monosyllabe)? A l'aide de quels

Digitized by Google

caractères pouvons-nous représenter nos *o*, nos *u*, nos *i* demi-voyelles? Est-ce que le *ch* de *charroun* (moule) est le même que le *ch* de *chuqua* (sucer) ou le *ch* de *pichey* (pot à l'eau), etc.? — Le premier est identique au *ch* français d'où il ne dérive cependant pas, le second équivaut au *ch* espagnol dans *chico*, et le troisième, n'a pas d'analogue dans ces langues, il se prononce à peu près *thi*, mais avec une modulation dont il est impossible de donner l'idée à l'aide de l'écriture.

Est-ce aussi au français que nous avons emprunté la consonne *j* que n'avaient ni les grecs ni les latins et que nous trouvons dans les mots propres à notre idiome comme JALLE (rivière où remonte la marée), mot qui n'existe pas dans le français et à qui conséquemment il n'a pu être emprunté?

Nous aurions beaucoup et beaucoup de choses à dire encore sur ces diverses questions; seulement, pour les dire convenablement, il faudrait *des volumes*.

Qu'il nous suffise, pour le moment, de contester des énonciations erronées.

C'est par suite d'un préjugé par trop répandu qu'on attribue au langage aquitain ou gascon la qualité de *patois*, qu'on le considère comme une langue sans valeur, sans origine certaine; comme un ramassis de mots empruntés au hasard, à toute sorte de sources, comme une simple dégénérescence des langues parlées dans les contrées voisines.

Le passé de notre idiome proteste contre une pareille appréciation. La langue qui, à la cour d'Eléonore de Guienne, permettait aux poètes d'exprimer en vers harmonieux toutes les conceptions de l'esprit, toutes les passions

Digitized by Google

du cœur ; la langue précise, complète, sonore, conservée par des monuments écrits remontant au XIe et au XIIe siècles, à une époque où la langue française n'était encore qu'un jargon barbare, ne mérite certainement pas qu'on la traite avec ce superbe dédain.

La *Revue d'Aquitaine*, loin de s'associer à la propagation de semblables erreurs, s'empressera, je l'espère, de donner une petite place, dans ses colonnes, à leur réfutation.

SANSAS.

THOMAS DE FOIX LESCUN,

ÉVÊQUE DE TARBES,

ET SON SUCCESSEUR MANAUD.

ÉPITAPHE DE CE DERNIER.

(*Suite et fin.*)

Manaud, instruit sans doute par Lautrec de l'intention de Thomas de renoncer à l'Église, ne laissa pas échapper l'occasion, qui s'offrait à lui, d'arriver à l'épiscopat. Il sollicita de Lautrec sa substitution à Thomas, et Lautrec qui n'avait rien à lui refuser, le fit nommer évêque de Tarbes.

Comment Manaud obtint-il satisfaction ? Sa nomination fut-elle l'œuvre du roi de France, malgré que la pragmatique fût encore en vigueur, n'ayant été abolie que par le concordat de Léon X ? Fut-elle au contraire celle du chapitre ou

Digitized by Google

de la portion du chapitre dévouée à la maison de Foix, ou bien encore, Thomas prévenu par Lautrec résigna-t-il simplement son évêché, en faveur de Manaud?

Je n'ai pas trouvé, je l'avoue, de réponse satisfaisante à ces questions; mais ce qu'il y a de certain d'abord, c'est que Manaud dut sa nomination à la maison de Foix, dont le crédit lui était entièrement acquis (1).

Ensuite, et ce qui donnerait à penser jusqu'à un certain point, que Manaud fut effectivement nommé par le roi, quoique le fait pût s'expliquer aussi par la faveur de Lautrec, *c'est que la protection royale lui était absolument et exclusivement acquise* (2).

Ce qu'il y a de certain enfin, c'est qu'il fut le remplaçant, le continuateur de Thomas, et en rapprochant ceci de ce que nous savons sur l'importance des rôles respectifs de ce dernier et de Roger de Montaut, il est facile de voir que la position de Manaud, vis-à-vis de celui-ci, dut être forcément la même que celle de Thomas de Foix.

II

Pour que cette situation se fût modifiée depuis; pour que Manaud eût consenti à céder à Roger le titre d'évêque et à

(1) « Il y eust un evesque de Tarbes *à qui M. de Lautrec avoit fait avoir l'evesché de là.. ..* » (BRANTÔME.)

(2) On en jugera par le sommaire de la lettre de Louise de Savoie dont j'ai déjà parlé en tête de cet article. J'extrais ce sommaire de l'ouvrage publié par M. B. de Lagrèze, intitulé *Trésor de Pau*, au chapitre des lettres de Rois, Reines et personnages célèbres, p. 350 :

« 23 novembre 1515. Lettre de Loyse adressée au roi de Navarre, son cousin, responsive à celle du roi de Navarre qui demandait *de faire différer l'exécution de la main armée que le roi a octroyée pour l'évêché de Tarbes*. La dite Loyse fait savoir au roi de Navarre, *que le roi de France entend que les habitants du Bigorre obéissent et que M. Menaut de Martori, pourvu du dit évêché, jouisse d'icelui sans aucuns troubles*. Signé : LOYSE. »

Digitized by Google

se contenter pour lui de celui de sous-évêque, alors même qu'il eût existé une dignité ecclésiastique inférieure à l'épiscopat proprement dit, il aurait donc fallu une espèce d'accord, une transaction par laquelle Manaud eût consenti à s'abaisser, pour exalter son rival.

Voyons donc si Manaud était homme à se prêter à de semblables combinaisons, à transiger avec son adversaire et à lui faire des concessions sans compensation aucune, puisque encore une fois, bien loin que la personnalité de Roger eût été jusque-là la dominante dans le diocèse, nous avons vu qu'elle avait été entièrement absorbée par celle de Thomas de Foix.

Reprenons à cet effet le passage de Brantôme dont j'ai cité seulement quelques mots à la note précédente :

« Il y eust un evesque de Tarbes à qui M. de Lautrec « avoit fait avoir l'evesché de là, *qui le gouvernoit et trop*, « *ayant tous les affaires du general en main de la duché de* « *Milan* et n'y fit rien qui vaille : il s'appelait Manaud. »

Dans le manifeste de Léon X contre la France, datée de 1521, la seconde partie de ce document, dit Varillas (1), « ne parloit que de l'insolence de Manaud, évêque de Tar- « bes, Gascon avare et rusé s'il en fut jamais, à qui Lautrec « abandonnoit le soin des affaires ecclésiastiques du Milan- « nez. Cet homme, impatient de s'enrichir, au lieu de mettre « gratuitement en possession des bénéfices les personnes « pourvûës par le Pape, comme il s'étoit toujours pratiqué en « Lombardie, exigeoit de grosses contributions sous le titre « d'agrément ; et quand on refusoit de les payer, il s'oppo- « soit par des personnes appostées à la prise de possession ; « et suscitoit des procez pour empescher d'être paisibles pos-

(1) *Histoire de François Ier*, t. Ier, p. 185.

Digitized by Google

« sesseurs ceux qui ne s'étoient point mis en devoir de se « le rendre favorable »

« Postquam res ad Franciscum devenit, qui in omnem « luxum et luxuriam effusus erat, apud ejus quoque minis- « tros in Italiâ jus omne vitæ communis intercidisse videba- « tur, prœdandi constuprandique licentiâ : et Lautrechius qui « ejus vices ibi agebat auctoritatem apostolicam sibi assu- « mens, sacerdotia quibus vellet demandabat, manus in « bona sacerdotum defunctorum iniiciebat, *quicquid ab Româ* « *denunciabatur contemnere consueverat* (1). »

« ..... Mais le temps venu qu'il fallait ratifier cette li- « gue » (il s'agissait d'un traité secret entre le Pape et François Ier), « et tous délais étant expirés, le Pape, soit qu'il « connût le but de ce procédé, soit qu'il fût bien aise d'avoir « sujet de rompre *et d'ailleurs étant indigné de ce que Lautrec* « *et l'évêque de Tarbes ne tenaient compte de ses commande-* « *ments dans l'état de Milan*....., contracta une ligue avec « l'Empereur contre eux. Ce fut sur le commencement de « cette année 1521 (2). »

Croira-t-on maintenant qu'un homme doué d'un caractère comme celui de Manaud, qui n'avait pas craint, à Milan, d'entrer en lutte ouverte avec la Papauté elle-même, qui se savait appuyé à Tarbes, quoique absent, d'un côté par l'autorité royale, de l'autre par l'influence de la maison de Foix, eût bénévolement consenti à s'humilier devant un adversaire qui n'avait pu l'emporter sur un enfant, à lui abandonner le titre d'évêque et à se contenter piteusement de celui de *sous-évêque*, alors même qu'une convention pareille eût été possible ?

(1) Sponde, *Ann. ecclés.*, t. III, p. 21.
(2) Mézerai, *Hist., de Fr., édit. de 1830*, t. VIII, p. 81.

Digitized by Google

III

Aussi n'y eut-il en réalité rien de pareil et Manaud conserva-t-il toujours son titre d'évêque (1). Nous l'avons vu jusqu'ici désigné comme tel, dans la lettre de Louise de Savoie, dans Brantôme, Varillas, Mézerai, et c'est encore la même qualification qui lui est donnée dans un document important, je veux parler de la bulle de Léon X, prononçant la sécularisation demandée par le chapitre de Tarbes, soumis auparavant à la règle de saint Augustin et dont Larcher nous a conservé une copie (2).

« Sane », est-il dit au commencement de la bulle « pro « parte venerabilis fratris nostri Menaldi *episcopi Tarviensis* « et dilectorum filiorum capituli ecclesiæ Tarviensis ordinis « sancti Augustini nobis nuper exhibita petitio conti- « nebat, etc..... »

Il est vrai que par une singularité que je ne me charge nullement d'expliquer, cette même bulle ajoute quelques lignes plus bas :

(1) Sans doute Roger de Montaut ne fit pas tout à coup abnégation de ce qu'il persistait à appeler son droit, malgré ses échecs. Nous savons, au contraire, que la nomination de Manaud fut pour lui l'occasion d'une nouvelle prise d'armes. L'acharnement déployé de part et d'autre fut même tel, « qu'un cha- « noine, assigné pour déposer dans une affaire particulière, déclara ne pouvoir « comparaître, vu le danger qu'il courait, en sortant de sa maison, d'être re- « connu et maltraité par les partisans de celui des évêques qu'il ne reconnais- « sait pas. » (Davezac-Macaya, *Esquisses hist. sur le Bigorre*, t. II, p. 155).
La lettre de Louise de Savoie nous a appris, en outre, que pour vaincre la résistance de Roger de Montaut et de ses adhérents, Manaud avait obtenu du roi, une *main armée;* que Roger avait réussi alors à aboutir au roi de Navarre, à l'intéresser en sa faveur en lui présentant le pays entier comme hostile à la nomination de Manaud (c'est toujours ainsi que la vérité arrive aux puissants de la terre); mais nous voyons par la réponse seule de la reine-mère que c'est Roger qui fut obligé de céder : « *Le roi de France entend que les habitants* « *du Bigorre obéissent et que M. Menaut de Martori, pourvu dudit évêché,* « *jouisse d'icelui sans aucuns troubles.* »

(2) *Glan.*, t. XXV, p. 335 et suiv.

Digitized by Google

« Quare pro episcopi et capituli, *necnon qui ut asserit, in* « *dictæ ecclesiæ Tarviensis tunc certo modo vacantis episcopum* « *per eosdem capitulum seu illorum majorem partem electus de* « *facto extitit*, dilecti filii Rogerii de Monte alto ejusdem ec- « clesiæ canonici parte nobis fuit humiliter supplica- « tum, etc. (1). »

On conçoit jusqu'à un certain point, que les chanoines composant le chapitre, visant avant tout à obtenir leur sécularisation, eussent fait approuver leur supplique, par chacun

(1) Je transcris ici l'introduction de la bulle contenant les deux passages cités plus haut :

« Leo episcopus servus servorum Dei ad perpetuam rei memoriam. Romanus « Pontifex cui omnium creator Deus supremum in terris tribuit principatum, « vices temporum et locorum providentiâ circumspectâ discutiens interdum ec- « clesiarum cathedralium præsertim statum ut illarum nec non personarum « earumdem commodo incremento atque decori facilius consulatur, alterat et « immutat ac desuper etiam disponit prout in Domino conspicit salubriter ex- « pedire. *Sane pro parte venerabilis fratris nostri Menaldi episcopi Tarvien- « sis et dilectorum filiorum capituli ecclesiæ Tarviensis, ordinis sancti Au- « gustini, nobis nuper exhibita petitio continebat*, quod in dicta ecclesia sunt « quatuordecim loca et canonicales portiones, et qui in ibi dignitates existunt, « octo archidiaconatus ac quatuor officia nec non undecim prebendæ ac viginti « vel circà forsan, obitus nuncupata perpetua simplicia beneficia ecclesiastica, « ac officia et archidiaconatus hujus modi pro tempore vacant, per pro tem- « pore existentem Tarviensem episcopum canonicis dictæ ecclesiæ actu præben- « datis duntaxat, juxtà statuta et consuetudines dictæ ecclesiæ seu privilegia « apostolica illi forsan concessa, conferri, ac per eosdem canonicos unà cum « eorum locis et canonicalibus portionibus hujusmodi teneri, ac ex dictis por- « tionibus hujusmodi, cum simul vel successivè pro tempore vacant, prima « per episcopum duntaxat, secunda verò per eum unicam tunc vocem haben- « tem et capitulum, tertia autem per episcopum duntaxat et quarta per præ- « dictos duntaxat et sic reliquæ conferri; ac per capitulum prædictos in festo « sancti Augustini unus ex eis in ejusdem ecclesiæ claustralem Priorem, qui « cum eisdem canonicis super transgressione constitutionum Sinodalium dispen- « sandi facultatem habet et ratione Prioratûs hujusmodi nullos fructus percipit, « eligi, et per episcopum prædictum, seu ejusdem episcopi vicarium in spiri- « tualibus generalem confirmari, nec non prebendæ et obitus nuncupata bene- « ficia hujusmodi per clericos sæculares teneri, et ad illa dum pro tempore « vacant, personæ idoneæ per canonicum ebdomadarium nuncupatum dictæ « ecclesiæ pro tempore existentem eidem capitulo præsentari, et per ipsos « capitulum ad præsentationem hujusmodi in perpetuos beneficiatos in eadem « ecclesia institui, in eademque ecclesia quatuor clerici chorarii nuncupati « et unus magister, nec non cantores et alii clerici sæculares ad nutum « eorumdem capituli amovibiles, ac unus presbyter sæcularis archipresbyter « nuncupatus, qui curam animarum Parrochianorum dictæ ecclesiæ, quæ etiam « parrochialis existit, exercet, esse dictique capitulum capitularem mensam à

Digitized by Google

des prétendants à l'épiscopat (1) ; mais ce qui se conçoit moins aisément, c'est que cet antagonisme soit consacré par

« mensa episcopali penitùs separatam, habere consueverunt ; et quia ad pre-
« fatam ecclesiam, cum sit matrix et baptismalis unica in civitate Tarviensi,
« ferè major pars utriusque sexûs incolarum et habitatorum dictæ civitatis pro
« missis et aliis divinis officiis audiendis et sacramentis ecclesiasticis recipien-
« dis et celebrandis confluit, dicti canonici in eadem ecclesia et illius choro
« sic cum laicis silentium tenere, ac cum ea quâ decet modestia regulari offi-
« cia ipsa inibi celebrare non possunt, quinymò prefati canonici cum dicti
« utriusque sexûs laici in solemnibus et aliis festivis ac nuptialibus diebus, cum
« mimis, choreis, ludis et aliis voluptatibus, more patriæ, infrà ambitum et
« septa dictæ ecclesiæ infraquæ domus ipsorum canonicorum sitæ sunt, eum
« dictis canonicis se conferant, adeò quod conservationes hujusmodi, et cho-
« rearum et aliorum ludorum hujusmodi voluptates ipsis laicis prohiberi sine
« scandalo verisimiliter non valeant, dictique canonici cum dictis laicis sic con-
« fluentibus conversari cogantur, quâdam quodammodò necessitate coacti vitam
« degunt à regularibus institutis dicti ordinis non modicum alienam, dictique
« laici non solùm ab eorumdem canonicorum vita ad benè sanctèque vivendum
« aliciuntur, verùm ex illorum mutua conversatione et vita à disciplina regu-
« lari alienis mala exempla sumentes, dictorum canonicorum famæ et honori
« nonnunquam detrahunt, illorumquè solita devotio ad ecclesiam et ordinem
« hujusmodi in dies diminuitur, nec viri generis nobilitate et litterarum scien-
« tia, aliis que virtutum donis insigniti quorum operâ et auctoritate necessi-
« tatibus dictæ ecclesiæ et conservationi illius jurium, ac illorum quæ occupata
« sunt, recuperationi plurimùm provideretur, qui in eadem ecclesia dictum
« ordinem profiteri, et ad regularem observantiam obligari velint, facile repe-
« riuntur, quo fit, ut ultrà alia incommoda, bona, redditus et jura ipsius eccle-
« siæ in dies per nobiles et alias sæculares personas occupentur et deprædentur,
« et dicti canonici, qui regulares existunt, ferè pro hujusmodi recuperatione
« et jurium conservatione et defensione percurrere erubescant, non sine dic-
« torum jurium et bonorum maxima diminutione. Verùm si in dicta ecclesia
« dictus ordo supprimeretur et extingueretur, ipsaque ecclesia ad statum alia-
« rum ecclesiarum cathedralium sæcularium illarum partium reduceretur, ea-
« dem ecclesia nobilium et insignitorum virorum hujusmodi, qui sibi de dig-
« nitatibus ac canonicatibus et præbendis ejusdem ecclesiæ provideri curarent,
« non pateretur penuriam dictisque sinistris incommodis obviaretur. *Quare pro*
« *episcopi et capituli necnon, qui, ut asserit, in dictæ ecclesiæ Tarviensis,*
« *tunc certo modo vacantis, episcopum per eosdem capitulum seu illorum*
« *majorem partem, electus de facto extitit dilecti filii Rogerii de Monte alto,*
« *ejusdem ecclesiæ canonici parte* nobis fuit humiliter supplicatum, ut in
« ecclesia necnon locis et canonicalibus portionibus, ac archidiaconatibus, et
« officiis, necnon prioratu prædictis, dictum ordinem omnem que statum et de-
« pendentiam regulares supprimere et extinguere ac statum sæcularem insti-
« tuere et plantare, aliasque in premissis opportunè de benignitate apostolica
« dignaremur. Nos igitur etc..... »

(1) Je ne crois pas devoir dissimuler à ce propos, une difficulté qui m'a assez vivement préoccupé et à laquelle il m'a été impossible de trouver une solution satisfaisante.

Selon le *Gall. Christ.* (t. I, p. 1239). Manaud avait approuvé la demande du chapitre, le 7 décembre 1514, et Roger de Montaut, le 29 du même mois.

D'un autre côté, d'après la transcription de Larcher, la bulle de sécularisation se terminerait ainsi :

Digitized by Google

la bulle elle-même, alors surtout qu'en lisant avec un peu d'attention, les passages cités, il est facile d'en déduire quel était, dans l'esprit du rédacteur de la bulle, le légitime prélat (1).

Quoi qu'il en soit, le point important à noter ici, c'est que dans la bulle comme dans Brantôme, Varillas, Mézeray, partout en un mot où il est question de Manaud, le titre qui lui est donné est celui d'*évêque* de Tarbes.

Nous le retrouvons avec la même signification :

1° Dans un acte du 23 février 1515, relatif à la commune de Sémeac (2).

2° Dans un syndicat et un compromis passés en décembre

« *Datum Malliani Portuensis diocesis, anno incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo decimo quarto, decimo octavo Kalendas Februarii Pontificatus nostri anno secundo.* »

S'il n'y a pas erreur dans cette transcription, la bulle se trouve datée en commençant l'année au 25 mars, et il paraît effectivement que, malgré l'habitude, assez généralement suivie par Léon X, de commencer l'année au 1er janvier, il existe cependant quelques bulles pareilles à celle-ci (*Eléments de Paléog.*, par M. Nat. de Wailly, t. Ier, p. 248).

Le 18 des calendes de février ou le 15 janvier 1514 (vieux style), date de la bulle, correspondrait d'après cela au 15 janvier 1515, et il s'ensuivrait dès lors, que la sécularisation aurait été prononcée DIX-SEPT JOURS après l'approbation de Roger de Montaut !.....

Un pareil résultat aurait lieu de surprendre même de nos jours, à plus forte raison au commencement du XVIe siècle.

(1) Dans ces passages, en effet, il n'y a que Manaud qui soit nettement, franchement, ouvertement désigné sous le nom d'évêque de Tarbes :

« *Une demande à nous récemment adressée de la part de* NOTRE VÉNÉRABLE « FRÈRE MANAUD, ÉVÊQUE DE TARBES *et de nos chers fils du chapitre de cette* « *église*, etc..... »

Quand il est au contraire question de Roger, voici le langage de la bulle :

« *C'est pourquoi il nous est humblement demandé au nom de l'évêque et du* « *chapitre, ou de notre cher fils Roger de Montaut, chanoine de la même* « *église, qui*, A CE QU'IL AFFIRME, *a été nommé* DE FAIT, *évêque au siége* « *de Tarbes* ALORS VACANT D'UNE CERTAINE FAÇON, *par le chapitre, ou la* « *majeure partie de ses membres.* »

(2) Larcher, *Glan.*, t. XXV, p. 50.

Digitized by Google

et janvier 1516, entre les habitants des communes de Bordes et de Clarac et l'abbé de l'Escaledieu (1).

3° Dans l'acte de fondation de la chapelle de Notre-Dame, dans l'église de Saint-Jacques-de-Sales, en Lavedan, du 23 juin 1517. Cet acte porte que Pierre Abbadie était vicaire-général de cet évêque, *alors à Pavie* (2).

4° Dans le procès-verbal d'entérinement des lettres de grâce accordées à Jean de Majorau, seigneur de Soréac, du 12 mai 1518 (3).

5° Dans un bail à ferme des montagnes de Tarbes, à Raymond d'Aubarède, seigneur de Peyraube, du 7 juin 1518 (4).

6° Dans l'acte de fondation de la chapelle de Sainte-Catherine-de-Caparroy, dans l'église de Lourdes, du 7 juin 1518 (5).

7° Dans un affiévement de certaines pièces de terre à Lugaguan, fait le 30 juin 1518, au nom de Louise du Lyon, dame de Lavedan (6).

8° Dans une sentence arbitrale du 23 janvier 1518 (7), rendu à suite du compromis passé entre les habitants des communes de Bordes et de Clarac et de l'abbé de l'Escaledieu (8).

9° Dans le contrat de mariage de Jean de Sarrac de Bazus et de Sybille d'Antin, du même jour que la sentence précédente (9).

10° Dans le titre de la cure de Cauterets, conféré le 11

(1) Larcher, t. XX, p. 298. — (2) *Id.*, *Glan.* t. IX, p. 290.
(3) *Id.*, t. VII, p. 63.
(4) *Id.*, t. XIII, p. 321.
(5) *Id.*, t. XXII, p. 259.
(6) Id., t. XXII, p. 240.
(7) 1519, en comptant du 25 mars.
(8) Larcher, *Glan.*, t. XX, p. 298, 299. — (9) *Id.* t. VII, p. 55.

Digitized by Google

juillet 1521, à Jean de Martha, moine de Saint-Savin, par le vicaire-général de Manaud (1).

11° Dans une quittance de la dot de Catherine d'Ossun, épouse du seigneur de Villembitz, du 17 décembre 1521 (2).

12° Dans les pactes de mariage de Jeannette ou Jacquette d'Estaing, dame d'Artagnan, avec Paul de Montesquieu, de l'année 1524 (3).

13° Enfin, dans les deux bulles du 14 juillet 1524, consacrant l'échange fait, entre Manaud et Gabriel de Grammont, des évêchés de Tarbes et de Conserans (4).

Dans le même temps au contraire, le recueil de Larcher ne nous offre, comme je l'ai déjà dit, qu'un seul acte à la date du 20 septembre 1515, portant le nom de Roger de Montant. C'est la collation faite par lui de la cure de Montgaillard (5). Depuis lors, Roger s'efface même d'une manière si absolue, que nous ignorons complétement comment finirent ses aspirations à l'évêché de Tarbes. M. Lejosne assure (6) qu'il y avait renoncé vers 1517. Comme conjecture, cette assertion est infiniment probable ; mais comme fait certain et positif, j'ignore absolument, et M. Lejosne ne nous dit pas où il l'a puisé.

En voilà bien plus qu'il n'en faut sans doute pour justifier l'erreur, non pas possible, mais certaine, commise dans l'épitaphe de Manaud.

Si, néanmoins, je m'abusais et s'il fallait quelque chose au-delà, il suffirait pour cela de recourir à l'inscription elle-même :

(1) *Gall. Christ*, t. I, p. 1239.
(2) Larcher, *Glan.*, t. III, p. 47.
(3) *Gall. Christ.*, t. I, p. 1239.
(4) Larcher, *Glan.*, t. XXII, p. 226-229.
(5) *Id.*, t. IX, p. 289.
(6) *Rev. d'Aq.*, t. VI, p. 390.

Digitized by Google

« Essi gist de bonne et recommandable mémoire, messire « Menault de Martorye, PREMIÈREMENT *sous-évêque de Tarbes*, « PUIS *de Conserans*..... »

D'après ce texte, la qualification de *sous-évêque* appliquée à Manaud lui est donnée aussi bien pour le siége de Conserans que pour celui de Tarbes.

Or, il y a incontestablement erreur pour ce qui est du premier de ces siéges, et aucune explication ne saurait donner à penser le contraire, car si pendant plus ou moins longtemps, Manaud a eu un compétiteur à l'évêché de Tarbes, il n'en a pas été de même pour le siége de Conserans qui ne lui a jamais été disputé.

L'auteur ou les auteurs de l'inscription, cependant, ont assimilé les deux positions ; d'où il suit qu'il l'ont fait évidemment sans idée préconçue, et que l'expression *sous-évêque* n'a pas été de leur part une locution employée intentionnellement dans le but de faire une allusion spéciale et particulière au siége de Tarbes.

Agréez, etc.

L. DEVILLE.

Tarbes, le 1er Mai 1863.

SOUVENIR DE LA PESTE DE 1348.

La peste de 1348, — qui, d'après les auteurs contemporains, fut générale et sévit spécialement dans la Gascogne, — exerça des ravages dont on trouve la lugubre description dans le continuateur de Guillaume de Nangis, et dans l'*Histoire de France* de Mézeray.

Ce fléau présenta un caractère spécial que le livre noir du

Digitized by Google

chapitre de Tarbes nous fait connaître dans une note *inédite* qu'il ne sera pas inutile de placer ici :

« Anno Domini 1348 tanta fuit mortalitas
Et strages ex peste inguinariâ, scilicet
Apparentibus glandulis in inguine, quòd
Medietas hominum et ultrà defuncta est.

Undè versus : (quels vers ! ! !)

Tempore Clementis papæ, defunctio gentis
Nobilis et generis parvi extitit Avenione;
Per tredecim centum, necis ejus ad *experimentum*,
Cuique patet docto, si ducat sexque per octo. »

Nous lisons dans le même manuscrit :

« Anno 1361, fuit similiter mortalitas
Magna ex parte inguinariâ ut suprà
Cum guerris durissimis in Vasconiâ. »

Cette peste, qui vint se joindre à une affreuse famine, a laissé aussi de profonds souvenirs dans la vallée d'Ossau (1), en Béarn, et nous ne croyons pas être téméraire en y rattachant un fait important des annales de cette vallée.

Pressée par la famine, la communauté de *Béost* engagea la montagne d'*Arbaze*, pour vingt-trois années, à N. d'Aydie d'Arros, pour la somme de 17,000 livres.

Ce fait se trouve signalé dans le livre (2) des Jurats de

(1) Voir notre Notice historique sur l'origine de la chapelle de *Saint-Michel d'Arudy*, localité où j'ai découvert plusieurs monuments celtiques.

(2) Ce manuscrit, — confié à feu M. Darbelit, notaire d'Oloron, qui était devenu acquéreur du château féodal de *Béost*, —, ne se trouvant pas depuis longues années dans les Archives de cette commune, il nous a été impossible de vérifier la teneur du texte.

Digitized by Google

Béost, et un barde ossalois nous a conservé le souvenir de l'enthousiasme qui éclata en Ossau à l'époque où la communauté rentra en possession de sa montagne.

Voici ce chant qui respire le parfum de la poésie primitive, et que nous extrayons de *notre collection inédite* des chants populaires de la vallée d'Ossau :

I

Lous d'Assou, de Coaraze
Et domengès d'Augè,
Digatz adiu à'*rbaze*
Aus *Plàas* et au *Mousquè*.

II

Las bingt et tres anades
De jouissenc' en repos
Soun estades pagades
A d'Aydie d'Arros.

III

Guilhem de las *Barguères*,
Per que tu ploures tan?
Oh! las noustes baquères
Qu'ey tournen aquest' an.

IV

Partex, nou t'arrebires,
Qu'has prou pastourejat,
Qu'ey juste quet retires
Pux que t'habem pagat.

V

De tourna'n queres terres,
Be set' hara de hè!
Nous, quep saludam hères,
Lous *Plàas* et lou *Mousquè*.

Digitized by Google

VI

Lous moutous de *Daurade*
Pexen lou menudet
Cabbat de *Labarade*,
La houn deu *Turounet.*

VII

Las baques de *Saubatte*
Bé prenen grand plazé,
Deu soum de *Cujalatte*
D'incò lou haut-*Luzé*

VIII

Las crabes pigalhades
Qu'han pexens' aus *Broustès;*
Las geuges poumalades
Cabbat *Cure d'Arquès.*

IX

Diu, lou beroy menage
Qui j-ha dens lou gepra!
Lous biellhs hèn lou roumage,
Et lous joens houleja.

X

Ta disna lèyt et broge
Et miussat ta soupa;
Et pux, quand bien' las *Toges* (1)
Dansen lou *lom-lan-là.*

XI

Lou joanou de *Lestrade*
Jogue deu tambouri:
Lou sé, la sérenade,
Et l'aubade au mati (2).

(1) *Toges* ou *Toyes*, nom donné par les Béarnais aux jeunes filles du *Lavedan*, qui transportent le charbon à travers la montagne, et écorcent les houx ou en enlèvent le *liber*, dont on se sert pour faire de la *glu.*

(2) Nous craindrions de défiorer cette naïve et charmante ballade, en essayant d'en donner une traduction française.

Digitized by Google

L'histoire écrite et la tradition conservée dans un chant populaire, se prêtent ici un mutuel appui pour perpétuer le souvenir de la peste de 1348.

F. COUARAZE DE LAA,

Professeur de philosophie au Lycée impérial de Tarbes, membre de la Société archéologique du Midi de la France.

Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 15 juillet 1863.

FRANÇOIS DE COURS, DIT PAUILHAC[1].

La maison de Cours, que de Courcelles, Samazeuilh et autres annalistes affirment être issue des comtes de Toulouse, a distribué ses rameaux en Guienne, Gascogne, Languedoc, et formé les branches des Barthes, de Thoumaseau, de Teyssonnac, de Saint-Gervasy, du Vignau, de Montlézun, de La Trille, d'Antras, de Saint-Martin, d'Arricau, de Pauilhac, etc. C'est à la lignée de ce dernier nom que se rattache François de Cours, seigneur de Pauilhac, mestre de camp sous Charles IX, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire d'Henri, duc d'Anjou. Montluc l'appelle *le vieux*, pour le distinguer de son frère, qui servait également sous le généralissime catholique.

François de Cours comptait parmi ses ancêtres Pons de Cours, qui assista, l'an 1289, en compagnie d'Amanieu de Loubens, à la fondation de la ville de Julliac (2); Elie de Cours, qui éleva un chateau-fort sur son domaine de Villeneuve, en Bordelais (1341) (3); Pierre de Cours, qui représentait les communautés de Gascogne à l'assemblée tenue à Toulouse en 1349; Othon de Cours, inscrit sur le testament du vicomte de Fezensaguet (1369) (4); Guitard de Cours, qui, avec Manaud de Baulat, fut présent à la revue de Saint-Afrique, le 2 juillet 1387 (5).

(1) Pauilhac est un village situé sur la rive gauche du Lot, entre Casseneuil et Villeneuve.
(2) *Histoire de Gascogne*, par l'abbé Monlezun, tome III.
(3) *Rotulus Vasconiæ, de anno XV*, Ewardi III.
(4) Doat, vol. 196, Mss. (*Bibl. impériale*).
(5) *Ibid.*, tome IV.

Digitized by Google

François de Cours, seigneur de la Salle, homme d'armes dans la compagnie du roi de Navarre, et Jean de Cours, son frère, gouverneur du Port-Sainte-Marie, étaient cousins de notre héros. Celui-ci avait pour père Pierre de Cours, seigneur de Pauilhac, et pour mère Hélène de Raffin, fille d'Antoine de Raffin, sénéchal d'Agenais et de Gascogne (1).

D'après d'Hozier (2), François de Pauilhac s'allia le 25 juin 1559 avec demoiselle Claudine de Montalembert, fille de Sylvestre, épouse de Jeanne de Morlhon, seigneur de Rougier, en Agenais, et lieutenant des gardes de Sa Majesté. M. de Laffore, dans son étude sur le personnage que nous traitons aujourd'hui, a substitué au nom de Montalembert celui de Lamothe-Lambert, et le prénom de Sylvestre à celui de Christophe. Qui a raison du juge d'armes de France ou de notre estimable collègue? Nous n'avons pas à nous prononcer aujourd'hui. Notre jugement est réservé pour un prochain article où il aura mieux sa place. Tout ce que nous pouvons dire dès à présent, c'est que d'Hozier n'était pas infaillible.

Laissons maintenant les détails intimes, et entrons dans la vie publique de notre guerrier. Ici le consciencieux travail de M. de Laffore nous fournira les éléments essentiels du nôtre.

La carrière militaire du seigneur de Pauilhac, par suite des nécessités des guerres civiles, s'ouvrit dans le sang. Le 16 novembre 1561, des scènes douloureuses avaient eu pour théâtre le Quercy. Des fanatiques, entraînés par un Italien, avaient jeté l'épouvante dans les rues de Cahors et s'étaient portés sur la maison d'Oriolle transformée provisoirement en temple protestant. Durant les exercices du culte, cinquante personnes avaient été surprises et égorgées. Cet acte de barbarie criait vengeance Un tyranneau féodal, odieux par ses exactions aux paysans des entours, avait participé à cette tuerie. Ses rudes voisins, saisissant ce prétexte, résolurent de lui faire expier sa cruauté envers eux et leurs coreligionnaires. Ils cernèrent le château de Fumel, résidence du seigneur. Celui-ci étant tombé en leurs mains, fut passé par le glaive après

(1) *Recueil de la Société d'Agriculture d'Agen*, tome VII, *notice sur François de Cours*, par J. de Bourrousse de Laffore.

(2) *Bibl. imp.*, Mss.

Digitized by Google

jugement régulier. A la nouvelle de ces représailles, l'ordre d'aller châtier ces rebelles est donné par Montluc à François de Cours, qui avait tout apaisé lorsque survint son chef escorté de douze arquebusiers et de deux bourreaux. Le jour même de son arrivée, il faisait mettre à sac le village de Fumel, et sous les fenêtres de la dame du lieu, quarante habitants étaient rangés et pendus.

Malgré le traité récent d'Amboise, conclu entre les religions ennemies, leurs partisans avaient respectivement conservé une attitude menaçante. Montluc, qui était la guerre incarnée, comprenant l'épuisement du royaume, s'était érigé en champion de la paix. Le 9 septembre, étant de passage à Condom, il apprit que les ordres de déposer les armes étaient partout inexécutés. De Cours fut aussitôt chargé par lui de l'arrestation des contrevenants. Les hommes surpris le fer à la main devaient être conduits au vieux reitre qui se réservait de leur faire justice à sa manière. On sait que la sienne était très-simple et très-sommaire. Ceux qu'il ne livrait pas à ses *laquais*, à l'aide d'une corde il les faisait hisser aux branches des arbres (1), ou bien, sans corde, il les dépêchait au fond des puits.

Les Valois faisaient grand état des mérites militaires de François de Cours, et le duc d'Anjou, qui monta plus tard sur le trône de Pologne et de France, lui portait une estime particulière. Il la lui témoigna en l'appelant, le 18 décembre 1569, auprès de sa personne avec le titre de gentilhomme ordinaire de sa chambre presque entièrement composée d'enfants du midi. Le prince lui confie cet emploi intime « ayant esgard aux bons et agréables services que « notre cher et bien amé le capitaine Pauilhiac, mestre de camp du « régiment et compagnies de gens de pied françois, estant pour le « service du roi, nostre honoré seigneur et frère, aux pays et duché « de Guienne a cy devant et de longtemps faicts à Sa Majesté en « plusieurs et divers lieux de ses guerres, à quoy il continue encores « par chasque jour, et désirant en recognoissance de ce l'approcher « de nous en qualité honorable et correspondante à ses mérites, « etc (2). »

(1) « Lorsque sans forme de procès je les faisais brancher sur les chemins, « il n'y avait personne qui ne tremblast » — *Commentaires de Montluc*, tome III, p. 395.

(2) *Notice sur François de Cours*, par J. de Bourroussac de Laffore.

Digitized by Google

Le 12 février 1570, le conseil de l'ordre de Saint-Michel ayant tenu une séance solennelle à Angers, sous la présidence du monarque, François de Cours fut compris dans la promotion des nouveaux élus, et l'assemblée lui notifia son choix dans les termes les plus flatteurs. Montluc fut chargé de lui attacher le collier et de lui traduire la satisfaction de son souverain qui l'avait déjà exprimée dans un placet empreint d'affection et de gratitude (1).

Les protestants échappés au couteau de la Saint-Barthélemy s'enfermèrent dans leurs meilleures places, décidés à se défendre jusqu'à la mort. La Rochelle, sans autre renfort que celui de sa foi, sans autre ressource que sa liberté municipale, déploya une bravoure prodigieuse, et, simple petite république, elle vainquit la royauté. A la fin de 1572, l'armée catholique, forte de 50,000 hommes et conduite par Biron, était venue investir la porte de Cognes, seul côté accessible de la ville. Ce point était donc la cible des coups et des efforts de l'ennemi. Le 12 février 1573, le duc d'Anjou, traînant à sa suite Navarre, Condé, Guise, Montluc et Pauilhac, faisait son entrée au camp et prenait la direction du siége. La *Carraque*, navire vénitien, et quelques autres bâtiments avaient été chargés de pierre et coulés dans le but de barrer le port. Grâce à cette obstruction et grâce à la flottille qui manœuvrait au pied des remparts, il devenait facile d'affamer la cité maritime et d'empêcher la descente de Montgommery amenant des secours d'Angleterre. Les femmes, les enfants, les pieds dans l'eau, la tête dans le feu, venaient brûler les vaisseaux échoués et attaquer les redoutes construites par les royalistes parallèlement aux fortifications (2).

Malgré ces sorties, les tranchées avaient pu être creusées et elles enserraient de plus près les murailles armées de cent couleuvrines et de quatre-vingts canons, dont quinze de gros calibre. Il y eut des assauts furieux et une résistance plus terrible encore. Les batteries des princes, après quatorze mille sept cent quarante-cinq coups, avaient démantelé la courtine qui raccordait la tour d'Aix au bastion de l'Evangile. Le duc d'Anjou fait donner le signal. La noblesse, qui devait se réserver et se maintenir dans les retranche-

(1) *Notice sur François de Cours*, par J. de Bourrousse de Laffore.
(2) *Histoire du Midi*, par Mary-Lafon, tome IV, p. 17 et suivantes.

Digitized by Google

ments, se laisse emporter par sa fougue. Elle veut passer par la brèche, mais les Rochelais, avec leurs piques, les femmes avec des chaudières de bitume et d'huile bouillante, les ministres, avec des leviers, repoussent les assaillants qui roulent dans le fossé. Ils entraînent dans leur chute celle des murailles ruinées par le bombardement et par des mines mal conduites. La plupart furent ensevelis sous les décombres. Parmi les rares morts ou mourants, qui ne furent pas couverts par les débris, on trouve de Gohas, de Caussens, du Guast, Rouvré et Pauilhac dont le régiment d'infanterie périt presque tout entier. Peut-être était-ce celui dont Dupleix prétend qu'il ne resta pas quatre combattants. Le P. Daniel range le colonel de Cours parmi les blessés, tandis qu'il fut relevé parmi les cadavres (1).

Charles IX ne fut pas indifférent à la perte d'un si fidèle serviteur; il l'honora d'une récompense posthume. Elle profita à ses enfants que le dévouement paternel avait appauvris. Par lettres du 12 juin 1573, le roi *estans à Monteeaux bien recordz et mémoratif*, investit de l'abbaye de Gondon, ordre de Citeaux, frère Bab, qui devait en transmettre les revenus aux enfants du feu sieur de Pauilhac, gentilhomme ordinaire de la chambre de Monseigneur le duc d'Anjou (2).

La couronne fit cet acte de libéralité « en considération du long « et fidèle service que ledit de Pauilhac a faict à Sa Majesté.... et « aussi de ce que le dit de Pauilhac a esté tué au service de Sa Ma- « jesté, exerçant l'état et charge de mestre de camp d'ung régiment « au siége de La Rochelle. Ayant laissé plusieurs enfants, qui estant « aussi sans mère, demeurent fort pauvres et privez du moyen « d'entrer et continuer au service dudit seigneur, comme ils en ont « déjà bonne volonté. *Pour ces causes*, Sa Majesté a continué et « confirmé et de nouveau entend que besoing seroit accorde la dite « abbaye au dit Bab en faveur des pauvres orphelins. Revocquant, « en ce faisant, tous autres dons que sa dite Majesté en pourroict « avoir faictz en faveur d'autres personnes quelles qu'elles soient. « Maiant de rechef commandé en expédier ce présent brevet ensem-

(1) Sc. Dupleix, *Histoire de France*, tome III, p. 80. — P. Daniel, *Hist. de France*, tome VIII, p. 753.

(2) *Notice sur François de Cours.*

Digitized by Google

« ble toutes lettres et dépêches nécessaires tant en cour de Rome « qu'ailleurs. La Royne sa mère présente.

« CHARLES BRULART. »

M. de Laffore, dans la notice que nous avons fréquemment citée, prétend que Montluc, pour distinguer François de Cours de son fils Jacques, l'appelle Pauilhac le *vieux*. Ce n'est pas pour différencier le premier du second personnage, mais bien d'un troisième, que Montluc emploie une désignation particulière. Le capitaine Pauilhac l'aîné avait un cadet qui faisait comme lui partie des cornettes de Montluc. Les deux frères marchèrent ensemble, sous le même drapeau, à la répression du pays de Comminges envahi par les huguenots. L'affirmation de l'honorable généalogiste des maisons de Guienne constitue non seulement une erreur, mais un anachronisme parce qu'elle attribue au neveu une dénomination qui regarde l'oncle. En effet, l'alliance de François de Cours, maréchal-de-camp, avec Claudine de Montalembert, est du 25 juin 1559. Son fils, en 1576, époque à laquelle les Mémoires de Montluc furent clos, sortait à peine de sa quinzième année. Sa jeunesse ne lui avait pas encore permis de porter les armes. Donc, ce n'était pas entre le fils et son père, vétéran des luttes religieuses, que la confusion pouvait se produire. Elle n'était possible qu'entre les deux frères combattant côte à côte. C'est pour cela que Montluc particularise l'un d'eux par l'épithète de *vieux*.

J. NOULENS.

MISCELLANÉES.

ERREUR DE L'ABBÉ MONLEZUN, A PROPOS DE JOHANNES DE AULA. — Johannes de Aulâ, qui occupa le siége de Couserans en 1480, est rangé, par l'abbé Monlezun, parmi les représentants de la maison de Cours. Cette assertion est une erreur. Les noms *de aulâ*, *curtibus*, *curribus*, *corso*, ont une acception analogue, puisqu'ils signifient *de cour*, *de cours*. Plusieurs personnages de cet ancien estoc les ont porté tour à tour. Cependant le prélat en question n'est point un *de Cours*. Les motifs qui nous ont obligé à le détacher de

Digitized by Google

cette famille vont être déduits sommairement, et le lecteur voudra bien, nous en avons l'espoir, partager notre avis. Johannes de Aulà, cinquante-quatrième évêque de Couserans, fut appelé, le 20 janvier 1494, à couronner Jean d'Albret et Catherine d'Albret. La cérémonie du sacre eut lieu à Pampelune, avec l'assistance de Jean Barreria, évêque de Bayonne, et de Bertrand de Boëria, évêque de Dax. Le *Gallia christiana* nous apprend qu'il avait mérité le titre populaire de *bonus episcopus*, et qu'il était *nobili genere ortus*. Cette dernière assertion est complétement inexacte. Jean était né à Buzy, dans la vallée d'Ossau, et son extraction était obscure. Son élévation, ses œuvres, puis ses vertus évangéliques le firent glorifier par le pays qui lui avait donné le jour, et les Ossalois, il y a environ 200 ans, honorèrent sa sainte mémoire en lui dédiant une statue encore aujourd'hui debout. *De aulà* veut dire *de la salle* (1) aussi bien que *de cour*. L'abbé Bonnecase de Pardies, dans son histoire manuscrite de Béarn, désigne Jean de Aulà par le synonyme de *satanus*. C'est également sous cette dernière dénomination qu'il figure dans les annales de Navarre, texte espagnol. L'origine vulgaire des Lassalle est évidente dans l'acte d'ennoblissement accordé par la reine Catherine, vers 1495, au frère du prélat, en récompense des services rendus à la couronne par Jean de Aulà. Ces raisons, et beaucoup d'autres, que nous nous abstenons de mettre en ligne, nous déterminent à faire sortir de la race des de Cours une individualité qui n'est pas sienne. Cette maison, qui remonte à 1020, possède assez d'illustrations dans sa race pour n'avoir pas besoin de faire des emprunts. Ce n'est pas une raison pour rejeter tous les de Aulà, car Petrus Raimundus de Aulà que Bréquigny, dans son tome 74, mentionne comme gouverneur de Marmande, était un de Cours ; Jean de Aulà, juge-mage de Bigorre, en 1484, l'était aussi. Ce fut ce dernier qui condamna Guillaume de Porta, procureur comtal, à réparer le pont Taulat (2).

Seize mille lieues a travers l'Asie et l'Océanie. — Il paraîtra prochainement à la librairie Hachette un livre de voyage sur

(1) Ce qui avait dû confirmer l'erreur, c'est que les de Cours étaient seigneurs d'une terre de la Salle en Agenais, et quelques-uns d'entre eux n'étaient désignés, comme on le verra ailleurs, que par le nom de ce fief.

(2) *Mss. de Larcher* : Archives des Hautes-Pyrénées.

Digitized by Google

lequel nous ne saurions appeler trop tôt l'attention de nos lecteurs. Il aura pour titre : *Seize mille lieues à travers l'Asie et l'Océanie*, par le comte Henri Russell. L'intrépide voyageur et narrateur est, pour ainsi dire, notre compatriote, puisqu'il réside à Pau et qu'il se rattache par sa mère à la maison de Flamarens. Les pérégrinations racontées dans le volume qui est sous presse, ne représentent que la moitié de celles de l'auteur. Elles embrassent presque tout le vieux monde, et nous y trouverons, pour commencer, un itinéraire complet des Pyrénées à Péking, passant par la Sibérie en plein hiver, le désert de Gobi, la Grande muraille, etc. Enfin, Péking lui-même fut atteint par le comte Russell, il y a quatre ans, sous les auspices du général Mouravieff, comte Amourski, qui n'a heureusement rien de commun avec celui qui désole aujourd'hui la Pologne. C'est en sa compagnie que le jeune écrivain descendit le fleuve Amour qu'il nous décrit jusqu'à la mer. Le Japon, Shanghaï, Canton et la Malaisie défilent ensuite devant nous; puis on aborde l'aride Australie avec ses vents torrides et ses gisements aurifères. Enfin, nous arrivons dans la Nouvelle-Zélande, où notre voyageur, cette fois plus téméraire qu'heureux, alla se perdre et resta trois jours sans manger au milieu des Alpes antipodiques. C'est là qu'un berger Ecossais vint l'arracher à une mort inévitable. Rendu à la santé, M. Russell part pour l'Inde, qu'il parcourt jusqu'à l'Himalaya, et rentre en Europe, au bout de trois ans, par l'Egypte et la Turquie.

Tel est l'ensemble de cet ouvrage, dont le sujet se prêtait singulièrement aux romans et aux aventures fabuleuses, mais dont le plus grand charme, comme le plus grand mérite est, selon nous, de rester toujours aussi véridique que pittoresque.

OPINION DE LA PRESSE FRANÇAISE

SUR LES MAISONS HISTORIQUES DE GASCOGNE.

(Extraits de divers Journaux.)

Courrier de la Gironde. — La presse du sud-ouest a salué avec une bienveillance unanime l'apparition d'un livre nouveau qui a pour titre : *Maisons historiques de Gascogne*, et pour auteur

Digitized by Google

M. J. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*. La loi du 4 mai 1858 est cause du réveil des études nobiliaires et du mouvement qui s'opère depuis quelque temps autour des noms féodaux.

La Gascogne qui, selon l'expression de l'éditeur des *Commentaires de Montluc*, possédait « la fleur et le choix de la plus belliqueuse noblesse de la terre », ne pouvait rester dans l'oubli. C'est pour accomplir cet acte de réparation que M. Noulens a entrepris l'œuvre dont nous parlons. Au lieu de trouver une simple inscription de noms et de titres, le lecteur est tout étonné de céder à l'intérêt historique et au charme d'un style qui n'avait jamais été appliqué à ce genre de travaux. Enfin, le caractère distinctif de chaque personnage, dans la mêlée des générations, l'indication exacte des sources, l'économie du plan, qui ne laisse aucun rôle déclassé et confus, constituent les mérites des *Maisons historiques de Gascogne*.

Les familles traitées dans ce volume sont entre autres les du Bouzet. L'un d'eux, Jean du Bouzet, baron de Poudenas, fut gouverneur de Guienne en l'absence du maréchal de Matignon ; un autre membre, Michel du Bouzet-Marin, fut un des pacificateurs de la Fronde. Ces deux portraits et plusieurs autres donnent les proportions de tableaux d'histoire aux médaillons de la généalogie.

N° du 5 Avril 1865.

A. BOURGOUIN.

L'Union (1). — La notice du Bouzet n'a pas simplement un intérêt direct, personnel aux héritiers de cet estoc, c'est un livre instructif, écrit avec une sorte de dévotion passionnée et de sincère admiration pour les beaux jours qu'a eus la féodalité, pour les grandes lueurs qu'elle a jetées dans les ténèbres de la barbarie. Et tout en descendant, pour ainsi parler, ce splendide escalier des âges, l'écrivain ajoute çà et là des résumés historiques sur des familles qui ont pris ou donné des alliances à la maison du Bouzet, telles que les Gemit de Luscan, Casilhac, Lafitte, Castillon, Cassagnet de Tilladet, Poudenas, Pratferré, du Gout. Il décrit le blason de chacune de ces alliances et désigne la consistance des seigneuries principales.

Signalons surtout avec quel scrupule de conscience il indique la

(1) Ce journal avait déjà, par la sérieuse plume de M. Laurentie, consacré une appréciation sommaire aux *Maisons historiques de Gascogne*.

Digitized by Google

source où il a puisé. Enfin, au chapitre des preuves et notes supplémentaires, M. Noulens a consigné un document qui, quoique moderne, mérite d'être rapporté. C'est un procès-verbal (en style burlesque, aurait-il pu ajouter) du brûlement des papiers nobiliaires de la famille du Bouzet.

(*Suit l'extrait de cette singulière solennité.*)

A deux pages plus loin se trouve un autre procès-verbal, triste aussi, mais moins lugubre. C'est la relation des honneurs funèbres rendus, en 1601, à Bernard de Roquepine, gouverneur de Condom. Cette pièce, paraît-il, n'a pas eu l'honneur d'être classée parmi les papiers féodaux ou nobiliaires.

En résumé, beaucoup d'aussi anciennes maisons que celles des du Bouzet pourraient être jalouses, si l'habile et studieux directeur de la *Revue d'Aquitaine* n'était à même de rendre à chacune des familles chevaleresques de la contrée sa juste part de renom. Patience! toutes auront leur tour. Et quel pays, d'ailleurs, a été plus fécond en illustrations militaires? La Guienne proprement dite, nous ne croyons pas exagérer, peut mettre en ligne plusieurs connétables et plus de trente maréchaux de France.

N° du 25 Juin 1865.

Journal de Toulouse. — ..... Cet exposé nous a paru nécessaire pour expliquer qu'entre les généalogies d'autrefois et les biographies d'aujourd'hui, il y avait une façon neuve à introduire qui rendit tout à la fois sa juste part à chacun, au plus humble comme au plus favorisé, au simple archer comme au capitaine.

C'est cette façon qu'a choisie l'érudit, patient et consciencieux auteur des *Maisons historiques de Gascogne.*

Directeur de la *Revue d'Aquitaine*, habitant au centre d'une province qui compte dans chacune de ses villes des archives publiques et des collections particulières des plus précieuses, M. Noulens est merveilleusement placé pour retracer, par l'histoire des anciennes familles, les annales de son héroïque contrée. Or, avant de vouloir raconter les illustrations et les vicissitudes des familles, ne faut-il pas tout d'abord que l'écrivain connaisse à fond le pays? L'étude ne saurait suffire, s'il n'y joint l'observation intelligente de ses mœurs et la connaissance approfondie des successives variations de son état politique. Une rare patience, un grand esprit d'investi-

Digitized by Google

gation, une pénétration profonde sont donc des qualités essentielles pour mener à bien les travaux de ce genre. Ferme dans sa probité, cuirassé contre les amours-propres de descendants parfois si naïvement ridicules dans leurs exigences, il faut encore que l'écrivain soit et demeure à l'abri de la critique de toute heure et que le dernier venu par le hasard le plus simple peut lui susciter. N'est-ce pas là le crime capital imputé avec raison à la plupart des généalogistes du temps passé ?.....

.....

Nous nous plaisons à le répéter, peut-être parce que cela flatte notre goût, M. Noulens a une façon d'écrire la généalogie comme on ne s'était pas avisé de le faire jusqu'ici. Les érudits et les gens du monde, — ceux-ci légers, ceux-là sérieux, — y trouveront à la fois leur compte; les uns, au lieu de digressions évasives, d'explications hasardées ou de commentaires servant à masquer le côté faible, y suivront avec charme la vérité dans sa simple précision; les autres y verront revivre le héros avec les allures qui lui étaient propres, avec sa valeur et son dévouement pour la cause servie. M. Noulens sait prêter aux individualités qu'il exhume cet intérêt romanesque désormais attaché aux guerriers du moyen-âge et de la renaissance. L'estoc et la brigandine sont plus poétiques et moins positifs que le fusil de munition.

Châteaubriand,—qui n'a pas peu *travaillé* sa généalogie,—a dit : L'aristocratie a trois âges : l'âge des supériorités, l'âge des priviléges, l'âge des vanités. Nous ajouterons, nous, dans la critique qui nous occupe, que M. Noulens nous paraît n'avoir envisagé que les deux premiers âges en ce qui touche MM. du Bouzet ; c'est qu'ils n'en sont pas encore au troisième. Tant mieux. A ceux-ci la gloire, à celui-là le mérite.

Nos des 6 & 7 Avril 1865.

DENIS DE THEZAN.

LA NATION. — Depuis 89 la noblesse a perdu son rang de premier corps de l'Etat ainsi que tous ses droits et priviléges; mais les actes de son passé doivent être retenus comme matériaux de l'histoire. L'oubli de son rôle constituerait une grosse lacune dans nos annales, car, à une époque, elle fut l'unique institution vivante et ses mains concentrèrent tous les pouvoirs de la société. Il est donc

Digitized by Google

essentiel de restaurer le souvenir de ses hauts faits, et, on le peut, sans avoir à craindre le retour de croyances qui n'ont plus leur raison d'être.

Cette justice tardive va être rendue aux familles d'une province du sud-ouest par M. Noulens, qui a publié naguère, chez Dumoulin, la première partie de ses *Maisons historiques de Gascogne*. L'auteur, connu par la fondation de la *Revue d'Aquitaine*, a eu le mérite d'opérer sur des noms qui n'avaient pas encore été traités dans les anciens armoriaux, de réconcilier l'esprit d'autrefois et celui d'aujourd'hui, enfin d'élever un monument d'érudition à la gloire d'un pays fécond en cœurs vaillants, peut-être parce qu'il est privilégié de la vigne et du soleil. Dans l'étude qui nous occupe, la vie seigneuriale reparaît au foyer patrimonial et l'histoire provinciale roule autour de l'histoire intime, ce qui élargit le cadre et augmente l'intérêt. Selon leur taille, tous les personnages ont pour socle ou pour piédestal l'authenticité.

L'identité des figures, la vérité des faits sont, pour ainsi dire à chaque page légalisées par des preuves. La plus grande partie des documents a été puisée aux archives de l'empire et des départements. C'est dans ces sortes d'études que sont visibles l'omnipotence de la noblesse au moyen-âge et sa décadence graduelle depuis Louis XI jusqu'en 89.

Les rapports des petits et des grands feudataires mettent en lumière tout le mécanisme de la féodalité. La maison du Bouzet forme presque entièrement le sujet du premier volume : on la voit s'élancer de son berceau de Lomagne et étendre ses branches sur le Gimois, le Brulhois et le Condomois. Elle a produit deux maréchaux de camp qui s'illustrèrent dans les guerres de religion, et deux lieutenants-généraux, dont l'un, Michel du Bouzet-Marin, fut un des héros de la Fronde. Les alliances y sont l'objet de notes instructives. L'œuvre est conduite avec méthode, et le lecteur le moins initié peut s'orienter immédiatement à travers une longue file de générations et de noms propres qui partent de 1198 et arrivent jusqu'à nos jours. La branche aînée était personnifiée au commencement de notre siècle par Alexandre du Bouzet, qui épousa une Tascher, cousine de l'impératrice Joséphine. L'interprétation des événements auxquels les personnages ont été mêlés est toujours impartiale.

Digitized by Google

C'est dans les livres où les nobles modèles abondent, comme dans les *Maisons historiques de Gascogne*, que les enseignements du passé pourront stimuler quelques-uns de nos gentilshommes et les guider dans l'avenir. Le souvenir de l'activité militaire ou civile des pères réveillera la somnolence boudeuse des petits-fils; quand ce jour d'efficace imitation se produira, les descendants de nos vieilles races n'auront plus à craindre de déroger, je présume, sous le rapport de la gloire, en s'accommodant et en s'associant aux temps nouveaux.

N° du 8 Mai 1863.

ULYSSE PIC.

L'ERE IMPÉRIALE. — L'éditeur DUMOULIN vient de mettre en vente toute la première partie des *Maisons historiques de Gascogne*, par J. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*.

Jusqu'à présent, les généalogies n'avaient guère été que des inventaires de contrats, d'hommages et de brevets en même temps qu'un catalogue de noms propres. Le docte écrivain du Gers a restitué à chaque personnage sa physionomie particulière, appuyé chaque fait avancé de sa preuve immédiate et produit une œuvre imposante par la conscience des recherches et la solidité de l'érudition. Il a remonté dans la profondeur des âges, éclairci l'obscurité des origines familiales, incorporé l'histoire provinciale à l'histoire privée, et rendu intéressant un genre essentiellement aride.

La maison DU BOUZET, qui a donné les marquis de *Roquepine*, de *Poudenas* et de *Marin*, occupe presque entièrement le premier volume in-8°, grand-jésus, sorti des presses de M. *Claye*.

Parmi les alliances de famille dont nous venons de parler, nous avons noté celle de *Gémit de Luscan*, qui tient à la Bigorre d'une manière spéciale et qui a joué un si grand rôle aux XVIe et XVIIe siècles. Ces seigneurs avaient pour berceau le fief de Luscan, situé dans la vallée de Barousse.

Au reste, la noblesse de Bigorre aura droit de cité dans le remarquable ouvrage de M. J. Noulens, puisqu'il doit comprendre toute l'ancienne Gascogne.

N° du 19 Mars 1863.

Digitized by Google

Revue de Bordeaux. — Le premier volume des *Maisons historiques*, par J. Noulens, vient de paraître chez Dumoulin, quai des Augustins, 13, Paris. — Ce livre, imprimé par Claye est, sous le rapport typographique, une œuvre d'art. Mais ce n'est pas l'exécution matérielle qui recommande ce travail de patience, de conscience et d'érudition. Sa valeur consiste dans l'attrait de la forme si difficile en cet ordre d'études, dans l'excellence de la méthode, dans la solidité du fonds sur lequel s'appuie l'échelle des générations. A chaque page, la véracité de l'écrivain s'affirme par l'indication précise des sources et par des critiques judicieuses. En un mot, M. J. Noulens restitue sa ressemblance propre à chaque figure sans jamais augmenter leur éclat en diminuant la vérité. Les familles de Gascogne et de Guienne ont, à toutes les époques, enlacé leurs rameaux par des alliances. Le département de la Gironde ne saurait donc être indifférent à la publication que nous signalons.

N° de Mars 1863.

A. HIRIGOYEN.

CORRESPONDANCE.

Auch, 2 Juillet 1863.

Mon cher Noulens,

Parce que la *Revue d'Aquitaine* fait autorité toutes les fois qu'elle s'occupe d'archéologie, de généalogie, de philologie, etc., etc., ce n'est pas une raison pour qu'elle soit infaillible, lorsqu'on y parle d'histoire moderne. Je vous en veux d'avoir laissé écrire par un de vos collaborateurs une grosse erreur qui aujourd'hui est presque une méchante erreur.

M. de Batz de Trenquelléon se trompe lorsque dans la biographie du général Tartas, il dit : « Dans la terrible journée du 15 mai 1848 « il fut du petit nombre de ceux qui faisant tête à l'insurrection, « restèrent courageusement à leur poste. »

Le 15 mai, personne ne fit tête à l'insurrection, et tout le monde resta à son poste, courageusement ou d'une autre façon. Ce n'est ni le lieu ni le cas de l'examiner. Si M. de Batz avait pris la peine de lire une histoire quelconque de la Révolution de Février, il aurait vu son erreur, que peut expliquer seule la lettre du général Tartas, citée à la suite de l'article.

Ce que je dis pour M. de Batz, je le dis aussi pour M. de Tartas. Ce brave militaire se trompe lorsqu'il écrit à un de ses amis, le 15 mai, à 4 heures et demie du soir : « Je suis encore dans la salle

Digitized by Google

des séances, parce que je veux mourir à mon poste. Je l'ai juré. Il en sera ce qu'il pourra. Nous ne sommes pas cent. »

C'est là une erreur, une exagération qui, malgré moi, me remet en mémoire la fameuse histoire africaine que vous savez bien : « Le soleil n'a jamais vu tomber Tartas. »

Ce que je vous dis est tellement vrai, que je n'insiste pas sur les détails et que je me contente de mon affirmation, prêt à prouver si on conteste.

JEAN DAVID.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Le dernier numéro de la *Revue d'Aquitaine* est allé jusque dans l'*autre monde*..... Comment cela s'est-il fait? Je ne pourrais le dire, et je ne sais pas davantage comment il m'est arrivé de là, sous la signature MASCAROSE, *comtesse d'Armagnac*, une lettre dont je suis chargé de vous transmettre les lignes suivantes :

« Le qualificatif gascon *mascarous* (sale, barbouillé) ne vient pas de mon joli nom de *Mascarose*. Il faut être bien..... *vilain* (c'est une souveraine *féodale* qui écrit, M. le Directeur), il faut être bien *vilain* pour avoir osé imaginer pareille chose! On ne sait donc pas, où vous êtes, l'origine des mots dont on se sert?.. .. »

Suit un long paragraphe que je ne puis transcrire. *Mascarose*, comtesse d'Armagnac, donne, en terminant sa lettre, les indications que voici sur l'étymologie de l'adjectif *mascarous* (1).

Latin : — *macula* ; bas-latin : — *masca* (tache).

Tudesque : — *masca* ; anglo-saxon : — *mäscre* (tache).

Vieux flamand : — *maschel*, *mascher* (tache) ;

Provençal : — *mascarar* (noircir avec du charbon) ;

Portugais : — *mascarra* ; catalan : — *mascara* (tache noire au visage) ; d'où les verbes *mascarrar*, *mascarar* (barbouiller, noircir) ;

Vieux français : — *mascarer* ; d'où aujourd'hui *mâchurer* (charbonner, noircir, tacher) ;

Puisque vous avez naguère, M le Directeur, retiré de l'oubli du tombeau le nom de *Mascarose* pour en faire l'ingénieuse mais peu galante origine du plus laid de vos qualificatifs gascons, votre *Revue* doit, ce me semble, une réparation à cette comtesse d'Armagnac, qui se souvient encore qu'elle fut jolie ; il sera fait droit, je l'espère, à sa réclamation d'*outre-tombe ;* elle me paraît très-fondée.

Votre tout dévoué, V. LESPY.

(1) Ne se trouve pas dans le *Dict.* de M. *Cénac-Moncaut*, qui donne *mascaret*, nom du bœuf, *bai*, *brun* ; *mascaret* est de la même famille que *mascarous*.

Digitized by Google

RELIQUES DE SAINT GAUDENS ET DE SAINT BERTRAND.

Le 30 août 1315, la translation des reliques de saint Gaudens et de sa mère eut lieu en présence : de Bertrand de Labarthe, archidiacre de Saint-Gaudens ; de Gaillard de Benca, archidiacre d'Aure ; d'Adhesnor de Saint-Pastour, sacristain ; et de Pons de Miramont, chanoine de la cathédrale de Comminges.

Le 3 juin 1443, Béranger de Mont, vicaire-général, et Pierre, évêque d'Albane, cardinal de Foix et administrateur de l'évêché de Comminges, abritèrent les restes du même martyr sous une châsse d'argent.

Le 29 mars 1506, Savaric de Pardeillan, ouvrier du chapitre de Saint-Gaudens, archidiacre de Rivière, dans le diocèse de Saint-Bertrand, vérifia les reliques de saint Gaudens, après une prédication et une procession. Davezac, notaire, fut chargé de dresser procès-verbal de la constatation. On trouva quatre ou cinq grosses *pesses du testay de Saint Bertrand que poden ester la terça part deu cap qu'es fort espais, plus autre pesse des osséz deu dit Saint Bertrand que son recondides en drap de sede perse et roge, ou y abait petit instrumen antiquit cum foren balhadez har aucuns des canonges de Saint-Bertrand aus canonges de Saint-Gaudens. Item y ez la mitie la sporle, deux annets, l'un gros l'autre petit, lou piente, la cape missau, un cordon, l'aguillon ou toucabe l'ase, un petit coffre boi que tout ere de M. Saint Bertrand. Y avait quatre instrumens en testesmoni de tot lo dessus.* Un fragment de toutes ces reliques fut introduit dans la croix d'argent.

On lisait autour de l'ancienne châsse de saint Gaudens : *Sanctus Gaudentius, capite truncatus fuit Maleto regnante Evarico Tholosæ.*

Après avoir résolu de faire lever de terre le corps de saint Bertrand, son prédécesseur sur le siége de Comminges, le pape Clément V fit exécuter une châsse magnifique de cuivre doré pour enfermer le corps du saint. On le voyait encore dans la salle capitulaire de l'église. Il y a du moins lieu de croire que c'est toujours celle que fit faire Clément V. Le cardinal de Foix fit construire, dès le siècle qui suivit cette translation, une chapelle pour recevoir le dépôt sacré ; on n'a point de mémoire que depuis 1310 les augustes débris aient été changés de custode.

Digitized by Google

QUELQUES NOTES SUR JEAN GUITON,

LE MAIRE DE LA ROCHELLE.

Depuis quelques années, l'Agenais joue de malheur : on cherche à le dépouiller des titres de gloire dont il était le plus fier et dont il se croyait le plus sûr. Non seulement on s'efforce de lui ravir ses enfants célèbres, mais encore on lui dispute ses villes antiques, et cette petite province est sans cesse menacée tout à la fois dans son histoire et dans sa géographie.

Lequel de nous aurait jamais pensé que, de nos jours, l'Agenais eût pu être troublé dans sa paisible possession de la capitale des Sotiates représentée par la ville de Sos, et qu'il surgirait un savant assez téméraire pour entreprendre de transporter cette localité au pied même des Pyrénées!... (1) Nous avons pourtant vu un magistrat dont le nom rappelle d'excellents travaux d'histoire et d'archéologie, M. Bascle de La Grèze, soutenir avec un talent digne d'une meilleure cause, dans le tome XX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* que la patrie des anciens Sotiates se retrouve dans les sept vallées du Lavedan qui constituent l'arrondissement d'Argelès. A cette revendication malencontreuse formée par le Béarn, M. Chaudruc de Crazannes, en qui les neiges de la vieil-

(1) Je dis un savant, un savant sérieux. C'est avertir que je regarde comme nulles et non avenues les tentatives antérieures d'hommes tels que Blaise de Vigenère et Scipion Dupleix, qui évidemment n'avaient pas étudié la question si légèrement tranchée par eux.

Digitized by Google

lesse n'avaient point éteint les généreuses ardeurs de l'érudition (1), opposa les considérations les plus victorieuses (2). *(Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, tome VI.) Mais, malgré cette décisive réfutation qui complète si heureusement un habile Mémoire de M. de Villeneuve-Bargemont (même *Recueil*, tome II) (3) les Béarnais ne se tiennent pas pour battus, et avec l'obstination qui, de temps immémorial, a caractérisé leur vaillante race, ils s'efforçaient naguère encore de s'emparer de cet *Oppidum Sotiatium* que, moins heureux que P. Crassus, ils ne prendront pas! (4)

Si je suis sans inquiétude à cet égard, je suis, en revanche, sans espoir en ce qui concerne les prétentions que nous avions à garder dans Casseneuil le Cassinogilum de Charlemagne. Non, cent fois non, hélas! Ce n'est point

(1) M. Chaudruc de Crazannes était alors âgé de 70 ans. Il devait mourir dix ans plus tard, conservant jusqu'au dernier jour une juvénile vigueur d'esprit. Ses *Nouvelles considérations sur les Sotiates* resteront un des meilleurs de tous les Mémoires dont, pendant plus d'un demi-siècle, son infatigable activité enrichit tant de recueils académiques.

(2) M. Chaudruc de Crazannes cite (p. 59), en faveur de Sos, Ortelius, Baudran (que, par inadvertance, il range à la fois parmi ses auxiliaires et parmi ses adversaires, tandis que c'est bien réellement un adversaire, peu dangereux il est vrai), Riccioli, Oihenart, de Valois, d'Anville, Walckenaër, de Lagoy, de Longpérier. Cette liste aurait pu être facilement allongée, et je tiens à y ajouter le nom de Dom de Brezillac, le savant continuateur de l'*Histoire des Gaules* de Dom Jacques-Martin, ainsi que les noms de M. Al. du Mége et des deux derniers historiens de la Gascogne, M. Loubens et M. l'abbé Monlezun.

(3) En signalant le mérite des *Recherches* de cet ancien préfet du département de Lot-et-Garonne, je demande la permission de constater ici que presque tous ses successeurs ont paru noblement jaloux de suivre ses traces et ont réussi à faire marcher de front les pénibles labeurs de l'administration et la culture délicate des lettres. M. Brun, M. Ducos ont orné de pages charmantes le *Recueil* des travaux de la Société, et je n'ai pas besoin de rappeler le brillant succès avec lequel M. Paillard, un des élèves les plus distingués de l'Ecole des chartes, s'est avancé dans la carrière ouverte par M. de Villeneuve-Bargemont.

(4) L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance solennelle du 8 août 1856, accorda une mention honorable à M. Adolphe Garrigou, pour ses : *Etudes sur l'ancien pays de Foix et le Couserans ; les Sotiates du temps de César*, brochure in-8°.

Digitized by Google

sur les bords du Lot qu'est né Louis-le-Débonnaire, et, il faut bien l'avouer, c'est auprès du Dropt, rivière déjà fameuse par l'excellence de ses carpes, que doit être placé le berceau de cet indigne fils de Charlemagne. Longtemps j'ai voulu me persuader que les réclamations du département de la Gironde étaient celles d'un injuste et puissant voisin, longtemps j'ai été tenté de crier à l'usurpation. Mais un examen minutieux des textes, examen auquel je ne me suis livré qu'en me dégageant de toute préoccupation patriotique, m'oblige à reconnaître enfin les droits incontestables de Casseuil. Certes, il était permis d'hésiter quand on comptait dans l'armée des défenseurs de Casseneuil, armée presque aussi considérable que celle à qui Charlemagne donna rendez-vous à Cassinogilum, en 778, des hommes comme André Duchesne (1), Hauteserre (2), Jean Besly (3), de Valois, dom Mabillon, Baluze, d'Anville, dom Bouquet, dom Vaissète (4), etc., sans parler

(1) Ce vénérable père de l'histoire de France a fait de l'Agenais en général, de la ville d'Agen en particulier, le plus gracieux éloge (p. 793 et 794 de l'édition de 1647, in-8°, de son excellent livre : *Les antiquités et recherches des villes, châteaux et places plus remarquables de toute la France.* Je retrouve les louanges de l'Agenais dans le livre d'un autre partisan de Casseneuil, Louis Coulon (*les Rivières de France*, 1644). Coulon appelle le département actuel de Lot-et-Garonne (p. 504) : « le plus riche pays du monde, le véritable « paradis de la terre. »

(2) *Rerum Aquitanicarum libri quinque in quibus vetus Aquitania illustratur Tolosæ*, 1648, in-4°. Hauteserre, comme les deux auteurs cités dans la précédente note, est un grand admirateur de la beauté de nos contrées, et il dit notamment de la ville d'Agen qu'elle est située *in amœnissimo loco.*

(3) *Histoire des comtes de Poictou et ducs de Guyenne*, 1647, in-f°, Besly, comme André Duchesne, repousse l'opinion qui place Cassinogilum à Chasseneuil en Poitou. Un des membres les plus savants de l'Institut, quoiqu'il en soit un des plus jeunes, M. Léopold Delisle, a rappelé dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, tome III de la IVe série, p. 464, 465, que cette opinion est basée sur le texte des chroniques de Saint-Denis. Mais ce texte est le seul que l'on puisse invoquer, et il ne me paraît prouver qu'une chose, c'est que les moines de Saint-Denis, au XIIIe siècle, n'étaient pas forts en géographie.

(4) Je crois qu'il est inutile de joindre aux noms de ces grands savants le nom relativement bien humble de Scipion Dupleix, et surtout les noms plus humbles encore d'une foule de moutons de Panurge anciens et modernes.

Digitized by Google

des érudits, nos contemporains, tels que M. A. Teulet, le traducteur des œuvres d'Eginhard, sans parler des historiens locaux, tels que M. Cassany-Mazet et M. l'abbé Barrère. Mais, dans les luttes de la science, ce ne sont pas toujours les plus gros bataillons, même quand ils sont commandés par les chefs les plus illustres, que l'on voit triompher; et ici un petit groupe d'intrépides athlètes, rangés autour du bénédictin Estiennot, groupe dans lequel nous saluons de nos applaudissements Argenton, Labrunie, Saint-Amans et M. Adolphe Magen (1), a mis à jamais en complète déroute les infortunés partisans de Casseneuil.

Venons aux hommes célèbres que l'on voudrait nous enlever. Il ne sera point question ici, bien entendu, de ce prétendu fondateur de la ville d'Agen, de ce fils d'Anténor et de Théano, de ce héros troyen, de cet Agénor dont, un jour, M. Baze, dans un mémorable plaidoyer, a si spirituellement fait le sacrifice. Je ne m'occuperai pas non plus de ces Tétricus père et fils qu'une incroyable mystification transforma, un moment, en d'anciens habitants de Nérac. Mais je me hâterai de nommer Sulpice-Sévère, ce Salluste chrétien, que le Languedoc a voulu si longtemps s'approprier, et qu'aujourd'hui tirent à eux de toutes leurs forces, d'un côté, au nom de Bordeaux, M. Lavertujon, le rédacteur en chef de *La Gironde*, et, d'un autre côté,

(1) Le Mémoire de M. Ad. Magen : *Du lieu où est né Louis-le-Débonnaire*, Mémoire qui a été l'objet des éloges d'un juge tel que M. Léopold Delisle, ne laisse plus rien à dire aux partisans et aux adversaires de Casseneuil. L'érudition de M. Magen n'a négligé aucun texte, sa sagacité n'a négligé aucun argument. Malheureusement les savants meurent, mais ils ne se rendent pas. Il a fallu que M. de Pichard, en 1860, reprit contre feu l'abbé O'Reilly une discussion que tous croyaient épuisée. En 1858, M. de Certain, de l'Ecole des chartes, s'était nettement prononcé pour Casseuil (*les Miracles de saint Benoît*, publiés par la Société de l'Histoire de France).

Digitized by Google

au nom de Périgueux, M. Léon Dessales, archiviste du département de la Dordogne (*Etablissement du Christianisme en Périgord;* 1862, broch. in-8° de 113 pages) (1). Deux des prêtres les plus instruits du diocèse d'Agen, ont déjà, l'un, M. l'abbé Capot, dans le tome VI du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, l'autre, M. l'abbé Barrère, dans le premier volume de l'*Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, chaleureusement et habilement soutenu la thèse, qui donne à l'Agenais l'éloquent auteur de l'*Histoire sacrée.* C'est à eux qu'il appartient de relever le gant que leur jettent à la fois le Bordelais et le Périgord, et de redescendre dans une arène où, malgré le souple talent d'un polémiste tel que M. Lavertujon, malgré la redoutable érudition d'un historien tel que M. Dessalles, les attend, je l'espère, une double et définitive victoire.

Si nous sommes assez heureux pour conserver parmi nos gloires agenaises un des plus grands écrivains du IVe siècle, je crains bien que nous ne devions nous résigner à ne plus voir dans le héros de La Rochelle le descendant d'une famille Guiton qui aurait autrefois habité Villeneuve-sur-Lot. Une similitude de nom ne prouve absolument rien (2); de vagues traditions, des « on dit »

(1) Cette brochure est un chapitre détaché du premier volume d'une *Histoire du Périgord*, à laquelle M. Léon Dessales travaille depuis de longues années avec un soin et avec un zèle qui nous promettent un livre bien remarquable. M. Dessales retrouve le Primuliac, séjour habituel de Sulpice-Sévère, dans le hameau de Primiliac ou Primuliac, qui fait partie de la commune de Saint-Sulpice d'Excideuil, canton de Lanouaille. Je dois avouer que le disciple de M. Raynouard met au service des prétentions de ce hameau de très-spécieux arguments, et qu'il est bien temps que l'Agenais riposte, et riposte assez énergiquement pour qu'on puisse dire au sujet des chants de triomphe prématurément entonnés par les érudits périgourdins : « *Les chants avaient cessé !* »

(2) Le nom de Guiton est très-commun dans nos contrées. Pour ma part je connais plusieurs individus qui portent ce nom, et qui hélas ! n'ont pas tous l'air de savoir que c'est là un nom qui oblige.

Digitized by Google

dont la grave histoire ne saurait se contenter, voilà, nous objecte-t-on, tous les anneaux de la trop fragile chaîne par laquelle on a voulu réunir Jean Guiton, maire de La Rochelle en 1628, à Antoine Guiton, un des consuls de Villeneuve au commencement du XVIe siècle. Je ne voudrais pas que l'on m'accusât de faire trop bon marché des assertions de M. Cassany-Mazet, et je déclare que j'aurais vivement désiré pouvoir être convaincu par l'honorable historien de Villeneuve-sur-Lot de la parfaite authenticité de la généalogie en vertu de laquelle le maire de La Rochelle aurait été un rejeton de la souche des Guiton de l'Agenais (1)? Malheureusement, là où les preuves manquaient totalement, les objections n'ont pas fait défaut.

En 1838, M. Massiou a publié une volumineuse et estimable *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, in-8°, dans laquelle (notes et dissertations placées à la fin du tome V et dernier) il annonce que Jean Guiton était originaire de la paroisse d'Argouges près Saint-James, dans l'ancien évêché d'Avranches, en Normandie. Il rappelle que les aïeux de Jean Guiton avaient acquis dans cette province une éclatante célébrité par leur bravoure, et, citant sur ce point l'*Histoire des châteaux du département de la Manche*, par Gerville, il nous montre, en 1346, Raoul Guiton, chevalier, défendant vaillamment, contre l'Anglais Renaud de Gobehen, le château de Saint-James dont il était gouverneur. M. Mas-

(1) M. Cassany-Mazet a consacré à la généalogie et à l'héroïsme de Jean Guiton les pages 53 à 56 de son *Histoire de Villeneuve*. Il est revenu sur ce double sujet avec d'enthousiastes développements dans une notice historique formant un feuilleton du *Journal de Lot-et-Garonne*, n° du 19 novembre 1840. M. Cassany-Mazet a rédigé sa notice sur Guiton avec la plus parfaite quiétude d'esprit. Quel désappointement n'aurait-il pas éprouvé en face des malheureux accidents dont le frêle tissu de la tradition a eu, depuis, tant à souffrir ?

Digitized by Google

sion s'appuie, pour attribuer au fameux maire de La Rochelle une origine normande, sur un manuscrit de la fin du XVIIe siècle, ouvrage d'un sieur de Clinchamps qui était le petit-neveu de Jean Guiton. Ce manuscrit lui inspire tant de confiance, qu'après avoir opposé les renseignements qui s'y trouvent aux renseignements fournis par le Père Arcère (*Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aulnis*, 1756, 2 vol. in-4°), il s'écrie (p. 547) : « Voilà désormais la filiation du maire de La Rochelle invariablement établie. »

J'avoue que je suis loin de partager la conviction qui éclate dans cette exclamation. M Massiou me paraît avoir attaché beaucoup trop d'importance au manuscrit de M. de Clinchamps. Ce document, dans lequel l'auteur de l'*Histoire de la Saintonge* a relevé lui-même de grosses erreurs, notamment celle qui met à la charge du cardinal de Richelieu l'enlèvement et la disparition tout à fait imaginaires de Jean Guiton, n'est point revêtu d'une autorité assez considérable pour que les indications toutes nouvelles qu'il nous fournit sur l'origine du maire de La Rochelle entrent désormais de plein droit dans la biographie de ce dernier (1). Si donc on ne pouvait se prévaloir que du témoignage de M. de Clinchamps pour retirer Guiton à l'Agenais, l'entreprise serait illégitime, et ce ne seraient pas seulement les compatriotes de M. Cassany-Mazet qui considèreraient l'intrépide magistrat bien plutôt comme *Gascon* que comme *Normand* (2).

(1) Clinchamps fait naître Guiton vers 1579. La vérité est qu'il naquit en 1585 ; il fut, d'après les registres du Consistoire de La Rochelle, baptisé le 2 juillet de cette année.

(2) Je dois toutefois avertir que ce n'est point là l'opinion de MM. Haag, qui dans leur article sur Guiton (*France protestante*), disent avec une grande assurance : « Un seul point, à notre avis, est hors de doute aujourd'hui, c'est « l'origine normande de la famille Guiton »

Digitized by Google

Mais si, même après l'apparition du livre de M. Massiou, nous pouvions ne pas nous croire obligés d'abandonner, au profit de la Normandie, une illustration qui nous était chère, nos illusions devaient fatalement s'évanouir devant la lecture d'un opuscule intitulé : *Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de La Rochelle*, par P. S. Callot, ex-maire de la même ville; in-8°, 1847. Dans ce travail où, pour emprunter l'appréciation qui en a été si bien faite par M. de Quatrefages (1), « l'auteur a recon-« struit, à l'aide des pièces originales conservées à La « Rochelle, l'histoire entière de Guiton et de sa famille « avant et après le siége de 1628, histoire qui était com-« plétement oubliée (2), » dans ce travail, dis-je, apparaît toute la fausseté de la tradition recueillie par le P. Arcère et pieusement adoptée par M. Cassany-Mazet, tradition qui nous montrait un Guiton quittant, comme un autre Enée, sa ville natale, et allant, au milieu du XVIe siècle environ, s'établir à La Rochelle, tige féconde, d'où devaient sortir bientôt trois branches vigoureuses. Un si beau roman a été brutalement mis en pièces par M. Callot, qui a retrouvé, dans les documents explorés par lui, les traces d'un Guiton tranquillement installé à La Rochelle, au commencement du XVIe siècle. La découverte de ce personnage, dont l'existence bien constatée est antérieure de plusieurs années à la sortie de Villeneuve du prétendu fondateur de la famille des Guiton de La Rochelle, rend complétement dérisoires les tentatives qui seraient faites

(1) *Les Côtes de Saintonge. La Rochelle*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1853, et dans le tome II des *Souvenirs d'un naturaliste*. Bibliothèque Charpentier, 1854.

(2) M. de Quatrefages ajoute : « Un rapprochement assez curieux à établir, « c'est que l'auteur de cette notice est lui-même un descendant du célèbre « Callot, lequel compte parmi ses chefs-d'œuvre un plan du siége de La Ro-« chelle, gravé en l'honneur du triomphe de Richelieu. »

Digitized by Google

désormais pour restituer à l'Agenais ce qui ne lui a jamais appartenu.

Maintenant que les fables relatives aux ancêtres de Jean Guiton sont écartées, je voudrais écarter aussi les fables qui sont venues se mêler, comme un alliage impur, à l'histoire de la vie du maire de La Rochelle. Je crois rendre service à sa mémoire en ramenant dans les limites de la vérité le récit de quelques-uns des événements qui marquèrent son existence Au lieu du Guiton théâtral et hissé sur de gigantesques échasses que l'on se plaît à nous représenter, on ne verra dans ces pages qu'un homme agissant et parlant avec simplicité, rude et honnête nature de marin, ennemie de l'emphase plus encore que du cardinal de Richelieu, et dont la noble et grave physionomie est devenue méconnaissable, grâce encore plus au zèle indiscret de certains panégyristes qu'à la haine farouche de certains ennemis.

Guiton fut d'abord un capitaine de navire marchand, puis un armateur. Il se livra pendant quelque temps avec ardeur au commerce maritime. La paix, ne l'oublions pas, planait alors sur l'Europe, et les pavillons de toutes les nations flottaient librement sur les mers. Guiton, par conséquent, n'eut pas l'occasion d'entreprendre, pendant la période de calme plat qui s'écoula depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'aux guerres de religion, une seule de ces aventureuses expéditions dans lesquelles les *Mémoires de Pontis* le précipitent tête baissée. Où donc aurait-il conquis ce « grand nombre d'enseignes qu'il montrait « l'une après l'autre, en marquant les princes sur qui il « les avait prises, et les mers qu'il avait courues! » Ces circonstances manifestement fausses (1) retracées par le

(1) Le reste du récit n'est pas de nature à modifier la mauvaise impression

Digitized by Google

sieur de Pontis me donnent, dès à présent, le droit de déclarer qu'il faut faire infiniment peu de cas des Mémoires publiés sous son nom.

Encore si l'auteur de ces Mémoires se contentait de métamorphoser le pacifique négociant des premières années du XVIIe siècle, le bon père de famille cherchant à arrondir le plus possible, par l'activité de ses opérations, la future dot des cinq filles qu'il possédait déjà en 1619 (1), en une espèce de corsaire se jouant au milieu des entreprises les plus hasardeuses, pareil à un de ces oiseaux de mer qui ne se plaisent qu'au sein des tempêtes ! Mais nous verrons un peu plus loin que ce n'est pas là la seule page où l'auteur des *Mémoires de Pontis* nous retrace de Guiton un portrait de fantaisie et mérite l'affront d'un formel démenti.

Ce fut en 1621 seulement que Guiton, nommé, le 5 septembre, amiral de la flotte rochelloise, se distingua autant par son courage que par son habileté. Il faut lire dans l'article consacré à ce grand homme de mer, dans la *Nouvelle Biographie générale*, par M. P. Levot, conservateur de la bibliothèque de Brest, le sobre et excellent récit de ses exploits. On n'y trouvera rien qui ressemble à l'exagération avec laquelle de trop complaisants panégyristes

causée par le commencement. Pontis prétend que Guiton, qui « était magnifi- « quement meublé chez lui, lui donna une fort belle pertuisane qu'il avait « prise à un capitaine dans un combat. » Une pertuisane, c'est bien. Mais que penser de cette « centaine de piques » qu'il le força de prendre en même temps ! Cent piques qui entourent une pertuisane, cent piques offertes par dessus le marché, c'est beaucoup trop pour la vraisemblance. Pontis a beau nous dire que Guiton était « extrêmement généreux ; » on ne donne pas ainsi cent piques tout à coup et tout à la fois, on ne jette pas ainsi tout un arsenal sur les bras de quelqu'un à moins qu'on ne veuille lui faire sentir ce qu'a de plus cruel l'embarras des richesses.

(1) D'après le manuscrit de Clinchamps, Jean Guiton n'aurait jamais été marié. Pour un petit-neveu de Guiton, M. de Clinchamps me paraît bien mal informé.

Digitized by Google

tantôt lui font mettre en fuite la flotte royale « deux fois plus forte que la sienne, » et qui, en réalité, n'avait que trente-quatre canons de plus que la flotte rebelle; tantôt nous le montrent résistant, avec cinq mille hommes seulement, au duc de Guise, qui était à la tête d'une formidable armée navale, alors qu'en définitive « les Rochellois « durent battre en retraite et se réfugier dans la petite « rade de Saint-Martin de Ré. (1) » L'honneur de l'amiral Guiton n'est pas diminué, parce que, dans une lutte inégale, il n'obtint pas un impossible succès. Il suffit pour sa renommée qu'il ait toujours noblement commandé et vaillamment combattu.

En 1628 (2), le grand marin est nommé maire de La Rochelle (3), c'est-à-dire dictateur de la petite république qui prétendait vivre en dehors de cette unité française, dont la formation est le plus beau triomphe du génie de Richelieu. Michel Levassor (*Histoire de Louis XIII*, édition de 1757, in-4°) a prétendu que Guiton refusa d'abord d'accepter la dangereuse marque de confiance que lui donnaient ses concitoyens. Presque tous les biographes de l'amiral ont répété l'assertion de Levassor, même les biographes, tels que M. de Quatrefages (4), MM. Haag (5),

(1) M. P. Levot place, en cette occasion, sous les ordres du duc de Guise, plus de 40 vaisseaux, portant 40,000 hommes. Il y a là, probablement par une faute d'impression, au moins 25,000 hommes de trop.

(2) La date du jour de l'élection a été indiquée bien diversement. Je trouve au moins 4 dates dans quatre mois différents. Le P. Griffet est pour le 4 mars; MM. Haag sont pour le 12 avril; M. Bazin est pour le 12 mai; M. P. Levot est pour le 2 juin.

(3) Le père et le grand-père de Jean Guiton avaient été tous les deux maires de La Rochelle, l'un en 1586, l'autre en 1575. Ils portaient tous les deux le prénom de Jacques et ils étaient surnommés sieurs de la Valade.

(4) « Il fallait un dévouement plus qu'ordinaire pour accepter une pareille « tâche, et l'on comprend les hésitations de Guiton. »

(5) MM. Haag assurent que Guiton fut élu maire *malgré lui*.

Digitized by Google

M. P. Levot (1), etc. M. Michelet ne pouvait manquer de dire à son tour que Guiton fut élu maire, malgré lui, lui qui, je l'ai remarqué en maint et maint endroit du volume de son *Histoire de France*, relatif au règne de Louis XIII, ou plutôt au règne de Richelieu, puise beaucoup de renseignements dans l'ouvrage si curieux, mais parfois bien inexact de l'historien réfugié (2) Pourtant deux témoins oculaires, Pierre Mervault, dont on a souvent imprimé un *Journal sur le siége de 1628*, et l'annaliste Raphaël Colin (3), ne signalent aucunement les prétendues hésitations de Guiton dans ce moment solennel, et il faut croire que Levassor, en nous les décrivant, n'a cherché qu'à rendre son récit plus accidenté.

C'est encore Levassor, je le crains, qui a imaginé l'intéressante scène du poignard, scène qui a été tellement goûtée qu'on la retrouve partout. Voici la plus récente version que je tire de la *Nouvelle Biographie générale*, tome XXII, 1858 : « Il se rendit pourtant aux instances « de ses collègues, et, saisissant son poignard : Je serai « maire, puisque vous l'exigez, s'écria-t-il lors de son « installation, mais à condition qu'il me sera permis d'en- « foncer ce fer dans le cœur du premier qui parlera de se « rendre; qu'on en use de même envers moi, si jamais « j'en fais la proposition, et que ce poignard demeure

(1) « Aussi Guiton hésita-t-il à accepter une mission qui exigeait des qua- « lités plus qu'ordinaires. »

(2) L'éditeur des *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, qui est pour moi le modèle des éditeurs, tant il est à la fois judicieux, consciencieux et érudit, M. Avenel, a eu soin de rappeler, dans une note du 2e volume, p. 311, que Levassor est un historien d'une autorité quelquefois suspecte. Il ne faut, en effet, ni exalter le mérite de Levassor autant que l'a fait M. de Sismondi, qui le met au-dessus du président de Thou, ni le rabaisser autant que l'a fait Voltaire qui le met au-dessous des plus méprisables pamphlétaires.

(3) L'oratorien Arcère s'était déjà servi du silence de Mervault et de Colin, pour nier que Guiton eût jamais refusé la mairie.

Digitized by Google

« sur la table de nos délibérations (1). » Je ne comprends pas trop comment, malgré tout ce qu'il présente de pittoresque, le récit de Levassor a été inséré dans tant de graves ouvrages, alors que justice en a été si complétement faite par le P. Arcère, dans cette note de la page 305 du tome II de son *Histoire de La Rochelle :* « Mervault et Raphaël (2) Colin, toujours exacts et diffus « jusqu'à la minutie, ne disent mot d'un trait si remar- « quable. » Que le P. Griffet, toujours si prudent et si avisé, que le P. Griffet qui, en particulier, est si peu habitué à employer, sans les contrôler sévèrement, les renseignements fournis par Levassor, nous ait dépeint, sur la foi seulement de son devancier,

Un poignard à la main, l'implacable Guiton,

c'est déjà bien singulier ! Mais que depuis la publication du docte et excellent ouvrage du P. Arcère on ait invariablement continué dans tous les livres (3) à faire brandir par Guiton cet inévitable poignard; que cette lame fatale étincelle même, dans l'*Histoire de France sous Louis XIII*, du sceptique autant que spirituel M. Bazin (4), même

(1) M. de Quatrefages rappelle que l'on montre encore à La Rochelle la table de marbre que Guiton frappa de son poignard en prêtant le serment de résister. M. Mazuy (*Biographie universelle*, 2e édition, tome XVIII, 1857), introduisant partout des variantes très-divertissantes, dit que quand Guiton « prit « possession du *fauteuil de la prévôté*, il déposa *deux pistolets sur le bureau* « et qu'il s'écria : Bonnes gens, vous m'élevez pour votre chef, je m'ébahis « de cet honneur. Il n'y aurait que deux évangélistes au monde que je serais « un des deux..... Ces pistolets demeureront sur la table pour envoyer de ce « monde en l'autre tous les perfides. Je jure et proteste de ne jamais songer à « la paix, et si quelqu'un m'entend prononcer ce mot, je consens qu'il me « donne une mousquetade, laquelle m'étende roide. »

(2) MM. Haag ont remplacé le prénom de Raphaël par celui de Gabriel.

(3) Excepté toutefois, on l'a vu, dans la *Biographie universelle*. Je ne me charge pas d'expliquer comment en pistolets le poignard s'est changé.

(4) Il est vrai que M. Bazin entoure son assertion de quelques timides ré-

Digitized by Google

dans les pages austères de *la France protestante* (1), voilà ce qui me semble tout à fait inexplicable ! Serons-nous donc condamnés à perpétuité à constater chez tous ceux qui raconteront la vie du maire de La Rochelle une incurable *poignardomanie?* (Je demande pardon pour ce néologisme. *Facit indignatio... verba.)* Et comme cette épée de Damoclès, dont on a si cruellement abusé depuis le temps où Cicéron la rendit trop fameuse, épée qui est hélas ! toujours suspendue sur la tête de celui qui lit ou qui écoute le récit d'un brusque malheur succédant à une rayonnante prospérité; ce fer menaçant placé, au mépris de l'histoire, dans la main d'un homme dont on fait par là un vulgaire matamore, nous poursuivra-t-il éternellement (2) ?

Certes, Guiton déploya, pour défendre La Rochelle, une admirable énergie, et dans le terrible duel où il devait forcément succomber, il se montra digne d'un adversaire aussi grand que l'était Richelieu. (3) Mais ici encore les biographes ont eu le tort de se jeter à corps perdu dans

serves. On assure (dit-il p. 100 du tome II, édition de 1846), qu'après avoir été nommé, il plaça un poignard sur la table de la chambre « où s'assemblait le Conseil, pour que chacun put en frapper quiconque proposerait « de capituler, mais il me semble que cette action dramatique dut se passer « beaucoup plus tard. »

(1) La version de MM. Haag est celle même de Levassor. La citation achevée, MM. Haag la commentent ainsi : « mot célèbre, qui peint bien l'indomptable courage et la sauvage énergie de ce héros. »

(2) Je n'ai pas été peu surpris de voir briller le légendaire poignard jusque dans l'*Histoire universelle* de César Cantu (tome XVI, p. 15). Cantu a soin de nous montrer ce poignard « en permanence sur le tapis qui couvrait la table « du grand Conseil. »

(3) Levassor a dit : « Guiton, homme d'un bon esprit et d'un courage extraordinaire, s'appliquait autant à bien défendre la place, que le cardinal de « Richelieu à la réduire. » Levassor ajoute que Guiton, Rohan, Soubise, furent les derniers Français, comme Cassius et Brutus furent les derniers Romains. Ces mots : *les derniers Français* font sourire quand on songe à tous les héros dont la France a été la mère, depuis le milieu du XVIIe siècle, et quand on songe à tous les héros que l'on a encore le droit d'attendre de son immortelle jeunesse et de son inépuisable fécondité.

Digitized by Google

toutes sortes d'exagérations. Pourquoi peindre avec de mensongères couleurs la résistance si héroïque dans ce qu'elle a de réel de « cet homme de bronze, incapable de peur et de pitié? » comme l'appelle M. Henri Martin.

Pourquoi masquer sous tant de pompeuses épithètes et de métaphores échevelées les grandes actions accomplies simplement par l'intrépide maire au sein des plus difficiles et des plus douloureuses circonstances? Au lieu de ce Guiton de contrebande auquel vous n'attribuez que de ronflantes paroles, laissez-nous voir cet homme qui, le jour où un conseiller du présidial ose parler trop tôt de la nécessité de la reddition de la ville, lui donne, en pleine assemblée, un vigoureux soufflet en disant que c'était là la seule réponse qui convînt à un pareil discours. Je sais bien qu'un ami de la victime s'élança vers le maire, et, dans sa fureur vengeresse, lui porta de rudes gourmades, que celui-ci lui rendit avec libéralité; mais j'aime mieux Guiton faisant le coup de poing et imitant en cela les héros d'Homère, que Guiton tel qu'il nous apparaît dans les emphatiques récits d'un trop grand nombre de ses infidèles biographes.

Aucun de ces biographes, sacrifiant au désir de dire la vérité le parti pris de produire de l'effet, n'a eu le courage d'avouer que le maire de La Rochelle, au nom duquel ils accolent avec une infatigable persévérance les adjectifs « inflexible, indomptable, » fit, dès la fin du mois de juin, des démarches auprès du cardinal de Richelieu en vue d'un pardon à obtenir. On lit dans les *Mémoires* de ce dernier, livre XIX, ce passage irrécusable : « Bien que le dernier de juin le maire envoyât vers le cardinal pour savoir s'il voudrait bien employer la bonté du roi pour eux, et qu'il eût reçu réponse favorable et telle qu'il pouvait

Digitized by Google

désirer, il changea d'avis (1) et s'affermit en son obstination. » Si, contre toute vraisemblance, quelqu'un objectait que le cardinal a pu vouloir à cet égard tromper la postérité, je citerais un document qui prouve jusqu'à l'évidence que, sept jours plus tard, le maire de La Rochelle fit porter à Richelieu des paroles de paix. Ce document est une lettre adressée à Guiton, le 7 juillet 1628, par le cardinal de Richelieu, et qui est conçue en ces termes : « Monsieur, je vous fais ce mot pour vous dire que le Roi « m'ayant fait l'honneur de m'assurer de sa miséricorde « pour toute votre ville, suyvant ce que le sieur de Covi- « lion me pria de votre part de m'y employer, Sa Majesté « m'a commandé de vous faire savoir qu'il n'entend pas « vous conserver cette grâce qu'au cas que vous vous re- « mettiez dans trois jours en votre devoir envers elle. « C'est à vous maintenant à aviser ce qui vous est le plus « expédient. » (*Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, dans la *collection de documents inédits sur l'Histoire de France*, tome III, p. 125.) Les Mémoires de Bassompierre attestent aussi que le 7 juillet un messager vint de la part de Guiton lui

(1) Ce changement d'avis dut être motivé par quelque bonne mais trompeuse nouvelle, venue de la Grande-Bretagne. Amis des Rochellois, les Anglais promirent beaucoup, mais suivant l'usage, tinrent peu, et l'alliance avec nos voisins fut pour La Rochelle une honte sans profit. Il est triste d'avoir à dire que Guiton, en septembre 1627, alla, ainsi que David de Fos, traiter avec Buckingham, qui assiégeait alors Saint-Martin, dans l'île de Ré. Dans cette île de Ré se passa, dans le même temps, un fait digne *d'une* éternelle pitié et que l'impassible cardinal de Richelieu n'a pu, dans ses *Mémoires*, raconter sans une profonde émotion. Buckingham avait ordonné de faire feu sur des femmes de l'île de Ré. Une d'elles, qui portait un enfant dans ses bras, tomba frappée d'une balle. Pour calmer les cris de son enfant effrayé, elle rassembla le peu qui lui restait de forces, et lui présenta le sein. Quelques soldats anglais attendris par un spectacle aussi touchant, coururent au secours de cette malheureuse femme. Lorsqu'ils arrivèrent, l'enfant suçait, en souriant, le lait maternel, mais il ne pressait déjà plus que le sein d'un cadavre. Quand on parle si complaisamment du beau et chevaleresque Buckingham, on oublie trop combien la mort de cette pauvre mère est un opprobre pour sa mémoire.

Digitized by Google

transmettre des propositions d'accommodement : « le vendredi 7, le tambour de La Rochelle me vint parler. »

Le Père Arcère, dupe d'un orgueilleux mensonge de Mervault, qui attribue à Richelieu l'initiative prise, en cette occasion, par Guiton, prétend (p. 294 du tome II) que le maire ne daigna pas même écouter le tambour chargé de lui remettre la lettre du généralissime des armées du roi, et qu'il le renvoya avec ces mots empreints d'une impertinente ironie : « Mon ami, dites à M. le cardinal que je suis son très-humble serviteur.» On regrette de voir un historien tel que le père Arcère adopter si facilement un témoignage qui chatouillait le patriotisme des habitants de La Rochelle. On regrette surtout de voir que le P. Griffet, entraîné par l'autorité si considérable dont jouit ce savant oratorien, ait aussi montré Guiton repoussant dédaigneusement un message qu'il avait, au contraire, incontestablement provoqué (1). Tous ceux qui, depuis, ont raconté le siége de La Rochelle, ont continué à intervertir les rôles, et MM. Haag eux-mêmes n'ont pas manqué de reproduire une erreur qui serait inexcusable dans leur livre, s'ils ne pouvaient alléguer que le volume de la *Correspondance de Richelieu*, dans lequel M. Avenel réfute si péremptoirement le P. Arcère, a paru lorsque déjà leur siége... de La Rochelle était fait.

Beaucoup de mots que l'on met dans la bouche de Guiton ne sont pas plus historiques que sa prétendue réponse au parlementaire que Richelieu lui aurait expédié (2). Pontis

(1) Le P Griffet ne cite point les mots : Dites à M. le cardinal que je suis son très-humble serviteur. MM. Haag citent ces mots, au contraire, et disent que c'était une formule de congé dont Richelieu avait coutume de se servir pour éconduire les solliciteurs importuns.

(2) M. Avenel, dans une excellente note qui m'a été bien utile en tout ceci, reproche au P. Griffet d'avoir assigné la date du 8 juillet à des démarches qui sont du jour précédent.

Digitized by Google

seul, par exemple, rapporte que quelqu'un montrant au farouche magistrat « une personne de leur connaissance « qui se mourait de langueur et de faim, » il se contenta de dire froidement à son interlocuteur terrifié : « Vous « étonnez-vous de cela? Il faut bien que vous et moi en « venions là. » Seul encore, Pontis nous raconte qu'un des assiégés disant à Guiton que tout le monde mourait de faim, il repartit avec la même froideur : « Pourvu qu'il « en reste un pour fermer les portes, c'est assez! » Rien sans doute n'autoriserait à nier l'authenticité de ces sombres et désespérantes paroles, si elles nous avaient été conservées par des chroniqueurs dignes de foi. Mais, n'a-t-on pas le droit de les déclarer apocryphes quand elles ne sont parvenues à notre connaissance que par l'intermédiaire d'un auteur déjà pris ici une fois en flagrant délit de mensonge, et que tant d'autres ont accusé, preuves en main, d'avoir grossi ses prétendus Mémoires de toutes sortes de contes méprisables (1)?

C'est surtout dans le récit de la reddition de La Rochelle que le rédacteur des *Mémoires de Pontis* a donné libre carrière à son imagination. On peut dire que là il s'est surpassé lui-même. Ainsi, d'après lui, l'un des articles de la capitulation « fut que le maire Guiton serait « conservé dans tous les honneurs et dans tous les privi- « léges de sa dignité. » Or, dit le P. Griffet, il n'y a qu'à lire les articles rapportés dans le *Mercure François* pour se convaincre du contraire. Ainsi, d'après les *Mémoires de Pontis*, « Guiton fit une très-belle réponse à M. le cardi- « nal de Richelieu lorsqu'il alla lui rendre ses civilités;

(1) Voir sur la valeur des *Mémoires de Pontis*, au point de vue historique, une note qu'à cause de son étendue je renvoie à la fin de ma dissertation dont elle sera un appendice.

Digitized by Google

« car Son Éminence lui parlant du roi de France et de « celui d'Angleterre, il lui dit qu'il valait mieux se rendre « à un roi qui avait su prendre La Rochelle, qu'à un autre « qui n'avait pas su la secourir. (1) » Il n'y a à cela qu'une difficulté : il est vrai qu'elle est bien grande ! C'est que Guiton n'eut point d'entrevue avec Richelieu. Mervault qui, comme le rappelle Arcère, n'a rien ignoré de ce qui s'est passé durant le siége, nous apprend que le maire se mit en devoir d'aller saluer le cardinal, mais que celui-ci ne le voulut pas permettre (2)? Enfin, n'ajoutons pas foi aux *Mémoires de Pontis*, quand nous y lisons que Guiton, marchant dans La Rochelle accompagné de douze hallebardiers portant ses livrées, « Son Eminence lui en- « voya dire un jour que le roi étant dans la ville, il était « contre les règles qu'il gardât ces marques d'une dignité « qu'il n'avait plus, puisque le roi était alors seul maire « et maître de La Rochelle. »

Quoi de plus choquant, quoi de plus improbable, que ce récit qui nous montre Guiton se pavanant sottement,

(1) M. P. Levot (*Nouvelle Biographie générale*) fait dire par Guiton à ses concitoyens ces mots qui devaient les décider à capituler. C'est une variante toute de fantaisie. César Cantu prétend que Guiton adressa ces mêmes mots à Louis XIII en lui présentant les clefs de la citadelle (*Histoire universelle*, tome XVI de la traduction française, édition de 1855). M. Bazin dit, p. 115 du tome II de sa piquante *Histoire de France sous Louis XIII* : « Nous devons « regretter que ces paroles se trouvent seulement dans un livre suspect. » Je partage tous les regrets de M. Bazin, et j'aurais été d'autant plus heureux de pouvoir laisser ces paroles à Guiton, que ce sont les seules dignes de lui qui lui aient été jamais attribuées.

(2) L'auteur de l'article Guiton dans la *Biographie universelle*, M. Mazuy, après avoir fait tenir au maire, le jour de son installation, une harangue aussi originale que la harangue aux pistolets, ne pouvait se montrer, à la fin de cet article, infidèle à de tels antécédents. Voici donc le colloque qu'il établit entre les deux grands adversaires : « Guiton, il n'y a plus qu'un seul maire à La Rochelle, « c'est le Roi — Ah ! Monseigneur, ce n'est pas cela à quoi nous nous atten- « dions. — Allons, Guiton, rentrez en votre logis, et que désormais personne « ne prenne le titre de maire sous peine de la vie. » M. Michelet se contente de faire regarder Guiton de travers par Richelieu : « le cardinal le regarda de « travers et le fit interner dans je ne sais quel village. »

Digitized by Google

entouré de ses douze hallebardiers, au milieu d'une ville où à toutes les désolations de la plus meurtrière des luttes étaient venues s'ajouter toutes les humiliations qui suivent une défaite? Donner à Guiton une telle attitude en face du désastre de La Rochelle, c'est non seulement outrager la vérité, c'est encore outrager le bon sens. Loin de garder après la reddition de la place un cortége pour ainsi dire triomphal, le grand citoyen dut cacher fièrement dans l'ombre de son foyer les immenses douleurs du vaincu. D'ailleurs, Guiton fut banni de La Rochelle le 2 novembre, c'est-à-dire le surlendemain du jour où Louis XIII en avait pris possession; il n'aurait donc guère eu le temps, on en conviendra, de mériter les dures paroles qui lui auraient été adressées par Richelieu. L'expression employée par le rédacteur des *Mémoires de Pontis :* « Son Eminence lui envoya dire un jour, etc., » signifie évidemment que plusieurs jours s'écoulèrent entre la reddition de la ville et l'exil de Guiton. C'est là une erreur qui serait bien étrange de la part de quelqu'un qui aurait réellement été le témoin oculaire de ce qui se passa dans La Rochelle après la capitulation du 29 octobre! Mais Pontis ajoute, parlant toujours de Guiton : « Il me dit que s'il « avait cru qu'on eût dû lui manquer ainsi de parole, le « roi n'aurait pas trouvé un seul homme en entrant dans « La Rochelle, parce qu'il aurait soutenu le siége jusqu'à « la fin. » Comme s'il y avait eu moyen de prolonger seulement d'un jour une résistance devenue insensée! Comme si l'on n'était pas arrivé déjà à la limite extrême de l'épuisement! Sans chercher ailleurs que dans les *Mémoires* mêmes de Pontis d'affreuses révélations sur les souffrances intolérables subies par la population de La Rochelle, je rappellerai que les rares habitants de la ville qui avaient survécu à leurs concitoyens « ressemblaient

Digitized by Google

plutôt à des squelettes qu'à des hommes vivants, » que « les rues et les maisons étaient infectées de corps « morts, » que l'hôte de Pontis lui raconta que, « pen- « dant huit jours, il s'était fait tirer de son sang et l'avait « fait fricasser pour en nourrir son pauvre enfant. (1) » Est-ce donc une ville réduite à de telles extrémités qui aurait pu résister plus longtemps aux trois fléaux réunis de la guerre, de la peste et de la famine, et cela uniquement dans l'intérêt de la mesquine vanité d'un maire qui n'aurait point voulu renoncer à son escorte de hallebardiers, et qui se serait écrié : Périsse La Rochelle plutôt que ma livrée! Le passage si ridicule des *Mémoires de Pontis* où Guiton s'exprime avec tant de forfanterie, est devenu pour les historiens un texte consacré. On a vu tour à tour Jean Leclerc, dans sa *Vie du cardinal de Richelieu* (1694, 2 vol. in-12), le ministre Elie Benoît, dans son *Histoire de l'Édit de Nantes* (1693-1695, in-4°), Michel Levassor, (2) s'en faire une arme banale contre le cardinal de Richelieu. On a vu, de même, la plupart des historiens de La

(1) Je n'entends point garantir que l'hôte de Pontis ait réalisé la fable du pélican Mais pour tout le reste, les *Mémoires de Pontis* sont d'accord avec tous les autres récits. Le cardinal de Richelieu avait bien raison de dire dans sa *Relation de la reduction de La Rochelle pour l'envoyer aux païs étrangers* (tome III, p. 141, de la publication de M. Avenel), que les Rochelois se rendirent « après avoir enduré quinze mois de siége et souffert durant les der- « niers quatre mois toutes les incommodités qui se peuvent jamais imaginer. » On trouvera d'abondants et de tristes détails sur la situation des malheureux concitoyens de Guiton dans la *Relation du siége de La Rochelle*, publiée dans le tome III de la 2e série des *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1838. Une femme mourut en rongeant ses bras. On alla jusqu'à déterrer les morts pour les dévorer. Ce dernier trait permet de rapprocher la description de La Rochelle assiégée de la description que, dans *Salammbô*, M. Gustave Flaubert retrace de ce défilé de la Hache où l'armée des barbares est cernée, et, après d'atroces souffrances, mange ses propres morts.

(2) Le Père Griffet dit avec raison : « Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que Le- « clerc et Levassor osent dire que l'on avait manqué de parole au maire, après « avoir assuré eux-mêmes que le cardinal fit entendre clairement aux députés « de La Rochelle que l'on leur ôterait tous leurs priviléges. » Le P. Griffet ajoute : « en supposant que Pontis fût un personnage réel, peut-être n'avait-il « jamais parlé de sa vie au maire de La Rochelle. »

Digitized by Google

Rochelle jusques et y compris M. Massiou, raconter avec une assurance qui fait plus d'honneur à leur candeur qu'à leur critique, une particularité bien digne de couronner un récit qui a mérité la flétrissure que lui infligea le P. Griffet en le dénonçant comme « plein de faussetés et de chimères. »

A partir de 1628, que devint Guiton? MM. Haag ont dit qu'un voile épais couvre ses premières années. Un voile non moins épais nous cache la partie de sa vie qui s'écoula de 1628 au 15 mars 1654, date de sa mort. On sait seulement que l'exil de Guiton ne fut pas de longue durée, et que de retour à La Rochelle, il servit en qualité de capitaine, dans cette même marine royale qui avait appris à l'estimer en le combattant. Le P. Griffet croyait qu'il était mort en Angleterre « dans le repos et dans l'oubli. » Remercions M. Callot d'avoir établi, à la suite des plus patientes recherches, que Guiton mourut à La Rochelle. Il est consolant de penser que la fin du grand marin ne fut point troublée par les tristesses de l'exil, et qu'il fut enseveli dans cette terre natale qui, suivant la belle parole de Bossuet (*Politique tirée de l'Ecriture Sainte*, livre Ier), semble plus bénigne et plus légère aux os de celui qu'elle recouvre. On aime aussi à savoir que le tombeau de Guiton fut placé en vue de la mer, à l'endroit précisément où s'élevaient naguère ces murailles qui n'auraient pas arrêté longtemps les quarante mille hommes de Richelieu, si l'intrépide maire n'avait fait de son héroïsme un bien plus puissant rempart à La Rochelle! Mais que la place de ce tombeau paraîtrait bien plus admirablement choisie si, sur cette mer, Guiton n'avait signalé son courage dans des luttes parricides, si du haut de ces murailles, Guiton n'avait, à côté de sol-

Digitized by Google

dats anglais, combattu contre une armée derrière laquelle apparaissait l'image douloureuse et sacrée de la patrie !

APPENDICE.

De la valeur des Mémoires de Pontis au point de vue historique.

Les *Mémoires de Pontis* parurent, pour la première fois, à Paris, en 1676 (2 vol. in-12). On les lut avec avidité, mais avec défiance. Madame de Sévigné, dans une lettre à Madame de Grignan du 12 août 1676,(1) nous apprend que si « ce livre a bien des approbateurs(2), » il y en a « *d'autres qui ne le peuvent souffrir.* » On éleva des doutes sur la vérité des récits (3), déclare M. Petitot, dans sa notice sur Pontis (tome 31 de la 2me série de sa *Collection de Mémoires relatifs à l'Histoire de France*); mais, ajoute-t-il, tout parut éclairci et justifié par une préface que Nicole mit en tête de la 2me édition qui parut en 1678. « Tout parut éclairci et justifié » est bientôt dit M. Petitot se laisse égarer ici par cette tendresse des éditeurs

(1) 12 août, et non 11 mai, comme on le marque dans la notice qui précède l'édition des *Mémoires de Pontis*, dans la collection Michaud et Poujoulat; je cite la date du 12 août d'après la parfaite édition des *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, recueillies et annotées par M. Monmerqué et publiées par M. Ad. Regnier dans la belle collection des *Grands écrivains de la France*, tome V, 1862, p. 12.

(2) Parmi ces approbateurs faut-il compter le grand Condé ? Mme de Sévigné dit bien que M. le Prince a lu d'un bout à l'autre ces Mémoires avec le même appétit qu'elle-même, mais Condé n'était peut-être séduit que par les curieuses anecdotes dont ces Mémoires sont parsemés, et son appétit n'était peut-être excité que par la piquante nouveauté de tant de récits qui ont fait dire aux éditeurs de ces mêmes Mémoires, dans la collection de Michaud et Poujoulat (tome VI de la 2e série) : « Nous ne connaissons pas de lecture plus attrayante que celles des *Mémoires de Pontis.* »

(3) Mme de Sévigné subit l'influence de l'opinion de ses bons amis, MM. les Jansénistes, quand elle trouve que M. de Pontis « conte sa vie et le temps de « Louis XIII, avec tant de *vérité* et de naïveté et de bon sens, » qu'elle ne peut s'en tirer.

Digitized by Google

qui a été de tout temps si féconde en illusions, et quoique Nicole, fidèle aux habitudes de Port-Royal (1), eût modifié ou même retranché certains passages par trop choquants, par exemple, tout ce qui concernait les prédictions de Nostradamus, lequel Nostradamus fut, aux yeux de son compatriote Pontis, prophète en son pays, les Mémoires du gentilhomme provençal restèrent suspects à la plupart.

On le voit clairement par l'avis placé en tête de l'édition de 1715, avis bien humble et où se trahit l'embarras d'une mauvaise cause à défendre. L'on ne prétend pas, dit l'auteur de cet avis, « soutenir qu'il n'y ait rien que « de très-assuré dans ces Mémoires. Le sieur de Pontis « n'était pas d'une autre nature que les autres hommes, « qui sont tous sujets à se tromper; sa mémoire a pu, « en effet, lui manquer pour quelques circonstances par- « ticulières. » Après ces concessions, le rédacteur de l'avis rappelle que tout n'est pas exact dans les récits de Monluc, et pourtant que l'on n'a jamais songé à rejeter l'ensemble de ses récits (2). Comparaison bien maladroite,

(1) On sait de quelles suppressions et de quelles falsifications Port-Royal s'est rendu coupable dans son édition des *Pensées de Pascal*. MM. V. Cousin, Prosper Faugère, E. Havet, ont tout dit à cet égard. On sait aussi que Pascal lui-même n'avait pas apporté dans les citations des *Lettres provinciales*, la loyauté que l'on aurait dû attendre d'un homme tel que lui. Voir l'édition des *Provinciales*, donnée chez Didot (2 vol. in-8°, 1852), par l'abbé Maynard et dédiée à Mgr de Levezou de Vesins, évêque d'Agen. M. Sainte-Beuve a dit avec l'indulgence infinie d'un avocat qui plaide pour un illustre client : « Pascal, « comme tous les gens d'esprit qui citent, tire légèrement à lui. » (Port-Royal, tome III, 2e édition, p. 62).

(2) Le rédacteur de l'Avis appelle les épigrammes à son secours. Tantôt il fait remarquer que Monluc était d'un pays où l'on aime assez à se vanter, comme si la Provence, patrie de Pontis, était beaucoup plus modeste que la Gascogne, comme si plutôt l'amour-propre ne s'épanouissait pas sous toutes les latitudes ! Tantôt il raconte qu'un ministre célèbre ayant fait peindre dans une galerie Monluc avec plusieurs autres hommes illustres, mit sous le portrait du grand guerrier cette inscription : *Multa fecit, plura scripsit*, inscription qui n'est qu'un trait d'esprit, et qu'efface l'inscription empruntée par Monluc pour son tombeau au tombeau de Trivulce : *Hic quiescit qui nunquam quievit.*

Digitized by Google

car il y a dans dix pages des *Mémoires de Pontis* plus de grosses et d'impardonnables erreurs qu'il ne s'en trouve de légères et d'insignifiantes dans tous les *Commentaires !*

Dix ans plus tard, un historien, dont le mérite n'est pas assez apprécié, le Père d'Avrigny, se chargea de prouver, dans la préface de ses *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe*, depuis 1600 jusqu'à 1716 (4 vol. in-12; Paris, 1625) (1), que le chevalier provençal avait maltraité bien plus la vérité qu'il n'avait maltraité les ennemis des trois rois au service desquels il avait mis son épée pendant cinquante ans (2). Vainement objecterait-on que d'Avrigny, en sa qualité de jésuite, a dû attaquer avec animosité et avec injustice un livre éclos à Port-Royal. D'Avrigny n'avance rien légèrement; il constate tout d'abord avec étonnement qu'aucun historien contemporain ne mentionne les relations pourtant si intimes qui auraient existé, d'après les *Mémoires de Pontis*, entre Louis XIII et l'éternel lieutenant de son régiment des gardes; puis il relève, non sans malice, j'en conviens, huit passages des Mémoires du chevalier provençal, passages qui, comme il le démontre, sont en complet désaccord avec tous les témoignages des contemporains, et principalement avec les documents officiels (3). En stig-

(1) Voltaire, dans son *Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV*, dit des *Mémoires* du P. d'Avrigny : « On y voit ce qui s'est passé de plus impor- « tant dans l'Europe exactement discuté..... jamais on n'a mieux su discerner « le vrai, le faux et le douteux. »

(2) Pendant ces cinquante ans, Pontis n'eut aucun avancement. Et pourtant, à l'en croire, il aurait rendu à Henri IV certains services d'un ordre tout particulier et qui avaient dû être fort appréciés du galant monarque ! Et pourtant encore, à l'en croire, Louis XIII l'aurait honoré de toute son amitié ! M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, tome II, p. 287) dit qu'il n'avait jamais pu se tirer du grade de lieutenant, « où un malin guignon semblait le confiner. »

(3) D'après un de ces passages, Louis XIII, après la levée du siége de Montauban, serait allé droit à Paris. Pontis, officier des gardes de Louis XIII, Pon-

Digitized by Google

matisant dans le récit de Pontis huit de ces incontestables et insignes faussetés qui discréditent à jamais un ouvrage (1), le P. d'Avrigny avait observé les règles d'une sage critique, mais il est allé trop loin lorsqu'il a semblé douter de la noblesse et même de l'existence de Pontis. Il a été suivi, dans cette voie de scepticisme outré, par Voltaire. L'auteur du *Siècle de Louis XIV*, après avoir jugé en quelques lignes moqueuses ces Mémoires, « qui « ont été tellement en vogue qu'il est nécessaire de dire « que cet homme, qui a fait tant de belles choses pour le « service du roi, est le seul qui en ait jamais parlé, » ajoute qu'il n'y a point, en Dauphiné (2), de seigneurie de Pontis, et qu'il est même fort douteux que Pontis ait existé.

Nous avons déjà vu de quelles énergiques paroles de réprobation le P. Griffet a frappé les Mémoires de Pontis, à l'occasion de tous les mensonges accumulés dans le seul épisode du siége de La Rochelle. M. Sainte-Beuve prétend que le P. Griffet insiste sur une impossibilité du récit de Pontis, et que le rédacteur des *Mémoires* (3) a tout

tis, ami du roi, a-t-il pu ignorer qu'au lieu de se rendre à Paris, Louis alla assiéger Monheurt. — D'après un autre de ces passages, Pontis aurait eu avec le duc d'Epernon une terrible altercation à Cadillac, tandis que le duc d'Epernon était alors devant La Rochelle. Il est vrai qu'ailleurs Pontis, admettant sans doute le système des compensations, met devant La Rochelle d'Epernon, qui tenait tête alors au duc de Rohan, en Guienne. Le P. d'Avrigny s'est bien spirituellement égayé de toutes ces bévues.

(1) M. Sainte-Beuve, qui s'est constitué le défenseur de la véracité du rédacteur des *Mémoires* de Pontis (*Port-Royal*, 2e édition, tome II, note de la page 288), dit en adoucissant singulièrement les choses : « D'Avrigny se piqua de noter chez « Pontis et sut même grouper assez joliment quelques inexactitudes de détail, « en vue d'infirmer le tout : il n'a réussi qu'à montrer que le rédacteur avait « bien pu confondre quelques circonstances. »

(2) En Dauphiné, non, mais en Provence, oui. La terre de Pontis se trouvait dans l'ancien diocèse d'Embrun, à une faible distance de la ville de Seyne, qui est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes.

(3) On sait que les Mémoires de Pontis ont été rédigés, d'après les confidences orales du bon homme, par un de ses compagnons de Port-Royal, Pierre

Digitized by Google

simplement brouillé les deux siéges de Negrepelisse et de Saint-Antonin. L'éminent critique oublie que ce n'est pas sur une impossibilité du récit de Pontis que le P. Griffet insiste, mais sur dix impossibilités au moins. Le consciencieux historien ne s'est pas contenté, dès les premières pages de sa préface (1), de reprocher à Levassor d'avoir raconté plusieurs faits sur la seule autorité des *Mémoires de Pontis*, « quoiqu'il soit avéré que ces Mé« moires ne sont qu'une espèce de roman historique dont « le témoignage ne peut être d'aucun poids; » il a relevé, dans ces Mémoires, tant de contradictions, de méprises et de chimères, qu'il va lui aussi jusqu'à dire (p. 620 du tome Ier) : « Il y a lieu de douter si Pontis n'est pas un « personnage imaginaire. »

Personne n'a cité jusqu'à ce jour l'opinion, pourtant si considérable, exprimée sur les *Mémoires de Pontis* par le marquis d'Aubais dans son précieux recueil intitulé : *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France avec des*

Thomas, écuyer, seigneur du Fossé. J'ai trouvé dans le *Journal des Savants* de 1699 (p. 27 et 28) un grand éloge de la modestie, de la piété, de la charité et des rares talents de du Fossé. Cet écrivain acheva les *Commentaires sur la Bible*, commencés par Saci, composa avec Tillemont et Le Tourneux l'*Histoire de Tertullien et d'Origène* que Mme de Sévigné appelait « divine, » et laissa encore des *Mémoires sur Port-Royal* dans lesquels il nous montre M. de Pontis, malgré son grand âge (il mourut à 87 ans !) s'occupant à nettoyer et à niveler à coups de bêche un endroit inculte et montueux, qu'il transforma à la longue « en un lieu propre et agréable. »

(1) L'*Histoire de Louis XIII*, qui forme les trois derniers tomes de l'édition donnée par le Père Griffet en 17 vol. in-4°, de l'*Histoire de France*, du P. Daniel, est de 1758. Le P. Griffet a donc suivi et non précédé Voltaire qui, dit M. Sainte-Beuve, « s'en vient écrire de sa plume la plus légère : il est fort « douteux que Pontis ait existé. » Je rappellerai ici que M. Sainte-Beuve a rendu un digne hommage au mérite du P. Griffet : il a notamment observé que beaucoup de prétendues découvertes historiques de nos contemporains, découvertes qui ont obtenu un brillant succès, appartiennent en réalité au savant jésuite. S'il m'était permis de joindre mon humble suffrage au suffrage si important de M. Sainte-Beuve, je dirais qu'ayant fait une étude particulière de l'histoire de France sous Louis XIII, j'ai trouvé dans le P. Griffet le plus exact de tous les historiens.

Digitized by Google

notes historiques et géographiques, 3 vol. in-4°, 1759. Dans une de ces savantes notes (tome 2, p. 22), le marquis d'Aubais fait remarquer que l'auteur des Mémoires, publiés sous le nom de Pontis, a voulu tout simplement composer un roman et se rendre agréable à ceux qui s'amusent à lire de pareils ouvrages. Ce serait, ajoute le marquis d'Aubais, « se rendre aussi ridicule que cet au-« teur, si on voulait réfuter sérieusement toutes les faus-« setés, les erreurs, les anachronismes (1) dont il a « rempli les Mémoires de Pontis. Le gouverneur d'Ai-« gues-Mortes, décapité pour avoir voulu livrer cette ville « aux Espagnols à la suite de l'injuste procès que lui fit « faire le connétable de Montmorency, qui était amou-« reux de sa femme, est une pure imagination; il est « vrai qu'on a ôté ce fait dans les dernières éditions des « *Mémoires de Pontis*. Le passage de Louis XIII, en « 1629, au bas de la montagne sur laquelle est situé le « château de Pontis, n'a pas plus de fondement. » Enfin, le marquis d'Aubais signale l'immense différence qu'il y a entre la conduite fort simple et fort ordinaire de Pontis devant les murs de Tonneins en 1622, telle que la retracent les excellents *Mémoires de Vignoles sur les affaires de Guienne*, et les incomparables exploits qui auraient été accomplis par Pontis, d'après lui-même, devant ces mêmes murs. Vignoles nous apprend que ce foudre de guerre fit son devoir comme tout le monde, et soutint ses soldats la pique à la main ? Rien de plus. Comme ce Pontis-là ressemble peu à ce Pontis des Mémoires qui, malgré la fièvre qui le consume, entasse prouesses sur prouesses,

(1) Un de ces anachronismes mérite une mention. Pontis, à la date de 1599, raconte que Lesdiguières lui donna un mot de sa main pour le recommander à M. de Créqui, son gendre. Or, Charles de Créqui n'épousa Madeleine de Bonne que douze ans plus tard, en 1611.

Digitized by Google

attaque, par exemple, si vigoureusement la demi-lune que défendait le marquis de Montpouillan, imagine l'ingénieux stratagème de ces barriques sous le poids desquelles il écrase les assiégeants, et dans l'une desquelles, comme dans une souricière, il fait de ses propres mains Montpouillan prisonnier, et puis, quoique blessé d'un coup de mousquet dans la cuisse, bien plus ! quoique *percé de part en part* (sic), se laisse rouler « du haut en « bas de la colline fort escarpée qu'il fallait descendre « pour arriver à la rivière. » Des plaisants diraient que cette rivière étant la Garonne, le lieu a dignement inspiré le narrateur. Mais tous les hommes sérieux penseront, comme le marquis d'Aubais, que de tels récits n'ont pour but que le plus grand amusement du lecteur (1).

Grosley, dans le *Journal encyclopédique* de mai 1776, s'est aussi prononcé contre la véracité de l'auteur des *Mémoires de Pontis*. Je n'ai point lu la dissertation de cet érudit auquel son penchant pour le paradoxe enlève beaucoup d'autorité, mais qui, ne l'oublions pas, a prouvé le premier que le célèbre récit de Saint-Réal sur la conjuration de Venise n'est qu'un roman. Daunou, dans son admirable *Cours d'Etudes historiques*, après avoir dit que le temps a flétri la réputation que certains Mémoires avaient usurpée, ajoute (tom. Ier, p. 323) : « Ceux de Pontis, après avoir joui d'une grande vogue « au XVIIe siècle, et durant une partie du XVIIIe, ont été

(1) Pontis assure que M. de Vignoles, de qui il avait l'honneur d'être particulièrement connu, avait eu la pensée de se servir de lui dans cette occasion. Vignoles n'en dit rien. Un malin guignon poursuit toujours ce pauvre M. de Pontis. Tous ceux dont il a été le plus connu, qui l'ont le plus estimé, poussent à son égard la discrétion jusqu'à l'abus. C'est presque la conspiration du silence qui est ourdie contre lui par ses contemporains. Les hâbleries toutes provençales de Pontis au sujet du siége de Tonneins vont de pair avec ses hâbleries au sujet du siége de Montauban, du siége de La Rochelle, etc.

Digitized by Google

« reconnus pour un misérable tissu de fables, et l'on a « fini par révoquer en doute leur authenticité même (1). »

Du grave témoignage de Daunou je rapprocherai le mot « livre suspect » appliqué aux *Mémoires de Pontis* par M. Bazin qui connaissait si bien tous les livres relatifs à l'histoire du règne de Louis XIII, et cet aveu du savant et sagace éditeur et commentateur des *Historiettes* de Tallemant des Reaux, M. Paulin Paris : « Je ne puis m'empêcher de soupçonner l'authenticité des *Mémoires de Pontis* » (tom. Ier, 1854, p. 24) (2).

Après tant de citations décisives, je puis me dispenser de prendre la parole. Les *Mémoires de Pontis* sont jugés sans appel par tous ces historiens, par tous ces critiques qui, depuis près de deux siècles, expriment sur cette œuvre une opinion toujours la même et que je résumerai ainsi : La valeur historique des *Mémoires de Pontis* n'est pas seulement douteuse : elle est à peu près nulle dans tous les cas où les récits du chevalier provençal ne sont confirmés par aucun témoignage contemporain, et entièrement nulle dans tous les cas où ces récits sont contredits par un seul de ces mêmes témoignages.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) M. Sainte-Beuve dit à ce sujet : « Le scrupuleux Daunou épouse de con- « fiance l'opinion de Voltaire. » J'en demande pardon à l'éloquent auteur de *Port-Royal*, il n'est pas juste envers Daunou. Daunou ne cite pas Voltaire sur la question de l'authenticité des Mémoires de Pontis, mais d'Avrigny et Grosley. Je ne vois pas que nulle part il nie l'existence même de Pontis ; s'il dit beaucoup de mal du livre, il ne dit pas un mot de l'homme, et il n'aurait pas blâmé cette vive exclamation du brillant critique : « Vivez donc 87 ans, et en « homme de vérité, pour être, au surlendemain de votre mort, réduit d'un « trait de plume à l'état de fable ! »

(2) Un des éditeurs des *Mémoires de Pontis*, plaidant les circonstances atténuantes, veut que l'ex-lieutenant au régiment des gardes, quand il raconta tout cela, eût déjà les souvenirs confus, embrouillés de l'extrême vieillesse ; en d'autres termes, Pontis aurait été un vieux radoteur. L'explication ne me paraît pas heureuse.

Digitized by Google

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite.)

VI

SOMMAIRE. — Les Albigeois : origine de leur croyance. — Insuccès des prédications : les Légats. — La Croisade. — Simon de Montfort : sac de Béziers, de Carcassonne, de Lavaur. Bataille de Muret. — Le prince Louis en Languedoc. — Raymond VI. Le traité de 1229. — L'hérésie fut la conséquence de la vie relâchée du clergé. — Sirventes des troubadours à ce sujet. — Résultats de la Croisade.

Puisque quelques écrivains ont jugé à propos d'élever au rang de Croisade, à l'instar des expéditions d'outre-mer, la brutale coalition du Nord contre nos provinces méridionales, on nous permettra d'en tracer ici une courte esquisse en ce qui se rattache aux Croisades proprement dites et aux familles des pélerins armés de la Terre-Sainte. Il faudrait bien plus d'espace que nous n'en disposons pour retracer, même à grands traits, cette lamentable histoire qui tient tout à la fois du drame et de la tragédie. Nous n'en dirons donc que quelques mots, en nous appuyant sur les chartes et les bulles les moins connues.

Dès le milieu du douzième siècle, les *hérétiques* successivement et suivant les localités surnommés Ariens, Bulgares,

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

Digitized by Google

Poplicains, Henriciens, Cathares, Vaudois, Bons-Hommes, Apostoliques, Patarins, etc., et dont les doctrines étaient en grande partie calquées sur celles des Manichéens, avaient déjà de profondes racines non seulement dans le midi de la France, mais aussi en Italie, en Flandre, en Allemagne et en Angleterre. La secte chrétienne des Pauliciens s'était répandue, au septième siècle, d'Arménie dans les provinces de l'empire grec. Plus de cent mille victimes la fécondèrent, comme fit de tout temps toute persécution. De là de nombreux émigrés chez les Musulmans et chez les Bulgares. De ceux-ci, en propageant leurs croyances dans le nord de l'Europe, devaient sortir un jour les Hussites de Bohême. Des contrées musulmanes les autres pénétrèrent par l'Espagne dans le midi de la France et jusques en Italie. Partout honnis, conspués, poursuivis, traqués, décimés par l'autorité, ces sectaires reçurent du peuple le surnom de Patarins. L'appellation circonscrite d'*Albigeois* devint plus tard collective et générale.

Ceux de cette religion réformée différaient peu d'ailleurs du christianisme; mais, — fait considérable, — ils indiquaient certaines tendances, certaines aspirations en suprême désaccord avec le régime officiel de leur temps. Et d'abord ils niaient la souveraineté du pape, l'autorité des prêtres, l'efficacité des prières pour les morts, l'existence du Purgatoire. Leurs ministres, comme tous les novateurs, affichaient les principes les plus rigides : les Apôtres leur servaient d'exemple; ils allaient nu-pieds, n'acceptaient aucun salaire, s'abstenaient de viande et de vin. Toutefois, prétend l'historien du Languedoc, le bénédictin Dom Vaissette, « leur cœur était aussi corrompu que leur esprit et ils menaient en particulier une vie très-débauchée. » Serait-ce d'eux par hasard qu'est venue cette prudente et complaisante maxime : *la vie privée doit être murée?* Expédient étrangement ingénieux à

Digitized by Google

l'usage des habiles, sorte d'absolution impudique que demandent effrontément les vices hypocrites, les hobereaux débauchés et les sots réussis.

En l'année 1147, des missions furent prêchées dans tout le Languedoc pour ramener ces hérétiques. L'insuccès fut complet et moins de vingt ans après, les nouvelles croyances avaient pris de telles extensions que leurs sectaires tinrent une assemblée générale dans le but de constituer une discipline ecclésiastique.

A la demande de Raymond V, comte de Toulouse, des commissaires furent envoyés dans le Languedoc pour y arrêter le cours de ces erreurs. C'est alors qu'on vit dans Toulouse un de ces actes d'intolérance toujours si regrettables. Pierre Mauran était issu d'une des plus illustres et des plus opulentes familles du pays et qui avait la prétention de descendre des anciens princes d'Aquitaine ; il portait : *échiqueté d'or et de gueules*. Accusé et convaincu d'avoir embrassé l'hérésie, il fut jeté en prison. La confiscation de ses biens fut prononcée et on ordonna la démolition de ses châteaux, moins celui qui était dans la ville. Cependant Pierre Mauran se résigna à subir une pénitence publique : on le mena presque nu et sans chaussure dans la basilique de Saint-Sernin, escorté par l'évêque et l'abbé de Saint-Sernin qui ne cessèrent de le fustiger tout le long du parcours de sa prison à l'église. Puis, il lui fut enjoint de partir dans quarante jours pour la Terre-Sainte et d'y demeurer trois ans au service des pauvres. De plus, jusqu'au jour du départ, Mauran devait chaque matin visiter les principales églises, nu-pieds et se donnant lui-même la discipline sur ses épaules nues. L'infortuné put enfin rentrer dans sa patrie, et les Toulousains, en dédommagement de tant de misères, l'élurent capitoul en 1183. L'Eglise, comme on le voit, n'y allait plus de main-

Digitized by Google

morte, et le dernier canon du concile de Latran se termine ainsi : « Comme donc les hérétiques que les uns nomment Cathares, les autres Patarins et les autres Poplicains ont fait de grands progrès dans la Gascogne et dans l'Albigeois, dans le pays de Toulouse et ailleurs, qu'ils y enseignent publiquement leurs erreurs et tâchent de pervertir les faibles, nous les anathématisons avec leurs protecteurs et receleurs, et défendons à toutes sortes de personnes d'avoir aucun commerce avec eux ; s'ils meurent dans leur péché, on ne fera aucune oblation pour eux et on ne leur donnera pas la sépulture parmi les chrétiens. »

Le pape Alexandre III, qui avait fait justice des hérétiques d'Italie, résolut de les détruire également dans le midi de la France. Il dépêcha dans les provinces d'Aix, Narbonne, Auch, Vienne, Arles, Embrun, Tarragone et Lyon deux moines de l'ordre de Citeaux, chargés de ramener à tout prix les esprits égarés Efficacité négative de rechef. En 1203, le souverain pontife jugea de nouveau urgent d'y envoyer deux autres religieux avec le titre de légats *à latere*, c'est-à-dire avec l'autorité la plus étendue. Leur commission était la recherche, la poursuite et la condamnation des mécréans.

Ces pouvoirs étaient inouis sans doute : mais de même que les peuples soupirent toujours après une liberté plus ample, de même partout le puissant aspire à cet absolutisme dont Louis XIV a été en France l'expression vivante. Pauvre humanité qui dort à deux pas du Père-Lachaise ou qui est forcée de se détourner de sa promenade pour ne pas voir à travers les brumes de l'horizon la flèche de Saint-Denis ! . . C'est ainsi pourtant. Les légats ne se crurent pas assez autorisés, et ne s'en prenant pas seulement aux hérétiques, ils voulurent asservir le clergé régulier. Sous prétexte de refus de serment de fidélité et d'obéissance, ils suspendirent l'archevêque de

Digitized by Google

Narbonne et l'évêque de Béziers ; sur le même refus, ils déposèrent les évêques de Toulouse et de Viviers. Mais l'autorité souveraine du comte de Toulouse, enclin à une grande tolérance, gênait les légats ; ils en référèrent au pape.

Alors Innocent III fit publier la Croisade pour l'extermination des hérétiques, et la France en particulier fut vivement excitée à cet acte. Cousin germain du comte Raymond VI, Philippe-Auguste comprit tout d'abord le rôle odieux qu'on lui proposait. Sur ces entrefaites, le légat Pierre de Châteauneuf, profès de l'ordre de Citeaux, qui s'était empressé d'excommunier le comte de Toulouse, fut tué d'un coup de lance au moment où il passait le Rhône. L'assassin resta inconnu, mais il parut avéré que ce crime avait eu lieu à l'instigation du comte, et une lettre du légat Milon désigne comme auteur présumé Bertrand Pourcelet ou des Porcelets, co-seigneur de la ville d'Arles, chevalier tout dévoué au comte. Le trisaïeul de ce Bertrand s'était croisé en 1096 ; son père avait sauvé la vie à Richard-Cœur-de-Lion en Palestine, et son fils, vice-roi du royaume de Naples et de Sicile, devait être le seul Français épargné lors du massacre connu sous le nom de *Vêpres siciliennes*. Les familles ont parfois, comme les empires, de ces étranges coups de théâtre qu'on appelle destinées.

Avide de venger la mort de Pierre de Châteauneuf, le pape écrivit de nouveau, et cette fois de la façon la plus pressante, au roi Philippe-Auguste d'aller ou au moins d'envoyer son fils aîné combattre les hérétiques. En guerre avec l'empereur Othon et Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, Philippe-Auguste s'excusa encore, mais il assura Sa Sainteté qu'il laissait libres tous les grands du royaume de concourir à la Croisade. Les Français, comme on sait, avaient fait preuve d'une grande froideur pour les expéditions d'outre-mer ; cette fois ils

Digitized by Google

mirent un vif empressement à répondre à l'appel de l'Église. On les vit coudre la croix sur la poitrine, à la différence des Croisés d'Orient qui l'avaient mise sur l'épaule, et le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Bar-sur-Seine, de Saint-Pol, d'Auxerre, de Genève, de Forez, enfin Simon de Montfort, comte de Leycester, se hâtèrent de se réunir à Lyon, sous la conduite de l'abbé de Cîteaux.

Qui n'a frissonné au récit des affreuses scènes de carnage qui désolèrent, à la marche des Croisés, les plus florissantes cités du Languedoc? Le meurtre, le pillage et l'incendie eurent-ils jamais de plus fervents soldats? Dès l'entrée de cette guerre à outrance, sans quartier, où le vainqueur écrasera le vaincu; dès le premier coup de ce duel à mort entre le despotisme et la liberté, il est certain que si ces horribles paroles : « *Tuez-les tous, car Dieu connaît ceux qui sont à lui!* » ne furent pas prononcées, il est certain, disons-nous, que les atrocités des vainqueurs les justifièrent en tous points. Ces paroles résument l'esprit de la Croisade.

La ville de Béziers, regardée comme la seconde ville du Languedoc, ayant été prise le 22 juillet 1209, soixante mille individus de tout sexe, de tout âge et de toute condition, y furent *passés au fil de l'épée;* et après le massacre, non pas seulement de ses habitants, mais de tous les paysans des environs qui s'y étaient réfugiés, les vainqueurs la réduisirent en cendres. — « Fouc fait lo plus grand murtre de gens que « jamais fossa fait en tout lo monde; car aqui non era spar- « nyat viel ny jove, non pas los enfans que popavan (non pas « même les enfants à la mamelle); los tuavan et murtri- « sian...; et la villa pillada, meteguen lo foc per tota la « villa...; que fouc una cruela vengensa, vist que lodit vis- « conte non era eretge, ny de lor cepte (cruelle vengeance,

Digitized by Google

« d'autant plus que ledit vicomte n'était point hérétique ni de « leur secte (1). »

Carcassonne ne fut guère mieux traitée peu après : seulement, à la cruauté les Français ajoutèrent la perfidie. Le jeune vicomte Raymond-Roger s'étant rendu dans la tente du légat sur la foi d'un des principaux Croisés, fut retenu prisonnier et renfermé dans la tour du palais vicomtal de la ville où il mourut au bout de deux mois, empoisonné.

Ces horreurs, poussées si loin dès le début de la Croisade, furent cause que tous les princes confédérés, le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Pol et autres, protestèrent vivement contre l'abus des confiscations faites par l'abbé de Cîteaux et refusèrent avec indignation et dégoût l'offre du commandement de la suite de l'expédition. Moins scrupuleux et plein d'une ambition habilement cachée sous des dehors de piété, Simon de Montfort finit, non sans quelque hésitation apparente, par accepter — « humblement et dévotement, dit-il, » — cette charge, tout en y joignant le riche héritage de l'héroïque et infortuné vicomte de Béziers. Se mettre bien en cour à Rome, fut le premier soin de Montfort qui, sûr dès lors de la possession de ses conquêtes, ne négligea rien pour les agrandir par la ruine du comte de Toulouse.

Simon de Montfort, comte de Leycester, qui n'avait rien de commun avec la maison de France, était fils de Simon, deuxième du nom, comte d'Évreux, seigneur de Montfort, et d'Amicie, comtesse de Leycester en Angleterre. Dans le partage des biens paternels, il eut pour sa part les comtés de Montfort et de Leycester dont il prit le nom. Il avait épousé Alix de Montmorency. Dès sa première jeunesse, sa

(1) *Hist. du Languedoc*, tom. III. — Preuves, p. 11.

Digitized by Google

bravoure l'avait fait connaître, et il était revenu assez à propos de la Terre-Sainte pour prendre part à la Croisade des Albigeois. Ses armes étaient : *de gueules au lion d'argent, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir;* son épitaphe portait fastueusement : Simon, comte de Montfort, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, duc de Narbonne, comte de Toulouse, vicomte de Carcassonne et de Béziers.

En 1211, Montfort vint mettre le siége devant Lavaur, ville importante, munie de ressources de toute espèce, appartenant à une dame veuve nommée Guiraude. Un grand nombre de proscrits s'étaient renfermés dans cette ville ; à leur tête se trouvait Aimery de Montréal, chevalier, jadis seigneur de ce lieu au diocèse de Carcassonne, qui, dépouillé de tous ses biens par les Croisés, s'était retiré près de sa sœur, la dame Guiraude. Aimery entreprit la défense de Lavaur : mais comment longtemps tenir contre la force du nombre ? La ville fut enlevée d'assaut, et ses habitants furent brûlés vifs en présence de l'armée remplie d'une joie extrême, — *cum ingente gaudio*, — dit le moine de Vaux-Cernay, dans un de ses fréquents accès de dévôt enthousiasme. C'était le jour de la fête de l'Invention de la Sainte-Croix, le 3 mai, et les Français avaient attaqué au chant du *Veni, Creator !* Aimery, conduit devant Montfort avec quatre-vingts des plus notables habitants, s'entendit condamner à être immédiatement pendu avec tous ses compagnons. Seulement le bourreau commença par Aimery, qui eut l'honneur d'être attaché à une potence plus élevée que les autres, — délicate attention de la part du vainqueur..

Ah ! la plume se refuse à relever tant de férocités à froid. Laissons plutôt parler le chroniqueur languedocien ; son récit est, à notre sens, la meilleure manière de faire connaître Montfort, « ce religieux chevalier, » comme l'appelle le

Digitized by Google

frère Lacordaire, et ses dignes compagnons dont l'un, du nom hébraïque de Lévy (1), ayant eu pour sa part de butin, entre autres, les château et baronnie de Mirepoix confisqués sur la famille de ce nom, s'était pompeusement décoré du titre de *maréchal de la Foi!....* — « Adonc lodit conte de Montfort a faict prendre ben quatre vingts homes des plus aparens de ladita villa, losquals a faict tots brular et cramar fora ladita villa, et aussi lodit Ameriguat, fraire de ladita dona Guiraulda, dona d'eldit Lavaur; a faict prendre en sa compania ben quatre-vingts cavalhiers ou gentilshomes, losquals fec touts penjar et stranglar en certan gibet que fact far devant lodit Lavaur, et sus touts les autres ne fec far ung plus haut, alqual fec metre et penjar lodit Aymeriguat, com lo plus grand de touts les autres. Et faict tout so dessus, a faict prendre ladita dama d'eldit Lavaur, et dins un pots touta viva la faicta davalar; et quand ès estada al fond d'eldit pots, a ly faict gectar taut de calhaus dessus, que touta la ne ha couverta, et faicta mourir de mala mort dins lodit pots. Et quand tout so dessus ès estat faict, et touts los que eran dins lodit Lavaur tuats et murtris, que ung sol no ny an laissat per senhal en vida.. ., fouc pilhada touta ladita villa sans laissar rès, en laqualla fouc trobada una grand richessa (2). »

De ces grandes richesses savez-vous ce que fit le « religieux » Montfort? Il les abandonna en paiement à un riche marchand de Cahors qui lui avait avancé de l'argent. C'était se libérer consciencieusement des dépenses de la Croisade avec les ressources du pillage.

(1) On dict que cette maison descend de la race de Lévy dont il est parlé dans la Saincte Ecriture, un desquels passa en France avec le Lazare et la Magdelaine. (Besse, *Hist. de Carcassonne*, page 199.)

(2) *Hist. du Languedoc*, tome III. — Preuves, page 35.

Digitized by Google

Après avoir réduit de la même façon diverses places dans le Toulousain et soumis l'Agenais, Simon de Montfort se présenta devant Muret. Le comte de Toulouse était entouré du roi d'Aragon, son fidèle allié, des comtes de Foix, de Comminges, d'Astarac, des vicomtes de Béarn, de Lomagne et de toute la noblesse de ses états. Chacun de ces seigneurs, déjà dépouillé de presque tous ses biens, avait réuni toutes les forces dont il pouvait disposer. Tout-à-coup, profitant de la nuit, Simon de Montfort vint brusquement fondre sur le camp des princes confédérés, bien qu'il n'eût avec lui que mille hommes de cavalerie, milice qui du reste faisait alors toute la force des armées, et peu d'infanterie. La déroute des troupes toulousaines fut complète, et le valeureux roi d'Aragon resta des premiers parmi les morts. Le jeudi, 12 septembre 1213, se passa de la part des Français à égorger au nombre d'environ vingt mille une malheureuse pédaille recrutée principalement parmi les gens valides des communes et des villes, et nullement aguerrie Ce bruit, dit un historien, ressemblait à une troupe de bûcherons abattant des arbres à grands coups de coignée.

Deux années environ après cette désastreuse bataille, le prince Louis (qui devait être dix ans plus tard Louis VIII) se rendit en Languedoc avec une suite nombreuse. Les comtes de Saint-Pol, de Ponthieu, du Perche et d'Alençon, et foule d'autres grands seigneurs l'accompagnaient. Le cardinal légat vint au-devant du prince à Valence, mais un peu à contre-cœur. « Le cardinal — c'est le moine de Vaux-Cernay qui parle — tenait en sa main les villes de Toulouse et de Narbonne et un grand nombre de châteaux situés dans l'Albigeois. Il devait craindre que le prince, fils aîné du roi de France, seigneur dominant des terres occupées par les Albigeois, ne voulût entreprendre quelque chose de son autorité privée et sans le conseil du légat. Il ne faut pas s'en étonner,

Digitized by Google

continue le moine, car toute cette terre des Albigeois ayant été infectée de la maladie de l'hérésie, c'était au roi, comme haut seigneur, de l'en purger. Il en avait été averti, sommé et prié à plusieurs reprises; à son défaut, le Saint-Siége, en purgeant cette terre de l'hérésie, avait acquis les droits que Sa Majesté y possédait auparavant. »

Rigoureusement rien ne s'opposait à ce que le Languedoc et la Provence, conquises sous la conduite des légats, ne restassent sous la domination romaine, par les mêmes raisons spécieuses admises pour le Comtat-Venaissin.

A Valence, le légat représenta au prince Louis qu'il ne venait en Languedoc que comme Croisé et comme pèlerin, et devait dès-lors s'interdire toute opposition aux volontés du Saint-Siége. Le futur roi s'inclina, promit au légat obéissance passive, et au bout de quarante jours, terme marqué pour la Croisade, il s'en revint à Paris, non sans avoir toutefois, par son influence et le conseil du légat, obligé les habitants de Toulouse et de Narbonne à raser leurs murailles.

Le prince était encore à Saint-Gilles, en Languedoc, quand le légat reçut des bulles du pape en faveur de Simon de Montfort. En effet, après la journée de Muret et la fuite du comte de Toulouse, les prélats, s'arrogeant le droit de disposer des biens de Raymond VI, s'étaient assemblés à Montpellier Les archevêques de Narbonne, d'Auch, d'Embrun, d'Arles et d'Aix, et vingt-huit évêques y tinrent, sous la présidence du légat, un concile par lequel, sous la ratification de Sa Sainteté, ils adjugèrent à Montfort toutes les terres conquises. La ratification n'était pas douteuse. Dans son habileté ordinaire et craignant sans doute soit quelque regret de la part de la cour de Rome, soit quelque réclamation contre cette largesse tant soit peu contestable, Simon de

Digitized by Google

Montfort s'empressa de reconnaître le roi de France Philippe-Auguste pour son suzerain.

Dès lors fut arrêtée la déchéance de la puissante race du comte Frédélon, premier duc d'Aquitaine, laquelle pendant quatre cents ans avait régné avec gloire et, ce qui est plus beau, avec l'amour de ses sujets. La ruine complète ne fut plus qu'une question de prudence et de temporisation. Dès lors aussi, la restauration de Raymond VII ne pouvait être, comme toutes les restaurations qu'offre l'histoire, qu'une raison personnelle et partant éphémère. La dernière moitié du XIIIe siècle devait voir s'accomplir le rêve ambitieux de la France du Nord et le couronnement de sa conquête.

Le comte Raymond VI, sur qui vint fondre l'orage qui devait l'accabler, était fils du comte Raymond V et de la princesse Constance, fille du roi Louis-le-Gros. Raymond se qualifiait, « par la grâce de Dieu, comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence, etc » Il fut marié cinq fois : 1° à Ermessende Pelet, fille de Bernard, sire d'Alais, et de Béatrix, comtesse de Melgueil, veuve de Bérenger-Raymond, comte de Provence ; 2° à Béatrix de Béziers, sœur du vicomte Trencavel, dont Constance de Toulouse, reine de Navarre ; 3° à Bourguine, fille d'Aimeri, roi de Chypre ; 4° à Jeanne d'Angleterre, fille du roi Henri II, dont naquit Raymond VII ; 5° à Éléonore, fille d'Alphonse, roi d'Aragon.

Il n'y avait nulle puissance sur terre, disent les historiens, capable de déposséder ce prince de ses domaines, si l'Église ne s'en fût pas mêlée. Le roi de France lui-même ne pouvait lui disputer pour l'étendue territoriale. Un auteur contemporain assure que le comte possédait autant de villes qu'il y a de jours dans l'an. Le marquisat de Provence lui

Digitized by Google

appartenait : il touchait à l'Isère et à la Durance d'un côté ; aux Alpes et au Rhône de l'autre. Raymond VI possédait à l'occident du Rhône, lorsque les Croisés l'attaquèrent vers l'an 1211 : 1° le duché de Narbonne ; 2° le domaine direct des comtes particuliers de Narbonne, de Nimes, d'Uzès, de Béziers, d'Agde et de Lodève ; 3° le comté de Toulouse ; 4° les comtés particuliers d'Albigeois, du Quercy et du Rouergue, en Aquitaine, outre l'autorité suzeraine sur plusieurs autres pays de cette province et de la Gascogne, entre autres sur les comtés de Foix, de Comminges et de Rhodez ; 5° le Vivarais. Ce prince tenait toutes ces possessions de ses ancêtres ; il en renfermait la dénomination sous le titre de : Duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, qu'il prenait ordinairement. Il y avait ajouté : le comté particulier de Melgueil ou de Maguelonne, par donation d'Ermessende Pelet ; l'Agenais, composé des diocèses d'Agen et du Condomois, qui formait la dot de Jeanne d'Angleterre ; enfin, les vicomtés de Milhau et du Gévaudan que Pierre, roi d'Aragon, son beau-frère, lui avait donnés.

Raymond VI mourut en 1222. Son fils, le comte Raymond VII, n'avait encore que vingt-cinq ans. Celui-ci ne laissa qu'une fille qui, aux termes du traité de Paris de 1229, dut être mariée à Alphonse de France, comte de Poitiers, frère de Louis IX. Raymond VII mourut en 1249, quatre cents ans, presque jour pour jour, après l'élévation de Frédélon au comté de Toulouse, en 849.

Rien ne prouve mieux d'ailleurs les idées bien arrêtées de conquête définitive dont Montfort ne fut que l'instrument, que les précautions prises pour la fusion : — « Toutes les femmes des traîtres et ennemis dudit comte de Montfort sortiront de ses Etats, lors même qu'elles seraient reconnues

Digitized by Google

pour catholiques, afin qu'aucune suspicion ne tombe sur elles. Néanmoins, elles auront leurs terres et le revenu de leur dot en jurant qu'elles n'y feront pas participer leurs maris tant qu'ils seront en guerre contre la chrétienté et ledit comte. »

« Que nulles veuves, grandes dames ou héritières gentilles-femmes ayant forteresses ou châteaux, ne soient assez osées pour se marier à leur volonté à des hommes du Midi, sans l'autorisation dudit comte, d'ici à dix ans, pour éviter le péril qui pourrait en provenir pour ladite terre. Mais il leur est loisible de se marier à tels Français qu'elles choisiront, sans l'assentiment du sire de Montfort ni d'autres. Après l'expiration de dix ans, il leur sera permis d'épouser à leur gré un Français ou un Méridional. »

Cette ordonnance, datée de Pamiers, est du 1er décembre 1212. Elle n'a pas besoin de commentaire. Une autre ordonnance du même jour applique au Midi la *coutume de Paris*. C'était la proscription du droit romain qu'avaient déjà tentée les rois de France. Cinquante ans auparavant, Louis-le-Jeune, comme on le voit par sa lettre à la vicomtesse de Narbonne, conseillait à cette princesse d'adopter les coutumes du Nord comme plus avantageuses aux femmes.

DENIS DE THEZAN.

(La fin du chapitre VI au prochain numéro.)

Digitized by Google

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS, A AUCH.

DE LA DÉCISION DU JURY.

Apprécier une œuvre d'art est toujours une tâche difficile; on ne doit donc pas être surpris si la décision du jury, dans le concours artistique de la ville d'Auch, a déçu des espérances, froissé des amours propres, soulevé des récriminations. L'examen de cette décision n'est pas, pour la critique, une tâche moins délicate; c'est pourtant une satisfaction légitime que l'on doit aux exposants. Les nombreux comptes-rendus de cette exposition ont peut-être négligé ce côté important. Assurément nous n'avons pas la prétention de combler cette lacune, mais nous pouvons indiquer certains points sur lesquel le jury s'est manifestement trompé, à notre avis.

Une première faute, selon nous, a été de classer la peinture sur verre dans les beaux-arts. Le peintre verrier, à part quelques rares exceptions, n'est ni dessinateur ni peintre. Il fait composer et dessiner ses cartons par des artistes plus ou moins habiles, selon l'importance des commandes; ces dessins sont ensuite calqués sur le verre par des ouvriers peintres payés ordinairement à la journée. Les autres procédés employés pour la confection des vitraux appartiennent, on le sait, à la manufacture industrielle. On ne saurait donc raisonnablement admettre les peintres sur verre dans les beaux-arts, pas plus que les imprimeurs sur étoffe ou les fabricants de papiers peints.

Digitized by Google

Si l'accueil que les peintres verriers ont reçu à Auch a eu pour but, comme on l'a dit, d'encourager dans le sud-ouest cette industrie d'ailleurs recommandable, ce n'était pas, ce nous semble, un motif suffisant pour accorder une médaille d'or à M. Goussard. Son vitrail, ainsi qu'on a pu s'en convaincre, n'est qu'une assez médiocre copie; la couleur est terreuse, sans transparence, et quel que soit le jour où on le place, ce ne sera jamais qu'une pauvre peinture. Il a fallu vraiment vouloir fermer les yeux pour ne pas voir une supériorité incontestable dans les vitraux de MM. Rigaud de Toulouse, Raynon et Solta de Condom. Nous citerons principalement celui de M. Rigaud : *Saint Nicolas ressuscitant trois enfants*, qui a généralement paru le meilleur. M. Rigaud a, de plus, le mérite de composer et de dessiner ses sujets; il a aussi exposé un bon fragment de peinture décorative : *Saint Thomas d'Aquin*. Puisque l'on tenait à réserver une médaille d'or pour la peinture sur verre, cette médaille revenait de droit à M. Rigaud.

Il s'est produit aussi une autre erreur qui n'est pas sans importance; nous voulons parler de la médaille d'or décernée à M. Lacoste, professeur de dessin au collége d'Eauze, pour ses portraits au crayon noir. Si M. Lacoste était un élève de dessin de quatrième ou cinquième année dans un lycée, ses portraits pourraient certainement prétendre à une distinction; il ne saurait en être de même dans un concours artistique. Pour mériter la faveur dont il a été l'objet, M. Lacoste aurait dû produire au moins une œuvre d'art, c'est-à-dire un dessin exprimant une pensée, révélant un travail quelconque d'imagination. Or, ce n'est pas précisément par là que ses œuvres se recommandent. Ses portraits sont des copies de photographies, reproduites avec une patience rare, qui prouve que

Digitized by Google

M. Lacoste avait des dispositions à devenir un bon graveur en taille-douce; mais ceci, on le voit, est du métier et non de l'art. D'un autre côté, M. Lacoste a toujours soin d'esquiver la difficulté des jambes et des bras, ce qui nous porte à croire qu'il borne sa spécialité à crayonner des têtes. Nous ne voulons pas dire, cependant, que ses portraits dussent passer inaperçus, tant s'en faut, mais une médaille d'or pour un simple travail de patience, c'est plus que de l'exagération; le bronze aurait suffi.

Nous ne parlerons pas des récompenses décernées aux autres exposants, cela nous amènerait à entreprendre une critique complète et, nous le répétons, notre prétention n'est pas de tout juger. Cependant il y aurait encore beaucoup à dire, croyons-nous, particulièrement sur le classement de ces récompenses, qui n'a pas paru en rapport avec le mérite de chaque artiste, et qui a produit, on le sait, un mécontentement général; mais notre but principal était de signaler l'emploi regrettable de ces deux médailles d'or.

L'exposition d'Auch renfermait, de l'aveu même des plus difficiles, un assez grand nombre de bons tableaux, plus considérable assurément qu'on ne pouvait l'espérer d'un premier essai. Il était donc aisé de faire un meilleur choix. On n'avait même qu'à prendre au hasard. Les plus médiocres morceaux de cette exposition avaient au moins autant de droits à la faveur du jury que les crayons de M. Lacoste et les vitraux de M. Goussard.

Les concours de province ont surtout pour objet, dit-on, d'amener une décentralisation artistique. Il est à craindre que le jury Auscitain n'ait marché en sens inverse. Sur trois médailles d'or destinées aux beaux-arts, et confiées à sa clairvoyance, il en a livré une à l'indus-

Digitized by Google

trieu et sacrifié une autre à un dessinateur de petits portraits. Nous le demandons : est-ce en procédant de la sorte qu'on prétend faire de la décentralisation ?

Espérons que le jury confessera publiquement son erreur, ou bien les vrais artistes ne voudront plus s'exposer, sans doute, aux coups d'un pareil aveuglement.

VICTOR LAVERGNE.

MISCELLANÉES.

HECTOR DE BEAULIEU. — Hector de Beaulieu était organiste à l'église de Lectoure, en 1522. On ne sait trop comment, de pâtre, il quitta son poste pour se faire ministre à Genève. — Musicien et poète, il composa les paroles et les airs de trente-neuf chansons qui sont restées inédites, outre celles qu'il fit imprimer en 1546, sous le titre de *Chrétienne réjouissance*, et auxquelles il joignit le *Pater* et l'*Ave*, les *Solliciteurs de Procès*... — En 1537, il avait publié à Lyon le recueil de ses poésies qui renferme plusieurs ballades et plusieurs rondeaux qui méritent que sa mémoire soit conservée. C'est lui qui écrivit ce joli rondeau d'une mesure toute particulière :

Argent fait beaucoup en amours,
Si fait jeunesse et bonne grâce :
Mais argent en bien peu d'espace
Y fait plus qu'un autre en cent jours.
Beau parler, gambades et tours
N'y valent (pour bien qu'on les fasse)
Argent.

Beauté, pour avoir beaux atours,
Entre souvent dedans la nasse ;
Mais dessus tout, amour fait place
Et loge au plus haut de ses tours
Argent.

L'auteur de cette charmante boutade était né à Beaulieu, au bas-pays Limousin. C'est de là que lui vint le surnom d'*Eustorge de Beaulieu*, qu'il changea ensuite en celui d'Hector.

J. L.

Digitized by Google

LA BASTIDE DE RABASTENS, EN BIGORRE.

(ORIGINE HISTORIQUE ET TRADITIONS FABULEUSES.)

(*Suite et fin.*)

Le Béarn, cette petite principauté voisine qui conserva plus longtemps que le Bigorre son indépendance et son autonomie, n'avait pas été pénétré par cet élément civilisateur qui accompagnait la marche ascensionnelle de la monarchie. C'est ce qui fait qu'on ne rencontre point dans ce pays de faits analogues de villes nées sous l'initiative des officiers de la couronne. Nous ne connaissons même, dans les contrées adjacentes qu'on appela la Navarre française, qu'un seul exemple de bastide royale dont l'origine est restée assez obscure; mais cette bastide ayant eu avec celle de Rabastens quelques points de contact dont les traditions populaires ont dénaturé le souvenir, nous devons en parler ici. C'est dans des lettres de l'année 1338 qu'on en trouve la première mention; elle y est nommée la bastide de Clarenx; nous présumons que c'est la même qui porte, sur la carte de Cassini, le nom de la Bastide-Clérence, située dans l'Ancien Labourd, sur un des affluents de l'Adour nommé la Joyeuse, aujourd'hui la Bastide-Clairence, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Bayonne. S'il faut s'en rapporter, en l'absence des titres initiaux, aux énonciations très-vraisemblables de Bertrand Campagne, cette bastide aurait été fondée au nom du roi de France, en l'année 1314. Toujours est-il que le baile et les consuls

Digitized by Google

de *Clarenx* s'adressèrent au baile et aux consuls de Rabastens, pour obtenir d'eux divers renseignements touchant l'application des coutumes et priviléges qu'on leur avait octroyés, ainsi que nous l'avons vu, d'après la charte de Marciac. Par lettres du 4 mars 1338 (Larcher, Glan. XXII, p. 6), le baile et les consuls de Rabastens, remplissant l'objet de leur demande, leur fournirent ces explications, dont les détails sont pleins d'intérêt. Ce fait ne permet guère de douter que la Bastide-Clairence n'ait dû sa fondation aux mêmes causes que celle de Rabastens. La tradition, exagérant cette simple communauté d'origine, la transforma en un fait d'émigration des habitants de Rabastens qui, dans leur exil, seraient allés coloniser cette petite ville.

Ce fut à Rabastens qu'en avril 1341, Jean, évêque de Beauvais, et Louis, comte de Valentinois, lieutenant du roi en Languedoc, cédèrent à Gaston, comte de Foix, le consulat de Pamiers, objet de longues contestations entre ce dernier, l'évêque et les habitants, pendant lesquelles un arrêt du Parlement l'avait confisqué, selon l'usage, au profit du roi. Ce don fut motivé sur le dévouement dont le comte de Foix faisait preuve envers la monarchie *(apud dominum regem et coronam Francie)*. On trouve ces lettres au tome 93e de la collection de Doat, parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale. Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* en ont fait mention dans leur savant ouvrage, liv. XXX, chap. 71.

Pendant la captivité du roi Jean, quand il fallut subir pour sa rançon le fameux traité de Bretigni (8 mai 1360), par lequel plusieurs provinces méridionales et notamment le Bigorre, furent abandonnées au roi d'Angleterre, Rabastens devint la propriété des Anglais et fut occupée par eux. Mais cet état de choses ne devait pas durer long-

Digitized by Google

temps. La couronne était échue à Charles V qui ne cherchait qu'un prétexte pour rompre la paix et rejeter ces terribles ennemis hors de nos provinces. Les légistes se chargèrent de le fournir, et ils le tirèrent de l'inaliénabilité du droit d'appel envers le roi comme souverain. Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V, son lieutenant en Languedoc, tint des états à Toulouse, au mois de février 1369, afin d'exciter les populations à secouer le joug. La résistance s'organisa. Les principaux seigneurs reçurent du roi le mandat de faire comprendre aux populations que leur intérêt était de rentrer sous la couronne de France, avec promesses de ne jamais plus en être séparées, et pour mieux les pousser vers ce but, le roi leur donnait pouvoir d'octroyer priviléges, libertés et franchises *tant et telles comme bon leur semblera.* En conséquence, Arnaud de Montlezun, comte de Pardiac, ayant accordé dans cet objet plusieurs faveurs aux habitants de Montfaucon en Bigorre, dégagea ce lieu de toutes choses dont il était tenu envers la ville de Rabastens qui était encore rebelle au roi *(rebelli et inobedienti domino Regi).* Ces lettres sont datées de Marciac, le 28 septembre 1369. Mais Rabastens ne tarda pas à rentrer dans sa destination primitive qui était de constituer en Bigorre le point d'appui des intérêts français. Les seigneurs d'Antin et de Barbazan ayant expulsé les Anglais de Tarbes, le comte d'Armagnac vint s'y établir au nom du duc d'Anjou et du roi de France. Rabastens se rendit bientôt après. L'acte de cette soumission fut passé à Tarbes, dans l'église cathédrale, le 1er septembre 1370. Le comte d'Armagnac fit remise aux consuls et à la communauté de toutes les redevances arriérées qu'ils pouvaient devoir, soit au roi de France, soit au prince anglais; il leur accorda, en outre,

Digitized by Google

certaines sommes pour être employées à la réparation des murs de leur ville et des autres fortifications.

Lors de la grande alliance de Gaston de Foix avec Magdelaine de France, fille de Charles VII et sœur de Louis XI, dont le contrat fut conclu à Saint-Jean-d'Angeli, le 11 février 1462, on stipula qu'en cas de prédécès du comte, il serait assigné à la veuve, pour sa demeure, *la cité* et *chastel* de Tarbes et *la ville* et *chastel* de Rabastens.

Ce château, ou plutôt cette citadelle qui s'élevait en dehors, mais tout près de l'enceinte de la ville, du côté du couchant, est fréquemment mentionnée dans les documents relatifs aux guerres civiles du XVIe siècle. Nous ne ferons que rapporter sommairement les faits principaux. Mais d'abord il faut préciser que les consuls ou officiers municipaux de Rabastens n'en avaient point le commandement, à la différence de ce qui se pratiquait dans beaucoup d'autres bastides; pendant les deux siècles précédents, il y avait une garnison sous les ordres d'un capitaine entièrement indépendant de la commune. Parmi ces capitaines, on voit figurer, vers la fin du XVe siècle, un seigneur d'Andoins et Odet de Castelbajac, seigneur de Lubret, le même qui fit reconstruire le château de Lubret et repeupla ce village que les Anglais avaient détruit du temps qu'ils faisaient le siége de la bastide de Trie.

D'après les chroniques et mémoires que l'abbé Duco reproduisit dans son histoire manuscrite du comté de Bigorre, une querelle de préséance survenue entre les consuls et le juge-mage de Rabastens, aurait été la cause qui permit aux huguenots de s'établir dans la ville et dans le château vers l'année 1570. Mais cette cause paraîtra peu sérieuse, si l'on songe que Montgommery venait de faire

Digitized by Google

la conquête du Béarn et du Bigorre, et qu'il avait dû nécessairement occuper un poste d'aussi grande importance. Quoi qu'il en soit, deux capitaines nommés Gardin et Ladons ou Ladoüe s'y étaient retranchés avec leurs compagnies, après avoir pillé et livré aux flammes la belle église collégiale et le couvent des Carmes, comme le constate une information faite en l'année 1576. (*Larcher, Glan.*, XVI, p. 417). De là, ils entretenaient des intelligences avec leurs coreligionnaires postés au château voisin de Montaner et faisaient des courses dans tout le pays. C'est ainsi qu'une forteresse construite pour la royauté, servait en ce moment de repaire à ses ennemis.

Blaise de Montluc, lieutenant de roi en Guienne, qui avait à se venger de son impuissance à arrêter la rapide invasion de Montgommery, entreprit de mettre fin à un pareil état de choses en délogeant ces formidables coteraux. Il assembla à Nogaro une petite armée composée de nobles catholiques de la Gascogne, parmi lesquels se trouvaient en première ligne le baron de Gondrin et son fils de Montespan, ancêtres des marquis de Montespan, plus tard ducs d'Antin. Quelques-uns voulaient que l'expédition commençât par Saint-Sever-Cap, d'autres par Pau. Montluc soutint qu'il fallait débuter par Rabastens, « qui estoit (écrit-il dans ses Commentaires), un chasteau « le plus fort qui fust en la puissance de la reine de Na- « varre; il valoit mieux commencer par le plus fort. »

En conséquence, la petite armée s'étant dirigée sur Rabastens avec six ou huit pièces d'artillerie, arriva devant cette place le 17 juillet 1570. On attaqua d'abord la ville; aux premiers coups de canon la brêche y ayant été ouverte, la garnison et avec elle les malheureux habitants, vieillards femmes et enfants, s'enfermèrent dans le château, après avoir mis le feu aux maisons que, dans cette

Digitized by Google

prévision, on avait remplies de paille et de fagots. La plus grande partie de Rabastens fut donc incendiée ce jour-là mardi 18 juillet 1570. Après cinq jours de siége, pendant lesquels l'artillerie parvint à faire tomber dans le fossé la tour de l'Horloge, afin qu'elle le comblât de ses débris, le dimanche 23, sur les 2 heures, l'assaut fut donné; les assiégés se défendirent en hommes qui savaient bien le sort qui les attendait. Un des fils de Montluc y fut blessé. Montluc lui-même reçut un coup d'arquebuse en pleine figure et cette cruelle blessure, qui fut la dernière de toutes celles qu'il avait reçues, le mit dans la nécessité de porter un masque le reste de ses jours. Quand dans la maison où on le pansait, on vint lui annoncer que le château était pris : « Gardez, dit-il, qu'il n'en eschappe un seul « qui ne soit tué ». L'ordre barbare reçut l'exécution la plus rigoureuse ; tout fut mis indistinctement, comme on disait alors, au couteau; les femmes elles-mêmes ne furent point épargnées dans ce massacre. La boucherie eût été complète si les soldats ne s'étaient fait un jeu de faire sauter une soixantaine de ces malheureux du haut d'une autre tour dans les fossés. M. de Grammont s'étant rendu sur les lieux, déclara qu'il n'aurait jamais cru cette place si forte, et que si Montluc avait attaqué Navarreins, il en aurait eu meilleur marché.

Il existait sur l'histoire de ces luttes sanglantes d'autres Mémoires écrits, comme ceux de Montluc, par un capitaine gascon qui en avait été avec ce dernier l'un des principaux acteurs. Ces Mémoires de Jean d'Antras, chevalier de Samazan, seigneur de Cornac, intitulés : *Vie d'un pauvre capdet de Gascogne*, sont restés à l'état de manuscrit et malheureusement perdus, sauf quelques fragments que Larcher en avait transcrits dans son Glanage et quelques feuillets détachés d'un vieil exemplaire qui furent retrou-

Digitized by Google

vés en 1844 et que nous nous empressâmes de copier dans l'espoir qu'un heureux hasard permettra enfin de les compléter pour en enrichir la collection de nos Mémoires historiques. Or, le seigneur de Cornac, qui avait pris part au siége et à l'assaut de Rabastens, donne également une grande idée de la force de ce château. « Il fut rompu, « dit-il, et mis hors de défense pour n'y pouvoir les en- « nemis plus louger, de quoy le pays de Bygorre et tout « le pays voysin demurarent fort contans et soulagés, qui « despuis s'i estant encore retirés et un peu réparé, ils « en furent chassés, et le dit chasteau mis par terre et en « tel estat qu'il n'est possible de le voir jamais réparé « quand on voldret y employer touts les moyens de la « conté de Bygorre. »

Le chevalier de Cornac veut parler dans ce passage, de l'occupation momentanée qui eut lieu en 1576, de ce qui restait de Rabastens, par les huguenots que commandait le jeune Henri, roi de Navarre, échappé de la cour dès le commencement de cette année. C'est en effet de Rabastens que sont datées les lettres qu'il écrivit, le 12 septembre 1576, à Timothée de Saint-Cricq, pour lui exprimer toute la douleur qu'il éprouvait de la mort de son frère tué la veille dans Mirande où il l'avait placé à la tête d'une garnison que les catholiques assaillirent et forcèrent.

La destruction du château de Rabastens n'était même pas complète vingt ans après ; cela résulte de diverses indications fournies par les manuscrits de Larcher. Ainsi, en avril 1585, le baron de Castelnau-Chalosse, l'occupait à la tête d'un parti de ligueurs et menaçait les habitants de Vic qui furent rançonnés à 1,200 livres. Les États du Bigorre durent lui payer une somme beaucoup plus forte (15,000 livres) pour obtenir sa retraite. Le seigneur de Beauregard, le baron de Bazilhac, figurent aussi comme

Digitized by Google

le détenant à la tête de soldats qui ne vivaient, et ne pouvaient vivre dans ce désordre général, qu'au moyen de rapines qui l'augmentaient encore. En 1592, le seigneur de Begolle déclara aux Etats que le baron de Castelnau-Chalosse, qui sans doute s'y était établi de nouveau, exigeait 180,000 livres pour se retirer; on délibéra de payer cette somme énorme en sommant le clergé d'y contribuer pour le tiers. Aux Etats du 18 août de la même année, le syndic général exposa que le marquis de Villars demandait au pays mille sacs de grain pour l'armée espagnole qu'il introduisait en France ; on résolut de démolir promptement le château de Rabastens, et au cas où cela ne serait point possible avant l'arrivée des Espagnols, on promit de donner au sénéchal le nombre de soldats nécessaire pour y soutenir un siége. Mais la démolition fut commencée la même semaine, les consuls des villes et vallées ayant envoyé pour cela un grand nombre d'habitants et les seigneurs leurs paysans.

Cette masse devait être bien imposante puisqu'en 1549, elle n'était pas encore complétement arrachée du sol; cela résulte des procès-verbaux des États de cette année où l'on voit le sénéchal proposer de fortifier la tour de Valoüart et la porte de l'Horloge; on y mit en effet quelques soldats pour protéger le pays contre les courses des bandouliers de l'Armagnac. Enfin, l'avocat Mazières, qui écrivait en l'année 1614 sa sommaire description du pays et comté de Bigorre, nous apprend qu'il en restait encore de son temps une petite tour comme *une marque d'un si rare édifice.* Il n'y avait alors dans Rabastens que cinq ou six familles; les terres étaient en friche, de telle sorte que la superbe bastide n'était plus qu'un misérable hameau. La période du XVIe siècle lui fut donc aussi fatale qu'elle le fut à la ville de Tarbes : l'une et l'autre ne se

Digitized by Google

relevèrent que très-lentement des ruines que les guerres civiles y avaient entassées.

Ce fut ainsi qu'en dépassant les limites ordinaires imposées par la nécessité de clore les villes, en voulant élever celle-ci au rôle de place forte, les sénéchaux avaient préparé les causes qui l'arrêtèrent dans son développement. Il est vrai qu'ils avaient été déterminés moins par un excès de sollicitude, que par le désir de lui imprimer le caractère formidable qui convenait à une œuvre royale en face d'une population qu'il fallait intimider et contenir.

Et maintenant que nous croyons avoir éclairé par l'histoire les causes de la fondation et du désastre de cette bastide, terminons en consignant ici, comme nous l'avons annoncé, la légende qui s'est établie sur ces faits. On n'aura nulle peine à démêler sous cette grotesque métamorphose les véritables rapports et comme le reflet défiguré des traits les plus saillants.

Larcher (Glan. XIII, p. 329), a pris soin de résumer de la sorte tous ces récits qui avaient cours de son temps et qui se répètent et même s'impriment encore de nos jours (1).

« Rabastens, aujourd'hui ruiné, était autrefois considé-
« rable par son étendue et son château. On rapporte qu'un
« comte de Bigorre y étant allé passer le carnaval, sédui-
« sit la fille d'un apothicaire, et que les parents irrités le
« firent poignarder. Le successeur du comte fit raser la
« ville; on sema du sel sur son emplacement. Les habi-
« tants se réfugièrent à la bastide de Clarens où ils empor-
« tèrent tous les titres de leur ville. On ajoute que
« lorsqu'il leur fut permis d'y revenir, ils furent fort

(1) *Indicateur des Hautes-Pyrenées*; Paris, 1856, p. 370.

Digitized by Google

« embarrassés du nom qu'ils lui donneraient. Ils convin-
« rent de le prendre de la première chose qu'on porterait
« à leur marché. Une femme y portait des navets qui
« sont appelés rabes. Elle fut aperçue de loin; on voulut
« deviner la denrée dont elle était chargée; celui qui
« avait meilleure vue s'écria : rabes ten; la ville fut
« appelée Rabastens. Tout ceci sent les aventures de la
« reine Tarbès, etc. »

En effet, de pareilles fables se rencontrent, nous le disions en débutant, au berceau de presque toutes les villes. Tarbes en offre un exemple; mais pour ne parler que des villes fondées pendant le moyen-âge, chez lesquelles cet oubli de l'origine est bien plus caractéristique, nous pourrions citer, comme ayant quelque analogie avec la légende de Rabastens, celle de la bastide de Revel et celle du lieu de Came sur la Bidouze, dans le voisinage de la Bastide-Clairence, qu'on trouve au tome 177e de la collection de Doat. Dans celle-ci, une dame de Guiche joue auprès du vicomte de Béarn a peu près le même rôle que la fille de l'apothicaire de Rabastens; puis la légende confond les vieux souvenirs relatifs à l'enfant que les Béarnais seraient allés chercher en Catalogne, pour en faire leur seigneur, lesquels ont été placés en tête des Fors, comme un écho lointain et un constant témoignage de la liberté primitive.

Ces contes ne sortaient point sans prémisses de l'imagination populaire; ce n'étaient guère que des travestissements; le merveilleux était généralement brodé sur un fond vrai. A Rabastens, ce fond se retrouve partout : le dualisme, le sentiment d'hostilité entre la ville royale et le pays de Bigorre personnifié dans un de ses comtes; la ruine de cette ville; la communauté d'origine avec la

Digitized by Google

Bastide-Clairence, présentée sous la forme d'une émigration ; et quant au nom pris des raves apportées au marché, est-il nécessaire de dire que cette fable n'a eu d'autre source que la présence de trois raves dans les armes du fondateur devenues celles de la bastide ?

Sur ces récits bizarres, nés de la fausse interprétation des armes des villes, il existe en Bigorre un fait à peu près similaire; il est fourni par l'histoire de Lourdes. Les armes de l'antique *Oppidum* romain se composaient d'un rocher portant un château à trois tours, celle du milieu surmontée d'un aigle ayant une truite dans le bec. Tout cela n'avait été vraisemblablement dès le principe que l'assemblage et la représentation figurée des choses les plus remarquables du lieu. L'aigle sur la tour (à Pau, un paon faisant la roue), était le signe convenu de la supériorité. Eh bien, il sortit de là une curieuse légende, suivant laquelle Charlemagne assiégeant le château contre un chef de Sarrasins, nommé Mirat, un aigle serait venu y apporter une truite que Mirat aurait envoyée bien vite à l'Empereur, lequel, au comble de l'étonnement, se serait décidé à lever le siége. C'est puéril sans doute ; mais l'opinion une fois formée, cette croyance devint matière à exploitation. On peut voir dans les *Annales du Bigorre* tout le parti qu'en surent tirer le chapitre de Notre-Dame-du-Puy, les princes anglais et nos rois de France.

A. CURIE-SEIMBRES.

Digitized by Google

LA VICOMTÉ ET LA COMMANDERIE DE COURS

(EN BAZADAIS).

La seigneurie de Cours, avec ses dépendances, devait avoir une grande étendue si on la proportionne à l'importance de son titre en plein moyen-âge. Avant 1316, elle a rang de vicomté, puisque, le 12 janvier de cette année, Edouard II écrit au sénéchal de Gascogne pour faire réintégrer Espalus Derans dans la châtellenie de Monteget, confisquée au vicomte de Cours par le roi de France. Plus tard, le prince d'Outre-Mer l'ayant reprise, voulut qu'elle fût rendue à son maître primitif, lequel était hommager des seigneurs de Cours. Nous nous bornerons à citer un fragment de l'acte latin qui constate la saisie et la restitution. C'est Brequigny qui nous le fournit dans son vol. XX, fol. 233 : « Rex sen. suo vascon. qui « nunc est vel qui pro tempore fuerit, vel eorum loca tenentibus « salutem : Cum nuper ad peticionem Espali Derans nobis sug- « gerentis quod Arnaldus Raymundi, vice comes de Curt. *ibus*, « prefatum Espalum de castro suo de Montegeto tempore suffi- « ciencie inter celebris memorie dominum et quondam regem « Anglie patrem suum et regem Franc. Super guerra inter eos in « dicto ducatu dudum habita inepte vi et armis disseisivit et « castrum illud eidem Espalo adhuc injuste detinet ad dampnum « suum non modicum et exheredacionis periculum manifestum, « vobis mandaverimus, etc. »

C'est sur le territoire de la vicomté de Cours (1) que fut découpée, au commencement du XIIIe siècle, la commanderie de Cours. Philippe-le-Bel qui devait, 23 ans plus tard, devenir le persécuteur

(1) Il y avait également en Normandie une baronnie et une maison de Cours qui n'apparaissent, du reste, que fort tard et fort peu dans l'histoire. Si cette famille se rattache à la souche de Gascogne, c'est par des liens trop mystérieux pour que nous puissions hasarder la moindre conjecture. Le P. Anselme, tome VII, p. 788, D, parle de la seigneurie et des seigneurs de Cours et fixe leur siége dans la province du nord.

Digitized by Google

et l'exécuteur de l'ordre du Temple, l'avait comblé de bienfaisance au début de son règne. Après avoir accompli successivement plusieurs donations au bénéfice des maisons de Cours et de Romestain, il ratifia, le 24 mars 1289, l'ensemble de ses libéralités par ces lettres confirmatives :

« Rex omnibus ad quos etc. Salutem ! Sciatis quod dilecto nobis « in Christo fratri Vitali de Caupenna, preceptori domorum milice « templi de Coortz et de Romastaing ; dioc. Vasatem, et ejus pre- « ceptoris optentu domibus ante dictis volentes gratiam facere « specialem, etc. (1). »

Durant les guerres de religion, la commanderie de Cours fut une terrible voisine pour les huguenots. L'édit de pacification publié à Amboise, le 19 mars 1563, n'avait été qu'une suspension d'armes entre deux partis épuisés par des tueries réciproques. Les catholiques avaient violé la trêve à Casteljaloux, et ils furent jetés dans la tour de Magnebeuf, qui était alors la prison de cette ville. Jeanne d'Albret ayant appris que le commandeur de Cours avait projeté un coup de main pour délivrer les captifs, dépêcha à Xaintrailles la missive que nous transcrivons ici :

« Saintrailles, j'ai présentement été avertie que le commandeur « de Cours et les capitaines Sendat et Laburnatière ont fait quel- « ques armes et levées d'hommes, pour enlever par voie de fait « et de force les prisonniers qui, de l'ordonnance du vice-séné- « chal, sont détenus et arrêtés en ma ville de Casteljaloux ; chose « qui m'a semblé en telle importance que, pour aller au devant d'un « si grand mal, étant mêmement question de l'autorité du roi et « de sa justice et de la conservation de ses édits, et que, par ce « moyen, l'on moyenne recommencer à lui être désobéissant ; que, « pour empêcher une telle violence, vous ne fauldrez, tout incon- « tinent, cette lettre reçue, monter à cheval pour vous en aller au dit « Casteljaloux, et là étant arrivé, appeler les magistrats et consuls « et autres gens de bien de la dite ville, faire faire guet aux portes, « afin que les susdits n'exécutent leur entreprise et où s'ils s'en « mettraient en devoir, y faire de votre autorité telle résistance « que l'autorité en demeure au roi, à moi et à justice, sous peine

(1) *Coll. Brequigny*, tome II, fol. 41. *(Bibliothèque impériale).*

Digitized by Google

« de être responsable des prisonniers et s'en prendre à vous s'il « vient faute ; lesquels à cette cause, vous pourrez mettre en mon « château, pour mieux vous en assurer et les rendre à justice, « comme par justice ils ont été arrêtés. Priant Dieu, Saintrailles, « qu'il vous ait en sa sainte garde. — *De Nérac, ce 19 avril 1564.* »

JEHANNE, et au bas : BRONDEAU (1).

Cette lettre permet d'apprécier le caractère du chevalier dont on redoutait l'attaque et l'énergie de la souveraine qui défendait son autorité menacée.

En septembre 1574, Nogaret de La Valette, qui avait en compagnie de Montluc subi un échec devant Clairac, vint donner l'assaut au château de Cours. Le capitaine Brocas, défenseur de cette place, ne consentit à la reddition que lorsqu'il eut reconnu l'impossibilité de résister au canon catholique. La garnison eut l'avantage de se retirer avec l'honneur sauf, de garder ses armes et d'être reconduite sous escorte jusqu'à une lieue du camp. Les termes du traité garantissaient aux soldats réformés qu'il ne serait *fait, ni à eux, ni à leurs chevaux, mal ni déplaisir de tout le jour*. De plus, une sauvegarde pour le salut des personnes et des biens devait être accordée à tous ceux qui prendraient l'engagement d'être fidèles au roi et obéissants à ses édits. A ces conditions, la forteresse fut livrée, *avecques toutes munitions, tant de vivres que autres de guerre, soit mousquets, poudres et autres* (2).

Biron, marchant à grandes journées, avait culbuté les troupes de la Rochefoucault près de La Plume, traversé Francescas au galop et gagné les portes de Nérac. La cour, à la nouvelle de son approche, tomba dans une soudaine et profonde panique. Par bonheur d'Aubigné parvint à rallier quelques gentilshommes de Casteljaloux, ses anciens amis, et son attitude calma le trouble de la reine et de la princesse de Navarre. Henri IV ne tarda pas à rentrer dans la ville menacée ; alors le chroniqueur calviniste, suivi seulement de quelques arque-

(1) *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, par Samazeuilh ; tome II, page 122 et 123.

(2) *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, par Samazeuilh, tome II, page 183.

Digitized by Google

busiers à cheval, reprit la route de Bazas. Sous les murs du fort de Cours il fut assailli par soixante chevau-légers de La Haye. D'Aubigné *choisit si bien ses advantages, que, l'attaquant, laissa trois gentilshommes morts.* De son côté il n'eut que deux blessés (1).

Vers 1660, les établissements militaires et religieux de Cours, de Romestain, de Saint-Arroman et de Saint-Martin furent incorporés et fondus dans le prieuré d'Argentens dont le siége était tout proche de la vigne du roi, aux environs de Nérac (2).

Les rejetons des anciens maîtres du territoire de Cours avaient successivement abandonné le siége héréditaire de leur race et étaient allés prendre racine et faire souches nouvelles sur d'autres points de l'Agenais, à Laroque-Timbaut, à Teyssonac, à La Salle du Prat, etc. Le dernier possesseur du berceau de ses ancêtres fut un Jean de Cours. A sa mort, son patrimoine incomba à ses deux filles, Guitarde et Huguette. Celles-ci dépouillèrent la famille de son fief primitif et le transmirent, en échange de 50 écus d'or, au gendre de leur troisième sœur, Nanguine de Cours, femme de N... de Montfarès, seigneur de Faugeurolles, dont la fille, Marguerite de Montfarès, nièce des seigneuresses de Cours, avait épousé Jean de Luppé. Marie de Luppé, leur héritière, apporta le château de Cours dans la maison de La Goute par son union avec Amanieu de La Goute, seigneur de la Poujade. Elle passa plus tard aux Montalembert de Montbeau, qui l'obtinrent, eux aussi, par suite du mariage de l'un des leurs avec la fille du marquis de la Poujade.

A la terre de Cours était attaché l'exercice de la haute, moyenne et basse justice. A la fin du dernier siècle, quoique fort réduite, elle englobait dans son périmètre les paroisses de Cours et de Montguzon. Sa superficie était de deux cent trente-huit sexterées, mesure d'Agen.

Pressé par les exigences de ses créanciers, M. le comte de Montalembert aliéna sa belle possession à M. de la Sylvestrie pour deux cents et quelques mille francs.

Le comte de Montalembert, avant de consommer la vente de Cours, colligea religieusement tous les titres et livres terriers qui se ratta-

(1) *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*, édition Charpentier, page 56.
(2) *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, par Samazeuilh, page 72.

Digitized by Google

chaient au passé de cette seigneurie et de ses seigneurs. Un inventaire chronologique et explicatif fut opéré par son ordre, et c'est à ce document que nous avons emprunté les détails de cette notice dont la provenance n'est pas indiquée.

J. NOULENS.

ESSAI GÉOGRAPHIQUE

Sur la Cité et l'Ancien Diocèse de Tarbes.

(Suite.)

Avant de parler des diverses modifications que les invasions barbares et les désordres des siècles féodaux ont apportées aux limites de la cité de Tarbes, il ne sera pas inutile de faire à l'avance, à chacun des peuples qui se sont établis sur ce territoire, à chacune des dominations qui s'y sont succédé, à chacune des influences qui y ont exercé une action incontestée, la part qui lui revient; et le moyen qui paraît le plus propre pour obtenir ce résultat est, ce semble, d'observer la physionomie bien caractérisée des noms de nos localités. Cette digression jettera, j'espère, quelques lumières sur les faits historiques.

OBSERVATIONS SUR L'ORIGINE DES NOMS DES VILLAGES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE TARBES.

J'embrasserai dans ces observations l'ensemble de l'*ancien diocèse de Tarbes*, dont la frontière coïncidait sur la plupart des points avec celle de la cité (1). La même circonscription renferme aujourd'hui 374 communes, savoir : 325 dans le département des Hautes-Pyrénées, 25 dans celui des Basses-Pyrénées, 24 dans celui du Gers (2).

(1) Saint-Pé et le Nébousan n'appartenaient pas à la cité romaine de Tarbes.

(2) Les subdivisions territoriales ont été autrefois plus nombreuses, si l'on en juge par les villages disparus ou annexés depuis à d'autres lieux.

Digitized by Google

On doit remarquer généralement que les diversités d'origine des lieux sont accusées par le nom propre : chaque peuple, chaque civilisation a déposé sur le sol des témoignages encore vivants de son passage. Les premiers points dénommés furent les grands accidents physiques : montagnes, fleuves, rivières, lacs, aspects de terrain, etc.; et si l'on parvenait, à l'aide des langues qui ont été parlées dans notre province, à deviner le sens caché de ces appellations géographiques, nul doute qu'on n'eût mis la main sur le peuple primitif qui l'habitait.

Mais je laisse à de plus habiles et à de mieux préparés la tâche rude de pénétrer ces mystérieuses significations; je renonce à me lancer dans les sentiers trompeurs de l'étymologie. Je veux simplement essayer une classification des noms de lieux, par langue, et en faisant appel pour toute méthode, et aux *désinences* qui les terminent et à certains *radicaux* que la philologie autorise.

Quels sont les peuples qui ont tour à tour occupé ou dominé le pays qui formait, avant 1789, le diocèse de Tarbes? L'histoire les cite dans l'ordre suivant : *Ibères*, *Gaulois*, *Romains*, *Goths*, *Francs*, *Gascons*, *Arabes*. Ne cherchons pas en dehors de la langue de ces conquérants l'origine de nos appellations ; n'oublions pas surtout que la domination romaine a été prépondérante; que si l'Empire tombe définitivement l'an 476, après cinq siècles d'existence, sa langue ne finit pas avec lui, elle demeure celle du pays. — Aussi, est-ce principalement dans la basse latinité qu'il faut aller surprendre les origines des établissements nouveaux qui se constituent sous le régime féodal, — établissements sortis soit de l'Eglise, soit du château.

Noms Ibériens.

A cette langue j'attribuerais :

1° Les noms de lieux en *os*, — suffixe à laquelle les actes latins se contentent d'ajouter invariablement *sium*.

Ex. : *Ibos*, *Angos*, *Odos*, *Esparros*, *Agos*, *Ayros*, *Lizos*, *Abos*, *Sabalos*, *Sinzos*, *Banios*, *Gaillagos* (Galhagossium) (1), *Julos*, *Saligos*, *Sazos*, *Viscos*, *Vizos*, *Arros*.

(1) Pour les sources des noms latins, voir le *Diction. topogr. des Hautes-Pyrénées*.

Digitized by Google

2° Ceux qui gardent la racine *urb*, *ur*, *urd*, si commune dans les dénominations basques.

Ex. : *Lourdes* (Lurda), *Ourdis*, *Ourdon*, *Tarbes* (Turba), *Adour* (Aduris).

Je placerais dans cette même classe : *Luz*, *Uz*, *Bigorre*, *Gave*, *Rustan*.

Noms Gaulois.

1° Les noms de lieux en *eix*, *ex*, *ix*, *ax*, — terminaison rendue en latin par *exium*, *esium*, et quelquefois même non traduite.

Ex.: *Orleix*, *Tarasteix*, *Azereix*, *Sireix*, *Omex*, *Oroix*, *Loubix*, *Galiax*.

2° En *as*, — forme exprimée très-souvent en latin par un pluriel.

Ex.: *Mascaras* (de Mascaranis), *Ugnouas* (de Unhoannis), *Ségulas*, (de Cégalanis), *Marsas* (de Marsanis), *Beccas* (de *Becanis*), *Nestalas*, *Balagnas*, *Arras*.

3° Les noms où entre la racine gallique *puech*, *puy*, *pouey* (montagne), rendue dans la basse latinité par *podium*.

Ex.: *Pouyastruc* (Podium Astrucum), *Lespouey* (Lespodium), *Betpouey* (Vellum Podium), *Pujo*.

4° Ceux se rapportant aux limites : *Hitte*, *Fitte*; dans la basse latinité : *Hita*, *Fita*, *Fines*, *Chines*, *Baulatum*, *Bossulatum*.

Ex.: *Lahitte*, *Lahitte-ez-Angles*, *Hitte*, *Hiis* (de Fitis), *Chiis* (de Xinibus), *Lafitole* (de Fitolà), *Lahitte-Toupière*, *Baulat*, *Bouilh*, *Bouilh-Péreuil*.

5° Ceux qui dérivent de ces pierres sacrées que les Gaulois élevaient sur la frontière de leurs champs : *Peyre*, *Peyrer*, *Per* (dans les actes patois); *Petra* (basse latinité).

Ex.: *Peyraube* (de Petrà Albâ), *Peyrouse*, *Péré*, (de Petrà), *Peyrum*, *Peyriguère*.

Enfin, à la même période appartiennent certainement les dénominations suivantes : *Allier*, *Escondeaux* (Condate), *Tournay*, *Caharet*, *Caixon* (de Cayshono), *Ger*, *Germs*, *Neuilh* (Nulhium),

Digitized by Google

Oueillous (Abelho), *Ger en Béarn*, *Izotges*, *Thuy*, *Hères* (Heræ deæ (1) — inscription).

Noms Romains.

Si on ne peut guère attribuer aux Romains d'autres grandes constructions, dans le Bigorre, que le *Castrum Bigorrense*, autour duquel se développa Tarbes, et l'*Oppidum Novum*, château de Lourdes, il faut admettre qu'il se créa, sous leur régime, une multitude de petits établissements agricoles qui, grandissant avec les âges, devaient se métamorphoser en villages. On les reconnaît dans le Midi aux suffixes *ac* et *an* qu'ils ont conservées : la première est la corruption du mot latin *ager* (2).

1° Noms propres en *ac* — (dérivé de *ager*, rendu dans les vieux actes patois par *ag*, et dans les actes latins par *acum*.)

Ex.: ***Arcizac-Adour***, ***Pintac***, ***Bernac-debat***, ***Bernac-dessus***, ***Séméac***, ***Montignac*** (Montinhacum), ***Estirac***, ***Bénac***, ***Cabanac***, ***Lansac***, ***Préchac en Rivière-Basse***, ***Pontiac***, ***Oléac-debat***, ***Oléac-dessus***, ***Soréac***, ***Bazillac***, ***Gensac***, ***Laméac***, ***Liac***, ***Arcizac-ez-Angles***, ***Sarriac*** (3), ***Sénac***, ***Clarac***, ***Marsac***, ***Talazac***, ***Orignac***, ***Pouzac***, ***Avezac***, ***Ayzac***, ***Préchac-en-Lavedan***, ***Bourréac***, ***Paréac***, ***Loubajac***, ***Cahuzac***.

2° En *an* (dans les actes patois : *aâ ;* basse latinité : *anum*).

Ex.: ***Aureillan***, ***Aurensan***, ***Gayan*** (Faganum), ***Barbazan-debat***, ***Barbazan-dessus***, ***Madiran***, ***Avéran***, ***Juillan***, ***Coussan***, ***Marseillan*** (Marcelhanum), ***Marsan***, ***Artagnan***, ***Nouillan***, ***Hauban***, ***Ordizan***, ***Beaudéan***, ***Bulan***, ***Coldoussan***, ***Laguian***, ***Lugagnan***, ***Lézignan***, ***Campan***.

(1) La déesse *Hera* présidait aux bois. — Dans la basse latinité, *fera*, *fana* signifient *fée*.

(2) Dans le Nord de la France, la suffixe *acum* disparaît totalement : *Pontiniacum* devient *Pontigni; Sociacum*, *Souci; Glatiniacum*, *Glatigny;* — ou bien se corrompt en *ay : Trisiacum*, *Trizay*. — (V. les Dict. top. publiés par le Ministère de l'Instruction publique.)

(3) *Sarriac* indique un champ défriché ; *sarrire*, sarcler, enlever les mauvaises herbes.

Digitized by Google

Noms Germaniques, Gascons, Arabes.

Fort peu de dénominations géographiques appartiennent à ces langues.

I. Le souvenir des *Goths* (*Goti*, *Gothi*, *Godi*) paraît s'attacher à deux localités : *Goudon* (villa de Godorio) et *Goutx* (Gots) (1).

II. Les *Francs* n'ont apparu que passagèrement sur les rives de l'Adour, sans y former d'établissements durables.

III. Les Gascons (*Vascones*), appelés, au VIe siècle, par les habitants de la Novempopulanie contre les Francs, venaient d'Espagne ; et leur langue, mélange d'ibérien, de gaulois et de latin, ne différait de celle des Aquitains que parce que l'ibérien primait de beaucoup les deux autres. Une étude approfondie des patois du Sud-Ouest de la France pourrait faire apprécier les modifications que cet élément nouveau apporta à la langue usuelle, et permettre peut-être de lui attribuer quelques appellations géographiques.

IV. Les *Arabes* ont occupé la cité de Tarbes pendant un demi-siècle environ (712-759) ; mais il faut bien croire que ce fut un demi-siècle de guerres entre eux et les habitants. Quelques lieux-dits ont gardé le témoignage de ces luttes : *La Lannemourine* ou *Landes des Maures*, près de Juillan ; *Le Hailla Mourena* ou *Plaine des Maures*, commune de Saint-Lézer (2).

MOYEN-AGE. — *Noms de basse latinité.*

Les noms suivants sont empruntés à la *basse latinité* et se rapportent à des lieux dont la création est probablement postérieure à la chute de l'empire romain. Je les partagerais en six classes, d'après leur nature.

1° *Noms relatifs à l'habitation :*

De *borda*, ferme, dérivent *Bordères de Bigorre*, *Bordes*, *Laborde*.

(1) La vallée d'Aure a gardé plus de souvenirs de l'invasion gothique.

(2) Un autre peuple, les *Normands*, n'a laissé de son passage dans le Bigorre que des ruines (843-844).

Digitized by Google

De *casa* (1), case, *maison d'un serf*: *Lacassagne*, *Lascazères* (Lanas Caseras),

De *villa*, métairie : *Vielle-Adour*, *Villenave près Béarn* (Villa-Nova), *Villelongue*, *Villeneuve près Marsac*.

D'un établissement agricole : *Lagrange*, *Molère*, *Ansost*, *Mazerolles*, *Arbéost*, *Gazost*, *Moumoulous*, *Collongues* (Colonia), *Batsère* (2), *Labassère*, *Sère*, *Sère-Lanso*, *Lasserre*, *Sère-Rustaing*, *Sarrouilhes* (3), *Ferrières*.

D'une hôtellerie : *Ousté*, *Bonnemazon*, *Bourrepaux* (Bonus Repastus).

D'une agglomération plus considérable : *Cieutat* (Civitas), *Bourg* (4), *Maubourguet* (Malus Burgetus), *Burg*, *Vic*.

2° *Noms relatifs à la culture :*

Barthe (5), Bartrès, Labarthe; — Fréchendets (6), Fréchou, Fréchède ; — Haget (7), Hagedet, Hautaget (Altus Fagus); — *Tilhouse* (8), *Lutilhous* (Lucus Tilhosus) ; — *Aspin* (9) (de Spino) ; — *Boulin* (10) (Bonum Linum) ; — *Poumarous* (11) (Pomerosium) ; — *Canet* (12) (Canetum) ; — *Castéide* (13) (de Castaheda) ; — *Rabastens* ; — *Luc* (14), *Lucarré* (de Luco posteriori), *Luc en Béarn*, *Luquet*.

3° *Noms relatifs à la géographie physique :*

Clarens (Clarenxis), *Beaucens*, *Belmont* (Bellus Mons), *Belplan* (Bellum Planum), *Capvern* (Caput Vernum), *Plaisance* (Placentia),

(1) *Casarii vel coloni* (Ducange. *Gloss.*).
(2) Serra, *mons, interdùm clausura* (Ducange).
(3) *Sarra pro serrâ*, scie. Une *sarre*, en patois, est une *scierie*.
(4) *Burgus*, mot d'origine germanique, passe dans la latinité dès le VIIe siècle.
(5) *Barta hoc est silva*, 1080 (charte de l'abb. de Florensac) ; *Bartæ seu Brugassæ*, 1300 (chap. de Toulouse).
(6) *Fraxinus*, frêne.
(7) *Fagus*, hêtre.
(8) *Tiliaceus*, de tilleul.
(9) *Spinum*, prunier sauvage.
(10) *Linum*, lin.
(11) *Pomus*, fruit.
(12) *Canna*, roseau.
(13) *Castanea*, châtaignier.
(14) *Lucus*, bois.

Digitized by Google

Sanous, ***Villembits*** (de Bello Viso), ***Auriébat*** (Aurea Vallis), ***Campistrous***, ***Argelès de Lavedan*** (de Argileriis), ***Argelès de Bigorre***, ***Estaing***, ***Loucrup***, ***Gourgue***, ***Horgues***, ***Hourc*** (de Furco), ***Sombrun***, ***Mouledous*** (Mons Lutosus), ***Orieux*** (de Ribis), ***Hibarette*** (de Ripâ Fractâ), ***Sers*** (Vicus Serciensis, Saxiacensis), ***Artigue*** (1), ***Artiguemy***, ***Angles*** (2) (de Angulis), ***Lanne*** (3), ***Laslades***, ***Lannemezan***, ***Lamajou***, ***Lanespède***.

4° ***Noms relatifs à la voirie :***

Caussade (Calciata), ***Soublecause***, ***Pontacq***, ***Ponson-debat***, ***Ponson-dessus*** (de Ponsono (4) superiori).

5° ***Noms relatifs aux eaux thermales*** :

Bagnères (Balneriensis) (5), ***Cauterets*** (Caldarenses) (6).

6° ***Noms relatifs aux animaux :***

Enfin, plusieurs lieux attestent par leur dénomination la présence fort ancienne de deux familles d'animaux féroces qui n'ont pas encore disparu. Les villages de ***Laloubère*** (de Luperiâ), et de ***Lubret*** (Lubertum) ont pris naissance d'une louveterie. Le souvenir de l'***ours*** (7) est resté à six localités : ***Ossun***, ***Ossen***, ***Ossun-ez-Angles***, ***Oursbelille***, ***Bours***, ***Dours***.

Il se forma aussi, au moyen-âge, des lieux dont l'origine doit être attribuée à l'influence religieuse ou féodale.

Lieux d'origine ecclésiastique.

D'anciennes bourgades renoncèrent à leur nom pour se recommander à l'église ou au monastère qui se fondait sur leur territoire. C'est ainsi que Albiciacum devint *S. Sever de Rustaing ;* Æmilianum, *S. Savin de Lavedan ;* Generestum, *S. Pé-de-Generest ;* Bigorra, *S. Lézer ;* Lustared, *L'Escaledieu*.

(1) *Artiga, artigolia, modus agri ut videtur ac fortassis montuosi.* (Ducan., *Gloss.*)
(2) *Angulus, angula, angium, anglus*, coin de terre. (*Ib. Gloss.*)
(3) *Lana, landa*, plaine inculte ; en espagnol, *llana*, même sens.
(4) *Ponsonum*, diminutif de *pons*, pont.
(5) *Balnearia*, bains publics. Le nom de cette ville sous les empereurs est *Vicus Aquensium*, le bourg des eaux.
(6) *Calda* (Sénèque) pour *aqua calida*, eau chaude.
(7) Latin, *ursus*. En vieux patois, *ossu*, *ossun*.

Digitized by Google

Les villages de *S.-Martin*, *S.-Lanne*, *S.-Pastous*, *S.-Luc*, *S.-Laurent en Devèze* (aujourd'hui Ladevèze-Ville), *S.-Aunis* (S. Dionisius), *S.-Créac*, (S. Cyriacus) se formèrent autour d'églises rurales.

Les monastères, les chapelles ont été également le point de départ de nouveaux lieux; tels sont : *Larreule* (S. Orientius de Regulà), *Momères*, *Mingot*, *Labatut*, *Labatut-Higuère*, *Chelle-Spou* (de Xelà), *Chelle-debat*, *Chèze*. — Peu de diocèses ont compté en plus grand nombre les fondations pieuses que celui de Tarbes, mais la plupart de celles-ci n'ont d'existence aujourd'hui que dans les vieux et rares papiers du pays.

Lieux d'origine féodale.

A l'action féodale on doit faire remonter :

1° Les lieux rappelant une fortification : *Castelbajac* (1), *Castelnau-Rivière-Basse*, *Castillon*, *Castelvielh*, *Castéra-Lou*, *Castéra-Lanusse*, *Castéra*, *Castets de la Devèze* (aujourd'hui Ladevèze-Rivière), *Montastruc*, *Montgaillard*, *Monfaucon*, *Mauvezin*, *Monségur* (de Monte securo), *Montaner* (de Monte Anerio), *Montégut*, *Barbachen* (2), *Salles-Adour* (3), *Salles-en-l'Extrême*, *Barry* (4), *Arcizans-debat*, *Arcizans-dessus*, *Labastide*.

2° La juridiction ou la défense du territoire : *Marquerie*, *Lamarque-Rustaing*, *Lamarque-Pontacq*, *Lagarde*, *Gardères*, *Viger* (5) (Bigerrium), *Vier* (Bierrium).

3° Les priviléges ou les servitudes : *Sauveterre* (de Salvà terrà), *Villefranque* (de Villà francà), *Villecomtal* (Villa comitalis), *Villepinte*, *Ladevèse* (6).

4° Les noms d'hommes : *Bernadets-dessus*, *Merilheu* (terra de Morelho).

(1) Castel, Castéra dérivent de *castellum*, *castrum*.

(2) *Barbacanus*, *Barbacana*, *Barbachana* signifient, dit Ducange, une fortification extérieure, *propugnaculum exterius*. (*Gloss.*)

(3) *Sala* ou *Salla* significat ædes quævis, ampla tamen et instructa : *palatium*, *castrum*, *curtis præcipua* (*ib. Gloss.*) Si quis bovolcum de *Sala* occiderit componat sol XX. 643 (loi lombarde). *Cortes*, *Massas* et *Salas*, 861. (Chart. apud Baluz.)

(4) *Barrium*, *Barri*, ædes extrà urbem. (*ib. Gloss.*)

(5) Vigerrius, vierus, *viguier*. (Duc. *Gloss.*)

(6) *Devesia* est locus defensus. (Ducange, *Gloss.*)

Digitized by Google

CONCLUSION.

Cette classification doit avoir son utilité ; elle permet de juger dans quelle proportion relative se sont trouvées les diverses langues et civilisations dans notre cité. Car, tandis que les savants signalent par l'étude des noms des localités la prépondérance de l'élément *gaulois* au centre de la France, constatons une fois de plus la prépondérance de l'élément *latin* dans notre Midi.

Sur 374 communes actuelles que renferme le territoire de l'ancienne cité de Tarbes, nous avons tenté d'en classer, d'après la philologie et la langue, 281 qui se répartissent de la sorte :

Langue ibérienne..	23	noms de lieux.
— celtique...	47	—
— gothique...	2	—
— latine.....	209	—
	281	noms de lieux.

Louis A. LEJOSNE,

Professeur d'histoire au Lycée Impérial de Bourges.

(*La suite au prochain numéro.*)

CAUSERIES AGRICOLES.

Nérac, 24 Août 1863.

Mon cher Directeur,

L'accueil bienveillant que mes articles sur l'agriculture du Sud-Ouest ont reçu de vous et du public, m'engage à reprendre, sous forme de lettres, la suite de ces entretiens. Nous avions encore à traiter plusieurs sujets intéressants : engrais et amendements propres à la vigne, drainage, vinification, synonymie des cépages : nous y reviendrons plus tard. J'ai à vous parler aujourd'hui de quelques singularités agricoles qui font grand bruit, mais que je crois

Digitized by Google

plus curieuses qu'utiles. Nous arriverons naturellement par une antithèse qui nous servira de transition, à parler des explorations de M. Jules Guyot, dans les divers vignobles de France, et à faire mieux ressortir l'avantage de quelques usages et procédés essentiellement pratiques qui peuvent devenir immédiatement applicables et s'introduire aisément dans le Sud-Ouest.

Vulgarisateur sérieux et consciencieux des progrès de la viticulture, M. le docteur Guyot réclame, pour la France, l'honneur de la propagation du meilleur système de taille. C'est en vain qu'un jardinier autrichien ou hollandais, M. Daniel Hooïbrenk, aura incliné la branche à fruit de quelques degrés au-dessous de l'horizontale en demandant un brevet d'invention pour cette belle découverte, ce qui nous rendrait tous ses tributaires et lui procurerait, d'après son tarif, un budget royal de quarante millions par an. Il est clair qu'une modification aussi insignifiante dans la taille *unilatérale* ne peut nullement enlever à M. Guyot le mérite d'avoir compris le premier, amélioré et propagé cet excellent système.

M. Hooïbrenk, qui vient d'être décoré pour ses procédés de fécondation des arbres fruitiers, et peut-être aussi quelque peu pour ses autres inventions, sera-t-il aussi heureux dans sa découverte de la fécondation artificielle des céréales, au moyen d'une corde tendue, garnie de franges emmiellées que deux hommes promènent au-dessus d'un champ de blé au moment de la floraison? Ici encore, comme dans la disposition de la branche à fruit, M. Hooïbrenk semble avoir obéi à un instinct d'imitation. Il y a bien longtemps qu'on a vu en Bretagne des cultivateurs soigneux de leur champ, le traverser et courber les épis, à l'aide d'une corde, afin de secouer les gouttelettes de rosée, qui, sous l'influence du soleil, réfractent les rayons calorifiques et brûlent l'épi (phénomène connu sous le nom de brouillard).

Si M. Daniel Hooïbrenk est un inventeur, la commission chargée par M. le ministre d'examiner son procédé nous l'apprendra bientôt; mais il est à craindre que son système ne soit d'une application difficile et ne se généralise de longtemps.

Le désir bien naturel de hâter les progrès de l'agriculture a fait prôner des nouveautés encore plus bizarres et qu'on n'a pas craint de proposer comme donnant des résultats merveilleux.

Digitized by Google

Je ne parlerai pas des méthodes nouvelles de M. Georges Ville, qui se fait fort, avec ses six cents francs d'engrais composés par lui-même, dans de justes proportions d'azôte, de phosphates et de silicates, d'obtenir, tous les ans, quarante-sept hectolitres de froment par hectare, sans tenir compte de la loi de l'assolement. Mais j'entrerai dans quelques détails sur une innovation toute récente qui touche de près aux intérêts des viticulteurs qui voudront planter des vignes sans frais, et obtenir une belle récolte au bout de deux ans.

M. Jean-Joseph Hudelot, l'inventeur, et M. Chauvelot le vulgarisateur de ce nouveau système, sèment des bourgeons de vigne auxquels ils laissent un petit fragment de bois. Ils enfouissent ces sortes de boutures à la profondeur la plus convenable à la germination des grains, et la vigne qui provient de ces semis donne une première récolte dès la deuxième année, et à trois ans une récolte à peu près complète.

Je dois faire observer, tout d'abord, malgré l'assertion de M. Barral, que cette idée est loin d'être nouvelle. Voici ce que dit, dans son *Traité de la culture des chasselas*, M. Rose Charmeux, qui n'a sans doute rien emprunté ni à M. Hudelot ni à M Chauvelot : « Pour épargner le sarment, quand on n'en a que très-peu d'une variété, il est d'usage de faire des *boutures de fantaisie*, à un ou deux yeux; en pots, on les appelle *boutures anglaises*. Chacune d'elles consiste en une moitié de sarment, divisé dans le sens longitudinal et portant un œil vers son milieu. La partie coupée s'appuie sur le sol, et toute la bouture est recouverte de terre, à l'exception de l'œil (1). »

Tous les vignerons qui pratiquent la culture sur une large échelle et ne se bornent pas à élever des vignobles sous un châssis ou dans un carreau de jardin, penseront sans doute que le bouturage, au moyen d'un seul bourgeon, exige des soins tout particuliers, un sol parfaitement ameublé et des arrosages continuels La terre de nos champs et de nos vignobles se dessèche, en effet, bien souvent, jusqu'à la profondeur de quinze ou vingt centimètres; or, que de-

(1) Dans le système Hudelot, toute la bouture est enfouie à quelques centimètres de profondeur ; disposition qui exige des arrosements un peu moins fréquents.

Digitized by Google

viendra, dans ces circonstances, un frêle bourgeon à peine muni de quelques fibrilles radicales.

Un sarment enfoncé en terre, jusqu'à une profondeur de trente ou quarante centimètres, n'offre-t-il pas bien plus de chances de succès ? Chaque bourgeon, nous l'avons déjà dit, se trouve entouré de sept à huit radicelles à l'état rudimentaire, qui ne demandent que de la chaleur et de l'humidité pour se développer; on peut croire, dès lors, que la chance de reprise d'un sarment est en raison directe du nombre de bourgeons enfouis dans le sol; et, en effet, on a remarqué que les variétés de cépages dont les yeux sont fort rapprochés, sont celles qui s'enracinent le mieux et fournissent, dès la première année, les pampres les plus vigoureux. C'est en grande partie pour cette raison que la *crossette* constitue une meilleure bouture que la partie supérieure d'un sarment.

Comment donc un semis de bourgeons pourrait-il présenter une fructification plus précoce que la bouture proprement dite ?

M. Barral affirme qu'un semis opéré en 1860, a produit une récolte en 1862, et donnera, en 1863, sa récolte complète.

Si le semis a eu lieu en 1860, au mois de février, par exemple, il a fait, en 1860, sa première pousse, la seconde en 1861, la troisième en 1862, et il en est maintenant, en 1863, à sa quatrième végétation. C'est du moins ainsi que dans le midi de la France nous avons l'habitude de compter l'âge de la vigne. Il paraît qu'il en est autrement dans le département de la Haute-Saône.

Eh bien ! nos plantations *en grand* donnent un résultat identique, et s'il est permis de parler des cultures jardinières, je puis présenter des ceps de chasselas, obtenus tout simplement de boutures non enracinées, qui, dès la première année, ont fourni une ou deux grappes assez belles et des pampres longs d'un mètre cinquante. A la deuxième année, les sarments ont atteint une longueur de six mètres, sans cesser de produire des raisins (1).

Le *nouveau* mode de plantation ne présente donc d'autres avantages que celui de multiplier rapidement des variétés encore rares,

(1) Goudy, jardinier, à Nérac. Landié, cultivateur, au Merle, commune de Nérac.

Digitized by Google

et d'offrir un moyen économique de transport pour les pays éloignés.

Certes, personne plus que nous tous cultivateurs, qui y sommes directement intéressés, ne désire les progrès de l'agriculture, mais ces progrès se réalisent avec plus de lenteur encore que le progrès social, et ce n'est pas un moyen de les hâter que de présenter chaque jour des procédés hasardeux ou difficilement acceptables.

Nous avons trop souvent à constater la vérité de cet adage :

Multa renascentur quæ jam cecidere.

Et d'ordinaire ce qui était tombé dans l'oubli n'était pas digne de vivre.

Je ne serais pas entré dans des détails aussi circonstanciés sur une prétendue découverte qui doit sembler puérile à la plupart des viticulteurs, si je n'étais convaincu de l'utilité de la discussion en matière scientifique, et si M. Jules Guyot, qui possède certainement au plus haut degré le sens pratique et l'expérience, loin de chercher à modérer l'enthousiasme de plusieurs écrivains agricoles, n'était venu l'exciter en donnant son approbation à l'idée de M. Hudelot.

M. Guyot partant d'une conception théorique, pense que M. Hudelot a découvert le vrai principe de la plantation. Il écrit à M. Barral : « Je viens de lire dans votre riche chronique du 5 août la lettre de M. Chauvelot. Je ne saurais vous dire la folle joie que m'a causée la découverte de M. Jean-Joseph Hudelot (j'écris ses nom et prénoms pour ne plus les oublier). Voilà donc la véritable, la bonne graine de la vigne trouvée par lui.

« Vous avez vu les plants et leurs deuxièmes fruits, cette année, par conséquent le fait est acquis pour moi, tel que M. Chauvelot le décrit avec une précision et une netteté parfaites.

« Mais des observateurs aussi exercés et aussi sûrs ne l'eussent-ils point vu, que je le tiendrai pour certain, car il est le complément de tout ce que j'ai observé et de toutes les idées que je m'étais faites sur les meilleures conditions de la bouture de la vigne. »

Digitized by Google

M. Guyot pense qu'au lieu de semer d'abord des bourgeons en pépinière, on pourra les semer directement, et dès lors éviter le retard et les frais occasionnés par la transplantation; car il paraît que les fameux semis de 1860, qui ont donné quelques fruits en 1862, n'ont pas encore été déplacés. Mais que deviennent alors les calculs de MM. Hudelot et Chauvelot? Ce n'est plus à la quatrième pousse qu'on aurait une récolte complète, mais à la cinquième, à la sixième. Ce serait un progrès en sens inverse.

M. Guyot espère-t-il, comme M. Barral, qu'on pourra dorénavant semer la vigne comme on sème le blé? C'est un espoir que, pour mon compte, je crois mal fondé, et j'attendrai que M. Guyot ait visité les pépinières de M. Hudelot et fait connaître son sentiment définitif au sujet de cette singulière amélioration. Alors seulement, nous pourrons conclure en toute connaissance de cause.

Veuillez agréer, mon cher Directeur, l'expression de mes sentiments de considération et d'amitié.

MAURICE LESPIAULT.

(La suite prochainement.)

OBSERVATIONS

SUR LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE DU QUERCY ET DU LIMOUSIN

(A propos d'une brochure sur les divisions territoriales du Quercy).

Quand un érudit s'est fourvoyé, il n'a qu'un parti à prendre : faire humblement son *meâ culpâ* et s'efforcer de ne plus pécher. C'est ainsi que M. Maximin Deloche aurait dû s'incliner devant l'autorité du savant critique qui a signalé dans l'édition du *Cartulaire de l'abbaye de Beau-*

Digitized by Google

lieu (1) de nombreuses et considérables erreurs. Mais, mal conseillé par cet amour-propre qui n'est pas moins chatouilleux chez les prosateurs que chez les poètes, M. Deloche a essayé d'opposer aux deux excellents articles publiés sur son travail, par M. Lacabane, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (tome II de la 5e série), une réponse qui a le double tort d'être peu courtoise et très-insuffisante (*Des divisions territoriales du Quercy aux* IXe, Xe *et* XIe *siècles*, 1861, in-8o). Ce double tort, je n'ai point le courage de le reprocher bien sévèrement à M. Deloche, et même, je l'avoue, je suis tenté de m'écrier à cette occasion : *felix culpa !* car la brochure de l'éditeur du *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu* a donné lieu à une très-intéressante et très-remarquable réfutation de l'honorable directeur de l'Ecole des Chartes. Cette réfutation forme une des plus solides et des meilleures dissertations qui aient été composées sur la géographie et l'histoire d'une province française au moyen-âge. Toutes les éminentes qualités qui distinguent les précédents travaux (2) de M. Lacabane, se retrouvent dans ce travail. L'érudition la plus profonde, l'érudition puisée aux sources les plus pures, s'y mêle à la plus heureuse sagacité. M. Lacabane suit pas à pas son malheureux adversaire : il l'accable sous le poids des textes les plus décisifs; il ne laisse subsister aucun de ses plus spécieux arguments. En vain

(1) 1 vol. in-4° qui fait partie de la *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France*, publiés par ordre du Gouvernement. 1861.

(2) Ai-je besoin de signaler parmi ces travaux les *Dissertations sur l'Histoire de France au* XIVe *siècle*, qui ont été honorées des éloges du *Journal des Savants* d'octobre 1841 ; les *Recherches sur les auteurs des grandes chroniques de France, dites de Saint-Denys*, recherches qui ont répandu une si vive lumière sur un sujet aussi obscur qu'il était important; enfin le Mémoire intitulé : *De la poudre à canon et de son introduction en France au* XIVe *siècle*, Mémoire si souvent et si favorablement cité par l'auguste auteur des *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie?*

Digitized by Google

M. Deloche cherche à arrêter dans sa marche triomphante le grand érudit contre lequel il a eu la témérité de lutter; en vain il appelle à son aide toutes les ruses qu'il est possible de mettre au service d'une mauvaise cause (1). Comme la meule broie le grain, la formidable critique de M. Lacabane pulvérise les objections amoncelées dans la brochure de M. Deloche. J'ose l'affirmer, dans la longue histoire des polémiques scientifiques on trouverait peu d'exemples d'une réfutation aussi écrasante. En lisant les 70 pages de M. Lacabane, avec toute l'attention qu'elles méritent, on reconnaît que l'auteur s'avance sur un terrain qu'il a minutieusement étudié et dont il a appris à connaître, dès sa laborieuse jeunesse, tous les plis et tous les replis, sur un terrain de prédilection, sur ce sol natal où de plus redoutables adversaires que M. Deloche auraient été imprudents de lui chercher querelle. Et, à ce propos, je demande la permission d'exprimer un vœu dont la réalisation comblerait de joie tous les amis de la science : c'est de voir paraître, un jour, une *Histoire du Quercy*, par M. Lacabane. Tous ceux qui ont lu ou qui liront les *Observations sur la géographie et l'histoire du Quercy et du Limousin*, reconnaîtront que nul n'est mieux préparé à écrire une pareille histoire. Pour moi, qui sais de quel amour M. Lacabane aime sa province natale; pour moi, qui ai eu souvent l'honneur de l'entendre parler de ses immenses recherches dans les livres et dans les manus-

(1) M. Deloche s'est fait le défenseur d'une autre mauvaise cause quand il a attribué, dans sa description des monnaies mérovingiennes du Limousin, un tiers de sol d'or incontestablement agenais à un humble bourg du département de la Creuse. Le regrettable M. Chaudruc de Crazannes, dans une lettre à M. Ad. Magen, publiée dans le tome VII de la *Revue d'Aquitaine*, p. 288, a énergiquement protesté contre cette hérésie numismatique. On voit que l'aventureuse érudition de M. Deloche a déjà reçu bien des avertissements. Puisse-t-il, après avoir eu tant d'assertions tuées sous lui, faire un meilleur emploi de son zèle et de son talent !

Digitized by Google

crits relatifs à cette province, je suis sûr que ce serait là un monument digne d'être comparé à cette *Histoire générale du Languedoc*, qui est le chef-d'œuvre de l'érudition bénédictine.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

GRIMOARD, ÉVÊQUE DE COMMINGES.

Garcie de Lort influa beaucoup dans la postulation que le chapitre de Comminges fit de Grimoard, moine et camérier de l'abbaye de la *Sauve-Majeure*, pour lui succéder sur le trône épiscopal; lorsque en 1215, il fut transféré à l'archevêché d'Auch. De Lort était aimé de ses diocésains et son crédit était fort grand auprès de Simon de Montfort. Le camérier Grimoard s'était fait un nom dans l'ordre de Saint-Benoît et ses confrères l'estimaient à tel point que, six ans après son élévation à l'évêché de Comminges, ils l'élurent abbé de la *Sauve*, dignité qu'il conserva depuis avec celle de l'épiscopat. Il fit bâtir l'église de ce monastère et la fit consacrer en 1231.

Grimoard fut présent, le 6 novembre 1216, au troisième mariage de Pétronille, comtesse de Bigorre, avec Gui de Montfort. Le second mari était encore vivant, mais les évêques alors n'y regardaient pas de si près lorsqu'il s'agissait de l'agrandissement de la maison de Montfort et de l'affaiblissement des fauteurs hérétiques.

Il prononça, le jeudi avant la Noël de la même année, avec Arnaud, évêque de Tarbes, une sentence au sujet de la seigneurie de Saint-Lizier qui fut adjugée à l'évêque et au chapitre de Couserans contre les prétentions du comte de Comminges.

Le prélat fut présent à l'accord entre Arnaud, évêque

Digitized by Google

d'Agen, et Simon, comte de Montfort. Il consacra, en 1231, avec Amanieu, archevêque d'Auch, l'église de l'abbaye de Fabas. Le gouvernement de l'église de Bordeaux lui fut confié par intérim l'année suivante. Il reçut en 1234 Arnaud, évêque d'Aire, à la profession monastique, dans l'abbaye de la Sauve.

Sans de Laroche et Arnaud Raimond, son frère, chevalier, étant au château de la Roque (de Ruppe), en 1234, donnèrent à Grimoard et à ses successeurs les fonds qu'ils possédaient à Sabans, le casal de Bourzaguet et la partie qu'ils avaient dans la seigneurie de Betpoy. L'évêque leur permit de garder les dîmes de la Roque, de Saint-Julien, de Saint-Loup, de Gensac, d'Anizan, de Saint-Arroman et de plusieurs autres terres qui appartenaient à la femme de Sans de la Roche. La quarte de ces dîmes fut seule réservée aux chanoines de la cathédrale ainsi que la quarte de celles qui dépendaient de l'archidiaconné de Douriac, et faisaient partie de la mense du chapitre de Saint-Gaudens.

L'évêque se réserva sur ces dîmes un oiseau de proie ou deux sols morlans pour le droit de sporte, sans que, par mariage ou par acquisition, lesdits chevaliers pussent augmenter les dîmaires. Ils se soumirent aussi à l'hommage pour ces dîmes inféodées et le prélat renonça au droit qu'il avait de les excommunier pour ce sujet. Les témoins furent B. d'Antixan, archidiacre de Nebousan, Macip de la Roque, Auger son fils, Guillaume de Saint-Paul, chevalier. Itier, de Saint-Aster, notaire de la Cour épiscopale, écrivit l'acte.

Au mois de mai l'an 1235, Macip de la Roque, chevalier, Auger de Mauvesin et Ortal de l'Isle, ses enfants, renoncèrent entre les mains de l'évêque Grimoard, en faveur du chapitre de Comminges, aux dîmes qu'ils possédaient par héritage à La Roque et à Gensac.

Le prélat se servait de toutes sortes de moyens pour em-

Digitized by Google

pêcher les laïques de posséder les églises et les dîmes. Un des six témoins dans l'enquête, sans date, sur les limites des diocèses d'Auch et de Comminges, déposa, vers la fin du XIIIe siècle, que ses ancêtres avaient fondé à Laur une église sous l'invocation de saint Martin. L'évêque Grimoard ne voulut donner la tonsure au témoin qu'après que son père se fut dépossédé d'une église qu'il tenait par héritage..... *Quod Dominus Grimoardus, episcopus convenarum, noluit dictum testem, recipere, ad primam tonsuram, donec pater ejusdem testis dimisit et absolvit dictam ecclesiam qui tunc tenebat jure hereditario* (1).

CORRESPONDANCE.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je viens de lire dans le dernier numéro de la *Revue d'Aquitaine* (pages 45 à 50) un article intitulé *François de Cours, dit Pauilhac*, dans lequel vous citez plusieurs fois la notice que je fis en 1854, intitulée : *François de Cours, seigneur de Pauilhac, mestre de camp sous Charles IX, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire d'Henri duc d'Anjou*, travail que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen fit imprimer en 1855 dans le VIIe volume du Recueil de ses Travaux (pages 313 à 338).

Le seul mérite que les hommes qui étudient l'histoire de nos provinces puissent trouver dans mon travail, est de contenir dix-huit pièces dont j'ai les originaux dans mes archives, et l'analyse succincte de plusieurs contracts de mariage de 1458 à 1579, dont j'ai les grosses également dans mes archives.

A propos de l'un de ces contrats de mariage, vous vous exprimez dans les termes suivants, que je ne veux pas laisser passer sans réponse : « D'après d'Hozier, François de Pauilhac s'allia, le 25 juin

(1) *Manuscrits de Larcher. — Archives des Hautes-Pyrénées.*

Digitized by Google

« 1559, avec demoiselle Claudine de Montalembert, fille de Sylves-
« tre, lieutenant des gardes de Sa Majesté. M. de Laffore, dans
« son étude sur le personnage que nous traitons aujourd'hui, a
« *substitué* au nom de *Montalembert* celui de *Lamothe-Lambert*,
« et le prénom de *Sylvestre* à celui de *Christophe*. Qui a raison du
« juge-d'armes de France ou de notre estimable collègue? Nous
« n'avons pas à nous prononcer aujourd'hui. Notre jugement est
« réservé pour un prochain article où il aura mieux sa place; tout
« ce que nous pouvons dire dès à présent, c'est que d'Hozier n'était
« pas infaillible. »

Après m'avoir mis ainsi en opposition avec le juge-d'armes de France, et m'avoir de gaîté de cœur donné un rôle difficile et peu agréable, vous ne voulez pas laisser de doute sur votre opinion personnelle entre l'affirmation de d'Hozier et la mienne, et vous ajoutez à la page 50 : « L'alliance de François de Cours, maréchal de camp,
« avec Claudine de *Montalembert* est du 25 juin 1559. »

Je regrette vivement, Monsieur, de ne pas retrouver dans votre Notice, les formes obligeantes que l'on remarque en général dans vos écrits et auxquelles vous m'aviez habitué, formes toujours si désirables, surtout entre personnes qui s'occupent des mêmes travaux. Quel est le sentiment ou le mobile qui vous a porté à me donner cette situation, que l'on ne choisirait pas pour soi? Je l'ignore et ne cherche point à le savoir. Ce que je puis certifier, c'est que je n'aurais point agi de la même manière à votre égard. Quoi qu'il en soit, vous m'avez mis dans l'obligation de me défendre : ma réponse sera simple et nette.

De deux choses l'une : ou d'Hozier n'a eu sous les yeux qu'une copie mauvaise et fautive du contrat de mariage de François de Cours, ou vous n'avez pas lu ses notes avec une attention suffisante; car j'ai dans mes archives la grosse en parchemin de ce contrat (que vous me trouverez toujours disposé à mettre sous vos yeux, ou à montrer à toute personne qui désirera le lire); et dans ce contrat, il est dit que : « Noble François de Cours, escuyer, sei-
« gneur de Pauilhac, et de noble Hélène de Raffin, épouse damoi-
« selle *Claude de Lamothe-Lambert*, fille de feu noble *Silvestre*
« *de Lamothe-Lambert*, en son vivant sieur du lieu de Rogier; la
« future est dotée par noble *Christophe de Lamothe-Lambert*,
« seigneur dudit Rogier (Roger), *son frère* »

Digitized by Google

Ainsi, cela est parfaitement clair et catégorique, le nom de la future épouse est *de Lamothe-Lambert* et non de Montalembert. L'écriture est très-facile à lire, le doute ne peut pas exister. Je n'ai donc pas, comme vous le dites, substitué le nom de Lamothe-Lambert à celui de Montalembert.

Dans le contrat de mariage du 25 octobre 1579, dont j'ai la grosse en parchemin, « Noble Jacques de Cours, escuyer, seigneur de « Pauilhac (fils des précédents), épouse noble Jeanne de Rayssac ; « il est assisté de noble Louis de Raffin, noble *Christophe de « Lamothe-Lambert*, chevalier, seigneur de Rogier, noble *Antoine « de Lamothe-Lambert..... oncles dudit sieur de Pauilhac, futur « époux* »

Dans ce contrat, comme dans le précédent, le nom des deux MM. de Lamothe-Lambert, oncles du futur, est très-facile à lire et sans aucune surcharge. Je pourrais citer d'autres actes et même des autographes pour Lamothe-Lambert ; je me borne aux précédents.

Vous me reprochez également d'avoir, dans la Notice précitée, dit que la future était fille de Christophe et non de Sylvestre, et d'avoir encore substitué un prénom à un autre. Si, avant d'imprimer cette critique inutile, vous aviez pris la peine de revoir avec un peu plus d'attention la page 319 de l'ouvrage cité, vous auriez pu lire ce qui est imprimé en toutes lettres aux lignes 20, 21 et 22 : « que noble *Christophe de Lamothe-Lambert*, écuyer, seigneur de « Rougier, dote *Claude*, *sa sœur*, conformément aux testaments « de leur père et de leur mère. »

Je n'ai donc pas *substitué* Christophe à Sylvestre, pas plus que Lamothe-Lambert à Montalembert. J'ai cité textuellement les noms qui sont dans les actes authentiques,

Et maintenant que je me crois justifié et que, par suite, toute discussion est terminée, je profite de cette occasion pour vous rappeler que vous avez bien voulu m'offrir votre premier volume des *Maisons historiques de Gascogne* (Revue d'Aquitaine, février 1863). J'attends ce livre avec impatience ; je le lirai avec un grand intérêt, et puis d'avance vous garantir que ce ne sera pas dans un esprit de critique.

Lorsqu'au mois de mai dernier, j'eus terminé l'impression du tome III du *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, vous étiez ab-

Digitized by Google

sent de Condom ; M. Ad. Magen, notre érudit et spirituel ami commun, voulut bien se charger de vous remettre l'exemplaire que je vous offrais. La petite critique à laquelle cette lettre répond, ne m'empêchera pas, soyez-en certain, de vous offrir le prochain volume que je publierai sur le même sujet.

J'ai l'honneur d'être, avec une profonde considération, Monsieur le directeur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

J. DE BOURROUSSE DE LAFFORE.

Bordeaux, Cours d'Aquitaine, 90, le 10 Septembre 1863.

RÉPONSE.

Très-estimable et très-estimé Confrère,

Vous vous êtes mépris en supposant que je ne prisais point votre substitution ou plutôt votre restitution du nom de Lamothe-Lambert. Si je vous ai mis en contact avec d'Hozier, ce n'était point pour vous susciter un adversaire dangereux, mais pour établir que vous étiez possesseur de la vérité, lorsque le juge-d'armes de France n'était pas même son voisin. Il avait la fâcheuse habitude de convertir les noms qui ne lui étaient pas familiers en leurs approximatifs plus connus; de là des confusions et des irrégularités sans nombre. Il était si coutumier de cette faute de lèse-identité que, sans sortir de mon sujet, je pourrais invoquer plusieurs exemples. Mon désir d'être court va les réduire à un seul, qui suffira pour légitimer l'accusation de faillibilité dressée contre lui.

Vous avez, dans un coup d'œil rétrospectif sur les ancêtres de François de Cours, maréchal de camp, noté le mariage de son bisaïeul Antoine de Cours, avec Jeanne de Badimont, dame de Pauilhac. Des extraits de l'ancienne abbaye d'Eysses, transcrits dans la collection Villevieille *(Bibl. Imp.*, § *des Mss.)*, indiquent pour l'épouse, le même nom que vous. Eh bien, d'Hozier a changé ce substantif propre de Badimont en celui de Bajomont, par cette suprême et unique raison qu'il connaissait l'existence de ceux-ci et qu'il ignorait celle des autres. D'après vous, cependant, le généalogiste du roi serait impeccable et inviolable; puisque, en vous mettant en op-

Digitized by Google

position avec lui, je vous ai créé *un rôle difficile et peu agréable.* Cela signifie que la censure à son adresse ne pouvant l'atteindre, doit viser et frapper ailleurs. Voila comment vous avez gardé pour vous un blâme qui lui était directement appliqué; voila comment vous avez forcé et faussé le sens de ma phrase et transformé en malveillance un sincère assentiment. J'admets que ma forme ait été malheureuse. Confessez, à votre tour, que vous avez prêté une oreille trop docile à la voix de votre prévention.

Je devine très-bien la cause de vos soupçons à mon égard. A la fin de mon article, j'ai relevé une de vos erreurs qui était en même temps un anachronisme. Vous aviez prétendu que Montluc distinguait par l'épithète de *vieux* le capitaine François Pauilhac de son fils Jacques. J'ai démontré l'impossibilité de votre assertion et la plausibilité de la mienne à laquelle vous paraissez vous rallier, si votre silence sur ce point est, comme je l'espère, approbatif. Cette rectification vous a rendu défiant et vous avez pensé que l'esprit de la première critique était le même que celui de la dernière, avec le ton ironique et irrévérencieux en plus. Puis, enlaidissant toujours mes vilaines intentions, vous avez insinué que j'obéissais à un mesquin sentiment de rivalité. Ce qui a dû confirmer ce fâcheux jugement, c'est la deuxième constatation de l'alliance de François de Cours et de Claudine de Montalembert. Il y avait, je le reconnais, dans le retour de ce nom, une sorte d'option en faveur de d'Hozier. Est-ce par ma négligence ou par celle de mon correcteur d'Agen que le mot de Montalembert a été maintenu? je ne sais : toujours est-il qu'il ne figure pas sur des épreuves de Paris, quoique bien antérieures; toujours est-il qu'il était démenti par ces termes : *Tout ce que nous pouvons dire dès à présent, c'est que d'Hozier n'était pas infaillible.* Immédiatement après, pour mieux laisser percer ma préférence et vous rendre un hommage que vous avez si mal interprété, je poursuis : *Ici, le consciencieux travail de M. de Laffore nous fournira les éléments essentiels du nôtre.*

Je vous le répète, la feuille de mes *Maisons historiques*, imprimée, il y a deux mois, par M. Claye, vous donne raison. Aussi, je vous l'expédie pour qu'aucun doute ne vous soit permis. D'ailleurs, le nom du comte de Montalembert ainsi ramené vous autorisait à me taxer d'illogisme et non pas de discourtoisie. Vous auriez dû éloigner cette mauvaise pensée à l'aide d'un bon souvenir et vous

Digitized by Google

rappeler mon insistance auprès de M. Magen pour lui faire hâter le compte-rendu de votre *Nobiliaire*. Vous avez mieux aimé me croire méchant. Je l'ai été à peu près comme M. Jourdain était prosateur, c'est-à-dire sans m'en douter. Tout militait en faveur de *Lamothe-Lambert;* et aux pièces de conviction que vous produisez, j'ajoute que Marc-Antoine, cousin de François de Cours, s'allia à Claude de Las, petite-fille de Charles de Sourbie, seigneur de Tayrac, et de noble Melchior de Lamothe-Lambert. Ces deux alliances révèlent les rapports intimes de cette dernière maison avec celle de Cours.

Vous attendez, dites-vous, mon volume avec impatience, et vous me garantissez que vous serez exempt de tout esprit de critique. Tant pis ! Ce qui est pour vous un motif de reproche serait pour moi une cause de reconnaissance. Si vous voulez me rendre un bon office et me donner un témoignage de cordiale confraternité, pratiquez à mon égard une conduite opposée à votre promesse. Vérifiez l'authenticité de mes sources, observez avec vigilance la marche des hommes et des générations, éprouvez la solidité de mes points d'appui; dénoncez les raccordements que vous suspecterez artificiels, les membres parasites, les conjectures hasardées; insistez sur les défauts de détail ou de méthode, et vous pouvez être assuré de ne pas recevoir une plainte. Dans aucun ordre d'études, plus que dans le nôtre, le contrôle et le doute ne sont une nécessité. M. de Bastard l'a si bien compris pour sa *noblesse d'Armagnac*, que tout récemment il me remerciait de mes sévérités envers lui et me sollicitait à de nouvelles. Je ne saurais accepter les affirmations des généalogistes présents et passés, officiels ou non, que sous bénéfice d'inventaire, et je les invite à la réciprocité envers votre serviteur. Entre mille cas et cent auteurs, je vais prendre les premiers venus, j'ouvre un armorial qui est à portée de ma main, c'est celui de MM. d'Auriac et Acquier. Je trouve à la notice Saint-Gresse des choses qui ne sont pas des articles de foi.

Ces rigides généalogistes ont établi comme représentant du troisième degré un Jean de Saint-Gresse qui n'existe pas. Le premier de ce prénom fut l'époux de Catherine de Comère; il eut pour père Bertrand et non pas Jacques, qui n'était que son oncle. Les archives de Tarbes ne permettent aucun doute sur ce point. Or, Bertrand, le deuxième personnage de la ligne filiative, a été égaré par

Digitized by Google

nos collègues de Paris. D'après eux, un rescrit pontifical, accordé à Jean de Saint-Gresse, remonterait à 1324, et ce document, que nous avons examiné de près, porte la date de 1534. Il n'y a que deux siècles de distance entre l'opinion de ces Messieurs et la vérité historique. Au cinquième degré, dont ils font le sixième, nos confrères susdits attribuent la paternité de Jean de Saint-Gresse, seigneur de Pascau, l'une des individualités les plus apparentes de la branche de Séridos, à Jean-Jacques du Bouscas, qui était son cousin.

Ferez-vous grâce aux auteurs de ces erreurs et anomalies ? Evidemment non. De même que vous ne voulez pas être mystificateur, il vous répugnera d'être mystifié, et vous protesterez contre ces abus de la crédulité publique. Je sais bien que ce n'est ni votre cas ni le mien, car je connais et j'apprécie vos scrupules professionnels. Néanmoins, puisque nul ne se dérobe à la loi de l'*errare humanum est*, surveillons-nous mutuellement et crions gare au moindre faux pas. Si notre attention ni celle des autres ne nous préservent, faisons taire nos amours-propres et réjouissons-nous d'avoir, par quelques chutes, contribué au redressement et au triomphe de la vérité. Ce qui m'inquiète, c'est elle ! Ce que je cherche, c'est elle, et non pas, selon votre croyance, l'occasion d'une controverse puérile; car, très-honorable et très-honoré collègue, la malignité que vous me prêtez est imaginaire, tandis que très-réel et très-profond est

mon respect pour vous,

J. NOULENS.

Saint-Barthélemy (Lot-et-Garonne), 29 Juillet 1863.

A Monsieur L. Deville.

MONSIEUR,

Dans le dernier numéro de la *Revue d'Aquitaine*, il a été inséré une notice sur Thomas de Foix Lescun, évêque de Tarbes, et sur son successeur Manaud, ainsi que vous l'appelez (1).

(1) Si cette lettre n'a pas été publiée dans notre avant-dernier numéro, c'est par une faute d'inadvertance que nous devons confesser. Elle fut remise en notre absence et, par mégarde, mêlée et cachée dans un groupe de papiers où

Digitized by Google

Au sujet de l'épitaphe de ce dernier, trouvée par M. Dauvergne dans l'église de Coulommiers et que vous rapportez textuellement, il est dit : « Menault de Marthorye, abbé commandataire de l'abbaye de *Goudron.* »

Je prends à mon adresse les trois points d'interrogation qui suivent le nom passablement hétéroclite donné à cette abbaye, et je vais établir qu'il ne peut se trouver ainsi écrit que par un *lapsus calami.*

Avant d'aller plus loin permettez-moi, Monsieur, de citer la phrase que vous rapportez vous-même, de M. le rédacteur en chef du Bulletin d'Auch : « qu'une erreur de copie est d'autant plus pro-« bable, que les fautes du même genre abondent dans l'inscription « en vers latins transcrite en même temps par les mêmes auteurs. »

Or, ceci s'applique parfaitement à l'épitaphe dont il est question. Il y avait ou devait y avoir *Gondon* et non *Goudron.*

L'abbaye de Gondon (*Gondonium vel Gondonio*) était située dans le diocèse d'Agen. On en voit encore quelques très faibles ruines à l'extrémité *sud-est* de la commune de Monbahus, arrondissement de Villeneuve.

D'après le *Gallia-Christiana*, Menaldus de Martorye en fut abbé en 1533.

Il n'y a pas d'autres détails, mais cela suffit pour lever toute incertitude au sujet de l'abbaye dont il est question.

BÉCHADE-LABARTHE.

nous la retrouvons aujourd'hui. Nous exprimons à M. Béchade-Labarthe nos regrets pour un retard qui fait perdre à ses observations une partie de leur à-propos. *(Note du Directeur.)*

Digitized by Google

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite du Chapitre VI.)

En 1216, Philippe-Auguste, comme nous l'avons dit, recevait à foi et hommage Simon de Montfort pour les fiefs et domaines conquis sur les hérétiques, et dix ans après, Louis VIII prenait possession officielle de toute la conquête.

En effet, Simon de Montfort ayant été tué devant Toulouse, par une pierre lancée par une femme, le 24 juin 1218, cet événement faillit remettre en question tous les succès précédents. Aussi le pape s'empressa-t-il d'écrire à Philippe-Auguste et de le supplier de nouveau d'envoyer le prince Louis, son fils, en Languedoc. Ces sollicitations furent peu écoutées ; toutefois, Louis VIII, au printemps de l'année 1226, se mit en marche pour aller combattre les Albigeois qui, de toutes parts, avaient repris les armes. Mais cette fois les intérêts seuls de la royauté étaient en jeu. Dès le mois de février 1223, Amaury de Montfort, voyant qu'il ne pourrait se soutenir dans les possessions de son père qui lui étaient contestées de tous côtés, avait cédé au roi Louis VIII et à ses successeurs tous les droits et priviléges que le Saint-Siége avait accordés à Simon, son père. En échange, Amaury fut élevé à la dignité de connétable de France. La lutte était-elle dès lors possible plus longtemps ? Que restait-il d'ail-

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

Digitized by Google

leurs de vrais défenseurs à la cause sacrée et légitime de Raymond VII? Quelques maisons baroniales s'étaient déjà prononcées en faveur de la France ; les autres seigneurs, excommuniés, avaient vu leurs biens confisqués et n'en avaient recouvré qu'une partie en se soumettant aux plus humiliantes conditions dictées par les légats. Les châteaux rasés ou incendiés, les villes démantelées, comment la défense même pouvait-elle se continuer avec succès ? La prudence exigeait la soumission. — Aussi, dès l'arrivée du roi devant Avignon, la plupart des grands seigneurs et des villes du Languedoc vinrent lui faire hommage et en même temps se soumettre aux ordres du légat. On peut voir aux Archives de l'Empire, à Paris, tous ces serments individuels. Ajoutons qu'une chose frappe quand on lit la formule du serment imposé aux barons qui avaient suivi le parti du comte Raymond. Cet acte trahit une singulière préoccupation et révèle une précaution non moins étrange de la part du souverain. Le vassal déclare que c'est de sa propre volonté, sans y être contraint, « *non coactus*, qu'il jure d'être fidèle au roi et d'obéir en tous points au légat. « *Non coactus juro*, » dit-il ; quelle ironie ! « *Non coactus !* » et le baron est en face du souverain qui vient pour le détruire, du maître qui va l'asservir à jamais, et il est à genoux, la main sur l'Evangile, prêt à être flagellé peut-être, et il est entouré de bourreaux et d'une armée considérable amassée contre lui..... « *Non coactus !*.... » Et quoi ! Sa Majesté se défiait donc bien du tribunal de la postérité qui juge en dernier ressort, il est vrai ?.... Certes, en voyant chacun de ces fiers hommes de guerre s'incliner à son tour devant son sceptre, il devait se dire, avec saint Mathieu : — « Il s'approche de moi et m'honore des lèvres, mais son cœur est fort éloigné de moi (1). »

(1) S. Matthieu, ch. XV, v. 8.

Digitized by Google

Louis VIII ne devait pas revoir sa capitale : il mourut le 8 novembre 1226, enlevé par la dissenterie ou le poison. Mathieu Pâris, historien contemporain, raconte que le comte de Champagne, qui avait suivi le roi, voulut s'en revenir au bout de quarante jours, son engagement étant expiré. Louis prétendit s'y opposer ; mais le comte, éperdument épris de la reine, partit, en ayant eu soin de faire empoisonner le roi, « quoique, dit-il, on dise que ce prince soit mort de la dissenterie. » — Où démêler la vérité ? On sait que Simon de Montfort fut également soupçonné, même par le Saint-Père, d'avoir empoisonné l'héroïque Trencavel, tandis que les historiens apologistes le font également mourir de la dissenterie. C'était, paraît-il, une maladie à l'usage des souverains.

Bientôt survint le traité de Paris entre le roi Louis IX et le comte de Toulouse, et qui ne fut, à vrai dire, qu'un sacrifice forcé ou, si l'on veut, le complet dépouillement du comte, — *sans contrainte* aussi peut-être, à la façon du serment de 1226.

Par ce traité le comte s'engage :

A faire justice des hérétiques ;

A fuir la compagnie des excommuniés ;

A payer à l'abbaye de Cîteaux 2,000 marcs d'argent, à celle de Clervaux 500 marcs, à celle de Grandselve 1,000 marcs, à l'abbaye de Belleperche 300 marcs, à celle de Candeil 200 marcs.... pour être employés à acquérir des terres pour ces abbayes.

Le comte paiera au roi 6,000 marcs, pour les frais des fortifications du château narbonnais et des autres places toulousaines qui demeurent à la garde de Sa Majesté où à celle du légat.

Digitized by Google

Le comte promet de se croiser contre les Sarrasins aussitôt qu'il aura été absous de l'excommunication, de traiter *doucement et en amis* ceux de ses vassaux qui ont tenu contre lui le parti du roi ou de l'Eglise.

De son côté, le roi fera épouser la fille du comte de Toulouse par un des princes, frères de S. M., à cette condition qu'elle aura pour dot les comté et évêché de Toulouse, qui appartiendront dès lors à son mari. En cas de mort sans enfants, lesdits comté et évêché seront réunis au domaine, quand bien même le comte de Toulouse aurait d'autres enfants.

Le roi rend au comte les évêchés d'Agen, de Cahors et la partie de l'évêché d'Alby qui est en deçà du Tarn, c'est-à-dire du côté de Gaillac, et se réserve le reste ainsi que la ville de Cahors De plus, S. M. s'adjuge tous les droits du comte sur la terre de Provence.

Le comte fera raser les murs de Toulouse et combler les fossés, il fera aussi raser trente autres places, entre autres : Lavaur, Rabastens, Gaillac, Verdun, Castelsarrazin, Moissac, Montauban, Agen, Condom, Hauterive, Casseneuil, Pujols, Hautvillars, Laurac, etc.

Que si maintenant on recherche les causes premières du succès de l'hérésie qui donna prétexte à cette croisade, on ne peut se défendre tout d'abord, comme nous allons l'expliquer, d'en faire retomber la faute sur l'Eglise. La tactique des novateurs, cela se conçoit, sera toujours de chercher le côté faible des institutions qu'ils veulent attaquer, et les moines leur avaient rendu la victoire si facile que, de l'aveu même de Henri, abbé de Clervaux, dans une lettre au roi de France, en 1177, sans des peines du genre de celle infligée à Pierre Mauran, trois ans encore et la religion catholique était entièrement éteinte dans le Midi. Puis, un autre point de vue

Digitized by Google

s'offre au penseur qui interroge les éléments de cette guerre : on y devine la ligue de la féodalité du Nord contre les tendances démocratiques des peuples méridionaux. La grande voie de la décentralisation, — cette odyssée de l'avenir, — était déjà tracée dans toutes les institutions municipales du Midi, et l'on peut croire que le manque d'unité politique amena seule la sanglante défaite de ces contrées, sur lesquelles vinrent se ruer ces hordes farouches de routiers lorrains, picards, flamands, normands et bourguignons, chargés de priviléges et confits en indulgences.

Toutefois, soumis, vaincu, mais plein de colères, le Midi ne cessa de poursuivre de son mépris ces *ribauds*, ces *taverniers*, ces *tueurs d'hommes* (1) qui avaient noyé dans le sang ses franchises et sa liberté. — « La haine du nom français, dit Augustin Thierry, était la passion nationale des populations comprises entre le Rhône, la Méditerranée et la Garonne. Jamais ce nom ne sortait de leur bouche sans quelque épithète injurieuse (frances bevedor, fols frances!) Les troubadours, dans leurs sirventes, souhaitaient que le fils du comte de Toulouse, à l'aide du roi d'Aragon, vint reprendre son héritage et se faire un pont de cadavres français. » Animé du même sentiment, le poète Boniface de Castellane, qui n'épargnait personne, fit un sirvente contre le roi d'Angleterre qui n'osait recouvrer les terres que le roi de France lui avait prises.

De cette courageuse et séculaire protestation les inquisiteurs et la royauté absolue essayèrent vainement d'étouffer le

(1) Deux « chevaliers français, » nommés Folcaud et Jean de Brigier, rivalisaient de férocité envers les prisonniers de guerre. Jean faisait périr de faim, au fond d'un cachot infect, ceux qui n'avaient pas cent sols à lui donner pour se racheter. Folcaud les faisait pendre. Un jour il força l'un de deux prisonniers de servir de bourreau à l'autre; c'étaient le père et le fils. Le père dut tuer son fils. (Voy. l'*Histoire du Languedoc*, tome III, page 314).

Digitized by Google

cri et la pensée. Les guerres dites religieuses du XVIe siècle en sortirent ; et Jean Calvin, dans son prêche de Nérac, André Mélanchton à Tonneins, Scaliger à Agen, y proclamèrent la résurrection des doctrines et des opinions albigeoises. Ce fut la fatale conséquence du relâchement presque général des prélats du temps non moins que de l'ignorance du bas clergé. Tant vaut la cause, tant vaut l'effet. Massacres, pillages, viols, incendies recommencèrent : l'émulation dans le mal n'a pas de bornes, surtout chez les nations prétendues civilisées. Les exemples abondent. Puis vinrent les délations, ces intimes confidences de clocher ; puis les confiscations, suite prévue ; puis les bannissements et les galères à perpétuité, grâce à la résistance obstinée qui se continua jusque sous Louis XIV. Les Camisards ne furent que la dernière scène de la longue et sanglante tragédie des Albigeois.

Les penseurs seront toujours les hommes libres et fiers par excellence. Ni les privations, ni la misère, ni les cachots, ni les supplices, ni la mort ne sauraient étouffer la voix de leur conscience ; et voilà pourquoi dans tous les temps et dans tous les pays les tyrans comme les imbécilles, les puissants comme les corrompus les craignent par dessus tout. Qu'importe que depuis les âges les plus reculés jusqu'à nous ils forment une chaîne de mélancoliques exilés, de persécutés stoïques, ceux-ci affolés par la misère, ceux-là assaillis par la faim, qu'importe ? Gloire à eux !...

Et l'on s'étonne que ces indomptables natures, toujours en lutte contre le mal, toujours sur la brèche pour la défense du juste, aient parfois des accents si acerbes, des paroles si amères, des accusations si solennelles ? Mon Dieu ! rentrons en nous-mêmes et réfléchissons bien à cette parole de l'Evangile : Malheur à qui fait le scandale ! Or, si nous nous reportons en arrière, c'est-à-dire aux diverses époques d'éclosion des sectes réformatrices, que voyons-nous chaque

Digitized by Google

fois? Une société énervée, affaissée, ici regorgeant de bien-être et repue à l'excès, là cachant, patiente et résignée, des misères sans nom. Au XIIe siècle, tandis qu'en Orient périssait la plus pure fleur de la chevalerie, en Occident, débarrassés du joug féodal des barons, la bourgeoisie naissante, le clergé et les moines se livraient à la débauche, à la luxure, à tous les genres de dépravations où peuvent se vautrer à souhait les heureux et les satisfaits... — « L'excessive corruption du clergé, écrit M. de Sismondi (1), avait été l'objet des satires de tous les troubadours. Sa cupidité, sa fausseté et sa bassesse l'avaient rendu odieux à la noblesse et au peuple. On voyait les prêtres et les moines sans cesse occupés à dépouiller les malades, les veuves, les orphelins, tous ceux que la faiblesse de leur âge ou le malheur des circonstances mettaient dans leur dépendance. On les voyait ensuite dissiper par la débauche et l'ivrognerie l'argent qu'ils avaien extirpé par de honteux artifices. Aussi le troubadour Raymond de Castelnau s'écrie-t-il : « Le clergé veut chaque « jour par tromperie, selon sa convoitise, se bien chausser « et se bien vêtir. Les grands prélats veulent si fort s'avan- « cer que, sans raison, ils étendent un diocèse. Si vous tenez « d'eux un fief honorable, ils voudront l'avoir et vous ne « recouvrerez point la possession allodiale, si vous ne leur « donnez une somme d'argent ou ne leur faites un marché « plus favorable. »

— « Si Dieu sauve pour bien manger et avoir des femmes, dit à son tour le poète Sordel, gentilhomme mantouan, les moines noirs, les moines blancs et les chanoines auront le paradis, et saint Pierre et saint André sont bien dupes d'avoir tant souffert de tourments pour un paradis qui coûte

(1) *De la Littérature du midi de l'Europe*, vol. Ier, pag. 207.

Digitized by Google

si peu aux autres. » Et Sordel, après avoir recommandé et aux rois et princes de la chrétienté de manger du cœur du vaillant Blacas, continue : « Il est très-nécessaire au comte de Toulouse d'en manger beaucoup, si tant est qu'il ait souvenance des terres et seigneuries qu'il souloit tenir et de ce qu'il tient maintenant. Que si avec un autre meilleur cœur, il ne reconvre sa perte et les terres que le pontife de Rome et le roi de France lui ont empiétées et ravies, je ne crois jamais qu'il le fasse avec le cœur qu'il a. »

— « Ce n'est pas avec des robes noires et des frocs blancs qu'on obtient la bonne grâce de Dieu, si on n'a que ce mérite. Que les gens d'église renoncent au monde et songent uniquement à leur salut ; qu'ils dépouillent la vanité et la convoitise, qu'ils n'usurpent pas le bien d'autrui et on les croira. A les entendre, ils ne veulent rien ; mais à les voir, ils prennent tout ! C'est Montagnagout qui parle ainsi.

— « Hélas ! clercs faux et perfides, dit un autre troubadour, parjures, larrons, débauchés et impies, vous faites maintenant tant de mal que vous avez mis le monde en erreur. Cependant saint Pierre ne vous a pas confié sa balance pour la remplir avec l'argent que vous donnent les pécheurs. »

Enfin, voici venir Pierre Cardinal, né d'une famille illustre du Puy en Velay. Par la rudesse de son caractère, sa franchise implacable et son acerbe ironie, il peut être regardé comme le Juvénal de la poésie méridiodale. Ses sirventes sont tour à tour dirigés contre tous les ordres de la société, le haut clergé, les Templiers, les moines, les femmes. Pierre Cardinal ne voit partout que corruption, cupidité, égoïsme, bassesse. C'est presque, en le lisant, à pardonner à notre époque.

— « Indulgences, absolutions, Dieu et le diable, ils

Digitized by Google

mettent tout en usage, dit-il des prélats. A ceux-là ils accordent le paradis par leur pardon ; ils envoient ceux-ci en enfer par leur excommunication. Il n'y a point de crimes dont on ne trouve la rémission auprès des moines, et pour de l'argent ils donneront à des renégats, à des usuriers la sépulture qu'ils refusent aux pauvres qui n'ont pas de quoi la payer. »

Ailleurs, plein d'horreur pour la conduite des Croisés, Cardinal s'écrie en parlant de Simon de Montfort : « L'archevêque de Narbonne et le roi de France ne sont pas assez habiles pour faire un homme d'honneur d'un méchant homme ! »

Ainsi chantaient les troubadours des XIIe et XIIIe siècles en pleine croisade contre les Albigeois ; et nous voyons que le légat, irrité, intervint et fit défense, notamment à Gui et Ebles d'Uzès, de chansonner les grands, c'est-à-dire Rome et les princes français. Les légats, eux aussi, invoquaient dès lors la raison d'Etat, cette perpétuelle justification de l'arbitraire et de la dictature. Doit-on être surpris du prosélytisme facile des novateurs et de la résistance de tant de milliers de chrétiens contre Rome si mal servie et contre le roi de France venant appuyer la persécution par la dévastation et le carnage ? Bientôt du beau pays où avait fleuri la *gaie science* fut pour longtemps exilée la poésie, toute trempée de sang ; car il ne restait plus personne de ces comtes souverains, de ces hauts barons, de ces fiers chevaliers, de ces nobles dames qui avaient fait, durant tant de générations, celles-ci la grâce et l'ornement, ceux-là la gloire et l'honneur de ces contrées !. . .

Les courtes citations qui précèdent suffiront pour donner une idée de l'état des esprits au XIIIe siècle ; et peut-être serviront-elles un peu à modifier certaines opinions trop légè-

Digitized by Google

rement acceptées. A notre époque de libre examen et d'impartiales études, on est forcé de reconnaître ceci : c'est que tous les historiens contemporains de la croisade des Albigeois se montrent les admirateurs convenus de Simon de Montfort et ils enregistrent dans leurs moindres épisodes, et toujours avec glorification, les excès commis par son armée dévastatrice. La naïveté seule de leurs récits le dispute à la scélératesse raffinée des acteurs.

Néanmoins, hâtons-nous de le demander de bonne foi : Jamais rôle fut-il plus difficile que celui de l'Église dans cette lutte sanglante? Jamais d'un pays la situation religieuse, politique et sociale tout à la fois fut-elle plus tendue? Et qui peut dire ce qu'il serait advenu, la croisade impuissante et l'hérésie Albigeoise victorieuse? Assurément le catholicisme, déjà battu en brèche dans l'Italie, en Allemagne, en Angleterre, à demi aboli dans le Midi, eut couru les plus extrêmes périls. Alors, adieu tout à fait l'art chrétien (1) si grandiose et si auguste, cet art dont il nous est permis d'admirer encore quelques édifices ! Adieu nos majestueuses et sublimes cathédrales aux tours si imposantes, aux flèches aiguës, découpées à jour, festonnées, brodées, ciselées, s'élançant vers le ciel avec toute l'ardeur de la foi ! Adieu nos vénérables temples représentant, comme dans un harmonieux symbole, par l'ampleur de leur élévation, par leur architecture si bien ordonnée, par les mystérieuses profondeurs de leurs cryptes, l'impérissable pensée chrétienne! Adieu la charmante poésie religieuse du moyen-âge, avec ses légendes, ses images, ses emblèmes; avec ses croix à tous les carrefours des chemins, ses niches et ses madones au front de toutes les maisons! Adieu les solen-

(1) Nous employons ce mot parce qu'il est admis, et faute d'autre.

Digitized by Google

nelles magnificences, les pompes émouvantes des grandes fêtes, et l'Église catholique en avait tant alors! Adieu les milliers de sonneries et de carillons de ses couvents, de ses bastilles, de ses abbayes, de ses prieurés, de ses chapelles, de ses paroisses!... Partout les signes de la dévotion, partout les appels à la croyance, partout Dieu se manifestant en quelque sorte et parlant à tous par mille marques extérieures Dans les cités, chaque rue, dans la campagne, chaque hameau était sous l'invocation d'un saint. A toute heure, se dégageant de tous les bruits et dominant tous les échos, le son sympathique et vibrant de la cloche, notait tous les accidents de la journée comme tous les événements de la vie Toujours en branle, elle sonnait tour à tour, du matin au soir, la prière, — ici pour un baptême, là pour un mariage, ailleurs pour un convoi. Au milieu de la nuit, avant le premier chant du coq, la cloche réveillait l'homme de labeur par l'*Angelus*; à midi, la cloche sonnait le repas en famille; vers trois heures, elle amenait dans leurs stalles de chêne sculpté les chanoines dont la voix grave entonnait les vêpres; enfin, au coucher du soleil, elle avertissait le voyageur de hâter le pas par les notes doucement plaintives de l'*Ave, Maria*... Le catholicisme avait formé la société antique et tout y avait pris l'empreinte de la puissance sacerdotale, comme une vivante et solennelle représentation de la foi divine.

Ainsi, nous le répétons, la guerre des Albigeois était sans transaction possible. Pour l'Église catholique, il s'agissait de vie ou de mort. Triomphante, elle fut impitoyable. D'un autre côté, la monarchie absolue, entrevoyant un nouveau principe hostile en germe, ne fut pas moins impitoyable dans sa conquête.

Du reste, Rome et le roi de France, dans ces détestables conjonctures, furent servis au-delà de leurs souhaits.

Digitized by Google

Les Inquisiteurs et les Croisés firent preuve d'un excès de zèle malheureusement trop coutumier dans tous les partis et sous tous les régimes, et qu'on ne saurait trop flétrir, quel qu'en soit le prétexte ou le mobile, car il est presque toujours stupide. Prenons acte de ceci : les inquiétudes, les méfiances, les gênes, les désaffections, les révolutions furent rarement le fait direct ou volontaire du souverain. Des domesticités officielles, — de quel nom qu'on les nomme, — de quelle livrée qu'on les affuble, — vient tout le mal. Rampants, avides, étroits, égoïstes, effrontés, insolents, cyniques, — traîtres à la dernière heure, les serviteurs mal dévoués comme les courtisans faussent la vérité en étouffant le jour sous de spécieuses interprétations, au gré de leur courte vue, de leur lâche envie ou de leurs intérêts vils. Les violences de saint Bernard et de ses *collaborateurs*, aussi bien que les férocités de Simon de Montfort et des Français, faillirent tout compromettre et amener une réaction cent fois pire que le mal et la révolte. L'histoire, dans son jugement impartial et souverain, peut dire ce qu'ont fait la terreur blanche des Cours prévôtales, la terreur rouge des Septembriseurs et la terreur noire de la sainte Inquisition... Choisissez.

A quoi bon pourtant ? Le sang répandu ne crie-t-il pas vengeance à perpétuite ? La foi ne se recrute-t-elle pas par le nombre des victimes ? Il est bon assurément de combattre l'erreur ; mais, de grâce, soyons réservés jusqu'au scrupule quand il s'agit d'affirmer cette erreur. Ce que tout esprit juste, ce que tout cœur généreux, ce que toute âme loyale doit demander, c'est le droit, c'est-à-dire le respect quand même des convictions opposées. Sérieusement, peut-on croire ce qu'on veut ? Non : on ne croit que ce qu'on peut, et dès lors nul n'est responsable que du souci qu'il a eu dans la recherche de la vérité. La liberté de conscience est en même

Digitized by Google

temps le plus sacré des droits et le plus cher des biens ; et si nous jugeons jusqu'à un certain point la lutte bonne aux esprits, c'est uniquement comme indice du mouvement, comme témoignage de la vie, car rien n'est pire que de croupir dans l'affaissement et l'apathie.

Le midi fut donc écrasé comme nationalité ; mais l'hérésie n'y fut point extirpée, comme on disait alors. Successivement *réformée*, elle est aujourd'hui une religion : elle a possession d'État. Voilà à quoi ont abouti les tortures des successeurs du bienheureux saint Dominique.

Remarquons-le encore, et c'est ici un fait capital : est-ce que de nos jours les novateurs ont manqué ? C'est moins évidemment à l'indifférence religieuse qu'à l'attitude honorable et partout respectée des ministres du catholicisme, — dans tous les degrés de la hiérarchie, — qu'il faut attribuer le prompt ridicule où sont tombés ces novateurs Nous avons vu, il y a trente ans à peine, en plein Paris, des *néochrétiens*, une *église française*, et l'évêque Châtel, et l'abbé Auzou? Quels prosélytes ont-ils recruté? Ils ont agi et prêché en toute liberté, et ils n'ont pu tenir ; car, d'un côté, ils sont venus à une époque de tolérance complète, et de l'autre, ils ont trouvé devant eux un clergé pur, digne, charitable, bienveillant, instruit et éclairé.

DENIS DE THEZAN.

(Le chapitre VII au prochain numéro.)

Digitized by Google

L'ILE DES FAISANS.

(Épisode des Noces de Louis XIV.)

(Suite.)

III

LE COMBAT.

« Là donc mourez plus tôt d'un plomb ou d'une lance ;
« Repoussez l'Espagnol des frontières de France. »

(Ronsard.)

La montagne de la Rhune doit à sa position vers l'extrémité occidentale de la chaîne des Pyrénées, des avantages dont ne jouissent pas de plus hautes montagnes. C'est le meilleur observatoire pour admirer à la fois deux des merveilles de la création : les montagnes et la grande mer, sans compter les vallons gracieux, les plaines fertiles, les villages et les villes prospères qui s'étalent au sud comme au nord, en Espagne comme en France. Mais du côté de l'Espagne, la Rhune n'offre sur ses flancs que des déchirures hideuses, de dangereux ravins et d'affreux escarpements, au lieu que pour les visiteurs qui lui arrivent du côté de la France, elle se montre tout à fait avenante et facile. On l'aborde également en partant du village de Sare ou de la ville de Saint-Jean-de-Luz. Pour ceux qui préfèrent ce dernier parti, il est d'usage de remonter la Nivelle en bâteau jusqu'aux environs d'Ascaing, pour tenter au-delà de ce riant village l'ascension de cette montagne. Mais en se détournant quelque peu à droite, c'est-à-dire en prenant par le joli vallon d'Olhette, on éprouve moins de difficultés encore.

La Rhune, au surplus, a servi de théâtre à divers combats. L'une des voies qui remontent à son sommet, porte le nom de *Chemin de*

Digitized by Google

l'Artillerie, et c'est dans une vieille redoute construite sur ce même sommet, que les visiteurs se reposent, tant que les vents glacés qui y règnent leur permettent d'y séjourner.

Quand le soleil vient à inonder de ses rayons les sublimes aspects qui se multiplient à l'entour, avant que les vapeurs des gorges pyrénéennes n'y jettent leur voile importun, rien n'égale la beauté de ce spectacle, et, chaque matin, l'ermite de la Rhune y puisait un motif toujours renaissant de bénir l'auteur de tant de merveilles.

Josephen, ancien soldat, comme *Sans-Pareil*, s'était senti touché de la grâce, dans le cours d'une vie fort orageuse. Des malheurs domestiques vinrent aussi mêler de profonds chagrins à ses sentiments religieux, et son caractère s'étant épuré à ces épreuves, au lieu de s'aigrir, sans famille, d'ailleurs, sinon sans amis, il se réfugia dans une grotte que l'on retrouve encore sur le versant oriental de la Rhune.

Mais ce bon ermite ne parvint jamais à dépouiller totalement le vieil homme, et si le saint nom de Dieu régnait dans toutes ses prières, trop souvent, dans ses émotions, il laissait échapper celui du diable avec ses nombreux attributs : c'était le désespoir de sa vie; vingt, trente signes de croix successifs et précipités, lui paraissaient insuffisants, dans ces occasions, pour expier ces fautes légères qu'il rachetait aussi par des actes plus méritoires : nous voulons parler de son extrême charité. Doué d'une grande force et n'étant âgé que de quarante ans à peine, il planait comme un ange du ciel sur toutes les vallées ouvertes au pied de son ermitage, pour s'abattre chaque jour partout où le malheur demandait des consolations, la souffrance un remède, la misère des secours. Il faut ajouter que sans connaître la médecine, il avait surpris à la nature plus d'un secret, et ravi aux rampes méridionales des Pyrénées ces plantes salutaires qui forment la meilleure des pharmacies chez un peuple à demi-pasteur.

Josephen ne fut que médiocrement surpris de la venue d'Iharce Mendisco ainsi que de ses nombreux compagnons; car en apercevant, dès la veille, l'invasion espagnole, il avait prévu avec quelle énergie les Basques ne tarderaient pas à la réprimer. Mais ses yeux se remplirent de larmes lorsque le jeune fiancé lui fit part de son injure personnelle. « O mon père, » lui dit de plus Mendisco, ne m'a-

Digitized by Google

« bandonnez pas, ne nous abandonnez pas, dans cette entreprise ! « venez ! oui, venez avec nous ! »

— « Y songez-vous, » fit l'ermite de la Rhune ; moi, verser « le sang ! moi, combattre avec vous !.... Si je ne me suis pas trouvé « digne de briguer la prêtrise, n'en dois-je pas moins conserver le « caractère et la réserve d'un religieux. »

— « Mais si des voleurs attaquaient votre ermitage, resteriez-« vous impassible ? s'ils outrageaient votre chapelle ?.... s'ils ravis-« saient, dans vos mains, le pain de la veuve et de l'orphelin ?.... »

— « De grâce ! pas un mot, pas un mot de plus, Mendisco !.....

— « S'ils enlevaient sous vos yeux des enfants, de jeunes « vierges ?.....

— « *Debrouin arima !* s'écria cette fois Josephen, je les assom-« merais ! » et ses yeux lancèrent des éclairs qui tenaient plus du soldat que de l'ermite. Dès lors, il ne fut pas difficile de le décider, et pendant qu'il se livrait à quelques actes muets de contrition : « Prenez garde, ajouta le jeune homme, que nous ne vous demandons « pas de combattre pour notre cause. Mais vous connaissez tous les « lieux d'alentour ; il n'est pas un rocher que vous ignoriez, pas un « bois, un ravin, un passage que vous n'ayez traversés, et avec le « souvenir de vos campagnes, vous pourriez nous donner d'utiles « conseils sur la conduite que nous devons tenir, sur la position, « que nous devons prendre. A vous dire la vérité, mon père, lors-« que j'acceptai leur commandement, c'est à vous que je songeai, « c'est à vous que je viens le remettre. »

— « Allons ! » répondit l'ermite, en relevant les pans de sa robe brune, « il ne sera pas dit que par la faute de Josephen, ces « brigands nous ont ravi la plus belle et la plus vertueuse fille du « Labourd. »

En conséquence, armé d'un bâton à deux bouts, qu'il préférait au makila, et qu'il tenait dans sa cellule, à côté de son bréviaire, l'ermite de la Rhune descendit de la montagne avec Mendisco et ses compagnons.

Vers le sud-est, au-delà du village de Sare qu'ils tournèrent, et

Digitized by Google

en remontant un torrent qui se jette dans la *Harane*, tributaire de la *Nivelle*, se trouve un défilé dont les ravins successifs ouvraient avec l'Espagne, à cette époque, une communication difficile. Tous les renseignements recueillis dans la nuit annonçaient que l'ennemi avait pris cette direction, et du haut de la Rhune on venait de voir une masse en désordre qui suivait la route de ce port, après avoir passé la nuit dans un bois situé au fond du vallon. Retardés dans leur marche, comme on l'avait prévu, par les bestiaux de grosse et de menue corne qu'ils amenaient de France, et ne se doutant de rien, les Espagnols se laissèrent prévenir par les Basques. (1)

Josephen jeta son monde dans le défilé en s'embusquant, avec sa troupe, derrière ces blocs, débris des monts voisins, qui encombrent la plupart des gorges pyrénéennes.

En ce moment on entendait distinctement la marche de l'ennemi, qui s'avançait avec confiance, en chassant, à grands cris, devant lui, de nombreux troupeaux. Pourtant un peleton d'élite devançait le gros de la troupe, pour éclairer sa marche, et comme le soleil, surmontant enfin tous les monts voisins, plongeait ses feux dans ce défilé, cette avant-garde put apercevoir le terrible obstacle qu'elle avait à vaincre pour rentrer en Espagne. Aussitôt ils firent halte, et après un instant d'irrésolution, ce peleton se replia sur le corps principal, au sein duquel il porta le trouble et dont il augmenta le désordre, tandis que les Basques, se voyant découverts, faisaient retentir les rochers d'alentour de leur cri de guerre et de leurs défis.

Grande fut alors la terreur des Espagnols, car leur position était devenue dangereuse. Toute la population qu'ils venaient d'insulter et de spolier s'était armée, ils n'en pouvaient douter, pour les poursuivre. D'heure en heure, on pouvait diriger sur eux des troupes cantonnées dans le voisinage d'Hendaye ou de Saint-Jean-de-Luz, et voici que les plus résolus parmi les Basques leur barraient la rentrée dans leur patrie..... Aussi, l'on vit bientôt deux parlementaires se détacher de cette troupe épouvantée, et venir demander à traiter d'un arrangement.

(1) Afin de rendre notre récit plus clair, il nous faut, dans ce chapitre, distinguer les Basques espagnols des Basques français. Mais, en réalité c'est, des deux côtés de la Bidassoa, la même nation.

Digitized by Google

« Grâce au Ciel ! » se dit Josephen, « ceci pourra se terminer « sans effusion de sang. ! » et de peur que la fougue de Mendisco n'entravât la négociation, il s'avança vers les deux Espagnols, sans autre compagnon que son fidèle bâton. Ainsi, la conférence eut lieu à la vue des deux troupes opposées, c'est-à-dire dans l'espace de terrain qui les séparait encore. Il est inutile dès lors d'ajouter que tous les regards, soit des Basques, soit des Espagnols, s'étaient concentrés sur ce point.

Quant à Mendisco, lui seul ne prêtait qu'une attention distraite aux gestes de l'ermite et de ses deux interlocuteurs. Pour peu que l'on se rappelle l'événement de la veille et le rapt dont il accusait les Espagnols, on doit bien penser que c'est au sein de leur troupe que ses yeux s'étaient portés pour y chercher Marie Sarvy, sa fiancée. Toutefois, ce soin ne l'absorba pas au point de lui dérober un mouvement fort suspect qu'il ne tarda pas à remarquer chez l'ennemi. On y renvoyait sur les derrières les bestiaux avec leurs conducteurs, tandis que les Espagnols, qui portaient des armes, se formaient en colonne serrée, et qu'une troupe détachée se glissait, à la faveur des rochers, vers la droite du défilé, et commençait même à gravir la montagne qui protégeait, de ce côté, la position des Basques. Plus de doute ! la trêve était violée, ou plutôt la conférence n'était qu'une ruse des Espagnols pour masquer leurs nouvelles dispositions. Aussitôt Mendisco de s'écrier : « A moi, vingt « des plus braves et des plus agiles !..... et vous, amis, tenez bon « sur place, car nous allons être attaqués. » A ces mots, il part avec sa troupe d'élite et se porte sur le plateau que les Espagnols voulaient atteindre et d'où il leur eût été facile d'écraser la troupe basque sous les rochers qu'ils auraient fait rouler sur elle pendant la charge de front de leurs compatriotes. Il était temps ! Déjà quelques-uns des plus hardis parmi les assaillants montraient leur tête au-dessus du dernier rocher qui leur restait à surmonter, lorsque Mendisco, devançant les siens, se trouve face à face de l'ennemi le plus avancé. A sa vue, l'Espagnol s'arrête et sa main se porte avec vivacité à sa ceinture où pendaient deux énormes pistolets. « Re- « tourne d'où tu viens, » lui dit le Basque en lui cassant la tête de l'une des armes qu'il tenait de Pierre Sarvy ; et ce corps, roulant sans vie de rocher en rocher, heurte et renverse ses compagnons, tandis que la troupe basque déracinant les blocs qui les entourent,

Digitized by Google

les lancent sur les Espagnols, si bien que ces derniers retombent dans le vallon, sous la forme d'une avalanche de rocs et de cadavres.

Au bruit de l'explosion, on avait crié *à la trahison* de part et d'autre, et les deux parlementaires portèrent la main sur Josephen ! Les imprudents !... Josephen, on le sait, ne s'était pas séparé de son arme favorite; il fit un bon en arrière, et deux coups de ce bâton qu'il maniait avec une adresse extrême, l'eurent bientôt délivré de ses deux ennemis. Aussitôt les deux partis s'élancèrent l'un sur l'autre, et la mêlée eut lieu sur le terrain même que venaient d'occuper les négociateurs Le vaillant ermite, du reste, ne s'y ménagea point.

Cependant Mendisco ayant tourné contre les Espagnols leur propre tactique, ceux-ci tout en éprouvant sur leur front une résistance qu'ils commençaient à croire insurmontable, se virent tout à coup assaillis sur leur flanc par une grêle de pierres et de balles. C'en était trop ! le désordre le plus affreux s'ensuivit ; le gros de cette troupe roula sur lui-même, jusqu'au fond du défilé, où les Espagnols se mêlèrent aux bestiaux qu'effrayait le tumulte du combat ; et, pour profiter de cette confusion épouvantable, déjà les Basques se portaient en avant, en criant *victoire*, lorsque de nouveaux suppliants parurent, demandant quartier et offrant la restitution de leur butin.

Mais Josephen eut besoin de toute son influence sur l'esprit de ses compagnons, pour obtenir qu'ils se contentassent de ces offres. « Vous paierez, dit l'ermite aux envoyés espagnols, vous paierez « jusqu'au dernier écu les dégâts que vous avez commis. » Ils le promirent. « Et vous allez rendre à Mendisco sa jolie fiancée, « ajouta-t-il. » Ici les parlementaires manifestèrent la plus grande surprise. « Nous ne faisons point la guerre aux femmes, dirent-ils, « et nous ne savons ce que vous réclamez. »

— « Mensonge d'enfer ! s'écria Mendisco qui survenait en ce « moment ; hier, n'avez-vous pas surpris une jeune fille sur le « chemin de Guétarry à Souraïde ? Ne l'avez-vous pas ravie à son « vieux père, à son fiancé, à moi, Mendisco ?

— « Nous n'avons pas dépassé le village d'Amotz, et nous som- « mes prêts à jurer sur la vraie croix que nous n'avons enlevé « aucune femme ! »

Digitized by Google

— « Josephen, retenez ces deux traitres en ôtages ! Je cours « m'assurer de la vérité ! S'ils mentent, par l'âme de mon père, « ils mourront ! »

A ces mots, Mendisco se jette dans la troupe ennemie. A son impétuosité, à son regard qui lançait des flammes, on crut les négociations rompues pour la seconde fois, et peu s'en fallut que l'on ne recourut de nouveau aux armes. Mais Iharce venait de reconnaitre parmi les Espagnols quelques-uns de ses rivaux au jeu de paume, car dès cette époque, de même que de nos jours, les Basques des deux côtés de la frontière s'adressaient ces sortes de défis. Interrompues par la guerre, ces relations venaient de se renouer durant les conférences pour la paix des Pyrénées. Le jeune basque et les Espagnols s'expliquèrent avec eux, il se porta jusqu'à leur arrière-garde ; il interrogea les conducteurs de bestiaux ainsi que ceux que l'on avait chargés de la garde du butin.. Nulle trace, nulle nouvelle de Marie Sarvy !..... Pourtant, il apprit quelques détails qui, réunis plus tard à d'autres indices, lui fournirent d'utiles lueurs sur la disparition de l'infortunée. Cette étonnante invasion des Espagnols en France, au moment même de la signature de la paix, se rattachait à de ténébreuses intrigues. Jusque-là, il paraissait difficile d'en pénétrer l'esprit et le but. Mais le nom de Morguy, la gitana, s'y trouvait mêlé. Depuis quelques jours, elle n'avait pas cessé de prédire à ses compatriotes une rupture entre la France et l'Espagne, trop bien servie en ceci par des rumeurs populaires dont parlent, en effet, les Mémoires de cette époque. A l'entendre, l'Infante devait quitter Fontarabie pour retourner à Madrid... La guerre étant donc imminente, heureux qui frapperait les premiers coups et recueillerait le premier butin !..... Enfin, quand elle les vit disposés à quelque entreprise, elle annonça hardiment la reprise des hostilités ; elle leur fit concevoir combien il serait facile de surprendre le quartier de Sare, dont les richesses n'étaient pas à dédaigner. C'est ainsi qu'elle réussit à les précipiter dans une agression où nous avons vu quel fruit ils en retirèrent. Mais qu'y devait-elle gagner elle-même ?... Ni Mendisco ni Josephen ne purent, pour le moment, le pénétrer.

Rien ne s'opposant plus à l'exécution du traité, les Espagnols restituèrent tous les bestiaux et fournirent des garanties pour le dédommagement convenu, moyennant quoi le passage leur fut ac-

Digitized by Google

cordé, et, chargés de leurs blessés ainsi que de leurs morts, ils rentrèrent dans leur pays après avoir défilé devant la troupe basque.

IV

CONJECTURES ET RECHERCHES.

« J'ai couru tous ces bocages,
« Ces prés, ces monts ces rivages ;
« Mais je n'ai trouvé pourtant
« Celle que j'ai poursuivie !
« Hélas ! qui me l'a ravie
« La nymphe que j'aime tant ! »

(De La Bergerie.)

« Venez ! venez, mon père ! » avait dit Iharce Mendisco, à l'ermite de la Rhune ; « plus que jamais j'ai besoin de vous. » Josephen le suivit à Souraïde.

Dans le conseil qu'ils y tinrent avec Pierre Sarvy et Inès Ithurbide restée auprès de ce vieillard désolé, ils se perdirent longtemps dans d'inutiles conjectures sur le sort de la jeune fiancée. S'il eût été possible à Mendisco de se repentir de sa victoire, il eût regretté que cette courte campagne lui eût fait perdre les traces de Marie.

Pourtant Inès, moins troublée que la veille, leur raconta avec plus de suite l'enlèvement de son amie. « Nous avions, dit-elle, « pris la route de Saint-Pée. La nuit vint nous surprendre, car nous « nous étions attardées à vous attendre, Mendisco ! »

A ces mots naïfs, le jeune basque porta son poing à son front avec fureur ; mais la jeune fille n'en continua pas moins son récit, après avoir toutefois adressé à Mendisco, un regard que son amitié dépouilla de tout reproche.

« Soudain et sur la route qui traverse le bois de Saint-Pée....

— « De Saint-Pée, s'écria le jeune fiancé... Les Espagnols s'en « sont tenus éloignés de plus d'une lieue !.... »

— « Soudain, reprit Inès, plusieurs hommes s'élancent sur nous « et nous séparent. Marie jetait des cris affreux. De mon côté, j'ap-

Digitized by Google

« pelais des secours. Mais, au milieu de la nuit, loin de toute de-
« meure, personne !... Bientôt le galop de plusieurs chevaux qui
« s'éloignaient et le silence qui suivit leur départ, m'apprirent que
« Marie était perdue ! »

« *Des chevaux !... dans le bois de Saint-Pée !...* Les Espagnols
« n'ont pas commis ce crime, dit alors l'ermite Josephen. Mais
« aussi quel mystère d'iniquité je soupçonne ! Jour de Dieu !... la
« fille d'un Basque, la belle, la vertueuse Marie, aux mains d'un
« de ces odieux courtisans ! »

Mendisco trépignait de rage. Néanmoins il parvint à se contenir, pour adresser cette question à la jeune fille :

« Chère Inès, n'aviez-vous rencontré personne depuis votre dé-
« part de Guétarry ?... Consultez bien vos souvenirs là-dessus et
« dites-nous si quelque traître n'a point surveillé votre retour...
« Songez que le moindre indice peut nous être précieux !... »

Inès se recueillit un moment. « Au départ de la fête, dit-elle en-
« suite, beaucoup de groupes suivirent notre route ; mais leur
« nombre diminua insensiblement. A la fin, nous nous trouvâmes
« seules... Alors il me semble... oui ! je me le rappelle, et j'en suis
« sûre maintenant, Morguy nous atteignit et nous dépassa, car elle
« allait de ce pas rapide et délibéré que vous lui connaissez. »

— « Encore et toujours cette gitana maudite... Mais j'y songe, en
« ce moment.... Inès, de grâce ! dites-moi si Marie ne vous a point
« fait la confidence des prédictions de cette Espagnole ? Vous savez
« que je l'ai pressée en vain à ce sujet. Rappelez-vous combien elle
« s'en montra offensée !... Certainement son amitié ne vous aura
« point caché ce qu'elle taisait à mon amour.... »

Inès baissa les yeux et ses joues se couvrirent d'une pudique rou-
geur. « Elle me l'a confié, dit-elle ; mais je ne sais comment m'y
« prendre pour vous le rapporter, bien que je reconnaisse que cette
« révélation peut vous être utile.. . Il était question, dans ces pré-
« dictions, de l'amour d'un grand seigneur, et d'un changement
« aussi brillant que prochain dans le sort de notre amie. »

— « Je sais maintenant où la trouver, s'écria Mendisco ; je pars
« pour Saint-Jean-de-Luz. »

Digitized by Google

— « Mon fils, lui dit alors l'ermite de la Rhune, il y va de vos « plus chers intérêts, et vous avez besoin d'un ami dont le sang-« froid supplée au vôtre. Vous allez en un lieu où le vice n'inspire « pas la même indignation que parmi nous. J'ai bon œil et bon « pied. Souffrez que je vous accompagne... Mais il est trop tard « pour parvenir à la ville avant la nuit. Regagnons ensemble ma « cellule. Demain nous reprendrons ces recherches de bonne « heure. »

Le lendemain ils se trouvaient à Saint-Jean-de-Luz dès le lever du soleil. C'était, il ne faut pas l'oublier, au mois de juin 1660, et rien ne saurait donner une idée du mouvement et du bruit qui régnaient dans cette ville, peuplée de tout ce que Paris et la Cour possédaient de plus brillant. On s'y préparait aux noces du roi de France, et la population entière de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure s'y voyait confondue, sur le port, dans les rues et surtout sur la place qui s'étend du *château de Louis XIV* au *palais de l'Infante*, avec des soldats français ou étrangers de toutes armes, avec des Basques de tous les âges, avec des curieux de toutes les conditions, nous dirons même de toutes les nations.

Au sein de ce peuple exalté outre mesure par le vin et le soleil, s'avançaient avec peine l'impatient Mendisco et l'ermite Josephen, guidés aux mêmes lieux par de tout autres soins et sous des préoccupations bien différentes de celles de la foule. S'il eût été possible de discerner leur physionomie sombre et silencieuse, parmi tant de visages épanouis par la joie, peut-être une police ombrageuse les eût-elle pris pour des ennemis du Roi.

« Je sais où la trouver, avait dit Mendisco, à son départ, la veille, de Souraïde. Mais c'était là le premier mot de l'indignation qui venait de le saisir, en apprenant les pratiques infâmes de la Morguy. Il restait encore bien des secrets à pénétrer, la Cour de France renfermant plus d'un grand seigneur capable du rapt d'une jeune villageoise, et lorsque le jeune Basque se trouva perdu au milieu de tout ce peuple en délire, dont il lui fallait refouler, des mains et des coudes, les flots incessants, pour s'y ouvrir un passage, il ne vit plus que difficultés et ténèbres dans son entreprise.

Ce fut inutilement, en effet, que Josephen et Mendisco prolongèrent leurs investigations dans Saint-Jean-de-Luz. Nul de ceux qu'ils interrogèrent n'avait connaissance ni même le soupçon de ce qu'é-

Digitized by Google

tait devenue Marie Sarvy. « Au fait, finit par dire Josephen, nous « faisons fausse route, mon fils; et ce n'est point dans cette ville « que l'on aurait commis l'imprudence de la conduire.... Pourquoi « ne partirions-nous pas pour la Bidassoa, où la Cour vient de se « rendre? Pourquoi n'iriez-vous pas réclamer votre fiancée auprès « du Roi, en invoquant le nom de la noble Infante, sa fiancée à lui? « Croyez-moi, quittons Saint-Jean-de-Luz, et ne différons plus! » — Mendisco le suivit sans opposer aucune objection.

Le séjour à Saint-Jean-de-Luz de la Cour la plus galante de l'Europe, ses voyages fréquents à Hendaye, comme à l'Ile-des-Faisans (nous ne disons pas au village de Béhobie, qui n'existait pas encore), le cantonnement de divers corps de la maison du Roi dans des lieux voisins de la frontière, cette affluence de curieux et d'étrangers que ne manquent jamais d'attirer ces sortes de fêtes, tout contribuait à jeter sur la route d'Espagne la plus grande animation. Ici, des cavaliers brillants d'or et de soie se précipitaient au galop à travers la foule, au risque d'écraser ceux qui ne se rangeaient pas assez vite devant eux. Là des bateleurs, courbés sous le poids de leurs tréteaux, gagnaient péniblement la ville, monarques détrônés de la veille, mais prétendants assurés du trône qu'ils portaient sur leur dos; plus loin, un mendiant tendait à tout venant son chapeau déformé et poursuivait les passants de ses patenôtres, puis, en cas de refus, de ses injures. Tandis que des Basques, descendus des montagnes ou accourus des plaines de l'Adour et de la Nive, contemplaient d'un œil avide ce spectacle si nouveau pour eux, des soldats foulaient le même sol, d'un air désœuvré et d'un pied insouciant.... Le tout sous un beau soleil de juin et dans des tourbillons de poussière où se jouait et se réflétait la lumière de cet astre.

Comme on doit bien le penser, il fallait du vin pour ces bateleurs, du vin pour ces soldats, du vin pour ces Basques venus de si loin. Aussi, de Saint-Jean-de-Luz à la Bidassoa, toutes les auberges regorgeaient de monde, et pourtant toutes les maisons s'étaient transformées en auberges, dans l'intérieur desquelles on entendait retentir ces mots : « Du vin! du vin! » non moins que ceux de : *Vive le Roi!*

Cependant l'ermite de la Rhune n'avait point tardé à s'apercevoir que son jeune compagnon, dont l'exaltation avait jusque là soutenu les forces, les perdait sensiblement à la suite du désappointement

Digitized by Google

qu'il venait d'éprouver à Saint-Jean-de-Luz. « Mon fils, lui dit-il, « vous n'avez rien pris depuis hier; moi-même, s'empressa-t-il d'a- « jouter en voyant chez Mendisco un premier signe de refus, moi- « même, je vous l'avoue, j'avais trop présumé de mon âge, et « si vous y consentez, nous ferons une halte en ces lieux. ». Il désignait, à ces mots, une auberge située à quelque distance de Ciboure, sur la route qu'ils parcouraient.

Nous l'avons déjà dit, Mendisco aurait voulu refuser. Mais lorsqu'il entendit ce bon ermite se plaindre de quelque fatigue, il n'eut pas le courage de résister à ses instances, et il consentit à le suivre au cabaret. Sur le seuil même de cette maison et sous des arbres qui les protégeaient contre les feux du jour, car la matinée s'avançait, plusieurs Basques de leur connaissance discouraient en buvant. Mais Josephen, par respect pour sa robe d'ermite, se fit conduire dans une chambre particulière, loin du monde et du tumulte.

Cette pièce, ouverte sur le jardin, du côté opposé à la route, communiquait avec une autre chambre, dont les ais mal joints permettaient d'entendre et, au besoin, de voir tout ce qui s'y passait. Nos deux voyageurs connurent bientôt que des buveurs s'y trouvaient réunis. Toutefois, ils n'accordèrent d'abord à cette observation qu'une attention légère.

En conséquence, ils se mirent à table, en face l'un de l'autre, et la disposition d'esprit où ils se trouvaient, rendit aussi triste que silencieux le repas frugal qu'ils se firent servir.

Mais il n'en était pas de même dans la chambre voisine, car les éclats d'une joie bruyante venaient de s'y manifester, et les fumées du vin n'ayant point tardé à trahir le mystère de cette réunion, quel ne fût pas l'étonnement de Mendisco d'ouïr, de reconnaître au milieu de ces voix avinées, celle d'une femme, celle de la Morguy ! Aussi prompt que l'éclair, il s'élance à la porte de communication qui existait entre les deux pièces, en recommandant d'un geste à son compagnon le silence le plus absolu, et déjà, l'oreille collée contre les planches ou les yeux fixés aux fentes qu'elles lui offrent, il écoute, dans des transes difficiles à décrire, ce que cette voix va lui révéler peut-être, tout en observant de fois à autres les divers interlocuteurs.

C'était bien Morguy, la gitana, luttant d'impudence avec notre vieille connaissance, Sans-Pareil. Les autres, bandits subalternes,

Digitized by Google

complétaient ce groupe, digne de la potence, sans distinction de sexe.

« . .... O la bonne aventure ! disait, en ce moment, Sans-Pareil, « et qu'il doit être curieux à voir, ce Monsieur de Saint-Chamans, « avec son visage de courtisan, jurant *in petto* contre les devoirs de « sa charge qui le retiennent auprès du Roi !... Je veux être pendu, « si je ne donnerais pas, pour jouir de sa mauvaise humeur, la « moitié de cet or que tu m'as compté pour lui... Je dis la moitié, « par la sembleu ! car, pour le reste, je pense qu'il va s'enfouir ici.... « Nous avons bu comme des moines, ou, tout au moins, comme des « Suisses ! »

— « Non ! non ! répondit la Morguy, je paierai cet écot, et ce « sera ton pot de vin, en sus de notre marché. Le salaire fut trop « bien gagné, pour que je lésine, et que je te le laisse écorner ainsi, « et boire d'un seul trait.

— « Ma foi ! reprit Sans-Pareil, si j'avais pensé que cette demoi- « selle revêche dût passer seule la nuit que le comte a payée deux « cents pistoles, il n'en aurait pas été ainsi, je te le jure, et la bé- « gueule m'aurait indemnisé, au comptant, des frais de transport, « comme des dégâts que ses ongles ont commis sur mon per- « sonnel. »

— « Sois tranquille, l'ami ! Le comte n'a pu, depuis hier, quitter « la Cour, ce dont j'enrage. Mais le diable sera bien fin s'il lui joue « ce tour deux jours de suite, et, foi de gitana, Marie Sarvy n'a « pas à languir longtemps seule au château d'Urtubie... »

C'était plus que Mendisco n'en pouvait endurer. Il pousse avec fureur la porte qui le séparait de cette troupe ignoble, et s'élance dans la chambre où l'on profanait à ce point le nom de sa fiancée, suivi de l'ermite qui lui recommandait en vain la prudence, tout en s'apercevant que la sienne commençait à lui échapper. « Quel est ce drôle, s'écrie Sans-Pareil. Tiens ! voilà pour ta bien venue !.. » Il tire son épée en même temps, et ne rougit pas d'allonger au jeune homme désarmé une estocade qui l'aurait infailliblement percé d'outre en outre, si Mendisco, le plus agile des Basques, n'eût d'un bond évité ce coup terrible. Presque au même instant, l'épée du soldat vola au plafond, brisée comme du verre par le bâton de Josephen.

Digitized by Google

Or, nos lecteurs savent déjà que lorsque celui-ci se mettait à une pareille besogne, il ne se bornait pas à l'ébaucher. Bravement secondé par Mendisco, qui s'était fait une massue d'un banc de buveur, il tomba sur ces bandits sans s'inquiéter si la Morguy ne recevrait pas au-delà de sa part du châtiment dans cette mêlée, et sous ses coups redoublés, toute cette couvée du diable s'envola par la fenêtre.

Au bruit de ce combat, la foule accourait déjà, et déjà les Basques de la connaissance de Josephen lui adressaient, sur sa bravoure, des éloges dont il paraissait se soucier fort peu. « Sortons ! lui dit Mendisco ; courons au château d'Urtubie ! »

Sur la route, l'ermite, plus rassis, reprit sa première idée de gagner les bords de la Bidassoa. « Un château, fit-il observer à son « jeune ami, ne s'enlève pas à coups de bancs et de bâtons. Le « comte de Saint-Chamans, ainsi que l'ami imprudent qui lui prête « sa demeure, n'ont négligé sans doute aucune précaution ; de « nombreux valets, des soldats peut-être surveillent votre fiancée... « Encore une fois, c'est au Roi qu'il nous faut recourir. Allons, « croyez-moi, solliciter de Sa Majesté l'un de ces ordres qui font « tomber les portes des citadelles. »

Josephen avait raison, mais il s'adressait à un jeune homme dont la fureur que les infâmes propos de la gitana venaient d'exciter en lui, ne s'était pas encore calmée, et le bon ermite, ne pouvant le retenir, dut le suivre au château d'Urtubie. Il considéra, d'ailleurs, que cette dernière détermination ne les détournerait point de la première, ce vieux manoir se trouvant sur leur route, en deçà du village d'Urugne.

En ce moment, l'espoir d'obtenir quelque gratification conduisait à Urtubie l'un de ces groupes de chanteurs qui abondaient, à cette époque, dans la contrée. A leurs guitarres, à leurs chapeaux déformés, au manteau noir jeté sur leurs épaules, à leur teint jaune, à leur regard de feu, Josephen les reconnut : « Les misérables ! « dit-il ; courir la contrée en vagabonds, mendier, au son de leurs « instruments, quelques réaux qu'ils destinent à payer leurs debau- « ches et leurs orgies, quelle préparation au plus saint des « ministères ! »

Pour l'intelligence de cette exclamation, il faut que l'on sache qu'il n'était pas rare (et nous parlons d'hier) de rencontrer sur la

Digitized by Google

frontière, des troupes de séminaristes espagnols mettant ainsi leurs vacances à profit.

— « Quel que soit le dégoût qu'ils vous inspirent, fit Mendisco, « ne ferions-nous pas bien de nous joindre à eux? Confondus parmi « ces chanteurs, et, par conséquent, moins observés, nous n'en « ferions que plus sûrement nos observations. »

— « Eh! quoi! jeune homme, n'ai-je pas assez compromis, hier « et aujourd'hui même, cette robe et mon caractère? Moi, autoriser, « par ma présence, ces débauchés! Ce serait une bonne scène à « ajouter aux farces que les comédiens du Roi donnèrent, jeudi « dernier, dit-on, sur un ermite de leur invention. »

— « O mon père, en seriez-vous déjà au regret de ce que vous « avez fait pour moi et des deux combats que vous venez de livrer, « l'un pour venger notre patrie, l'autre pour me sauver la vie?

— « Et vous, Mendisco, craignez-vous que l'éternel ennemi de « notre salut n'ait pas déjà plaidé, sur ce point, dans mon esprit, « avec assez d'éloquence?

— « Il ne s'agit plus de combats, d'ailleurs, mais bien d'une « simple reconnaissance; et si j'y vais seul, qui me retiendra? »

Nous n'oserions pas affirmer qu'un peu de malice ne se mêlât point à ces dernières paroles. Mais si le jeune Basque en eut la pensée, il en voila du moins l'expression sous un léger sourire..... Un sourire! mon Dieu, oui!.. Iharce n'avait pu, dans un premier mouvement d'indignation, endurer les plaisanteries grossières de Morguy sur sa belle fiancée; mais elles lui révélèrent pourtant une circonstance que l'amour de ce jeune homme saisit avec avidité. Il savait maintenant que le ravisseur de Marie Sarvy n'avait pu la revoir, depuis cet enlèvement, et que jusque-là celle-ci s'était trouvée à l'abri de tout outrage. De plus, on connaissait le nom du coupable, ainsi que les lieux qui la retenaient captive... Il faut bien l'avouer aussi, Mendisco venait de puiser dans un repas, bien que frugal, des idées toutes nouvelles sur sa position. C'est, assurément, une vérité fort humiliante; mais telle est la nature humaine que, pour éviter bien des malheurs, il suffirait souvent de placer à propos, entre le désespoir et le suicide. .. une bouteille de vin.

Digitized by Google

Parvenus devant Urtubie, Mendisco, dans l'espérance d'être entendu et compris de sa fiancée, fit entendre ce chant bien connu de Marie Sarvy :

Nun cira, maitia, norat juan cira?
Nic ez citut ikhousten,
Ez berriric jaquiten,
Norat galdu cira?
Naski cambiatu da çure ideia ;
Hitz eman cineraitan,
Ez behin, bai bietan,
Enia cinela (1).

Mendisco avait à peine terminé ce premier couplet, qu'une main de femme entr'ouvrant une jalousie pratiquée dans l'une des tours qui protégent l'entrée du château d'Urtubie, il en tomba l'offrande ordinaire pour les donneurs d'aubades. Iharce n'aurait accordé qu'une attention fort légère à ce fait, s'il ne s'était pas aperçu que ces quelques pièces de monnaie se trouvaient renfermées dans une feuille de papier. Soudain, une idée le fit tressaillir : « A vous l'ar- « gent, camarades, s'écria-t-il; à moi l'enveloppe! » et quelle ne fut point sa joie d'y reconnaitre l'écriture de sa fiancée, dans ce mot écrit à la hâte : « Erreguery! » c'est-à-dire : *au Roi!* C'était un excellent texte pour les conseils de l'ermite. Aussi Mendisco fut-il le premier à s'élancer vers Urugne, d'où ils montèrent à la *Croix des Bouquets*, site de toute magnificence, pour descendre ensuite aux bords de la Bidassoa.

(1) « Pour vous dérober à ma vue,
« Unique objet de mon amour,
« De quelle retraite inconnue
« Avez-vous fait votre séjour?
« De notre mutuelle ivresse
« Dédaignant les transports si doux,
« Vos serments, ma belle maitresse,
« Loin de moi, les oubliriez-vous?

Digitized by Google

V

LE ROI.

« Parle : peut-on le voir sans penser, comme moi,
« Qu'en quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
« Le monde, en le voyant, eût reconnu son maître.

(Racine. — *Bérénice.*)

La Bidassoa, à l'instar d'un grand nombre de personnages de ce bas monde, doit sa renommée plutôt à sa position qu'à son mérite, et ceux qui visitent ses rives, pour y raviver leurs souvenirs historiques, éprouvent, s'ils y parviennent, surtout lorsque la marée s'est retirée, un véritable désappointement, le filet d'eau qui sépare la France de l'Espagne ne méritant qu'à peine le nom de rivière. Lorsque la marée remplit ses bords, nous ne disons pas.... Mais alors ce n'est pas de son propre fonds que la Bidassoa tire son importance. C'est un bras de mer, lequel néanmoins n'est pas tellement large que, sans se servir de canons rayés, Fontarabie, assise sur la rive gauche, et Hendaye, sur la rive droite, n'aient pu échanger des milliers de boulets dont ces deux villes portent des blessures incurables.

Fontarabie est devenue, à juste titre, l'objet des promenades des étrangers qui séjournent à Saint-Jean-de-Luz ou à Biarritz. C'est un type de la ville espagnole primitive que l'on ne retrouve ni dans Irun ni dans Saint-Sébastien. L'église de Fontarabie, d'ailleurs, est riche et belle. Les boulets d'Hendaye l'ont à peu près respectée, les quelques coups dont elle porte les traces n'ayant pas été même tirés, paraît-il, à son intention. Des fenêtres de la sacristie, on a une vue ravissante des montagnes et de la mer. Enfin, ce qui reste sur pied du château et des remparts de cette place, comme ce que le souffle de la guerre en a bouleversé, nous sont une preuve permanente de la puissance de l'homme, autant pour détruire que pour fonder.

Si l'on veut visiter cette ville, il faut choisir la journée du 8 septembre. On y descend de Béhobie en bâteau, quand les eaux de la Bidassoa sont assez grandes ; mais, le plus souvent, on s'y rend

Digitized by Google

d'Hendaye en traversant les flaques d'eau et les sables mouillés qui constituent à peu près toute cette rivière, à marée basse, et l'on fait presque toute cette traversée sur les robustes épaules des marins basques.

Le 8 septembre de chaque année, une procession, partie de bonne heure de Fontarabie, monte à une chapelle située sur la montagne voisine, pour y entendre une messe et un sermon, tandis que le pays d'alentour retentit de coups de fusil et d'escopettes. On ne quitte pas, sans boire, cette station, et le député de la province y donne même, d'ordinaire, un festin où il admet généreusement tous les étrangers de quelque apparence.

A la rentrée de cette procession dans Fontarabie, les femmes et les enfants dansent sur le seuil de leur porte et même dans la rue, au son d'une assez bonne musique qui précède les sapeurs et la milice, et au bruit des mousquets, dont les bourres vont caresser le visage des spectateurs des balcons. De fois à autre même, une vieille escopette éclate et décharne la main qui l'a tirée; mais on ne s'en inquiète guère, tant ce peuple s'exalte dans ces occasions. Le tout se termine par une cérémonie qui paraît être une allusion à quelque victoire des Espagnols. Les miliciens se rangent en cercle autour d'une immense bannière et, pour mille douros, nous ne consentirions pas à remplacer le brave qui la porte, au péril de ses jours, car elle ne tarde pas à se voir criblée de balles, et tous ces tireurs ne sont pas de la première force. Cela fait, on brûle, sur la place, les lambeaux qui ont résisté à la fusillade.... Mais il faut voir ces miliciens en spargates et jambes nues, ces sapeurs à la barbe en poil de bouc, avec des bonnets revêtus de la peau d'une brebis fraîchement écorchée; il faut voir aussi leur général, monté sur une rosse que Cervantès a devinée, vêtu d'un habit de taffetas emprunté à quelque troupe de comédiens ambulants, coiffé d'un chapeau de gendarme, sans bottes ni bas, et portant sur l'épaule le plus grand sabre de cavalerie qu'il ait pu se procurer!..... Nous en passons et des plus curieux

De jour en jour, l'Espagne se désabuse de ces mascarades, et se rapproche de la majesté que le clergé français maintient dans nos cérémonies religieuses. Mais on ne peut se faire une idée de toutes les excentricités que, naguère encore, commettait le clergé espagnol. Par exemple, voici pour l'époque des noces de Louis XIV, ce que

Digitized by Google

nous lisons dans le *Journal du voyage d'Espagne* que l'on doit à l'*abbé du Mont-aux-Malades*, conseiller au parlement de Rennes, et qui accompagna l'ambassadeur de France à Madrid, en 1659 ; la scène se passe à Valladolid :

« J'allay à la messe de minuit aux Cordeliers, où je me consolay de la perte que j'avois faite de n'estre pas à Madrid, pour voir les comédies que les moines représentent chez eux, dans le chœur de leur église, cette nuit-là, pour se réjouir de la naissance de Notre-Seigneur.

« J'avois peine à croire ce qu'un libraire, chez qui j'achetay des livres, me dit, qu'il avoit donné la comédie du mareschal de Biron, en vers burlesques, à un moine qui devoit la représenter dans son couvent, et que sa femme avoit presté de ses habits à un d'eux pour cela. En effet, je vis quelque chose qui valoit bien autant; car aussitost qu'on ouvrit les portes de l'église, où une infinité de peuple attendoit, j'entendis les tambours de basque qui s'accordoient avec les orgues, qui jouoient une chaconne.

« Ce fut là le préparatif des mâtines, après lesquelles enfin je vis un moine qui avoit un surplis et qui après avoir fait ce qu'il avoit à faire à l'autel, osta ce surplis et s'enfuit dans la sacristie pour montrer une cazaque d'habit de masque qu'il avoit dessous.

« Peu après, on ouvrit la porte d'en bas de l'église, par où, en suite de la croix et des chandeliers de la procession, entrèrent quantité de moines avec des masques aussi ridicules comme ceux des jours gras de Paris, de gros nez, de fausses barbes et des habits grotesques, dansans et sautans avec des tambours de basque et des violons qui s'accordoient avec les orgues.

« Il y en avoit d'entre eux qui portoient deux images bien habillées, l'une de la Vierge et l'autre de saint Joseph, qu'ils faisoient danser; ensuite en venoit un autre qui portoit un petit lit où estoit l'enfant Jésus, et après avoir fait bien des folies, ils placèrent l'enfant sur les marches de l'autel, où tous les cordeliers, les uns après les autres, le furent adorer. Puis, les masques s'en allèrent. On mit l'enfant, la Vierge avec saint Joseph sur l'autel et on commença la messe. Je croyois que ce fust tout; mais devant la préface, je vis du haut de la tribune du chœur qui est en haut, dans toutes les églises des moines d'Espagne, un cordelier avec son habit de mascarade et un masque de Gautier-Garguille, qui se mit à chanter, avec une guit-

Digitized by Google

torre, un *villaneico* d'une mule qui ruait, et le peuple crioit *victor* à chaque moment, et si haut que je ne pouvois quasi rien entendre. A peine le put-on faire taire avec la clochette, pendant que le prestre disoit le *per omnia...* »

« Le lendemain, jour de Noël, j'allay à la messe à *San Pablo...* »

Mais nous voilà bien loin de notre sujet, la Bidassoa ! Hâtons-nous d'y revenir, sans quitter l'*abbé du Mont-aux-Malades*, car c'est à ce même voyageur que nous allons emprunter les détails qui suivent, au sujet des conférences que tinrent, dans l'*Ile-des-Faisans*, non loin de la rive où nous allons conduire Mendisco, le cardinal Mazarin et D. Louis de Haro, pour y préparer la paix dite des Pyrénées.

« Le 1er jour d'octobre 1659, je fus à la conférence avec M. l'évesque de Seez, l'abbé de Bonzy et M. d'Anquetauville Je ne m'amuseray point à dépeindre le lieu où elle se tint (1), que l'on voit décrit en plusieurs relations et dont il y a déjà des plans imprimés. Je diray seulement que ce n'est pas tout à fait au mesme lieu où se fist l'échange des deux reynes et des enfans de François Ier, mais un peu au-dessous, au milieu de l'ile que l'on nomme des Faisans (2), qui est dans le fleuve de la Bidassoa.....

« Cette isle est prétendue par les deux couronnes, et on n'a rien oublié des deux costés de ce qui estoit nécessaire pour empescher que le bastiment que l'on y a fait ne peust préjudicier à l'une ny à l'autre. Les Espagnols, aussi bien que nous, prétendent que toute cette rivière leur appartient, et disent mesme que le rivage du costé de la France est à eux, afin de ne pas avouer qu'en l'entrevue de Louis onziesme avec Henry, roi d'Espagne, celuy-cy ait passé en France pour parler à Louis. Et pour ce sujet, Mariana (L. 23, ch. 5)

(1) De notre côté, nous renvoyons nos lecteurs, pour ne point nous répéter, aux *Souvenirs de Saint-Jean-de-Luz*, p. 135 et suivantes.

(2) L'abbé du *Mont-aux-Malades* n'est point d'accord ici avec du Belloy, qui place l'échange des enfants de France entre Hendaye et Fontarabie. Au surplus, l'Ile-des-Faisans, rongée par les eaux, n'a guère, en étendue, que le quart de ce qu'elle avait en 1659, à en juger par les plans qui nous en sont restés et dont nous avons l'intention de publier une copie. On vient de protéger cet îlot par un enrochement qui l'entoure, et dans lequel on a pratiqué deux escaliers, l'un du côté de la France et l'autre du côté de l'Espagne. Au centre de l'île, on a construit un monument qui ressemble à un tombeau, et que l'on va, dit-on, remplacer par une pyramide.

Digitized by Google

faisant le récit de cette entrevue, dit que Henry ayant passé le fleuve Bidassoa, avoit un baston en la main, avec lequel il marqua sur le sable l'endroit où la rivière alloit, quand elle avoit plus d'eau : *onde el agua llegar podia en la mayor creciente dixo que alli era en el suyo*, et dit qu'il estoit sur sa terre; et mettant un pied au-delà de la raye qu'il avait marquée, il dit que pour lors il estoit en France et en Espagne; et que le roi Louis onziesme en demeura d'accord, mettant plaisamment dans son ouvrage espagnol ces trois mots, qui ne sont pas *français : « il e verité,* » qui est la phrase espagnole : *es verdad*, au lieu que nous disons : *il est vray*. Toute cette histoire n'est que pour corriger ce qu'il avoit écrit auparavant qu'on pouvoit dire que c'estoit pour reconnoistre les prérogatives de la couronne de France, *puedese sospechar se hizo esto por reconocer venta ia a la magestad de Francia*..... Pour ce qui est du différend pour la propriété de la rivière, il dit précisément (L. 29, ch. 23) qu'il y eut une si grande dispute entre ceux de Fontarabie et ceux d'Andaye qu'on en vint aux armes, et qu'enfin des juges nommés par les deux rois, qui estoient Louis douzième et Ferdinand, ordonnèrent qu'elle seroit commune.

« L'abord de cette rivière du costé de France peut tenir bien plus de monde que celuy de l'autre costé; mais ce jour-là il n'y en avoit pas tant que les premières fois que la conférence s'estoit faite avec cérémonie et exactitude; il ne laissoit pas d'y avoir toujours bien plus de carosses de François que d'Espagnols, n'y ayant presque du costé de ces derniers que des barques en assez grand nombre, dans lesquelles ils venoient d'Hiron, qui n'en est qu'à un quart de lieue, au lieu qu'il nous falloit venir de deux lieues. Il y avoit toujours des gardes sur les deux ponts, et les deux ministres entrèrent chacun de leur costé en deux pièces de plein pied, d'où l'on entroit dans un corridor qui alloit dans la salle qui leur estoit commune, y ayant entre les deux corridors une cour.....

« Après qu'ils furent sortis, je fus voir la chambre, où je vis les deux tables qui n'estoient pas vis-à-vis l'une de l'autre; mais entre les deux tables il y avoit deux fauteuils vis-à-vis l'un de l'autre, et auprès de chaque table un siége pliant, où avoit esté M. de Lionne et le secrétaire Coloma. — M. le mareschal de Grammont m'ayant dit alors qu'il partiroit le lendemain, et s'en estant retourné coucher à

Digitized by Google

Iron, d'où tout son monde estoit déjà parti, je pris ma résolution de prendre le chemin de Pampelune..... »

C'est le 16 octobre 1659, que le maréchal de Grammont fit, à Madrid, la demande solennelle de la main de l'Infante, et voici le portrait de cette princesse, tel que l'*abbé du Mont-aux-Malades* l'envoya, à l'issue de cette audience, à Mme de Motteville, sœur de cet abbé :

« Tout ce que je puis en dire, c'est qu'elle est beaucoup plus belle que tous les portraits que l'on en a veus en France. Elle a les yeux bleus, pas trop grands, mais fort brillants et fort agréables, outre qu'ils paraissoient animez de joye. Elle a le front grand, et comme sa coëffure le découvre fort, cela luy fait paroistre le visage un peu plus long qu'il ne paroistroit sans doute, si elle avoit quelques cheveux abbatus. Son nez est assez long et point trop gros; mais elle a la bouche fort agréable et fort vermeille. Elle met sur ses joues, qui sont belles et un peu grosses par en bas, une fort grande quantité de rouge, et son teint est admirablement beau et fort blanc. Pour ses cheveux, on dit qu'ils sont du plus beau blond du monde; mais elle avoit les cheveux postiches, qu'ils appelent *moños;* et mesme ils affectent d'en avoir de blonds sans poudre, en sorte qu'ils paroissent roux. Sa coiffure est fort large et fort pleine de rubans. Elle ne paroit pas estre fort grande; mais elle est fort bien dans sa taille, autant qu'on en peut juger avec la bizarrerie de son vestement; elle a enfin la physionomie bonne et spirituelle (1). »

L'Infante parvenue, en premier lieu, à Saint-Sébastien, se rendit, le 2 juin 1660, à Fontarabie. Déjà, Louis XIV se trouvait à Saint-Jean-de-Luz depuis le 8 mai précédent.

Le 3 juin, le mariage se célébra, par procuration, dans l'église de Fontarabie, et le lendemain, 4 juin, Louis vit pour la première fois la jeune Infante dans l'île de la Conférence, en présence du roi d'Espagne, d'Anne d'Autriche et du cardinal Mazarin; et lorsque Marie-Thérèze fut ramenée à Fontarabie, le roi de France, monté sur un cheval superbe, suivit au galop, sur la rive droite de la Bidassoa, le bateau qui portait sa royale fiancée.

(1) On peut comparer ce portrait avec celui que nous a fourni, sur la même infante, Mme de Motteville. V. *Souvenirs de Saint-Jean-de-Luz*, p. 144.

Digitized by Google

Tout à coup un jeune Basque parut et se précipita à genoux devant le prince. « Justice! justice! Sire! » disait-il, et nos lecteurs ont déjà reconnu, dans ce solliciteur, Ibarce Mendisco qui venait d'arriver d'Urtubie.

Louis XIV, au milieu de ses plus grandes splendeurs, sut conserver pour les dames les formes les plus respectueuses, de même qu'il ne dépouilla jamais l'amour, nous dirons même le plus léger caprice, de cet aimable vernis de galanterie qui fit aux Français, en Europe, une réputation sur laquelle nous vivons aujourd'hui. A l'époque de son mariage, il n'avait que 22 ans; son cœur, ouvert aux sentiments nobles et exaltés, ne se trouvait gâté encore ni par le despotisme, ni par les flatteurs. Aussi fut-il indigné de l'accusation portée contre le comte de Saint-Chamans, et ne pouvant y croire : « Où sont les preuves, dit-il; où les témoins? »

Ce fut le tour pour Josephen de s'avancer. Il fit quelques pas vers le Roi, s'inclina devant Sa Majesté en homme qui ne se trouvait pas pour la première fois en présence d'un prince, et confirma, par une déposition claire autant que précise, les paroles de son compagnon. Louis n'apprit pas, sans une extrême surprise, que l'un de ses gentilhommes n'était pas étranger à l'invasion espagnole dont les rapports lui étaient parvenus la veille. Le caractère religieux de ce témoin et la convenance de son langage ne lui laissant que de légers doutes, un juste courroux s'alluma dans le cœur du monarque contre l'auteur de ces coupables pratiques.

Sur ces entrefaites, les seigneurs que le Roi avait devancés survinrent à bride abattue, et dans ce groupe brillant l'œil du Roi ne tarda pas à discerner le ravisseur de Marie Sarvy.

« Qu'est ceci? Monsieur de Saint-Chamans, lui dit-il d'un ton sé-
« vère. Seriez-vous tenté de refaire une fronde au petit pied? Ce
« rôle irait mal à votre taille et pourrait vous porter malheur, je
« vous en avertis! »

A ces paroles foudroyantes, il se fit le vide autour de l'accusé, tous les courtisans s'en étant écartés, et celui-ci resta seul en présence de son juge, sous les feux croisés de vingt regards qui se félicitaient, comme toujours, de sa disgrâce. C'est à peine si, dans ce premier trouble, il eut la force de s'informer humblement de la

Digitized by Google

cause d'un tel courroux, bien que, dans son cœur, il eût déjà pressenti d'où lui venait cette accusation.

Louis résuma lentement, et en appuyant sur chaque mot, les plaintes de Mendisco. C'est ce qui fit que Saint-Chamans eut le temps de réparer son désordre intérieur et de commander à ses traits mobiles, de sorte qu'il put dénier le crime qu'on lui imputait avec l'accent de l'indignation la mieux jouée.

Iharce Mendisco ne sachant pas, au contraire, se modérer, perdit momentanément tous ses avantages. « Sire, s'écria-t-il imprudem-
« ment, il en a menti par sa gorge, et je le lui prouverai, les armes
« à la main. »

— « Jeune homme! dit le monarque qui s'était promis de dé-
« truire ces combats meurtriers, que votre ignorance soit votre
« excuse! Mais sachez et n'oubliez pas de votre vie, sans quoi vous
« en verriez promptement le terme, n'oubliez pas qu'un tel défi,
« fait en ma présence, ne constitue rien moins que le crime de lèse-
« majesté. »

Le comte de Saint-Chamans se méprit à ce langage, et il crut faire un coup de partie, en s'écriant de l'air du plus grand mépris :

— « Un défi!... Votre Majesté, Sire, ne laissera pas insulter en
« moi, par un paysan, toute sa noblesse! On sait que ma maison
« date des premiers âges de la monarchie. »

— « Et nous, reprit le Basque en se redressant avec fierté, *nous ne datons plus !...* »

Le Roi ayant voulu avoir l'explication de ces derniers mots :
« Sire, dit Josephen, les Basques ont le droit de s'énorgueillir
« de leur origine. Vainqueurs des Romains, qui ne purent
« jamais les asservir complétement, vainqueurs des Francs
« et de Charlemagne, jamais la conquête n'a souillé leur ter-
« ritoire. Leur sang est pur, leur noblesse est incontestable. Je
« pourrais donc affirmer et prouver que c'est un peuple de gentils-
« hommes; je me borne à maintenir que c'est une nation d'hom-
« mes d'honneur! M. de Saint-Chamans aurait dû y réfléchir à
« deux fois avant d'outrager leur hospitalité et de provoquer leur
« vengeance.

Digitized by Google

— « La vengeance appartient au Roi, comme délégué de Dieu, « reprit le prince. Chez vous ce serait crime; chez moi ce sera jus- « tice... M. de Saint-Chamans, M. de Muiron va partir à l'instant « pour Urtubie, avec vingt de mes gardes. Vous allez le suivre et « vous lui remettrez votre épée, si le Basque y retrouve sa fiancée « captive. Dans ce cas, malheur à vous. M. le comte !...; mais « aussi, malheur à ce Basque... Paix ! jeune homme ! pas un mot « de plus !... Qu'on lui donne un cheval, car je ne veux ni remise « ni retard... Allez !.. »

La troupe s'éloigna sans différer, tandis que l'ermite de la Rhune, à qui l'on n'avait plus songé, reprenait aussi, mais à pied, le chemin d'Urtubie.

Pour peu que nos lecteurs s'intéressent à notre jolie Marie Sarvy, il doit leur tarder d'arriver, avec M. de Muiron, dans le château qui la retenait. Mais, hélas! ce ne sera que pour assister à un nouveau désappointement de Mendisco.

Au nom du Roi, toutes les portes de ce manoir ont cédé; les recherches commencent. Mendisco devance M. de Muiron; il parcourt, il visite de fond en comble cette vaste demeure; il en sonde les murs; il en viole tous les mystères; il en fouille même les jardins et jusqu'aux sombres bosquets qui l'avoisinent; il fait retentir les échos du nom de Marie. Mais nulle part des traces de la pauvre fiancée! et du bonheur qu'il avait cru ressaisir, retombé tout à coup dans son premier désespoir : « Perdue! perdue à jamais! » s'écrie-t-il, comme il l'avait fait, l'avant-veille, à Souraïde.

Quant à M. de Muiron, il s'acquitta des ordres qu'il avait reçus avec toute la ponctualité d'un soldat ; après quoi il prononça que Marie Sarvy ne se trouvant pas dans Urtubie, il fallait s'assurer de la personne du calomniateur. Mais Iharce n'était plus au château. Pendant le trouble que ces recherches venaient d'y répandre, un pâtre de dix à douze ans s'était glissé parmi les gardes et les domestiques effrayés, et avait remis à Mendisco ce billet que celui-ci reconnut être de la main de l'ermite Josephen :

« Agudo, Iharce, arragorrico mendietara!... Maria galtcen diagu ! » c'est-à-dire : « Accourez, Iharce, aux rochers d'Arragorry ! Il y va du salut de Marie ! »

Digitized by Google

Se précipiter dans la cour du château, se jeter sur le premier cheval qu'il trouva sous sa main et s'élancer à fond de train du côté de la mer, fut pour Mendisco l'affaire d'un instant, et quand les gardes songèrent à l'arrêter, il était hors de leur poursuite. Mais, circonstance bien plus étrange encore (car la disparition du jeune Basque pouvait passer pour une fuite, aux yeux de M. de Muiron), le comte de Saint-Chamans manqua, de son côté, au triomphe de sa cause. Il avait même quitté le château d'Urtubie, avant son rival.

SAMAZEUILH.

(La suite au prochain numéro.)

QUELQUES MOTS

EN FAVEUR DES COURSES DE TAUREAUX.

La thèse que je viens soutenir va sembler à quelques-uns un crime de lèse-humanité. Je me résigne d'avance à cette terrible accusation et j'entre dans l'arène de la controverse, pour joûter en faveur des courses de taureaux. Les exercices tauromachiques ont été empruntés aux Espagnols et modifiés ensuite, car ils sont cruels et sanglants au-delà des monts, tandis qu'ils sont presque innocents en deçà. Aussi, quand on a voulu importer les tueries bovines de l'Espagne à Mont-de-Marsan, n'a-t-on pas réussi.

Les courses des Landes ont été grandement calomniées : un préfet de ce département s'avisa même de les prohiber. A cette occasion, le judicieux M. de Jouy *(l'Ermite en Gascogne, 1821)* tança la conduite de cet administrateur et lui fit observer qu'on ne touchait pas impunément aux amusements et aux traditions populaires. Jean-Louis de Fromentières, évêque d'Aire, imitant un prélat

Digitized by Google

agenais, Mascaron, son contemporain, vint, à la fin du XVIIe siècle, prêcher à Mont-de-Marsan. Il opéra des conversions parmi les calvinistes de cette localité, qui étaient nombreux alors, mais il ne put, malgré toute son éloquence, faire abolir un spectacle cher aux populations du Tursan, Marsan et Gabardan. Il obtint, cependant, une suspension provisoire qui rendit la reprise des courses presque frénétique. Il en est ainsi pour toutes les récréations de la foule. Après une mission, la jeunesse s'abstient des bals une année pour mieux recommencer la suivante.

S'il advient des accidents de mort violente, les anathèmes se renouvellent contre les jeux tauromachiques. Dans ce cas il faut demander : la suppression des cirques, parce que les clowns y rompent leurs clavicules; il faut empêcher les ascensions atmosphériques, parce que les aéronautes périssent quelquefois; il faut renoncer à la navigation, à cause des naufrages; aux chemins de fer, par peur de leurs accidents; aux bains de rivière et aux bains de mer, par crainte des noyades. Les courses constituent une sorte de gymnastique qui développe l'élasticité du corps. Aussi les meilleurs fantassins viennent-ils du sud-ouest. La première infanterie, organisée d'abord à l'état d'ébauche par le comte d'Armagnac, et plus tard régularisée par Gaston de Foix, le vainqueur de Ravenne, était uniquement composée de Gascons. Ces intrépides marcheurs, dit je ne sais quelle chronique, fatiguaient les cavaliers. Cette agilité physique, qui est l'un des caractères distinctifs des hommes de notre région, provient en grande partie des courses de taureaux dans les Landes et des jeux de paume en Navarre. Conservons donc nos défauts pour retenir aussi nos qualités. Avec la prudence et la dextérité des bons teneurs de corde les malheurs sont

Digitized by Google

rares. Ils le seraient encore davantage si la plupart des écarteurs ne préludaient pas à leurs écarts par des libations trop copieuses. Je reconnais que les vaches qui viennent de Tudela, dans la Navarre espagnole, ont les cornes longues et aiguës ainsi que l'humeur farouche. Eh bien! ce sont les moins dangereuses, parce qu'elles attaquent en ligne droite. Alors l'écart peut être franc comme l'agression et le péril pour un jarret alerte n'est pas sérieux. Pour réduire autant que posssible les mauvais coups et les blessures, il n'y a qu'à prendre des bêtes parfaitement sauvages. Notre théorie ne sera pas à coup sûr du goût des gens du nord, mais nous sommes certains qu'elle trouvera de l'écho chez nos compatriotes de l'Armagnac, de la Châlosse et des pays voisins.

RIESBEY.

MISCELLANÉES.

Les Gentilshommes gascons dans l'émigration : M. de Pratferré. — Une page de l'histoire du libre-échange. — Charles de Ribeyrolles. — De l'origine des émaux — Deux bizarres testaments. — Faïences et faïenceries du Sud-Ouest avant 89. — Livres.

Les gentilshommes gascons dans l'émigration. — M. de Pratferré. — La *Revue d'Aquitaine* publiera une série de petites notices qui rappelleront des faits un peu oubliés quoique fort près de nous. Notre premier crayon sera pour Barthélemy Xavier de Pratferré, seigneur de Mau, terre alors comprise dans l'élection des Lannes, et aujourd'hui dans le département du Gers, canton de Nogaro, commune du Houga.

Barthélemy Xavier de Pratferré, dès les premiers troubles de la Révolution, passa la frontière et vint offrir le concours de son cœur et de son bras à ses princes exilés. Il fit la campagne de 1794 dans

Digitized by Google

l'escadron des gentilshommes de Guyenne, en qualité de maître, et mérita par sa bravoure un premier certificat du vicomte de Gironde, son commandant, et un second du duc de Broglie qui le lui délivra à Dusseldorf le 12 septembre 1794. Louis-Joseph de Bourbon lui rendit la même justice au quartier-général de Molheim, le 18 avril 1797, dans les termes ci-après : « Nous, Louis-Joseph de Bourbon, « certifions que M. Barthélemy Pratferré de Mau, gentilhomme de « la province de Gascogne, émigré au mois de septembre 1791, a « fait la campagne de 1792 à l'armée des princes, frères du roi « Louis XVI, dans l'escadron de coalition de Guyenne; que nous « ayant joint, le 27 septembre 1794, il a servi depuis ce temps sous « nos ordres dans la compagnie numéro H des chasseurs nobles, « et qu'il s'est trouvé à toutes les affaires de la campagne de 1796, « nommément à celle du 13 août, 2, 18, 19 et 24 octobre, qu'il « s'est conduit avec honneur depuis qu'il est à l'armée, faisant son « service exactement et se distinguant par son zèle, son courage et « sa bonne volonté.

« En foi de quoi, nous lui avons fait expédier le présent, etc.

« LOUIS-JOSEPH DE BOURBON. »

Condé lui donna encore une commission et un sauf-conduit pour aller à Hombourg et de là à Woldzimiers en Wolhynie, accomplir un message important pour la cause royale. Avant de la défendre hors de France, il s'était jeté dans la Vendée où il se trouva au premier rang des combattants et des prisonniers. Envoyé au général d'Arnaud, qui était à la tête du département de la Mayenne, celui-ci, après entente avec le ministère de la police, le dirigea sur le département des Landes, et le *chouan amnistié* (c'est ainsi qu'il est qualifié dans la lettre du chef de la sûreté nationale), fut interné à Aire, sous la surveillance de la police. Il s'évada pour aller reprendre les armes dans l'émigration l'année où le duc de Broglie attesta son intrépidité.

En récompense de sa fidélité militante, Louis XVIII le créa chevalier de Saint-Louis le 1er janvier 1816. Il s'était marié, le 22 mai 1804, à noble demoiselle ANNE-MARIE DE LAVARDAC.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DU LIBRE ÉCHANGE. — Le traité de commerce avec l'Angleterre n'a pas été l'œuvre d'un jour. Sa venue avait

Digitized by Google

été préparée de longue main par un initiateur dont nous devons être fiers (Frédéric Bastiat) et par des hommes éminents qui, comprenant les avantages de l'abaissement des barrières prohibitives, avaient devancé leur temps. La volonté souveraine a naguère sanctionné ces tendances en les faisant entrer dans l'ordre organique. Je ne m'occupe de la question que sous le rapport du passé, la justice n'a donc rien à me dire dans le présent. Dès 1844 et 45 le libre échange avait recruté dans nos contrées de nombreux adhérents. A leur tête se distinguaient MM. David, d'Auch, Duffour-Dubergier, maire de Bordeaux, Durin, Princeteau, Jules Fauché, Lalande, Basse, Marsaud, Gaulne, etc. Un meeting tenu à Bordeaux avait porté à la connaissance du monde entier les aspirations de la ville maritime et du sud-ouest. M. Duffour-Dubergier, répondant à l'appel de M. Cobden, s'était rendu à la grande assemblée populaire de Manchester et avait provoqué, par une profession de foi franche et large en faveur de la réforme économique, les chaleureux applaudissements des *free-traders*. En 1846, le 1er septembre, un grand banquet fut offert par les libres échangistes de Bordeaux au promoteur de la ligue anglaise, à Richard Cobden. C'est dans la somptueuse salle Franklin que se réunirent les invités. Les drapeaux de tous les pays flottaient aux murailles et donnaient à cette solennité un caractère de fraternité internationale. A six heures et demie, trois cents convives vinrent prendre possession des tables et les galeries furent occupées par 500 spectateurs privilégiés. La présidence avait été dévolue à M. Duffour qui parut conduisant l'hôte illustre de la Grande-Bretagne. A la vue de ce novateur, qui pouvait être assimilé, pour la douceur de sa physionomie, la simplicité et la modestie de ses manières, au génie de la paix, les vivats éclatèrent de toutes parts. Après une série de discours, l'orateur Anglais prit la parole et déploya sa doctrine avec une ampleur et une conviction d'apôtre. Puis passant au ton cordial et badin, il porta à M. Duffour-Dubergier un toast dont voici les deux premiers alinéas : « En Angleterre nous ne « nous séparons jamais sans boire à la santé de notre président ; et « je dois dire que dans ma longue expérience je n'ai jamais ren- « contré personne, qui par son talent et sa manière digne d'occuper « le fauteuil, ait mieux mérité cet honneur que notre excellent pré- « sident. (Applaudissements.)

« Pendant son séjour à Manchester j'ai eu l'honneur de lui faire « voir nos lions (hilarité), et de l'introduire auprès de nos som-

Digitized by Google

« mités industrielles. Ils étaient tous si satisfaits des qualités de « son cœur et de son esprit, qu'ils étaient disposés à le regarder « comme un de leurs compatriotes. (Hilarité.) Mais je puis vous « certifier qu'il n'a pas un instant failli à sa nationalité ou perdu de « vue un seul instant les intérêts de votre Médoc (hilarité), car je « lui ai entendu déclarer en termes formels, après dîner, à notre « club de Manchester, en présence d'un grand nombre de buveurs « d'Oporto, que dans tous les pays qu'il parcourait, il avait un « moyen infaillible de juger du degré de civilisation, qui était de « s'assurer si les habitants buvaient ou non du *clairet ;* et réelle- « ment, Messieurs, après l'expérience que j'ai acquise, dans la visite « que je fais maintenant à la capitale de la Gironde, je suis tout « disposé à partager son opinion. Je regrette que nous consom- « mions si peu de vos admirables produits. Les *free-traders* d'An- « gleterre ont regretté que la récente réforme des tarifs Anglais « n'ait pas été plus favorable à l'importation des produits de votre « Midi et notamment de vos vins. »

Nous avons relaté les faits qui précèdent pour démontrer la part et le zèle de notre pays dans la propagation des idées anti-protectionnistes et pour prouver qu'il est toujours sympathique aux principes libéraux.

Charles de Ribeyrolles. — L'éditeur Sartorius a mis en vente un roman d'un auteur qui eut, avant 48, une grande notoriété dans le Midi. Appelé, avant ou après 1840, à la rédaction de *l'Emancipation* de Toulouse, il mit ce journal en tête de tous les organes de province. Cet homme, dont chacun a déjà prononcé le nom, était Charles de Ribeyrolles. Il eut toujours à lutter contre la misère qui vint plus tard se compléter de l'exil. C'était un redoutable et redouté polémiste. On se souvient encore de la chaleur et de la rapidité de ses ripostes, de l'énergie et de la justesse de ses coups. En 1846 nous nous trouvions dans les bureaux du *Courrier-Français* et nous vîmes entrer un homme au vêtement noir et fatigué, à la barbe inculte, à l'œil et à la physionomie sévères : c'était le journaliste qui nous occuppe. Il apportait à Xavier Durrieu deux articles écrits dans une langue colorée et nerveuse qui devait faire le désespoir de la prose filandreuse du rédacteur en chef. Plus tard, il passa à la *Réforme* et l'anima de son souffle pendant une année et demie.

Digitized by Google

Ribeyrolles devint une puissance anonyme, car les signatures des écrivains n'étaient pas encore exigées par la loi. Inculpé dans les affaires du 13 juin, il gagna l'Angleterre où une compagnie de libraires lui confia une mission pour le Brésil. Il était dans cette partie de l'Amérique méridionale occupé à recueillir des notes pour écrire le texte français du *Brasil pintoresco*, lorsque la mort vint le surprendre ; je crois que mon vieil ami Adolphe d'Assier, qui vient de publier dans la *Revue des Deux-Mondes* trois remarquables articles sur la société brésilienne, reçut ses derniers soupirs. Victor Hugo, qui l'avait beaucoup aimé et apprécié, voulut résumer son affection et son estime dans un suprême adieu, et il fit l'épitaphe que le voyageur peut lire aujourd'hui dans le cimetière de *Catumbi* qui longe la pittoresque baie de Rio-Janeiro. Ribeyrolles mourut en vrai chrétien, heureux d'une existence agitée qui lui permettait d'espérer la quiétude céleste.

Tous ceux qui ont joui d'une notoriété méridionale ont, sans distinction de parti, droit à un petit cadre dans la *Revue*. Voilà pourquoi la figure que nous venons d'esquisser à grands traits y a trouvé une modeste place.

Le roman de Charles de Ribeyrolles, qui nous a ménagé l'occasion de parler de lui, a pour titre : les *Compagnons de la mort*. Le sujet roule sur les malheurs de l'Italie au temps de Salvator Rosa.

De l'origine des émaux. — Une controverse s'est récemment engagée, à coups de mémoires, au sujet de l'origine des émaux, entre M. le comte de Lasteyrie et M. de Verneuilh, notre collègue de la société française d'archéologie. Le premier reproche au second son manque de patriotisme pour avoir tenté de dépouiller la ville de Limoges d'un de ses beaux titres de gloire, c'est-à-dire d'avoir la première produit des émaux. A l'appui de sa thèse, M. de Lasteyrie invoque Philostrate qui désigne les barbares de l'Océan comme les inventeurs de ces objets d'art; or, ces barbares seraient des Limousins. M. de Verneuilh, dans sa réponse, qui a été naguère communiquée à la société d'archéologie du midi, réplique qu'il y avait d'autres régions riveraines de l'Atlantique, et que l'Irlande, l'Écosse et la Bretagne seraient celles que le rhéteur grec avait en vue. D'après lui, on a découvert dans ces contrées des émaux bien antérieurs à ceux des ateliers de Limoges. D'après lui encore, l'Allemagne n'aurait

Digitized by Google

exercé aucune influence sur les fabriques du centre de la France, car les produits d'Outre-Rhin et les nôtres sont parfaitement distincts. La réfutation de M de Verneuilh présente de solides points d'appui.

Deux bizarres testaments. — Naguère le tribunal de la Seine frappait de nullité les dispositions dernières de M. Roux de Brière qui eut une certaine notoriété comme savant. Quelques-unes des clauses de cet acte favorisaient la ville de Toulouse où était né le testateur. Celui-ci avait consacré sa vie à poursuivre les palmes académiques, et il était devenu lauréat de l'Institut et membre de presque toutes les sociétés scientifiques de France, de Belgique et d'ailleurs. Il avait si bien alourdi sa tête d'érudition qu'un beau jour elle éclata, et le docte Toulousain fut enfermé à Charenton où il décéda il y a quelques années. Linguiste et philologue distingué, il avait professé, durant dix années, un cours public sur les religions comparées et les énigmes hiéroglyphiques. Ses publications sont fort nombreuses, nous pouvons citer entre autres : un Essai sur le symbolisme, un Tableau de l'écriture de tous les peuples, et un Alphabet universel qui lui mérita le prix Volney. Ces succès accrurent son ambition et il redoubla de zèle et d'efforts. A partir de cette époque l'affaiblissement graduel de ses facultés est visible dans la rédaction de ses volontés posthumes. Chaque clause révèle chez M. Roux de Brière le besoin de perpétuer sa mémoire par des fondations scientifiques. Son testament débute ainsi : « Je, soussigné, « François-Martial Roux de Brière, lauréat de l'Académie, des ins- « criptions et belles-lettres, membre de plusieurs Académies impé- « riales et de diverses Sociétés savantes, jouissant de tous mes « droits civils et politiques, électeur, éligible, juré, contribuable, « connu du public depuis la Révolution de février sous le nom de « la *Perruque*, me trouvant toujours en possession de mes facultés « intellectuelles... » Il recommande à ses héritiers de faire embaumer ses restes par le procédé Gannal. Avant cette préparation il exige que son autopsie soit opérée et que le viscère et le canal urinaire soient inspectés dans toute leur longueur. Il veut aussi que l'on ait soin de visiter l'état de ce qu'on appelle vulgairement la boutique des apothicaires. Ces prescriptions lui étaient inspirées par sa crainte de l'empoisonnement. On conduira, poursuit-il,

Digitized by Google

mon corps au cimetière sans présentation à l'église. Deux cents pauvres, à un franc par tête, seront réunis pour me faire cortége. Ce programme une fois réglé, il fait deux lots de sa succession : l'un est transmis à ses héritiers, l'autre est légué à la ville de Toulouse. Tels sont les articles principaux d'un premier testament. L'année suivante, le même jour, à la même heure, il entreprend la rédaction d'un nouveau. Il ordonne l'exposition de son corps pendant trois jours et l'emploi de tous les moyens propres à le rappeler à la vie latente. Au bout de ce temps on devra pratiquer sur un de ses membres, qu'il désigne, une brûlure déterminant cloche. Si la cloche ne se produit pas, ce sera une preuve que la vie a cessé. Il institue un prix annuel à l'Académie des Jeux floraux et un autre pour les bons ménages. Celui-ci est confié à l'Institut. Pour le remporter il sera nécessaire que le couple conjugal ait vécu 20 années dans une harmonie modèle. Des récompenses, d'un ordre inférieur, seront distribuées aux époux moins âgés qui auront donné des gages d'entente cordiale. Les veufs et les veuves, sincèrement éplorées, recevront des médailles commémoratives. Enfin, dans un ménage où un seul membre aura tout sacrifié à la concorde intérieure, tandis que l'autre aura tout fait pour la rompre, il sera décerné une médaille tronquée, c'est-à-dire partagée en deux, à peu près, dit le testateur, *comme la lune dans le premier quartier.*

Les légataires de M. Roux de Brière étaient en grand nombre; parmi eux nous trouvons : l'Institut de France, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, les villes de Paris, de Toulouse, de Saint-Omer, de Douai, de Caen, l'Institut historique, les Sociétés asiatique, ethnologique, etc. L'exécuteur testamentaire était M. Charles Rabou, homme de lettres.

Faïences et faïenceries du sud-ouest avant 89. — Les produits céramiques du passé sont aujourd'hui en grande vogue. Partout de riches amateurs forment des collections de majoliques, faïences Bernard Palissy, Henri III, etc. Le midi avait des ateliers d'où sortirent quelques objets remarquables qui ont trouvé place au musée de Sèvres et dans des groupes particuliers. M. Vinot a possédé un service à grotesques provenant des anciennes usines de Toulouse et signé du nom de cette ville. M. Riocreux a créé une classe spéciale pour l'Agenais. On doit à cette contrée le grand plat qui fixe l'atten-

Digitized by Google

tion des connaisseurs à Sèvres. Son dessin défectueux et son émail un peu louche sont compensés par un décor admirablement agencé et par un beau ton violet. Un vase pharmaceutique, ayant même origine, mérite également une mention. Ses anses tordues ne sont pas dénuées de grâce. La localité grisâtre est relevée par des filets vert pâle ; des guirlandes vertes, rehaussées de noir, enferment un cartouche avec cette inscription intérieure : *orvietanum.*

En 1714, Jacques Hustin établit une faïencerie à Bordeaux. L'Almanach du commerce de 1788 signale sept autres fabriques dans la même ville. M. Benjamin Fillon a offert au Musée de Sèvres diverses pièces parmi lesquelles nous devons citer un plat bordelais superstitieusement imité, quant au style et à la facture, des établissements Marseillais. Sa forme, à pans coupés, présente beaucoup d'élégance ainsi que sa bordure à lambrequins. Le centre est blasonné. Cette œuvre révèle un ouvrier habile sinon original. Nous ne pouvons clore ce sujet sans annoncer la publication spéciale que M. Brochon fils a mis depuis longtemps sur le métier et qui ne tardera pas à paraitre. On devine qu'elle sera relative à la matière que nous venons d'effleurer de notre plume insuffisante.

Martres, près de Muret, dans la Haute-Garonne, contrefaisait assez habilement les fabrications de Moustiers. M. Davillier mentionne une bouteille illustrée de fleurs coloriées en bleu, jaune, vert et violet. Sur une face on remarque cette inscription : *Marie-Thérèse le Comte*, et sur l'autre : *faite à Martres le 18 septembre 1775*. Le possesseur de cet objet était, il y a quelques années, M. Pujol, rédacteur en chef du *Journal de Toulouse*. L'usine de Martres fonctionnait encore en 1791.

Il y avait aussi dans les Landes, en 1732, une faïencerie qui prit un grand développement. Nous ne connaissons aucun produit de cette provenance, mais la lettre suivante de M. d'Étigny peut nous donner une idée de l'importance de cette manufacture établie par M. l'abbé de Roquepine dans la baronie de Samadet en Chalosse.

« Du 24 juin 1752.

« M. DE TRUDAINE.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous renvoyer la requête de M. l'abbé de « Roquepine, qui était jointe à la lettre que vous m'avez fait celui

Digitized by Google

« de m'écrire, le 11 du mois dernier, par laquelle il demande le « renouvellement du privilége qui lui a été accordé en 1732, pour « l'exploitation d'une manufacture de faïence, dans sa baronnie de « Samadet, en Chalosse.

« Elle est, Monsieur, en très-bon état, suivant ce que marque « mon subdélégué sur les lieux, qui en a été faire la vérification. « L'administration en est bonne, ainsi que la marchandise qui s'y « fabrique, et le débit s'en fait aisément ; il a même fallu, pour la « commodité des acheteurs, établir des magasins dans beaucoup « d'endroits, en sorte que cette manufacture paraît mériter protec- « tion d'estime ; donc qu'il y a lieu d'accorder à M. l'abbé de Ro- « quepine la grâce qu'il demande.

« Je suis, etc., etc. »

La lettre ci-dessus a été extraite de la correspondance de l'intendant d'Étigny (archives du département du Gers). Nous l'avons donnée, d'abord parce qu'elle se rapporte au mouvement céramique de notre région avant 89, et ensuite parce qu'elle témoigne du désir de la noblesse d'implanter, dans les pays déshérités, comme l'étaient les Landes au dernier siècle, des industries bienfaisantes et fécondes pour des populations mal nourries par un sol ingrat.

Livres. — Les nouveautés de la librairie qui nous concernent se résument aux suivantes : — *Congrès scientifique de France*, 28 session, tenue à Bordeaux, en septembre 1861, tome III, in-8°. — *Littérature musicale, mes Souvenirs*, par Léon Escudier ; on sait que l'auteur est de Toulouse. — *Poésies nouvelles*, par Théophile Gautier. — *Dissertation critique sur les armoiries de la ville de Toulouse*, par de Juillac-Vignolles. — *Histoire de Saint Jacques-le-Majeur et du pèlerinage de Compostelle*, par l'abbé Pardiac, in-8°. Bordeaux. — *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, par Paul Raymond. — *Recherches sur les cépages cultivés dans les départements de la Haute-Garonne, du Lot, du Tarn-et-Garonne*, etc., par MM. Filhol et Timbal-Lagrave. — *Monographies communales ou étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn, arrondissement de Gaillac*, 4 vol. avec gravures, par notre collaborateur Elie A. Rossignol. — *Douze lettres inédites de Jean-Louis-Guez de Balzac, publiées d'après les*

Digitized by Google

manuscrits autographes de la bibliothèque impériale, par L. Philippe Tamizey de Larroque. — *Rapports sur la situation morale, administrative et médicale de l'asile public des aliénés* (département du Gers), par le docteur Teilleux. — M. le vicomte de Luppé prépare la publication de mémoires inédits dus à la plume de l'un de ses ancêtres. — La Société de l'Histoire de France a donné à M. Adolphe de Ruble la flatteuse mission de rééditer les Commentaires de Montluc, d'après le texte manuscrit qui se trouve à la bibliothèque impériale. Notre jeune et érudit compatriote complétera l'œuvre du Polybe gascon, en publiant, pour la première fois, sa correspondance qui représente déjà plus de 250 lettres. — La notice historique et généalogique sur la maison de Cours, par le directeur de la *Revue d'Aquitaine*, contenant 140 pages grand in-8° et imprimée sur papier grand-aigle par les presses de M. Claye, paraîtra chez Dumoulin, éditeur, à Paris, le 1er novembre prochain.

J. NOULENS.

OPINION DE LA PRESSE FRANÇAISE

SUR LES MAISONS HISTORIQUES DE GASCOGNE.

(Extraits de divers Journaux.)

Revue contemporaine. — Il ne faut point faire fi des publications héraldiques qui ont trait à la noblesse provinciale, aux familles ayant joué un rôle plus ou moins important, plus ou moins illustre, dans l'immense épopée des temps chevaleresques. Toutes ces monographies constituent, par leur ensemble, l'histoire de nos provinces, et cette histoire, c'est celle de la patrie, c'est celle de la France.

M. J. Noulens a entrepris une splendide publication, qui nous donnera la généalogie et l'histoire des *dynasties seigneuriales*, — pour employer son langage, — du beau pays qui s'étend entre la Garonne et les Pyrénées. Les châteaux et les grands noms ne manquaient pas, certes, sur cette terre, qui vit les terribles exploits des Simon de Montfort et des Montluc, sur cette terre confinant les possessions des comtes de Foix et des rois de Navarre.

Digitized by Google

Le généalogiste consacre ce beau volume, sorti des presses de M. Claye, à la maison du Bouzet (Lomagne, Condomois, Gimois), qui avait titre de marquisat et possédait de nombreux et riches apanages, dont l'énumération se lit, selon l'usage, au-dessus du blason éminemment guerrier qui sert de frontispice au volume. Les sources nombreuses indiquées en note attestent les recherches qu'il a fallu faire pour mener ce travail à bonne fin. Nous espérons que l'auteur ne se découragera point et poursuivra sa tâche si bien inaugurée.

N° du 15 septembre 1865.

ALF. DE B.

MÉMORIAL DES PYRÉNÉES. — A côté de nous, comme chez nous, on fouille dans le passé, on creuse dans les couches qui le recouvrent, on secoue la poussière dont il est chargé, on le met à nu. On rapproche, on rajuste les membres disséminés, brisés de la statue antique, on la redresse; et bientôt, grâce aux efforts d'infatigables et savants travailleurs, elle nous apparaîtra tout entière; nous pourrons en étudier les détails et l'ensemble. Il y aura sans doute lieu de regretter et d'admirer ;

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris !

Mais aussi que de choses de notre temps se trouveront expliquées et justifiées, à la vue des grandeurs de ce passé qui ne fut pas exempt d'affreuses difformités.

M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, poursuit avec conscience et sagacité la trace des vieilles races qui résumèrent en Gascogne pendant une certaine période le rôle social. Nulle part, mieux que dans son livre sur les *Maisons historiques de Gascogne*, on ne peut saisir le degré d'affinité qui exista entre nos anciennes familles et notre pays. C'est là que se déroulent ces exemples chevaleresques qu'il est utile de remettre sous les yeux de notre âge égoïste. Le désintéressement national apparaît au milieu des mille passions qui l'obscurcissent.

Dans la *Notice* relative à la maison DU BOUZET, deux de ses membres, *Jean du Bouzet* et son frère, *Bernard de Roquepine*, sont à la fois de grands batailleurs et deux généreux citoyens.

Digitized by Google

Les évènements, au Moyen-Age et en partie pendant la Renaissance, s'accomplissent autour ou à l'intérieur des châteaux, et les seigneurs sont partout des acteurs. Ils le furent même dans l'œuvre d'émancipation communale, soit en résistant au courant libéral, soit en concédant des coutumes.

Partant de ce large point de vue, M. Noulens a donné aux études généalogiques une ampleur et un intérêt qui peuvent être considérés comme une heureuse innovation. A ce mérite, M. Noulens a ajouté des scrupules infinis : chaque fait est suivi de sa preuve, chaque question douteuse est éclairée par une critique approfondie. L'auteur est, en outre, ce qui est rare dans l'espèce, fort soigneux de son style. On trouve aussi dans son œuvre beaucoup de titres originaux et de documents inédits.

Les maisons de Gascogne et de Béarn se sont si souvent apparentées par des mariages, leurs destinées ont eu des triomphes et des revers tant de fois communs, qu'il est impossible à M. Noulens de les traiter séparément. Nérac et Pau ont, pour ainsi dire, vécu de la même vie royale, et les personnages qui brillèrent dans ces deux cours doivent être rangés en une seule galerie. Nous espérons que M. Noulens aura conçu son plan d'après notre vœu.

Le premier volume des *Maisons historiques de Gascogne* fait bien augurer de ceux qui vont bientôt le compléter. Tout en nous excusant de n'avoir pas plus tôt signalé la bien-venue de l'œuvre de M. Noulens, nous nous associons aux éloges bien mérités qu'ont déjà donnés au directeur de la *Revue d'Aquitaine* nos confrères du Gers, de la Haute-Garonne et de la Gironde.

N° du 15 Août 1865.

J D.

L'Écho des Vallées. — Certains esprits considèrent les nobiliaires comme des anachronismes et en général ils n'ont pas tort; ce sont des tablettes de noms et de faits que le généalogiste n'est guère inquiet de justifier. Le public laisse passer ces livres avec indifférence ou dédain, parce qu'en les ouvrant il craint d'y trouver conjectures hasardeuses, prétentions excessives, manque de scrupule et de critique. L'œuvre de M. Noulens offre un caractère tout à fait différent. Les degrés de la descendance et chaque personnage isolément sont, pour ainsi dire, appuyés contre la vérité. Chaque

Digitized by Google

ligne de texte amène l'exhibition de titres originaux, de jugements de maintenue, de commissions militaires, de citations donnant avec sollicitude l'adresse des sources. Les fonds où le jeune écrivain va puiser ne sont pas les archives domestiques, mais bien les dépôts publics de Paris ou du Sud-Ouest. Le premier volume des *Maisons historiques* révèle en lui un rare discernement, conscience et science bénédictines Élargissant les limites restreintes de la généalogie, l'auteur a si bien agencé et fondu l'histoire provinciale et l'histoire individuelle que toutes les répugnances du lecteur se trouvent vaincues dès les premières pages. L'intérêt, grâce aux figures dramatiques qui jalonnent le livre, va toujours croissant. C'est ainsi qu'entraînés par les agréments du style et la maturité de l'érudition nous sommes parvenus à découvrir au milieu de la notice Du Bouzet, l'un des plus vieux noms de Gascogne, une note relative aux Gemit de Luscan autrefois seigneurs de nos contrées et possesseurs du fief de Luscan dans la vallée de Barousse. Nous espérons que les autres familles de Bigorre seront, comme celle-ci, remises en lumière dans le grand ouvrage de M. Noulens.

N° du 1er Avril 1853.

POÉSIE.

—

A UNE CRÉOLE.

Puisque vous l'ordonnez, je vais me mettre en selle
Sur Pégase rétif... Vous l'avez stimulé
D'un sourire piquant, d'un trait de la prunelle;
Et les rimes, déjà, sautent dans ma cervelle,
Ainsi que, dans un van, sautent les grains de blé.

Rimes, puisqu'on le veut, quittez votre alvéole!

Digitized by Google

Il m'en souvient toujours, dans un bal radieux,
Les éclairs, jaillissant de votre œil de créole,
Jetaient sur votre front une vague auréole
Qui venait s'amortir dans la nuit des cheveux.
Et sous le feu nourri de vos larges prunelles,
Dans un trouble sans fond mon esprit éperdu
S'abîmait, poursuivi par des terreurs mortelles;
C'est ainsi qu'un aiglon, ayant brûlé ses ailes,
Tomberait du soleil dans l'espace inconnu.
Et singulier effet de ce puissant prestige,
Pendant que je tournais au sein de ce vertige,
La grace, autour de vous, roulait en tourbillon!
Ce portrait est à peine un mauvais médaillon.
Au quadrille mouvant vous primiez sur les femmes,
Comme prime, au désert, sur les fleurs de sésames,
Du sommet de sa tige, une fleur d'aloës
Vous aviez le teint mat, aimé de Velasquez.
Et dans la causerie, où vous versez votre âme,
Vous tissiez le récit en agréable trame,
Et vous rendiez heureux ceux qui n'étaient pas fous.
Votre accent a des tons si doux, si sympathiques,
Que vous m'avez frappé d'atteintes électriques
Avec ces simples mots : « Comment vous portez-vous? »
Et lorsque vous chantez l'effet est plus immense :
Si vous aviez bissé votre tendre romance
J'allais vous crier : Grâce! en pliant les genoux!
D'héroïques soldats vous ont livré bataille,
Vous les avez défaits en vous croisant les bras,
En fronçant le sourcil, en lançant la mitraille
De vos yeux indignés, ô nouvelle Pallas!
Abusant de vos droits et de votre conquête,
Malgré votre douceur, malgré votre vertu,
Vous venez, souriant, pour me dire : « Poëte,

Digitized by Google

« Chantez quoique blessé, chantez quoique vaincu ! »
Docile à votre voix, qui charme et qui tourmente,
Docile au long regard, dont la foudre a jailli,
La victime obéit; oui, la victime chante !
Vous voulez rendre encor sa douleur plus poignante,
Puisque vous lui prêtez une oreille charmante,
Et puisque vous prenez l'air triste et recueilli.

Gravez ces quelques vers, que pour vous je cadence,
Sur l'un des blancs feuillets de votre souvenance;
Et quand vous serez loin, bien trop loin de la France,
Retournez votre esprit vers le rimeur pâli
Prouvez que l'Océan n'est pas la mer d'oubli.

J. NOULENS.

Digitized by Google

LETTRE INÉDITE DE SALUSTE DU BARTAS

A HENRI IV

Nous possédons déjà trois importantes notices sur Guillaume de Saluste, seigneur Du Bartas.

M. Sainte-Beuve qui, dans son *Tableau historique et critique de la poésie française au* XVIe *siècle* (1828), avait rapidement apprécié *la Semaine* (1), s'occupa de nouveau, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 février 1842, de l'auteur de ce poëme, et creusant le sujet qu'il n'avait fait qu'effleurer quatorze ans auparavant, il raconta la vie du gentilhomme et analysa les œuvres du poète de façon à mériter l'honneur d'être cité à jamais en première ligne par tous ceux qui écriront quelques pages sur Du Bartas (2). M. Sainte-Beuve suivit d'excellents guides, entre autres le docte abbé Goujet et Guillaume Colletet qui a inséré une biographie de Du Bartas, assez étendue, dans

(1) P. 101 à 104 de l'édition de 1843, Bibliothèque Charpentier. C'est là que brille ce mot si spirituel sur le poëme de Du Bartas : « C'était, pour tout dire, « la création du monde racontée par un Gascon. » M. Demogeot (*Histoire de la littérature française*, 2e édition, 1855, p. 340), a enchâssé dans son texte cette vive et heureuse épigramme. M. Demogeot se montre bien sévère pour *la Semaine*, cette « encyclopédie poétique où n'entre rien moins que l'Univers. » Pourtant, il accorde à Du Bartas « de la verve, des idées nobles, un enthou- « siasme vrai et communicatif. » Un autre bien recommandable historien de la littérature française, M. Geruzez, a été plus indulgent (1862). Voici ses paroles : « Par la pureté de ses mœurs, par la loyauté de son caractère, par la « fermeté de ses principes et la noblesse de ses sentiments, Du Bartas est une « grande figure historique; ses contemporains firent de lui un grand poète... « Du Bartas ne manque point de génie poétique : c'est par le goût qu'il pêche... « *La Semaine* de Du Bartas, avec tous ses défauts, demeure une œuvre considéable et imposante. »

(2) Ce morceau a été réimprimé avec quelques autres morceaux d'une égale saveur, à la suite du *Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle*, de l'édition de 1843, p. 387-414.

Digitized by Google

son *Histoire des poètes français*, précieux manuscrit conservé à la Bibliothèque du Louvre; il reproduisit plusieurs passages de *la Semaine,* et notamment les quarante vers qui forment le commencement du septième chant, vers que le grand Gœthe trouvait « dignes de figurer à côté de « ceux qui font le plus d'honneur aux muses fran- » çaises (1). » L'ingénieux critique, fidèle à sa bonne habitude de dérouler sous les yeux du lecteur toutes les pièces du procès, ne manqua pas d'enrichir son étude d'une page bien curieuse, l'éloge retracé par Gœthe (2) de celui que déjà des écrivains allemands, au risque d'irriter pour l'éternité tout entière l'ombre de Boileau, avaient surnommé le roi des poètes français (3).

En 1849, MM. Emile et Eugène Haag ont publié (tome IX de la *France protestante*) un long article sur Du Bartas qu'ils appellent « le premier poète dans le genre « héroïque dont s'honore notre littérature. » Ces consciencieux biographes se plaignent de n'avoir pu recueillir que bien peu de détails sur sa famille et sur lui. « Nous espé- « rions, disent-ils, trouver quelques renseignements sur « lui dans des lettres autographes de lui que nous avions

(1) M. Sainte-Beuve n'hésite pas à dire que ces vers trouvés si beaux par l'auteur de Faust sont en effet remarquables.

(2) Eloge dont M. Sainte-Beuve dit poétiquement : « Son dernier coup de « fortune, le dernier reflet inattendu après que le soleil est couché, et comme « sa suprême gloire. »

(3) D'autres hommages non moins significatifs ont été rendus autrefois à Du Bartas en Angleterre et en Italie. J'ai entendu avec un patriotique plaisir le savant professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Paris, M. Alfred Mézières déclarer, non pas comme l'avait fait Hallam, que Milton n'avait pas dédaigné de ramasser des perles au milieu du fatras de Du Bartas, mais bien que Milton avait été le copiste effronté de ce dernier. M. Mézières ajoutait que l'on avait publié en Angleterre, au commencement de ce siècle, un ouvrage spécial dans lequel sont indiqués tous les plagiats de Milton, et qu'il s'y rencontre une foule de passages de *la Semaine* qui ont été sans façon incorporés dans le *Paradis Perdu*. D'après M. Mézières, Le Tasse a beaucoup vanté et pas mal pillé notre Du Bartas.

Digitized by Google

« remarquées, il y a une quinzaine d'années, dans le « volume 712 de la collection Dupuy, et dont nous avions « pris note pour faire usage dans cette notice; mais de- « puis, ces lettres ont disparu. » il est bien regrettable que MM. Haag, au lieu de prendre note de ces lettres, n'en aient pas pris copie avant que la main sacrilége d'un infâme voleur les arrachât de l'asile où elles étaient gardées depuis si longtemps (1). En l'absence de documents si précieux, MM. Haag n'ont guère rien dit de nouveau sur Du Bartas. Comme M. Sainte-Beuve, ils ont découpé dans les œuvres du guerrier calviniste quelques citations (2); comme lui encore, ils ont transcrit tout au long les éloges prodigués à l'homme par l'historien de Thou, les éloges prodigués à l'écrivain par le grand poète de l'Allemagne; mais, par exemple, ils se séparent complétement de l'illustre critique quand ils affirment que *la Semaine* est un « magnifique poëme où des beautés du « premier ordre rachètent amplement les défauts de goût « qu'on y relève; » quand, signalant les trente éditions

(1) On trouve au British Museum, parmi les manuscrits du chevalier Cotton, ajoutent MM. Haag, une lettre de Du Bartas, datée de Montauban, adressée à Bacon, à Bordeaux. Cette lettre, que sa signature et son adresse rendent doublement intéressante, ne sera-t-elle pas copiée bientôt par quelqu'un de ces Français qui ont déjà rapporté des archives de Londres tant de dépouilles opimes? Nous venons d'entendre les doléances de MM. Haag au sujet de la disparition des lettres que contenait un des volumes de la collection Dupuy. Livrons à l'impression, avec un zèle infatigable, le plus que nous pourrons de manuscrits précieux. C'est en réalité le seul moyen d'empêcher que le feu et les voleurs viennent nous en priver un jour ou l'autre.

(2) MM. Haag, après avoir rappelé cette « belle description du cheval, où il a si bien rencontré, » suivant l'expression de Gabriel Naudé dans ses *Coups d'Etat*, font un crime au spirituel bibliophile d'avoir raconté que Du Bartas s'était mis à quatre pattes et, pour entrer tout à fait dans le rôle du quadrupède qu'il allait chanter, avait gambadé, galoppé et rué autour de sa chambre. « Nous éprouverions quelque pudeur, » disent avec un peu trop de rigorisme, ce me semble, les auteurs de la *France protestante*, « à reproduire ici l'absurde « anecdote imaginée, je crois, par Naudé. Il ne faut pas que la bêtise devienne « un brevet de longue vie. »

Digitized by Google

qu'obtint en quelques années l'œuvre de Du Bartas (1), ils déclarent que « ce succès unique dans les annales de « notre littérature ferme la bouche à toutes les criti- « ques; » quand, enfin, ils vont, dans leur enthousiasme de co-religionnaires, jusqu'à prétendre que « Du Bartas « n'a pas eu de rival dans son siècle, et que Ronsard lui- « même n'en approche pas. »

Tout récemment les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* ont applaudi à la réhabilitation de Saluste Du Bartas entreprise par l'active érudition de M. Cénac-Moncaut (tome VII, 1863, p. 243, 278, 329, 404). Se souvenant de la remarque trop vraie de Gœthe : « Il y a bien des an- « nées qu'on ne le lit plus en France, » M. Cénac-Moncaut s'est attaché surtout à nous faire connaître le célèbre Gascon en émaillant son étude de nombreux et caractéristiques fragments de *la Semaine*. Jamais encore on n'avait tiré un parti aussi fécond, aussi avantageux des poésies de Du Bartas pour éclairer divers aspects de son existence et surtout de son talent (2). A ces citations,

(1) Il y aurait tout un très-curieux petit chapitre bibliographique à écrire au sujet des œuvres de Du Bartas. Il faudrait d'abord énumérer toutes les éditions qui en ont été faites, éditions qui nulle part ne sont exactement indiquées, puis toutes les traductions qui en ont été données, sans oublier la traduction danoise d'Arreboe, et la traduction suédoise de Spegel. En ajoutant à cette double liste celle des commentaires des œuvres de Du Bartas, publiées en France et à l'étranger, on formerait un opuscule qui serait très-favorablement accueilli des érudits.

(2) M. Cénac-Moncaut n'a pas mentionné ces deux vers si bien frappés et dans lesquels, d'après un habile critique, M. Geruzez, la maladie est si heureusement définie :

Poison à mille noms, ministre du trépas,
Qui s'en vient au galop et s'en retourne au pas.

Il n'a pas mentionné non plus ces vers où, à propos du saumon (qui s'y serait attendu?), Du Bartas dit du Français éloigné de son pays :

Digitized by Google

qui pour beaucoup de lecteurs auront tout le charme d'une révélation, M. Cénac-Moncaut a marié des citations d'un contemporain, d'un ami et d'un émule de Du Bartas, le Bordelais Pierre de Brach, dont M. Rheinold Dezeimeris vient de donner, chez Aubry, en 2 volumes in-4°, une édition qui, à tous les points de vue, est voisine de la perfection (1). En rapprochant les vers de Pierre de Brach des vers de Du Bartas, en les commentant avec cette sympathique attention qui aide tant à deviner ce que les livres ne laissent point voir aux indifférents et aux profanes, M. Cénac-Moncaut a contribué pour une large et brillante part à venger d'un long dédain une mémoire dont, après tout, l'Aquitaine a le droit de s'énorgueillir (2).

Il ne peut oublier le lieu de sa naissance ;
A chaque heure du jour il tourne vers la France
Et son cœur et son œil, se faschant qu'il ne voit
La fumée à flots gris voltiger sur son toit.

Ces vers si touchants, et dans lesquels on sent vibrer la généreuse émotion du patriotisme, ont été cités par M. Viollet-le-Duc *(Dictionnaire de la conversation)*. Ce judicieux critique dit dans l'article qu'il a consacré au chantre de *Judith* : « Il est difficile de comprendre comment Du Bartas, sans être jamais « venu à Paris, a pu produire tant et si bien, comparativement. » Et il vante l'élévation de sa pensée, le charme de son originalité gasconne, son habileté dans la poésie descriptive dont il est l'introducteur en France, etc.

(1) MM. Haag avaient eu soin de s'appuyer sur un passage décisif du *Voyage en Gascogne*, de M. P. de Brach, pour prouver que G de Saluste était né, non au château Du Bartas, mais à Montfort. Chaudon, à la fin du siècle dernier, avait déjà combattu l'erreur de ceux qui faisaient naître le poète dans la terre de Bartas (*Nouveau dictionnaire historique, 1789)*. Bayle avait promis un article sur Du Bartas que malheureusement il n'a pas donné, et qu'avec sa vaste érudition et sa pénétrante sagacité il aurait certainement rédigé de manière à nous épargner à tous bien des recherches.

(2) C'est surtout quand on songe aux trente-quatre ans qu'avait seulement Du Bartas, quand il publia *la Semaine*, que le mot de Brantôme ne paraît point exagéré : « Du Bartas, *grand*, certes. (*Hommes illustres et grands capitaines François, Henri II.)* Souvenons-nous encore du peu de temps que ce poète, qui composait avec la même fougue qu'il apportait dans les combats, pût consacrer, dans une courte vie, à polir et repolir ses vingt mille vers ! Comme la *Pharsale*, *la Semaine* est le fruit trop hâtif et non assez mûri d'un beau talent. Scaliger prétendait que Du Bartas avait imité Lucain. L'observation de l'éminent critique est exacte, et Du Bartas a toute l'enflure, mais aussi presque tous les éclairs de son modèle.

Digitized by Google

Malgré tant de soins (1) et d'efforts, il reste encore bien des nuages à dissiper dans la biographie de Du Bartas. On ne connaît très-exactement ni la date de sa naissance ni celle de sa mort. Il semble bien qu'on doive adopter 1544 pour la première, et 1590 pour la seconde, mais la certitude absolue nous manque, et, en ce qui regarde la première date, les derniers biographes, MM. Haag et M. Cénac-Moncaut, n'osent se servir que de l'expression : *vers* 1544. Quant à l'époque de la mort de Guillaume de Saluste, il faudrait, si l'on en croyait Scévole de Sainte-Marthe, dont le témoignage isolé ne peut prévaloir contre le témoignage d'un contemporain aussi bien informé que le président de Thou, il faudrait, dis-je, la reculer d'un an et la mettre en 1591. Toutes ces obscurités et beaucoup d'autres encore disparaîtront, je l'espère, devant la publication que M. J-F. Bladé doit faire, dans la *Revue d'Aquitaine*, du testament de l'auteur de *La Semaine*. J'attends beaucoup de curieux renseignements soit de ce document, soit des annotations dont l'ac-

(1) Qu'il me soit permis de regretter ici que M. Cénac-Moncaut ait laissé de côté une aimable composition de Du Bartas, le dialogue en trois langues qui fut récité à la reine Marguerite de Navarre, lors de son entrée à Nérac, en 1579, par trois jeunes filles du pays qui représentaient, l'une la Muse gasconne, l'autre la Muse française, et la troisième la Muse latine. Les trois Muses se disputent l'honneur de saluer dans leur langue la princesse qui est « la perle et la fleur des Français. » Naturellement, la Muse gasconne l'emporte sur ses sœurs, et c'est elle, en définitive qui est chargée de complimenter Marguerite, ce dont elle s'acquitte fort heureusement, disant, entre autres gracieuses choses, que la ville de Nérac doit être fière de renfermer dans ses murs ce que le monde a jamais possédé de plus beau. Cette composition, dans laquelle Du Bartas a mis infiniment d'esprit et de délicatesse, a été réimprimée, en entier, par M. de Villeneuve-Bargemont dans sa *Notice historique sur la ville de Nérac*. (Agen, 1807 ; in-8°, pag. 68 à 71), et, en partie, par M le Dr J.-B. Noulet, dans son piquant *Essai sur l'Histoire littéraire des patois du Midi de la France aux* XVIe *et* XVIIe *siècles* (in-8°, Techener, 1859). Dans les vers charmants que la Muse gasconne adresse à Marguerite, Du Bartas se montre un digne précurseur de Jasmin. On sait que Du Bartas dédia à la reine de Navarre, qu'il s'était donné, dit-il, pour marraine, son premier recueil de poésies, *la Muse chrétienne*.

Digitized by Google

compagnera sans doute un érudit qui a ici même donné souvent de remarquables preuves de son habileté. A coup sûr nous trouverons là les détails sur la famille de Du Bartas vainement cherchés par MM. Haag, et nous saurons par exemple si ayant eu, d'après la *France protestante*, une femme du nom de Catherine de Manas, qui le rendit père de deux enfants, il eut, comme nous l'apprend M. de Villeneuve-Bargemont, une autre femme nommée Defrèze, de laquelle il tenait le château de Hordosse, situé au confluent de la Gélise et de l'Osse, château qu'il habitait en 1579, suivant M. de Villeneuve, et où il aurait composé son poëme de la *Création du monde*, que l'abbé Monlezun, dans le supplément de son *Histoire de la Gascogne* (1850), croit avoir été composé au château Du Bartas.

Voici encore d'autres *desiderata*. Qui nous fournira d'authentiques renseignements sur les voyages de Du Bartas en Allemagne, en Danemarck, etc.? Si le voyage du poète en Ecosse est incontestable, les autres voyages peuvent paraître problématiques. Où sont les preuves? Du Bartas fut-il un diplomate? de Thou n'en dit rien, et pourtant de Thou l'a parfaitement connu. Ne subsiste-t-il donc aucune trace des prétendues ambassades dont Henri IV aurait honoré son fidèle serviteur? Dans tous les cas, ce mot ambassades n'est-il pas trop ambitieux, et les *missions* confiées à ce gentilhomme ordinaire de la chambre du roi n'auraient-elles pas été tout simplement des *commissions* comme Henri IV en donnait à plusieurs de ses courtisans, commissions qui consistaient en une dépêche à remettre, en un renseignement à aller chercher? En définitive, rien ne me semble autoriser à croire que

Digitized by Google

Du Bartas ait jamais joué le moindre rôle dans la diplomatie.

Mais voilà de bien longs préliminaires pour une bien courte lettre ! Heureusement que cette lettre, qu'écrivit Du Bartas à Henri IV en lui adressant son *Cantique sur la victoire d'Ivry* (1), cantique « qui est son chant de cygne, » selon l'expression de M. Sainte-Beuve, heureusement, dis-je, que cette lettre est très-intéressante dans sa briéveté. On remarquera dans ces dix lignes un air de modestie et de bonhomie qui confirme ce que le président de Thou nous a appris du caractère de Du Bartas; on y remarquera surtout une sobriété de phrases, une simplicité de ton, qui prouvent que l'auteur de *la Semaine* gardait pour sa prose le bon goût qu'il ne mettait pas dans ses vers.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

Bibliothèque Impériale. Collection des Missions étrangères, tome 215 :

Sire,

Je vous envoye un discours sur la victoire obtenue par Vostre Magesté à Ivri. Un present differé perd (dires vous peut estre) beaucoup de sa grace. Sire ayes esgard non au jour quil vous a este presenté ains au tems quil a esté fait. Je l'ay fait parmy les feus parmy les armes et

(1) M. J. TRAVERS, auteur de l'article Du Bartas dans le *Dictionnaire général de Biographie et d'Histoire* de MM. Dezobry et Bachelet, a lourdement choppé, comme disaient nos pères, quand il a prétendu que le poète fut blessé mortellement à la bataille d'Ivry.

Digitized by Google

qui plus est parmy le bruit des ruines de mes maisons voire si tost, qu'à peine ma main a peu suivre la promptitude de mon alaigresse. Mais pourquoy me peine-je en vain d'entrer en excuses? Le peu d'artifice qui s'y treuve le verifie assez. Je seray satisfait de ma peine moyenant que Vostre Magesté y remarque quelque estincele de la joye que j'ay conceue pour l'heureus succes de voz affaires.

Vostre tres humble serviteur et tres obeissant sujet

DU BARTAS.

En Mars 1590.

LES GASCONS CÉLÈBRES.

POÈTE DASTROS.

Dubartas s'était égaré dans les excès du lyrisme poétique et des innovations grammaticales. Un poète de ses voisins, J.-G. d'Astros, prêtre de Saint-Clar de Lomagne, ramena la poésie dans les bornes de la simplicité champêtre, dans le cercle de la réalité, du bon sens pratique, de la vérité que l'on touche du doigt, et il y réussit au-delà de ses espérances... D'Astros fut donc à Dubartas ce que Gesner fut à Kloplok, ce que Bocace fut à Dante et à l'Arioste.

D'Astros est une curieuse figure à étudier, non seulement pour la valeur intrinsèque de ses poésies, mais pour son importance comme chef de la réaction franchement gasconne, c'est-à-dire simple, caustique, pétillant d'esprit gaulois et de sans façon, qui succéda à la révolution prétentieuse de Ronsard et de Dubartas.

Nous ne savons que bien peu de chose de la vie de ce poète ; nous ignorons en quel lieu il passa son enfance, dans quel séminaire il fit ses études de théologie, probablement assez superficielles. Ces in-

Digitized by Google

certitudes biographiques, qu'il partage avec Homère, Shakespeare et tant d'autres poètes d'un bien autre génie que le sien, a sans doute engagé les biographes à passer son nom sous silence..... La biographie qui s'intitule *universelle* ne dit pas un mot de cet homme qui partageait avec Goudouli la plus grande réputation littéraire de la France gasconne. Desessarts, dans *ses Siècles français*, lui a consacré quelques lignes qu'il a reléguées au supplément, et Chaudon n'en a dit que quelques mots dans son recueil.

Chaudon était de Mézin, il a dû puiser ses renseignements auprès des membres de la famille Dastros qui eurent toujours des rapports de parenté et d'alliance avec les habitants de cette localité.

D'après ce biographe, d'Astros serait né à Lagarde-Fimarçon, dans le canton de Lectoure; cette commune posséda longtemps une famille Dastros en effet, et bien que ses membres se soient établis à Lectoure depuis quelques années, il reste encore à la maison paternelle de Lagarde un vieil oncle qui semble avoir résolu d'y mourir, pour raconter et prouver au besoin à ceux qui font des recherches sur l'origine de notre poète, que là fut la maison mère des Dastros... Toutefois, M. Bladé, qui nous a fourni ces détails, a vainement compulsé les registres des baptêmes, des mariages et des décès de la paroisse de Lagarde, rien n'est venu lui prouver que d'Astros soit né dans cette localité..... Nous ne pensons pas, cependant, que cette absence de preuves soit un motif suffisant pour douter de la parenté des Dastros de Lagarde avec notre poète. La tradition généralement répandue dans le pays de Lomagne est conforme au récit de Chaudon et fait naître d'Astros à Lagarde; cette opinion populaire est assurément, à défaut de preuves plus positives, un témoignage dont il faut tenir compte.

Il y aurait imprudence, en effet, à conclure de la légère variante d'ortographe qui distingue les mots *d'Astros* et *Dastros*, qu'il n'a pu exister aucun lien de parenté entre ceux qui les portèrent. Il nous serait facile de citer plus d'un exemple de cette différence de nom parmi les membres de la même famille.

Un bourgeois du comté d'Astarac obtint de Louis XV, en 1758, une dispense d'âge pour prendre ses grades de licencié en droit canon et en droit civil, et le roi lui octroya, dans le titre lui-même, la particule *de*, alors si recherchée.

Pourvu bientôt après de l'office de conseiller à l'élection d'Asta-

Digitized by Google

rac, le bourgeois fut inscrit dans les registres des lettres de provision à la généralité d'Auch, sous le nom et avec la particule qui lui avaient été donnés. Néanmoins, soit hésitation à profiter de la générosité du roi, soit influence de l'esprit philosophique du XVIIIe siècle, le conseiller à l'élection ne prit jamais la particule, et ses descendants observèrent la même réserve. Que survint-il de là? C'est que les officiers civils, huissiers, notaires et autres magistrats, écrivaient le nom du conseiller tantôt avec un *de*, pour se conformer à la patente royale, tantôt sans le *de* pour se conformer aux préférences modestes du conseiller; et l'on trouve aujourd'hui une foule d'actes dans lesquels le nom est écrit de ces deux façons très-différentes.

Voudrait-on conclure aujourd'hui de ces diverses ortographes que le conseiller *de*..... n'est pas le même que le conseiller sans *de*..... La preuve contraire serait facile à établir par une foule de titres authentiques.

Un fait analogue a dû se passer dans la famille d'Astros. Les Dastros de Lagarde-Fimarçon ont très-bien pu rester des Dastros tout court, des Dastros bourgeois, tandis que le vicaire de Saint-Clar, fort bien en cour auprès de la noblesse de Gascogne, recevait, non pas du roi Louis XIII, peut-être, mais des gentilshommes qu'il encensait dans ses vers, de M. le duc d'Épernon entre autres, un apostrophe devant son *d'*, et être appelé Monsieur d'Astros, en retour des charmantes et fort abondantes louanges qu'il prodiguait à sa seigneurie..... Si M. le duc d'Épernon lui a quelque jour adressé une lettre de remerciements, avec la suscription: ***M. d'Astros, chapelain de Saint-Clar***, ce n'est pas son éditeur toulousain, Pribosse, qui aura supprimé ce bienheureux apostrophe à une époque où le plus léger vernis de noblesse complétait agréablement la valeur d'une homme d'esprit, donnait plus de lustre à l'auteur d'un poëme, et pouvait procurer plus d'acheteurs à son livre.

Mais, dira-t-on, peut-être, la dédicace du livre de d'Astros à la noblesse de Lomagne, ne semble-t-elle pas indiquer une certaine communauté d'origine entre le vicaire de Saint-Clar et les baronets du pays?..... Si d'Astros n'avait pas endossé la soutane, sa naissance ne lui aurait-elle pas donné le droit de porter l'épée de gentilhomme et d'obtenir, dès l'âge de 18 ans, un brevet de lieutenant?

Digitized by Google

Tirer une semblable induction serait exagérer singulièrement la portée de cette dédicace... . Quand on ne connaît que le petit volume de d'Astros, contenant les deux poëmes *des Quatre Saisons et des Quatre Éléments*, on peut ignorer les dispositions laudatrices du vicaire de Saint-Clar; mais quand on a, comme nous, sous les yeux, deux gros cahiers de ses œuvres posthumes, on apprécie mieux son empressement à louer tout ce qui exerçait droits seigneuriaux et droits de justice. Ces deux cahiers, qui furent autrefois au nombre de quatre, contiennent des odes et des quatrains adressés à M. le duc d'Épernon de Lavalette, à M. de Merens, à M. de Magnas, à M. d'Aigues-Mortes, à M. Caponel, à M. et à Mme de Faudoas, à M. de Sensouë, à M de Garros, conseiller, à M. le baron de Laïlle, à M. de Pellefigue, à M. de La Briffe, à M. de Lamothe, à M. Durdens, à M. de Villefranche, à Me la marquise de Castelnau, à M. de Gounin, à M. de Sales, à Mlle de Laroche, à Mlle Anne de Lasplagnes, enfin à Sa Majesté le roi Louis XIII.

Ajoutons que ses poëmes imprimés sont dédiés à M. de Lucas, juge criminel d'Armagnac, à noble Pierre-Simon de Sarrant, son grand ami, et à M. de Belin, docteur en théologie.

La noblesse gasconne est donc cordialement accueillie, fêtée dans les poésies de d'Astros..... Le bon vicaire, qui adressait ainsi des compliments et des suppliques particulières à tous les personnages de quelque influence, devait être naturellement porté à compléter la série de ses dédicaces en plaçant *ses Quatre Éléments* sous la protection de la noblesse de Lomagne prise en bloc après avoir été prise en détail..... D'Astros ne lui épargnait pas la louange; il disait :

« Bousaus Messeignous qu'ets touts autant de soureils et de lugras, qu'ets tout janés suu treplux de bosto bèrtut, que lusichets ; neyt e dio, sur noste moun gascoun, qu'esclarats soun poblé de las arrajos de bostes bous eychimples, é que lescauhurats dab lous lams dé bostos fabous..... »

Si d'Astros n'était pas noble, malgré sa particule, il tenait bien moins encore à l'aristocratie par sa fortune. ; il appartenait, au contraire, très-intimement, de ce côté-là, à cette pléiade de poètes pauvres et besoigneux qu'illustrèrent Villon et Marot, Goudoulin et La Jessée..... D'Astros ne cesse de se plaindre, sur le ton le plus

Digitized by Google

badin et le plus philosophique, du vide de sa bourse et de la légéreté de son patrimoine :

« D'or ni d'argent jou ne baloho,
Jou ne fruto berdo, ni gloho.
Enfin jou soun coum'bet ermou,
E fret, é nut, coum'bet bermou.
Jou soun miserable praubet,
Jou soun un praube pélouquet.
Jou n'augu james arrendaire,
Nat houreste, ni nat houtjaire,
Ni nat daillaire, ni nat bouè
Quan jou sauti tout mon ben sauto. ... »

Bien qu'il montre dans ses vers quelque brin d'amour-propre à ressembler à ces troubadours qui n'avaient d'autres moyens d'existence que leur esprit et leur talent *de trouveur*, il est impossible d'admettre cependant que le desservant de Saint-Clar eut osé constater si nettement l'absence de toute rente, de tout champ, de tout enclos, s'il eût possédé des revenus bien liquides ou quelque propriété bien arrondie. Il nous parle trop souvent de sa pénurie pour que nous puissions la mettre en doute, et nous devons croire qu'il est sincère lorsqu'il dit au duc d'Épernon :

« Quan à la begudo prumèro
Souy bengu per moun soul debé,
Mes certos aro la nescèro
Be m'a heito bengue tabé.

Aus grans coumo bous es outratgé
De noous demanda pas arren ;
Aus grans coumo bous es houmatgé
Quan on demando et quan on pren.

Jou nouts demandi pas la bousso,
Ni mès argent, bequ'en es plan
Autan desperbesido et blousso,
Que nat can de bordo de pan. »

. . . . . .

Digitized by Google

Et n'a pas bergougno decsrioue,
Ni mès de dise claromen
Quet es ses nat mouyen de bioue,
E quet nou bioa que praoubomen :

Et n'a nat secous de pressouno,
E n'a blat, ni or, ni argent ;
Ni n'a gario que l'en pouno,
Beou bau qu'es un pauc diligent.

Et n'a boussin de patrimoni,
Benefici petit ni gran ;
Nou cau parla de matrimoni,
Puch que saben qu'es caperan.

Et nou demando nado biato,
Ni a degun deou moun arren ;
Per aquo la hounto l'esclato,
Mes quan loun dan certo ben pren.

Quant au produit net de ses poésies imprimées, il n'est pas besoin d'avoir son témoignage pour savoir qu'elles ne lui procurèrent jamais les bénéfices que celles de Musset, de Lamartine ou de Victor Hugo ont, de nos jours, donné à leurs auteurs. Il nous le raconte avec tant d'esprit que nous ne pouvons renoncer au plaisir de répéter ici ses plaintes d'une naïveté charmante :

Ço que det s'escriou ou s'imprimo,
Noou causo pas forço plasés,
Puchqué lou qui mes lac estimo
Lou pago d'ab *un gran merces.*

Touts aujoun be sous bersis dise,
Ou lous legissoun de boun co,
Touts hen bouno chèro d'arrisé
E quet s'anè dinna d'aquo.

Ets l'y hen la respounso eigalo,
A tout lou meinch en ac pensa
De la hourmic à la cigalo,
E n'as cantat? bet-en dansa.

D'Astros n'avait par conséquent d'autre ressource que les trois

Digitized by Google

ou quatre cents francs du casuel de son église, et parfois le supplément de dîners et d'hébergement que les gentilshommes et les riches bourgeois donnaient avec empressement au plus aimable poète, au plus spirituel convive de la Gascogne. La bonhomie avec laquelle il nous divulgue les embarras de son humble position achève de prouver à nos yeux qu'il n'était pas de naissance aristocratique..... Un gentilhomme, quelques principes d'humilité qu'il eût trouvés dans la carrière ecclésiastique, aurait conservé assez de dignité personnelle, assez de respect de ses ancêtres, pour ne pas se vanter d'une espèce de misère qui n'aurait pas fait honneur aux parents nobles et riches qui la lui auraient laissé supporter.

On a cru longtemps que l'aimable poète était curé ou recteur de Saint-Clar, comme Rabelais fut curé de Meudon..... C'est une erreur : d'Astros ne porta jamais que le simple titre de vicaire; or, s'il avait appartenu à une famille noble, ses parents auraient eu le crédit nécessaire pour ne pas laisser un homme de son mérite, atteindre le dernier terme de sa vie dans la position précaire de vicaire à la congrue.

Certains curés de Saint-Clar, ses supérieurs hiérarchiques, furent des hommes d'un certain talent; le poète nous a conservé le nom de l'un d'eux, en lui dédiant le 2me chant de « ses Saisons » l'Été..... C'était M. de Belin, docteur en théologie, curé ou recteur (ritou) de la ville de Saint-Clar, grand prédicateur de la parole de Dieu, un de ceux qui eurent l'honneur d'aller combattre dans les Cévennes les progrès du protestantisme..... Mais, étrange retour des choses d'ici-bas! le souvenir du docte théologien a complètement disparu de la mémoire des hommes; le nom du simple poète, son vicaire, y vit encore entouré d'une estime dont rien n'a jusqu'ici altéré la popularité.

Que faisait d'Astros pendant que son supérieur remplissait la haute mission de convertir les Calvinistes des Cévennes? Il tenait, sans prétention et sans bruit, les registres de baptême de sa paroisse..... Ces registres, d'après les recherches de M. Delpech-Canteloup, membre du Conseil général, remontent à 1612. La signature de d'Astros figure pour la première fois à la date du mois de mai 1616 et occupe à peu près tous les feuillets jusqu'au mois d'avril 1647, toujours précédé du titre de vicaire. Il parait donc que la tenue de ces registres lui avait été personnellement confiée..... Tou-

Digitized by Google

tefois, le nom et la signature de quelques autres prêtres s'y rencontrent par intervalles ; ces prêtres prennent le titre plus élevé de *chapelains* ou de *recteurs*. Ils remplaçaient évidemment d'Astros quand il se permettait quelque absence.

La tenue de ces registres des naissances, l'habitude de constater les résultats du rapprochement des hommes, lui inspirèrent une prédilection toute particulière pour les beaux et les nombreux enfants..... *Qui veut la fin veut les moyens.* D'Astros travailla d'abord à la multiplication des mariages : il disait à ses paroissiens, dans ses souhaits de bonne année pour 1643 :

Aro que podi jou mes da
Un brabe goujat à caduo
De las goujos à marida ;
Et à cado goujat la suo,
Ou be la patienço de Job
An aqueros que trigon trop.

Puis il prodigue ses vœux à chaque couple en particulier et donne des encouragements et des félicitations aux jeunes mariés les plus vaillants, à ceux qui prennent au sérieux le *crescite* et *multiplicamini* du Créateur.

Plasio à Diou, moussu et madamo,
Qu'estets amasso loungomen,
Quet s'arrapets coumo la grano
E que matets balentomen.
Diou bous doun forço hils et hillos,
Plan heits, poulits, grassets, madus,
Bets coum anjous, drets coumo quillos,
E cad'an a bet cado dux.

Après avoir ainsi parlé à M. et à Mme de Faudoas, lorsqu'ils firent leur entrée dans la ville de Plieux, il félicitait, à la manière réaliste, M. et Mme d Urdens du premier enfant qu'ils avaient mis au monde.

Bac é jou dit que hour un pic ou uo estacado
Autaleou quets bi marida ;
Plan bous y est escajuts la prumero begado
Que s'est sajats de mainada.

Digitized by Google

Que plan aouest, moussur é bous madamo
D'Urdens boste heit benasit,
Semblo que Diou bous a baillat, tant et bous aimo,
De hil ou de hillo causit.
E puch qu'aouèts heit l'ange aro cau hè l'angelo,
Nou pas aqueros deou pesqués,
Mais uo plan bouno, sajo et bero damaiselo
Q'ajo camos et qu'ajo pès.
Boutats, hasèts goujous, multiplicats lou poble,
Hasèts-ne aumen cad'an un cop,
Car un ta boun grifoun é un empeou ta noble
Nous pouirè james routja trop.
Cresèts me nouts pausèts ni dab pats ni dab guerro
Mainadats, e nout sio degreou :
Per atau puplarats per un bet tems la terro,
E puch per toutjames lou Ceou.

Il écrivait encore à M. et à Mlle de Magnas :

Atau ses bous y pecca nado
Pouscats bousaus he cad'annado,
Pusque boun aquitats ta plan,
Que hasets hils ande la guerro
E hillos per poupla la terro.....

Il faut renoncer à l'espoir de trouver de plus longs renseignements sur d'Astros dans les archives de la fabrique de Saint-Clar ; les autres registres ne remontent pas au-delà de 1787. Laissons donc le prêtre; examinons le poète.

D'Astros est installé dans son vicariat, il fait des vers, et beaucoup de vers, pendant les loisirs que lui laissent les devoirs de son ministère ; il aborde des sujets très-divers, ou pour mieux dire des titres très-divers, mais au fond il revient toujours à la nature particuliere et éminemment gasconne de son talent : il décrit la nature qu'il a sous les yeux ; il étudie les caractères, les sentiments rustiques ; non point embellis par une poésie de convention et d'académie, mais pris sur le fait, peints avec l'exactitude flamande de Van Ostade et de Paul Potter.

Digitized by Google

Le poème des *Quatre Saisons* et celui des *Quatre Éléments*, que chacun connait, sont des plaidoyers fort habiles en faveur de ces différentes personnifications de la nature. Chaque saison, chaque élément prend à son tour la parole dans sa propre cause, célèbre ses qualités et ses avantages, frappe avec vigueur et à grands renforts d'arguments contre ses adversaires, afin de se décerner à lui-même la palme du mérite et de la supériorité. D'Astros montre dans ce travail la prodigieuse ressource de ses raisons, attaques et ripostes, et donne ainsi la preuve qu'il possédait les qualités d'un avocat au Parlement beaucoup plus que celles d'un vicaire.

Rien d'amusant, d'incisif, de spirituel, de subtil comme ces plaidoyers.

L'abondance de l'Arioste s'y mêle à la verve comique de Cervantes, et l'on croit successivement entendre parler Astolphe et Sancho Pança dans ses meilleurs jours de bon sens.

Chaque harangue débitée devant le berger de l'Arrats, que les Saisons et les Eléments ont pris pour juge, est suivie d'une réponse du pauvre arbitre qui, tout ahuri des raisons excellentes que chaque partie débite à son tour, est toujours tenté de donner raison à la dernière qui parle. L'heure décisive arrive enfin ; le juge est obligé de rendre la sentence.. .. Dans son embarras de condamner et de conclure, il s'en tire en vrai Gascon qu'il est, par un jugement tout opposé à celui du singe de la fable..... Le singe condamnait *à tort et à travers* le plaignant et l'accusé : le berger de l'Arrats absout tout le monde, et donne gain de cause à chacun.

Jou nou hu james aboucat,
Jou n'e james légit Bartolo ;
Jouè pau de sens, la testo holo,
E soun badoc coum'un aoucat.

Ni jou haré coum aquet pèc,
Que per aoué suu tepè d'ido,
Jutiat Benus la més poulido,
Tant de magaigno se croumpèc.

.....

Digitized by Google

Si cau per toutjour un arrest,
Sur aqueto dousso countesto,
Ajats l'aureillo touto presto,
Deou prounouncia jou soun tout prest.....
....
Que si per quauquo qualitat
L'un deste majourau mérito,
L'aute qu'a boun dret se despito,
Per quauqu'auto agia meritat.
Si l'un es bet, l'aute qu'es boun,
Si l'un es riche, l'aute es noble,
Atau touts ets en la rasoun.
.....
Bousaus demandats dounquos cau
D'entre bousaus sera lou mesté,
Beci per arrest qu'ing dèou esté :
Cadun es mesté en soun oustau.
Layre es rey au loutgis deous bens,
Lou houec au houec, la terre en terro,
Laygo en laygo, e ses auto guerro,
Horo de proucès ses despens.

Il était rationnel qu'un si bon appréciateur de la véritable nature cultivât avec prédilection la poésie imitative. D'Astros y réussit admirablement et montra les merveilleuses qualités de la langue gasconne, quand il s'agit d'imiter le chant des animaux.

En bengue de la picoureyo,
En cridan itis et tereyo,
L'aurungleto debat lou tet
Arrepitolo soun gay mouret.
Dessus la cailhiouo apausado,
A tout marmus apriousado.
La lauzéto, per lauza Diou,
Dab soun tiro liro piou piou,
Debes lou ceou dret coun uo biro,
En bet tiro lira se tiro,
E quan nou pot mes haut tira,
En bat tourno tiro lira.

Digitized by Google

Il est difficile de ne pas voir dans cette description de l'alouette une imitation du passage de Dubartas ; mais combien la langue de d'Astros se plie avec plus de souplesse à l'imitation du chant de l'oiseau que la langue sourde et un peu guindée de Dubartas.

La meilhenguéto meilhenguéjo,
La cardinéto cardinéjo,
En boula lis coumo lou liò,
Tirou lirou crido l'auriò.

Per las coumos lou merlo eychioulo
E lou gay nilho, pioulo et mioulo ;
Lou garit charrito peous prats,
La perdits coudousquo peous blats.

D'Astros recherche peu la délicatesse sentimentale de Virgile ; il aime mieux les vigoureux coups de pinceaux de Théocrite, et l'on est frappé de la ressemblance qu'offrent certains tableaux du poète sicilien avec ceux du joyeux rêveur des rives de l'Arrats. Celui-ci a peu lu, peu étudié les modèles ; ses œuvres sont complétement et heureusement débarrassées des citations historiques, théologiques et scientifiques qui surchargeaient les ouvrages de son temps. Quelques réminiscences de mythologie sont les seules qu'il se permette ; encore fait-il comprendre facilement que les déesses et les dieux ne sont pas de son intimité. S'il invoque ça et là Flore et Zéphir, Apollon et Phœbus, les Naïades et les Nymphes, même Bacchus et Vénus, c'est par simple acquit de conscience et pour ne pas se brouiller complétement avec le siècle de Marino, de Gongora et de Durfé ; aussi, malgré ce léger mélange d'éléments conventionnels, les conversations de ses bergers, ses descriptions de la campagne et des travaux champêtres, conservent-elles la couleur la plus vivante, la plus exacte, la plus réaliste.

Le réalisme, en effet, un de nos honorables collaborateurs l'a déjà constaté dans cette Revue, est le caractère essentiel de d'Astros : il a des pages, et ce sont les meilleures, que Villon eût signées avec empressement, que Baudelaire ou Champfleury seraient heureux de contresigner aujourd'hui.

Lisez, par exemple, sa description des travaux de la moisson. N'est-ce pas là que Pierre Dupont a pris sa chanson des Bœufs et

Digitized by Google

celle des Faucheurs. Nous sommes dans un bosquet touffu, où le soleil.....

« N'a pas passotreyt
Per hica y nado soureilhado..... »
. . . . . .

A qui tout lou marmé deou jour,
Mestre e mastresso hen l'amour
Au soun brounet de la cigalo,
Ou de la tourtero louyalo ;
En espia d'aquet sesede
Coueilhé so ques de coueilhéde.
En bet espia las loungos ruos,
Destiouandés que coumo agruos,
Arruadets, tounon lous prats,
Ou las mesturos, ou lous blats.
De mentre que ben la cailhado,
En un banoun plan caperado
Duo serbiéto en sa coulou,
Blanquo coumo la fino flou.
De mentre qu'atraoues la sesquo,
La bouteilho se tenguo fresquo,
Ou plan boussouado au mes pregoun,
De l'arriouet ou de la hount.

De mentre qui dessus l'erbéto
Marioun èsten la serbiéto,
Dab un coutet et dab un pan,
Blanc coumo bèro dent de can ;
Mentre que lou beyre èro arresquo,
Ou lescudelo en la hount fresquo.

Mous massips se laouon las mas,
Puch se pleyon lou cougoumas,
Ets chapon pan, chapon hourmatge,
Puch per deli lou coumpanatge,
Beouon ses hounto de degun
Quouaté cadissados quadun.

Digitized by Google

Après ets caqueton uo pauso,
So qu'augi la gougo nou gauso,
Mes s'entourno dret al bourdiou
Per seuffira so quero Diou,
Pendent que mous drolles pihaignon
Et que d'arrisé s'acagaignon.
Mes soun sadouts de passotens,
Ets sadromoun en medich tens,
Et estenut, ero estenudo,
Sur aquero erbeto menudo,
La soulo camiso dessus,
Aoumen de la cinto à l'ensus.....

Les récréations de l'hiver, au coin du feu, sont encore supérieures, comme coloris, aux travaux des moissonneurs.

Nouy a mage plasé qu'aquet
D'escouta lour gadau quaquet,
Pendent que la praube aujouléto
Hé lou houec debat la ouléto,
Ou de mentré que l'aujoulet
Lou hè debat lou payroulet,
Que lou bouè plego uo trézéguo,
Ou que carpento uo manéguo,
Que Nicoulau herr'on esclop,
Dab sa Margoutoun tout au prop,
Qu'en canta de hila s'ahano,
Que Jouano coux, que Juan debano,
Que Marioun penchino lin,
Qu'er aouè encouè deguen l'esclin ;
Que Lucio netéjo arrabissos,
Que pey pedasso las garbissos.
Que l'aouilhè se hè un garrot
Que Coundourino dab Peyrot,
Se hen l'amour à las couchados,
A taubenat, é à squissados,
D'enquio qu'an amassat calou
E boutat fort bèro coulou.

Digitized by Google

Quets disoun d'uo fayssoun gentilo
Arreprouès cent e cent milo ;
Quets hen à milo joes plasens,
A milo plasés innoucens.

D'Astros, né et vivant au milieu des paysans qu'il ne quitta jamais, revient toujours à eux, même dans les odes qu'il adresse aux grands seigneurs de son voisinage ; il loue, il flatte les gentilshommes, mais il aime les laboureurs ; il n'a que de touchantes commisérations pour leurs misères et leurs fatigues, qu'anathèmes pour les violences des gens de guerre qui les oppriment.

Peyrot, un de ses bergers favoris, se plaint en ces termes des pillards dont il a été victime :

E jou, praubé, bet podi, arrompen pes è mas,
En boulega la terro, e denquio d'ay de nas ;
Bet poudio l'estiou, tout lou marme deou dio,
E mes lou de la neit, turmentan bet poudio
Roust'em escouchinam per quaouque sac de gran,
Audé passa l'iouer, ques ta loung é ta gran,
Praoub'en io soulo neit, encouè que ta pauc duro,
Per dus balandureous jou men heou la coussuro ;
Plan men heou en io neit tout ço que mei gagnat
En cent jours beque tant jou m'y soun magagnat.

Le vicaire de Saint-Clar vivait à une époque pénible, désastreuse ; la guerre civile, aggravée par les haines religieuses, avait particulièrement répandu ses fureurs dans la Gascogne. La main ferme de Richelieu n'avait pu réussir à cicatriser les plaies, à relever les ruines faites par les Monluc et les Montgommery, par les Mayenne et les Rohan. D'Astros nous fait un tableau des misères de la guerre tout aussi saisissant que les célèbres eaux fortes de Callot..... Les gravures de l'artiste pourraient servir *d'illustration* aux vers du poète :

De ço que lou soullat, plen coum'un grapaut leicho,
Lou baile, lou surgeant, lou fourrou s'en engreicho,
D'enqui au bet miei deous os, nous an mujats de touts,
E las sobros deous cas soun minjados deous loups.
.....

Digitized by Google

Tu beses cado jour qu'aquesto praoubo terro
Hourmiguéjo de gens et de soullats de guerro,
Mes praube bé soun jou, mau préparat e prest ;
Lous bourreous deou soullats nou m'an lechat un zest.
Pan, bin, car, boï, lan, gipous, caussos é peillos,
Pourrets, buous, guits, couloums, aucats, moutous, aoueillos,
Pouloïs, capous, tessous, tout m'ac an escanat,
E poul e clouquo et tout, tout aquo n'es anat.
Nou pas d'ail sulament nou m'an lechat duos gossos.
Espio si soun plan prest de parla de noços ;
Cops de pungs, cops de pès, aquo que m'an lechat,
De grans cops de bastous, d'aquo man engreichat.....

Cette lamentation devient encore plus énergique dans le passage suivant :

Quets expousats à la bermino
Que nous arrougagno è nous rouino,
E nous minjo coumo bets pounils,
Que nous he besti de pendrouils ;
Nous he cage touts à crousteros,
Nous he magres coumo d'esteros,
E nous rend tristes tout-à-feit,
Coumo de calotos de neit ;
Que nous gauzan mes arré dise,
Ni mucha las dents per arrise ;
Tant nousaus em eichapramats,
E ahurits et ahamats.
Car aqueros troupos brigandos,
Troupos gouludos et friandos,
Aquets eichamous sacamans,
Estrails dessoulats et gourmans,
Beousang courbassis, insatiables,
Mouscaillous, loups, renards et diables,
Qu'an tant courrut é tant boulat,
Per noste pays desoulat,
Nous an tant, ses miséricordo.
Curat l'oustau é mès la bordo,

Digitized by Google

Que de la bordo é de l'oustau
Ets nous an heit un espitau
Sès pan, ni car, bin, ni rampoïno,
E poudion ana à l'aumoïno,
Dab cadun soun bastoun pelat.

Cette pièce doit être de 1624 ou 25, car le duc d'Épernon, auquel elle fut dédiée, fit son entrée à Auch, en qualité de gouverneur de la Guienne, le 10 août 1624.

Ne soyons pas étonnés des éloges que lui prodigue d'Astros et des espérances réparatrices qu'il fonde sur son administration..... Les détails que le poète nous donne sur les maux de la guerre, loin d'être exagérés, restent bien au-dessous des récits des chroniqueurs. Les troupes du général d'Harcourt, disent-ils, ayant pénétré dans le Condomois, sous prétexte de le pacifier, avaient achevé sa ruine. La désolation fut si grande, dit Monlezun, d'après la lettre d'un bourgeois de Condom, publiée à Paris en 1612, que les gens se jetaient dans les bois et que les bestiaux erraient sans maîtres à travers la campagne. Dans les villes, les villages et les châteaux, les maisons, les rues, les caves, les viviers mêmes étaient fouillés par les soldats qui en arrachaient les vivres, l'argent et les objets précieux qu'on y avait cachés. Après les promenades militaires vinrent les exactions; le comté d'Astarac fut taxé à 60,000 livres, le duché d'Albret en offrit 50,000, Auch dut en payer 60,000, Gimont 20,000, Mauvezin 11,000, Condom 64,000, Mont-de-Marsan 25,000; Barran, Ordan et Jegun, n'ayant pu acquitter leurs taxes, furent livrés au pillage. Les routes, infestées de détachements de soldats, devenaient de véritables coupe-gorges. Eauze avait envoyé une députation au commandant du quartier de Gondrin; elle tomba dans une embuscade, et les 10 à 12 personnes qui la composaient furent détroussées et renvoyées presque nues. « *Mes soldats sont des voleurs, il est vrai, répondait d'Harcourt à ceux qui osaient se plaindre, mais ils se battent bien.* »

CÉNAC-MONCAUT.

(La suite au prochain numéro.)

Digitized by Google

DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES,

En ce qui touche les Femmes.

Nous écrivions naguère dans la *Revue d'Aquitaine* ces mots : « Il est fâcheux que la Convention ait porté la main sur les congrégations volontaires qui se retiraient loin du monde pour vivre de la vie recluse, de cette vie qui a eu peu de martyrs, mais tant de sanctifications. »

L'espace et les bornes de notre sujet nous interdisaient d'en dire davantage. Qu'on nous permette cette reprise fort succincte, destinée à compléter un fait historique et social, dans ce qu'il a été, en ce qu'il en reste.

Nous voulons la liberté qui ne gêne personne, voire même pour la femme, celle de porter des distinctions... honorifiques, nées du droit de se souvenir, constatées par l'histoire et sacrées en quelque sorte par le juste respect de la tradition. Est-ce que cela ne se pratique pas encore chez les peuples de l'Asie et de l'Afrique, vieux peuples plus sérieux que ceux de l'Europe dont la partie occidentale est si oblitérée, si abâtardie et si négative de tout ce qui n'est pas intérêt matériel?

Aujourd'hui que la loi française, ne reconnaissant plus de noblesse, a classé pêle-mêle, sous la dénomination de distinctions honorifiques, MM. les ducs ainsi que les récents anoblis, entre lesquels pourtant on peut apercevoir la différence qu'il y a entre une décoration et une médaille, pourquoi la femme serait-elle exclue du bénéfice de ces distinctions? Elle a la particule que lui donne son état civil, il est vrai, et un titre en tant que veuve d'un personnage titré, mais rien au-delà. De ce que nous na-

Digitized by Google

geons en pleine démocratie, il ne faut pas aller trop vite ni trop loin. Qu'on ait aboli, au point de vue monacal, les vœux perpétuels, à cela rien à dire; mais qui peut trouver mauvais qu'une femme rappelle, dans la société, par un nœud de ruban ou un costume, son origine et la notoriété de ses ancêtres?

— « Vanité! » dira-t-on. Mon Dieu! la vanité ne s'escompte pas encore à la Bourse; pardonnons-lui dès-lors sa *pauvre* raison d'être. Dans le fait, rien ne nous a jamais plus attristé et en même temps plus senti flairer la vanité, que cette égalité de l'habit noir officiellement établie après la Révolution de 1830. Egalité mensongère ou du moins relative, car un habit noir porté avec distinction est encore une aristocratie!.. .

Avant 1789, la France avait une foule de chapitres nobles de femmes qu'on peut diviser en deux classes. Les uns étaient composés de chanoinesses *régulières* qui vivaient en communauté et généralement sous la règle de saint Benoît. Les autres n'avaient que des chanoinesses *séculières* qui ne prononçaient pas de vœux, mais possédaient de riches prébendes, vivaient dans des habitations séparées, toutefois renfermées dans le même enclos. Quelques-uns de ces chapitres conféraient aux dames chanoinesses le titre de *comtesse*. Des preuves de noblesse d'une sévérité *réelle* étaient obligatoires. Aussi n'y trouvait-on aucune fille de rôture qu'une charge de magistrature quelconque récemment achetée par Monsieur son père et vulgairement appelée « savonnette à vilain » avait anoblie. L'abbesse réalisait le proverbe : *Prima inter pares*. C'était donc une sorte d'aristocratie à rang égal au rebours de notre démocratie à distinctions honorifiques.

Digitized by Google

Les principales confréries de ce genre étaient celles d'Alix, Andlaw, Avesne, de Beaume-les-Dames, Blesle, Bourbourg, Bouxières-aux-Dames, de Château-Châlons, de Denain, d'Epinal, Estrun, de Notre-Dame-de-Coyse en l'Argentière, de Leigneux, Laveine, Lons-le-Saunier, de Loutre, Maubeuge, Migette, Montfleury, Montigny, de Neuville en Bresse, de Poulangy, Poussel, Remiremont, l'abbaye du Ronceray, le chapitre royal de Saint-Louis de Metz, enfin le chapitre de Saint-Martin-de-Salles en Beaujolais.

De tout cela plus rien La France révolutionnaire, qui a la main prompte en fait de destruction et qui pourrait prendre pour devise le mot de Brennus, n'a laissé subsister aucune des anciennes congrégations aristocratiques. L'Allemagne, moins violente, est plus *arriérée* que nous sous ce rapport. Elle a encore quelques chapitres nobles, dont deux jouissent en France d'une grande considération : ce sont ceux de *Sainte-Anne de Munich* et de *Sainte-Thérèse de Bavière.* Les plus vieilles races de notre pays tiennent à honneur de porter le titre et les insignes de chanoinesses de ces deux chapitres.

Au siècle dernier, le chapitre de *Sainte-Anne* était riche et florissant : ses prébendes servaient de dot aux filles des maisons illustres de la Bavière et des autres Etats de l'Empire. Aujourd'hui, les dames qui font partie de cette confrérie ont à la cour le rang des femmes de cham. bellan ; elles portent un costume officiel qui est en satin noir l'été, en velours noir l'hiver. La décoration de l'Ordre consiste en une croix à quatre branches dont le fond d'or est rehaussé d'émail blanc et bleu. Une des faces représente sainte Anne avec cette devise : *Sub tuum præsidium.* Au revers, on voit l'effigie de saint Pierre, patron

Digitized by Google

de l'Ordre. La croix est suspendue à l'épaule gauche par une rosette de ruban bleu clair, bordé d'un filet broché d'argent et d'un liseré jaune pâle. Dans les jours de solennité, les chanoinesses portent, transversalement sur la poitrine de gauche à droite, un large ruban bleu moiré, orné et brodé comme celui de la rosette, qui va se perdre à la ceinture et dont l'extrémité est ornée d'une frange d'argent à petites et grosses torsades.

Nulle condition d'âge, nul engagement au célibat ne sont exigés. La chanoinesse qui se marie peut continuer à porter la décoration de son Ordre. Les statuts permettent de recevoir les étrangères à titre de *chanoinesses honoraires* : leur nomination est ratifiée par le roi de Bavière. Pour être admis, il faut produire des titres authentiques justificatifs de noblesse; on doit faire preuve de huit quartiers. Le diplôme donne à la récipiendaire le titre que sa famille porte; mais la qualification ordinaire est celle de *chanoinesse-comtesse*, qui est d'ailleurs moins un droit qu'un usage, ce qu'il importe de bien établir.

Parmi les noms des dames de l'ordre de Sainte-Thérèse appartenant à des familles françaises, nous remarquons ceux de Bonneval, de Caze, Delpy de la Roche, Villaret de Joyeuse, La Grange de Fourilles, née Caumont-la-Force, de Lestrade, Malaret, née Ségur, de Noé, de Roquefeuil, etc., etc.

Au nombre des dernières admissions agréées par S. M. Bavaroise figure Mme la comtesse de Raymond. C'est justice; la noble Agenaise est pourvue d'une profonde érudition historique et héraldique. Sa sollicitude studieuse s'est surtout attachée aux familles du midi. Notes, manuscrits, livres, tout ce qui de près ou de loin touche à l'ordre généalogique, a été recueilli par elle dans son portefeuille ou classé dans

Digitized by Google

sa bibliothèque. Ces réserves et ces collections précieuses sont gracieusement accessibles à quiconque veut en faire un emploi efficace. Qu'on ne croie pas cependant que Mme la comtesse de Raymond s'enferme exclusivement dans les études dont nous venons de parler. Sa sympathie la plus vive est acquise à tout ce qui est du domaine de l'esprit et particulièrement aux lettres et aux arts. Le diplôme de la nouvelle chanoinesse est du 7 juin 1862; le décret impérial qui lui confère le droit de porter la croix est du 2 novembre suivant.

L'ordre royal de *Sainte-Thérèse* a été fondé le 12 octobre 1827 par la reine Thérèse de Bavière : son but est d'accorder à un certain nombre de filles nobles, outre une distinction publique, une rente annuelle de trois cents florins pour suppléer à la modicité de leur fortune. Les *dames honoraires*, c'est-à-dire issues de familles étrangères, sont astreintes, comme celles de l'Ordre de Sainte-Anne, à des preuves de noblesse. Les mésalliances amènent la déchéance, ou si l'on veut la perte de la décoration.

Cette décoration consiste dans une croix d'or émaillée d'azur, surmontée de la couronne royale. Au centre de la croix, sur l'une de ses faces, est tracée en émail blanc la lettre T entourée d'une couronne de trèfles. Sur l'autre face on lit le millésime de 1827. Sa devise est : « Que notre vie sur terre soit la foi dans l'éternité. » Entre chaque bras de la croix se trouve un fuselé d'argent et d'azur. Le ruban s'attache à l'épaule gauche, il est blanc avec deux liserés bleus. En grande cérémonie, on porte en écharpe un large ruban de même. Le costume est une robe de soie bleu-de-ciel.

Dans la liste des dames de l'ordre royal de Sainte-

Digitized by Google

Anne, nous pouvons citer, parmi les noms français appartenant au Midi et au Sud-Ouest, ceux de : Castelbajac, Chastenet de Puységur, Durfort de Civrac, Fitte de Soucy, Fontane, Gestas, Lamezan, Chaunac de Lansac, de Lentillac, Montalembert, Montbel, Mothe de Blanche, Pascal de Saint-Juéry, Pichon de Longueville, du Pin de Saint-André, de Pins, de la Roche-Fontenilles, etc.

Au reste, les curieux peuvent consulter avec intérêt les Annuaires de la noblesse publiés, en 1857 et 1859, par M. Borel-d'Hauterive. Nous parlerons un autre jour des anciens Chapitres nobles d'hommes et des Ordres de chevalerie.

DENIS DE THEZAN.

LA LÉGENDE DE L'ENSEIGNE.

« Quand orgueil et présomption cheminent devant, honte et dommage suivent de bien près. »

LOUIS XI.

Devant sa porte, en grosses lettres,
Sur une enseigne, saint Éloi
Avait écrit : Maître des maîtres
Et maréchal-ferrant du Roi.

Un jour, dit la légende antique,
Le Maître des maîtres fumait
Sa pipe au seuil de sa boutique,
Tandis que la forge chômait.

Le front pur comme l'espérance,
L'œil doux, son bâton à la main,
Un compagnon du tour de France
S'arrête au milieu du chemin.

Digitized by Google

Otant son berret : Bonjour maître !
Me voulez-vous pour ouvrier ?
— Oui, mais avant fais-moi connaître
Ton adresse en notre métier.

Le compagnon met bas sa veste,
Chauffe un *lopin* et saisissant
Le lourd *ferretier*, d'un bras leste
Frappe le fer incandescent.

De l'autre côté de l'enclume
Saint Éloi veut frapper aussi.
Mais l'étranger comme une plume
Levant son marteau, dit : Merci.

En une *chaude*, seul, je forge
N'importe quel fer de cheval. —
— Par saint Martin et par saint George,
Voici, dit le maître, un rival !

Et maintenant, mille tonnerres !
(Ainsi parfois le Saint jurait),
Il faut savoir comment tu ferres.
— C'est juste, et voici mon secret,

Fit l'ouvrier d'un air candide.
A l'instant même un cavalier
Menant son cheval par la bride
S'arrêtait devant l'atelier.

L'ouvrier dit une prière;
Se signe, ouvre un petit couteau,
Détache un des pieds de derrière,
Le fixe et le ferre à l'étau.

Digitized by Google

Dans ses vivants canaux sans doute
Le sang vermeil avait tari;
Il n'en coula pas une goutte
Sous le tranchant du bistouri.

L'œil d'Éloi, comme une améthiste,
Brillait. Au membre estropié,
D'un tour de main, le rare artiste
Rajuste adroitement le pied.

— A mon tour, dit le maître : Il tire
Un bistouri bien affilé;
D'un seul coup digne qu'on l'admire,
Le pied est désarticulé,

Et sur l'étau, de main de maître,
Paré, ferré; mais quand il faut
A sa place, après, le remettre,
Sans cicatrice ni défaut,

Impossible ! le pied s'obstine
A ne pas vouloir s'y tenir.
Huile, cire, térébentine,
Rien n'y faisait. Que devenir ?

Le front du maître est tout en nage;
Le sabot retombe toujours.
Le Saint, dont l'esprit déménage,
Tonne, jure, crie au secours.

Un doux sourire sur la bouche,
Accourt le jeune compagnon,
Et sitôt que sa main le touche
Le pied se rattache au moignon.

Sous son enseigne vaniteuse,
Il eut fallu voir saint Éloi !
Que votre mine était piteuse,
O maréchal-ferrant du Roi !

Digitized by Google

Le cavalier, riant d'un rire
Goguenard, monte à l'étrier,
Et pique des deux sans mot dire,
En croupe emportant l'ouvrier.

Or, au moment où dans la brume
Ils disparaissent, sur leur front
Un nimbe radieux s'allume.
— Je comprends ! — dit le forgeron.

Le lendemain, devant sa forge
L'enseigne ne se montrait plus.
Ce cavalier, c'était Saint-George,
Et l'ouvrier, c'était Jésus.

GOUX.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite.)

VII

SOMMAIRE. — De l'Excommunication et de l'Interdit. — L'Inquisition : peines infligées aux prévenus d'hérésie. — Les Frères-prêcheurs, Inquisiteurs de la Foi. — La Croisade de 1250. — Maximes de l'Inquisition. — Résumé.

Un fait qui domine en quelque sorte tous les événements politiques aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, c'est la tendance manifeste et perpétuelle du haut clergé à s'emparer de la souve-

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

Digitized by Google

raineté temporelle. Tout d'abord, le pape Urbain exhorte les Croisés à abandonner leurs possessions d'Occident pour aller conquérir des souverainetés en Orient. Plus tard, Rome accorde aux Croisés les indulgences les plus amples, les priviléges les plus étendus. Bien mieux : elle les prend sous sa protection spéciale ; elle les détourne de leurs juges ordinaires et les place sous la juridiction ecclésiastique ; elle met sous sa sauvegarde, durant l'espace de quatre années, non seulement les terres des Croisés, mais encore leur personne, leur famille et jusqu'à leurs vassaux. Elle les exempte de tailles et autres impôts ; elle leur permet d'engager leurs terres sans avoir besoin du consentement ni de la permission de leur seigneur. Toutes ces concessions n'étaient-elles pas un moyen de complète domination à jour donné? Quel prince, quel seigneur eût osé aller contre l'octroi de ces franchises ? N'était-ce pas encourir les foudres de l'excommunication et voir mettre ses terres en interdit ?

Or, l'excommunication et l'interdit furent jusque sous le règne de Louis IX prodigués à l'infini, et quelle arme fut jamais plus terrible ?...

L'excommunié était privé de toute participation aux sacrements et n'avait aucune part aux prières de l'église. L'entrée des lieux sacrés lui était formellement interdite. Pour boire, manger, converser ou demeurer avec lui on encourait soi-même l'excommunication. L'excommunié ne pouvait témoigner en cour séculière. Cette sorte de mort civile faisait du condamné un objet d'épouvante et de répulsion pour tous.

Le corps de l'excommunié restait sans sépulture : on le jetait à la voirie, en aliment aux bêtes immondes.

L'excommunication lancée sur un grand personnage entraînait la mise en interdit de ses terres. Tout un pays était ainsi parfois mis en interdit : et alors, il y avait défense de se saluer les uns les autres en preuve de morne et profonde

Digitized by Google

stupeur; il fallait laisser sa barbe croître inculte en signe de deuil. L'usage de la viande était prohibé. On fermait les églises en marque de désolation : les autels étaient dépouillés de leurs ornements et les statues des saints couvertes d'un voile noir, témoignage d'affliction suprême. Ni *Angelus* à l'aube, ni *Ave Maria* le soir; les tours restaient muettes; seulement à l'heure de tierce on sonnait les cloches, et le peuple se prosternait la face contre terre. Aux agonisants seuls on administrait les sacrements ; enfin on ne donnait la sépulture qu'aux clercs, aux pèlerins et aux enfants âgés de moins de deux ans.

Robert, roi de France, se vit excommunié en 997 pour avoir refusé de se séparer de la reine Berthe, son épouse, qui était sa parente au degré prohibé.

Vers l'année 1150, les archevêques d'Auch et de Bordeaux déclarèrent excommunié, par autorité du pape, le vicomte de Gavardan et mirent sa terre en interdit.

Raymond VI, dit le Vieux, comte de Toulouse, étant mort excommunié, n'eut point les honneurs de la sépulture.

Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, les empereurs Frédéric Ier, Frédéric II et Conrad d'Allemagne furent excommuniés.

Louis IX lui-même,— le *saint roi* de la dernière Croisade, — ne fut pas exempt de l'excommunication et de l'interdit. En 1233, ayant fait saisir le temporel de l'archevêque de Rouen, ce prélat mit en interdit tous les officiers royaux, toutes les chapelles de S. M. situées dans la province de Normandie, tous les cimetières du domaine, avec défense d'y ensevelir soit dans la terre ou sur la terre, dans le plâtre ou dans la pierre, en un mot de quelque manière que ce fût. Cette désolation jetée sur toute une ville, sur tout un pays, sur toute une population, était véritablement effrayante et les

Digitized by Google

évêques en avaient fait un tel abus que Louis IX résolut d'y porter remède. Il rencontra une grande résistance. Laissons la parole à Joinville : — « Tous les prélats, disait Gui de Mello, évêque d'Auxerre, au roi, me font dire que vous laissez perdre toute la chrétienté et qu'elle se perd entre vos mains. » Adonc le bon roy se signe de la croix et dit : « Évêque, or me dites comment il se fait et par quelle raison ? » — « Sire, fit l'évêque, c'est pource qu'on ne tient plus compte des excommunications ; car aujourd'hui un homme aimerait mieux mourir excommunié que de se faire absoudre et ne veut nulli faire satisfaction à l'église. »

Malgré cette exhortation, Louis IX tint ferme. Il résista toujours aux empiétements du haut clergé et s'éleva même contre les priviléges accordés par Rome aux Croisés, moins pour les détruire que pour réprimer les désordres qui en provenaient. Ce fut sous le règne de ce prince que commença de décliner sensiblement la puissance cléricale au profit de la monarchie absolue. Les Croisades avaient eu pour premier résultat d'amoindrir la fortune des barons terriens ; les missions successives et toutes-puissantes des légats avaient de leur côté profondément affaibli l'autorité laïque Il semblait donc tout naturel, comme le prétendaient certains légats, que le pouvoir temporel dût désormais appartenir à l'Eglise. La politique Gauloise devait l'emporter. A l'heure opportune, le roi de France étendit la main et prit tout.

Venons à l'Inquisition : toute horreur a ses enseignements.

Le traité du 12 avril 1229 fut, on l'a vu, le dernier coup porté à l'indépendance du Midi. Ayant juré d'observer fidèlement toutes les clauses de ce traité, Raymond VII, dépouillé de ses vêtements et les pieds nus, fut introduit dans l'église de Notre-Dame de Paris ; il allait recevoir l'absolution du légat. — « C'était pitié, dit un contemporain, que de voir un

Digitized by Google

tel homme, qui avait pendant si longtemps résisté à tant et à de si puissants adversaires, subir une humiliation aussi profonde. »

De retour à Toulouse, le comte s'occupa de remplir les conditions que lui imposait le traité, entre autres la mise à exécution des mesures prescrites contre les hérétiques. L'Inquisition fut organisée et les frères-prêcheurs se mirent à sévir contre les sectaires avec une rigueur telle qu'en 1235 ils se virent tout-à-coup forcés de sortir de Toulouse. Ils ne purent tenir davantage à Narbonne Raymond VII fut regardé comme l'instigateur secret de ces violences. De là nouvelle excommunication avec injonction d'exécuter la promesse d'aller en Terre-Sainte. Les frères-prêcheurs rentrèrent dans Toulouse plus terribles que jamais. Quelques années après, en 1242, l'infortuné prince vit encore tomber les foudres de Rome sur lui, comme responsable du meurtre commis à Avignon sur plusieurs inquisiteurs par suite de l'exaspération produite par leurs cruautés arbitraires. Hélas ! à chaque excommunication, nouvelles humiliations et nouveaux édits draconiens contre les sectaires. Ainsi, un des derniers actes de cette ombre de souverain qui avait été Raymond VII fut, pendant son séjour à Agen, de faire juger quatre-vingts hérétiques condamnés à être brûlés vifs.

Voilà comment les commissaires, successivement expédiés par Rome dans nos provinces méridionales, munis des pouvoirs les plus étendus, et devenus les *Inquisiteurs de la Foi*, perpétuèrent leur redoutable et odieuse autorité jusqu'au dix-huitième siècle. Quand on lit avec quelque attention le détail de leurs interrogatoires et de leurs pénitences, on a froid involontairement comme en songeant aux jours néfastes, et non sans quelque ressemblance, que l'histoire a si justement nommés *la Terreur*.

Digitized by Google

En tête de la série des peines infligées aux « prévenus d'hérésie », nous trouvons l'obligation de porter deux croix de feutre teint en jaune de deux pans et demi de longueur et de deux de largeur sur les vêtements, l'une à la poitrine, l'autre entre les épaules ; il était expressément défendu de sortir sans cette marque. Les deux lettres au fer rouge à fleur de peau des anciens forçats semblent une punition bénigne à côté. Puis venait l'injonction de faire, suivant le degré de culpabilité, le pèlerinage de Jérusalem ou de visiter les églises de Saint-Pierre de Rome, de Saint-Jacques de Gallice, de Saint-Thomas de Cantorbéry en Angleterre, des Trois-Rois à Cologne, de Saint-Denis, de Chartres, de Boulogne-sur-mer, etc., etc. Ils devaient se confesser au moins trois fois l'an ; assister, dimanches et fêtes, aux messes paroissiales, aux sermons et aux processions un cierge à la main ; surtout exactement payer les dîmes et les prémices à l'Eglise.

Ces punitions, relativement faciles, ne s'appliquaient d'ailleurs qu'aux détenus qui, ayant abjuré l'hérésie et obéi aux commandements du saint-office, étaient dès lors *relaxés*.

D'autres prévenus d'hérésie étaient condamnés à la prison perpétuelle et à demeurer au haut d'une échelle durant trois dimanches devant les églises ou sur les places publiques ; d'autres, descendus dans une basse-fosse, y restaient également à perpétuité, au pain et à l'eau, les fers aux pieds. Des personnes qui avaient recueilli des hérétiques, même malades, les maisons étaient démolies et brûlées, avec défense, sous peine d'excommunication, de les faire rebâtir.

Quant aux hérétiques invétérés ou qui étaient morts sans faire pénitence, ils encouraient des peines particulières, le supplice du bûcher posthume, par exemple. De Menenta, femme de Bernard Sabathier, de Lodève, accusée d'être morte hérétique, autrement dit sans avoir accompli la pénitence qui lui avait été enjointe après avoir fait abjuration, les

Digitized by Google

ossements furent déterrés et brûlés. Ces exhumations pénitentiaires n'étaient pas rares.

Et ce n'était pas aux plus humbles et aux plus faibles que s'en prenaient les Inquisiteurs. Tous les grands noms du Midi se rencontrent dans leurs condamnations, et c'était les fils des Croisés de la Terre-Sainte qu'on poursuivait ainsi à outrance. Le comte de Foix, les sires de Castres, de Châteauverdun, de Durban de Durfort, de Gavarret, de Gordon, de l'Ile-Jourdain, de Lantar, de Lordat, de Mirepoix, de Montesquiou, de Montlaur, de Pins, de Rabastens, de Roquefort, de Roquemaure, de Saint-Paul, etc., etc., figurent sur les livres des suspects et des prévenus.

Des hérétiques les biens étaient confiqués et vendus à l'encan. Leurs enfants et neveux étaient privés de toutes dignités et de tous bénéfices ecclésiastiques et incapables d'exercer aucunes fonctions publiques. D'autres fois nous voyons que le roi de France et l'évêque diocésain s'arrangeaient pour s'approprier les biens confisqués de compte à demi, sans autre façon. Ainsi, par lettres du 30 décembre 1229, le légat du Saint-Siége, prononçant au sujet d'un différend survenu entre Sa Majesté et l'évêque de Béziers, relativement à la confiscation des biens hérétiques mouvants dudit évêché, déclara que les biens nobles appartiendraient au roi et les biens roturiers à l'évêque.

Par ses lettres du mois d'avril de l'année précédente (1228), Louis IX commandait aux barons, baillis et vassaux des provinces d'Arles et de Narbonne et des diocèses de Rhodès, Cascassonne, Agen, Albi, etc., de courir sus aux hérétiques, de mettre à l'enchère leurs propriétés et celles de leurs fauteurs, de les priver de toutes charges et du droit de tester; on devait payer pendant deux ans à ceux qui prendraient des hérétiques deux marcs d'argent pour chacun.

Le pape Alexandre IV accordait en 1254 trois années

Digitized by Google

d'indulgences à ceux qui poursuivraient les hérétiques, leurs fauteurs et adhérents. De son côté, Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de Louis IX, exhortait les évêques, barons, consuls, viguiers, juges et baillis à donner aide et secours aux Inquisiteurs, avec ordre auxdits officiers de leur prêter serment d'obéissance.

Ainsi protégés, intermédiaires et arbitres entre le roi et les évêques, les frères-prêcheurs jouissaient donc d'une autorité sans bornes. Aussi, pour les avoir gênés dans leurs fonctions, même par simple intervention, encourait-on la condamnation à la basse-fosse perpétuelle. On conçoit encore combien un tel pouvoir devait être lourd et profondément odieux.

En l'année 1234, Arnaud, de l'ordre des frères-prêcheurs, inquisiteur dans le diocèse d'Alby, ayant excité contre lui une indignation générale à propos d'une femme qu'il supposait être morte hérétique et dont il voulait faire déterrer le corps, fut assailli et traîné par la foule jusqu'au bord de la rivière où, sans la généreuse intervention de quelques habitants, il eût été jeté sans merci. Echappé au danger, Arnaud ne songea qu'à se venger : son premier soin fut de fulminer l'excommunication contre la ville tout entière. L'évêque dut intervenir. A sa prière, Arnaud déclara qu'il voulait bien pour son compte pardonner aux habitants, mais qu'il ne prétendait point et ne pouvait pardonner l'injure qu'on avait faite à l'Eglise et au Pape. Le procédé a besoin d'être apprécié.

Une supplique adressée au collége des Cardinaux par les chapitres de Saint-Salvy, de Sainte-Cécile d'Alby, par l'abbé de Gaillac et ses religieux, leur dénonçait l'oppression que les Inquisiteurs faisaient subir au peuple. Au mois de mai 1306, P. cardinal, sur la plainte adressée au souverain pontife par les habitants de Carcassonne, d'Alby et d'autres loca-

Digitized by Google

lités, contre les rigueurs que les Inquisiteurs de l'Ordre des frères-prêcheurs exerçaient, fut chargé de faire une enquête à ce sujet. On y lit qu'ils détenaient les prisonniers dans de profonds et obscurs cachots, chargés de fer; qu'ils exigeaient d'eux, sous peine d'être brûlés, le serment de ne point révéler les changements, additions et altérations des registres de procédure de l'Inquisition, ni les fausses dépositions qu'ils arrachaient à l'aide des tortures

Citons encore deux procédures notables

La première fut faite par Jean, cardinal du titre de Saint-Marcelin et de Saint-Pierre, député par le pape Boniface VIII, à l'instance du procureur de Pierre de Fenouillet, chevalier, fils de Hugues de Saissac, chevalier, vicomte de Fenouillet et petit-fils de Pierre de Fenouillet, afin d'obtenir la cassation de la sentence rendue par Pons de Pouget, de l'ordre des frères-prêcheurs, inquisiteur dans la province de Narbonne, contre Pierre, vicomte de Fenouillet, aïeul du demandeur. En vertu de cette sentence le vicomte avait été déclaré hérétique *vingt-cinq ans après sa mort* et ses ossements déterrés et brûlés. De son côté, le roi Saint-Louis s'était pieusement emparé du vicomté de Fenouillet comme revenant à la couronne. Le procureur du requérant soutenait, à l'encontre de l'Inquisiteur, que le vicomte avait toujours été bon catholique, qu'il assistait régulièrement aux offices et recevait les sacrements; qu'avancé en âge, il s'était séparé de la vicomtesse Géraude, sa femme, et avait pris l'habit de l'ordre de la milice du Temple dans la maison du Mas-Dieu, au diocèse d'Elne, où il était mort; enfin, que par son testament il avait fait plusieurs legs pies et notamment au couvent des frères-prêcheurs. Cette procédure est de l'année 1300.

La seconde appellation est de l'année 1309 : elle se rap-

Digitized by Google

porte à un bourgeois de Carcassonne qui avait été inhumé dans le couvent des frères-mineurs de cette ville. L'Inquisiteur voulait le faire déterrer sous le soupçon d'hérésie, tandis que les religieux protestaient qu'il était mort catholique et avait toujours vécu en bon chrétien.

On croit rêver en lisant de pareils faits ! Ainsi, à la simple fantaisie privée d'un inquisiteur, au bout de vingt-cinq ans, une tombe était brisée, fouillée, et ses restes pourris mis au grand jour et jetés au feu... !

Si au nombre des obligations imposées aux *prévenus d'hérésie* se trouvait le voyage en Terre-Sainte, il appert qu'en 1247 Innocent IV donna commission à Raymond, prieur de Millau et archidiacre d'Agen, de contraindre par censures ecclésiastiques les seigneurs et gentilshommes du diocèse de Rhodez, sujets du comte de Toulouse, qui n'avaient pas satisfait à leur vœu, de s'embarquer au prochain passage pour le secours de la Terre-Sainte ou de verser entre ses mains l'argent qu'ils avaient reçu de leurs vassaux. Il avait pouvoir également de se faire remettre les legs faits à cette intention ainsi que les *rachats des vieux Croisés*, et de dispenser de cette pérégrination les vieillards, les valétudinaires, les femmes et les indigents, en les taxant toutefois pour la subvention de la Terre Sainte suivant leurs moyens.

En 1249, Raymond VII, comte de Toulouse et marquis de Provence, se disposait à rejoindre Louis IX en Palestine ; mais étant tombé gravement malade, il déclara que s'il ne pouvait accomplir le voyage d'outre-mer, il entendait que son héritier y envoyât cinquante chevaliers bien équipés pour y servir pendant un an. Bernard, comte de Comminges, Jourdain, sire de l'Isle, Sicard Alaman, Raymond d'Alfar et Pons Astoaud, chancelier du comte, furent témoins de cet engagement.

Digitized by Google

Raymond VII mourut peu après, et par ses bulles du II des calendes de décembre 1250, Innocent IV prescrivit à l'archidiacre d'Agen d'obliger les barons et seigneurs des terres sujettes au feu comte Raymond qui n'avaient pas encore racheté leur vœu, d'aller au prochain passage en Terre-Sainte ou de lui livrer l'argent levé à cette intention et d'exiger des excommuniés caution de le faire au premier passage. La liste des cinquante Croisés en 1252, suivant le vœu du dernier des anciens comtes de Toulouse, nous a été conservée : on y remarque Ferrand d'Alfar, Hugues et Guillaume Bertrand, Auger de Cravenserre du pays d'Armagnac, Arnaud Ferrol, Pierre de Gimel, Arnaud de Marquefave, Bernard de Montaut, P. de Montlaur, Gausbert de Pézénas, Guillaume et Raymond de Rochefort, R. Aimeric de Samatan, Bernard de la Tour, R., Arnaud et Pons de Villeneuve, Bernard de Saisses et trente-deux autres chevaliers.

Résumons-nous. La Croisade contre les Albigeois soumit le Languedoc au roi de France, mais ne ramena guère à la foi catholique, si ce n'est par la terreur et non par la conviction, les nombreux et puissants dissidents qui avaient servi de prétexte à cette guerre impitoyable. « Le glaive de la parole de Dominique » aussi bien que « le glaive de fer de « Simon de Montfort » furent impuissants à purger le Midi de l'hérésie, et Rome en confia l'extermination aux frères-prêcheurs qui, vers 1230, prirent le titre d'*Inquisiteurs de la Foi*. Si nous en croyons le père Mando, qui vivait au XVIIe siècle, l'Inquisition serait un bienfait d'origine céleste : — « Dieu lui-même, dit ce bon père, remplit les fonctions d'inquisiteur quand il foudroya les anges rebelles... Il s'en démit en faveur de Saint-Pierre qui les transmit à ses successeurs, et dans le treizième siècle ceux-ci en abandonnèrent l'autorité à Saint-Dominique et à son Ordre. »

La généalogie est belle, comme on voit, et distance singu-

Digitized by Google

lièrement celle de certains Croisés français de la guerre Albigeoise qui se contentaient de cousiner avec la Sainte-Vierge. Bientôt au glaive de Montfort, à ses potences et à ses bûchers succédèrent avec une effroyable activité la torture, le feu, la prison à terme ou perpétuelle, au pain et à l'eau, le fouet et l'exposition publique, suprêmes expressions d'une peine infâmante, le bannissement, l'exil, les amendes, la confiscation. Ainsi fonctionna l'institution durant six cents ans. Au XVIIIe siècle, devenu sans raison d'être et passé à l'état de sinécuriste, le grand-inquisiteur de Toulouse, sur la demande du président du Parlement, M. Daignan d'Orbessan, seigneur du Busca en Condomois, fut privé des gages que jusqu'alors lui avait servis exactement le Trésor royal.

Veut-on connaître les maximes de l'Inquisition? Nous allons en transcrire les principales :

« On ne dispute point avec les hérétiques; ils se soumettent ou ils meurent.

« Un hérétique absout par le Pape n'échappe point à l'Inquisition qui peut le condamner à mort.

« On ne doit pas l'interroger sur son crime, mais le supposer toujours coupable et ne le questionner que sur les circonstances.

« La mort doit être toujours présentée à un hérétique; on peut lui promettre sa grâce en termes ambigus s'il veut avouer son crime, et ne lui rien tenir de ce qu'on lui a promis, lorsqu'il l'a confessé.

« Les biens d'un hérétique appartiennent à l'Église, même au préjudice de ses héritiers légitimes et catholiques.

« Il n'y a pas de prescription en fait d'hérésie.

« Nulles raisons de parenté, d'amitié, de reconnaissance,

Digitized by Google

ne peuvent détourner de dénoncer un hérétique, vous eût-il même sauvé la vie.

« Un relaps, repentant, doit néanmoins être mis à mort.

« Quiconque par ignorance avance une hérésie, doit être puni de mort ; car on ne doit pas ignorer ce qui est condamné par l'Église.

« Il vaut mieux, dans le doute, faire périr cent catholiques innocents que de laisser échapper un seul hérétique ; car un catholique non coupable va droit au ciel après sa mort, et un hérétique dans cette vie peut infecter un grand nombre d'âmes. »

En vérité, les Jacobins de 1230 étaient presque aussi avancés que les Jacobins de 1793 !

Enfin, les châtiments réservés aux hérétiques invétérés s'appliquaient encore à tous ceux qui avaient avec eux le plus léger rapport. Les saluer, manger en leur compagnie, s'asseoir par hasard à la même table dans une hôtellerie, causer avec ceux qui étaient vos parents, leur donner l'hospitalité, leur accorder seulement l'entrée d'une maison, leur rendre un service, tout était coupable, tout était sévèrement puni. La délation était un devoir et le silence un crime. Ermengaud de Lanta fut brûlé pour n'avoir pas dénoncé son ami qui était hérétique. Les tombeaux, jusqu'alors inviolables, cessèrent d'être un asile sacré pour les frères-prêcheurs : inquisiteurs de la Foi, ils faisaient le procès à des ossements. Sur leur ordre, on retirait du cercueil des cadavres putréfiés et on les brûlait avec des êtres vivants. Les corps des hérétiques étaient traînés par les rues, attachés à un croc de fer, et un crieur public, revêtu d'une robe noire et rouge, tenant d'une main une cloche qu'il agitait par intervalles et de l'autre une épée nue et sanglante, la pointe levée, criait de temps en

Digitized by Google

temps à haute voix : « *Qui may aytal fara, may aytal perira !* » (qui ainsi fera, ainsi périra.) Puis, quand la flamme dévorait ces restes mutilés, un familier de l'Inquisition, succédant au crieur, allait errant autour du bûcher et faisait retentir les airs de cette clameur : — « *Facta est timor Magnum in terrâ !* » Et l'épouvante gagnait les plus grands, les plus élevés en dignité. Les registres où s'inscrivaient ces sentences s'appelaient le *Livre de vie :* — « *Scripta sunt in libro vitæ !... .* »

Horrible ! horrible ! horrible !

DENIS DE THEZAN.

(Le chapitre VIII au prochain numéro.)

SOCIÉTÉ DES MOULINS D'HENRI IV[1].

Dans une société sensée et positive comme la nôtre, l'intérêt du passé ne doit point exclure les intérêts du présent, et une causerie sur les minoteries de Barbaste sera, nous en sommes sûrs, tout aussi bien reçue qu'une notice sur une vieille ruine.

Dans le château royal et belliqueux des tours de Barbaste, qui était en même temps un tranquille moulin, le fer de la guerre et le caducée cohabitaient en bons amis. Aux tristes jours des luttes religieuses, du haut de ses donjons s'élançaient des projectiles meurtriers, et de son enceinte intérieure sortaient des produits réparateurs et nourriciers qui portaient la vie aux entours. Ils vont bien plus loin aujourd'hui que l'olivier règne seul dans l'ancienne forteresse. Là fonctionne depuis longtemps, fondé par M. Bransoulié, un commerce dont le midi de la France et nos possessions des Antilles sont, pour ainsi dire, tributaires. Du moment qu'une grande industrie représente, en partie, la prospérité de notre contrée, c'est un devoir pour nous de définir son rôle et d'encourager son développement, en attendant que l'histoire

(1) La partie historique des *Tours de Barbaste*, que nous n'avons pu faire entrer dans ce numéro, paraîtra dans le prochain.

Digitized by Google

des grandes usines, par M. Turgan, lui soit ouverte. L'heure est tout-à-fait opportune pour aborder un tel sujet. Naguère a paru une brochure qui a pour titre : *Société des Moulins d'Henri IV*. Nous allons procéder à son analyse et déployer les sérieuses espérances qu'elle contient. Le bon vouloir du pays pourra les changer en fructueuses réalités, car elles sont à portée de sa main. Le meilleur moyen de faire l'évidence sur une pareille entreprise, n'est pas de hasarder des conjectures générales ou abstraites, mais de pénétrer dans les détails de l'œuvre, en nous appuyant sur des faits et des chiffres.

La liquidation de la maison Bransoulié a inspiré à MM. Caupenne frères, propriétaires de l'usine de Lassérens, une combinaison qui fusionne ce dernier établissement et celui des Tours de Barbaste, sous le nomde *Société des Moulins d'Henri IV*. Cette réunion des deux minoteries en une seule permettra d'élever la fabrication au niveau des demandes multipliées et de traiter les affaires sur une échelle considérable. Ce but ne pouvait être atteint qu'avec la formation d'une Société en commandite par actions. Cette Société est sur le point d'être constituée. Elle aura à sa tête l'auteur du projet de réorganisation, M. Edmond Caupenne qui cède, de concert avec ses frères, son usine et sa clientèle de Lassérens.

L'habile gérant aura pour attributions de faire marcher ensemble un vaste système de meunerie et la spéculation sur les grains. La Compagnie possède, dès à présent, deux usines outillées avec tous les perfectionnements nouveaux, et de plus deux maisons, l'une sise à Barbaste, proche des tours, qui recevra leur trop plein, et l'autre à Nérac, qui servira de magasin aux froments fournis par cette place et les environs.

M. Bransoulié, pour satisfaire aux exigences de ses correspondants, occupait toutes les meules du pays et portait, pour les faire moudre, ses blés jusqu'à Aiguillon. Son travail, ainsi disséminé, était dispendieux et partant affranchi de contrôle. L'unité de gestion, cause efficiente de toute réussite industrielle, faisait défaut. Son absence réagissait non-seulement sur la prospérité de l'institution, mais aussi sur l'homogénéité des produits. Le manque de surveillance immédiate, les frais, inséparables de ces moutures à distance, disparaissent dans la nouvelle conception, qui circonscrit et localise tout.

Un autre inconvénient et une autre dépense se trouvent également évités. Les moulins de Barbaste ne pouvant verser directement leurs produits dans la Gelise, barrée par la digue de Lassérens, nécessitaient des transports partiels qui n'absorbaient pas moins de 15,000 francs par année. Aujourd'hui la rivière servira de trait d'union

Digitized by Google

à ces deux usines, qui se complètent et se fortifient en se prêtant une mutuelle assistance et en substituant à l'effort individuel la force collective toujours plus puissante. Ainsi l'économie, la simplification des moyens et les ressources exceptionnelles que nous allons produire assurent d'avance de gros bénéfices. Avant de passer à la démonstration mathématique, qui sera aisée, disons deux mots des qualités de la marque et des mérites du directeur.

La marque Bransoulié, nul ne l'ignore, est classée en première ligne pour la panification, en France et à l'étranger. Elle signifie farine supérieure, savoureuse, et si bien étuvée que la traversée maritime ne peut ni l'échauffer ni la pelotonner. Cette marque reste aux mains de la Société, qui continuera à timbrer ses marchandises au nom du cédant.

La fabrication des Tours de Barbaste est donc connue aujourd'hui comme autrefois l'ancienne meunerie de Gonesse et celle de Moissac. Ses farines sont sans rivales pour l'arôme et la consistance. Aux deux expositions universelles de 1855 et 1856, dont la dernière était simplement agricole, les produits de cette provenance primèrent tous les autres et obtinrent deux médailles de première classe. Au mois de janvier 1856, le ministre de la marine, dans un rapport à son collègue du département de l'Agriculture et du Commerce, appréciait en ces termes flatteurs la confection des farines destinées à l'exportation :

« *Parmi les établissements affectés à ce genre d'industrie, celui qui présente les meilleures conditions d'installation, est celui de Barbaste, près Nérac.* »

M. Edmond Caupenne, dont la notoriété commerciale a acquis droit de cité à Bordeaux, Agen, Nérac et Condom, administrera la Société nouvelle. Dans ce mode d'exploitation, son aptitude, son œil, son flair ont fait leurs preuves. A des profits matériels, il a ajouté un renom d'extrême loyauté et une connaissance approfondie de tout ce qui concerne la manipulation et le commerce des farines. Sur le champ plus large qui vient de lui être ouvert, son habileté étendra les relations et sa prudence le préservera des témérités qui peuvent entraîner des chutes. Au reste, les fausses manœuvres sont impossibles, comme on va le voir.

Pourvue de deux usines qui sont sa propriété et d'un fonds de roulement qui lui appartient aussi, la Société des Moulins d'Henri IV se présente dans des conditions privilégiées. Sa solide constitution la dispense de recourir au crédit et la rend indifférente aux crises politiques et financières qui, loin de lui nuire, peuvent devenir pour elle des sources de

Digitized by Google

gain. Les industriels, en général, ont le tort d'immobiliser leurs capitaux en achats, constructions, matériel, et le mouvement de leurs affaires ne peut ensuite être imprimé ou continué qu'avec le secours des banques. La nature ombrageuse de celles-ci peut, à la moindre panique, acculer les débiteurs. Ceux que l'expérience a initiés aux choses commerciales tiennent pour un axiome pratique : que les insuccès proviennent toujours de l'insuffisance du fonds de roulement. MM. Caupenne, avec leur perspicacité, ont compris que la sécurité de leurs transactions, pour un négoce aussi important, était subordonnée à la puissance de leurs facultés au point de départ, et ils ont voulu qu'elles fussent surabondantes. De cette manière, ils traverseront sans crainte des circonstances qui pourront être malheureuses pour les autres mais non pour eux, puisque, dans l'éventualité de catastrophes, il leur sera possible de profiter de l'abaissement des prix et d'attendre le retour d'un état plus normal, c'est-à-dire de la hausse.

La valeur des immeubles indiqués ci-dessus, c'est-à-dire des deux usines, assorties de vastes dépendances, est de 600,000 fr.; leur mise en activité exigera un fonds de roulement d'une somme égale. Par suite le capital constitutif a dû être fixé à 1,200,000 fr. dont la moitié est souscrite par la Compagnie d'assurances sur la vie *l'Impériale*, aux conditions suivantes : service de la rente de son prêt à 6 °/₀ et amortissement du capital par annuités successives de 20,000 fr. ce qui porte les deux prélèvements de la Compagnie à 56,635 fr. par an. Au bout de 20 années, cette dette se trouve complétement éteinte. Le capital primitif, ainsi doublé, s'incorpore en outre le fonds de réserve dont les statuts fixent le minimum à 150,000 fr., et la situation sociale est close par un total de 1,350,000 fr,

Pour démontrer ce résultat, faisons taire nos considérations, et laissons parler les chiffres scrupuleusement dressés dans une brochure qui réclame, non pas optimisme, mais sévère examen pour le sujet qui nous occupe :

« Les moulins de Barbaste et de Lassérens pourraient moudre « mille hect. de blé par jour. — Supposons, comme maximum, 200.000 « hect. par an. — Les frais généraux ne devant pas dépasser 1 fr. par « hect., et le bénéfice brut pouvant être estimé à 2 fr., il resterait un « bénéfice net de 1 fr pour chaque hect. de blé, soit 200,000 fr. pour « 200,000 hect.

Ce n'est pas tout :

« La fabrication des minots en barils, destinés à l'exportation, donne « un bénéfice de 1 fr. 75 c. par hect. au lieu de 1 fr. L'on peut espérer

Digitized by Google

« une vente d'environ 30,000 barils par an, mais pour éviter tout mé-
« compte, nous établirons nos calculs comme si elle n'existait pas.

« En procédant, d'après les mêmes bases, sur une quantité de
« 150,000 hect. par an, il resterait aux actionnaires pour intérêts et
« dividendes 68,018 fr, soit un revenu de 11 fr. 33 p. %.

« En appliquant enfin les mêmes calculs à une quantité de
« 100,000 hect. seulement, la somme à distribuer aux actionnaires
« serait de 38,018 fr., soit un revenu de 6 fr. 33 c. p. %.

« Or, le travail de la seule usine des Tours-de-Barbaste a dû rare-
« ment descendre à ce chiffre de 100,000 hect. dans une année ; peut-
« être même n'a-t-il jamais été réduit à cette quantité. »

Nous nous enfermons donc dans le bénéfice net de 200,000 fr., sur lesquels, ainsi qu'il a été dit, 56,635 fr. 76 c. reviennent à la Compagnie de Paris. En attribuant ensuite aux Actionnaires, suivant les Statuts, 60 0'0 sur le reste des bénéfices, le dividende de 11 fr. 33 c., ajouté à l'intérêt de 5 %, leur donne un revenu de 16 fr. 33 %. Résumons-nous une dernière fois. L'opération des Moulins d'Henri IV, après avoir servi intérêts et gros dividendes à ses Actionnaires pendant vingt années, les fera participer à un capital doublé par la libération de la Société envers la Compagnie d'Assurances, et accru par 150,000 fr., et plus, du fonds de réserve.

Ces deux usines, qui approvisionnent déjà la consommation du Sud-Ouest et des colonies, sont appelées encore à élargir leur cercle d'action. Le pays, dont la richesse agricole est entièrement liée à la production de ces deux minoteries, doit s'applaudir de leur rénovation. Les actions des propriétaires, lucratives, non-seulement pour leur argent, mais encore pour leurs céréales, ajouteront à la valeur de leurs terres. Tous seront jaloux de coopérer à une entreprise qui les favorise en leur créant un immense débouché dont l'importance passée peut faire augurer une progression dans l'avenir.

L'agriculture fournit les matières naturelles, l'industrie les triture, les écoule et attire des capitaux qui se répartissent dans le rayon Ce n'est pas ici le lieu de faire ressortir que la propriété et le commerce sont solidaires et parallèles, car le Parquet pourrait ne pas nous encourager à franchir la haie épineuse, qui isole notre petit enclos scientifique du vaste domaine de l'économie sociale.

J. NOULENS.

Digitized by Google

NOUVELLES RELIGIEUSES.

La vieille église de Mirande s'est rajeunie et redressée dans sa vigueur et sa beauté primitives. Sa restauration radicale, opérée par l'initiative de son archiprêtre et la pieuse libéralité de ses paroissiens, exigeait une nouvelle consécration. Cette cérémonie doit se réaccomplir pour tous les monuments religieux qui ont subi des reconstructions importantes : c'est ainsi que la basilique de Saint-Michel, de Bordeaux, aura, le 20 mai prochain, une solennité analogue; car sa tour va être bientôt entièrement réédifiée; la charpente et les piles du chœur et du transsept ont été complétement refaites. Des travaux du même genre exécutés dans la cathédrale de Mirande, imposaient donc un renouvellement de consécration, qui a eu lieu le 27 septembre. Toutes les prescriptions du pontifical furent observées avec pompe. Mgr Delamarre célébra l'office divin, après lequel l'abbé Lassalle vint occuper la chaire et prononça un discours de circonstance. Le prélat, ayant succédé à l'orateur, jeta un coup d'œil synthétique sur l'histoire de l'architecture sacrée, s'attacha à démontrer l'efficacité des consécrations en général et de celle de Mirande en particulier, et paya, en finissant, un salaire d'éloges légitimes au vaillant ouvrier qui avait régénéré l'édifice. La fête fut couronnée par la bénédiction papale, prérogative accordée par Sa Sainteté à notre vénérable archevêque. La population de la ville de Mirande se trouva triplée dès le matin, et l'assistance qui se pressait sous la nef était très-compacte. Le parrain fut M. le baron de Marignan. La marraine, Mme la marquise de Cugnac, retenue à Fondelin par la première communion de son fils, se fit suppléer dans son pieux office par Mme Pérès, née de Gensac.

Digitized by Google

Les dernières promotions dans l'épiscopat nous intéressent d'une manière directe. M. l'abbé Gazaillan, appelé à l'évêché de Vannes, est Bordelais. Il entra dans la carrière ecclésiastique en qualité de vicaire de Saint-Dominique, d'où il passa aux cures de Quinsac et de Saint-Pierre. Mgr le cardinal Donnet lui confia ensuite une chaire à la Faculté de Théologie de Bordeaux. Plus tard, Son Eminence l'attacha à sa personne avec le titre de vicaire-général, lorsque Mgr de Langalerie fut élevé au siége de Belley.

M. l'abbé Dours, qui vient d'être désigné pour celui de Soissons, par décret impérial du 16 octobre dernier, est né à Bagnères-de-Bigorre. Dès 1834, nous le trouvons successivement professeur de seconde au collége d'Aire, proviseur du lycée de Laval, recteur de l'académie de Clermont et inspecteur de celle de Paris.

Mgr Epivent, évêque d'Aire, a quitté, il y a quelque temps, ses ouailles pour aller en Bretagne visiter sa famille et assister au sacre de Mgr Lebreton, le nouvel évêque du Puy.

Sa Grandeur Mgr Dubreuil, récemment élu archevêque d'Avignon, appartient, comme on sait, au diocèse de Toulouse. Au talent d'orateur et de prosateur distingué, il ajoute celui de poète. L'Académie des Jeux-Floraux le compte parmi ses Mainteneurs. Il publia, dans le temps, un recueil de vers dont nous avons oublié le titre. — Mgr Dubreuil sera préconisé à Rome, le 8 décembre.

La comtesse de Breteuil, qui naguère abjura le judaïsme pour embrasser le catholicisme, est fille de M. Achille Fould, ministre des finances. Elle s'était alliée au comte Joseph de Breteuil, dont le père, autrefois pair de France, appartient aujourd'hui au Sénat. Cette conversion a remis

Digitized by Google

naturellement en mémoire l'ancienne devise des Breteuil : *Nec spe, nec metu.*

Dernièrement un nègre, amené par son maître des Indes, à Libourne, a reçu dans cette ville le sacrement du baptême.

J. NOULENS.

MISCELLANÉES.

NÉCROLOGIE. — Les noms entrent par groupes dans le nécrologe. La marquise de Lau de Luzignan est morte naguère dans son château de Xaintrailles (Lot-et-Garonne). Elle était issue de la maison de Châteaurenard. Nous reviendrons sur le nom de Luzignan dans quelques jours. Le marquis de Tauziac, ancien membre du Corps législatif, et mainteneur de l'Académie des Jeux-Floraux, s'est éteint aussi dans les derniers jours d'octobre. A cette liste funèbre, nous pouvons encore ajouter Jean Sabathié, président du Consistoire de la Haute-Garonne. Cet homme de bien a été suivi à sa dernière demeure par toute la population toulousaine. Les détails qui vont suivre, ne seront pas déplacés dans cette petite chronique funèbre; ils ont été rapportés dans le *Journal de Toulouse*, à propos de la mort récente de Mme Bazaine.

« A la suite d'une razzia opérée en Algérie, M. Bazaine n'étant « encore que commandant, aurait recueilli une jeune fille juive et « l'aurait fait élever. Cette jeune fille, dont les vertus égalaient « l'éclatante beauté, serait devenue la femme de son sauveur. »

Mgr Estrade, proto-secrétaire de Pie IX et originaire de Toulouse, a été foudroyé par l'apoplexie durant son retour à Rome.

DEUX MOTS A PROPOS DE LA MORT DU MARÉCHAL COMTE D'ORNANO. — Son Exc. le maréchal comte d'Ornano a dernièrement succombé sous la charge des années. Son rôle militaire ne nous appartient pas, mais celui de quelques-uns de ses aïeux ne saurait nous être indifférent. Sampierro d'Ornano fut le premier de sa race qui porta les armes sous le drapeau français. Ce fut lui qui sauva le Dauphin au siége de Perpignan, sous François Ier. Son fils, Alphonse, fut le premier maréchal de la création d'Henri IV. Le chef d'une autre branche fut officier général sous Louis XVI, gouverneur de Bayonne, tuteur de Mlle Cabarrus, depuis femme de Tallien et prin-

Digitized by Google

cesse de Chimay. Le second maréchal du nom d'Ornano. était, au déclin du XVIe siècle, lieutenant-général pour sa majesté en Guienne. Durant une terrible peste qui décimait la population bordelaise, il consacra une partie de sa fortune en distributions bienfaisantes. Il portait lui-même les secours et les consolations partout où le fléau sévissait. Les marécages qui entouraient Bordeaux furent assainis par son ordre; et, il y a quelques années, la municipalité de cette ville lui payait un tribut de reconnaissance en attachant son nom à l'une des voies du chef-lieu de la Gironde.

Deux promotions dans la Légion-d'honneur. — C'est un agréable devoir pour nous de signaler l'élévation de M. Manescau, ancien maire de Pau, au grade d'officier de la Légion d'honneur. Celui qui vient d'être honoré de cette distinction est un savant bibliophile qui a consacré une partie de ses loisirs et de sa fortune à la fondation d'une bibliothèque béarnaise, courtoisement ouverte à tous les hommes studieux. Nous souhaitons que cette légitime récompense produise des goûts analogues dans notre département. Alors les pauvres écrivains comme nous, ne seront pas réduits à des voyages dispendieux pour atteindre les livres rares ou spéciaux.

M. le marquis de Luppé, membre du Conseil général des Basses-Pyrénées, a été également nommé, le 29 septembre, membre de la Légion-d'Honneur. A propos de cette nomination, le *Sport* a émis les réflexions suivantes qui ont dû, dans la tombe, faire grincer les dents et cliqueter les os du squelette de M. Rabanis, l'irascible auteur des *Mérovingiens d'Aquitaine*. Voici les quelques lignes que ce journal consacre au lointain point de départ de la maison de Luppé : « Pierre-Charles-Joseph-Gaston, marquis de Luppé, veuf « depuis dix ans d'Armandine, fille du marquis d'Angosse, est au- « jourd'hui le chef d'une famille qui a une origine commune avec « les anciens comtes de Bigorre, d'Armagnac et de Pardiac, avec « les Montesquiou, les Mauléon, les anciens vicomtes de Béarn, les « rois de Navarre, d'Aragon et de Castille. Tous descendent des « premiers ducs d'Aquitaine, issus eux-mêmes des rois de la pre- « mière race par Caribert II, fils de Clotaire II.

Les Archives du Sud-Ouest. — Les archivistes du sud-ouest continuent à faire de l'ordre avec du désordre. Nérac et Marmande ont terminé leur classement.

Digitized by Google

Toutes les séries du dépôt départemental de Lot-et-Garonne, moins la série B, qui comprend les choses relatives aux cours et juridictions, ont été inventoriées et approuvées par M. le Ministre de l'Intérieur. Dans le Gers, M. de Rivière vient de publier son catalogue des archives communales de Vic-Fezensac, et M. Niel fait imprimer les lettres A et B de celles de Condom.

Le rapport présenté, cette année, par M. l'archiviste des Landes, au Conseil général, témoigne aussi de la méthode scrupuleuse appliquée aux titres de ce département. La section E, qui comprend les familles et les communes, est constituée par 246 pièces parchemin, 662 en papier et, de plus, par 35 registres représentant 2,733 feuillets. Dans ce groupe de précieux documents, on trouve la trace des noms ci-après : De Buros, d'Areisan, de Basquiat, de Betbezer de Foix-Candalle, de Borda, de Brethous-Lannemas, de Caupenne, de Beaufort, Domenger, du Clerq, du Lyon, Dusault, du Tertre, de Laborde, de Melet, de Luppé, de Feuillide, de Lassale, de Mesmes, de Portets, de Barry, de Thalazacq, de Gourgues, de Brocas, etc. A l'aide d'autres matériaux qui font partie du même fonds, on peut restaurer en partie le passé des baronnies d'Arricau, de Maignos, d'Urgons et du marquisat de Lacaze.

La nouvelle langue télégraphique internationale. — Peu d'hommes ont déployé, dans leur jeunesse, autant d'activité physique et intellectuelle que M. Descayrac de Lauture, notre compatriote du Tarn-et-Garonne. C'est lui qui partit jadis pour l'Afrique, à la tête d'une expédition scientifique, et sans le malheur des circonstances, il eut peut-être découvert les sources du Nil avant les capitaines Speke et Grant. En 1859, il suivait en amateur nos opérations militaires en Italie ; plus tard, il partit pour la Chine avec nos troupes, et le récit de ses souffrances et de sa captivité est gravé en cicatrices sur ses deux bras. Il vient de publier les *principes d'une nouvelle langue télégraphique internationale*, inventée précisément pendant son séjour dans le Céleste-Empire. Je ne me charge pas d'expliquer son mécanisme ; mais le résultat en serait merveilleux. Elle assurerait un moyen de correspondance facile entre tous les peuples, le secret absolu des dépêches, l'échange des nouvelles et des idées d'un bout de monde à l'autre, enfin la traduction, par signes simples, de tous les idiomes et dialectes parlés sur le globe.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR

L'HISTOIRE D'ÉLÉONORE DE GUYENNE.

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, mit au concours, en 1860, une étude biographique sur Eléonore de Guyenne (1), et recommanda aux concurrents d'apprécier l'influence exercée par cette princesse, notamment dans la Guyenne, sur les sciences, les lettres, les arts et le commerce. C'était là un vaste et beau programme qui était bien fait pour tenter et séduire des hommes de talent. Non-seulement le sujet était des plus intéressants, mais il était aussi des plus nouveaux, car nous ne possédions encore aucune étude sérieuse sur Eléonore de Guyenne, et rien n'était plus pâle et plus insuffisant que les pages consacrées à cette Reine par la plupart de ses biographes (2). Etrange fatalité d'une vie si

(1) C'est bien à contre-cœur que j'appelle Eléonore avec à peu près tout le monde la princesse qui s'appelait réellement Aliénor, par contraction de Aliaænor. La mère portant le nom d'Ænor, le nom donné à la fille avait cette gracieuse signification : « Une autre Ænor, une nouvelle Ænor, *quasi alia Ænor dicta*, » disent les Bénédictins (tome XII du *Recueil des Historiens de France)*. Beaucoup de savants ont aussi vivement que vainement réclamé contre la substitution d'Eléonore à Aliénor. L'auteur de l'*Histoire de la ville de Bordeaux* (1 vol. in-4°, 1771), dom Devienne, rappelle que dans toutes les chartes du XIIe siècle, on la nomme Aliénor, et il aurait pu ajouter que presque tous les chroniqueurs écrivent son nom de cette manière. M. P. Marchegay, dans le tome IV de la 4e série de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1858, publiant des chartes de Fontevraud concernant l'Aunis et La Rochelle, met une généreuse obstination *(et si omnes ego non)* à écrire encore aujourd'hui ce nom comme on l'écrivait au moyen-âge. « Les historiens l'appellent généralement « Eléonore, dit-il, mais nous avons préféré le nom qu'elle prend elle-même « dans ses nombreuses chartes. »

(2) La prétendue *Histoire d'Eléonor de Guyenne*, par Isaac de Larrey, Rotterdam, 1691, in-12, réimprimée à Rotterdam, 1692, sous le titre de l'*Héri-*

Digitized by Google

agitée, si dramatique, et qui semble appartenir beaucoup plus au roman qu'à l'histoire, de n'avoir inspiré aucune de ces œuvres originales, saisissantes, étincelantes à la fois de poésie et de vérité, qui sont l'immortel honneur d'une littérature ! Du moins avait-on le droit d'attendre un récit fidèle et complet de cette vie qui, mêlée à tous les événements considérables du XIIe siècle, se prolongea pendant plus de quatre-vingts ans au milieu des vicissitudes les plus extraordinaires, récit dans lequel devait être surtout signalée la grande et glorieuse participation prise par Eléonore aux progrès des sciences, des lettres, des arts, et, pour tout résumer en un mot, aux progrès de la civilisation.

Un des avocats les plus distingués du barreau de Marmande, M. Louis de Villepreux, s'empressa de répondre à l'appel de l'Académie de Bordeaux. Habitué à gagner les nombreux procès qui lui sont confiés, M. de Villepreux a si habilement plaidé, devant cette savante compagnie, la brillante cause d'Eléonore de Guyenne, qu'une médaille

tière de Guienne, et dont la meilleure édition est celle de Cussac, 1 vol. in-8°, Londres et Paris, 1788, est d'une désespérante frivolité. M. Michaud *(Biographie universelle*, article *Eléonore de Guienne)*, déclare que cette histoire « contient plusieurs faits hasardés, et ne doit être lue qu'avec circonspection. » Le P. Arcère, dans son *Histoire de La Rochelle*, 1756; 2 vol. in-4°), est beaucoup plus sévère encore : « L'auteur de l'*Héritière de Guyenne*, ouvrage, dit-il, « faiblement écrit, et surchargé d'épisodes mal faufilés au sujet, entreprend « l'apologie d'Eléonore, et fait paraître plus de zèle que de discernement. » Craignant de n'en avoir pas assez dit, le bon père ajoute : « Cet ouvrage, quoi « qu'en dise M. l'abbé Lenglet du Fresnoy *(Méthode pour étudier l'histoire)*, « n'est ni curieux ni bien écrit. S'il y a du curieux, c'est du faux absurde... » On a annexé à la dernière édition 72 pages de *Mémoires et anecdotes pouvant servir de critique et de supplément* à ce pauvre livre. Ces 72 pages sont empruntées à l'ouvrage plus piquant que solide de Dreux du Radier : *Mémoires historiques, critiques, et anecdotes des reines et régentes de France ;* Paris, 1763, 6 vol. in-12. Malgré tout ce que laisse à désirer la notice de Dreux du Radier sur Eléonore, je la trouve infiniment supérieure aux notices qui ont paru, de nos jours, sur cette princesse, dans nos meilleurs recueils biographiques et encyclopédiques.

Digitized by Google

d'or lui a été décernée en janvier 1861 (1). Il a eu la bonne pensée de faire jouir le public de son utile et aimable travail, et il a mis au jour, l'an passé, un élégant petit vol. in-8°, sorti, — c'est tout dire, — des presses de M. Gounouilhou, et intitulé : *Éléonore de Guyenne, étude biographique.*

Tous les lecteurs de cette étude, j'en suis sûr, ont ratifié le flatteur jugement rendu par l'Académie de Bordeaux. Pour ma part, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt et de plaisir un livre où un digne hommage est enfin rendu à la mémoire d'Eléonore de Guyenne, et où le côté de la vie de cette princesse qui avait été jusqu'à ce jour le plus négligé par les historiens, le côté novateur et civilisateur, a été surtout envisagé avec une heureuse sagacité.

Avant d'avoir pris connaissance du Mémoire de M. de Villepreux, je m'étais fort occupé de son héroïne. J'avais patiemment cherché parmi les récits des chroniqueurs, parmi les vers de Bernard de Ventadour et de ses harmonieux rivaux, toutes les traces qu'a pu laisser dans l'histoire la mère de Richard-Cœur-de-Lion, toutes les traces qu'a pu laisser dans la poésie la petite-fille de Guillaume IX, *le bon troubadour* (2). En interrogeant mes

(1) Le titre annonce que l'ouvrage a été couronné par l'Académie de Bordeaux dans sa séance du 21 janvier; mais le lauréat, dans la demi-douzaine de lignes qui constituent son avis au lecteur, donne à cette séance la date du 17 janvier. M. de Villepreux a obtenu de la même Compagnie, en janvier 1862, une nouvelle médaille pour sa *Notice biographique sur M. Lodoïs de Marcellus.* On voit que pour M. de Villepreux le succès est passé à l'état de chose normale, et qu'il oblige, chaque année, l'Académie de Bordeaux, à lui fournir de précieuses étrennes.

(2) « Le plus ancien de tous les troubadours connus, » dit M. Fauriel. M. J.-J. Ampère avait oublié l'existence de l'aïeul d'Eléonore quand il a regardé comme « le plus ancien des troubadours » un autre Gascon, Marcabrun, qui ne naquit que vers 1140, plusieurs années après la mort du duc Guillaume. « Une seule de ses chansons, » dit de Guillaume IX, M. Louis Lacour dans la *Nouvelle Biographie générale*, « est parvenue jusqu'à nous; c'est le manus-

Digitized by Google

notes et mes souvenirs, j'ai reconnu combien les investigations de M. de Villepreux ont été actives et consciencieuses. Pour ne citer ici qu'un exemple, Eléonore est mentionnée en d'innombrables passages du *Recueil des Historiens de France.* M. de Villepreux a consulté presque tous les textes indiqués dans le plantureux index que les Bénédictins et leurs successeurs de l'Académie des inscriptions ont placé à la fin de chaque volume, et, comme j'avais fait le même relevé, je certifie, après une attentive vérification, qu'il n'y a lieu de reprocher au lauréat de l'Académie de Bordeaux que de très-rares et de très-petits péchés d'omission (1).

Je voudrais analyser en quelques pages rapides le travail de M. de Villepreux, et mettant à profit une partie de mes recherches, insister sur quelques points au sujet des-

« crit 7225 de la Bibliothèque impériale qui nous l'a conservée. » Ce morceau, composé vers 1100, et dans lequel le *bon troubadour* adresse un dolent adieu à « tout ce qu'il aimait, » au moment de partir pour la Croisade, morceau que l'on pourrait appeler *le Chant du Départ*, n'est pas, quoi qu'en dise M. L. Lacour, le seul qui nous soit resté de lui. On connaît sept à huit autres de ses chansons. Guillaume de Malmesbury prétend (tome XII du *Recueil des historiens de France*) que ce prince jovial célébra dans des poésies très-plaisantes, les désastres de son expédition en Palestine, où il avait été accompagné par une armée considérable, et d'où il était revenu presque seul, comme nous l'apprend Orderic Vital.

(1) J'en signalerai deux. Dans le tome XIV, p. 376, Geoffroy d'Auxerre raconte cette particularité : « Eléonore, mariée depuis plusieurs années, n'avait « pas de progéniture. Saint Bernard était alors auprès du roi travaillant à éta- « blir une certaine paix dont la Reine ne voulait pas. Sans doute, pensent les « Bénédictins, la paix avec le comte Thibaut, 1144). Comme elle se plaignait « de sa stérilité et suppliait le saint d'en obtenir de Dieu la fin, il lui répondit : « Si vous accomplissez ce que je conseille, j'implorerai le Seigneur pour qu'il « exauce vos vœux. La paix eut lieu, et la Reine ne tarda pas à enfanter. » (*Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux).* La chronique de Geoffroy, prieur du Vigeois, nous apprend, d'un autre côté, qu'en 1139, la reine Eléonore (il y a dans le texte, par la faute de quelque copiste sans doute : La Reine Marguerite), ayant donné le baiser de paix dans l'église à une courtisane, qu'elle croyait une honnête femme, en la voyant magnifiquement vêtue et très-bien suivie, elle s'en plaignit au Roi son mari qui ordonna que ces sortes de femmes ne seraient plus vêtues comme celles qui étaient honnêtes, afin que toute méprise fût désormais impossible.

Digitized by Google

quels je ne suis pas d'accord avec le dernier biographe de la fille aînée (1) de Guillaume X (2).

Pour chercher tout de suite querelle à M. de Villepreux, je lui demanderai pourquoi (page 9) il n'hésite pas à prétendre qu'Eléonore naquit au château de Belin, près de Bordeaux. L'autorité d'aucun document ne saurait être invoquée à cette occasion. La tradition seule veut que l'on place à Belin le berceau de la future reine de France et d'Angleterre. Mais la tradition toute seule ne peut pas suppléer au silence de l'histoire, et au moins aurait-il fallu avertir le lecteur de l'extrême fragilité des motifs que l'on croit avoir de faire naître Eléonore à Belin. Je sais bien que d'autres écrivains déjà, notamment l'abbé O'Reilly (*Histoire de Bordeaux*, t. Ier, p. 268), avaient à cet égard trop facilement suivi ce guide si incertain que l'on appelle la tradition; mais quand on a autant de mérite que M. de

(1) « Willelmi comitis Pictavensis primogenitam Alienor, etc. (*De origine comitum Andegavensium*, *Historiens de France*, tome XII, p. 537). Le très-savant doyen de la faculté des lettres de Paris, M. J.-V. Le Clerc, dans l'excellent et trop court article sur Eléonore d'Aquitaine, dont il a enrichi le tome XXI de l'*Histoire littéraire de la France* (1847), p. 784, 787, a, par inadvertance, représenté cette princesse comme la fille *unique* de Guillaume X. Tous les historiens s'accordent à donner à Eléonore une sœur, Alix, que Besly appelle aussi Pernelle (*Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne*, 1647, in-f°, p. 136), que Dadin de Hauteserre appelle aussi Pétronille (*Rerum Aquitanicarum*, etc., 1648; in-4°, p. 528), qu'enfin dom Vaissète appelle aussi Perronnelle (*Histoire générale du Languedoc*, édition du Mège, t. IV, p. 101), et qui fut mariée à Raoul, comte de Vermandois, cousin-germain de Louis-le-Gros.

(2) On a souvent donné à Guillaume X le n° IX, par exemple Besly, p. 120; Isaac de Larrey, p. 3 de la 3e édition; Michaud (*Histoire des Croisades*, 8e édition, 1853; 4 vol. in-8°, p. 136 du tome IV); l'auteur de l'article *Eléonore* dans la *Nouvelle Biographie générale*, et, ce qui est plus étonnant, M. P. Marchegay (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, dissertation déjà citée). J'ai retrouvé le défectueux n° IX en tête de la considérable notice de de Camps, abbé de Signy, sur Alienor d'Aquitaine, dans le 51e volume de la collection qui porte au département des manuscrits de la Bibliothèque Impériale le nom de ce savant. Mais le père d'Eléonore est Guillaume X, parmi les ducs de Guyenne, et Guillaume VIII, parmi les comtes de Poitiers pour Moréri, pour le P. Anselme, pour les continuateurs de dom Bouquet, pour dom Vaissète pour les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates*, et pour nos principaux érudits contemporains.

Digitized by Google

Villepreux, on ne doit jamais accepter, sans les passer au crible de la discussion, de vagues assertions auxquelles ne donne malheureusement aucun crédit le patronage d'un historien tel que l'abbé O'Reilly (1).

Je regrette que, pour l'obscure question de l'authenticité du testament de Guillaume X, M. de Villepreux n'ait pas eu recours aux doctes et judicieuses observations de Bréquigny (tome XLIII, p. 421 et seq. de la 1re série des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*). Si, comme je l'espère, l'*Étude biographique sur Éléonore de Guyenne* obtient l'honneur d'une seconde édition, il sera nécessaire d'y tenir compte de la grave opinion de ce savant historien.

Je vais adresser à M. de Villepreux une objection qui paraîtra paradoxale à beaucoup de personnes et qui est pourtant bien légitime : c'est au sujet de la très-grande beauté qu'il attribue galamment à Éléonore de Guyenne dans la phrase que voici (p. 19) : « A peine âgée de « quinze ans (2), élevée dans une cour où brillait tout ce

(1) M. Jules Delpit a publié, il y a quelques années, dans le *Courrier de la Gironde*, une série de vigoureux et remarquables articles sur l'*Histoire de Bordeaux*, de l'abbé O'Reilly. De l'ensemble de ces articles où la verve pétille, où l'érudition abonde, il résulte que l'abbé O'Reilly, historien, était un peu comme cet abbé dont il est parlé, je crois, dans les *Mémoires* de Saint-Simon, qui, « le « matin disait sa messe, et, après, ne savait pas ce qu'il disait. »

(2) Éléonore étant née vers 1122, au plus tard vers 1123, et le premier mariage de cette princesse ayant été célébré en 1137, l'abbé de Camps a eu tort de dire : « Aliénor n'avait que 13 ans quand elle épousa Louis. » Dom Devienne dit que Louis et Eléonore reçurent la bénédiction nuptiale dans l'église de Saint-André de Bordeaux, le 8 août 1137. La *Nouvelle Biographie générale* (article *Eléonore*) met, je ne sais pourquoi, cette cérémonie au 2 août de la même année. Une différence plus grave existe entre la version de Dom Devienne et celle des auteurs de l'*Art de vérifier les Dates* (édition de 1783, tome 2, p. 348), qui ont avancé le mariage de plus de quinze jours (22 juillet) et ont transporté au 8 août le couronnement de Louis comme roi d'Aquitaine, à Poitiers, ce que Dom Vaissète avait déjà fait (tome IV de l'édition déjà citée, p. 101). M. de Villepreux a suivi Dom Devienne sans discuter ces diverses opinions.

Digitized by Google

« que la civilisation méridionale avait de plus exquis, « extrêmement belle, s'il faut en croire les contempo- « rains, d'un esprit cultivé, vive, enjouée, elle ne devait « pas tarder à se trouver mal à l'aise avec un mari qui ne « concevait pas de plaisir plus grand que celui d'orner « ses chapelles, d'assister à la messe et de chanter au lu- « trin (1). » Isaac de Larrey avait déjà dit (p. 20, 3e édition) que « quelque mérite qu'eussent les princesses et « les dames de la cour de France, la reine Éléonore en « était le plus bel ornement, » que « tous les historiens « parlent avec admiration de sa beauté, de l'air vif et « brillant qui se répandait sur toutes ses actions, etc. » Dreux du Radier (p. 203 du tome II de l'édition en 4 vol. in-8°, 1808) va beaucoup plus loin, et il entre dans de si minutieux détails que son portrait d'Éléonore peut être comparé à une photographie. Que l'on en juge! « La na- « ture semblait avoir épuisé pour elle toutes ses faveurs. » Au rang le plus élevé, à la dot la plus riche, Éléonore « joignait tous les charmes de la figure la plus touchante, « une bouche admirable, les plus beaux yeux du monde, « un regard doux, un air affable, une beauté achevée. « Son esprit naturellement vif, orné et poli, répondait au « mérite dont les yeux sont juges (2). »

(1) Ces dernières lignes sont tirées de la chronique du moine Odon de Deuil, qui a connu Louis VII mieux que personne, puisqu'il fut son secrétaire. Rien ne me paraît plus caractéristique que l'anecdote racontée par le contemporain, Etienne de Tournai, et d'après laquelle le roi de France se laissa traiter par les chanoines de Notre-Dame de Paris de la façon la plus humiliante, à l'occasion d'un modeste souper qu'il avait pris la liberté de faire gratis dans leur village de Créteil. Le pauvre roi a tout-à-fait, dans ce récit, la mesquine et piteuse attitude de l'âne de la fable, disant : J'ai souvenance

Qu'en un pré de moine passant, etc.

(2) Plus discrète que Dreux du Radier, Mme de Villedieu, dans ses *Annales galantes*, 1677, se contente de dire : « L'histoire a rendu la beauté de cette « princesse si fameuse, qu'il serait inutile de la dépeindre. » Il faut savoir d'au-

Digitized by Google

A Dieu ne plaise que je prétende que la fille de Guillaume X ait été laide! L'Aquitaine ne me pardonnerait jamais une proposition aussi malsonnante... J'affirme seulement que les témoignages des contemporains ne nous donnent pas le droit de célébrer avec tant d'enthousiasme et de lyrisme l'éclat de la beauté d'Éléonore. J'aime à croire que l'on ne verra rien de blasphématoire, rien même de téméraire dans cette simple observation, qu'un grand nombre de chroniqueurs anglais et français du XIIe siècle nous parlent de cette princesse sans dire un mot de ses agréments physiques. Seul, un chroniqueur du XIIIe siècle, Matthieu Paris qui, né vers 1195, quand Éléonore avait environ 72 ans, ne peut être considéré comme un témoin oculaire, nous apprend que la fille de Guillaume X était désignée dans les prophéties de Merlin sous le nom d'un aigle, d'abord parce qu'ayant été reine de France et d'Angleterre, elle a étendu ses ailes sur deux royaumes, et ensuite à cause de son avidité (1), car elle ravit par sa beauté (Speciosilate) aussi bien les âmes que les corps.

A défaut des chroniqueurs, les troubadours peuvent-ils être appelés à déposer en faveur des attraits d'Éléonore? Je ne le crois pas. Celui des poètes provençaux qui passe

tant plus de gré à Mme de Villedieu de sa réserve que cette dame avait une imagination plus romanesque et plus déréglée, comme le fut hélas! aussi, sa conduite.

(1) *Propter rapacitatem.* Le mot rapacité a effarouché la susceptibilité des panégyristes d'Eléonore de Guyenne, et quand ils ont traduit ce passage du moine de Saint-Albans, ils ont presque toujours escamoté ce malheureux mot; Dreux du Radier, par exemple, qui ajoute, de sa propre autorité, l'épithète *extrême* à la mention simplement faite de la beauté de la reine par l'auteur de l'*Historia major*. M Huillard Bréholles, dans son excellente traduction de la *Grande chronique* de Matthieu Paris (8 vol. in-8°, 1840 et seq.) a dit : « Cette « beauté *fameuse* qui entraîna après elle les âmes et les corps. » Au lieu des adjectifs *extrême* et *fameuse*, c'est l'adjectif *ravissante* qu'il aurait fallu employer.

Digitized by Google

pour avoir le plus admiré la duchesse de Guyenne, Bernard de Ventadour lui-même, n'a rendu nulle part un hommage direct et formel à sa beauté, et le passage de ses chants le plus significatif, celui que M. de Villepreux a choisi pour une des deux épigraphes de son livre : « Quand le douz zéphir souffle, venant des lieux que vous « habitez, il me semble que je respire un parfum de « Paradis, » ne contient, au bout du compte, qu'un aveu d'amour (1).

Les beaux-arts, si favorisés par Éléonore, n'ont point conservé son image à la postérité. « Il n'existe, dit M. Le Roux de Lincy (*Femmes célèbres de l'ancienne France*, 1848, 1 vol. in-12, p. 186), « aucun monument contem- « porain qui puisse nous faire connaître précisément quel « était le genre de beauté d'Éléonore, ni quel costume « elle portait. Lenoir, dans le *Musée des monuments fran- « çais* (voir l'*Atlas des monuments français*, planche XV) « a recueilli la statue placée sur son tombeau, mais cette « statue est de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe (2). »

(1) M. Paul Tiby (auteur de l'article *Eléonore* ou *Aliénor de Guienne*, dans le *Dictionnaire de la conversation*), ne croit pas, l'irrévérend ! que ce n'ait été là qu'un amour platonique. Voici ses paroles : « La duchesse ne se piqua pas « d'une plus grande fidélité envers Henri qu'envers Louis VII, et les chansons « de Bernard de Ventadour ne permettent point de douter que ce célèbre trou- « badour n'ait été l'amant favorisé de la princesse après son second mariage... » Sur la foi de quelques vers galants, n'a-t-on pas dit la même chose de Clément Marot et de Marguerite d'Angoulême?

(2) Un autre ancien élève de l'École des Chartes, aujourd'hui devenu professeur de cette même école, M. Vallet de Vireville, dans une note de l'article *Eléonore de Guienne* de la *Nouvelle Biographie générale*, article qu'il aurait bien dû se charger de rédiger, s'exprime ainsi : « Après sa mort, sa statue « couchée fut sculptée sur sa tombe à Fontevrault. Cette statue de pierre, jadis « peinte et dorée, est un des premiers monuments de l'iconographie royale. « Elle a été gravée dans Stothart, *Monumental effigies of Great Britain*; « Londres, 1817-1832 ; in-f°, planches VI, VII et à la fin. » Une gravure en a été donnée récemment par MM. H. Bordier et Ed. Charton, dans l'*Histoire de France, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque*, t. 1er, p. 290, 1859. « Le Musée des Souverains du Louvre, ajoute « M. Vallet de Viriville, possède plusieurs ouvrages qui attestent le goût somp- « tueux d'Eléonore, et dont elle fit présent à l'abbé Suger. »

Digitized by Google

Que, par la voie de l'induction et en rapprochant des paroles de Matthieu Paris le culte dont Éléonore fut l'objet, non-seulement de la part des poètes, gens toujours si inflammables, mais de la part de beaucoup d'autres personnages, l'on soit amené à penser et à dire qu'Éléonore de Guyenne a dû avoir en partage une splendide beauté, je trouverai ces conclusions très-naturelles, et, me rappelant que, de tout temps, l'Aquitaine a été la patrie des plus charmantes femmes, j'ajouterai même, si l'on veut, que rien ne me paraît plus vraisemblable.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(La suite au prochain numéro.)

LE GASCON[1],

AUTEUR DE LA GUIRLANDE DE JULIE.

Louis XIII qui, pour tuer l'ennui que lui donnait son métier de roi, se créa tant de petites occupations accessoires, ne se serait-il pas d'aventure amusé à relier? Je le croirais volontiers : c'est une occupation proprette et qui sied à toute personne, même à un roi qui a des loisirs. Louis XIII s'était bien fait fourbisseur d'arquebuses, confiturier, faiseur de châssis, barbier, que sais-je encore! Tallemant (2), qui nous donne en long ce détail, ajoute : « J'ai peur d'oublier quelqu'un de ses métiers. » Il a raison, et c'est, je crois bien, de celui de relieur qu'il ne se souvient pas. Louis XIII n'eût pas déchu en se le donnant pour amusement. Une reine, qui

(1) On sait que les artisans d'autrefois faisant leur tour de France aussi bien que les ouvriers d'aujourd'hui, prenaient ou recevaient fréquemment, dans ou sans le baptême du compagnonnage, le nom du lieu ou du pays natal. L'origine du maître relieur est suffisamment indiquée par son nom pour que notre province puisse le revendiquer. Toutefois nous ne pouvons assigner la ville qui lui donna le jour. *(Note du Directeur de la Revue.)*

(2) Edition in-12, tom. III, p. 67.

Digitized by Google

régna bien plus réellement que lui, Elisabeth d'Angleterre, broda de ses mains, avec des fils d'or et d'argent et des paillettes, la couverture de plusieurs volumes (1) dont le plus beau se trouve à la bibliothèque Bodléienne, à Oxford. C'est une traduction anglaise des épîtres de saint Paul, sa couverture en soie noire est toute couverte de devises en broderie qui témoignent des tristes pensées d'Elisabeth quand elle fit ce travail. Elle était alors au château de Woodstock, que sa sœur Marie lui avait donné pour prison.

Gaston d'Orléans, bien plus que son frère encore, était ami des beaux livres. Il avait une bibliothèque à Paris et une autre au château de Blois, toutes deux d'une grande richesse. Celle de Paris était au Luxembourg, au bout de la galerie de Rubens. « Des ta-« blettes couvertes de velours vert (dit le P. Jacob) (2) avec les « bandes de mesme etoffe garnies de passemants d'or et les crépines « de mesme. » soutenaient les livres dont la reliure était « toute « d'une mesme façon avec le chiffre de Son Altesse reale. » Ces livres tous en veau fauve, sauf quelques-uns en maroquin violet pâle, avec le double G entrelacé et couronné, se trouvent presque tous aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. J'ignore qui reliait pour Gaston, mais il se pourrait que ce fut le Gascon, dont le talent était en pleine fleur au temps où le frère de Louis XIII se donna le plus à l'amour des livres. Le Gascon, qui n'avait pas d'égal en son art (3), relia, comme on sait, la *Guirlande de Julie*, ce chef-d'œuvre de galanterie que Mlle de Rambouillet « trouva à son ré-« veil, sur sa toilette, le premier jour de l'année 1633. » Les plus beaux esprits du salon d'Arthémise avaient composé les madrigaux ; Jarry, « cet homme, dit Tallemant, qui imite l'impression et qui « a le plus beau caractère, » les avait calligraphiés, et l'Orléanais, Nicolas-Robert, avait peint les fleurs qui symbolisaient toute cette poésie galante (4), de manière que Julie, à qui elle s'adressait, pût

(1) Voir un discours de M. Cundal, à l'ouverture de la 94e session de la Société des Arts de Londres.

(2) Page 477.

(3) Description de la *Guirlande de Julie*, dans le Chansonnier Maurepas, tome Ier, p. 530.

(4) Huetiana, p. 105,

Digitized by Google

l'entendre et la prit pour elle. Or, ce Robert était attaché à Gaston, pour qui il avait peint, à 100 fr. la feuille, les fleurs du jardin du Luxembourg et de Blois.

Pourquoi le Gascon, que je ne trouve dans aucune liste de libraires-relieurs, et qui me semble, par consequent, avoir été un de ces ouvriers domestiques dont j'ai parle ailleurs, n'aurait-il pas fait sa partie en cette qualité dans la maison de Gaston? De cette façon, M. de Montausier aurait là recruté, tout ensemble, et son peintre et son relieur!

La dorure sur les livres de Gaston est toujours fort belle; les lettres et les ornements y sont d'une grande netteté et d'une fine élégance. C'est justement en cela que le Gascon excellait; seulement, il était d'ordinaire bien moins sobre dans les détails. S'il relia pour le duc d'Orléans, ce qu'après tout je suis loin d'affirmer, il fallait qu'il se fît violence, et qu'on lui eût imposé bien formellement cette uniformité de reliure sévère dont le P. Jacob nous parlait tout-à-l'heure. Le goût des reliures richement ornées s'était perdu chez la plupart des amateurs, depuis que de Thou et le garde-des-sceaux, de Vic, qui avaient continué, jusqu'au temps de Louis XIII, la tradition de Grolier, n'étaient plus là pour l'entretenir. Le Gascon devait se soumettre à la mode qui, sans doute, à cause du malheur des temps; avait admis des lois somptuaires jusque dans la toilette des livres. Il se dédommageait sur les volumes de fantaisie galante, comme cette *Guirlande de Julie*. Il la relia en maroquin du levant à l'intérieur et à l'extérieur, chose qui ne se pratiquait pas d'ordinaire, comme le remarque Tallemant; et sur les deux côtés, au-dedans et au-dehors, il répéta à l'infini les J et les L, initiales de Julie et Lucine, prénoms de Mlle de Rambouillet. L'exemplaire de l'*Introduction à la vie dévote*, qui a appartenu à la reine Anne d'Autriche, portait aussi le chiffre de cette princesse mêlé à des fleurs de lis, et reproduit à profusion. C'est le Gascon, ou quelqu'un de ses imitateurs, qui l'avait certainement relié. Il excellait aussi dans les reliures dorées en plein ou pointillées; remarquez bien ce dernier détail, car les compartiments aux petits points sur maroquin rouge étaient ceux qu'il réussissait le mieux.

C'est ainsi qu'il relia, par exemple, en son plus beau temps,

Digitized by Google

c'est-à-dire vers 1641 (1) les livres si recherchés aujourd'hui que l'ami de Gassendi et de Ménage, de Despréaux et de Molière, le riche et savant magistrat Habert de Montmort, avait réunis dans son bel Hôtel de la rue Vieille-du-Temple. Les charmants classiques in-16 de Jansonnius se trouvaient chez lui en exemplaires de choix avec réglures à chaque page, une gravure de la meilleure épreuve au front du frontispice (2) ? Le Gascon les avait tous vêtus d'une ravissante reliure de maroquin rouge, avec des fils d'argent et de soie alternés au tranche fil (3). Des ornements à petits fers épanouissent leur pointillé en motifs exquis autour du monogramme de l'heureux possesseur, gravé dans un cartouche de maroquin noir au milieu des plats. Ajoutez des gardes en papier marbré, luxe alors nouveau et très-recherché, et vous aurez l'uniforme élégant de cette bibliothèque où, suivant un usage que nous avons déjà trouvé chez Gaston et qui semble alors avoir été général (4), tous les livres, qu'ils fussent ou non d'un égal format, devaient être reliés de même. Le Gascon n'aimait pas, nous l'avons dit, ce système des reliures semblables qui limitait dans les mêmes dessins son talent si varié ; mais y étant contraint, il avait soin de choisir pour la reliure dont on lui imposait l'uniformité, ce qu'il faisait le mieux et avec plus de plaisir. Or, nous l'avons dit, sa

(1) Nous publions cette date parce qu'un des plus jolis volumes que le Gascon ait reliés la donne d'une façon certaine. C'est un manuscrit in-4°, de 69 feuillets, ayant pour titre : *Preces Bibliæ*, qui fut calligraphié, pour Habert de Montmort, par Nicolas Jarry, le même qui avait peint de sa plume la *Guirlande de Julie*. On lit sur le titre : Nicolas Jarry, scribebat, anno Domini 1641.

(2) M. de Clinchamp avait son *Lucrèce* qui, de chez lui, passa chez M. Solar. Son *Hippocrate*, ainsi qu'un autre petit volume se trouvaient chez M. Cigongne ; nous possédons son *Martial*.

(3) C'est un des détails qui permettent le mieux de reconnaître une reliure du Gascon.

(4) Le procureur au Parlement, Prieur, ami de Scarron, s'était lui-même donné ce luxe de reliures uniformes. Scarron, dans l'épître qu'il lui adresse, le félicite d'avoir, « en une tablette peinte et dorée, » une collection de volumes précieux que lui envierait plus d'un juge « porte écarlate. » *Chez toi*, lui dit-il,

On voit force livres choisis,
Et non d'humidité moisis,
Dont très-riche est la reliure,
Toute d'une même parure.

Digitized by Google

préférence était pour le maroquin rouge avec des ornements à petits fers.

On a de lui en ce genre d'adorables livres de prières, non point de format in-24, comme le livre d'*Heures* à fermoir émaillé qui avait appartenu au duc de Mayenne, et qui fut vendu chez Mme de Lavallière, mais de format in-8°, comme la belle *Bible de Cologne*, de 1630, que possédait M. Renouard. Si, comme tout le donne à croire, c'est le Gascon qui en a fait la reliure pointillée, avec compartiments et tranches à fleurs, c'est certainement un de ses chefs-d'œuvre (1).

HENRI FOURNIER.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES (2).

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite.)

VIII

SOMMAIRE. — Dante et Gerson : l'*Enfer* et l'*Imitation de Jésus-Christ*. — Les troubadours et avec eux Dante et Gerson peuvent être regardés comme les aïeux de nos grands écrivains. — Causes qui déterminèrent les nombreux pèlerinages armés. — Des milices religieuses et militaires : les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, plus tard appelés chevaliers de Rhodes et de Malte. L'ordre des Templiers. — Philippe-le-Bel et Jacques de Molay.

Quelques écrivains ont dépeint l'ère qui suit les Croisades comme une époque de lassitude, de malaise et d'atonie. Nous venons de parler de cette multitude de troubadours qui,

(1) *Gazette des Beaux-Arts.*

(2) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

Digitized by Google

Croisés pour la plupart, firent retentir tous les castels de l'Occident de leurs chants guerriers et de leurs hymnes d'amour, çà et là entremêlés de la satire des moines, des dames légères et des seigneurs déloyaux. Il est vrai que, comme le cri d'âmes blessées ou venues au renoncement des espérances et des satisfactions terrestres, on retrouve dans tous les écrits du temps un fond de mélancolie ou d'amertume, qui est d'ailleurs le propre des poètes et des penseurs de tous les pays et de tous les âges. Mais ici ces sentiments ne s'expliquent-ils pas assez par le mauvais succès des Croisades d'une part, et de l'autre par la sanglante tragédie des Albigeois qui, semblable à une aurore boréale, dut refléter longtemps après au loin les flammes de l'incendie et prolonger, comme un sinistre écho, les plaintes vengeresses des victimes sous le fouet de leurs bourreaux tortionnaires?...

Eh bien! à ceux qui osent prétendre, par mauvaise foi ou ignorance, que les Croisades ne produisirent que le découragement pour les âmes et l'impuissance pour le génie, opposons deux noms, immortels à titre divers, Gerson et Dante, celui qui prie et celui qui maudit; celui qui élève doucement vers le Ciel ses yeux trempés de larmes et celui qui regarde en ricanant les flamboyants abîmes de l'enfer. On devine, — particularité remarquable,— dans ces deux hommes la même idée, le même sentiment, si l'on peut dire. Tous deux ont acquis la triste expérience de leurs semblables et tous deux en ont retiré un mépris général de l'humanité dont l'un s'afflige et dont l'autre s'irrite. N'est-ce pas ce qui doit arriver plus ou moins à tout homme supérieur à qui une longue habitude des affaires ou une lutte incessante au milieu d'ambitions et d'ingratitudes politiques a livré les secrets de notre pauvre et faible nature? Si, d'un côté, l'*Imitation de Jésus-Christ* est le plus admirable monument de l'esprit de l'homme, l'*Enfer* de Dante est la création la plus étrangement hardie

Digitized by Google

qu'ait enfantée l'imagination d'un poète; et ces deux ouvrages ont été écrits pourtant à la suite de ces flots de sang que les Sarrasins firent, pendant deux siècles, jaillir des veines du catholicisme. Le chancelier de Paris, Gerson, avait vu de près les héros de la Palestine, et ne peut-on pas dès-lors conclure qu'il s'est inspiré des souffrances résignées de ces pèlerins qui, soutenus par une céleste espérance, disant adieu à la patrie et à la famille, s'en allaient mourir au pied du Saint-Sépulcre à Jérusalem?

Quant à Dante, né en 1265, c'était le rejeton d'une famille aussi noble qu'ancienne. Caccia Guida Ilisei, son père, s'étant marié à une fille de Ferrare, de la maison des Alighieri, suivit la coutume du temps; il ajouta à son nom le nom de sa femme et écartela ses armes des siennes. Enfin, rassasié du monde, il s'engagea dans la milice de l'empereur Conrad et s'en fut en Terre-Sainte pour ne plus revenir. Dante naquit donc à peu près à la même heure où saint Louis allait à Dieu; et le berceau du poète, doré des espérances de l'avenir, fut placé sur les ruines de cette société de géants qui avait effrayé l'Occident et que l'Orient s'était chargé de dévorer. On sait les incomparables infortunes du Florentin, condamné à mort s'il rentrait dans sa patrie, et forcé de venir exhaler sur la terre de France son long cri de douleur et de malédiction. Et Dante était le fils d'un Croisé!

Ainsi les troubadours, Dante Alighieri et le chancelier Gerson ensuite, peuvent à bon droit être regardés comme les aïeux illustres de nos écrivains, dont la longue généalogie n'est pas une des moins curieuses. Et cependant que n'a-t-on pas dit sur l'ignorance héréditaire des gentilshommes? Quelques écrivains venimeux se sont amusés à mystifier le vulgaire par des contes puérils au sujet de cette prétendue ignorance des nobles du moyen-âge et de la renaissance.

Digitized by Google

Il est vrai que du Guesclin, Bayart, le connétable Anne de Montmorency, ces rudes hommes de guerre, avaient préféré de bonne heure l'épée à la plume, la vie des camps à la vie contemplative. Mais à l'opposé de ceux-ci, que d'autres furent à la fois de grands écrivains et de grands capitaines! Que d'autres s'ensevelirent dans le silence des cloîtres pour se livrer aux méditations solitaires, aux études ardues! Outre ceux que nous avons mentionnés, que de noms de fils de Croisés nous pourrions rapporter encore au hasard. D'abord le roi René de Provence, Charles d'Orléans, François Ier, Charles IX, Henri IV...; puis, Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, Geoffroi de Villehardouin, l'un des chefs de la quatrième Croisade, Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme, le maréchal de Montluc (en admettant qu'il soit sorti des Montesquiou), François de Saint-Aignan *dit* Malherbe, Honorat de Beuil, marquis de Racan qui, au rapport de Colbert, *se mesloit d'écrire*; la Rochefoucauld, Salignac de Fénelon, le cygne de Cambray, les maréchaux de Ligne et de Bassompierre, lord Biron, etc., etc.

De nos jours, enfin, est-ce que MM. de Châteaubriand, de Ségur, de Montalembert, de Valon, de Carné, de Saint-Aulaire, de Foudras et autres fils des Croisés, ne valent pas les encyclopédistes et les idéologues? Ne soyons pas injustes et surtout aveugles par esprit de parti. Sans les monastères, sans les Bénédictins que saurions-nous? Or, qui peuplait les abbayes? Les cadets de ces hommes de fer, humbles et laborieux moines ployés sous leur règle rigide, oubliés du monde et l'oubliant, pour ne vivre que de méditations et de pensées bénies qui leur venaient du Ciel sur le souffle de Dieu!... Non, ne soyons ni ingrats, ni partiaux; restons fidèles à la devise du Musée de Versailles : A TOUTES LES GLOIRES DE LA FRANCE!

Digitized by Google

C'est peut-être ici la place de noter la cause déterminante qui provoqua successivement, pendant deux cents ans, tant de migrations de l'Occident en Orient. Résolus d'arracher aux Sarrasins la Palestine, cette contrée qui avait vu naître le Christ, où il avait prêché sa religion, des milliers de fidèles avaient abandonné la terre d'Europe pour s'enfoncer dans les sables de la Syrie, heureux d'expirer après avoir baisé le Saint-Sépulcre. Ces migrations, si nombreuses au départ, s'en retournaient dans leur patrie considérablement diminuées. Les maladies et les batailles perpétuelles avec les Sarrasins décimaient promptement ces masses, souvent encombrées d'une multitude de femmes et de vieillards. Puis, le vœu accompli, la plupart songeaient au retour. Bien peu se décidaient à dire un éternel adieu au pays natal et à s'établir au milieu des barbares. Aussi, les persécutions auxquelles étaient sans cesse exposés les voyageurs, révélèrent bientôt la nécessité d'une protection permanente et de nature à encourager les établissements du pays et à favoriser les pèlerinages partiels.

De là l'idée des Ordres militaires, idée féconde, à jamais mémorable, qui fut le salut de milliers d'hommes et qui fit la gloire des grandes familles du temps.

Bientôt on vit, se dévouant à la protection des chrétiens d'Orient, se former ces corps de religieux armés, partageant leur temps entre le soin des malades et les exercices de dévotion, puis allant au-devant des pieux voyageurs et les aidant sous leur garde à traverser le désert et à déjouer les embuscades des Sarrasins. Telle est l'origine des Ordres militaires dont les deux plus illustres sont connus sous le nom de chevaliers du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Grâce particulièrement à la milice du Temple régulièrement constituée et les routes étant plus sûres, les caravanes

Digitized by Google

devinrent aussi plus fréquentes. Les rois et les barons tinrent à honneur de faire entrer leurs enfants dans ces Ordres glorieux qui formèrent en peu de temps une association nombreuse, toujours prête à s'élancer à la poursuite des Infidèles et servant d'avant-garde aux armées que les souverains de l'Occident menaient contre les Turcs. On doit reconnaître que l'enthousiasme des Croisades est dû en grande partie au récit des brillants faits d'armes des Templiers et des Hospitaliers qui entretinrent pendant deux siècles, en Occident, le goût des pèlerinages armés, malgré le mauvais succès qui attendait chaque expédition.

L'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem a continué de fleurir jusqu'au dernier siècle. Bien que sans raison d'être, il n'est point aboli et son ruban est encore l'objet de l'ambition des descendants des familles illustrées sous l'étendart de la croix. A part le gouvernement français, toutes les chancelleries de l'Europe gardent la liste des membres de cette chevalerie qui compte à cette heure même des cardinaux, des archiducs, des princes du Saint-Empire, et qui s'honorait naguère d'avoir pour protecteur direct le vénérable pontife Grégoire XVI. Nous nous réservons d'indiquer les services que pourraient rendre de nos jours à la foi catholique les chevaliers de Malte, si tant il est vrai qu'il ne s'agit pas seulement pour eux de se parer d'un ruban, mais bien aussi, par des actes et des faits, de perpétuer le dépôt des glorieux exemples et la tradition des sublimes dévouements de leurs immortels prédécesseurs.

Quant à l'Ordre du Temple, il est devenu tristement célèbre par le martyre de Jacques de Molay, son vingt-deuxième grand-maître. A quoi bon mentionner ici les signalés services rendus à la chrétienté par les chevaliers de cette milice dont l'institution remonte à l'année 1118? Tout le monde connaît leurs prodigieux exploits, leur autorité presque souveraine

Digitized by Google

et leur réputation d'immenses richesses qui semblent avoir provoqué l'éclatante catastrophe de 1313.

Ces richesses étaient le produit successif de legs, souvent considérables, que leur faisait chaque grand seigneur à son lit de mort. C'était l'usage : nous n'en citerons qu'un exemple que nous avons sous les yeux. Pons de Thezan, par son testement fait le 12 avril 1231, entre autres dispositions, donna toutes les armes dont il se servait à la guerre, — « *omnia arma mea militaria,* » dit-il, à l'hôpital de Jérusalem et à la maison des Templiers — *domui militiæ Templi* » et laissa, en outre, « son palefroi avec la selle et la bride » à la même milice du Christ. Cette donation explique les mœurs toutes guerrières des Templiers. Lestes, hardis, infatigables, ils n'avaient de rivaux que dans les Mameluks et l'on peut dire qu'ils furent la cavalerie légère des armées féodales. Montés sur d'élégants chevaux, ils étaient suivis chacun d'un écuyer, d'un page et d'un servant d'armes; et si la règle de saint Bernard interdisait aux chevaliers du Christ le luxe des vêtements, elle ne leur défendait pas d'avoir des armes de grand prix, d'un acier fin trempé et damasquinées avec la plus exquise perfection de l'art oriental.

Tels furent les Templiers, jusqu'à l'heure où ils devaient succomber. Étaient-ils vraiment coupables ou moururent-ils victimes? Les captieuses promesses et les tortures à l'aide desquelles on leur arracha de partiels aveux, bientôt et unanimement rétractés d'ailleurs, paraissent une présomption de leur innocence. Pourquoi faut-il que l'histoire, comme la nature, ait ses secrets et ses mystères? Le voile qui enveloppe la fin des Templiers trompe l'effort de l'esprit humain; et le penseur inquiet qui essaie de plonger dans les ténèbres de cette lamentable procédure, y flotte sans cesse, comme le mineur, égaré, aveugle, anéanti, et sans cesse suspendu entre

Digitized by Google

l'astucieuse machination de Philippe-le-Bel et la mort sereine de Jacques de Molay !

Arrêtons-nous. Il nous reste à parler du Musée de Versailles, en ce qui touche les salles des Croisades. Nous dirons ce qu'on y a fait, ce qu'on aurait pu faire, et nous relèverons quelques oublis d'autant plus inexplicables que l'histoire est ouverte pour tous les yeux ; et que, s'il est bien de nous montrer des tableaux de villes prises d'assaut, pillées, incendiées, il ne nous semble pas moins intéressant de rappeler de saints martyres, de généreux sacrifices, de grandes leçons et d'utiles enseignements.

DENIS DE THEZAN.

(Le chapitre IX au prochain numéro.)

A PROPOS DE LA BROCHURE DE M. NÉEL

Haro SUR LE PAPIER TIMBRÉ !

Rassurez-vous, — mon cher Noulens, — je n'ai nullement l'intention de chasser sur le domaine de l'économie politique. Le titre même que j'inscris en tête de cette lettre m'avertit assez qu'il est certaines limites qu'un modeste publiciste ne doit jamais franchir, alors surtout qu'il n'a pas l'honneur d'être marqué au *timbre extraordinaire* comme MM. les privilégiés de la grande plume et du grand format.

Il existe d'ailleurs, selon moi, en deçà du poteau fiscal, un champ encore assez vaste pour l'écrivain qui aime à rechercher dans le passé les germes du présent, et ce champ fécond appartient tout entier à la *Revue d'Aquitaine*, car c'est celui de l'histoire.

C'est donc seulement au point de vue historique, vous le comprenez déjà, mon cher directeur, que j'ai à vous signaler la brochure que M. J.-F. Néel, un ancien notaire que la Gascogne a enlevé pour

Digitized by Google

un temps à la Normandie, a publiée à Paris, chez Guillaumin, libraire, et Marescq père, sous ce titre alléchant : *Haro sur le papier timbré !*

En ouvrant cet opuscule, j'ai été frappé tout d'abord par cette épigraphe empruntée à l'un de nos jurisconsultes les plus estimés, M. Troplong : « Les droits d'enregistrement ne sont que les anciens « droits seigneuriaux confisqués au profit du Trésor public. » Et vite j'ai dévoré les quelques pages, pleines d'érudition que M. Néel a bien voulu consacrer au développement de cette idée. Permettez-moi de résumer à mon tour, en quelques lignes, cette partie si étendue et si difficile de notre jurisprudence dont l'origine remonte aux siècles les plus ténébreux de la monarchie française.

A la chute de l'empire romain, la Gaule fut envahie de tous côtés par des peuples de race germanique indépendants les uns des autres et n'ayant de commun que l'amour du butin. Ces barbares étaient soumis à l'autorité de chefs élus dont le premier soin fut de se partager les territoires conquis et de s'y fixer avec leurs compagnons.

Réunis autour de ces chefs auxquels ils s'attachaient par la foi du serment, promettant de les suivre partout et de leur obéir militairement, les guerriers germains durent exiger, en retour de leur fidélité, des récompenses proportionnées aux services rendus. Aussi, dès l'origine, voyons-nous les chefs donner en *fief*, c'est-à-dire en *solde*, tout ce qu'ils possédaient, tout ce qui pouvait être l'objet d'un profit. Les rois principalement donnèrent les terres fiscales, les produits domaniaux, les revenus publics, en un mot tous les éléments de fortune que la conquête avait mis entre leurs mains (1). Cet exemple devait infailliblement être suivi par les hommes puissants, et de là sortit cette hiérarchie si fortement combinée qui fut la base du régime féodal au XIIe siècle ; de là surgirent le seigneur *féodal* et le seigneur *justicier*.

(1) Lorsque la domination romaine disparut et fit place au gouvernement des rois barbares, les conditions des populations vaincues ne changèrent point ; le possesseur du sol ne cessa pas d'être tributaire ; l'impôt continua d'être perçu tel qu'il était auparavant ; les chefs de la domination nouvelle, héritiers et successeurs des empereurs, distribuèrent à leur tour à leurs officiers et à leurs favoris les produits de l'impôt et des terres fiscales. Une foule d'autres actes constatent également la donation de divers impôts, tantôt en totalité, tantôt avec le droit de les recouvrer, tantôt avec l'obligation de recourir à cet effet à l'action de l'officier public. (DALLOZ, Rép., v°. Propriété féodale.)

Digitized by Google

Cependant une distinction s'établit de prime-abord entre le *seigneur féodal* et le *seigneur justicier*, distinction si difficile à saisir aujourd'hui, mais que l'on retrouve écrite à chaque page dans les livres des coutumes, formulée dans cette maxime célèbre : *Fief et justice n'ont rien de commun ensemble.* (Loysel : *Institutes coutumières.*)

En effet, la fidélité, l'affection, le dévoûment réciproque caractérisent les droits de *fiefs ;* c'est le lien généreux qui rattache le seigneur au vassal, le chef au compagnon. Au contraire, les prérogatives des *justiciers* sont vexatoires par elles-mêmes. Si, comme le *seigneur féodal*, le seigneur justicier a des droits sur la terre, c'est à lui aussi que sont dus les services personnels, les corvées, les censives, tous ces droits utiles sans doute, mais presque tous gênants et onéreux.

C'est précisément à ce système de droits et de produits que remonte l'origine des *droits* et des *produits* dont s'occupe M. Néel dans son estimable brochure.

Cela dit, laissons parler M. Néel :

« L'établissement des *droits de mutation* participe de l'incertitude « qui règne dans l'histoire de la féodalité, de ce régime sous lequel « se trouva placée l'Europe occidentale, et principalement la France, « depuis la chute de la dynastie de Charlemagne au xe siècle, jus- « qu'au moment où, dans les différents Etats, les souverainetés par- « ticulières disparurent, laissant seule debout l'autorité royale vic- « torieuse.

« On s'accorde néanmoins à reconnaître trois sortes de biens in- « féodés : les uns, remontant à l'invasion des Francs, consistaient « dans les concessions de terres faites par les chefs des armées con- « quérantes, à charge d'un service militaire ; les seconds, de beau- « coup postérieurs, créés à l'exemple des premiers, dans les com- « mencements de la seconde race; les troisièmes, de nature diffé- « rente, provenant de la volonté du propriétaire d'une terre libre « ou franc-alleu, qui, pour échapper à la spoliation, dans un temps « où la force remplaçait le droit, plaçait sa terre sous la protection « d'un seigneur puissant, à charge par celui-ci de la défendre.

« Il y avait aussi, à côté des fiefs, les censives ou terres concédées « par le seigneur, moyennant une redevance annuelle en denrées ou « en argent.

Digitized by Google

« Les fiefs ou bénéfices, concédés à vie dans l'origine, ne devin-
« rent héréditaires qu'en vertu du capitulaire publié à Quierzy-sur-
« Oise par Charles-le-Chauve, en 877, et qui contribua à l'affer-
« missement de la féodalité en accordant aux ducs, aux comtes et
« aux vassaux médiats ou immédiats, l'hérédité de leurs offices ou
« de leurs bénéfices.

« Mais l'hérédité n'emportait pas le droit de vendre. Pendant
« longtemps le vassal ne put aliéner sans le consentement de son
« seigneur. Celui-ci l'accordait à prix d'argent. Ce prix, qui fut le
« premier *droit de mutation*, reçut le nom de *lods et ventes*.

« A l'occasion des successions collatérales, vu l'incertitude des
« règles, on recourait au seigneur qui décidait auquel des préten-
« dants son fief appartiendrait; et le *droit de relief*, prix de l'in-
« vestiture, devint *obligatoire*, que les droits de l'héritier fussent
« ou non douteux.

« Le vassal nouveau venu devait payer des droits de mutation au
« seigneur dominant. Ces droits portaient différents noms, suivant
« la cause de la mutation : droit de *rachat* ou *relief*, égal à une
« année de revenu du fief; droit de *chambellage*, ou un dixième
« du revenu ; droit de *quint*, ou du cinquième du prix de vente
« pour les terres nobles, et parfois un supplément appelé *requint*
« (cinquième du *quint*). Quand il s'agissait de terres roturières,
« les droits analogues étaient nommés : *lods*, *lods-et-ventes*, *mi-*
« *lods*, *relevoisons*, *nouvel-acquêt*, *petit-scel*, *franc-fief*, *trei-*
« *zième*, etc. La quotité variait dans chaque pays. Pendant un an,
« le seigneur avait le droit de *retrait féodal*, c'est-à-dire de repren-
« dre le fief vendu par son vassal, en remboursant le prix et le coût
« à l'acquéreur. »

Outre les droits qui précèdent, les seigneurs en avaient encore une multitude d'autres, tels que ceux de four-banal, de chasse, de pêche, etc. Les uns consistaient parfois en une modique redevance, les autres en une pratique bizarre. De ce nombre, le baron de Betz, seigneur de Machecoul, avait anciennement un droit très-singulier sur les bouchers de la ville de Nantes. Chacun de ceux-ci était obligé de lui payer un *denier* le jour du mardi-gras. Ils devaient le tenir à la main et être prêts à le donner aux gens du seigneur lorsque ces derniers leur présenteraient une aiguille. Si le boucher ne tenait pas le denier prêt à l'instant, les gens du seigneur

Digitized by Google

pouvaient piquer avec cette aiguille telle pièce de viande qu'il leur plaisait, et l'emporter.

Il est vrai que bien avant la Révolution la plupart de ces droits avaient été convertis en une prestation pécuniaire.

Mais revenons à notre brochure :

« Lorsque, sur les débris de la puissance seigneuriale, ajoute « M. Néel, s'éleva la puissance royale, celle-ci convoita le peu de « biens libres que la première n'avait point englobés « *Nulle terre « sans seigneur,* » disaient les agents du fisc royal. Et se fondant « sur ce que le roi était *souverain fieffeux,* ils soutinrent que « *tous héritages ne relevant d'autre seigneur sont censés relever « du roi et assujettis envers son trésor à tous droits seigneu- « riaux.* »

Cette maxime une fois posée, les agents du fisc royal se mirent en campagne. Déjà, sous Louis XIII, la royauté se crut assez forte pour attribuer immédiatement à sa directe universelle toutes les terres dont les seigneurs n'avaient pas pris possession à titre de fief (Ordonnance de janvier 1629.). Les seigneurs justiciers non saisis du cens se trouvèrent désintéressés dans la maxime. Le roi seul fut partie au litige, et l'esprit envahisseur des agents du fisc ne tarda pas à réduire toutes les terres du royaume à l'état de fief.

Un édit du mois de mai 1703 ordonna que tous actes translatifs de propriétés immobilières tenues en fief ou en censive, soit du roi, soit des seigneurs, seraient *insinués* et *enregistrés* aux greffes des insinuations et des bailliages, moyennant le *centième-denier* du prix des biens ou de leur valeur.

Deux nouvelles ordonnances (19 juillet 1704 et 20 mars 1708) prescrivirent l'enregistrement de *tous contrats* translatifs de biens-immeubles, moyennant le *centième-denier*, que les biens fussent ou non en franc-alleu. Enfin, un autre édit du mois d'août 1706 avait soumis au *centième-denier* les mutations opérées par donation ou succession en ligne collatérale.

Depuis lors, le fisc royal régna en maître absolu, et les droits seigneuriaux se virent successivement englobés dans le trésor public. La révolution de 1789 fit le reste.

Telles sont en substance les idées soulevées par la brochure de

Digitized by Google

M. Néel. Je n'ai pas voulu, — mon insuffisance me le défendait d'ailleurs, — faire une critique de ce travail consciencieux, mais j'ai tenu à rendre hommage, dans vos colonnes, à un écrivain animé de l'amour de la vérité, et surtout à prouver une fois de plus que

Le Gascon au Normand tend une main amie.

Tout à vous, mon cher Noulens.

JEAN-LOUIS.

L'ILE DES FAISANS.

(Épisode des Noces de Louis XIV.)

(Suite.)

VI

RÉVÉLATIONS.

« ..... De mon rude baston
« Te battre dos et ventre aussi dru que la gresle
« Croquetant, bondissant, découpe un espi gresle. »

(Garnier.)

Nous l'avons déjà dit, l'ermite de la Rhune n'avait pu suivre de son pied la troupe de M. de Muiron. Il prit un sentier qui le dispensait du détour qu'il fallait faire à cheval ou en carosse pour remonter à la Croix des Bouquets, et il se dirigea directement vers Urugne, en suivant la crête des coteaux qui dominent en ces lieux l'Océan.

Ce bon ermite n'avait pu résister à tant de courses, et maintenant que Marie Sarvy lui paraissait hors de tout danger, ses forces ne se trouvant plus surexcitées par le besoin de la défendre, il ne tarda pas à ressentir quelque fatigue. Il tira donc de sa poche son livre de prières, car il ne marchait jamais sans ses deux fidèles compagnons :

Digitized by Google

son bâton et son bréviaire. Il songeait même en ce moment, non sans quelque honte, qu'il avait, depuis la veille, beaucoup trop manié le premier et négligé le second, au grand scandale, croyait-il, de son prochain.

Il ne faut pas se méprendre, voyez-vous, à son caractère. Comme l'observation en a déjà été faite, Josephen, ancien soldat, se ressentait quelquefois des habitudes de son ancien métier et des orages de sa jeunesse ; mais c'est également à cette source chaleureuse que remontaient les qualités les plus précieuses de son cœur. Le vice l'indignait sans le rendre intolérant et fanatique ; la persécution et l'oppression produisaient sur lui une réaction généreuse en faveur des victimes, et quant à l'amitié qu'il était si digne de connaître, on a vu qu'elle le trouvait à toute heure prêt au sacrifice de son repos, au dévouement le plus exalté. Mais dans l'état habituel de sa vie, c'était un homme modeste et bienveillant.

Comme il cheminait lentement, les yeux fixés sur son livre, il entendit les pas d'un étranger qui s'approchait de lui et qu'il n'avait pas aperçu plus tôt, tant il se trouvait absorbé dans ses prières. A l'aspect de cet homme, Josephen eut la pénible prévision qu'il lui faudrait peut-être recourir encore à la violence et quitter son bréviaire pour son bâton ; car cet étranger, c'était un bandit de notre connaissance, c'était Sans-Pareil !...

Celui-ci reconnut à son tour notre ermite, et aussitôt une pensée infernale traversant son cœur se décéla sur ses lèvres par un affreux sourire, de même que par un regard sinistre. Ils étaient seuls dans un chemin creux, loin de toute habitation, dans une campagne que les fêtes de Saint-Jean-de-Luz et les splendeurs de la Bidassoa dépeuplaient chaque jour... Que de tentations pour un homme sans frein ! Aussi Josephen le vit-il porter sa main avec vivacité à la place qu'occupait ordinairement son épée. Mais l'absence de ce fer brisé quelques heures auparavant par celui même qu'il s'agissait d'attaquer, lui valut un conseil salutaire et lui commanda la prudence.

Pour ce qui est de l'ermite, en verité, nous répugnons à le représenter dans la posture que ces symptômes d'agression lui firent prendre. Rangé sur le bord du chemin, tout en laissant autour de lui l'espace nécessaire à ses évolutions, tenant son bâton d'une main et son bréviaire de l'autre, flottant entre le courroux que lui inspirait l'aspect de cet homme odieux, et le désir de lui adresser quel-

Digitized by Google

ques exhortations, nous ne savons si Josephen aurait fini par se porter en avant en faisant le moulinet, ou s'il se serait borné à une homélie. Mais Sans-Pareil le tira de son incertitude : « Au revoir ! « mon père ! » dit-il d'une voix sombre, tout en passant au bord opposé du chemin. Et bientôt il disparut dans les landes qui s'étendent sur ces hauteurs du côté d'Hendaye.

Lorsque Josephen voulut reprendre le cours de ses prières, il sentit que cette rencontre venait de jeter son esprit hors de toute disposition religieuse, et mille conjectures sur l'apparition de Sans-Pareil dans ces lieux écartés, lui, l'agent principal du rapt de Marie Sarvy, se présentèrent successivement à sa pensée. Dans l'inquiétude qui l'avait repris pour cette jeune compatriote, il s'empressa de quitter le chemin raviné qui lui dérobait la vue des campagnes voisines, cherchant au loin quelques paysans qu'il pût interroger. On pouvait avoir appris au château d'Urtubie la visite que le Roi venait d'y ordonner ; d'ailleurs, le combat du matin dans une auberge qui n'en était pas fort éloignée, la venue de Mendisco aux portes même de ce château, ses chants en compagnie des séminaristes espagnols, c'étaient autant de circonstances propres à donner l'éveil aux ravisseurs de Marie. Ces ravisseurs eux-mêmes, l'astucieuse Morguy surtout, ne pouvaient-ils pas, intéressés qu'ils étaient à surveiller le jeune basque, avoir saisi quelques mots trop imprudemment proférés, et deviné, sinon appris, le départ des deux amis pour l'Ile des Faisans, ainsi que le but de ce voyage ? Peut-être les avait-on suivis. Un émissaire rapide s'était porté peut être de la Bidassoa sur Urtubie, en y devançant M. de Muiron ; et dès lors il avait été urgent de faire disparaître la victime, la pièce de conviction.

Telles furent les réflexions de Josephen, et nous devons apprendre à nos lecteurs que, par malheur, elles portaient juste. La Morguy, en effet, en s'enfuyant de l'auberge malencontreuse, courut à Urtubie, y sema l'alarme... et lorsqu'on vit Iharce Mendisco venir reconnaître cette demeure, et prendre ensuite le chemin du pas de Béhobie, bien que le billet ou l'avis donné par Marie eût échappé à la surveillance de ses gardiens, on ne douta pas du projet de recourir au Roi, et il fut décidé que l'on chercherait une autre retraite, pour y cacher, au moins momentanément, mais sur le champ, la jeune fiancée.

C'est ce dont Josephen ne tarda pas à se convaincre. A un quart

Digitized by Google

de lieue et par derrière la chapelle de Socory, qui forme au-dessus du village d'Urugne un site digne de sa célébrité, deux jeunes pâtres gardaient leurs troupeaux répandus autour du tertre où ils se tenaient assis. Josephen alla vers eux, et les deux enfants se levèrent avec respect pour lui rendre le salut bienveillant qu'il leur adressa. L'ermite leur ayant demandé ensuite s'ils se trouvaient depuis quelque temps au même lieu : « Certainement, répondit le « plus âgé. Tout notre monde est aujourd'hui sur la Bidassoa, et « l'on nous a bien recommandé de ne pas perdre nos moutons de « vue. Mais demain ce sera notre tour... »

— « De sorte que vous n'avez aperçu personne, sur cette côte ? »

Ici le jeune pâtre interrompit l'ermite : « Parlez plus bas, mon « père, dit-il, de peur qu'elle ne nous entende... »

— « De qui veux-tu donc parler, mon enfant, et pourquoi ton « camarade te fait-il des signes, comme pour t'empêcher de me « répondre? auprès de moi, qui pourriez-vous craindre ? »

— « Et quel autre que cette maudite sorcière, la Morguy ?..... « Nous l'avons vue passer là-bas... Elle marchait à grands pas vers « la mer.... et si nous nous sommes cachés derrière ces arbres, « nous ne l'avons pas quittée des yeux pour cela, et j'ai même « grimpé sur un arbre pour la suivre plus longtemps, quoiqu'elle « me fit bien peur..... Ils s'acheminaient vers les rochers d'Ara- « gory...

— « Elle n'était donc pas seule, cette sorcière...

— « Ne vous l'ai-je pas dit?... Morguy marchait seule, c'est « vrai ! Mais trois hommes venaient après, et avec ces trois hom- « mes, une femme qui résistait, qui criait !... A ce point qu'une « fois ils l'ont prise à eux trois et l'ont portée comme on porte « un agneau à la boucherie. Oh ! ma mère avait bien raison de dire « que cette Morguy tuait les enfants pour en faire des maléfices... « cette pauvre femme, ils vont l'égorger, comme un enfant, « c'est sûr !... »

Ces mots firent tressaillir l'ermite, non qu'il redoutât une telle mort pour la pauvre Marie, mais parce qu'il songeait à la possibilité d'une autre crime dont ces enfants ne pouvaient pénétrer l'horreur.

Digitized by Google

— « Mon petit ami, dit-il alors, me reconnais-tu ? auras-tu con-
« fiance en moi ? »

— « Si je vous reconnais, si je reconnais l'ermite de la Rhune,
« sans lequel je n'aurais plus de mère !... »

— « Eh ! bien, mon enfant, il faut s'en montrer reconnaissant,
« en portant ce billet à Iharce Mendisco qui se trouve en ce mo-
« ment au chateau d'Urtubie. »

Josephen venait d'arracher un feuillet de son bréviaire et d'y tracer avec un crayon les deux lignes que nous connaissons déjà.

Le pâtre reprit : « C'est pour le beau joueur... donnez, donnez,
« j'y cours !... Mais... et mon troupeau que je ne puis quitter?

— « Je le garderai à ta place, avec ton camarade. Va, mon en-
« fant... pars sans différer !...., Toutefois, un mot encore..... de-
« mande Mendisco et tire-le à l'écart pour lui remettre ce papier. »

Nos lecteurs savent avec quelle fidélité cette mission fut remplie. Mais un messager moins innocent ayant devancé celui de l'ermite, le comte de Saint-Clamans reçut aussi son avis, et partit, de son côté, pour rejoindre la Morguy.

SAMAZEUILH.

(La fin au prochain numéro.)

LE CHATEAU DE LAPERCHE.

Au nord-est de l'arrondissement de Marmande (Lot-et-Garonne), en suivant le chemin de moyenne communication, non encore terminé, qui se dirige de Saint-Barthélemy à Lauzun, à égale distance de ces deux petites villes, on rencontre sur un plateau très-élevé un petit bourg composé d'une vingtaine de maisons, généralement délabrées, parmi lesquelles il s'en trouve une, aussi mal entretenue que les autres, mais dont l'aspect grandiose fait un contraste frappant avec les masures qui l'environnent.

Digitized by Google

Ce bourg est Laperche, autrefois baronnie, aujourd'hui chef-lieu d'une petite commune dépendante du canton de Lauzun.

Si vous demandez à des habitants de la localité ce que c'est que cette maison, si différente des autres, l'un vous répondra que c'est le château; l'autre le presbytère, et tous les deux seront dans le vrai.

L'antique et vaste château de Laperche fut rasé vers la fin du XVIIe siècle, et remplacé par la maison actuelle, toujours appelée le château par les gens du bourg. Après bien des vicissitudes, dont nous allons parler, cette maison est devenue le presbytère de la commune.

Nous ne savons rien de certain sur les anciens seigneurs de Laperche antérieurement au XIVe siècle. A cette époque, la baronnie appartenait à la maison de Caumont-Lauzun; un siècle plus tard elle avait passé dans celle d'Albret.

Le 17 décembre 1571, par acte devant de Brassay, notaire, à Nérac, « très-haulte et très-puyssante dame et « princesse Jehanne, par la grace de Dieu, royne de « Nauare vendit à Guillaume Rances, sieur de Plaisance, « conseiller, secrétaire ordinaire et auditeur en sa chambre « des comptes dudit Nérac, habitant du Port-Sainte-Marie, « les biens, terres, seigneurie, justice et juridiction de « Laperche, près Saint-Berthoumieulx, en Agenois, « auec touts les domaynes et héritages appartenant à « icelle, et les droits, fruicts, reueneus et émoluments, « tant de la justice haulte, moyenne et basse que des « cens, rentes, lods et ventes, amandes, péages de terre, « et aultres droits et deuoirs quelconques, appartenant à « ladite seigneurie, et sans aucune chose reseruer à ladite « dame, sauf les fois et hommages et autres droits et de-

Digitized by Google

« uoirs seigneuriaux, quand le cas y choira, et à la charge « d'en faire revendition, par ledit Rances et les siens, « toutes fois et quantes il en sera sommé et requis, du- « rant le temps de dix ans.

« Ladite dame s'est réseruée le bois et forest dudit « Laperche, pour le vendre et bailher à nouueau fief, si « bon lui samble, ou autrement en fayre sa condiction « meilheure, nonobstant la présante vandition. Toutes « fois jusqu'a a ce, ledit Rances jouira du fruict dicelle, « en faisant faire par ladite dame ladite Bailhette dont « elle ne s'appropriera que le prix, car pour le regard de « la rente elle appartiendra audit Rances, pour en jouir « comme de laultre reueneu.

. . . . . .

« Et au cas que ledit Rances fut contrainct par autho- « rité de la cour du parlement bastir prison audit lieu de « Laperche, ladite dame sera teneue len indampnizer.

. . . . . .

« Laquelle vandition en la forme, qualités, conditions « susdites, a esté fayte par ladite dame royne de Na- « varre, audit Rances, moyennant le prix et somme de « six mille livres tournois, que ledit Rances a, de son « mandement et ordonnance, mises et payées, bailhées et « déliurées comptant, ez mains de M. Me Guibert Veniers, « trésorier général d'Albret, lequel présant, a confessé « l'auoir la pièce, prise et receue. »

Le retrait n'ayant pas été exercé, la terre de Laperche resta en toute propriété à Guillaume de Rances ; lui ou les siens, en jouirent jusque vers l'an 1656, qu'elle passa à messire Henri de Secondat, chevalier. On croit que ce fut par une alliance avec la maison de Rances.

Digitized by Google

Environ un siècle après, la Baronnie était possédée par messire Gérard Dupleix, écuyer, seigneur de Sainte-Cécile, lieutenant-général de robe et d'épée de la sénéchaussée de Condom.

Une trentaine d'années plus tard, un nouveau seigneur parut à Laperche. Le baron de Baillet de Cadelech devint propriétaire de cette terre et la conserva jusqu'en 1812. Elle fut alors morcelée et vendue en détail à divers particuliers. Le lot composé des bâtiments, des jardins et des anciens fossés fut acquis, moyennant quatre mille francs, par un propriétaire qui s'y établit, et quelques années après, le subdivisa et le revendit en détail.

Enfin, la commune de Laperche ayant été érigée, naguère, en succursale, quelques habitants de la localité se sont cotisés pour racheter les bâtiments avec une partie des jardins, et en ont fait don à la commune pour servir de presbytère.

Ce fut messire Henri de Secondat qui, en prenant possession de la Baronnie, vers l'an 1656, ainsi que nous l'avons déjà dit, fit abattre l'antique château de Jeanne d'Albret, encore debout, mais en ruines, et le remplaça par la maison actuelle. Ce ne fut plus un château puisqu'elle n'a qu'un rez-de-chaussée, mais une de ces belles demeures seigneuriales, comme le siècle de Louis XIV en vit édifier plusieurs.

A l'époque de cette construction, l'église paroissiale et le cimetière étaient situés à Saint-Gervais, près des moulins de La Molle, à l'extrémité nord-ouest de la paroisse. Ils furent alors transférés dans le bourg et près de la demeure seigneuriale (1). C'était le plus pitoyable édifice

(1) D'après le Livre-Terrier de 1750, le cimetière de Saint-Gervais existait encore à cette époque.

Digitized by Google

consacré au culte catholique qui existait dans le diocèse ; une grange, sans le moindre caractère architectural, grossièrement bâtie, et, en dernier lieu, lésardée en plusieurs endroits.

Un ecclésiastique éminent, qui la visitait dernièrement, disait qu'à Laperche Jésus-Christ était toujours dans l'étable de Bethléem, tandis que son ministre logeait dans un château.

On vient de raser cette misérable église, et, dans ce moment, on est occupé à en construire une nouvelle qui, sans être un monument remarquable, sera beaucoup plus en rapport avec la majesté du culte divin.

BÉCHADE-LABARTHE.

PETIT COURRIER DES ARTS.

Les RR. PP. Dominicains de Bordeaux ont inauguré, il y a quelque temps, la chapelle qui déploie sa façade à rosaces sur la rue de la Salpétrière. La forme carrée de l'édifice a été imposée à l'architecte par le manque d'espace. La voûte s'appuie sur des colonnettes du style ogival, sorties de la fonderie, ce que déplore amèrement M. Des Moulins, dans son rapport à la Société française d'archéologie. L'érudit et vénérable inspecteur divisionnaire des monuments du Sud-Ouest ne comprend pas qu'on accommode une église avec les élégances d'une halle. Deux tribunes, s'ouvrant dans le fond, allongent la perspective du sanctuaire, au sein duquel s'élève une boiserie gothique constituant l'autel. Cette disposition est imitée de la salle capitulaire des PP. Jacobins de Toulouse. L'aspect nouveau de cet oratoire provient surtout de son ornementation polychrome. La partie supérieure du maître-hôtel est peuplée de quatre groupes : l'un deux représente le couronnement de la Vierge, d'après Fra Angelico de Fiesole. Le peintre a eu le tort de ne pas copier exactement son mo-

Digitized by Google

dèle et de ne pas laisser Marie dans l'athmosphère d'or de la lumière divine. L'expression morale est souvent réussie, et le sentiment de quelques figures n'est pas dépourvu d'idéal, seulement il y a loin de cette apothèose à celle du maître primitif, si plein d'onction et de mysticité.

Il est juste pourtant de rendre hommage à l'exécutant pour l'ensemble. Toutefois, son œuvre n'est nullement homogène, puisqu'il s'est directement inspiré, d'abord de Fra Angelico, ensuite d'un tableau de Flandrin et d'une maquette de Muller. M. Bordieu, l'auteur de ces fresques, qui est Toulousain, en se préoccupant trop de la simplicité des lignes, a abouti parfois à la raideur des attitudes. L'ornementation, par exemple, a été heureusement traitée et raccordée par un symbolisme gracieux au sujet général. Notre impartialité nous commande encore une critique. L'ordonnance des personnages a le défaut de n'être point méthodique, c'est-à-dire de n'être point graduée, conformément à la chronologie. Dans de semblables travaux, la discipline est essentielle, car elle facilite la compréhension. Le thème fourni par M. Muller, l'auteur de l'*Appel des Condamnés sous la Terreur*, est saint Dominique agenouillé devant la Mère de Dieu et lui présentant des couronnes de fleurs, douce allégorie rappelant l'institution du Rosaire.

Avant de quitter Bordeaux, donnons encore une autre nouvelle de la même provenance :

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux s'est occupée, naguère, d'une œuvre qui sera un légitime hommage rendu à l'une des plus grandes illustrations de la Guienne et de la France. Elle a confié à l'hôtel des monnaies l'exécution d'un coin à l'effigie de Montesquieu. Les médailles, sorties de cette matrice, seront distribuées par la docte Société, en prix annuels. Pour obtenir le type exact de l'auteur de l'*Esprit des lois*, elle a choisi un dessin en miniature, œuvre du graveur landais Grateloup, oncle du médecin-naturaliste, dont le chef-lieu de la Gironde, il y a quelque temps, déplorait la perte.

A son retour de Saint-Macaire, où sa séance poétique a été un triomphe ajouté à tant d'autres, Jasmin s'est trouvé récompensé par une agréable surprise et un don délicat. Son musée s'est enrichi de deux très-jolis émaux représentant Notre-Dame de Verdelais et le Calvaire. Autour du cadre des deux tableautins courait cette ins-

Digitized by Google

cription : *Souvenir de reconnaissance offert au poète Jasmin par les Sœurs de l'Hospice de Saint-Macaire, 12 octobre 1863.* Le 10 novembre a été encore une journée glorieuse pour l'amphion agenais, car les sons puissants de sa lyre, grâce à leurs fructueux effets, vont relever l'église de Villandraut.

Mais notre courrier des Arts s'en va dans la traverse; rentrons, en finissant, dans son vrai chemin :

A l'occasion de la fête de l'Empereur, le Ministre de sa Maison fit une distribution de tableaux aux villes de province. Celle d'Auch eut pour lot les *Sarcleuses d'Etretat*, par M. Lepoitevin. Cette bonne toile, arrivée à sa destination depuis quelque temps, va prendre rang dans le Musée de notre chef-lieu départemental.

A la sollicitation de M. le comte de Lagrange, l'église St-Laurent de Fleurance a également reçu de la libéralité de Son Exc. le maréchal Vaillant un tableau dont le sujet est la *Salutation Angélique*, œuvre consciencieuse d'Abel Lordon.

J. NOULENS.

EXPÉRIENCE DE MM. POUCHET, JOLY ET MUSSET,

Sur les Sonnets de la Maladetta.

La question de la génération spontanée, excommuniée par l'Académie des sciences, vient de se représenter, soutenue par ses champions ordinaires, par MM. Pouchet, N. Joly et Ch. Musset, de Toulouse. On n'a pas oublié que la section de l'Institut, dont nous venons de parler avait, en 1861, choisi ce sujet pour le prix d'Alhumbert. Les concurrents étaient tenus de démontrer que des cryptogames microscopiques ou des infusoires pouvaient être produits par de simples actions chimiques, indépendamment de tout principe créateur, et que ces naissances s'accomplissaient selon les règles ordinaires de la nature. MM. Pouchet, Joly et Musset objectèrent des phénomènes insolubles en dehors de la génération spontanée. M. Pasteur fut favorisé de la palme pour avoir, non pas réfuté les précédents, mais établi par des faits que l'athmosphère était peu-

Digitized by Google

plée de germes qui échappaient à la vue. Le prix Montyon était, à la même date, décerné à M. Balbiani pour avoir constaté, dans ses travaux de physiologie expérimentale, les organes propagateurs des infusoires.

On croyait le débat fermé, lorsque les trois savants de Toulouse se sont coalisés de nouveau pour le rouvrir. M. Pasteur avait prétendu « qu'il était toujours possible de prélever en un lieu déter-« miné un volume notable, mais limité, d'air ordinaire, n'ayant « subi aucune espèce de modification physique ou chimique, et « tout-à-fait impropre néanmoins à provoquer une altération quel-« conque dans une liqueur éminemment putréfiable. » MM. Pouchet, Joly et Musset combattirent cette théorie et voulurent s'assurer si réellement l'air des montagnes, exempt de corruption et combiné avec une infusion de matière organique était infécond. Entrainés par leur zèle, ils ont gravi les Pyrénées, munis de ballons en verre d'un quart de litre de capacité et remplis d'une infusion de foin filtrée et bouillie durant une heure. Parvenus à la Rencluse et sur les crêtes glacées de la Maladetta, à 3,000 mètres au-dessus de la mer, ils ont commencé leurs opérations et pratiqué toutes recommandations de M. Pasteur pour l'ouverture des globes. Ces globes, complétement vides d'air, avaient été clos à la lampe, à l'heure de l'ébullition.

Les guides et les chasseurs qui avaient accompagné les physiciens furent écartés ; et pour que la poussière de leurs habits ne pût altérer leur épreuve, les hétérogénistes haussèrent les ballons au-dessus de leur tête avant la rupture de la pointe effilée et chauffée. Le 25 août, à huit heures du soir, une première fuite d'air se fit à la Rencluse. Ici nous allons emprunter à M. Henry Montucci, chroniqueur scientifique de la *Revue contemporaine*, le résumé de cette expérience : « Le fluide rentra en sifflant dans les ballons marqués A, B, C, D, « qu'on eut soin d'agiter de manière à rendre mousseuse la décoc-« tion du foin. Puis ces matras furent immédiatement fermés à la « lampe. Le lendemain, à huit heures du matin, les trois natura-« listes arrivent aux pieds imposants de la Maladetta, ils entrent « dans une étroite et profonde crevasse, et y prennent l'air, comme « ci-dessus, dans quatre autres ballons, E, F, G, H, qu'ils scellent « aussi à la lampe. De retour à Luchon, ils examinent au microscope « trois ballons, X, Y, Z, qu'ils avaient laissé trois jours auparavant.

Digitized by Google

« Le premier était ouvert; Y était bouché à l'aide d'un liége, et Z « avait été hermétiquement fermé à la lampe pendant l'ébullition. Ce « dernier ne renfermait rien d'organique; X et Y, au contraire, con- « tenaient une immense quantité de batteries, de monades, de « touffes d'aspergillus, mais pas un seul infusoire cilié. Quant aux « autres ballons, on n'ouvrit que A, D, E et F, et on les trouva « peuplés d'une quantité considérable d'infusoires, morts et vivants, « et de cryptogames. Or, c'était l'air des montagnes dépourvu de « germes qui avait fourni tous ces produits, c'était donc par géné- « ration spontanée qu'ils s'étaient formés. » Nous n'avons pas à nous prononcer dans cette controverse qui n'est pas de notre compétence, mais après avoir énoncé le *pour*, nous devons faire connaître le *contre*.

M. Pasteur n'a point fait attendre sa réponse à la note de MM. Pouchet, Jolly et Musset. Ce savant professeur a réfuté les assertions de ses contraditeurs et leur a porté le défi de renouveler les expériences faites sur la crête des Pyrénées en suivant ponctuellement la méthode tracée par lui. MM. Leverrier et Milon Edwards ont, à l'académie des sciences, soutenu l'opinion de leurs collègues.

MISCELLANÉES.

Statistique féodale. — La surface territoriale de la France était encore divisée, au milieu du XVIIe siècle, en 70,000 fiefs. Primitivement, l'origine de chacun d'eux était de 750 hectares, ou de plus d'un tiers de lieue. Dans ce périmètre étaient comprises les landes et les forêts, qui couvraient les trois quarts du sol. Les plus puissants feudataires dépouillèrent successivement les petits et multiplièrent leurs possessions à l'infini. Le comte de Champagne, qui était en même temps roi de Navarre, avait 1,800 seigneuries. La suzeraineté des comtes de Toulouse s'exerçait sur 110 châtelains et sur 50 villes et 60 bourgs. A cette époque, l'agriculture était dans un état de décadence sans comparaison. Durant ce pesant âge féodal, le blé, selon les années de disette ou d'abondance, descendait à des prix vils ou atteignait une hausse incroyable : au XIIIe siècle, il était à 4 fr. 70 c.; au commencement du suivant à 5 fr. 70 c.; un peu plus tard, en 1351, il monta à 25 fr., et en 1439 jusqu'à 39 fr. Soixante ans après, il était retombé à 4 fr. Au début du XVIe siècle, nous le

Digitized by Google

trouvons à 6 fr. 43 centimes. En 1575, il s'élève à 42 francs; en 1587, à 61, et en 1591, à 52, Les ordres religieux tenaient également d'immenses fiefs ecclésiastiques. Les Templiers avaient 9,000 manoirs, parmi lesquels nous pouvons citer ceux de Bordeaux, de Romestaing, de Cours, de Sainte-Foy-la-Grande, de Bazas, de Lalande, de Saint-Laurent en Médoc. Les Pères de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient 9,000 établissements, entre autres les hospices du Mignot, de Saint-Martin, du Pont-Saint-Jean de Bordeaux, de Benon, d'Argentens, etc. Les chevaliers de Rhodes comptaient 30,000 châteaux ou commanderies. Le clergé régulier du royaume se composait, au dire de l'abbé de Saint-Pierre, en 1757, de 100,000 moines et d'un nombre égal de religieuses, tous dotés de terres, moins les ordres mendiants. Les cloîtres de La Romieu, de Layrac, de Paravis, de Prouillan, de Flaran représentaient un personnel de 1,100 membres. Les premiers pays qui aient été cadastrés en France sont l'Agenais, le Condomois et la généralité de Montauban; au moyen-âge, il existait en Languedoc une sorte de livre-terrier appelés *Compoix*. Le Dauphiné était aussi pourvu, depuis un temps immémorial, de registres analogues désignés sous le nom de *Péréquaire*. La superficie de nos contrées fut mesurée avant celle des autres régions, lorsque Colbert ordonna un arpentement général qui devait égaliser la taille réelle et rendre possible son application à toutes les propriétés foncières.

Nécrologie.—Il nous faut inscrire des noms nouveaux sur la colonne fatale contre laquelle viennent se briser toutes les vanités humaines. Mme la comtesse de Lensse, née de Colbert-Maulevrier, a été prématurément ravie à l'affection de sa famille. Elle était fille du comte de Colbert et de Mlle Durfort de Civrac. Les Colbert de Chabannais dérivent de Montluc.; quant aux Durfort, leur notoriété est si éclatante en Guienne, qu'il est inutile de la rappeler.

A Tarbes, le 18 ou le 19 novembre, ont été célébrées les funérailles d'un membre éminent du clergé espagnol, de l'abbé Ramon de Prado. Menacé par la proscription, à la suite des luttes intestines, il était venu cacher sa tête en deçà des monts, dans le chef-lieu des Hautes-Pyrénées. Sa figure vénérable et vénérée, son âge patriarcal (il avait 98 ans), sa mansuétude et les qualités de son esprit cultivé lui avaient attiré une sympathie unanime. Sa patrie adoptive lui était devenue plus chère que l'Espagne, aussi ne pro-

Digitized by Google

fita-t-il pas des décrets d'amnistie, et a-t-il fini parmi nous sa longue carrière.

La Faculté de Droit de Toulouse a été également éprouvée, le 17 du mois dernier, par la perte de M. Laurens, professeur et doyen de son Ecole de Droit.

M. Castéja, maire de Bordeaux, a succombé le 27 novembre à la maladie dont il était depuis longtemps éprouvé. Son rôle à Bordeaux avait eu trois phases; dans toutes, il s'était distingué par l'affabilité de son caractère et l'équité de son esprit. Issu d'une honorable famille du Médoc, il s'était fait inscrire, vers la fin de la Restauration, au barreau Bordelais. En 1830, on le trouve, occupant le poste de procureur du roi qu'il abandonna ensuite pour prendre une étude de notaire. Sous Louis-Philippe, et sous l'administration de M. Dufour-Dubergier, il tint longtemps les fonctions d'adjoint Le Conseil-général de la Gironde le comptait aussi de longue date au nombre de ses membres. D'après ses prescriptions, aucun apparat n'a été déployé dans ses funérailles.

Livres. — Le bulletin des publications nouvelles, qui a chômé dans notre dernier numéro, est bien rempli dans celui-ci. Nous avons à signaler l'apparition récente des livres suivants : — *Rapport sur l'excursion du Congrès archéologique de France, 30e session tenue à Albi*, par notre collaborateur Elie A. Rossignol. — *Cantique fait à l'honneur de Dieu par Henry de Bourbon IVe de ce nom, très chrestien roy de France et de Navarre, après la bataille obtenue sur les ligueurs en la plaine d'Ivry, le 14 mars 1591*, 8 p. in-16; Lyon, impr. Perrin. — *De la recherche des eaux jaillissantes dans les Landes de Gascogne*, par M. Jacquot, ingénieur en chef des mines; Bordeaux, impr. Coudere. — *Traité pratique de droit public et administratif, tome IVe, par Anselme Batbie.* — *Notice sur les cailloux ouvrés d'origine dite celtique des environs d'Agen, par J.-B. Gassies;* Bordeaux, impr. Gounouilhou. — *Rénovation administrative, première lettre aux Bayonnais*, par Gustave Lambert; Bayonne, impr. André — *Physiognomonie, art de connaître et juger les mœurs et les caractères*, par Ferdinand Roujet, in-16; Bordeaux, impr. Lavertujon. — *Méthode pratique pour la fondation des Sociétés mutuelles dans les communes rurales*, par Valny, chef de division à la Préfecture du Gers. — *Luchon en*

Digitized by Google

poche, par François Gimet, 2me édition ; Toulouse, impr. Pradel. — *Guide de la conversation français-basque, à l'usage des touristes, voyageurs, commerçants, contenant un vocabulaire de mots usuels, de phrases élémentaires et familières de dialogues, etc., suivi de notes sur les mœurs et usages des Basques*, par Louis-Marie-Hyacinthe Fabre ; Bayonne, impr. veuve Lamaignère. — *Voyage et aventures du baron de Wogan*. On sait que l'auteur est directeur du télégraphe à la station de Dax. — *Instruction sommaire pour la culture du tabac dans les départements et les colonies de France*, par Auguste Petit-Laffitte, professeur d'agriculture, chargé de l'inspection agricole de la Gironde. — — *Recueil judiciaire du ressort de la Cour Impériale de Pau*, par Gouarné-Oustalet, avocat; Toulouse, impr. Troyes. — *Guide de l'étranger à Pau et les environs*, par le même. — *Région du Sud-Ouest, la prime d'honneur du Gers, par le comte d'Auberjon;* Lyon, imprimerie Girard et Josserand. — — *Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles Lettres et Arts* de Bordeaux, 3e série, 25e année, 2e trimestre, 1863. — *Vie de Mgr J.-A.-V. de Morlhon, évêque du Puy*, par Calemard de Lafayette. — *Traitement de l'héméralopie par l'huile de foie de morue à l'intérieur*, par Edouard Desponts ; Auch, impr. Cocharaux. — *Mémoire sur l'état matériel et moral de l'agriculture en France et sur les moyens d'accélérer ses progrès*, par du Peyrat (Auguste), directeur de la ferme-école des Landes. — *Histoire religieuse de la Bigorre*, par G. Bascle de La Grèze, conseiller à la Cour impériale de Pau. Une analyse de cette œuvre nouvelle de notre savant collaborateur ne se fera pas longtemps attendre. — Le *Journal de Gaston, heures sérieuses d'un écolier*, par M. l'abbé Calas, chef d'institution à Toulouse. — *Les Revenants de l'amour*, par Georges Bell, qui est, comme on sait, un enfant de la Bigorre. — *Quelques notes sur Jean Guiton, le maire de La Rochelle*, par Philippe Tamizey de Larroque (extrait de la *Revue d'Aquitaine)*; Paris, Aug. Durand. — *Catherine de Bourbon, régente du Béarn, de la Basse-Navarre, de la Soule, du Bigorre et du comté de Foix*, par Samazeuilh ; Paris, impr. Paul Dupont. — *Discours prononcé sur la tombe de M. de Bourrousse de Laffore* (Joseph-Bonaventure), à La Plume, le 7 août 1863, par le docteur L.-E. Labadie ; Agen, impr. de Prosper Noubel.

Digitized by Google

Une colonie grecque dans les landes de Gascogne. — Sous ce titre vient de paraître, à la librairie Dentu, à Paris, une brochure dont ces quelques mots font parfaitement connaître l'objet. Autour du bassin d'Arcachon, sur les bords de la Leyre, dans le Bazadais, dans le pays de Dax, le Condomois, et tout le long du littoral océanique, de l'embouchure de la Gironde à l'Adour, on rencontre une foule de noms tout-à-fait grecs ou à racine grecque, qu'on chercherait en vain ailleurs.

Plusieurs de ces noms, peignent avec une grande exactitude l'état du sol, et les mœurs des indigènes, appartenant au dialecte dorien. M. Henry Ribadieu, rédacteur en chef de la *Guienne*, et l'auteur de la brochure, en a conclu qu'une colonie de race hellénique, dorienne d'origine, et probablement venue de Crète, avait dû s'établir à une époque très-reculée dans cette partie de la France; il appuie son opinion de textes grecs et latins, et en particulier d'un passage d'Ammien Marcellin, qui, se basant à son tour sur l'historien Timagène, fait arriver *les Doriens* aux bords de l'Océan dans la Gaule occidentale.

Ce travail, réellement curieux, est accompagné de notes et d'un glossaire qui en relèvent l'intérêt. Les habitudes des Landais, leur manière de vivre, la physionomie de cette région des Landes, restée si originale, même depuis l'invasion des chemins de fer, tout cela est décrit par M. Henry Ribadieu, qui en parle en homme auquel aucun détail relatif au pays n'est resté étranger. La brochure se trouve à Paris, 13, galerie d'Orléans; à Bordeaux, rue Gouvion, 20, et chez M. Chaumas, libraire, fossés du Chapeau-Rouge, 34.

Écoles de dessin. — La question de l'enseignement professionnel se généralise partout en Europe. Nous voudrions que pour seconder cet élan chaque ville créât un musée pratique uniquement composé de produits sortis de nos manufactures où les ouvriers viendraient perfectionner leur goût. Le gouvernement belge, jaloux d'effectuer chez lui tous les progrès, a fait étudier à Paris le résultat de l'exposition des Beaux-Arts appliqués à l'industrie. En Angleterre, la Chambre des Communes, au risque de violer la constitution qui interdit à l'Etat toute intervention dans l'instruction publique, a voté des allocations pour propager les notions de dessin et acquérir des modèles. Londres a déjà donné, sous ce rapport, un bon exemple qui a été suivi par les principales cités de la Grande-

Digitized by Google

Bretagne. Dans notre région, Bagnères-de-Bigorre s'est la première mise à la tête de ce mouvement, en organisant son école sous la direction habile de M. Gélibert. Vic-Fezensac vient d'être dotée d'une institution analogue par l'initiative intelligente de M. Henri de Rivière. Ces cours gratuits ont pour but essentiel de donner aux enfants de la classe laborieuse des principes graphiques dont ils ont été trop déshérités jusqu'à ce jour. Le dessin linéaire, l'étude de l'ornement, les coupes de charpentes et de pierres formeront la base de cet utile enseignement qui aura pour conséquences heureuses d'augmenter la richesse publique dans les centres industriels et l'embellissement de nos villes.

De quelques origines fabuleuses. — Tout le monde connait la prétention de la maison de Croy qui veut être antédiluvienne. Elle pourrait bien se contenter, ce nous semble, de s'être alliée à la maison ducale de Lorraine, d'avoir reçu de Philippe-le-Bon les plus grands offices et commandements de Bourgogne, d'avoir élevé Charles-Quint. Eh bien! non, il existait dans la galerie domestique de cette vieille race un tableau représentant l'inondation universelle; parmi les personnages figurait un ancêtre des Croy (sans doute aujourd'hui fossile), qui sollicitait de Noë son admission dans l'arche. Sur le refus du patriarche, il lui criait : sauvez au moins les archives de notre famille. La noblesse d'Ecosse, aussi, est très-jalouse d'origines mythologiques. Dans le pays de Galles, les Mostyn de Mostyn ont fait dresser un arbre généalogique dont le tronc s'élance du déluge. Ces racines bibliques les raccordent aux rois de Judée, et ils se trouvent ainsi avoir pour ascendant le roi David et être des cadets de Salomon.

Quelques chronologistes font également descendre l'antique maison française de Lévis de Lévi, fils de Jacob. Cette vieille lignée est infiniment riche en gloire réelle, et cependant elle ne renonce pas aux sources légendaires qui lui donnent pour berceau la Palestine et pour aïeux ceux de Jésus. Ses enfants figurent avec de grands rôles au xiᵉ siècle. Dès le xiiᵉ, l'aîné de la branche de Mirepoix portait le titre de *maréchal de Foi*, pour avoir été l'un des premiers à répondre à l'appel de son ami, le comte de Montfort, organisant la croisade contre les Albigeois. Il est dans la tradition des membres de ce vieil estoc que l'un des ancêtres primitifs vint congratuler la Sainte-Vierge sur ses relevailles, et que la divine accouchée lui dit : *Mon cousin, couvrez-vous.*

Digitized by Google

Découverte archéologique. — Dans le cimetière de Gironde, le fossoyeur, en creusant à la profondeur d'un mètre 60e, a mis à découvert un tombeau dont la moitié seulement a été fouillée. Le contenu de ce cercueil se composait de cendres, de débris d'armes et d'ossements qui paraissaient avoir été enfouis au déclin de l'époque mérovingienne. On a trouvé également mêlés à la poussière humaine des lames de sabre, un fragment d'ivoire vert, une plaque d'argent repoussée, un stylum en bronze et une bague chevalière du poids de douze grammes et d'une valeur de 23 fr. 50 c. Sur la plaque du chaton était gravée circulairement le nom ci-après :

GVLFETR. — Et au centre : $\frac{D}{V}$

Gulfetrude était sans doute le nom de celle qui avait été inhumée en ce lieu.

Un bon mot de M. de Salvandy. — Nous empruntons au *Monde illustré* l'historiette suivante :

« Quelqu'un se vantait, devant la princesse de Lieven, d'avoir le « cœur parfaitement vide et desséché.

— « C'est comme moi, dit-elle, je n'ai jamais aimé.

— « Pas même vos enfants ?

— « Si fait, quand ils étaient petits... et aussi mes diamants.

— « Quand ils étaient gros ! répliqua M. de Salvandy. »

Le nouveau professeur d'anatomie comparée a la Faculté des sciences de Paris. — Parmi les professeurs nouveaux que la Faculté vient d'appeler dans son sein pour soutenir son vieil éclat, nous avons remarqué le nom de M. Pierre Gratiollet, l'un des plus hauts personnages du monde scientifique. Ce savant, qui vient de prendre possession de la chaire d'anatomie comparée et de zoologie, est né dans la Gironde, mais ses ancêtres, dont quelques-uns jouèrent un rôle important, eurent pour berceau l'Agenais. Jean Gratiollet de Daubas était gouverneur de la place d'Abbeville, lorsqu'il reçut de Louis XIII la mission d'aller déclarer à l'Espagne cette guerre nationale conçue par le génie du grand cardinal. Le père de celui qui fut investi de ce mandat royal, Clément Daubas de Gratiollet, tenait la seigneurie de Terrondet, à proximité d'Agen. Un autre Gratiollet participa glorieusement à la guerre de succession d'Espa-

Digitized by Google

gne. Il a laissé sur cette période de nos annales des Mémoires qui ont mérité d'être classés parmi les documents historiques.

J. NOULENS.

CORRESPONDANCE.

Eauze, le 21 Octobre 1863.

A M. J. Noulens, Directeur de la Revue d'Aquitaine.

MON CHER POÈTE,

La science explique tout aujourd'hui, et les apparitions de fantômes qui effrayaient tant nos pères ne sont plus que jeux de l'esprit. La salle Robin et le théâtre du Châtelet nous ont donné le mot visible de ces sombres énigmes.

Mais en est-il de même des révélations sur la vie surnaturelle? Home est-il un charlatan ou de bonne foi? A-t-il réellement vu? Fait-il réellement apparaître? En un mot, Macbeth est-il une vérité ou une création imaginaire du poète? Le spectre de Banquo est-il seulement l'effet du remords?

Comme bien d'autres, j'étais incrédule Apparitions, fantômes et révélations ne soulevaient chez moi qu'un sourire d'ironie... Et cependant veuillez m'écouter et me lire jusqu'au bout.

Une de mes nièces, fille unique de ma sœur, vient d'être ravie à bien des affections. La mort s'est emparée d'elle avec une effrayante rapidité, et notre douleur, nos regrets et nos larmes sont arrivés alors que l'enfant adoré faisait renaître en nous les meilleures espérances.

Cette perte foudroyante m'avait profondément frappé. L'image gracieuse et douce de Thérèze me poursuivait sans cesse, et un soir que, plus triste que d'habitude, je me retirais dans ma chambre à coucher, je répétais ces vers élégiaques du poète :

Tu dors, pauvre Elisa, si légère d'années!...
Tu ne sens plus du jour le poids et la chaleur.
Vous avez achevé vos fraîches matinées,
Jeune fille et jeune fleur!

Digitized by Google

Quelle heure était-il, je l'ignore. Mon sommeil, quoique léger, était réel, lorsqu'un éblouissement de lumière traversa mes yeux. Je les ouvris et j'aperçus au milieu de ma chambre un point lumineux.

Il grandissait, il grandissait sans cesse, et prit la forme d'un vrai lotus, puis du sein de la brillante fleur sortit et apparut, dans toute sa grandeur naturelle, ma nièce, aussi rayonnante que la Béatrice du Dante.

Je n'étais pas effrayé, mais mon cœur battait violemment. Que me voulait cette apparition ? Que désirait-elle?

Elle me sourit tristement, posa le doigt sur sa bouche et me fit signe de la suivre.

Je me soulevai. La vision s'était complétement effacée.

Cependant j'étais hors de mon lit et je m'habillai, lorsqu'en jetant les yeux sur la porte, j'en vis les fissures éclairées.

J'ouvris. L'apparition était sur l'escalier, dans l'attitude de l'attente résignée.

— Est-ce bien toi, Thérèze, mon enfant, m'écriai-je?

Elle descendit, Je la suivis très-rapidement, mais elle était déjà sur le seuil de la salle à manger. Je me précipitai. Elle sourit de nouveau d'un sourire ineffable, leva son doigt d'un rose transparent vers le ciel et disparut.

Je ne parlai nullement en famille de ce fait singulier. Pourquoi d'ailleurs effrayer des imaginations ardentes et mobiles de femmes? Etait-ce cependant une réalité? N'était-ce que l'effet d'une imagination surexcitée? Je flottais indécis, et mon incrédulité renaissait, lorsque, cette nuit, à peine assoupi, une voix bien connue m'a dit distinctement d'un ton doucement ému :

— Oui, mon oncle, c'est moi, c'est bien moi.

Puis un vent léger et parfumé a passé sur mes lèvres. On eut dit un baiser.

La nuit s'est écoulée sans autre incident.

Croira qui voudra. Mais je vous atteste le fait.

Adieu, mon cher poète. Mille bons souvenirs.

A. BAUDET.

P. S. — Je vous écris au courant de la plume, tout chaud d'une assez vive émotion. Faites de mon récit ce que vous voudrez.

Digitized by Google

POÉSIE.

SONNETS.

Des enfants sont partis ce matin pour le bois :
Insoucieux, d'ailleurs, de sa douleur amere,
Ils s'en vont arracher ses petits à la mère.
On les entend au loin : l'écho redit leur voix.

Au plus noir des fourrés ils s'enfoncent sans choix,
Se déchirant les mains aux tiges de fougère,
Et trouvant bien souvent la branche trop légère...
Risée!... — Au-dessus d'eux un éclair luit parfois.

L'orage gronde; il tonne; à flots tombe la pluie.
Le plus petit en vain contre un chêne s'appuie,
Le plus grand des bambins en a jusqu'aux genoux.

Ils pleurent! — Ainsi, fiers, alertes, le pied ferme,
Quand vous allez, amis, toujours méfiez-vous :
Toute joie ici-bas est un malheur en germe.

Nous avons le progrès : merveilleux changement!
De Daphnis à Chloé, de Paul à Virginie
Dieu! que nous sommes loin! Ce bandit de génie,
Ce Méphistophélès a-t-il vécu vraiment?

Le jeune homme du jour est un type charmant;
Sa conduite dans tout défend la calomnie.
Culotter une pipe est sa seule manie :
Il ignore l'amour et rit du sentiment.

Digitized by Google

Innocence naïve où l'absinthe se mêle
Et la choppe de bière, — à défaut de femelle.
O mères, voilà donc l'époux que vous offrez?

Mais vos filles encore ont du bonheur de reste;
Car la dot? A la Bourse allez voir ce qui reste?
Votre maternité s'engage à peu de frais!...

Des lacs je cotoyais l'agreste corridor
Un de ces soirs derniers : l'atmosphère était douce;
On aurait aisément confondu dans la mousse
La marguerite blanche avec le bouton d'or.

Que le printemps est beau quand de l'hiver on sort!
La joie éclot en nous avec le blé qui pousse,
Tant du frais mois d'avril le souffle au loin repousse
Doutes, soucis, regrets et craintes de la mort!

— Une femme passa légère au bras d'un homme...
Elle!... Je ne sais plus de quel nom on la nomme!
Tous deux riaient, et lui marchait d'un pas vainqueur.

C'est donc en vain qu'on croit, qu'on attend, qu'on espère?
Elle! Elle!... Ah! je sentis alors qu'une vipère
En glace avait changé tout le sang de mon cœur!...

Denis de THEZAN.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR

L'HISTOIRE D'ÉLÉONORE DE GUYENNE.

(Suite.)

Ici je vais marcher sur un terrain brûlant. Devant moi se dresse la plus embarrassante et la plus délicate de toutes les questions. Que faut-il penser de la vertu d'Éléonore?

Partant pour la Syrie, en juin 1147, la reine de France avait 25 ans à peine. Sa réputation, à ce moment, était intacte (1). Lorsque, comme parle le choniqueur Odon de Deuil, « elle répandit des torrents de larmes dans la ba- « silique de Saint-Denis, en y prenant le bâton du pèle-

(1) « Nul auteur, » suivant la remarque du P. Arcère, ne jette sur cette « princesse de soupçon injurieux avant l'époque de son arrivée en Orient; nul « auteur, si ce n'est Bromton, sur lequel s'appuie Dom Lobineau *(Histoire de « Bretagne)* Bromton (tome XII du *Recueil des historiens de France*, p. 215, et tome XIII, p 43), raconte que « Geoffroy, le père de Henri II, avait défendu « à ce prince de toucher à Eléonore, parce que, pendant qu'il était grand « sénéchal du roi de France, il en avait lui-même abusé. » Les Bénédictins nous avertissent qu'il ne faut accepter que sous bénéfice d'inventaire le récit des incestueuses relations d'Eléonore avec son futur beau-père : *cujus rei*, disent-ils avec leur sagesse accoutumée, *fides penès auctorem sit*. Bayle *(Dictionnaire historique et critique*, article *Louis VII)*, Bayle qui se sert à l'égard d'Eléonore de la vilaine expression « très-impudique, » doute, lui qui doute de tout, de la pureté de la jeunesse de cette princesse. « Comme si, dit-il, les « galanteries d'Eleonor n'avaient pas eu un théâtre assez spacieux dans l'Eu- « rope, le roi de France l'avait menée en Asie, où l'on prétend qu'elle acheva « de se perdre. » Je constate que Henri II fut, plus tard, accusé d'avoir profané la fiancée de son fils Richard, Alix, sœur de Philippe-Auguste, Alix dont le nom charmant a été métamorphosé par le Dr Lingard en celui d'Adélaïde (p. 507 du tome I de son *Histoire d'Angleterre*, traduction de *Wailly*).

Digitized by Google

« rinage (1), » pressentait-elle tout ce qu'aurait de fatal pour son bonheur et pour sa gloire le long voyage qu'elle allait entreprendre? Et pleurait-elle déjà sur l'orageux avenir qui lui était réservé, avenir où des fautes sans excuse devaient s'enchaîner à des douleurs sans nombre et sans mesure?

Je voudrais pouvoir donner raison à M. de Villepreux quand il ne reproche à Éléonore que de l'imprudence et de la coquetterie (2); mais il me semble que, devant la presque unanimité avec laquelle les chroniqueurs dirigent contre la reine des accusations de la plus haute gravité, une semblable apologie est inadmissible. Examinons avec une scrupuleuse impartialité ces trop nombreuses accusations.

L'auteur d'un des ouvrages les plus importants que nous possédions sur la grande époque des Croisades, Guillaume, l'archevêque de Tyr, dont on a particulièrement loué le bon sens et la sincérité, deux qualités qui sembleraient devoir être très-communes, et qui sont en réalité les plus rares de toutes, Guillaume, mort avant 1193 (3), c'est-à-dire onze ans au moins avant Éléonore,

(1) En l'année 1144, le second dimanche de juin, Louis-le-Jeune et Eléonore avaient assisté à la consécration de la magnifique église de Saint-Denis et à la translation du corps du saint auquel cette église est dédiée. (*Recueil des historiens de France*, tome XIV, p. 316, *Ex Sugerii abbatis S. Dionysii libello de consecratione ecclesiæ.*)

(2) L'abbé de Camps veut bien admettre que la reine Eléonore avait manqué de prudence, qu'elle avait été volage, coquette, peu affectionnée au roi son époux. L'oratorien Arcère insiste sur les circonstances atténuantes que voici : « Le caractère réservé du roi et un air de dévotion qu'elle trouvait déplacé, ré- » voltaient son humeur vive et enjouée. » Le bon Père ajoute bien singulièrement : « Comme Eléonore connaissait le faible de son époux, il y a apparence « que, dans les transports de son dépit, elle voulut le livrer aux tortures de « la jalousie. »

(3) M. de Villepreux, désireux d'affaiblir le poids d'un aussi formidable témoignage, assure (p. 31) que Guillaume de Tyr écrivait en Asie *plus de cinquante ans* après ces événements. Or, cinquante ans après ces événements, Guillaume de Tyr avait une excellente raison pour ne pas écrire, c'est qu'il

Digitized by Google

dit en propres termes (l. 16, c. 27) : « *tori conjugalis fidem oblita.* » Pour qu'un grave historien, pour qu'un saint archevêque lance contre une reine des paroles aussi terribles, il faut qu'un grand crime, l'adultère, ait été incontestablement commis. En vain, on objecterait que Guillaume de Tyr « parlait sur de mauvais bruits que des ennemis avaient fait courir (1), » jamais, consciencieux chroniqueur n'aurait été l'écho de pareils bruits, et, je le répète, pour que, du vivant même d'Éléonore, il lui ait si nettement reproché d'avoir trahi la foi conjugale, il faut que la culpabilité de cette princesse ait été aussi éclatante que la lumière du jour.

« Un peu plus tard, dit M. J. V. Le Clerc, le moine « Hélinand, transcrit par Albéric des Trois-Fontaines, est « encore moins indulgent : *non ut reginam se habebat, sed « ferè se communem exhibebat.* » Loin de moi la pensée que dans ce triste passage les torts de la reine n'aient pas

était mort depuis plusieurs années. L'abbé de Camps a dit, de son côté : « Guillaume de Tyr, qui écrivait au fond de l'Asie quarante ou cinquante ans « après le divorce, semble insinuer que la reine n'était pas fidèle. » J'aime bien l'euphémisme « *semble insinuer* » employé à l'occasion de la rude et presque brutale affirmation de Guillaume de Tyr. M. J. V. Le Clerc, dans son article déjà cité sur Eléonore de Guyenne, rappelle avec raison que l'archevêque de Tyr n'écrivait qu'une trentaine d'années après.

(1) Expressions de l'abbé de Camps. Le père Arcère met en cause d'abord la malignité humaine « qui enfla l'irrégularité » de la conduite de la reine, puis les auteurs en général qui « saisissent avidement ces sortes d'aventures, et les « brodent à leur manière, persuadés que la curiosité du lecteur aime à s'en « nourrir, » enfin l'archevêque de Tyr qui « quand l'Orient retentissait encore « d'un murmure général contre la reine, ne manqua pas d'enchâsser, dans le « tissu de sa narration, ce que la renommée avait publié contre Eléonore, » « et fut le premier qui ébaucha le portrait désavantageux de la reine, por- « trait auquel les écrivains postérieurs ajoutèrent de nouveaux traits plus ou « moins forts, selon les touches grossières de leurs pinceaux. » Le P. Arcère appelle à son secours l'abbé Legendre qui, dans son *Histoire de France*, a dit de Guillaume de Tyr : « On l'accuse d'avoir parlé des choses et des personnes « de son temps, plus par prévention qu'avec exactitude. » Si Guillaume de Tyr avait besoin d'être défendu contre l'abbé Legendre, je renverrais à la très-louangeuse appréciation faite de son livre par les membres de l'Académie des Inscriptions qui en ont donné une monumentale édition dans les deux premiers volumes in-fol° des *Historiens occidentaux des Croisades*, 1844-1860.

Digitized by Google

été grossièrement exagérés (1)! Jamais Éléonore ne mérita la flétrissure que lui imprimerait, s'il fallait le prendre à la lettre, le texte infamant du moine Cistercien. Évidemment, Éléonore ne put pas être la royale courtisane sur laquelle Hélinand appelle le mépris de la postérité; et, eût-elle consenti à traîner ainsi dans la fange la dignité de son rang, que d'insurmontables obstacles, parmi lesquels je placerai en première ligne l'ombrageuse surveillance du plus jaloux de tous les maris (2), ne lui auraient pas permis d'atteindre un tel degré d'abaissement. Quoi qu'il en soit, la sanglante injure que le moine de Froidmont adresse à la reine de France, nous donne, dans toute son énergie, l'expression de l'opinion des contemporains, et, sous la *mordante hyperbole* du chroniqueur, on est obligé de reconnaître un grand fonds de vérité.

Une autre chronique, rédigée un siècle environ après la Croisade de Louis VII, la *Chronique de Rains* qui a été publiée, pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. Louis Paris, 1837, déclare que la duchesse Eléonor fut « male femme (3), » et ajoute qu'ayant entendu vanter beaucoup Saladin, elle lui fit savoir, par un interprète (drughemant), qu'elle était disposée

(1) L'abbé de Camps récuse Hélinand comme faux témoin : il soutient que sa chronique ne jouit d'aucune autorité et qu'elle fourmille de bévues. J'observerai pourtant que j'ai trouvé dans Guillaume de Nangis l'éloge de l'exactitude des récits du moine Hélinand, et que le savant abbé de Longuerue professait une grande estime pour cet historien. Comme je ne veux pas surfaire le mérite d'Helinand, j'ajouterai que dom Brial n'accorde pas beaucoup d'importance à la chronique, du reste incomplétement imprimée jusqu'ici, du moine de Froidmont

(2) *Ludovicus, rex Franciæ relotypiæ spiritu inflammatus. Ex chronico Turonensi.* (Historiens de France, tome XII, p. 474.)

(3) Guillaume de Tyr avait déjà dit d'elle : « *Una erat de* Fatuis *mulieribus*, etc. » Le défaut désigné par le mot *Fatuus* était-il dans la famille d'Eléonore un défaut héréditaire ? Guillaume de Malmesbury accole au nom du grand père de la duchesse d'Aquitaine les épithètes *Fatuus* et Lubricus. (*Histoire de France*, tome XIII, pag. 19.)

Digitized by Google

à le prendre pour son seigneur s'il parvenait à l'enlever. Là-dessus, rendez-vous est assigné. Mais Eléonore, sur le point d'être emportée par Saladin, comme le fut la très-sentimentale Mathilde, de Mme Cottin, par le chevaleresque Malek-Adel, voit apparaître brusquement le roi qui lui demande pourquoi elle l'abandonne. « Pour vostre mau-« vaisté, car vous ne valez pas une prune pourie, » répond la reine à laquelle, comme présidente des cours d'amour, on prête, Dieu merci! un langage beaucoup plus élégant (1).

Je n'ai pas besoin de dire que si jamais Louis VII n'avait eu de rival plus dangereux auprès d'Eléonore que le sultan Saladin, qui était alors un enfant de dix ou douze ans, sa jalousie n'aurait pas eu de raison d'être. Mais, quelque absurde qu'elle soit, la version de la *Chronique de Rains* n'en est pas moins très-fâcheuse pour la renommée de la reine, car aurait-on jamais songé à faire d'une très-honnête femme l'héroïne d'une aventure aussi peu édifiante?

Encore si c'était là une version isolée et dont on pût rejeter toute la responsabilité sur l'imagination dévergondée d'un seul chroniqueur! Mais cette frêle ressource même manque aux partisans de l'innocence d'Eléonore.

Les Bénédictins ont inséré dans le tome XII du *Recueil des Historiens de France*, un fragment historique d'un auteur anonyme renfermant d'une manière abrégée la vie de Louis VII, et dans lequel on lit (p. 286) que, pendant le voyage de la Terre-Sainte, la reine fit au roi, en plusieurs circonstances, de graves outrages, et que le plus

(1) Voir André, chapelain de la cour de France : *De arte amatoria*, manuscrit de la Bibliothèque impériale, nº 8758, fol. 92, 93 Voir aussi, outre Raynouard, dont l'ouvrage reste indispensable, le curieux *Essai sur les cours d'amour*, par F. Diez, traduit en français par le baron Ferdinand de Roisin. Paris, 1842; in-8°.

Digitized by Google

grave de ces outrages fut le dessein qu'elle forma de quitter secrètement ce prince, pour s'attacher à un certain Turc, *Cuidam Turco adhærere* (1). Matthieu Paris ajoute (peut-être métaphoriquement) :

Que ce mécréant était un rejeton du diable, ce dont le bon Père Arcère s'indigne outre mesure : « Matthieu « Paris, s'écrie-t-il, porte sa stupide prévention jusqu'à « dire que l'infidèle qui eut un mauvais commerce avec

(1) Qu'ils sont innombrables les auteurs qui ont regardé comme historiques les amours d'Eléonore soit, malgré l'anachronisme, avec Saladin, soit avec un Musulman quelconque! Bouchet *(Annales d'Aquitaine*, Poitiers, 1557, in-4°, pag. 79), nous montre Louis « ayant toujours sur le cœur le tour que son « épouse Alienor luy avait voulu faire à Antioche, » tour qui consistait, suivant le vieil annaliste, à laisser là le roi et à épouser le « soudan Saladin. » Le gascon François de Belleforest *(Annales de l'Histoire de France*, Paris, 1600, 2 vol. in-f°), est le premier qui ait raconté, du reste sans la garantir véritable, l'anecdote, si fort développée depuis par Larrey, d'après laquelle « le généreux soudan de l'Iconie, Saladin » aurait conquis les bonnes grâces de la reine en lui renvoyant sans rançon un parent fait prisonnier dans un combat. Branthôme, dans un des passages des *Dames*, le plus saupoudré de sel gaulois, remplace le singulier par le pluriel, et prétend que Leonor « eust affaire avecques « les Sarrasins. » Le calviniste Jean de Serres, dans son *Inventaire général de l'Histoire de France*, ouvrage qui a eu tant de succès au XVIe siècle, ne craint pas de dire : « Cette femme s'était tellement abandonnée aux voluptés du Le« vant, que la puanteur de son incontinence était répandue partout, avant que « le roi s'en aperçut. Son impudence l'avait portée si avant, qu'elle voulut ef« frontément demeurer à Antioche, et quitter son mari, préférant l'amitié d'un « bouffon, nommé Saladin, d'engeance sarrasine, à la grandeur d'un roi de « France. » Scipion Dupleix qui, si souvent, dans les cinq volumes in-f° de son *Histoire générale de France*, combat Jean de Serres, et qui a même composé une réfutation spéciale des « erreurs, fables et déguisements » de cet auteur, partage entièrement, cette fois, sa manière de voir. Mezeray qui, dans le 2e volume de son *Histoire de France*, 1646, appelle Eléonore « méchante femme » et « princesse dont le libertinage était si public, » lui donne pour amant « un nommé Saladin, Turc baptisé. » Mme de Villedieu mérite ici une mention particulière pour avoir avancé, dans ses *Annales galantes*, qu'Eléonore « ayant fait « connaître au brave Saladin qu'elle ne croyait les protestations d'amour que « dans sa langue, força ce grand capitaine à cet effet d'amour surprenant, d'ap« prendre la langue française dans quinze jours. « Le P. d'Orléans *(Histoire des Révolutions d'Angleterre*, tome Ier, pag. 153, 1693), croit « au commerce « suspect qu'elle avait eu en Orient avec un Turc nommé Saladin, « et, de plus, à « d'autres débauches trop publiques pour pouvoir être tenues secrètes. » L'abbé Velly (tome II de son *Histoire de France)*, n'a pas manqué de reproduire le conte de Belleforest, enjolivé par Isaac de Larrey. Dom Devienne *(Histoire de la ville de Bordeaux)* accepte avec une légèreté indigne d'un bénédictin, l'existence du fabuleux parent de la reine, Sandebeuil de Sansai, « seigneur d'un rare mérite. » Il est vrai qu'il se garde bien d'accuser Eléonore d'avoir été sensible à l'inclination qu'aurait eu pour elle le sultan d'Iconium, Saladin « qui

Digitized by Google

« Éléonore était de la race du diable, *qui fuit de genere* « *diaboli* (1). » La plupart de ceux des chroniqueurs qui se taisent sur les amours de la reine avec un musulman, n'en accusent pas moins la fille de Guillaume X d'avoir trop justifié, sous le ciel voluptueux de l'Orient, les soupçons de son mari, les uns usant de réticences plus expressives que les plus formelles imputations, par exemple, de celle-ci : « La discorde s'éleva entre eux pour des faits « survenus pendant leur voyage, et qu'il vaut mieux en- « sevelir dans le silence (2), » les autres n'hésitant pas à déclarer que la reine Alienor se comporta, en Palestine, aussi mal qu'après son retour, et qu'elle avait eu, à l'égard de son premier époux, les mêmes torts dont le second eut plus tard à se plaindre (3); presque tous enfin jugeant, en

« était alors dans la fleur de son âge. » De nos jours, à défaut de Saladin lui- « même, le jeune Turc » a reparu dans l'*Histoire des Croisades* de M. Michaud, ouvrage qui a été trop vanté et qui est bien souvent superficiel. M. Michelet lui-même, dans le tome IIe de son *Histoire de France*, ne s'est point séparé sur ce point de la classique opinion de ses devanciers. Quant à M. Augustin Thierry, il n'a osé ni adopter ni rejeter le récit des orientales amours d'Eléonore. « Persuadé, soit à tort, soit à raison, dit-il de Louis VII, que la reine le trompait pour un jeune Sarrasin, etc. « (*Histoire de la Conquête d'Angleterre par les Normands*, 10e édition, 1860, t. III, p. 49.)

(1) L'abbé de Camps cherche à détruire l'effet du fameux passage de Matthieu Paris en alléguant que c'est là une interpolation. Moyen trop facile et trop commode de se débarrasser d'un redoutable argument! L'enthousiasme avec lequel quelques écrivains ont cherché à purifier la mémoire d'Eléonore me fait croire, Dieu me pardonne! qu'ils n'aient tous été quelque peu amoureux de cette princesse. A moins d'être sous le charme, à moins d'être frappé d'aveuglement en vertu d'une de ces grâces d'état qui accompagnent toute ardente passion, il faut voir, dans ce que rapportent des mœurs très-légères d'Eléonore Matthieu Paris et les autres chroniqueurs, le vif reflet de l'opinion de toute une époque.

(2) Orta est quædam discordia inter ipsum et reginam suam Alienor, ex quibusdam fortè quæ melius tacenda sunt, quæ in illa peregrinatione contigerunt (Ex Gervasii dorobernensis monachi chronico de regibus Angliæ, p. 125 du tome XIII du *Recueil des Historiens de France*).

(3) Ex Sylvestri Giraldi Cambrensis *de instructione principis* libris tribus, p. 121 du tome XVIII du *Recueil des Historiens de France*. Les anciens apologistes d'Eléonore, tels que Besly et le P. Arcère, n'ont pas connu ce dernier témoin à charge. Le très-intéressant ouvrage de Girald de Cambrie, ou le Gallois a été publié pour la première fois par dom Brial, en 1822, d'après un manuscrit qui avait appartenu au chevalier Cotton et qui est conservé au Musée britannique.

Digitized by Google

somme, aussi sévèrement la conduite d'Eléonore que le chroniqueur qui s'exprime ainsi. « Et en icele voie mena « il (Louis VII) Alienor sa fame laquelle li fu rebelle et mauvese et desloial en pèlérinage (1). »

Je ne vois pas trop comment, en face de tant de textes accablants pour l'innocence d'Éléonore, on peut sérieusement soutenir que cette princesse resta toujours à la hauteur de ses devoirs. Quand les chroniqueurs qui écrivaient en France sont d'accord sur le même point avec les chroniqueurs qui écrivaient en Angleterre, et que les uns et les autres sont encore d'accord avec les chroniqueurs qui écrivaient en Orient, il serait puéril de prétendre que la vérité n'a point inspiré leur uniforme récit. On ne se donne pas le mot à de si considérables distances et dans des situations si diverses, pour propager la même audacieuse calomnie. Ainsi donc, en dépit du zèle et du talent déployés par les intrépides défenseurs de la vertu d'Éléonore (2), je suis dans la pénible nécessité de déclarer que,

(1) Voir tome XII du *Recueil des Historiens de France*, p. 120, 220, etc. Nulle part, dans les chroniques, je n'ai trouvé une allusion aux liaisons d'amour que M. Paul Tiby *(Dictionnaire de la Conversation)* établit entre Eléonor et le prince d'Antioche, Raymond de Poitiers, lequel, *notez ces deux points-ci*, était son oncle et frisait la cinquantaine. En vain M. Paul Tiby ajoutera qu'à cet âge Raymond « était encore le plus bel homme de ses États. » Plutôt que de voir le complice d'Eléonore dans un oncle quinquagénaire, j'aimerais mieux croire aux amours de la reine avec son fantastique cousin Sandebeuil de Sansay !

(2) Dreux du Radier rappelle qu'Eléonore a trouvé une multitude d'apologistes, et il cite Ballée et Pitseus, dans les écrivains d'Angleterre (au lieu de Ballée lisez Bale, en latin *Balæus*, auteur de *Illustrium majoris Britanniæ scriptorum summarium)*; Bouchet, Larrey, le P. Daniel *(Histoire de France)*, Legendre *(Histoire de France)*, Claude du Moulinet, abbé des Thuileries *(Dissertations sur la mouvance de Bretagne*, etc., 1711; in-12), et le P. Arcère. Dreux de Radier n'a pas connu l'importante dissertation apologétique de l'abbé de Camps. Besly, seul, lui paraît avoir sérieusement réhabilité Eléonore. De notre temps, cette princesse a eu la bonne fortune de fasciner à tel point M. de Sismondi que, dans son *Histoire des Français*, cet austère écrivain est comme un de ces chevaliers qui étaient décidés à rompre contre tout venant des lances en faveur de l'innocence méconnue. M. de Sismondi est allé aussi loin dans sa glorification d'Eléonore que dans ses attaques contre Suger. Mais ses invectives

Digitized by Google

devant le tribunal de l'histoire, l'infidèle épouse de Louis VII est irrévocablement condamnée.

A qui fera-t-on croire d'ailleurs que, si la culpabilité de la reine n'avait pas été incontestable, Louis VII, ce prince tellement pieux que certaines chroniques en font un saint, ce prince dont la méticuleuse conscience était toujours en émoi, aurait accepté la douloureuse extrémité du divorce? A qui persuadera-t-on que des ministres, des prélats aussi sages, aussi éclairés que ceux qui l'entouraient, auraient approuvé cette funeste mesure, si le scandale n'avait été irréparable (1)? De tels motifs politiques exigeaient le maintien du pacte conjugal que, si le roi et les conseillers de la royauté n'en ont point tenu compte, c'est qu'il y a eu là certainement une de ces irrésistibles obligations morales devant lesquelles s'effacent toutes les autres considérations.

Je félicite M. de Villepreux d'avoir si exactement rapporté ce qui se passa dans l'assemblée de Beaugency. Tant d'erreurs avaient été accumulées à ce sujet, même dans de récents ouvrages très-estimés, qu'il était bien temps qu'une vaillante plume vint biffer les pages mensongères qui, dans nos histoires de France, contiennent le prétendu récit des séances du petit concile de mars 1152 (2). Pourquoi cher-

contre le grand ministre n'ont pas plus diminué celui-ci que sa chaleureuse apologie d'Eléonore n'a grandi celle-là.

(1) Suger lui-même, dont on a fait un adversaire déclaré du divorce, s'opposait seulement à ce que le divorce eut lieu pendant que les époux étaient encore en Palestine. Quant à saint Bernard, plusieurs chroniqueurs attestent qu'il eut une grande part à la rupture du mariage.

(2) M. le Roux de Lincy (p. 182 de son livre : *Les femmes célèbres de l'ancienne France*) met bien à tort cette assemblée en mars 1151.

Digitized by Google

cher à tout prix à *dramatiser* ce qui fut essentiellement simple et paisible ? Tous, avant la réunion du Concile, étaient d'accord sur ce point, que le divorce serait prononcé sous cet élastique et complaisant prétexte de parenté qui, au moyen-âge, était toujours invoqué en pareil cas. Le Pape, Saint-Bernard, les ministres, les prélats, et surtout les deux époux, avaient accepté d'avance une solution dictée par la force même des choses. Rien d'émouvant ne vint troubler l'accomplissement des formalités prescrites par l'Eglise; il n'y eut ni des discours passionnés et injurieux dans le sein de l'assemblée, ni des scènes de fureur et de désespoir au dehors (1). Aucun évêque ne porta la parole comme accusateur et n'annonça « que le roi demandait le divorce parce qu'il ne se « fiait point en sa femme et jamais ne serait assuré de « la lignée qui viendrait d'elle. » Aucun évêque n'eut à « repousser « cette scandaleuse requête » qui aurait fait rejaillir des flots de honte sur le front du roi de France. Ce ne fut point *in extremis* que l'archevêque de Bordeaux Geoffroy, comprenant que « sa noble cliente, » pour me servir de l'expression de M. de Villepreux, allait être condamnée, proposa au synode d'esquiver la difficulté et de sau-

(1) Bouchet nous a laissé une très-pittoresque description de la douleur d'Eléonore « laquelle incontinent tomba évanouie d'une chaire où elle estoit as- « sise; et feut plus de deux heures sans pouvoir parler, ne pouvoir plorer, ne » desserrer les dents. Et quand elle fut un peu revenue, commença de ses « clers et vers veulx à regarder ceux qui luy avoient premièrement dict la dure « nouvelle. » (P. 80). Jean de Bourdigné, dans les *Chroniques du Maine et de l'Anjou* (t. 1, p. 314) assure que « la bonne dame Alienor fut tant courroucée, « qu'elle en cuida mourir » Enfin, Pierre Olhagaray (*Histoire des Comtés de Foix, Béarn et Navarre*, 1609; in-8°, p. 66), qui nous apprend que Roger IV, dit Bernard-le-Gros, comte de Foix, accompagna Alienor jusqu'à Poitiers par commandement du roi, ajoute que par tout le chemin elle n'entretenoit son train que de menaces contre l'autorité et la puissance du roi. A la douleur et à l'irritation que ces trois auteurs relativement récents attribuent à Eléonore, il faut substituer la joie dont parle Guillaume de Neubridge, chroniqueur contemporain, que dom Brial vante comme un des meilleurs historiens du XIIe siècle (tome XVIII du *Recueil des Historiens de France*, p. 16).

Digitized by Google

ver les apparences en écartant la question d'adultère et en prononçant le divorce pour cause de parenté. C'est Bouchet qui, dans ses *Annales d'Aquitaine* a, le premier, fait tenir soit à l'évêque de Bourges, soit à l'archevêque de Bordeaux, des discours purement imaginaires. Que Belleforest, dans son *Histoire de France*, que Baudier, dans son *Histoire de Suger*, que M. de la Colonie, dans son *Histoire de Bordeaux*, que M. l'abbé O'Reilly, dans son Histoire de la même ville, aient adopté avec une aveugle confiance la version de Bouchet et aient cru devoir reproduire, comme s'ils avaient eu entre les mains toutes les pièces originales, le violent réquisitoire de l'évêque de Langres et le pathétique plaidoyer dans lequel l'archevêque de Bordeaux finit par proposer un ingénieux mezzo-termine, cela n'étonnera personne (1). Mais que l'illustre Augustin Thierry (*Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands*, tome III, p. 49), ait préféré aux informations très-précises des auteurs du XIIe et du XIIIe siècle une relation toute moderne et toute gratuite, c'est tellement extraordinaire, que je suis tenté de dire à cette occasion, comme le malin Fontenelle le jour où l'avare M. de Boze, infidèle à toutes ses habitudes, donna dans une quête faite à l'Académie des

(1) Dom Devienne (*Histoire de la Ville de Bordeaux*) prétend que, dans le Concile de Beaugency, « le roi ne put s'empêcher d'insinuer les motifs de sa « jalousie. La reine, qui était présente, pour se venger des reproches que Louis « lui avait faits, quoiqu'en termes couverts, représenta sa dévotion comme « un effet de la petitesse de son génie, et conclut en disant que son intention « avait été d'épouser un roi et non un moine. Il eût été difficile, après un sem- « blable propos, de raccommoder cette affaire. » Dom Devienne s'est étourdiment mis ici à la remorque du romancier Isaac de Larrey. On souffre de voir un bénédictin déroger ainsi aux admirables traditions de son ordre Ma grand'-mère maternelle, qui avait beaucoup vu Dom Devienne au château d'Allemans, chez M. de Sansac, avait gardé le plus charmant souvenir de sa spirituelle conversation et du talent avec lequel il remplissait des bouts rimés. L'*Histoire de la Ville de Bordeaux* est trop souvent improvisée comme l'étaient les petits vers de société de l'auteur, et bien des pages ne lui ont pas coûté plus de soins que son quatrain le plus facilement tourné.

Digitized by Google

inscriptions une belle pièce d'or : je l'ai vu et pourtant je ne le crois pas (1).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(La fin au prochain numéro.)

O'GILVY

ET SES CIRCULAIRES.

L'existence cosmopolite de M. O'Gilvy ne ralentit nullement la prodigalité de ses prospectus qui sont de plus en plus abondants et variés. Les feuilles d'automne tombent moins dru que les annonces du ci-devant généalogiste de Guienne, de l'auteur d'un autre livre d'or qui s'est refusé, sans doute par crainte de dérogeance, à produire de l'argent. Il est vrai que cette dernière publication, destinée à l'ancienne noblesse d'Austrasie, s'adressait au public un peu froid de Belgique, de Hollande, des provinces Rhénanes et du nord de la France. Comment notre confrère avait-il laissé la Gironde, patrie de la vigne et du soleil, pour ce glacial climat? Nous allons l'apprendre à ceux qui ne le savent point.

Un accident détermina M. O'Gilvy à l'abandon de l'armorial fondé à Bordeaux et à l'exil volontaire. Notons, pour rester dans la vérité,

(1) M. Aug. Thierry se fonde uniquement sur un ouvrage indigne à tous les points de vue d'être jamais cité, le lourd et haineux pamphlet de M. de Potter, intitulé : *Esprit de l'Eglise, ou considérations philosophiques et politiques sur l'Histoire des Conciles et des Papes*, Paris, 1821, 6 vol. in-8°. M. Henri Martin n'a pas hésité (tome III de la 4e édition de son *Histoire de France*, 1855) à emboîter humblement le pas de M. de Potter. Je m'accuse de n'avoir pas signalé un tort si grave dans la série d'articles que j'ai eu l'honneur de publier dans les *Annales de philosophie Chrétienne* (nos de Février, avril et mai 1863), sous ce titre : *De quelques erreurs de l'Histoire de France de M. Henri Martin*. C'est ici le cas de rappeler ces quelques paroles d'un grand savant, M. Letronne : « le premier devoir de l'historien est d'examiner et de « peser avec impartialité les témoignages qui appuient les faits qu'il raconte. »

Digitized by Google

que le délit était mince, si la résolution était forte. Une femme, contusionnée par sa voiture, osait le traîner en justice.

C'est dans ces circonstances fâcheuses qu'il fit à M. Borel d'Hauterive l'offre de lui céder, pour une bagatelle de 30 ou 40,000 fr., ses dossiers sur les familles du sud-ouest. Négative fut la réponse du secrétaire de l'école des Chartes qui nous a fourni ces détails, ce mois de mai, à la sortie de la bibliothèque impériale. Cette porte fermée, le fondateur du Nobiliaire de Guienne essaya d'en faire ouvrir une autre, celle d'un homme pourvu d'une grande fortune et d'une plus grande érudition. Cette seconde tentative ne réussit pas mieux que la première. Après d'autres insuccès du même genre, tous ceux qui étaient susceptibles d'agréer ses propositions étant éprouvés, notre héraldiste revint au point de départ, non en personne, mais par délégation. Madame O'Gilvy, mandataire de son époux, se présenta de nouveau chez M. Borel d'Hauterive et descendit les premières prétentions de son mari à 2,000 fr. La réduction des quatorze quinzièmes fut accueillie par un nouveau refus. Cette double résistance de l'auteur de l'*Annuaire de la Noblesse* aux obsessions de M. O'Gilvy, explique les colères et les insultes de celui-ci contre celui-là. A la suite de ces péripéties le cabinet passa aux mains de M. de Bourrousse de Laffore, qui l'a toujours dirigé depuis avec un esprit prudent et consciencieux. Ce dernier crut devoir prendre dans le traité des mesures préservatives contre la nature oublieuse du cédant qui ne tarda pas en effet à perdre la mémoire de ses paroles et même de ses écrits.

Il lui fit signer l'engagement de s'abstenir pendant trente ans de toute publication relative à la noblesse du sud-ouest. Cette affaire conclue, M. O'Gilvy, pour ne pas exposer le nom des comtes D'Airlie et de Lintrathen (1) aux profanations d'un réquisitoire, s'éloigna de sa patrie en lui jetant les adieux de Marie Stuart. Il gagna, comme cette douce reine, la brumeuse Écosse. C'est à Edimbourg, berceau de ses illustres homonymes, qu'il *reprit sa plume rouillée*, pour me servir de son expression, et qu'il ouvrit le FOREIGN AND GENEALOGICAL OFFICE. Les barons des hautes et des basses terres, con-

(1) Les O'Gilvy d'Écosse étaient comtes des deux lieux que nous venons de désigner. Nous ignorons si le général anglais O'Gilvy, qui commandait à Bordeaux en 1814 ou 1815, appartenait à cette famille.

Digitized by Google

tents de savoir par tradition qu'ils descendaient du roi fabuleux, Fergus, ne permirent point à l'héraldiste français d'établir cette filiation par des preuves. L'indifférence écossaise et l'humeur voyageuse de M. O'Gilvy le ramenèrent sur le continent. Il vint prendre pied à Bruxelles, rue Guimard, où il publia une revue généalogique qui perdit haleine après une étape, ou, si on l'aime mieux, après une livraison. Des jaloux critiquèrent ce spécimen qui, dans la série alphabétique, constituait les lettres A-B A leur avis, ce n'était qu'une nomenclature de blasons détachés à l'emporte pièce du dictionnaire de Riestapp. Les souscriptions furent rares, et l'œuvre s'éclipsa dès l'apparition de son premier quartier. L'ingratitude flamande et germanique l'ayant obligé à repasser le détroit, notre touriste malgré lui, transporta son institut héraldique à Londres d'où il nous donnait récemment de ses nouvelles. C'est de là qu'il nous adressa cette circulaire fameuse où il cotait sa ligne 2 fr. 25 c. et partant sa page 112 francs.

Dans ce programme, accompagné d'une lettre, il nous informait de la reprise du *Nobiliaire de Guienne* dont il avait, trois ans auparavant, transmis la possession et la clientèle à M. de Laffore, en vertu d'un acte notarié. Nous crûmes naïvement que le successeur avait recédé ses droits à son prédécesseur. Ne soupçonnant aucune usurpation et connaissant l'existence du traité international qui garantit la propriété littéraire, nous publiâmes la communication de notre correspondant d'Outre-Mer. M. de Laffore redressa cette tentative d'audace et de supercherie. Cette fois encore la pêche de M. O'Gilvy ne fut pas miraculeuse : les amorces étant trop visibles, il dut rétrécir ses filets et diminuer la grosseur de ses appâts. C'est alors que la page à 112 francs fut abolie et que les notices à 50 fr. pièce lui furent substituées. Les souscripteurs se sont montrés et se montrent d'une grande rétivité pour un motif futile. Le généalogiste avait annoncé, en 1861, aux Austrasiens, un ouvrage en dix-huit volumes, qu'il fera, s'il a du loisir. Les Gascons, auxquels il en promet douze aujourd'hui, craignent que cette publication ne reste inédite comme l'autre, et ils sont avares de signatures. Le tempérament de ces vilains méridionaux sera donc toujours ombrageux. Pour que le public éprouve un remords de ses défiances, nous allons mettre en regard les engagements pris par M. O'Gilvy en 1859, et ses pratiques d'hier et d'aujourd'hui.

Digitized by Google

Nobiliaire

De l'ancien royaume d'Austrasie, par O'Gilvy, 1861.

(Extrait de la page 7.)

Par acte passé, le 14 octobre 1859, « M. Gabriel O'Gilvy, directeur du « cabinet héraldique de Bordeaux, « auteur du *Nobiliaire de Guienne*, « etc., demeurant à Douvres (Angle- « terre), a vendu, moyennant la « somme de trente mille francs, à « M. J. de Bourrousse de Laffore, vice- « président de la Société des Sciences « et Arts d'Agen, le droit de conti- « nuer ladite publication, s'engageant « à ne rien publier ni faire publier de « trente ans sur la noblesse des pro- « vinces de Guienne et de Gascogne. »

Circulaire du 6 octobre 1863

Office héraldique et généalogique international.

(Nobiliaire de Guienne et de Gascogne.)

Je réimprime le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, en douze volumes grand in-8°, d'après mes recherches, dans une contrée qui fut la mère-patrie de ces deux grandes provinces, etc. Le cadre des douze volumes du *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* embrasse indistinctement, par ordre alphabétique, les provinces d'Agenois, Albret, Aunis, Auriabat, Angoumois, Armagnac, Astarac, Aure, Bordelois, Bazadois, Bigorre, Béarn, Brulhois, Bourgez, Blayez, Born, Buch, Barousse, Biscaye, Condomois, Comminges, Chalosse, Couserans, Fezenzac, Fezenzaguet, Foix, Fronsadois, Gabardan, Gaure, Lomagne, Lannes, Limousin, Labour, Lavedan, Marsan, Médoc, Magnoac, Nebouzan, Neste, Navarre, Périgord, Pardiac, Quercy, Rouergue, Sarladois, Saintonge, Soule, Tursan. Toutes les familles éteintes ou existantes y sont comprises, aussi bien que l'histoire des provinces, villes et communautés, avec les armoiries enluminées en regard.

Quelle bonne foi dans les actes ! Comme elle rassure pour celle des travaux historiques annoncés ! On voit que l'auteur des circulaires d'Outre-Manche a séjourné au pays patriarcal des Higlanders. Nul mieux que lui ne connaît et ne pratique ce cri de guerre des gendarmes écossais : *in omne modo fidelis*. Pourquoi ne l'a-t-il pas mis en épigraphe sur ses prospectus ? Pourquoi ne le mettrait-il pas sur la réédition de son *Nobiliaire de Guienne* ? Si cette devise n'était pas tout-à-fait à son gré, il pourrait choisir entre les

Digitized by Google

suivantes, empruntées à des familles anglaises et, par conséquent, à portée de sa main :

Gresley : *melior fide quàm fortunâ.*

Chatterton (baronet de) : *loyal à mort.*

Seymour, duc de Sommerset : *foy pour devoir.*

Roseberry (comte de) : *fides et fiducia.*

Quant à moi, je prie la maison de Rochechouart de me prêter, pour l'inscrire en tête de cet article de circonstance, la légende de son blason : *unguibus et rostro.*

Grâce aux scrupules témoignés par M. O'Gilvy dans ses engagements, j'espère que son appel et son rappel, partis des bords de la Tamise, sera entendu de nos concitoyens. N'est-il pas digne d'une confiance aveugle l'homme qui, après avoir renoncé pendant trente ans à toute publication sur la Guienne et la Gascogne, la recommence quelque temps après. Pour qu'on ne puisse se méprendre sur ses intentions, il détaille, comme on l'a vu, les anciens duchés, comtés ou baronnies du sud-ouest. Au son du cor de ce héraut d'armes, à la voix de cet évocateur non empirique, vont surgir de notre sol les générations illustres. Faisons des vœux pour la réussite de son œuvre sainte. Réjouissons-nous de voir M. O'Gilvy glorifier encore *honneur et chevalerie.* Pour un tel travail où trouver un meilleur ouvrier. Qui mieux que lui pourra nous redire ces vieux axiômes de la noblesse : *sola fides sufficit ; — craignez honte ; — franc et sans dol ; — ung Dieu, une loy, une foy.* Sa loyauté et sa droiture a été confirmée par la justice. *Les cours et les tribunaux*, dit-il, *l'ont admis comme juge souverain* (sic) *dans les questions de la plus haute importance.* Au lieu de restituer à la magistrature cette marque de confiance, il s'est dérobé à son autorité. Ce manque de réciprocité est à nos yeux d'une étonnante ingratitude. Il aurait dû saisir cette solennelle occasion d'édifier le public incrédule sur l'authenticité de son nom d'O'Gilvy. Les méchants qui lui attribuent celui de Bouyn auraient été à jamais confondus. Ils n'auraient pas eu le droit de rire de sa qualité de gentilhomme et de son titre de comte. Ces gens, du reste, jugent un peu trop sur les apparences. Leur médisance se fonde sur l'humilité sociale du père et des aïeux de M. O'Gilvy, qui étaient tail-

Digitized by Google

leurs. Est-ce une raison de douter de la distinction de son origine. En fouillant peut-être plus profondément, qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, dans la science héraldique, on découvrirait que la noblesse était inhérente au métier de faiseurs d'habits aussi bien qu'à celui de verrier.

La réclame répugne à M. O'Gilvy, et néanmoins on l'accuse d'employer la menace pour rallier les douteux. Notre interprétation ne saurait voir le moindre chantage dans ces quelques lignes : *Comme ma première édition, celle-ci sera conçue en toute franchise, et saura dire hautement la vérité. Un épurement est devenu nécessaire dans les rangs de la noblesse du sud-ouest; qu'on ne s'y trompe pas, il y a bien des prétentions à élaguer, bien des préjugés à combattre, bien des torts à redresser.*

Un peu plus loin, il est vrai, sa sévérité baisse, et il accorde à tous des indulgences plénières, mais conditionnelles. *On souscrit*, ajoute-t-il, *pour deux volumes au moins ; l'un desquels comprend la généalogie des souscripteurs.* Comment concilier ces deux promesses si opposées. Dans l'une, il se propose de séparer les bons des mauvais, comme dans la vallée de Josaphat; dans l'autre, il admet parmi les justes et les méritants tous ceux qui se présenteront avec un bon de cinquante francs. Ainsi, la première déclaration proscrit tous les gentilshommes équivoques ; la seconde leur accorde non-seulement amnistie, mais hospitalité. De ce dilemme, on tire cette conclusion : En payant vous serez élus, sans payer vous serez exclus. Ces malveillants ont une logique implacable, qu'ils font encore suivre de cette hypothèse : Si l'expéditeur du mandat, entaché de quelque vice rédhibitoire, est réformé après examen par le grand-justicier généalogique, le premier soin de celui-ci, nous en sommes certains mais non pas garants, sera de retourner la valeur reçue. Il peut advenir aussi que la courtoisie lui inspire de retarder ce mode d'humiliation. Devant ce procédé délicat, si la modeste somme met plus de temps pour revenir que pour aller, quiconque se plaindra de cette lenteur fournira une nouvelle preuve de sa roture.

Voilà ce que vont colportant des hommes parcimonieux qui ne pardonnent pas à M. O'Gilvy d'avoir oublié d'affranchir sa circulaire sous enveloppe, et de les avoir entraînés à une dépense de 80 centimes. Nous ferons remarquer à ces esprits étroits que la charge

Digitized by Google

contenue dans le pli est suffisante pour dispenser de tout chargement extérieur.

Contrairement aux critiques qui précèdent, toutes les variétés du mérite historique distinguent, selon nous, M. O'Gilvy. Dans cet assortiment de qualités la seule qui se trouve absente, c'est la modestie. De Balzac prétend que c'est un moyen de se faire valoir quand on n'en a pas d'autres, et je comprends que l'homme en question n'ait pas besoin de recourir à celui-là. Il doit donc lui être permis de dire que sa *compétence est exceptionnelle*, et qu'il a livré au public le *seul ouvrage sérieux et approfondi qui ait paru depuis trente ans*. Sa bienveillance pour lui-même est bien légitime, et personne ne s'avisera de trouver choquant cet élan d'admiration, quoique un peu égotiste : *Que de fois j'ai désiré joindre aux qualités* ÉMINENTES *qui distinguent mon livre l'ordre alphabétique.*

Eh bien, ce généalogiste, dont j'affirme à mon tour les *qualités éminentes*, pour ne pas le contredire, est totalement méconnu. Les envieux ont triomphé sur toute la ligne ; à les entendre, le nom étranger d'O'Gilvy conseillait l'indulgence pour son style qui avait besoin d'être traduit en français. Les circonstances atténuantes qu'on lui accordait ne lui étaient point dues, car il était non pas d'origine écossaise, mais périgourdine. Après avoir changé le nom de son père en celui d'une vieille famille anglaise, il y avait ajouté le titre de comte. Il faut pourtant lui rendre une fois justice. Son amour-propre, depuis la loi du 28 mai 1858, n'abusa jamais de ce titre honorifique, puisqu'il ne le mettait pas tous les jours et qu'il le ménageait pour les lointaines parades. Dans ses lettres au Pape, sa signature était toujours précédée de cette qualification distinctive.

Bien qu'il fût avantageusement connu parmi nous, il a voulu nous édifier encore mieux par ses circulaires que l'on a eu le tort de comparer aux sauterelles des plaies d'Egypte. Je reconnais que le rapprochement était juste, quant à la quantité. Une nuée de ces feuillets glacés s'est abattue en effet sur notre pays ; mais ce fléau n'a pas été aussi ravageur dans les plaines de la Garonne, de la Baïse et de l'Adour, que l'autre le fut jadis sur les bords du Nil. Les risques de l'avenir étant, j'imagine, prévus et évités, les victimes n'ont, par conséquent, à déplorer qu'un dommage de 16 sous, prix d'un affranchissement. Leurs blâmes, leurs doutes, leurs at-

Digitized by Google

taques, contre ce bon M. O'Gilvy, ne sauraient attiédir l'ardeur de mon zèle pour ce juge d'armes *franc et léal.* Voilà pourquoi, dans son œuvre de propagande morale et personnelle, j'ai tenu à honneur de lui prêter le concours de mes petits moyens.

J. NOULENS.

PHILOLOGIE.

POUPA, GOUYAT, MAYNAT [1].

Cette triple question a été posée par M. Lefèvre, dans l'*Illustration*, et il pense l'avoir résolue en assignant pour origine *pupus*, poupon, *gaudium*, joie, *mansio*, maison. — On peut, ce me semble, se ranger à son avis pour *poupa* et *maynat;* mais la chose n'est plus aussi claire pour *gouyat.*

1° *Poupa*, têter, doit avoir une origine commune avec poupon; il faut le chercher dans le latin *pupus*, *pupillus*. M. Lefèvre ne va pas plus loin.

J'ajoute : le radical *poup*, dans lequel la labiale est répétée, convient fort bien au langage enfantin; de plus, il se relie à une famille de mots dans laquelle la labiale simple ou répétée exprime l'action de boire, *bibere*, *potare;* nos enfants disent *à boumboum.* Je crois donc qu'on pourrait, sans fausser les lois étymologiques, établir la filiation suivante :

Po. Radical primitif, exprimant l'action de *boire*, d'où :

1° *pou*, *bou*, et par répétition *poupou; boumboum*, cri des enfants, demandant à boire.

(1) L'article étymologique qu'on va lire était composé pour notre dernier numéro dans lequel il devait entrer. Le manque d'espace nous imposa son ajournement. L'étude fut néanmoins promise pour la livraison suivante, dans une annonce, qui a inspiré à M. Léonce Couture un travail analogue. Nous sommes heureux d'avoir fourni au rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne* l'occasion de déployer sa profonde science philologique. Puisqu'il a lui-même eu soin de noter la priorité de notre initiative, nous ne saurions être accusés de plagiat, s'il y a concordance, sur quelques points, entre l'opinion de notre savant confrère et la nôtre. *(Note du Directeur.)*

Digitized by Google

2° *Pupus*, petit enfant à la mamelle.
3° *Poupa*, têter.
4° *Poupe*, mamelle. *Poupète*, petite mamelle, *poupille*, fleur connue en français, sous le nom d'*orpin* qui, avant son épanouissement, ressemble à une petite mamelle d'où le nom vulgaire, *tétine de rat*.

De plus, *pupus* donne au latin, *pupulus*, petit poupon, *pupillus* et *pupilla*, pupille (enfant et centre de l'œil).

Enfin, à côté de *pupus* se trouve *pupa*, pelotte, venant sans doute de la forme donnée anciennement aux maillots des enfants; or, il est à remarquer que *pupa* se rattache étroitement à *poupe* par la physionomie et le sens (objet arrondi).

Quoi de plus clair? Et cependant, il m'est venu une curieuse objection : *Poupa* et *pomper*, considérés sous le rapport de la forme, sont identiques : nous en avons la preuve dans *rouga*, ronger; *rouda*, rôder (pour rouder) comme le montre le fréquentatif *roudéja*, ailleurs *roundéja*, *roundéléja* : la suppression de l'*n* étant assez fréquente dans le midi. — Si, joignant à l'identité de forme, l'analogie du sens *sucer*, *attirer*, *aspirer*, on admet la parenté de ces deux mots, il faudra rechercher si *poupa* et *pomper* ont paru simultanément dès la formation des langues d'oui et d'oc, ou si l'un de ces deux mots doit reconnaitre l'autre comme son ancêtre, importé d'outre-Loire. Je ne suis pas à même de décider cette question : cependant, il faudrait encore tenir compte d'un troisième champion, le grec πεμπειν (parf. πεπομπα) *envoyer*, que les dictionnaires assignent pour parent de *pomper*; origine incontestable, si *pomper* appartient primitivement à la langue scientifique ; fausse, si la science a emprunté cette expression au langage vulgaire, et, dans ce cas, nous serons ramenés à *pupus*, et au radical *Po*.

Un mot encore : dans le sens même de *pupus*, les Grecs disaient τυτθος : ce mot est absolument le même, il n'y a de différence que dans l'articulation dialectique, *t* et *p* se permutent.

2° *Gouyat* et *gouyate*. Après avoir étudié les *homophones* de ce mot, *goujat*, *gouge*, *gode*, *godine*, *gouine*, *goyard*, *goliard*, *goulard*, *goyer*, *goyart*, *goujart*, M. Lefèvre se détermine pour *gaudium*, la joie.

J'avoue que ce mot n'est pas l'un des moins difficiles à analyser.

Digitized by Google

Pour moi, qui depuis longtemps étudie notre vieille langue, je ne me rappelle point avoir jamais incliné vers cette explication. Si *gouyat* a pour racine *gaudium*, il se rapproche par le sens verbal, comme par le sens réel d'*adolescent*. (En latin, *adolere* signifie tout à la fois *croître* et *exhaler un parfum;* l'adolescence est bien la fleur parfumée de la vie. Mais parmi les noms donnés à la *jeunesse*, le latin a *juvenis*, jeune homme en état de travailler, d'*aider* ses parents, *juvare*. — Ce mot, qui d'ailleurs fournit *jeune* au français, *june*, *jouyne*, *yoèim* aux divers dialectes gascons, mérite assurément qu'on discute sa parenté avec *gouyat*.)

Et d'abord, je dis que les différences de radicaux sont presque nulles : car, si *gaudium* a pu devenir *joie*, et *gau*, *jo*, j'admets qu'aussi bien *juvenis* peut devenir *gouy* ; et *jouv*, *gou* : les formes radicales étant réciproques. Maintenant, réduisons *gouyat*, formé d'un participe passé, à une forme plus simple dont le féminin *gouye* (bas Médoc) *gouje* (Toulousain) subsiste encore : soit *gouy* (que je ne connais pas comme usité) ; si l'on suppose qu'il y a ici une *n* supprimée, on pourra reconstruire *gouni*, et partant *jouni*, radical de *junior*, comparatif de *juvenis*. — Mais cela ne me suffit pas ; c'est à *gouje* que je vais m'adresser, et voilà que je soupçonne ce mot de n'être autre que le *juvenca* des latins ; la terminaison *je* semble me conduire à quelque chose d'analogue, de même que *porche* me conduit à *porticus*, *orge à hordicum*, *hordaceus :* car, suivant les cas, les Romains prononçaient le *c*, *k* ou *ch*, *portikus*, *portitchi ; iouvenka iouventchè ;* le radical *juven* se contractant en *jun* comme le prouve *junior*, reste *jounge ;* l'*n* se perd, *jouge ;* et si l'on tient compte du *v* que nous avons supprimé, on peut dire qu'il a pu, comme celui de *vastare*, gâter, *gasta* (en Bazadais *gouasta*) influer sur l'introduction du *g* dans le radical *gouj*. — Je ne prétends pas après tout que mon opinion soit la véritable ; mais j'ai pensé qu'ici l'abondance des rapprochements mettrait peut-être quelque philologue mieux exercé ou plus clairvoyant sur la piste de la vérité que je ne crois pas avoir encore aperçue clairement. Je me permets ici de relever une erreur involontaire de M. Lefèvre. Il prétend qu'à Bordeaux, *gars* et *garce* ne se prennent pas encore en mauvaise part ; c'est le contraire, et uniquement le contraire. — Il faut pour cela remonter jusqu'en Saintonge, ou mieux jusqu'aux bords de la Loire.

Digitized by Google

3° *Maynat*, *maynade*, enfant. Les gascons disent au masculin *mèynâtge*, le féminin reste le même.

Or, *mèynâtge* ou *maynâtge*, c'est bien *ménage*. — Le sens propre de *ménage* est : l'intérieur de la maison, la tenue de cet intérieur. Il faut donc que *maison* et *ménage* soient parents. Or, la *maison* d'un fermier, une *métairie*, et par extension, un *hameau*, se dit *mayne*, dans le pays gascon (là où le mot *borde* n'est pas employé) : terme qui correspond aux *manses*, *mansionès* des gallo-romains et du moyen-âge, d'où dérivent et les *maisons* françaises, et même les *mas* gascons. — La racine est donc *manere*, demeurer, habiter, comme l'a fait entendre M. Lefèvre.

X.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite.)

IX

SOMMAIRE. — Du palais de Versailles de Louis XIV : Ses splendeurs et ses vicissitudes. — Napoléon Ier et Louis XVIII. — Louis-Philippe. — Première salle des Croisades : noms inscrits ; les vieilles races s'éteignent de jour en jour. — De l'esprit militaire des anciens temps tué par la discipline des armées régulières. — Comment l'ancien régime rémunérait les services ; comment le premier empire reconnut ceux de ses généraux. — Caractère démocratique de notre époque.

Qui ne sait les vicissitudes de ce fastueux palais de Versailles, gigantesque création d'un roi qui a su aller à la postérité, couronné de l'épithète la plus humainement souhai-

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

Digitized by Google

table, — celle de grand, — acquise non-seulement à lui, mais à son siècle, le siècle des grands poètes et des grands capitaines, le siècle des grands penseurs et des grands architectes, le siècle du grand roi enfin, comme nous le nommons tous, comme on l'appellera dans l'avenir le plus éloigné ! Il n'est personne qui conteste à Louis XIV l'honneur d'avoir porté, sinon plus loin, du moins plus haut la gloire du nom français, et l'on peut dire que ce prince a été le dernier roi *monarchique* de la France. Quel règne de merveilles, d'enchantements, de prestiges ! On ne sait véritablement ce qui mérite le plus d'admiration dans ce règne auguste, ou la puissance, ou la grandeur, ou la sérénité, tant tout est complet du commencement à la fin, tant dans le monarque comme autour du trône tout resplendit et projette au loin les mille jets lumineux de la civilisation féconde et véritable. La plume se lasserait à écrire les noms mémorables de ce magique XVIIIe siècle dans la guerre, dans la poésie, dans l'éloquence, dans l'architecture, et même dans les amours, depuis Condé jusqu'à Corneille, depuis Bossuet jusqu'à Mansart, depuis Mme de Sévigné jusqu'à Mlle de La Vallière. Et la tâche ne serait pas moins laborieuse, s'il fallait en énumérer tous les prodiges artistiques qui eurent pour révélateurs et interprètes les Lebrun, les Le Nôtre, les Pujet, les Coysevox, dont les inimitables chefs-d'œuvre rayonnent aux Invalides et à Versailles.

— « Vous souvient-il qu'il y eut là un moulin ? » disait un jour Louis XIV, montrant à M. de Vivonne le palais de Versailles.

Or, en entassant dans ce lieu, inconnu et désert naguère, des monceaux du plus beau marbre, en l'abritant de forêts d'orangers, en y réalisant tout un Olympe d'airain, en faisant jaillir, comme Moïse, du rocher, du milieu des touffes de

Digitized by Google

fleurs et pardessus les charmilles, ces mille aigrettes de perles humides qu'on appelle *les Eaux*, que se proposait donc Louis XIV ? Mon Dieu ! bien peu de chose. Il faisait construire un rendez-vous de chasse, un simple séjour de plaisance, mais digne, il est vrai, de la Majesté royale telle que la comprenait, telle que la représentait ce prince. — « En effet, le roy, dit un chroniqueur contemporain, voulant donner aux reines et à toute sa cour le plaisir de quelques fêtes peu communes dans un lieu orné de tous les agréments qui peuvent faire admirer une maison de campagne, choisit Versailles, à quelques lieues de Paris. C'est un château qu'on peut nommer un palais enchanté, tant les ajustements de l'art ont bien secondé les soins que la nature a pris pour le rendre parfait. »

Des critiques peu érudits, mais satisfaits sans doute, puisqu'ils trouvent que le temps présent est le meilleur des temps, ont avancé que le château de Versailles avait coûté un milliard à Louis XIV ou, si l'on veut, à la France. Suivant un mémoire original inséré dans l'ouvrage intitulé : *Faits et observations sur les finances*, par M. le comte d'Hauterive, ce chiffre pourrait être réduit de moitié au moins.

Telle était donc cette demeure magnifique, peuplée de royautés, les unes ceintes de l'auréole du génie, les autres couronnées du laurier des victorieux, celles-là portant le sceptre de la beauté ; et se nommant Fénélon, Molière, Racine, Turenne, Vauban, Catinat, Nemours, Montespan, La Vallière, astres radieux qui gravitent autour de Louis XIV. Et, s'il est possible, représentez-vous par la pensée les brillantes fêtes données avec une pareille cour dans ce palais, sur ces pelouses, au milieu de ces bocages d'oranger, au fond de ces bosquets et de ces grottes, dont les Nymphes et les Sylvains de marbre durent voir et entendre de si douces

Digitized by Google

confidences, de si mystérieux aveux, de si profondes rêveries, de si hautes pensées, tour à tour, comme un collier de perles qui s'égrène, éparpillées de ces fronts, de ces yeux, de ces cœurs et de ces beaux esprits à jamais retrouvables !...

Eh bien ! une fois le roi mort, une fois la majesté royale endormie, le palais de Versailles devint silence et deuil ; ce ne fut plus qu'un cadavre : l'âme s'était retirée. En vain Napoléon Ier, arrivé au plus haut faîte du triomphe, essaya d'approprier à son usage le séjour de Louis XIV ; l'orgueil impérial s'arrêta confondu au seuil de ce sanctuaire de la véritable grandeur, comme frappé par la sublimité des souvenirs et par la solennelle mélancolie de ces ruines. Versailles resta muet, dévasté, désert, ouvert à tous les vents, depuis l'heure de la tourmente révolutionnaire jusqu'à la Restauration. On sait que la volonté de Louis XVIII échoua dans la tentative de refaire le palais de la royauté absolue, trop grand désormais pour loger une royauté constitutionnelle. Ainsi, cet immense débris, rempli de gloire et de terreur, était devenu un embarras. Au-dedans on se sentait écrasé par l'idée de son ancien lustre ; au-dehors on y voyait le balcon où Marie-Antoinette, tenant le Dauphin dans ses mains royales, se présenta à la populace ameutée, farouche et sanglante. Que faire pour repeupler ces galeries et ces salles solitaires et pour effacer l'image des saturnales de la Révolution ?

C'était là la question : question difficile à résoudre assurément, quand le roi Louis-Philippe eut la pensée de faire du palais de Versailles, à défaut de ses vivantes splendeurs d'autrefois, le nécrologe de ces ombres augustes, qui sont les jalons de notre histoire : Clovis, Charlemagne, Hugues-Capet, Saint-Louis, Louis XII, François Ier, Henri IV, Louis XIV, Napoléon..., en les entourant chacun de leur siècle, c'est-à-dire de toutes les illustrations nationales : les reines, les belles

Digitized by Google

femmes, les poètes, les savants, les héros, — les beaux yeux et les beaux vers, le pinceau, l'épée et la toge. A d'autres la tâche d'énumérer les richesses de cette éblouissante cité de marbre et d'or, où s'entassent à cette heure, depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux combles, par milliers, et dans une longueur de 12 à 15 kilomètres, tableaux, statues, peintures, bas-reliefs, emblèmes, oriflammes, gonfanons, bannières fleurdelisées et drapeaux que surmonte l'aigle impériale. Il nous tarde d'aborder notre sujet.

Après avoir parcouru d'immenses salles d'une vue quelque peu monotone, vous arrivez aux salles dites des Croisades, empreintes de la sombre et sévère majesté des âges féodaux. Il semble qu'on respire plus à l'aise en entrant dans ces salons, étoilés des plus vieux noms de notre histoire et pavoisés d'insignes héraldiques. On croit y sentir cette sereine quiétude que donne aux morts une vieillesse de six cents ans. Vous respirez en effet, car vous êtes loin de ce bruit de fusillade et de canon, de cette odeur de poudre qui remplissent les galeries des batailles dont la profusion peut ressembler à une ironie, quand on songe à la stérilité de tant de conquêtes éphémères.

La première salle carrée, dans laquelle on entre actuellement, renferme les noms et les armoiries de 86 chevaliers de la Croisade de 1248. La plus grande moitié de ces croisés appartient à la Bretagne, les autres sont des provinces méridionales. Nous regrettons de ne pouvoir citer ici tous ces noms dont plusieurs ont continué leur éclat jusqu'à nos jours. Cependant on nous permettra d'en rappeler quelques-uns. Glorifier une famille, c'est glorifier le pays. Comment pourrait-il en être autrement chez un peuple qui tire tant de fierté de son propre nom? Puis, les hommes illustres ne sont-ils pas les ancêtres d'une nation ? Et quand il est tout simple que celle-ci s'en fasse honneur, comment pourrait-on contester aux

Digitized by Google

rejetons de ces mêmes hommes le droit de conserver avec amour le souvenir de leurs ascendants? N'est-il pas naturel et juste de répéter sans cesse aux enfants qu'il leur faut dignement continuer en mérite et en vertu l'héritage que leur ont légué leurs pères? Si une nation, par des vicissitudes de gouvernement, vient à changer sa bannière et ses emblèmes, doit-elle du même coup abdiquer son passé et jeter à l'oubli, comme une vaine poussière, ses triomphes et ses splendeurs d'autrefois? Ce qui était l'honneur hier n'est-il plus l'honneur aujourd'hui? Parce que nous avons eu les victoires de la République et de l'Empire, est-ce à dire qu'il ne faille pas se rappeler que nous avons eu aussi auparavant les victoires de Clovis et de Charlemagne, de saint Louis et de Philippe-Auguste, de Henri IV et de Louis XIV? Les proscriptions n'appartiennent qu'aux époques fatales et maudites. Le jour où sur la façade du noble palais de Versailles a relui la dédicace : *A toutes les gloires de la France!* la société a dû se croire enfin sortie de l'étreinte des factions envieuses et impies pour se fondre dans la paix, la justice et l'union!...

Arrêtons-nous donc un instant dans la première salle des Croisades, et prenons au hasard parmi ses quatre-vingt-six noms. Tous, comme nous l'avons dit, portent la date de 1248, et la plupart se rapportent à des familles bretonnes ou *bretonisées*. Aussi l'a-t-on appelée la salle des Bretons.

C'est d'abord Hervé Budes, l'ancêtre du maréchal de Guébriant mort sans postérité. C'est Eudes de Quélen, dont Monseigneur l'archevêque de Paris était le petit-fils. Viennent ensuite Roland des Nos, Henri du Couëdic, Hervé de Kerguélen, Raoul de Coëtnempren, Guillaume de Chavagnac, Macé de Kerouarts, Laurent de la Laurencie, Hugues Rigaud (dont les seigneurs de Vaudreuil), Robert de Coursen, Hervé Siochan, Olivier de Carné, Hervé et Geoffroi Beau-

Digitized by Google

poil, Guillaume de Courbon, Hervé de Saint-Pern et Olivier de la Bourdonnaye, dont les descendants n'ont pas démenti leur origine chevaleresque et brillent au premier rang dans les fastes de notre marine. — Bertrand de Thezan, qui, au mois de novembre 1249, était avec le roi saint Louis à Damiette, devait avoir cinquante chevaliers de sa race inscrits dans les annales de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem à ses pages les plus brillantes, et sa maison, après être sortie décimée, mais pure et glorieuse toujours, de la lutte sanglante des Albigeois, des guerres civiles des XVIe et XVIIe siècles, donnait, sous Louis XIII, un vice amiral de France, mort, dit Moréri, « après les plus grands services rendus à l'État. » — Dans les familles d'Aymeric du Verger (de la Rocheja-quelin) et de Bertrand de Lascases se sont trouvés ces modèles de fidélité, de courage et de dévouement qui ont fait l'admiration de tous les partis et que l'histoire la plus reculée associera aux noms héroïques et douloureux de la Vendée et de Sainte-Hélène.

Depuis environ trente ans, il est de mode, dans certains journaux, d'accuser les derniers rejetons de la noblesse de chevalerie de vivre dans l'ignorance et l'immobilité, de se consumer dans le vain regret du passé, dans la critique du présent, dans la chimérique attente de l'avenir. Quelques noms propres seront notre réplique.

Toutefois, — car il convient d'être vrai dans tout, — nous ne pouvons le méconnaître : beaucoup trop de jeunes gens, dont le nom ou la date nobiliaire importe peu du reste, ont justifié assurément cette accusation. Mais est-elle particulière à la vieille aristocratie qu'on a qualifiée boudeuse? Tel n'est pas notre sentiment. Le *sac* (cela est triste à dire) fait aujourd'hui, aux yeux du monde et du vulgaire, *la noblesse*, avec la facilité qu'ont eue depuis soixante ans tant de gens

Digitized by Google

enrichis d'ajouter à leur nom une particule, soit devant, soit derrière : le public complaisant, toujours adorateur du soleil levant, a ratifié cette outrecuidante usurpation. L'état civil l'a consacrée, et la loi, par prescription ou plutôt par une réserve facile à comprendre, s'est, en quelque sorte, reconnue impuissante à extirper cette ivraie... Ce n'est pas dès lors seulement à quelques gentilshommes attardés qu'il faut jeter le blâme de *bouderie*, il est notoirement le fait des intrus acceptés... « Etre plus royaliste que le roi ! » a-t-on dit jadis. Oh ! si l'on savait la raison de l'opinion de la plupart des *ultras !*

Ainsi, de bons parents rêvent de donner à leur fils une brillante éducation. A cet effet, ils l'envoient interne dans un collége quelconque, à Paris de préférence, muni d'un trousseau complet et doté d'un prêt satisfaisant, sorte de liste civile de l'enfance. Ils appellent cela préparer l'avenir intellectuel de leur enfant.

A dix-huit ans, le noble héritier, après avoir dépensé à Paris quelques milliers de *louis* en plaisirs inavoués, revient au manoir paternel. Là il a, suivant sa fortune, un pavillon à lui, des chevaux, un équipage de chasse, et court les bonnes fortunes des vachères des environs jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé une union assortie sous la forme d'un million. Ce serait au mieux si le noble fils n'était, sans l'aide de ses études classiques, un sot accompli, sans l'ombre d'esprit naturel, ne sachant rien, et pas même doué de cette oisive vanité qui fait l'*amateur* dans les arts. En a-t-il seulement jamais soupçonné l'existence ? Il vit donc, suivant la vieille comparaison, comme une huître à l'écaille, sans idées, sans passions, dépourvu même de toute délicatesse de choix ou de goût. Il estime que la richesse c'est l'élégance, que le plaisir c'est le bonheur.

Digitized by Google

En retour, il est par-dessus tout fier ici, trivial là, arrogant toujours.

Physiquement, d'ailleurs, notre gentilhomme, quoique d'une espèce commune, n'a pas les façons trop mauvaises. Pourvu d'un tailleur convenablement au courant de la fashion parisienne, il jouit, auprès de ses voisins de campagne et des passants, d'une certaine considération. On en a vu quelques-uns devenir louvetiers de leur département, et d'autres, sur le retour, ceindre l'écharpe municipale. — A tout seigneur tout honneur.

Les exemples de l'espèce ne manquent pas. Autant il serait absurde de le nier, autant aussi est-il injuste d'en faire la généralité des descendants des races nobles, c'est-à-dire des familles qui, par leur sang, de génération en génération, ont tracé ou teint la carte de France.

Nous avons cru devoir insister sur ce point afin d'avoir droit de le dire : Non, la noblesse n'est pas morte ! Non, la noblesse ne vit pas dans l'ignorance et dans l'immobilité ! La noblesse n'a abdiqué que ses priviléges : elle se distingue encore partout : dans les lettres, dans les armées, dans les parlements et jusque dans l'industrie ; car elle sait bien que ce n'est que par l'éducation et le savoir, par le mérite et la bravoure, par les vertus et la légitime participation aux affaires publiques, que les classes, comme les individus, s'entourent de prestige, en imposent aux multitudes et conquièrent leur part d'influence dans la société et dans la politique. Elle sait que chacun doit compte de sa personne à son pays et que, abstraction faite de tout esprit de parti, de toute couleur de bannière, de toute sympathie d'individu, le bien public et l'amour national passent avant tout. Le culte des traditions est un généreux sentiment ; mais il faut être de son pays et de son temps : — « Il faut agir et marcher, c'est la loi des

Digitized by Google

choses, c'est la loi de Dieu, » a dit un homme éminent. La noblesse sent bien cela aujourd'hui ; elle le comprendra encore mieux demain. Nos armées de terre et de mer citent avec honneur de vieux noms, illustres à bien des titres et qu'illustrent encore ceux qui les portent. Par exemple, ouvrons l'*État de la marine* depuis moins de trente ans, nous y trouvons les noms de : Beaupoil de Saint-Aulaire ; Chabannes de Curton et du Peux ; Coëtnempren de Kersaint ; de Drée ; Fontanges de Couzan ; de Gourdon ; de Grave ; d'Harcourt ; de Kerouartz ; Kersauson de Pennendreff ; de Langle de Beaumanoir et de Cary ; Lascases de Beauvoir ; de Lastic ; de la Laurencie ; de Québriac ; la Roche de Fontenilles ; Saint-Pern de la Tour ; Saint-Phalle ; Siochan de Kersabiec ; Thezan de Gaussan ; Villaret de Joyeuse ; de Villeneuve, etc.

Les contrôles de l'armée de terre, dans la même période, mentionnent les noms d'Agout ; d'Allonville ; d'Apremont ; Berton de Crillon ; de Bouillé ; de Brancion ; Castelbajac ; Chabannes-la-Palisse ; Chanaleilles ; Chérisy ; Courson de la Villeneuve ; du Puy de Podio ; Euzenou de Kersalaün ; Fay de la Tour-Maubourg ; d'Andigné ; Goyon ; Grasse ; Grouchy ; Houdetot ; Audren de Kerdrel ; Lostanges de Sainte-Alvère ; Montesquiou ; Mornay ; Rochechouart ; la Rochefoucauld ; Rochemore ; Rohan-Chabot ; du Roure-Grimoard de Beauvoir ; Talleyrand de Périgord ; la Tour-du-Pin, etc., etc.

Il va sans dire que nous ne prétendons pas affirmer que les noms que nous venons de citer appartiennent tous bien légitimement à des descendants directs de chevaliers croisés ; il en est plusieurs même que nous répèterons plus bas comme étant des noms de seconde race. Quant aux autres, tous très-honorables d'ailleurs, jusqu'à preuve du contraire, nous les admettons ; car nous ne voulons en rien faire ici l'office d'éplucheur généalogique. Il n'existe que trop de sottes gens

Digitized by Google

que l'envie ou l'ignorance porte à tout contester en cette matière. Nous parlerons subséquemment des idées nobiliaires, en ce qu'elles ont de ridicule ou de rétrograde.

Ces vieux noms, si lumineux dans l'histoire, s'éteignent à chaque heure, il est vrai, et qu'il en reste peu comparativement! Déjà, si l'on remonte à l'époque de la formation des armées régulières, vers le règne de Charles VII, c'est-à-dire à la suite des trois grandes défaites de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, qui dispersèrent successivement et presque totalement les débris des races purement aristocratiques, on constate l'absence d'une notable partie des noms féodaux. De nos jours, on déplore, comme nous venons de le dire, l'éloignement des affaires publiques d'une certaine fraction de la noblesse actuelle. — Cette seconde noblesse succéda, on le sait, à l'aristocratie des fiefs. Noblesse de transition, toujours dévouée à son pays à l'heure du danger, elle se résignait, pendant la paix, à l'obscurité de la vie des champs, mais restait invariablement attachée par un sentiment de fidélité traditionnelle aux princes qui, suivant ses principes et ses idées, avaient seuls le droit de réclamer son épée.— « Il y a des familles, disait un jour à la Chambre des Pairs, M. le duc de Noailles, il y a des familles dont les noms sont liés au souvenir des rois, et qui sont en quelque sorte obligés de porter le deuil des dynasties. » A ce scrupule de conscience doit être attribuée peut-être la disparition de cet esprit militaire au charme romanesque qui enfanta les Charny, les Saintrailles, les la Hire, les Bayart, les Montluc, les la Noue, les d'Assas et les Corret de la Tour-d'Auvergne, esprit militaire qu'a tué l'esprit de la discipline moderne, si profondément négatif de cette humeur indépendante propre au caractère français. N'est-il pas à remarquer que le fusil de munition a complété ce qu'avait commencé l'emploi de la poudre que déploraient Bayard et Turenne dans leur fatal pressentiment?

Digitized by Google

Le fusil de munition a été pour l'armée l'expression de l'envahissement plébéien. Ce n'est pas que les volontaires de la République et les bataillons de l'Empire aient fait moins que les archers des ordonnances, que les gendarmes et les mousquetaires sous les fleurs-de-lis; mais assurément ils n'ont pas fait mieux, et il n'y a rien à dire. Les lauriers conquis depuis l'ère inaugurée en 1789 verdiront dans l'histoire sur le front de nos soldats aussi bien que les lauriers cueillis à Fontenoy et à Denain, aux plaines d'Arques et de Marignan. En France, la valeur est de toutes les époques et de toutes les classes. Mais ne confondons pas : l'ardeur populaire n'est pas l'enthousiasme chevaleresque.

Ces causes, simples en apparence, ont dû considérablement amoindrir et effacer les classes nobles.

A côté de ces causes, il ne faut pas omettre d'en exposer une dernière et qui servirait, au besoin, à expliquer cet état d'infériorité sociale dans lequel sont tombés en si grand nombre les descendants des serviteurs de l'ancienne France, en regard de l'opulence échue en partage aux généraux de l'Empire et à leurs héritiers. Les uns comme les autres se sont bravement battus pour leur pays. Mais la récompense ne fut pas égale. Tous nos généraux de l'Empire reçurent de Napoléon, avec des titres fastueux, des donations énormes. Leurs blessures furent cicatrisées avec de l'or et leur gloire s'abrita sous un manteau d'hermine. Que reçurent, en échange de leurs estafilades, les capitaines de la monarchie absolue ? Pour eux point de majorats d'aucune sorte; rien que la croix de Saint-Louis après cinquante ans de guerres; la croix de Saint-Louis et quelquefois une pension de 600 livres (1) ! Voilà la consolation de leur vieillesse et l'héri-

(1) Sa Majesté, dont la bienfaisance s'étend sur tous ses sujets, a gratifié, le 9 février, d'une pension de 300 liv. M. DE BESOMBES, gentilhomme du Rouer-

Digitized by Google

tage qu'ils lèguaient à leurs enfants... un brevet de chevalier de Saint-Louis !...

Au demeurant, si l'on s'étonne de la rareté des noms propres mentionnés dans les temps modernes et par les historiens actuels, — et cela nous avait frappé, — nous allons essayer d'en indiquer le motif. Notre époque est en tout démocratique : tout aujourd'hui a une tendance à l'organisation des masses. Les faits collectifs se substituent aux faits isolés, les multitudes aux personnages; en un mot, il n'y a plus d'individus, il n'y a plus de classes, il n'y a plus de public même; il n'y a plus que le peuple. Ce mot *peuple* a absorbé tout. Aux temps féodaux, aux âges chevaleresques, aux siècles de la monarchie appartient l'individualité. A ces époques, tout système se transfigure; tout événement se personnifie dans un homme, qui martyr, qui héros. De l'ère démocratique naît la fusion. Ainsi, après la féodalité, la royauté absolue, puis le despotisme des masses: voilà la marche des temps, ou si l'on veut, le progrès.

Autrefois le chroniqueur ne voyait dans les événements, dans les phases des peuples qu'un homme, qu'un personnage, qu'un individu, qu'un nom. Charlemagne et Witiking, Charles-Martel, Hugues Capet; Louis IX et le comte de Toulouse; — Clovis, à Tolbiac; Philippe-Auguste, à Bouvines; le roi Jean, à Poitiers; François Ier, à Marignan; Louis XIV : voilà les hommes, les personnages, les héros. Mais où sont les nationalités, où sont les armées? A peine si le chroniqueur les fait comparaître comme cadre à la glorification de l'individualité. Aux grandes choses un grand

gue, qui s'est trouvé à la bataille d'Hochsted, en 1704, et porte les marques d'une blessure qu'il y a reçue. A cent un ans, il était accablé de besoins.

(*État de la noblesse;* année 1783, pag. 321.)

Digitized by Google

nom, voilà tout. Telle fut la féodalité, telle fut la chevalerie et telle doit être essentiellement toute aristocratie.

Donc, avant l'avénement de la démocratie, — chose entièrement nouvelle, sans antécédents, sans point de comparaison dans l'histoire, — il n'y avait que des personnes ; de là ce fouillis de noms héroïques que nous trouvons dans nos anciennes annales. A cette heure d'autres écrivains se sont mis à refaire l'histoire de notre pays, et ils ont tout rayé, tout changé, donnant aux faits la philosophie du matérialisme et les dépouillant de leur poésie chevaleresque. Si on n'y prend garde, bientôt tout sera faussé; car ces singuliers éclaireurs du passé ne tendent à rien moins qu'à faire disparaître de nos annales ces grands mots, qui sont des faits et des vérités : catholicisme et féodalité, famille et tradition, pour y substituer des mots non-seulement sans rapport avec le passé, mais heureusement d'un rapport contestable avec le présent : matérialisme et industrialisme, isolement et négation. Ouvrez nos anciens historiens : dans les premiers, des noms propres; dans les seconds, des multitudes.

Sans doute l'ancienne *manière* était çà et là vicieuse. Quelques chroniqueurs ont abusé du droit de la narration : ils se sont parfois montrés d'une complaisance exagérée à l'endroit des noms patronés, comme ces peintres de la royauté absolue qui faisaient une bataille sans armée. Nous convenons qu'il ne faut pas attribuer tout à un seul, qu'il ait une couronne ou une auréole. Cependant, l'injustice n'est-elle pas plus grande dans l'excès opposé ? Nous ne voulons pas plus des lois agraires en histoire qu'en fait de société. Voici pourquoi : si dans le fond ténébreux des multitudes anonymes s'engage quelquefois l'action, la pensée ne lui en appartient point. L'une est la cause, l'autre n'est que le résultat. Il en est des idées, comme des victimes des grands événements :

Digitized by Google

elles ne sortent pas de la foule ; toute chose illustre ne saurait être commune.

O philosophes historiens, votre méthode d'absorption et de soustraction, c'est la négation. Votre système décapite l'histoire. Les révolutions bouleversent les consciences aussi bien que les idées, aussi bien que les empires ; la croyance aussi bien que la morale, le pouvoir aussi bien que le droit. De notre temps tout a été mis en question : la suprématie du catholicisme d'abord ; puis l'autorité royale ; puis la légitimité des races ; puis les bases du gouvernement ; puis enfin, — ô suprême perturbation des esprits ! — le droit de propriété (1) !... D'où nous viendra la transaction ?

Chacun l'a pensé avec nous : de l'association, cette base, cette force, ce levier de l'esprit moderne. Mais l'association n'est pas la rupture de la chaîne qui nous rattache à l'esprit d'individualité de nos pères. L'association, telle que nous la définissons, c'est la conciliation sincère et honnête du patronage avec le travail ; l'accord entre les professions et la concurrence, la balance entre l'activité laborieuse et la multitude indigente ; en un mot, la charte sociale des droits de chacun et des devoirs de tous.

Avant toutes choses ne brisons pas le pont qui relie le passé au présent, — la tradition. Ne répudions pas, comme l'ont fait quelques brouillons politiques, la France ancienne. Dépouillons la société de sa vieille enveloppe, rien de mieux. Cela fait, respect à la tradition ! Sachons conserver la splendide généalogie des actions héroïques de nos aïeux. Honorons-nous de l'histoire des grands siècles de la France féodale et de la France catholique. N'oublions-pas que les opinions passent et qu'aux générations de l'avenir appartient

(1) *La propriété, c'est le vol !* a dit Brissot avant M. Proudhon.

Digitized by Google

la vérité, — la vérité qui ressort toujours lumineuse et pure, —non pas des phrases philosophiquement alambiquées, mais des chartes authentiques, des actes publics, qui sont en quelque sorte le bulletin officiel des idées et des passions du temps.

Faut-il le répéter ici? A quoi ont abouti les superbes dédains et les acerbes phraséologies des philosophes du XVIIIe siècle? Le catholicisme et le moyen-âge, en union intime et mystérieuse de poésie et de nationalité, ont jeté un nouvel éclat du milieu des ruines. De ce beau passé de cathédrales resplendissant d'or, parfumé d'encens, rempli d'harmonie, ont jailli de soudaines lueurs; ces grands siècles de chevalerie, de tournois, de nobles dames, se sont soudainement levés, ceux-ci avec leurs légendes, ceux-là avec leurs miracles; et tous nous sont apparus, à nous enfants d'une époque studieuse, fils d'une réaction de justice, d'examen sincère et d'impartialité, comme le symbole d'un système sublime, comme la glorification de la force morale opposée à la force brutale; comme l'âge de la première civilisation, si douce au faible, si chère à la vertu;... — et alors nous nous sommes écrié :

Respect aux saines doctrines! respect aux idées utiles! respect aux sentiments généreux! honte à qui ose se permettre de parler avec ironie ou légèreté de l'esprit religieux d'une époque, que ce soit celui des Croisades, que ce soit celui du XVIe siècle! A chaque heure qui sonne, à chaque mouvement du balancier des siècles se modifient les mobiles humains; mobiles de religion ou de patrie; de gloire ou de liberté. Mais ce qui est perpétuellement beau, c'est l'héroïsme; ce qui est perpétuellement sérieux, c'est la vie de l'homme mise en enjeu dans les événements; ce qui est perpétuellement respectable, c'est la croyance sincère, quelle

Digitized by Google

qu'elle soit ; ce qui est perpétuellement sacré, imprescriptible, c'est la vérité.

DENIS DE THEZAN.

(Le chapitre X au prochain numéro.)

LES GASCONS CÉLÈBRES.

POÈTE DASTROS.

(Suite.)

« Nous sommes battus, rançonnés, pillés et réduits à la grande misère, écrivait un habitant de la Chalosse, il n'y a plus rien pour manger; car si un homme va au marché avec de l'argent, il est dangereux d'être volé, et s'il a un bon cheval ou un bon habit, on le lui ôtera; et s'il fait porter du grain ou autres marchandises, on lui prend tout et encore il est dangereux d'y perdre la vie. Celui qui a quelque chose en sa maison ne l'a pas assuré, et s'il a une bonne maison, il y a toujours des pauvres devant la porte demandant du pain... Les pauvres viennent à toute heure à grandes troupes devant les portes... Le peuple de ce pays a si grand peur des gens de guerre qu'il n'ose tenir dedans les maisons aucune bonne chose à manger, ni linge, ni grains; ledit Balthazar est si puissant et si cruel, que tout le monde le craint. On dit qu'il est magicien ; il ne parle que de tuer et de pendre... Ceux qui sont sortis des prisons de Balthazar disent qu'ils ont été en Purgatoire... Les pauvres meurent tous les jours de peur et de faim. » (Manuscrit de Laborde-Peboué, rapporté par Monlezun, t. VII, p. 507) (1).

(1) Nous lisons dans la vie du duc d'Épernon, par Girard :

« La rareté des blés avait été telle à la récolte, que le pays (de Guienne), « se trouvait pressé d'une grande et horrible famine ; il n'y eut point de « moyens qu'il ne chercha (le duc) pour y rémédier. Après avoir donné ordre « de distribuer tous les grains qu'on put retirer de ses terres ; il pratiqua « quelques marchands de Paris, qui lui promirent qu'avec des passeports du roi,

Digitized by Google

Mais tous les regrets, toutes les plaintes des Gascons doivent cesser. Monseigneur le duc d'Epernon de Lavalette arrive avec le titre de gouverneur lieutenant-général du roi; tous les maux vont être guéris sous l'administration d'un si grand et si généreux personnage... D'Astros épuise à cette occasion toutes les formules de la louange et de l'espoir.

Ce n'est point l'ambition et la vanité qui lui dictent ces éloges, mais le plus louable patriotisme. D'Astros ne demande rien pour lui, même au puissant gouverneur; il n'implore sa générosité qu'en faveur de la ville de Saint-Clar-de-Lomagne, cruellement éprouvée et appauvrie par la guerre civile.

Jou n'outs demandi pas la bousso
Ni n'outs demandi pas l'argent,
Be que joun, soun plan touto blousso
A causo de maichanto gent;
Un soul petit cop de plumo,
En fabou deou praube Sent-Cla,
Dissipara touto la brumo
È m'ac hara bengue tout cla,
Cla moun tepè, cla moun repaire,
Cla moun gabinet escurit,
Cla ma terro, e cla moun aire,
E cla surtout moun esperit.
Lou mot, qu'em restauraré touto,
Es qu'au loc de countrèbutioun,
D'aidos, d'estapos ou de routo,
Per Sent Clar lou bisso *exemptioun*.

« ils en tireraient suffisamment de Picardie et de Bretagne, pour en pourvoir » la Guienne. Cette ouverture ne lui fut pas sitôt faite qu'il dépêcha un Courrier « exprès à Lyon pour avoir les passeports : Ils lui furent accordés. Ceux qui « lui avaient beaucoup promis, firent à la vérité quelque chose, mais non pas « tout ce qu'ils lui avaient fait espérer; de sorte que rien ne put détourner ce « fléau de Dieu de cette belle partie de la France. Il y mourut misérablement « en moins de six mois, plus de quarante mille personnes (1630). Ce nombre « eût été beaucoup plus grand, sans la prévoyance du duc, qui diminua pour « le moins le mal, s'il ne le put pas du tout empêcher. (Tome X, p. 14).»

En 1631, il rentre dans son gouvernement; la peste avait succédé à la famine; son beau domaine de Cadillac n'en était pas exempt.

Digitized by Google

Les principes d'égalité, si profondément enracinés dans les mœurs modernes, étaient peu connus en 1650; le *Chacun pour soi* de la féodalité était beaucoup plus en vogue que le *Faites aux autres ce que vous voudriez qui vous fût fait*, de l'Evangile. Aussi l'octroi de faveur et priviléges exclusivement personnels, était-il le but suprême des révoltes et des suppliques des populations.

Quand un châtelain avait obtenu l'avantage individuel qu'il réclamait; quand une commune avait reçu les exemptions qu'elle désirait, nul ne s'inquiétait de savoir si le seigneur voisin était écrasé, si la commune prochaine supportait des charges accablantes; le patriotisme ne s'étendait pas au-delà des limites du manoir ou de la petite ville natale. Pourvu que Saint-Clar obtint les faveurs qu'il sollicitait, d'Astros aurait parfaitement admis que Lectoure ou Miradoux fussent condamnés à supporter doubles impôts de tailles et d'aubaines.

Le duc d'Epernon n'aurait pas été un seigneur de son temps s'il ne s'était pas montré sensible aux charmantes poésies que lui adressait le vicaire de Saint-Clar-de-Lomagne. Or, nous savons pertinemment qu'il était un grand seigneur par excellence, plein de distinction, de générosité et de vanité. Lorsque la cour de France se dirigeait vers Bayonne, en 1659, emmenant avec elle le jeune Louis XIV qui devait cimenter, par son mariage, le traité des Pyrénées, elle alla prendre gîte à Cadillac, dans le château du duc d'Epernon, où elle fut reçue avec une magnificence toute royale.

« Rien n'a jamais égalé la bonne chère qu'il y fit, dit Mgr de Montpensier dans ses Mémoires (t. I, p. 429), rien n'approchait la somptuosité, la politesse et la grandeur qui parut en tout lieu. Il était un homme qui avait conservé l'air de grand seigneur que personne n'a plus, soit par la quantité de gentilshommes, de pages, enfin par tout ce qui distingue les gens. Aussi avait-il de quoi soutenir cela par la charge de colonel-général de l'infanterie française, par le gouvernement de Guienne et par cent mille écus de rente. »

Ce duc grand seigneur, sensible aux flatteries de d'Astros autant que Catherine de Médicis pouvait l'être à celles de Marot, et Richelieu à celles de Voiture, le fit prier de venir lui rendre visite dans son magnifique manoir de Caumont, près de Lombez, possédé de nos jours par le marquis de Castelbajac; mais d'Astros n'osa se rendre à l'invitation d'un si grand personnage. Il s'en excusa de la meil-

Digitized by Google

leure grâce du monde, en invoquant sa pauvreté, la simplicité de ses vêtements, l'humilité de toute sa personne :

Certo gran duc et a de trabos
Per lou gouarda de gourrina,
Que sirèn per gouarda las crabos
E lous lebres de camina.
Et es en eternau martiri
De marreros et catiouès.
E qu'es praube, a co qu'es de piri
Que la lus s'en bé de traoues.
Tout an aquet debè s'empauso
Et n'es pas prou scarrabillat
E dab aquo mau habillat.

Pauvre, mal vêtu, allant sans doute à pied par les chemins boueux, d'Astros trouvait de précieuses consolations dans la résignation du chrétien et dans la gaîté du bon enfant. Les allures sérieuses du gensénisme et du protestantisme ne pouvaient convenir à la simplicité rustique et toute naïve du clergé villageois. Sans pousser la désinvolture aussi loin que le curé de Meudon, la plupart des recteurs de village prenaient la vie simplement, primitivement, soit à l'endroit de leurs paroissiens, soit à l'égard d'eux-mêmes.

Les jeux, la danse, les conversations joyeuses, ne leur paraissaient nullement entachés de criminalité. Ils laissaient volontiers les gens s'amuser après le travail, et leur rendaient le chemin du ciel aussi facile que possible.

Le vicaire de Saint-Clar marchait à la tête de ces hommes tolérants et commodes, sans anathèmes et sans frayeurs. Il poussa même cette disposition morale jusqu'à certain laisser-aller que nous ne chercherons pas à remettre en honneur. Encouragé par les nombreux exemples des poètes grecs, romains et français, il chanta le vin, dressa un trône à Bacchus et se vanta de trouver ses meilleures inspirations au fond d'un pot de vin.

Nous soupçonnons fort le vicaire de Saint-Clar de s'être un peu vanté à cet endroit. Nous ne croyons pas qu'il ait été aussi bon buveur qu'il le dit... mais il fallait sacrifier aux habitudes épicuriennes de l'époque et prouver que la soutane du vicaire n'était pas plus

Digitized by Google

génante à table que le justaucorps du bourgeois; ne devait-il pas d'ailleurs imiter Goudouli, qu'il venait de choisir pour son maître?

D'Astros qui ne le connaissait que de réputation, lui adressa une ode fort spirituelle pour réclamer l'honneur d'être admis au nombre de ses disciples (1).

Aro bè jutjos què jou soun
Aro l'entenes á moun soun ;
Que nou soun pas brico beü-l'aygo
Nou m'arrefuses pas aco
Que quand ma muso es embriaygo
Ma muso he tout ço que bo.
Rasoum potum yo pleyo tasso
Es moun bénérable Parnasso
Ses darren mes m'enpetega.

Goudouli lui répondit :

Yeü nè pas peno de bous creire
Le bayle de nostre mestié ;
Et que nou tirats pas coustié
Quand cal douna dedins le beire.
Mes be budats milhou la tasso
Quand ben pleno del grifoulet
Qu'un cop de pè de chibalet
Fac doutza sur le mount Parnasso :

Et Dastros se trouva enrolé dans la joyeuse compagnie du *père Lajoie* toulousain. Si Goudouli initia Dastros au culte de la chanson à boire, l'inspiration fut bonne et notre poète brilla dans le genre bachique... ; après avoir célébré longuement la vigne et son produit dans son chant de l'*Automne*, il revint fréquemment sur le même sujet avec une verve tout à fait digne de l'entrain de nos vieux poètes les plus franchement gaulois : on peut en juger par quelques citations :

(1) Elle est rapportée dans les œuvres du poète toulousain, édition de 1811.

Digitized by Google

Certo quan lou bentè gourrioulo
Per naouè pas plan tout soun cas,
Labets ni la bouquo nèichioulo,
Ni lou gaùt nou canto pas.
Arren que nou dit, si n'es pleo
L'ourguiquo deou ben deou-barquin
Ni lou poëto si n'a lo beo
Un pauc animado de bin.
Ets hèn Benus la bigagnèro
Fredo s'és Céres e Bacchus.
Mes si Céres e Bacchus n'ero,
Appoulloun non sirè qu'un gus.

Dastros ira plus loin encore, avec une naïveté qui ne laisse pas la force de lui en vouloir.

Et puch qu'Appolloun è la Muso,
Aquet enthousiam m'arrefuso
Jou m'heou un enthousiam de bin.
Rasoum potum iò pleo tasso,
D'aro'nla sirà moun Parnasso
. . . . . .
E pejo houc la fantesio
Que hascouc de la poesio
Appolloun principau patroun
Bacchus es qui sac gouasagno,
Que baou mes qu'un chibaou d'Espagno
E l'aute baou mes qu'un Miltoun
Jou boui plan mes, jou boui he encouero
Io religioun touto naouero,
E jou boui per l'amou deou bin,
Hè Bacchus diou de la poesio,
E sac prenguen per hérésio,
Qu'en prengon a jou per Calbin.
Per coumença dounc la reformo
D'aquero errou bieillo e énormo,
Que dab rasoun jouè coudamnat
Sio qui bouillo appoullounisto,

Digitized by Google

Jou proutesti desta bachisto,
E qui noun es sira damnat.

. . . . . .

Jou ne qu'un chai per moun estudi
En daoutes libes noun bouludi,
Que barriquos e que pipots,
Per escritori jou è la pinto,
Sabets si yè de bouno tinto,
Certos boun lequarèts lous pots.

Dastros ne se montre d'ailleurs nullement égoïste à cet endroit; loin de se réserver exclusivement les faveurs de son dieu nouveau, il cherche à les étendre à tout le monde.

Dans ses souhaits de bonne année à M. le duc d'Epernon, il désire que Dieu lui donne

Bin cla, bin blanc, en aboundancio,
Dap conquetos de marsoulan.

Qu'il lui procure durant ses voyages

Boun loutgis, boun lieit et boun bin.
Et quets gouarde de pet d'aouratge
Et de mourdaduro de can.

. . . . . .

Que bòste lard nou sartisoue
Ni nou s'escaude bòste bin
Ni bòste blat nou se cussoue.

Dastros prenait volontiers pour principe l'adage plus gascon que latin : *Qui benè bibit benè dormit, qui bene dormit non peccat, ergo qui benè bibit salvatur* : De bonnes pintes de vin, prises le plus innocemment du monde, lui semblaient devoir conduire l'homme en paradis.

A bous, en principi moussur,
Quets dan pasiblo et loungo bito,
Boun jour, boun mes, boun an, bounhur.
Boun cros, boun chai, bouno marmito,
E puch lou ceou per tout james.

Digitized by Google

Quelquefois cependant les allusions et les rapprochements sont poussés au-delà des bornes admissibles; nous n'aimons pas l'entendre dire au duc d'Epernon, en parlant de ses fonctions ecclésiastiques :

Siats countent, que soun exercici
N'ès que lou serbichi deouïn ;
La santo messo soun aufici,
E puch beoue, mes qu'ajo bin.
Cado matin cantara messo,
E cado cop qu'ajo cantat
Noble duc et bous hé proumesso
De beoue à bosto santat.....

Une fois lancé sur cette voie du prêtre bon enfant, Dastros va droit devant lui et ne s'arrête guère; il se permet notamment une poésie fort originale, remplie d'esprit, mais dont la plupart des strophes eussent mieux figuré dans la satyre ménipée que dans les œuvres d'un vicaire catholique ; il chante *las noços d'un Capéran e ritou naouet;* probablement à l'occasion de la prise de possession de la cure de Saint-Clar par un nouveau curé, alors qu'il restait lui-même simple vicaire.

Cette pièce de vers roule sur l'allégorie du mariage du prêtre avec son église ; il compare le bréviaire à la femme, la seule qui puisse vivre avec le curé, et il lui trouve plus d'un mérite.

Lou praoube brébiari nou mord
Ni nou ruo que comm'un mort.
Ni n'arreguino, ni nou penno ;
Baisats lou haut, baisat lou bas,
James et nou mourdera pas,
E sare be beleou la henno....
Hasets coucha touto la neit
Bostè berbiari dins lou lieit
Croux de paillo si mot nou bado
Quan dégun n'oou fuilletera,
E la henno saouejera
Si n'es un paouquet caressado.

Digitized by Google

Nous lui passons bien moins encore ses plaisanteries trop rabelaisiennes sur les proëminences frontales qu'un curé doit se garder de placer sur la tête de ses ouailles. Il dit à ce curé :

Diou bous a dat lous habitans
D'aquesté loc per parrouquians,
Au nom et qualitat d'aoueillos;
Boun pastou, guardarats que bous
Nous hasats pas bengue moutous
D'ab cornos dessus las aoureillos.
Més moussur perque direts bous
Que nou bo pas que sion moutous ?
Mistéri qu'es nou pas coustumo,
Noste Seigne nou bo que pax,
Or s'ets aouen cornos aux caps,
Ets heren toujour à la tumo.

Si Béranger avait connu le vicaire de Saint-Clar, il n'aurait pas manqué de lui confier la direction spirituelle des sujets du roi d'Ivetot; la bonhomie du prêtre aurait été digne de la bonhomie du roi, et le chansonnier aurait pu dire aussi :

oh ! oh ! oh ! oh !
ah ! ah ! ah ! ah !
Le bon petit prêtre que c'était là !
là ! là !...

CÉNAC-MONCAUT.

(La fin au prochain numéro.)

CATALOGUE DES ARCHIVES DE VIC-FEZENSAC.

M. H. de Rivière, maire de Vic-Fezensac et membre du Conseil général du Gers, vient de publier l'inventaire des archives de sa commune. Tous ceux qui savent com-

Digitized by Google

bien est long et difficile un travail de ce genre, quand on veut le rendre irréprochable, remercieront M. de Rivière d'avoir employé beaucoup de temps et beaucoup de peine à classer d'abord, à analyser ensuite, tous les documents que possède la mairie de Vic-Fezensac. L'auteur de la *Monographie de Mirande* a rédigé le catalogue de ces documents avec tant de soin et tant de méthode, il a si bien trouvé le secret de dire en peu de mots tout ce qu'il fallait dire, sans rien omettre d'essentiel et sans rien ajouter d'inutile, que son travail mérite l'honneur d'être cité comme un modèle. En parcourant les diverses séries de l'inventaire, en voyant énumérées tant de pièces dont le titre est fécond en promesses, j'ai pensé que celui qui a si lumineusement décrit tous ces précieux papiers devrait bien en tirer une histoire complète de la ville de Vic-Fezensac; quand les matériaux sont ainsi préparés et que l'on n'a plus que l'heureux embarras du choix, un durable édifice est bientôt construit. Les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* qui, depuis longtemps connaissent le mérite de M. de Rivière, ne me désavoueront pas, j'en suis sûr, si je le prie, en leur nom, d'achever ce qu'il a parfaitement commencé. Combien de curieux détails, dont cette grande dame, qu'on appelle l'histoire générale, ne veut pas, de *minimis non curat*, pourraient entrer dans une monographie de Vic-Fezensac! La variété qui règne dans l'appétissante *Table des matières* mentionnées dans les archives, table qu'accompagnent et que complètent une *Table des noms de lieux* et une *Table des noms de personnes*, nous permet de compter, en une foule de points, sur les renseignements les plus intéressants. Il serait digne de M. de Rivière, qui un des premiers de toute la France a répondu avec tant de zèle et de succès au noble appel de M. de Persigny, d'être encore un des premiers à tirer

Digitized by Google

parti de la favorable situation faite désormais aux érudits qui voudront écrire l'histoire des villes dont les archives communales auront été aussi bien inventoriées que celles de Vic-Fezensac.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

L'ILE DES FAISANS.

(Épisode des Noces de Louis XIV.)

(Suite et fin.)

VII

VENGEANCE ! ! !

« Celui qui peut les dames offenser,
« Fait honte au Ciel, et s'il ne peut penser
« Qu'un Dieu vengeur des péchés se courrouce,
« Dessus son front son vice est apparent,
« Car quel péché peut-on faire plus grand
« Que d'offenser une chose si douce ? »

(RONSARD.)

« Ce n'est rien les grandeurs, et vaudrait mieux cent fois
« Mener paistre, bergère, un troupeau par les bois,
« Contente en son amour, qu'Emperière du monde,
« Régir, sans son ami, toute la terre ronde. »

(GARNIER ; *Bradamante.*)

Depuis l'embouchure de la Garonne jusqu'à celle de l'Adour, une triple chaîne de dunes, élevées en quelques lieux de cent cinquante pieds, et offrant dans leurs vallons stériles, sinon les charmes, du moins quelques accidents et quelques aspects des Pyrénées, borde le rivage de la mer, la devance, dans ses empiétements successifs,

Digitized by Google

et menace d'ensevelir les Landes. Sur la rive gauche du dernier de ces fleuves, quelques dunes se montrent encore, et la nouvelle route qui les traverse, en courant de Bayonne vers la barre de l'Adour, pour tourner ensuite du côté de Biarritz, constitue, de nos jours, une promenade non moins instructive qu'agréable. Mais plus au sud, l'amas des sables que l'Océan vomit sur son rivage, diminue peu à peu, et bientôt une arête de rochers, de véritables falaises, dominent la plage. Telle est néanmoins l'indignation des flots contre cette barrière, que souvent leur onde brisée à ses pieds, lors de la haute mer, s'élève en poussière humide jusqu'à la déborder.

C'est vers la *chambre d'amour*, grotte qu'a rendue célèbre, dans les traditions basques, la mort de deux amants surpris dans ses profondeurs par le retour de la marée (1), que ce changement dans la nature et l'aspect de la côte, commence à se faire remarquer. Contre cette digue, construite de matériaux pyrénéens, la mer se rue deux fois par jour, et bat en brèche ces rochers caverneux. A Biarritz, des blocs énormes détachés de la côte ne cessent d'attester cette puissance de destruction.

Non loin d'Aragory, en tirant du côté du port et fort du Socoa, au fond d'une crique où la chaine des rochers voisins avait fléchi sous l'action des flots, s'ouvrait sur la plage, en 1660, une grotte dont les contrebandiers connaissaient seuls les détours et dont les profondeurs ténébreuses offraient aux ravisseurs de Marie Sarvy une retraite ignorée des gens du roi. Ce fut là que Morguy fit déposer cette jeune fille. Sans-Pareil se plaça en sentinelle sur les rochers, à la naissance même du sentier qu'il fallait suivre pour descendre sur le bord de la mer et de cette plage humide que les flots délaissaient à chaque marée descendante, atteindre l'entrée de cette grotte. Quant à la gitana et aux autres bandits ses complices, restés en faction à cette même entrée, ils y reprirent leur orgie de la matinée, grâce à une énorme provision de vin qu'ils venaient d'apporter d'Urtubie.

Au bout d'une heure, Sans-Pareil donna le signal de l'apparition du comte de Saint-Chamans. Celui-ci accourait, en effet, au train le plus rapide de son cheval. A la vue de Sans Pareil, il mit pied à

(1) Cette légende a été reproduite par *M de Jouy* dans *L'Ermite en Province.*

Digitized by Google

terre, attacha sa monture aux branches d'un tamaris distant de quelques pas des rochers, et s'avança vers le bandit. Mais celui-ci n'attendit pas d'être interrogé. Avec tout l'empressement que lui donnait l'espoir d'une nouvelle récompense pour le nouveau service qu'il venait de rendre, il indiqua d'un geste le sentier dont nous avons déjà parlé, et ne proféra que ces mots : « C'est là, Monsieur « le comte ! »

Cependant, malgré la rapidité de sa course, Saint-Chamans avait eu le temps de faire quelques réflexions sur l'accusation portée contre lui par Iharce Mendisco, ainsi que sur le courroux déjà manifesté par le jeune monarque. A cette époque, les souvenirs de la Fronde s'effaçaient, sinon dans l'esprit du prince, du moins dans celui des courtisans, si bien que l'on ne disait plus simplement *le Roi*, mais bien *le Maître*, et nous savons tous que les efforts redoublés du ministre espagnol D. Louis de Haro, dans l'Ile des Faisans, en faveur de l'héroïque prince de Condé, n'avaient abouti tout récemment qu'à faire obtenir au vainqueur de Rocroi l'humiliation d'un pardon, nous ne dirons pas seulement de Louis XIV, mais même du cardinal Mazarin. C'était un dur avertissement pour le comte de Saint-Chamans de mettre à l'abri des poursuites et sa propre personne et celle de sa victime. Dans la résolution qu'il venait donc de prendre de passer en Espagne, il donna l'ordre à Sans-Pareil et à ses deux camarades de gagner Hendaye afin d'y frêter une barque qu'ils devaient conduire sur le rivage entre cette petite ville et le port d'Aragory, pour l'y attendre avec Marie et la Morguy. Ils partirent à l'instant, en prenant la précaution de se disperser après s'être donné rendez-vous dans Hendaye.

Descendu au pied des rochers qui surmontaient la grotte dont il a été déjà question, le comte de Saint-Chamans, sur ces entrefaites, avait traversé la plage et s'était présenté devant la Gitana. Celle-ci, bien que prise de vin, se ranima pour faire entendre ces paroles où se dévoilait cette haine que voue d'ordinaire une femme dépravée, à la beauté et surtout à la vertu : « Entrez, Monseigneur, « entrez ! je ferai le guet ici ; et point de merci pour la fiancée du « Basque ! »

Le comte de Saint-Chamans se détourna, non sans dégoût, de cette ignoble créature; mais le trait lancé par celle-ci ne s'en fit pas

Digitized by Google

moins jour jusqu'à son cœur, et c'est, en effet, avec la résolution de triompher à tout prix qu'il aborda la pauvre Marie.

Ce seigneur devait ses vices et son audace aux dames *de la cour*, et, nous sommes forcés de le dire, à quelques bourgeoises *de la ville*, dont la vanité recherchait l'hommage des courtisans. Il s'était établi à cette époque dans les intrigues galantes, un langage exalté dont on empruntait l'exagération sentimentale aux romans de ce temps-là, moins les principes surnaturels de vertu et d'honneur, que l'on négligeait, comme trop gênants, dans la pratique de l'amour. C'était une monnaie de convention, ayant un cours forcé dans les boudoirs et dans les ruelles ; ou, si on l'aime mieux, c'était une provision de projectiles inoffensifs, dont les parties belligérantes se servaient respectivement dans cette petite guerre ; et une fois qu'elles en avaient échangé quelques bordées, il s'ensuivait, si l'on savait vivre du moins, une capitulation obligée, de même que les règlements militaires permettent la reddition d'une citadelle lorsque l'ennemi s'est approché du corps de la place, et que la brèche est ouverte.

Habitué à ces triomphes faciles, M. de Saint-Chamans ne douta pas un seul instant de la chute de Marie Sarvy. Il s'y prépara avec le calme d'un général qui dresse son plan de bataille, persuadé que cette villageoise ne saurait résister au faste de son amour. C'est dans ces dispositions, c'est en rappelant à son souvenir tout le vocabulaire de la galanterie du jour, qu'il contempla d'abord en silence, pendant quelques minutes, et à la lueur d'une torche attachée au parois de la grotte, la jeune fiancée que son approche troubla, dès le premier moment, mais que l'aspect de son oppresseur, par une réaction salutaire, retira bientôt de son abattement en lui faisant pressentir le danger qu'elle avait à combattre.

« Belle Marie, dit-il enfin, en se plaçant à son côté, sur le banc de pierre où les bandits l'avaient déposée, dans l'intérieur de cette grotte, et en cherchant, mais en vain, à s'emparer de l'une de ses mains, « que d'excuses je vous dois pour le choix de ce rendez-« vous ! C'est dans un palais, ou plutôt dans un temple, que j'aurais « dû et que j'aurais voulu vous introduire.

Elle lui répondit :

« Demandez plutôt pardon de l'insulte, monsieur le comte, si

Digitized by Google

« vous ne préférez que je choisisse à quelques pas d'ici, une retraite « plus affreuse encore, mais aussi plus sûre... »

Et son geste indiquait, en même temps, avec énergie, l'élément terrible que l'on apercevait de l'intérieur de la grotte, et dont l'un de ces orages si fréquents dans le golfe de Gascogne, rendait en ce moment l'aspect plus menaçant.

— « C'est bien ! se dit le ravisseur, *plutôt la mort !* ou quel- « ques mots équivalents... première période d'une défense dans les « règles.... »

Puis il continua en s'adressant à Marie :

— « Mourir si jeune et si belle !... et pourquoi ?... parce qu'un « seigneur riche, puissant, et qui n'est pas entièrement dépourvu « d'avantages personnels, vous préfère aux dames les plus nobles « et les plus brillantes !...

— « Parce que je préfère, moi, la mort au déshonneur ! parce « que la fille d'un Basque ne subit pas de tels outrages sans mourir, « ni sans vengeance aussi !... Il en est temps encore, monsieur le « comte, quittez une infortunée qui ne mérite pas votre amour, et « fuyez loin d'un pays qui s'apprête à vous châtier !... »

A ces paroles qui l'atteignirent, comme on dit vulgairement, au défaut de sa cuirasse, Saint-Chamans ne put se défendre d'un mouvement de fierté et de courroux.

— « Me châtier, s'écria-t-il, qu'ils viennent tous ! qu'il paraisse à « leur tête ce Mendisco qui me fait l'injure de rechercher votre « main ! Il mourra sous le bâton ! »

Marie sourit avec amertume.— « Continuez, monsieur le comte, » — lui dit-elle ; — « ce ton vous va mieux que le premier, et vous m'y « paraissez plus à l'aise. Mais si vous m'en croyez, épargnez-vous « ces vaines menaces contre mon brave fiancé ; car si vous avez le « malheur de le rencontrer, je sais lequel des deux doit périr, et « vous m'en voyez peu inquiète ! »

Le ravisseur avait eu le temps de s'apercevoir que Marie, avec sa finesse de femme, ne demandait pas mieux que de le suivre dans cette discussion ; de placer, pour ainsi dire, l'image de Mendisco

Digitized by Google

entre elle et l'ennemi, d'exciter plutôt le courroux que l'amour de ce dernier. Par malheur, le comte de Saint-Chamans n'était pas, on le sait, un novice... Il lui fallut néanmoins quelque temps pour se remettre, et, dans l'agitation qu'il sentait la nécessité de calmer, afin de reprendre tous ses avantages, il se mit à parcourir la grotte en silence.

Hélas! notre jeune fiancée se méprit à ce trouble! Elle crut y reconnaître quelques regrets; et sa vertu, comme les principes sévères qu'elle tenait de son aïeul, n'étant pas éclairés par la connaissance du monde ainsi que de ses perfidies, elle accourut à lui, et le comte tressaillit en la voyant à ses genoux, éplorée, suppliante.... O malheureuse, arrête! Ces yeux que tu lèves sur lui sont trop beaux, pour obtenir grâce!... Ce regard que tu viens d'adoucir, pour le toucher, promet trop d'amour à l'heureux mortel qui t'obtiendra! N'as-tu pas senti déjà cette main frémir dans la tienne?... C'est de la passion, prends-y garde! Ce n'est pas de la pitié!

Saint-Chamans releva la jeune fille, non sans lui donner des marques hypocrites d'intérêt, pendant qu'elle lui adressait la prière de la laisser libre, de respecter son honneur, de la rendre à ses compagnes, à son vieux père, de ne pas répandre l'opprobre sur les cheveux blancs de ce vieillard, de ne pas le tuer de honte.... et tout en conservant la main de sa victime, première conquête qu'il appréciait en proportion de sa résistance, il lui dit avec toutes les apparences d'une véritable émotion :

— « Que je suis malheureux, cruelle, de vous effrayer à ce « point! Vous voir à mes pieds, moi qui voudrais vous placer sur « un trône!.. Oh! modérez-vous, de grâce!.. Que d'autres, Marie, « se montreraient fières de l'hommage que vous dédaignez! Oui! « Je le reconnais, je fus coupable, et votre pudeur a dû s'effa- « roucher de mes premières démarches!.. Mais vous me connaissez « maintenant; suis-je donc si terrible!... Regardez-moi, suis-je « donc un monstre!... »

En même temps, l'astucieux courtisan portait la main de Marie sur son cœur, tandis que du bras qui lui restait libre, il étreignait doucement sa taille, en l'attirant insensiblement à lui... La jeune fille sentit même ses cheveux s'agiter sur son cou, au souffle brûlant du ravisseur, et une bouche effleurer la sienne. Aussitôt, pous-

Digitized by Google

ser un cri d'horreur, s'arracher des bras du comte, et s'élancer vers l'entrée de la grotte, fut l'effet d'un seul mouvement de sa pudeur offensée, et l'affaire d'une seconde. Mais le comte de Saint-Chamans venait d'approcher ses lèvres d'une coupe enivrante. Il perdit toute retenue, et bondissant comme un tigre, il s'élança sur sa proie qu'il emporta au fond de la caverne. Dès lors, tout respect disparut, plus de soins délicats, plus de tendres propos ! Ce sentiment si noble, cet amour qu'il manifestait naguère avec tant de pompe, prit les couleurs du délire, ou, pour parler plus exactement, de la rage, et la lutte devint un combat entremêlé de cris de détresse, d'une part, et d'imprécations de fureur, de l'autre. Marie était forte et résolue : elle défendit son honneur avec plus d'énergie qu'elle n'en eût mis à défendre sa vie ; et comme dans son extrême danger, elle invoquait même la mort, c'est aussi la mort que le Ciel chargea de lui porter secours !....

Tout-à-coup, un bruit semblable à celui du tonnerre ou du canon fit trembler sur leur base les rochers qui formaient les parois de cette grotte, et souillé de vin, de sang et de sable, un cadavre ou plutôt une masse de chairs et d'os brisés, vint rouler aux pieds de l'oppresseur ainsi que de sa victime... Ce cadavre, c'était celui de la gitana.

Aussitôt Marie a compris la cause de cette explosion et de la mort de l'odieuse Morguy. La tradition basque, sur la chambre d'amour, se présentant à son esprit, elle s'est jetée à genoux, et dans sa gratitude elle s'est écriée : « O mon Dieu ! je vous remercie ! car je « suis encore digne de paraitre devant vous ! »

Cependant Saint-Chamans s'était porté sur le seuil de la grotte. Mais l'Océan grossi à la fois par l'orage et la marée montante, inondait déjà la plage, et il ne fallut au comte qu'un regard pour connaitre toute l'horreur de sa position. Lasse de vin et de débauche, *la Morguy*, dans cet état d'inertie que produit l'ivresse et qui en forme la dernière période, ne s'était pas aperçue du progrès des eaux sur le rivage sablonneux qui s'étend en ces lieux, depuis les rochers jusqu'à la mer. A la vérité, les premières vagues qui se brisèrent à ses pieds et qui finirent par l'atteindre, l'avaient retirée quelque peu de cette somnolence. Mais avant même qu'elle n'eût l'idée de son danger, il survint une lame chargée d'autant de sable que d'eau, laquelle dépassa la ligne progressive des flots, parvint au

Digitized by Google

pied de la falaise, souleva cette ignoble créature avec une force irrésistible et la broya contre les parois de la grotte, où la victime de ses infâmes pratiques se débattait avec tant de courage, dans les serres de son ravisseur. En ce moment, la vague meurtière venait de se briser, et son onde couverte d'une légère écume, s'écoulait satisfaite dans l'abime qui l'avait vomie. Mais d'autres lames s'avançaient non moins menaçantes et coupaient toute retraite de ce côté. A cet aspect terrible, le comte de Saint-Chamans se rejeta au fond de la caverne.

Car les rôles étaient changés..... Assurément, ce serait bien peu connaître le cœur humain que de croire que Marie vit, sans pâlir, les approches d'une telle mort. Sa pensée dut aussi se reporter avec regret sur ses belles années si promptement, si cruellement finies, sur les heureux vallons qu'elle parcourut tant de fois, sur le vieillard resté seul et privé des soins de sa petite-fille, sur ce fiancé qu'elle aimait!... Mais aussi n'est-ce pas à l'infamie qu'elle allait échapper, et ne se sauvait-elle pas du déshonneur dans la mort?... Le vieux Sarvy l'avait dès longtemps élevée dans cette résignation chrétienne qui n'a rien à envier à la fermeté stoïque des anciens, et elle donna par suite à son oppresseur, dans cette terrible extrémité, un exemple qu'il n'eut pas le courage d'imiter.

Le comte de Saint-Chamans ne redoutait pas la mort dans un combat. Pour des motifs frivoles, il l'avait plusieurs fois affrontée sans réflexion, comme il l'avait donnée sans remords... Mais ici, combien il la trouvait horrible!... Pâle, les yeux hagards, les cheveux en désordre, c'est lui que nous voyons maintenant aux pieds de Marie Sarvy, se reprochant de l'avoir conduite à sa perte, se traitant de misérable et d'assassin, pleurant enfin, alors que sa victime ne pleurait plus!... « Grâce! grâce! » s'écriait-il dans son agonie, comme si le pardon qu'il sollicitait de Marie pouvait conjurer l'une de ces vengeances célestes qui frappent quelquefois les opprimés aussi bien que les oppresseurs, tout en réservant aux premiers d'éternels dédommagements. C'était un moment suprême, et si la pudeur de la jeune fille ne lui permit pas d'adresser directement la parole à son ravisseur, celui-ci l'entendit, du moins, redire dans ses prières, « O mon Dieu, pardonnez-moi mes offenses, comme je pardonne à celui qui m'a offensée! »

Au même instant, une seconde détonation se fit entendre, et la

Digitized by Google

mer s'engouffra dans la caverne, tandis que l'instinct de leur conservation les poussant en arrière, Marie s'empressait de saisir la torche. sur les rochers du fond et se réfugiait, suivie par le comte, sur les inégalités schisteuses qui les préservèrent, cette fois, de l'atteinte des flots.

Là, cette jeune fille se recueillit, attendant la mort, que la troisième vague (c'était plus que probable? devait leur apporter..... A genoux sur un des rochers et les mains jointes, comme la martyre des temps primitifs sous la hache du licteur, elle priait.....

Mais le comte de Saint-Chamans, à quel lâche désespoir il s'était abandonné!... Lorsque la vague roula sur lui, il tomba même avant d'en être atteint.

Cependant, le coup n'en fut mortel ni pour l'un ni pour l'autre, et ils purent gagner à tâtons, car la torche venait de s'éteindre, les saillies latérales du roc où ils se tinrent accroupis, leurs mains comme leurs pieds plongeant dans l'élément qui s'apprêtait à les dévorer.

Dès lors, le fracas des lames parut s'éteindre. C'est que la mer venait d'obstruer définitivement l'entrée de cette grotte et de couper toute communication avec les sons extérieurs. Mais l'eau n'en continua pas moins son ascension de seconde en seconde, et l'agonie de Marie et de Saint-Chamans n'en fut que plus cruelle.....

Tout-à-coup, ô bonheur!... Marie vit flotter à la surface de l'onde une légère lueur... La torche ayant jusque-là ébloui ses yeux, la lui avait dérobée; et l'entrée de la grotte ne recevant plus de jour, elle en conclut que cette lumière provenait d'une autre ouverture. Aussi, ce présage de salut fut-il accepté avec une indicible joie, et pourtant ce pouvait n'être qu'une déception!..... Bientôt ils reconnurent qu'il existait entre les rochers surplombés, au-dessus de leur tête, une scission que la violence de la mer avait produite antérieurement et qui, dans des temps postérieurs à l'époque de cette histoire, finit par livrer aux flots la voûte entière. A la faiblesse de cette lueur, ils purent craindre de ne pouvoir pénétrer dans les lieux qui la leur transmettaient. Mais ils n'en firent pas moins tous leurs efforts pour y parvenir, car aussitôt que le comte de Saint-Chamans avait entrevu une voie possible de salut, toute son énergie lui était revenue. Grâce à lui, Marie put occuper une

Digitized by Google

place libre et respirer l'air qui leur venait d'en haut avec le jour... Leur espérance s'en accrut; la mer dans ce moment, croyaient-ils, ne devait pas se trouver bien éloignée de son plus grand point d'élévation, et, quoique par l'effet de sa compression dans la grotte qu'elle remplissait alors complétement, elle lançât dans les détours de cette ouverture des jets qui les inondaient, en menaçant même de les entraîner dans leur chute, ils résistèrent courageusement. Puis, le passage devint plus large, et il leur fut enfin accordé de revoir la voûte du ciel.....

Mais la leçon terrible que le comte de Saint-Chamans venait de recevoir fut perdue pour lui. Au sortir des entrailles de la terre, à l'aspect de ce beau soleil qui allait plonger son disque dans le golfe, il reprit tous ses projets et ne songea plus qu'à soustraire Marie Sarvy aux recherches que le roi avait ordonnées. En conséquence, il courut à son cheval, qui l'attendait en rongeant son frein depuis plus de deux heures, et il revint vers la jeune fille dans l'espérance de la ressaisir sans peine pour la transporter aux lieux où, d'après ses ordres, Sans-Pareil devait se trouver.

Marie s'était bien gardée de l'attendre, et le comte l'apercevant qui fuyait vers l'intérieur des terres, se mit à sa poursuite. Déjà Marie l'entendait derrière elle, déjà ses cris de détresse retentissaient au loin, lorsqu'un autre cavalier parut sur l'un des coteaux voisins. Elle le reconnut aussitôt; c'était Iharce Mendisco, c'était son jeune fiancé qui, sur l'avis de l'ermite de la Rhune et sur divers renseignements recueillis en route, explorait toute la côte et venait d'entendre les cris de sa fiancée.

Les deux rivaux se sont reconnus aussi, car, dans ces occasions, la haine n'est pas moins clairvoyante que l'amour. Une égale fureur les pousse l'un contre l'autre, tandis que la cause innocente du combat qu'ils vont se livrer prie à genoux pour celui qui vole à son aide. C'est dans cette posture touchante qu'il la revit et sur le point peut-être de la perdre à jamais avec la vie. Doux et cruel moment! puisqu'il ne lui fut point permis de se précipiter vers elle en face de son ennemi. Seulement il put, en passant au galop, pour se porter au-devant du ravisseur, jeter un regard sur Marie, recueillir le sien, et y retrouver toute la pureté, toute la chaste expression de son amour.

Mendisco n'était pas sans doute aussi savant que le comte de Saint-

Digitized by Google

Chamans dans la science méthodique de l'équitation; il se jetait en selle avec moins de symétrie, il s'y tenait avec moins de dignité; mais aussi que de fois, dans les Pyrénées, et dès son enfance, il s'élança d'un bond sur un cheval indompté! que de fois il descendit ainsi, avec la rapidité d'une lavange, les rampes les plus périlleuses... Par ces jeux de son extrême jeunesse, on peut juger de ce qu'il allait faire pour l'amour, pour la vengeance... Penché sur le cou de son cheval, armé d'un des pistolets qu'il a trouvés à l'arçon de sa selle, il semble devancer plutôt que pousser le rapide coursier qu'il a pris à l'un des gardes de M. de Muiron; on dirait qu'il veut devancer aussi la balle qu'il vise au cœur du comte; qu'il voudrait déchirer ce cœur de ses mains avant que sa balle ne le frappe.

Le comte de Saint-Chamans tira le premier, mais avec trop de précipitation pour atteindre le jeune basque, et presque au même instant un coup plus sûr le frappa mortellement et le suspendit à ses étriers qui le retinrent accroché par l'un de ses éperons. Effrayé de ces deux détonations et surtout par la chute de son maître, le cheval du comte rebroussa chemin et parcourut avec une rapidité toujours croissante la chaîne des rochers qui dominent en ces lieux l'Océan... Ce fut un affreux spectacle!... Mendisco lui-même se sentit ému et ne put retenir un cri de terreur en voyant le corps de son ennemi rebondir sur chaque roc où il laissait de sanglantes dépouilles. Cependant l'animal, de plus en plus effaré, précipitait sa course, au risque de s'abattre dans l'abîme. Tout-à-coup, et dans un angle de la crête des falaises, il vit le gouffre à ses pieds et par un mouvement brusque autant que violent, il se rejeta sur la droite, pour disparaître bientôt dans les terres... Mais son triste et sanglant fardeau ne l'y suivit pas. Le soubressaut que le cheval venait de faire avait lancé le corps du comte de Saint-Chamans dans les vagues qui, dans ce moment, tourbillonnaient à la base de ces mêmes rochers et se trouvaient parvenues à leur plus haut point de fureur; de sorte que lorsque Marie et Mendisco accoururent, sur la plate-forme, nul secours n'était possible.

Pendant sept jours entiers, la mer le roula dans ses profondeurs, et quand elle eut détruit complétement en lui cette forme dont l'homme est si fier, quand elle en eut fait cet objet d'horreur et de dégoût qui, pour nous servir des expressions de Bossuet, *n'a plus de nom dans aucune langue*, elle le vomit sur le rivage où quel-

Digitized by Google

ques pêcheurs du Socoa le trouvèrent et l'ensevelirent dans les sables, de peur que ces restes d'un riche et brillant seigneur n'infectassent l'air qu'ils respiraient. Quant à Mendisco, il ne fut pas même inquiété. Des recherches auraient fait rejaillir tant de honte sur la mémoire du comte de Saint-Chamans, que l'on trouva le moyen d'étouffer cette affaire, en attribuant sa mort à un accident.

Sur ces entrefaites, tout s'était disposé pour le mariage, *en personne*, de Louis XIV. Le surlendemain de la délivrance de Marie Sarvy, c'est-à-dire le 6 juin 1660, la paix avait été jurée, dans l'île des Faisans, par les rois de France et d'Espagne, à genoux, en face l'un de l'autre, la main sur l'Evangile, et en présence des deux cours. Le 7 juin, Louis alla quérir l'Infante qui lui fut remise, au même lieu, et qu'il conduisit à Saint-Jean-de-Luz où elle habita la maison qui porte encore son nom, comme l'on désigne sous celui de *Château de Louis XIV*, celle où logeait le roi de France. C'est, enfin le 9 juin, et dans l'église paroissiale de cette même ville, que le mariage se célébra définitivement. Marie-Thérèse y porta, pour la première fois, cette couronne de France qui bientôt après ne la défendit pas des chagrins les plus amers et des tourments de la jalousie. Elle y vêtit ce manteau royal, au champ d'azur et aux fleurs de lis d'or, faible cuirasse pour protéger son cœur et le préserver de mortelles blessures !...

Six jours après la cour de France quitta Saint-Jean-de-Luz et reprit, avec sa noble conquête, le chemin de Paris, après avoir coûté à son maître au-delà de la dot que l'Infante devait lui apporter et qui ne lui fut jamais entièrement payée (1).

Non loin du village de Guétarry, et sur le revers d'un fossé qui longeait la route, le Roi put apercevoir, de la portière de son carrosse, par-dessus la foule ébahie, un jeune couple digne d'arrêter son regard. C'était Marie Sarvy avec Iharce Mendisco. Il était facile, en les voyant, de connaître le changement heureux qui s'était opéré dans leur destinée. D'une main, le jeune basque saluait Leurs

(1) « Marie Thérèse pouvant avoir pour dot les villes que la France rendait, n'apporta par son contrat de mariage que 500,000 écus d'or au soleil ; il en coûta davantage au Roi pour l'aller recevoir à la frontière. Ces 500,000 écus valant alors 2,500,000 fr, furent pourtant le sujet de beaucoup de contestations entre les deux ministres. Enfin, la France n'en reçut jamais que 100,000 fr. » (VOLTAIRE, *siècle de Louis XIV*.)

Digitized by Google

Majestés, en agitant son berret, et de l'autre il soutenait, il étreignait la taille svelte et souple de Marie. Déjà plus d'assurance également se montrait dans les yeux de celle-ci, tandis que, dans ceux de Mendisco, rayonnait l'amour heureux... Ils étaient époux. Réunis à l'ermite de la Rhune, ainsi qu'à Inès Ithurbide qui n'avaient pas voulu faire défaut dans une telle occasion, leurs voix confondues s'élevèrent vers celui qui règne sur les rois, et invoquèrent les bénédictions du Ciel pour le jeune monarque comme pour sa noble compagne. Mais le Ciel ne départit pas les mêmes bienfaits aux deux mariées !... à Marie Thérèse, il accorda le trône et la gloire ; à Marie Sarvy, le bonheur !...

SAMAZEUILH.

ESSAI GÉOGRAPHIQUE

Sur la Cité et l'Ancien Diocèse de Tarbes.

(Suite.)

MOYEN-AGE. — LES INVASIONS.

Au moment de l'invasion des Barbares (ve siècle), la Gaule formait un des trois *diocèses* de la *Préfecture des Gaules* (1). Ce diocèse était subdivisé en 17 *provinces* et 120 *cités* (2).

Trois de ces provinces portaient le nom d'Aquitaine et renfermaient dans leur ensemble 26 cités, savoir :

Provinciæ.	Métropoles.	Civitates.
Aquitania I	C. Biturigum	8
Aquitania II	C. Burdigalensium	6
Aquitania III ou Novempopulania	C. Elusatium	12
		26

(1) L'empire d'Occident se partageait en Préfecture d'Italie et Préfecture des Gaules (la Gaule, la Bretagne, l'Espagne et la Tingitane).

(2) Sous Auguste, 60 cités; sous Tibère, 64; le nombre s'éleva successivement à 120.

Digitized by Google

Il est bien difficile de préciser le temps où s'effectua ce partage de l'Aquitaine : on le trouve indiqué dans le recueil de Sextus Rufus (1) (mort en 370), dans les histoires d'Ammien Marcellin (2) (mort en 390) ; néanmoins, plusieurs critiques le reculent à l'an 418 et l'attribuent à l'empereur Honorius.

Quoi qu'il en soit, à cette dernière date, les écrivains ecclésiastiques nous révèlent une autre grande division de la Gaule en deux régions : 1° *les provinces galticanes*, au nombre de dix, entre la Loire et le Rhin ; 2° *les provinces viennoises* (3) (60 cités), entre les Pyrénées, les Alpes et la Loire, comprenant sept provinces, savoir : *3 Aquitaines*, *2 Narbonaises*, *la Viennoise* et *les Alpes-Maritimes*. Il semble que ce changement ait été opéré par l'administration romaine dans le but de satisfaire aux vœux des populations : il était fondé, en effet, sur la langue, les mœurs, les origines des peuples. Ne s'est-il pas traduit, au moyen-âge, dans la distinction de *Langue-d'oil* et *Langue-d'oc ;* le premier, pays *de droit coutumier ;* le second, *de droit écrit* ou *romain?*

La *Novempopulanie* (4) avait été ainsi appelée parce que lors de sa formation les empereurs n'y avaient compris que neuf cités ; mais en 418, il s'en trouvait douze dont voici les noms :

Novempopulani.

Populi.	Civitates.	Lieux actuels.
Tarbelli	Aquensis	Dax
Boii	Boates (5)	La Teste de Buch
Vasates	Vasates	Bazas
Ausci	Elimberris vel Ausci	Auch
Elusates	Elusa (6)	Eauze
Beneharnenses	Beneharnum (7)	près de Lescar

(1) *Breviarium*, ouvrage suivi dans les écoles au ve siècle.
(2) *Historia imperii romani.*
(3) Ces provinces correspondent au royaume d'Aquitaine, au comté de Toulouse et au marquisat de Provence.
(4) *Novempopulana*, *Novempopulania.* (Not. Prov.)
(5) Cité des Boates détruite à une époque inconnue ; elle se trouvait non loin de *La Teste.*
(6) Ruinée vers 843. L'emplacement est marqué par le lieu dit *La Cieutat.*
(7) Complétement détruite pendant la grande invasion. C'est par erreur qu'on a fixé à l'an 844, dans une note précédente, la ruine de cette ville, et la fondation de *Lescar* à l'an 980 : cette dernière est d'une date plus ancienne.

Digitized by Google

Populi.	Civitates.	Lieux actuels.
Bigerrones	Turba	Tarbes
Convenæ	Convenæ (1) Lugdunum	auj. St-Bertrand
Consoranni	Consoranni vel Austria	auj. St-Lizier (2)

Civitates adjectæ.

Lactorates	Lactora	Lectoure
Aturenses	Aturis	Aire
Elloronenses	Elloro	Oloron

DOMINATION DES GOTHS.

La domination romaine fut ruinée en Gaule par quatre peuples : 413 établissements des Bourguignons (*Burgundiones*), 419 des Wisigoths (*Gothi occidentales*), 448 des Bretons (*Britanni*), 486 des Francs (*Franci*) ; ces derniers essayaient, depuis l'an 420, de se fixer définitivement entre le Rhin et la Loire ; la victoire de Soissons (486), remportée par Chlovis (*Chlodovechus*) sur le roi gallo-romain Syagrius (3), leur permit de réaliser ce dessein. Il n'entre pas dans mon sujet de suivre ces différents peuples, mais de parler seulement des Goths (4) qui fondèrent sur les bords de la Garonne un empire puissant.

C'est l'an 412 que les Wisigoths quittent l'Italie, sous leur roi Ataulf, franchissent les Alpes-Maritimes et pénètrent en Gaule par la Provence (*provincia romana*). Ils s'étaient mis au service de l'empereur et lui avaient promis de rétablir l'autorité de son nom dans les provinces de l'Occident. Honorius récompensa ce service en concédant au roi *Wallia* (419) la *seconde Aquitaine* (6 cités) avec la *cité de Toulouse* (5) (c. Tolosatum). Mais les Goths ne furent pas satisfaits ; ils étendirent peu à peu les limites de leur monarchie : le roi Théodoric Ier (420-451) y ajouta la *Novempopulanie*, et ses

(1) Détruite par les Francs en 585. — St-Bertrand a été bâti vers 1120.

(2) Les évêques de cette ville prennent jusqu'au XIIe siècle le titre d'évêques d'*Austria*. — (S. Lizier mort en 752.)

(3) Syagrius reconnaissait l'autorité de la cour de Constantinople.

(4) Les Goths se divisaient en deux grandes tribus : les *Wisigoths* (Goths de l'Ouest) qui se fixent en Gaule ; les *Ostrogoths* (Goths de l'Est) en Italie.

(5) Toulouse appartenait à la première Narbonaise.

Digitized by Google

successeurs poussèrent jusqu'à la Loire, au nord, et jusqu'au détroit d'Hercule, au midi.

C'est donc au temps du roi Théodoric Ier, et probablement entre les années 426-436 que la cité de Tarbes cessa de reconnaître la loi des officiers impériaux pour obéir à des souverains d'origine germanique (1). La domination des Goths n'eut rien de barbare; depuis deux siècles ces peuples étaient en contact avec Rome; ils avaient été à même d'admirer l'habile organisation de l'empire. Devenus maîtres des riches provinces de la Gaule méridionale, ils respectèrent les circonscriptions territoriales des cités et se contentèrent de lever, au nom de leurs rois, les tributs que percevaient les agents du fisc impérial. La cour de Théodoric II rivalisa avec celle de Constantinople par le grand concours de savants, de lettrés, de poètes qu'elle offrait. Alaric II fit rédiger un code (2), 506 (*Breviarium alarician-um*), où, consacrant les droits reciproques des Goths et des Gallo-Romains, il s'efforçait de faire vivre en bonne harmonie les vainqueurs et les vaincus.

Cette protection aux lettres s'étendait aussi à l'agriculture. Les Goths avaient pu remarquer la savante irrigation des plaines de la Lombardie, ouvrage attribué aux Etrusques; et il semble qu'ils tentèrent de l'appliquer à la Gaule. Le *canal d'Alaric*, qui fertilise les plaines du Bigorre, est attribué à Alaric II. Deux localités de la cité de Tarbes paraissent rappeler le passage éphémère de ce peuple intelligent : ce sont Goutx (*Gots*) (3) et Goudon (*Godor, villa de Guodoro, Godorum*) (4).

Au nord de la Loire, une nation plus audacieuse et plus féroce, les Francs, asseyait une domination plus solide, sous son chef Chlovis (481-511). En 507, ce prince défit et tua, au *Champ de Voclade*, à 13 kilomètres sud de Poitiers, le roi Alaric II, et conquit les Aquitaines I et II et la Basse-Novempopulanie. Mais aucun Franc ne mit le pied dans la Haute-Novempopulanie; les cités d'Oloron, de Beneharnum, de Tarbes, des Convènes et des Consorans restè-

(1) Ce changement s'opéra sous le règne de Valentinien III (424-455).

(2) Publié à Aire (*civitas Aturensis*) par le gallo-romain *Anianus*, son conseiller.

(3) 1300. Enquête royale, A. I. (J. 294).

(4) 1200. Cart. de Big. — 1340. Epist. Joh. Belv. A. I. (N° 76, fol. 32.)

Digitized by Google

rent en la possession des Goths qui s'y fortifièrent (1). C'est de ce temps que datent les forteresses ruinées que l'on voit dans la vallée d'Aire (civitas Convenarum), à *Guchen*, *Guchan*, *Ardengost* (2), et que la tradition locale leur rapporte.

Invasion des Gascons. — Obligés de se défendre contre les agressions des Francs, les Goths appelèrent d'au-delà des Pyrénées un peuple déjà connu des anciens, les *Gascons* ou *Vascons (Vascones)*. Ceux-ci descendirent par bandes assez nombreuses pour que le pays qui s'étend entre les Pyrénées et la Garonne prit désormais leur nom, embrassant ainsi, outre la Novempopulanie, une grande lisière de l'Aquitaine II. On ne peut guère préciser la date de ce nouveau changement; les premières émigrations des Gascons sont contemporaines de la mort de Chlovis; en 542, il était à peu près accompli, et la dénomination de *Vasconia*, *Gascogne*, s'appliquait déjà au territoire précité (3).

Cependant les secours que fournirent les Gascons ne parvinrent qu'à prolonger de quelques années la résistance des Goths; et ceux-ci attaqués incessamment par les Francs, durent se réfugier de l'autre côté des montagnes. L'abandon de la Haute-Novempopulanie par les Goths doit être rapporté entre les années 542-558. Nous trouvons au partage de l'an 567, que Chilpéric Ier obtint dans son lot le Béarn et le Bigorre *(c. Beneharnum, c. Beorritana)* (4), et Sigebert Ier la cité des Convènes (*c. Convenæ*).

DOMINATION NOMINALE DES FRANCS (5). — 542-872.

On ne pourrait affirmer qu'au milieu de ces fluctuations de peuples et de gouvernements, les limites de la cité n'aient éprouvé cer-

(1) Des historiens attribuent à tort la conquête de la cité de Tarbes à Chlovis. (V. *Grég. de Tours*; les *Hist. de la Gaule.*)

(2) Ces lieux paraissent rappeler le nom des Goths; affixe *gu* (*gou* dans les vieux actes); suffixe *gost*.

(3) A l'époque de Charlemagne, la Gascogne formait un duché, dont la capitale était le *Cap de Gascogne* (St-Sever). Principaux comtés : Agénois, Bigorre, Bordelais, Fézenzac, Gascogne propre, Lectoure.

(4) Grég. de Tours. — Ces deux cités furent comprises dans le *Morghen-Gabe* de Brunehaut.

(5) Pendant cette période, rien n'est fixe dans l'administration, bien que dans chaque cité se soit établi un comte qui procède lui-même du parti victorieux. Tel duc a sept comtes sous sa dépendance, tel autre trois, tel autre un seul ; il y a des comtes qui n'ont même pas de ducs au-dessus d'eux.

Digitized by Google

taines modifications; néanmoins, comme les diocèses reproduisent dans leurs grands traits les circonscriptions des cités, et que les frontières de ces diocèses demeurèrent immobiles à travers les siècles, il devient toujours aisé d'apprécier les pertes ou les extensions territoriales. D'ailleurs la cité des Bigerrones avait des confronts difficiles à être entamés par ses voisins : elle était couverte, à l'ouest, par les montagnes d'Asson et de Ger et par de vastes landes; à l'est, par la chaine de Bigorre et le cours du Bouès; au nord, par l'Adour et l'Arros; au sud, elle s'adossait aux Pyrénées, — ce qui semblerait autoriser l'opinion que la division administrative se maintint la même sous les Francs qu'elle avait été sous les Goths et sous les Romains. D'un autre côté, les faits démontrent que la domination des Francs ne fut guère que nominale sur les trois Aquitaines, et qu'ainsi ces derniers n'eurent guère le loisir de changer les circonscriptions.

Les habitants de la Novempopulanie s'aidèrent aussi des Gascons pour rejeter le joug des nouveaux barbares. Ainsi s'expliquent les émigrations multipliées de ces tribus espagnoles vers les rives de la Garonne. Cependant, l'an 602, les rois Thierry II de Bourgogne et Théodebert II d'Ostrasie paraissent avoir dompté un moment toute résistance et réuni la Gascogne à leurs États (1).

Cette réunion, toutefois, n'eut rien de durable, puisque, dès l'an 628, le roi Dagobert se vit contraint, par les vœux des Méridionaux, d'ériger l'Aquitaine en royaume particulier, qu'il céda à son frère Charibert II. En 631, Childérik hérita de celui-ci; on peut douter qu'il ait régné. L'État que venait de constituer Dagobert, embrassait les vingt-six cités des Aquitaines du siècle d'Honorius.

La dynastie mérovingienne ne jeta point racine dans le Midi ; son origine la rendait impopulaire; les Aquitains et les Gascons retournèrent à leur indépendance vers 6 1. Leurs chefs Boggis, Eudes, Hunald, Vaïfre, bien qu'ils accusent par leur nom une origine germanique, n'ont aucune parenté avec la dynastie régnante, parenté

(1) La cité de Bigorre (*civitas Bigerrica, Beorretana*) figure néanmoins dans les partages de la monarchie franque : pour la première fois, l'an 567 (dans le roy. de Soissons); 584 (roy. d'Ostrasie); 596 (roy. de Bourgogne); 612 (roy. de Neustrie).

Digitized by Google

que l'on avait admise longtemps sur la foi de la charte d'Alaon dont la critique a démontré la fausseté (1).

Invasion arabe. — Le mouvement séparatiste de l'Aquitaine, que j'ai déjà signalé dans un fait géographique de l'époque d'Honorius et qui se répète à travers les événements des temps du moyen-âge et des temps modernes, s'accomplit d'autant plus aisément au VIIe siècle que les Francs entraient dans une ère de décadence sous les faibles successeurs de Dagobert Ier. — Le danger cessa de se montrer du côté du Nord, mais il vint du Midi.

Les Arabes, conquérants de l'Espagne (711), passent déjà les Pyrénées en 712. Les maux de l'invasion se renouvellent. L'Aquitain Eudes, vaincu par les Orientaux (*bataille de Bordeaux*), implore le secours de Charles-Martel, duc des Ostrasiens. Celui-ci convoque l'élite des guerriers de Germanie et refoule un adversaire qui menaçait toute la Gaule : l'immortelle victoire de Poitiers (2) (732) rejette les infidèles dans les Cévènes et les Pyrénées, où ils se maintinrent néanmoins jusqu'en 759.

Beaucoup de dénominations géographiques retiennent, des Pyrénées à la Loire, le souvenir de ces cruels dévastateurs : je nommerai, pour mon sujet dans la cité de Tarbes : la *Lande des Maures* (*Lana Morina*) (3), près de Juillan.

Après cette journée, l'Aquitaine retomba sous la dépendance des Francs; le duc Eudes reconnut pour son seigneur Charles-Martel, qui distribua à ses bandes victorieuses une grande partie des terres des églises de ce royaume; cet envahissement des biens ecclésiastiques accrut considérablement l'espèce de propriétés que les chartes appelaient déjà *abbayes laïques*, *cases-Dieu* (*abbatiola*, *casa Dei* (853) (4). En vain les Aquitains et les Gascons essayèrent-ils, sous Pépin-le-Bref (guerre contre Vaïfre, 760-768) et sous Charlemagne

(1) La *charte d'Alaon* avait été fabriquée pour rattacher les ducs d'Aquitaine à la famille mérovingienne. (V. les *Essais* de M. Guérard ; les *Mérovingiens d'Aquitaine*, par M. Italanis.)

(2) Cette bataille fut livrée au lieu dit *Moussais-la-Bataille*, à 20 kilomètres nord-est de la ville, près de la voie romaine qui se dirigeait vers Tours.

(3) 1234. — Archiv. de la Préf. de Toul. C. M.

(4) Capit. de Charles-le-Chauve ; 823, cap. de Louis-le-Débonnaire ; cap. de Charlemagne, lib. V.

Digitized by Google

(guerre contre Hunald, 769; affaire de Roncevaux, 778), d'échapper au joug des Ostrasiens; ils furent écrasés et contraints d'accepter la loi du vainqueur.

Royaume d'Aquitaine, 781. — Charlemagne eut la sagesse de se rendre aux désirs que les Méridionaux ne cessaient de montrer d'avoir une administration séparée; en 781, il érigea l'Aquitaine en royaume particulier, dont il gratifia son fils Louis (le Débonnaire). Le nouvel Etat correspondait à l'Aquitaine I et II et à une partie de la Narbonnaise I, et renfermait 15 comtés (1). Quant à la Novempopulanie, 10 de ses cités furent placées sous la surveillance militaire des officiers francs; les deux autres, celles de ***Béarn*** et de ***Bigorre***, furent rendues au fils de Lope, duc des Gascons, à titre de fief.

Devenu empereur, Louis-le-Débonnaire cède à son fils Pépin (diète d'Aix-la-Chapelle, 817) (2) ce royaume. Mais à la mort de ce dernier (838), il dépouilla l'héritier Pépin II en faveur de son propre fils Charles-le-Chauve. Il en résulta une guerre acharnée : les Méridionaux soutinrent Pépin, qui succomba en 852 et mourut en prison (864).

Pépin II fut réellement le dernier roi d'Aquitaine. Bien que Charles-le-Chauve ait pris ce titre en 838, le royaume ou duché d'Aquitaine n'exista plus politiquement, mais comme un titre hiérarchique qui tirait toute sa valeur de celui qui le portait; au IXe siècle, les comtes d'Auvergne, de Poitiers, de Toulouse se disaient dans le même temps ducs d'Aquitaine. En 845, Charles-le-Chauve avait conféré cette dignité à ***Rainulfe***, comte de Poitiers.

Sous le régime carlovingien, de grands efforts furent accomplis, afin d'organiser, de régulariser l'administration. Les chartes, les diplômes de cette époque nous révèlent les subdivisions territoriales en usage alors: les unes se rapportant à d'anciens faits, telles sont les ***pagus***, ***ager***, ***territorium***, ***saltus***, ***terminus;*** les autres à des créations récentes : telles sont le duché ***(ducatus)***, le comté ***(comitatus)***, la vicairie ***(vicaria)***, la centenie ***(centena)***, la décanie ***(decania)***.

(1) Savoir : Poitou, Berry, Saintonge, Angoumois, Limosin, Auvergne, Velay, Périgord, Bordelois, Agénois, Quercy, Rouergue, Gévaudan, Albigeois, Toulousain. — (2) Baluz. *Chart. div. imperii.*

Digitized by Google

L'expression *civitas* cesse d'être employée dans les actes officiels ; la centralisation réalisée par les Romains dans chacune des 120 circonscriptions disparait; — au lieu de *civitas Bigerrica* (541) (1), *urbs Bigorritana* (585) (2), on lit *pagus Bigorrensis* (878) (3). *Pagus* devient synonyme de *civitas;* et cette même désignation est appliquée aux anciens districts gaulois, districts dont les noms remontent aux époques les plus reculées : *pagus Levitanensis* (4) (Lavedan), *pagus Rissitanensis* (5) (Rustan), etc. Ce sont ces petits pays qu'Adrien de Valois (6) appelle *pagi minores* pour les distinguer des anciennes cités, *pagi majores.*

Le délégué de l'autorité impériale siége au chef-lieu du *pagus major;* il a le titre de *comte* (comes); il a sous lui, dans les districts ruraux, des *vicaires* ou *viguier* (7) qui s'arrogent insensiblement le titre de *vicomtes (vice-comites);* au-dessous sont les *centeniers* ou *centurions (centeni, centuriones)* et les *dizeniers (decani).* La juridiction des centeniers n'embrassait que quelques bourgs *(burgus)* et villages *(vicus).* Mais il arriva, par usurpation sans doute, que leur charge se confondit avec celle des viguiers, et ils se qualifièrent aussi de vicomtes. C'est ainsi que le *seigneur d'Asté,* dont l'autorité ne dépassait pas quelques villages, s'intitule *vice-comitatus Asteriensis*, 870 (8).

Remarquons que la désinence *ensis*, jointe dans les actes aux noms des pagi, pourrait bien avoir été employée aussi pour désigner les subdivisions territoriales : viguerie, centurie, dizenie. On lit : *Adastensis* (Adast), *Baredgiensis* (vallée de Barèges), *Benacensis* (Bénac), *Madiranensis* (Madiran), etc.

Les principales circonscriptions de la cité de Tarbes, pendant cette période, paraissent avoir été les suivantes :

Comitatus Bigorritanus, — le Bigorre.

Vice-comitatus Levitanensis, — le Lavedan.

(1) *Act. Concil.* — (2) *Grég. de Tours.* — (3) Epist. Joh. ad Ausc.

(4) Liv. Verd. — (5) 1006. Ch. S. Sev. — (6) Not. Gall. 1675.

(7) *Viguier, voyer, vier.* (V. Ducange, *Gloss.*) Ces divisions attribuées à Charlemagne, remontent peut-être à un âge antérieur. Les villages de *Viger, Vier*, en tirent leur nom. (*Vigerrius aut Vierus significat Viguier.*) (Ib.)

(8) Chart. de S. Orens.

Digitized by Google

Vice-comitatus Silvanensis, — les Forêts.

Vice-comitatus Ripparensis, — la Rivière-Basse.

Vice-comitatus Montanerensis, — le Montanerez.

Vicaria Russitanensis, — le Rustan.

Mais, sous les faibles successeurs de Charlemagne, les liens qui rattachaient les comtés au pouvoir central se détendirent ; les peuples violemment placés sous la domination ostrasienne travaillèrent à la rejeter ; les invasions des Normands désorganisèrent l'administration reconstituée par le génie d'un seul et contribuèrent puissamment au triomphe d'un nouveau régime.

Invasions normandes. — Les courses des pirates normands ont laissé des traces dans la Novempopulanie; quatre cités : *Dax*, *Lescar*, *Oloron*, *Tarbes*, furent saccagées ou détruites (1) entre les années 843-844. Rappelons dans la cité de Tarbes l'incendie du *Château (Tarviense castrum)* (2), la ruine de *Bigorre (Orrehense urbs)* (3). La résistance que les barbares éprouvèrent de la part des belliqueux habitants fut cependant assez énergique puisque l'histoire n'a plus à signaler le retour des Scandinaves qui désolèrent la France jusqu'en 912.

D'ailleurs le pays se couvrait de fortifications ; en vain Charles-le-Chauve ordonna-t-il, par un célèbre édit, de démolir ces constructions :

« Et volumus, et expresse volumus, ut quicumque istis temporibus *Castella* et *Firmitates* et *Haias* sine nostro verbo fecerunt, omnes tales Firmitates disfactas habeant (4). »

« Et nous voulons, et nous voulons expressément que quiconque, dans ces temps-ci, a élevé, sans notre consentement, des *Châteaux*, des *Fertés*, des *Haies*, détruise toutes ces sortes de Fertés. »

(1) Chart. apud Bertrandi : *(De Tholos. gestis) : civitates quæ destructæ fuerunt Aquis, Lescurris, Oloronensis, Ecclesia Tarbæ.*

(2) Cart. de Big. — Fors de Big. (Trés. de Pau.)

(3) Cart. de Big. — Chart. de Marfin.

(4) 864. Cap. de Charl. Chauv. Edit. de Pistes. Baluz. (cap. II).

Digitized by Google

Mais le roi ne fut pas obéi. C'est à cette époque qu'il faut placer l'origine de ces premiers retranchements, dont le nombre devait s'augmenter par la suite et que l'on connait sous les noms de *Castel*, *Castéra*, *Castériou*, *Barbacane*, *Salle*, etc. Le territoire de la cité de Tarbes en offre les ruines presque à chaque pas. Quelques-unes de ces forteresses sont devenues le noyau de villages : *Castelvielh*, *Castéra-Lou*, *Castéra-Lanusse*, *Salles-Adour*, *Barbachen*, etc. Ces désordres permirent aux comtes, aux vicomtes et à leurs officiers de se rendre héréditaires dans leurs fonctions, et le souverain ratifia lui-même, par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877), cette usurpation universelle.

LOUIS A. LEJOSNE,

Professeur d'histoire au Lycée Impérial de Bourg.

(*La suite au prochain numéro.*)

DEVISES DE QUELQUES ROIS, PRINCES,

Villes et Maisons de Navarre, Guienne & Gascogne, etc.

JEAN Ier, DIT LE POSTHUME, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, FILS DE LOUIS Xe LE HUTIN. — Sub sole, sub umbra virem.

JEAN II, ROI D'ARAGON ET DE NAVARRE, FILS DE FERDINAND-LE-JUSTE. — Par orbitus.

HENRI Ier D'ALBRET. — Quo fata trahunt.

HENRI II D'ALBRET, ROI DE NAVARRE, PÈRE DE JEANNE D'ALBRET ET AÏEUL D'HENRI IV. — Te nunquam timui.

HENRI IV. — Invia virtuti nulla est via. — Vide et fide. — Undique tutus.

AGEN. — Nisi Dominus custodierit.

LA RÉOLE. — Urbs regula ducatus Aquitaniæ.

D'ANGLADE. — Faisons bien et laissons dire.

DASTON — Prêt d'accomplir.

D'AUBERJON. — Maille à maille se fait l'Auberjon.

Digitized by Google

De Bassabat-Pordéac. — Il m'est fidèle.

De Bastard. — Cunctis nota fides. — Sanguis regum et Cæsaris.

Biaudos de Casteja. — In bello leones, in pace colombæ.

Brivasac. — Nil timet.

Bony de Lavergne. — Bisantiis nummis pauperibus adest.

De Bordes. — Gratus honore labor.

Brun de Montesquiou. — Invincible.

De Castera. — Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum

De Castillon-Mauvezin. — Præmium vitæ, mori pro patriâ.

De Caumont La Force. — Ferme Caumont.

De Castelbajac. — Lilia in cruce floruere.

De La Devèze. — Virtute clara.

De Cheyron (Bordelais). — Cœlum non solum.

De Comminges. — En vivant nous amendons.

De Cunolio (Piémont et Agenais). — Rosarum per crucem gloria.

Dessoles. — Certa Fulgent sidera.

Comte Dillon. — Dum spiro spero.

Comtesse du Barry. — Boutez en avant.

Du Prat. — Spes mea Deus.

Pierre cardinal de Foix. — Servire Deo, regnare est.

Le duc de Foix. — Longè levis aura feret.

De Foix Gaston-Phœbus. — Toquï si gauses.

Comte de Foix. — Notre-Dame Bierne.

De Foudras. — Sunt mihi in custodiam.

De Gères (Armagnac-Bordelais). — Foy de Gères.

De Gontaut-Biron. — Peret sed in armis. — Crede Biron.

Goyon de Matignon. — Liesse à Matignon.

De Grammont. — Lo soy que soy.

De Guérin. — In trino omnia ; et uno.

Du Héron. — Ardua petit ardea.

Henri de La Motte. — Toujours en ris, jamais en pleurs.

Digitized by Google

D'Imbert. — Nescit labi virtus.

O'Kelly. — O'Kellie, abou. — Turris fortis mihi Deus.

La Balme. — Éternité.

De La Barthe. — *Cri d'invocation :* Deo et regi. *Devise :* Atavis et armis.

De Lambert. — Seguitando si giunge.

De La Mothe. — Tout ou rien.

La Roche-Fontenilles. — Guyenne (Guyenne).

Lautrec Odet de Foix. — Dove é gran fuoco é gran fumo.

De La Vayssière. — Vis et virtus.

De Lavalète. — Plus quam valor, valete valet.

De Lavalette duc d'Epernon. — Clarens in adversis.

De Lestrange (Guienne et Languedoc). — Vis vitutem fovet.

Mélignan de Treignan. — Virtus et honor.

De Mont. — Loyal.

De Montalembert. — Ferum fero, ferro feror.

De Montesquiou Fezensac. — Hinc labor, hinc merces.

Montgomery. — Gardez-bien.

De Nogués (Navarre-Bazadais). — Branche cadette : Liliorum amore viget. — Branche aînée : Liliis acuti.

De Pechpeyrou. — Ut fata trahunt.

De Pichard (Albret, Lannes, Bordelais, etc.).—Non solum cœlo, salo, sed solo.

Picot de Dampierre. — Nullus extinguitur.

De Pinos. — L'un des neuf barons de Catalogne.

Du Plessis. — Ab obice major.

De Raymond. — Are du mon no mudera.

De Rieux. — A toute heurte Rieux — ou à tout heurte bélier, à tout heurte Rieux.

De Rivière. — Pour les dieux.

De Rolland (Albret, Bazadais). — Nomine magnus, virtute major.

Digitized by Google

Russell le baron Howland. — Che sarà sarà.

Sabran. — Noli irritare leonem.

Sainte-Colombe. — Spes mea Deus.

Salinis. — Ne sale viresco.

De Solages. — Sol agens.

De Saint-Hilaire. — Amantes tui ama.

De Saint-Gresse. — Fidelis usque ad mortem.

Talleyrand-Périgord. — Re que Diou.

De Thézan. — Pro aris et focis.

D'Uzard (Bazadais et Agenais). — Sans déroger.

De Varagne. — Deo juvante ! — Nulli cedo.

De Vaudrey. — A tout vaudray — j'ai valu vaux et vaudray.

De Villeneuve. — A tout. — Per hæc regnum et imperium. — Libéralité.

De Virieu. — Virescit virtus et sine fine.

J. N.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN.

Séance du 9 Janvier 1864.

PRÉSIDENCE DE M. DE TRÉVERRET.

(Extrait du Procès-Verbal.) [1]

.....

M. Magen entretient la Société d'une découverte paléontologique du plus haut intérêt faite récemment par M. Combes, de Fumel, l'un de ses plus laborieux correspondants.

(1) Nous avons tiré du *Journal de Lot-et-Garonne* (n° du 30 Janvier dernier), cet extrait de procès-verbal dont l'intérêt nous a paru motiver plus que suffisamment cet emprunt confraternel. J. N.

Digitized by Google

Au sud de Monsempron, sur le flanc d'un plateau incliné du terrain crétacé (étages Cénomanien, Toronien et Sémonien), se trouve, en un lieu appelé *las Pèlénos*, un ancien puisard naturel aujourd'hui converti en grotte à ossement par suite de l'établissement d'une carrière. Ouvert en entonnoir à sa partie supérieure et sans issue à sa base, ce puisard, dont l'élévation est de quatre à cinq mètres, présente à sa partie inférieure d'étroits conduits latéraux reliant plusieurs cavités de moindre dimension. Des concrétions stalactiques et stalagmitiques peu volumineuses, teintées en jaune rougeâtre par des eaux chargées de fer, en revêtent les parois internes.

Dans cette cavité qui appartient toute entière au dur et grossier calcaire de l'étage cénomanien et où s'étaient accumulées d'épaisses couches de limon ferrugineux, notre confrère, entamant à coup de pioches la croûte stalagmitique, a trouvé, agglutinés dans le plus grand désordre sous forme de brèche osseuse, un grand nombre de silex brisés à bords anguleux et tranchants et des restes fossiles de carnassiers, d'herbivores et de rongeurs.

La distribution de ces ossements tous caractéristiques de la période quaternaire (*post-poliocène* de *Lyell*) était très-irrégulière. Les rongeurs y cotoyaient les grands carnassiers qui, eux-mêmes, cotoyaient les herbivores, l'argile limoneuse empâtant et cimentant en une masse compacte ces débris si dissemblables.

L'examen des dents et des parties de machoires conservées, a permis à M. Combes de reconnaître les animaux dont voici la liste indicative : 1° le bœuf ; 2° le cheval ; 3° le cerf ; 4° l'ours ; 5° l'hyène, 6° le renard ; 7° le lièvre ou le lapin ; 8° le castor ; 9° petits rongeurs de la taille du rat et de la souris ; 10° la chauve-souris. Ajoutons à cette liste un grand carnassier du genre du chat ; et un grand herbivore de la taille du bœuf ou du cerf, dont l'espèce reste indéterminée.

Comment ces ossements d'animaux de races et de genre de vie si divers se trouvent-ils réunis dans cette grotte ? C'est qu'apparemment elle aura servi de repaire successif aux trois carnassiers dont les noms figurent ci-dessus sous les n°s 4, 5 et 6, ainsi qu'à celui dont M. Combes n'a pu encore déterminer l'espèce. Dans les os des mammifères, bœuf, cheval, lièvre, castor, on serait amené à voir les résidus de leurs sanglants repas. Plusieurs de ces os ont été ron-

Digitized by Google

gés, ce qu'on reconnaît aisément aux traces laissées par les dents à leur surface ; d'autres ont été brisés dans le but probable d'en sucer la moelle.

On peut admettre avec certitude qu'une bonne partie des ossements, des silex et de l'argile que la grotte renferme actuellement à l'état de la brèche osseuse, y a été transportée, non par des eaux de marine, mais par des eaux douces, torrentielles et passagères. Le phénomène de son remplissage est donc purement local. De petites coquilles terrestres que M. Combes y a aussi trouvées et dont les pareilles se trouvent actuellement dans les environs, permettent d'affirmer que les os des mammifères entraînés avec elles ne pouvaient venir de loin.

Arrivons aux silex à bords tranchants dont nous avons tout à l'heure signalé la présence dans la grotte : ceci nous parait être le point capital de la découverte.

Il y en a de deux sortes : les uns offrant des traces incontestables du travail humain ; les autres, bien plus nombreux, où nulle trace de ce travail ne se laisse voir et qui n'accusent pas moins peut-être l'action volontaire et réfléchie de l'homme.

Ces derniers ont généralement un longueur de 4 à 5 centimètres. Ils sont tranchants par un ou plusieurs de leurs côtés ; mais le tranchant, irrégulier, offre toujours l'aspect d'une lame fortement ébréchée. Ce sont évidemment des éclats de silex destinés à subir un polissage ultérieur. On en chercherait vainement de semblables dans le gisement, assez éloigné d'ailleurs, d'où ils proviennent, ce qui prouve qu'ils y furent soigneusement et intentionnellement choisis.

Quant aux autres, ils présentent la forme bien nette d'un fer de lance. Pour obtenir sur le fil du tranchant une ligne régulière on a multiplié sur les bords de tout petits éclats dont les traces restent très-visibles.

Ces silex et des os taillés en pointe, trouvés par M. Combes dans le même empâtement, que sont-ils, sinon les armes et les ustensiles des premiers habitants de l'Agenais ?

A défaut de fossiles humains, ces instruments si grossiers qu'ils soient, constituent donc un argument très-solide à l'appui de la coexistence de l'homme dans nos contrées avec les animaux de la période quaternaire.

Digitized by Google

Tel est le sentiment d'un très-habile géologue, M. Duportail, ingénieur à Villeneuve-sur-Lot; tel aussi celui de M. le docteur Garrigou, inspecteur des eaux de Dax, et si connu par sa féconde exploration des grottes de Bruniquel. Ces savants se sont rendus à Fumel tout exprès pour visiter le puisard de *las Pélènos*. Des recherches poursuivies pendant quatre heures sous leur direction, ont confirmé les premières découvertes de M. de Combes et notablement accru sa magnifique collection paléontologique.

M. Magen fait passer sous les yeux de ses collègues divers échantillons de silex recueillis par M. Combes. La Société, partageant la conviction de ce laborieux investigateur de nos antiquités géologiques, lui vote des remerciments pour sa très-curieuse communication.

Le Secrétaire-Perpétuel,

AD. MAGEN.

MISCELLANÉES.

Archéologie. — Réimpression des Commentaires de Montluc, par M. le baron de Ruble. — Sport. — Cours d'économie politique, à Pau. — Livres. — Statistique. — Découverte dans la grotte de Bruniquel. — Opéras nouveaux. — Rôle civilisateur de notre compatriote Laborde, à Madagascar.

ARCHÉOLOGIE. — Le palais Gallien est plus que jamais un monument de la décadence. La résidence des Césars est aujourd'hui hospitalière à des charbonniers dont la couleur seule ne contraste pas avec l'aspect des murs gallo-romains; je déplore que des constructions parasites humilient la grandeur passée et la fière attitude de ces anciennes ruines. Le musée des antiques est en partie établi sous le plafond du ciel et sur le parquet d'une cour où ses conservateurs naturels sont : la pluie, la boue et la mousse.

Il y a cependant dans ces vieux débris de précieux sujets d'étude pour les archéologues. Au congrès de 1861, M. l'abbé Arbelot taxa sévèrement cette incurie. J'ai vainement cherché ce document dans les volumes relatifs aux assises scientifiques tenues à Bordeaux, il y a deux ans révolus. Je me suis laissé dire que le Conseil municipal

Digitized by Google

avait menacé de retirer sa subvention si le blâme de M. Arbelot était publié. Le nouveau maire, M. Brochon et son adjoint, M. Sourget, seraient plus soucieux des choses d'art que les administrations précédentes. On espère beaucoup de l'initiative et du bon vouloir du successeur de M. Castéja qui favoriserait, dit-on, le projet de translation de la Bibliothéque et des Musées sur les Quinconces.

On construit en ce moment à Toulouse un palais destiné au maréchal commandant la zône militaire du sud-ouest. En creusant les fondements de cette résidence, qui sera voisine de la porte Montoulieu, on a mis à découvert une muraille romaine qui relie le château Narbonnais à la porte-Saint-Etienne. D'autres débris antiques ont été également exhumés : le plus curieux est une estacade faite en madriers de chêne et de sapin qui a dû s'abîmer dans le fleuve il y a 2,000 ans.

Un autre objet fort intéressant est une amulette celtique en pierre dure grossièrement taillée. Les médailles découvertes étaient disposées chronologiquement dans les couches du terrain : immédiatement au-dessus du sol, se sont présentées les monnaies baronnales et royales de France, plus bas, celles du bas-empire, et à une plus grande profondeur, celles des premiers Césars.

Une commission spéciale, présidée par M. Gustave Garrigou, s'est rendue dernièrement à Bellegarde pour visiter l'habitation troglodytique de Saint-Sernin et prendre les mesures les plus propres à conserver ce monument des âges primitifs.

Réimpression des commentaires de Monluc par M. le baron de Ruble. — Les Commentaires de Monluc ont été publiés à Bordeaux l'an 1592, en pleine ligue, par l'éditeur Florimond de Remond. Jamais éditeur ne se trouva en face de difficultés plus graves. Les passions du temps, la présence sur le trône d'un roi classé, la veille encore, avec tous ses amis, parmi les rebelles, lui imposait une circonspection particulière; il opéra donc des retranchements. De plus, l'imprimeur n'avait entre les mains qu'une copie défectueuse; c'est lui qui le confesse dans un avis au lecteur. On peut constater la vérité de cet aveu en contrôlant les noms propres presque tous défigurés et méconnaissables, surtout les noms italiens.

Réimprimés la même année, à Paris, et fort souvent depuis cette époque, les Commentaires n'ont pas échappé aux altérations et muti-

Digitized by Google

lations que les éditeurs du XVIIe et du XVIIIe siècles se permettaient, suivant leurs propres convenances, et le goût présumé de leurs lecteurs. Aussi la nécessité d'une édition nouvelle a-t-elle été plusieurs fois reconnue.

M. le baron de Ruble a été chargé de cette flatteuse et délicate mission par la Société de l'histoire de France. Ce mandat ne pouvait être confié à de meilleures mains. Le jeune érudit est pourvu de toutes les qualités nécessaires pour mener cette tâche difficile à bonne fin. Sa conscience, sa science et sa sagacité légitimeront pleinement le choix de la docte compagnie, et lui vaudront la sanction du public.

L'entreprise du vaillant paléographe consiste à restaurer le texte du vieux Monluc, à combler les lacunes à l'aide de deux manuscrits (les seuls connus) conservés à la Bibliothèque Impériale, sous le numéro 5011 (f. fr.). Les manuscrits ne sont point autographes, mais leur authencité est indiscutable. Outre les arguments que l'on peut tirer de leur texte et de leur daté, M. de Ruble a constaté qu'ils avaient appartenu au maréchal de Balagny fils et héritier de Jean de Monluc, évêque de Valence et, par conséquent, neveu du maréchal.

Cette publication sera complétée par la correspondance de l'auteur des Commentaires. Les lettres réservées à la curiosité publique sont en grande partie inédites. Elles ont été recueillies dans les archives de certaines villes de Gascogne visitées et fouillées durant les dernières vacances par le patient explorateur qui nous occupe Les dépôts d'Italie, de Saint-Pétersbourg et surtout la Bibliothèque impériale lui ont fourni d'abondants et curieux documents. Nous adressons, au nom du jeune savant, un appel aux collaborateurs de la *Revue d'Aquitaine*, et nous les prions de nous faire connaître tous les titres qui pourraient enrichir l'œuvre que nous signalons.

Sport. — Un riche propriétaire des Landes, M. L. T... va tenter l'acclimatation du chevreuil dans son domaine qui semble être prédestiné pour la réussite de cet essai. Avant la Révolution, du reste, cette contrée était peuplée de bêtes noires et fauves. Le terrain sur lequel on va opérer cette introduction est situé au cœur du Marensin, au sein d'une forêt isolée de l'océan par une longue chaîne de dunes. Le sol est entièrement couvert de pins, d'aulnes, de saules, de bourdaines, et accidenté de cours d'eau, de palus et d'étangs. La partie

Digitized by Google

marécageuse est plantée d'ajoncs et de genêts s'enchevêtrant avec les fougères, les ronces et les mûres, nourriture favorite des chevreuils. L'espace dans lequel seront enfermés les nouveaux hôtes aura une superficie de vingt hectares et sera circonvenu d'une palissade en planches, haute de deux mètres cinquante centimètres. Cette expérience aboutira certainement aussi bien que celle de M. le comte de Carayon-Latour, à Cabanac.

De grandes courses se sont organisées à Pau, où un *steeple-chease* a été couru au commencement de janvier, entre M. Lewingstone et M. le comte du Bourg. Le cheval de ce dernier s'est dérobé au deuxième obstacle. M. Lewingstone a complété le parcours au galop et gagné le pari.

Treize chevaux de deux ans et *Bon espoir* qui en a trois, appartenant à M. le comte de Lagrange, sont partis pour l'Angleterre, le 4 janvier. Ils portent les noms suivants: *Gontran*, *Médicis*, *Zouave*, *Junior*, *Saute-ruisseau*, *Brioche*, le *Béarnais*, la *Fortune*, *Rothomago*. D'autres chevaux doivent prochainement quitter La Morlaye pour Newmarket.

La société archéologique du midi a favorisé d'un gracieux accueil la lecture d'un mémoire pour lequel les amateurs de sport ne sauraient être indifférents. Cette étude est relative à une ancienne institution toulousaine qui fut pendant deux siècles brillamment achalandée. C'est là que les gentilshommes venaient, dans des exercices spéciaux, assouplir leur corps et perfectionner cette grâce innée qui les distinguait. La notice qui nous occupe fait l'histoire de l'école d'équitation, de Toulouse, à partir d'Henri IV, époque de sa fondation, jusqu'à nos jours. L'auteur, M. le colonel Chanal, y révèle bien des détails inconnus sur les vieilles formes administratives qui disciplinaient ces sortes d'établissements. La savante compagnie a retenu, pour le publier dans son bulletin trimestriel, cet intéressant travail dont les éléments ont été puisés aux archives locales.

Cours d'économie politique a Pau.—La ville de Pau aime les jouissances intellectuelles. L'année dernière, une réunion d'élite assistait aux conférences littéraires d'un jeune homme qui avait goûté le pain amer de l'exil en 1851. Il avait rapporté de la terre étrangère une raison mûrie, et cette sensibilité exquise et mélancolique que développe, d'habitude, l'éloignement forcé de la patrie.

Digitized by Google

Son émotion se communiquait à l'auditoire à l'aide d'une parole élégante, mesurée et courtoise. Son enseignement roulait sur les beautés de l'art et les pratiques de la vie. Ses convictions nobles et réfléchies trouvaient un écho sympathique même chez ses adversaires. Cette année-ci des leçons d'économie politique sont exposées par un esprit familier avec ces études ardues, par M. Jalras, ancien inspecteur de l'académie de Bordeaux. Sur ce sujet aride, l'habile professeur est écouté avec intérêt et avec charme, car sa diction est attrayante autant que sa science profonde.

•

Livres. — Parmi les livres nouveaux qui nous touchent, enregistrons les suivants : *le Crédit populaire*, par Anselme Batbie, in-18 Jésus ; Paris, Cotillon. — *Notes sur diverses sépultures antiques de Bordeaux*, par notre collaborateur M. Sansas. — *Les derniers Troubadours, Jasmin, F. Mistral*, par M. Donnodevie ; in-8°, Paris, Dubuisson. — *Notice sur deux branches de la maison de Russell, ducs de Bedfort, en Angleterre, et des Russell, barons d'Ulster, en Irlande.* On sait que le représentant actuel de ces derniers s'est allié à la sœur du marquis de Flamarens. La généalogie, dont il est ici question, a été imprimée et éditée à Pau, par M. Vignancour. — *De la vente du Domaine de Saint-Cricq, appartenant à l'hôpital d'Auch*, par Jules Solon, juge au tribunal d'Auch ; in-8°, Auch, Icard et Coujet, libraires. — *Arcachon, la plage, la forêt et la ville d'hiver*, br. in-8°, Bordeaux.— *Chansons*, par Ch. du Pouey.— *Dictionnaire des idiômes languedociens, étymologique, comparatif et technologique*, par Gabriel Azaïs ; Béziers, imprimerie Delpech. — *Archives hospitalières*, par Louis de Richemond, chartes en langue vulgaire, de 1219 à 1250 ; in-8°. Paris, Dumoulin.—*Chapiteaux, romans de la Gironde*, par M Léo. Drouyn, notre collaborateur, Arras et Paris. — *Rapport sur la coupe aux cygnes sur bois*, de M. Lagnier, par M Jules de Gérès ; Bordeaux, Gounouilhou, 1863. — *Peintures murales de l'église de la Madeleine, à Albi*, par le baron Edmond de Rivières. — *Peintures murales de Villemur*, de M. Benezet, par Alfred Grozelier ; Toulouse — *Simples observations sur l'origine et le culte des divinités egyptiennes à propos de la collection archéologique de feu le docteur Godard*, par Olivier de Beauregard. — *Ninive, la grande ville retrouvée au* XIXe *siècle.* Ce livre a été publié par la société des livres religieux de Toulouse. — *Un puits. de la renaissance, à Toulouse*, par César

Digitized by Google

Dally ; Paris, Claye, 1863. — *Bernard Palissy*, par M. de Lamartine.—*Histoire du commerce de Bordeaux depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par L. Bichelier, avocat, ancien sous-préfet. —*Histoire de la ligue sous les règnes d'Henri III et de Henri IV, ou quinze années de l'Histoire de France*, par M. V. Chalambert. — *Imitation de saint Vincent de-Paul, ses maximes, ses exemples, lectures pratiques pour le mois de juillet*, par le R. P. A. Delaporte. — *La question entre les catholiques et les protestants, jugée par le bon sens, la Bible et l'histoire, le Clergé français devant l'opinion*, par M. l'abbé Rouquette, prédicateur de Toulouse. — *Moïse et Jésus-Christ chez les journalistes révolutionnaires, et le Pape au Sénat*, par H. Sabatier. — *La Pologne catholique*, par Henri Lasserre (de Montauban). — *Lettres d'un touriste sur les combats de taureaux*, par René de Semallé. — *Ecole des Beaux-Arts et des Sciences industrielles de Toulouse, rapport sur l'envoi des travaux des élèves de cette Ecole à celle des Arts industriels de Paris*. — *Causeries d'un curieux*, par Feuillet de Conches. C'est dans le troisième volume de cet ouvrage que se trouvent les lettres inédites de Michel Montaigne. Sainte-Beuve leur a consacré un article particulier dans le *Constitutionnel* du 9 novembre dernier. — *Discours prononcé par M. Faucon, conseiller à la Cour Impériale d'Agen, à l'ouverture de la session des assises du Gers, le 11 Janvier 1864, au nouveau Palais-de-Justice ;* Auch, imprimerie de Félix Foix, 1864.

Statistique. — La vigne s'étend en France sur deux millions d'hectares, dont 500,000 ont été plantés depuis quelques années seulement. La production moyenne est de 40 à 45 millions d'hectolitres de vin, ayant sur place une valeur de plus de 500 millons de francs. Sur cette quantité, deux millions d'hectolitres seulement sont envoyés à l'étranger.

Les futailles fabriquées tous les ans s'élèvent, dit-on, à 80 millions de francs, et les dépenses faites pour le transport sur mer, sur les canaux, chemins de fer ou voitures, à 30 millions. Le revenu des droits d'octroi donne 80 millions de francs en faveur des communes. Le droit sur l'ensemble des boissons rapporte au Trésor près de 150 millions.

On assure enfin que le mouvement des affaires auquel le produit de la vigne donne lieu excède de beaucoup, en France, la somme

Digitized by Google

énorme d'un milliard et demi. N'est-ce pas là un argument puissant en faveur de l'agriculture, à l'aide duquel on peut conclure que les produits du sol forment la première richesse d'un pays, et qu'il faut alors prendre tous les moyens possibles pour la développer ?

M. Bernadin, régisseur du Domaine impérial de Solférino, dans un Mémoire sur l'état agricole des Landes, a établi que le salaire journalier du colon était au maximum de vingt-cinq centimes. La Société départementale d'agriculture a reconnu le fait mathématiquement indiscutable, mais elle s'est opposée à la publication du travail, sous prétexte que toutes les vérités n'étaient pas bonnes à dire.

La région possède les Fermes-Écoles ci-après : — *Hautes-Pyrénées :* Visens, près Argelès. — *Basses-Pyrénées*, Tolon, près Gan, — *Gers*, Bazin, près Lectoure. — *Haute-Garonne*, un professeur d'Agriculture. — *Ariège*, Royat, près Pamiers. — *Landes*, Beyrie, près Saint-Sever. — *Tarn*, Mandoul, près Castres ; *Lot-et-Garonne*, cours d'aboriculture à Agen.—*Gironde*, un professeur d'agriculture à Bordeaux.— *Dordogne*, Lavallade, près Périgueux. — Des haras du gouvernement et de M. Fould, sont à Tarbes. — les autres dépôts d'étalons sont ainsi répartis : Gélos, près Pau. — Villeneuve-sur-Lot. — Perpignan. — Les Landes ont les vacheries et les bergeries impériales de Solférino.

Découverte dans la grotte de Bruniquel. — M. de Quatrefages a annoncé, ce mois de décembre, à l'Académie des sciences réunie sous la présidence de M. Velpeau, la découverte faite par MM. Martin, ingénieur des mines, et Garrigou dans la caverne de Bruniquel (Tarn-et-Garonne). Ce sont de nouveaux indices de l'antiquité de l'homme. Déjà M. Garrigou avait trouvé, en 1862, en compagnie de MM. Filhol, Trutat, Bras et Meilhès, au fond de cette grotte et sous une brèche neuve, l'emplacement d'un foyer, des cendres et du charbon. M. Garrigou en faisant creuser plus profondément la dernière fois, a rencontré, à trois mètres au-dessous du sol, sous une couche de stalagmites, des restes d'os calcinés, des fragments de mâchoire et de crânes humains. Les hommes auxquels ces débris appartiennent étaient de petite taille et brachycéphales. Les espèces animales constatées dans ce gisement fossile sont le renne, qui permet de déterminer l'âge de la grotte, le *cervus claphus*, un antilope, un bœuf énorme (*bos primogenius*) une chèvre, un chamois, un

Digitized by Google

chevreuil, un loup, un chien, un renard, une sorte de chacal, deux gallinacés et deux poissons.

Opéras nouveaux. — On prépare à l'Opéra le *Roland à Ronceveaux*, vaste composition lyrique de M. Mermet. Un rapprochement nous est suggéré par le sujet mis à l'étude. L'année qui vient de s'écouler a vu mourir deux poètes qui doivent leurs plus belles inspirations à ce thème historique. Alfred de Vigny, dans le *Cor*, et Napol, le Pyrénéen, qui n'est autre que Xavier Navarrot, dans une ballade où toute la légende est déployée, ont enfanté deux chefs-d'œuvre. L'inspiré Béarnais a jeté sur son poëme une vie et une couleur dignes des grands maitres. Le souffle patriotique qui anime son *Roland* fait tressaillir. L'auteur y montre un avenir plus beau que ce passé chevaleresque, et dans l'élan de son enthousiasme, il s'écrie : Plus grande que Charlemagne et que Napoléon, *viens voir la liberté qui passe.*

Louis Deffès, le célèbre compositeur toulousain, après un long séjour dans sa ville natale, est revenu à Paris pour y faire représenter la *Vénitienne*, nouvel opéra qu'il a conçu et exécuté à sa résidence de Lalande, banlieue de Toulouse.

Rôle civilisateur de notre compatriote M. Laborde, a Madagascar. — Le Commandant Dupré vient de publier chez Hachette un livre fort intéressant qui a pour titre : *Trois mois de séjour à Madagascar*. On sait que cet officier distingué de notre marine avait été chargé d'une mission par le gouvernement Français. L'auteur signale parmi les hommes qui ont doté l'île des meilleures institutions européennes, M. Laborde, dont la ville d'Auch s'honore d'avoir été le berceau. Dans ce pays les orages, presque continus, étendent leur destruction sur les hommes, les animaux et les demeures. Sous le régne de Ranavalo, mère de Radama, notre compatriote fut longtemps son conseiller et son favori. Pendant la durée de son crédit il fonda, à quelque distance de Tananarive, la capitale du pays, de vastes établissements industriels, comprenant briqueterie, verrerie, forges, fonderie de canons, fabrique de fusils, filature de soie. Un village entier s'était groupé autour de ce centre manufacturier. L'actif auscitain lui avait appliqué un nom national mais difficile à retenir et à prononcer pour des langues comme les nôtres. Nous n'oserions pas le dire mais nous pouvons l'écrire, le

Digitized by Google

voici : *Souatsimanampiorvane*. Des fêtes furent données, dans cette nouvelle cité Malgache. La souveraine y comparut avec sa cour. Plus tard une révolution de palais amena la disgrâce du ministre civilisateur qui fut banni. La vie et le mouvement se retirèrent avec lui de ces ateliers qui ne sont plus aujourd'hui que des ruines. Depuis, M. Laborde, chose connue de tous, est devenu consul général de France à Madagascar.

J. NOULENS.

TESTAMENT DE SALUSTE DU BARTHAS.

La petite ville de Monfort, située dans l'ancienne vicomté de Fezensaguet, a possédé longtemps un hospice placé sous l'invocation de saint Blaise. Cet hospice était même assez richement doté, ainsi qu'il appert d'un registre relié en cuir noir, et contenant copie de tous les titres de propriété, rentes, redevances, donations, legs, etc., relatifs à cet établissement. Parmi ces pièces, se trouve le testament inédit de Du Barthas. D'après certains renseignements que j'ai recueillis sur les lieux mêmes, le poète calviniste serait né à Saluste, dans la commune de Monfort, et non au château du Barthas, ainsi que l'ont affirmé la plupart des biographes. Mes recherches historiques ne me laissent que fort peu de temps à consacrer aux études littéraires. Je renvoie donc l'examen de cette question à son juge naturel, à mon savant ami M. Léonce Couture, si compétent et si autorisé pour tout ce qui a trait à la littérature de la Gascogne. Si je chasse, comme aujourd'hui, sur le terrain des autres, ce ne sera jamais que par exception, et pour sauver de la destruction et de l'oubli des documents dignes d'intérêt. C'est ce que j'ai cru devoir faire pour le testament de Du Barthas. Peut-être le public aimera-t-il à s'enquérir des affaires privées d'un seigneur gascon du XVIe siècle, et à s'immiscer dans

Digitized by Google

la vie d'un homme qui fut à la fois poète incorrect, mais inspiré, soldat, diplomate, et bon père de famille.

J.-F. B.

Testament de feu noble Guillaume de Saluste, seigneur Du Barthas et de Cologne, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, portant legnat en faveur de l'Hostel-Dieu saint Blaise de la ville de Monfort.

Je Guillaume de Saluste, sieur Du Barthas, gentilhomme de la chambre du Roy de Navarre, ayant recommandé mon ame à Dieu, sepulture de mon corps, à la discreption de ma femme et de mes hoirs, ay ordonné touchant la succession de mes biens ce qui sensuit. Premièrement je laisse aux pauvres des villes de Cologne, Monfort et Mauvoisin, la somme de cinquante escus dor, scavoir : la troisième partie dicelle aux pauvres de chacune desdites villes. Item je legue à leglise Refformee de Monfort quarante escus dor pour estre employes en uzages prevus suivant lordonnance des consistans dicelle. Item je veux que le jour de ma sepulture on abille dix pauvres de Monfort, dix pauvres de Cologne, dix de Mauvoisin, trois de Ceran, deux de Baionnette, deux de Grilhon et deux d'Homs. Item veux que La Ille mon vallet soit noury tant qu'il vivra par mes hoirs. Item legue a Vincent Labriche et Jannie mes valets cinq escus à chacun. Item au filz de Jean Villac dict Le Fouir anez (?) cinq escus. Au demeurant je fay Anne de Saluste ma filhe aynee heritière en biens quy sensuivent, rande la terre et la seigneurie de Cologne, du château Du Barthas avec les meteries moulins terres preds bois qui en dépendent, et bref de tout ce que je possede ou possederay au temps de mon deces en la juridiction de Cologne. Je laisse aussi la maison et jardin

Digitized by Google

que je (*sic*) dans la ville de Monfort d'Oms et Saintegeme le bien (?) dict du Milair. Item la migere de la barraque, avec ses deppendences estans en la juridiction de Mauvoisin Monfort et Labriffe. Item les preds de Labriffe. Item les droictz seigneuriaux et meterie avec ses deppendances que jay au lieu d'Homs. Item luy laisse la moitié des droictz voies noms actions que je sur les biens qui estoient possedes par feu Alexandre de Saluste mon frère, moyennant les susdits biens ne veux quelle puisse rien demander sur le demeurant. Je fois aussy mon heritière Jeanne ma seconde filhe en biens qui sensuivent scavoir : de la Salle du Merlet avec toutes ses deppendences, de la meterie de la Marche avec ses deppendences, de la maison que jay dans Monfort acquise de Dominique Teulet, de toutes les vignes que jay en la juridiction de ladite ville ensemble des droictz seigneriaux du Louro des Laques (?) que je acquis du Roy de Navarre, en somme je luy laisse tout ce que je possede et possederay en la juridiction de Monfort au temps de mon deces, sy ce nest que jay sy dessus laisse à lad. Anne ma filhe. Item luy legue les meteries de Conoueilhac Nougues et Maupeau, avec toutes leurs deppendences. Item luy laisse la moitié des droictz voies nom et actions que sur les biens quy estoient possedes par feu mond. frère Alexandre, et en tous mes autres biens droictz et debtes fais lesdites Anne et Jeanne mes heritières egalles à la charge que par moitié elles paieront mes debtes lais et autres charges hereditaires, ordonnant neanlmoins que lad. Anne jouira de tous les biens par moy laisses à lad. Jeanne et desquels je ne point legue lusufruit à ma femme jusques à ce que lad. Jeanne aura ateint lage de treize ans, estant seulement tenue de bailher annuellement à lad. Jeanne deux cens livres pour etre entretenue auprès de sa mere. Jordonne

Digitized by Google

aussy que sy Dieu donne à mesd. filhes Anne et Jeanne des enfans malles, que celluy quy succedera par la disposition et nomination succede en mesd. biens pour que la nomination des aines de ma maison aviennent. Que lesd. biens aviennent au plus proche. Je veux ausy que sy lesd. Anne et Jeanne se marient sans le conseil des sieurs Daurignac et de Saluste conseillers en la cour mes cousins, et des sieurs d'Homs de Lauret Foisin Pevery Limozen Revigier et Bomat mes beaux frères, les dam^lles^ Bertrande de Broqueville ma mère, d'Helegne de Lacassaigne ma belle mère, Catherine d'Homs ma femme ou la plus part diceux, que celle dy je quy fera ceste faute naye sur mes biens que la somme de cent escus. Item je laisse en tittre hereditaire a Isabeau ma filhe la somme de deux mille quatre cens escus laquelle somme sera paiee par lad. Anne soudain que lad. Isabeau sera parvenue à lage de quatorze ans sy elle trouve party sortable aud. temps, affaulte de party sera lad. Anne tenue metre a profit lad. somme afin que dudict terme avant lad. Isabeau, en retire le profit, affaulte de ce faire faicts heritieres lesd. Anne et Isabeau par egalles portions es biens sy dessus legues a lad. Anne. Jordonne aussy que lad. Anne sera tenue de bailher cinquante escus de pension annuelle à lad. Isabeau, jusques a ce quelle aura atteint led. eage et ce pour estre entretenue aupres de sa mere. Item je legue a ma filhe Marie pareilhe somme de deux mille quatre cens escus aux mesures termes et conditions quy ont ete sy dessus exspecifiees parlant desd. Anne et Isabeau et moyennant lad. somme de deux mille quatre cens escus pour chacune portions je veux que lesd. Isabeau et Marie ne puissent rien plus demander sur mes biens les faisant esd. sommes mes heritieres particulieres, leur prohibant aussy de ne se

Digitized by Google

marier que par adois des susd. autrement ne leur laisse pour tout droict que cent escus a chacune, et sil advenoit que lad. Anne decedat sans enfans ou ses enfans sans enfans veux que sad. portion hereditaire vienne de plain droict a lad. Jeanne ou ses enfans a son choix et nomination, et sy lad. Jeanne predecedoit sans enfans ou ses enfans sans enfans deux que sad. portion hereditaire revienne a lad. Anne ou ses enfans ou choix et nomination d'icelle. Je substitue aussy reciproquement Isabeau et Marie et leurs enfans aux sus escriptes conditions. Que sy me donne des filz posthumes je fay mon ayne hoir en tous mes biens et sil y a un puisne je le fois mon hoir particulier en la somme de deux mille escus et en ce cas que jauray enfant ou enfans masles je laisse a ladite Anne pour tout droict la somme de trois mille trois cens escus un tiers a ladite Jeanne deux mille escus auxdites Isabeau et Marie cinq mille livres a chascune et sy je laisse quelque filhe ou filhes posthumes, je leur laisse autant quauxdites Isabeau en Marie Et ou et quand mon filz ayne decederoit sans enfans ou ses enfans veux que l'heritage vienne au second ou a ses enfans et du second masle a la susdite Anne et Jeanne par egalles portions et dicelles a Isabeau et Marie aussy par egalles portions prohibant a tous et toutes la distraction de la Trebellianique (1). Item je legue a madite femme demeurant vefve lusufruict des dix milles livres de Lamarche de labourage avec leurs deppendences des vignes que je possede dans la juridiction de ladite ville de Monfort de la maison dite de Sainte-Geme du boys dict de Bramepas du pred dict de la Teu-

(1) Il ne faut pas oublier que le droit romain était alors le droit commun du midi de la France, sauf dérogation expresse du statut local. La *Quarta Trebellianique* était la quatrième partie des biens que l'héritier de fidéicommis pouvait retenir. — J.-F. B.

Digitized by Google

lare ensemble des droictz seigneuriaux et meteries que jay en la juridiction d'Homs. Item luy confirme en tant que de besoing est le don que luy ay faict par pactes de mariage de la somme de mil escus. Item legue a Thimothee Foisin mon nepveu outre et par dessus la somme de mil livres que mon frere Mairan luy a legue la somme de huict cens livres. Item a damoiselle Isabeau ma sœur oultre mille livres que mondit frere luy a legue la somme de cinq cens livres. Item a damoiselle Marie ma sœur oultre mil livres que ledit Mairan luy a leguees luy legue cinq cens livres a la charge que lesdicts Foisin Isabeaut Marie ne puissent rien demander sur mes biens tant paternels maternels que fraternels. Au reste je supplie et abjure (*sic*) au nom de lentiere amitie quy est entre nous ledict sieur de Saluste conseiller et lesdicts sieurs de Lauret et Pevery daccepter la tutelle de mes enfans. O Dieu conduy par ton esprit tellement mes actions et pensees qua lheure de mon trespas mon ame soit disposee a voir ta saincte face. Respan o bon Dieu ta benediction sur ma familhe, fay quelle te serve, et fay que mon ame ne soiet exterminee sur la face de la terre et cest ma dernière volonte. Escript et signe de ma main propre ce dix huictiesme mars mil cinq cens quatre vingts et sept.

G. DE SALUSTE DUBARTHAS, signé.

Cejourdhuy vingt uniesme mars mil cinq cens huictante sept dans Lectoure maison de M. Peverie avant midy, regnant Henry par la grace de Dieu roy de France devant moy notaire royal soubs signe presents les tesmoings bas nommes present et establi en personne noble Guillaume Saluste sieur Dubarthas gentilhomme ordinaire du Roy de Navarre, lequel a dict avoir faict son testament solempnel et sy dedans escript de sa main propre

Digitized by Google

en cinq pages quil a pris ferme et cachete et duquel en a faict faire escripture pour lung diceux envoyer a sa maison et l'autre laisser audict sieur Peverie et cest sa dernière volonte, voulant et entendant comme telle proceder a tous actes testamens codiciles et donations qu'il pourroict avoir sy devant faicts lesquels declare pour non advenus et ce pour exprimer en sa plaine force et vigueur par tous les droicts et cotumes qu'il pourra estre valable priant aux tesmoings bas nommes en estre memoratifs de ce les luy en porter tesmoignage quand besoing sera et a moy notaire luy retenir sa presente declaration ce quoy faict ez presence de MM. Jean Birague, Jean Lapeyre, Geraud Larroque, sieur Poumarede Isac Bordes, Pierre Gayssedouat, Fortun Damesier, Guill. Cantaloup audict Lectoure habitants soubz signes auec ledict sieur testateur et moy Pierre Tichaigne notaire royal habitant dudict Lectoure quy me suis icy soubz signe. G. DE SALUSTE DUBARTHAS testateur, LARROQUE pr VIAIGNE tesmoing LAPEYRE tesmoing F. DAMESIER pr Pierre GAISSEDOUAT pr POMMARÈDE tesmoing, DEGOURDE tesmoing CANTALOUP pr Isac BORDES tesmoing, TICHAIGNE notaire royal ainsy signes sur le dessus dudict testament sus expedie, duquel le present extraict a este faict par moi Guillaume LABAULE notaire royal aud. Monfort sans y avoir rien adjoute ny diminue a moy exibe en presence de noble Jean de BROQUEVILLE sieur d'Empin en foy de quoy me suis signe avec ledict sieur Broqueville. A Monfort le quinziezme aoust mil six cent cinq.

BROQUEVILLE ; LABAULE, notre.

Copie collationnée sur le registre de l'Hôtel-Dieu de Saint-Blaise de la ville de Monfort, le 23 septembre 1862.

J.-F. BLADÉ.

Digitized by Google

OPINION DE LA PRESSE

SUR LES MAISONS HISTORIQUES DE GASCOGNE.

—

(Extraits de divers Journaux.)

SPORT. — Les généalogies ne sont pas d'institution féodale. Leur origine remonte dans l'antiquité qui avait établi la religion domestique des Lares et des Pénates.

Seulement pour que ce genre d'études ait du crédit, il faut que les preuves suivent immédiatement chaque fait et que toutes les figures soient éclairées par l'évidence de l'authenticité. Les *maisons historiques de Gascogne*, par J. NOULENS, sont conçues et exécutées dans cet esprit rigoureux. Les personnages qui défilent successivement devant le lecteur reprennent non-seulement leur caractère privé, mais public. L'histoire générale prête son intérêt à l'histoire particulière, et l'une et l'autre marchent ensemble comme deux sœurs. Ici les individus *semblent*, comme dit Guy-Allard, *échauffer et animer leurs cendres, et sortir de leurs anciens et nobles tombeaux, pour faire voir ce qu'ils ont été.* Dans le premier volume largement traité et élégamment écrit, tout est instructif. Les choses qui entrent dans notre cadre, s'y trouvent en grand nombre. Voici une lettre inédite d'Henri IV, réclamant un don de levriers.....

.....

Un peu plus loin nous trouvons un ordre du duc de Mayenne, relatif aux arrêts qui interdisaient la chasse.

La généalogie du Bouzet est d'un grand intérêt ; l'auteur y a reconstitué toutes les branches, entre autres celles des marquis de Roquepine et de Poudenas. Le dernier rejeton du rameau de Ligardes, le comte André-Charles-François du Bouzet émigra en 90. Arrivé à Coblentz où l'on se disputait les grades et où les capitaines étaient fort heureux de ne pas descendre au rang de soldats, le

Digitized by Google

comte demanda pour lui l'emploi de maréchal-ferrant. Il mourut à cette tâche.

Le premier volume des *Maisons historiques de la Gascogne* est un début heureux et sérieux. Une place privilégiée doit être réservée à ce livre dans les bibliothèques publiques et au foyer des châteaux.

N° du 20 Janvier 1864.

Courrier du Gers. — Voici un généalogiste qui n'entend pas nourrir la vanité aristocratique de récits fabuleux, d'assertions hasardées, de faits chimériques. Il applique avec rigueur la méthode préconisée par Mignot de Bussy dans ses *Lettres sur l'origine de la noblesse*. Ce feudiste distingué trace en ces termes la marche des études nobiliaires : « Il faudrait pour démêler la vérité discuter par « une sage et judicieuse critique les titres domestiques que l'on com- « muniquerait; rechercher et assembler des chartes et autres monu- « ments contemporains de ceux qui entrent dans ces généalogies, « lesquels peuvent éclairer le généalogiste et justifier ses conjectures; « enfin ne rien avancer qui ne fût fondé sur des titres incontestables. « Il faudrait, après ce travail, le soumettre à la critique du lecteur en « mettant sous ses yeux les preuves justificatives et pour ainsi dire les « pièces du procès. Il est vrai que ces précautions et ce travail rédui- « raient ces recueils à de petits volumes ; mais les compilateurs re- « gagneraient par la réputation d'auteurs véridiques, exacts et di- « gnes de l'estime publique, ce qu'ils perdraient du côté du profit. »

Le *Courrier du Gers* a déjà signalé l'œuvre de M. Noulens comme conforme à ces sages recommandations. Tous les points obscurs ou douteux sont éclairés par des controverses, les personnages illégitimes rejetés sans merci, enfin tous les faits et les individus admis s'appuient sur des titres irrécusables dont la provenance est soigneusement indiquée. D'Hozier, La Chesnaye Des Bois, les héraldistes passés ou contemporains, pris en flagrant délit d'erreur ou de complaisance, sont tour à tour dénoncés, accusés et jugés Il est rare de trouver, dans ces sortes d'études, pareille inquiétude de bonne foi, pareille vigilance pour surprendre les inventions et les intrusions. Dans cette consciencieuse étude, les alliances sont l'objet de notes et de résumés historiques fort instructifs. L'œuvre est enfin couronnée par un appendice où sont déployées toutes les

Digitized by Google

preuves constitutives. Cette belle publication justifie donc pleinement l'accueil bienveillant de la presse et du public.

N° du 2 et 3 Janvier 1864.

EUGÈNE LAGRAVE.

JOURNAL DE BORDEAUX. — Jusqu'à ce jour les généalogistes se sont bien plus préoccupés de l'amour-propre des familles que de l'amour de la vérité. Aussi s'abstiennent-ils, en général, de révéler les sources et de résoudre leurs doutes par des critiques. La spéculation leur est précieuse, et l'authenticité indifférente. Une méthode et une doctrine contraires ont été tentées avec succès par M. Noulens dans ses *Maisons historiques de Gascogne*. En parcourant ses notices, on trouve que les preuves sont aussi nombreuses que les faits. L'auteur donne non-seulement l'adresse des dépôts où il a puisé ses documents, mais encore la marque numérale des liasses et des pièces. Chacun, de cette manière, peut contrôler la sincérité de son travail. Pour les généalogies du Bouzet et de Cours, par exemple, tous les matériaux ont été fournis par les archives officielles de Paris ou des départements. Ceux qui ont le moins de penchant pour ce genre d'études sont obligés de reconnaître qu'elles ne sont pas dépourvues d'intérêt lorsqu'elles sont entreprises avec scrupule et écrites avec soin.

La Guienne et la Gascogne sont, pour ainsi dire, sœurs devant l'histoire; leur passé se confond souvent, soit dans la gloire, soit dans les revers, et plusieurs personnages leur appartiennent en commun *(suit une énumération des personnages qui concernent la Guienne)*.

L'œuvre sur laquelle nous jetons un coup d'œil rapide, se rattache par bien d'autres liens aux annales de notre province. Les détails, presque tous inédits, y sont exposés avec autant de clarté que de conscience. Dans un ordre de recherches trop souvent mensonger, M. Noulens a voulu contredire un préjugé inhérent à son pays, en démontrant que la vérité pouvait croître et fleurir en terre de Gascogne.

N° du 21 Janvier 1864.

AM. MATAGRIN.

Digitized by Google

POÉSIE.

SENTIMENT FRATERNEL.

Ne soyons pas méchants! A quoi bon de connaître
Le mal, ce fruit amer? C'est bien assez de naître,
De geindre, de souffrir et de mourir après.
Dites? De la malice où sont donc les attraits?
Pour s'élever au bien quel front est trop auguste?
Pour aimer seulement le beau, le vrai, le juste,
Quel homme trouvera que ses jours sont trop longs?
A peine venons-nous que nous nous en allons.
Est-ce qu'on a du temps pour la haine ou l'envie?
Ah! ce serait honteux! De cette pauvre vie
Les instants sont remplis : chacun en a sa part.
Pseudonyme de Dieu, si souvent le hasard
Dément tous nos calculs et trompe notre attente!
L'ouragan si souvent déchire notre tente!
Jésus l'a dit : Les uns les autres aimez-vous.
— La Douleur et la Mort ne font pas de jaloux!

Denis de THEZAN.

Digitized by Google

PENSÉES ERRANTES.

Dans la saison du cœur, dans la saison d'automne,
Pendant que la forêt, au front pâle ou roussi,
Sous les baisers du vent pleure et se découronne,
Et que la feuille, en l'air, s'égare et tourbillonne,
Je laisse mes pensers tourbillonner aussi.

Où vont-ils? Où vont-ils? Inclinés et moroses,
Ils courent au hasard mendier un accueil :
Papillons attardés, cherchant en vain des roses,
Ils voudraient se poser sur deux lèvres mi-closes;
Mais la bouche a fermé ses bords avec orgueil.

Où vont-ils? Où vont-ils? A l'heure où tout sommeille,
Le pauvre essaim nomade, obligé de veiller,
Pénètre, en bourdonnant, dans le creux d'une oreille,
Qui prend ce bruit confus pour celui d'une abeille,
Et lui dit : Va chanter loin de mon oreiller.

Où vont-ils? Où vont-ils? Sur leur aile frileuse,
Ils viennent se chauffer au foyer d'un bel œil;
Mais ici, pour eux tous, la place est périlleuse!
Ils invoquent alors une âme généreuse,
Qui, loin de leur ouvrir, les laisse sur le seuil.

Puisque chacun les chasse et que chacun les fronde,
Qui donc réchauffera d'un sein hospitalier?
Qui donc abritera la troupe vagabonde
Des pauvres pèlerins honnis de tout le monde?

— Moi, répondit tout bas un feuillet de papier!

J. NOULENS.

Digitized by Google

UNE PROMOTION DANS LA LÉGION-D'HONNEUR.

M. Denis de Thezan a constaté, un peu plus haut, que la noblesse d'aujourd'hui, tout en conservant le culte du passé, s'associait patriotiquement au temps nouveau, et figurait avec distinction dans les cadres de notre armée et de notre marine. Notre savant collaborateur pense que chacun doit compte de sa personne à son pays, et que le bien public et l'amour national doivent passer avant toute considération de parti. Aux noms cités par M. de Thezan, comme démonstratifs de son opinion, le *Moniteur* ajoutait récemment celui de M. le baron Delphin Dupleix de Cadignan qui, par décret impérial du 30 décembre 1863, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Notre compatriote, qui est depuis longtemps capitaine-adjudant-major au 2me chasseurs d'Afrique, compte 19 ans de service et 7 campagnes. Nous saluons cette promotion comme le prélude d'une autre à un grade supérieur.

Ainsi se trouve reliée et continuée la tradition militaire dans la famille Dupleix de Cadignan. Le comte actuel, père du nouveau chevalier de la Légion-d'Honneur, était capitaine de lanciers lorsque 1830 vint arrêter sa carrière; Anne-Guy-Gérard-Charles, comte de Clarens et de Cadignan, son aïeul, avait le grade de colonel dans les dragons du régiment d'Artois; le bisaïeul, Charles Dupleix, comte de Clarens, baron de Cadignan, obtint la charge de fauconnier de *Monsieur* et celle de colonel dans la légion de Lorraine.

J. N.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES LIEUX CORRESPONDANT AUX TROIS STATIONS INDIQUÉES

DANS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN,

ENTRE LUGDUNUM CONVENARUM ET TOLOSA.

(Iter ab Aquis Augustis Tarbellicis Tolosam.)

Parmi les routes vraisemblablement nombreuses qui devaient sillonner l'Aquitaine avant et pendant l'occupation romaine, il n'en est que quatre qui aient été signalées dans l'itinéraire d'Antonin. De ces quatre routes, trois figurent dans ce précieux document sous le n° 121 ; l'une conduisant d'Espagne à Bordeaux; la deuxième, de Bordeaux à Dax; la troisième, qui n'était, à proprement parler, que le prolongement de la précédente, se poursuivait, de cette dernière ville, jusqu'à Toulouse, à travers les pays des Beneharni, des Bigerrones et des Convènes. Elle est décrite de la sorte : *Iter ab Aquis (Augustis) Tarbellicis Tolosam*, avec un total de distance de 130 milles. Mais bien que les six exemplaires manuscrits de l'itinéraire, conservés à la Bibliothèque impériale, portent tous invariablement ce total, il n'en est pas moins erroné, comme l'avait fait remarquer, il y a plus de deux siècles, l'illustre Marca dans son *Histoire de Béarn;* et comme le relève également le *Recueil des Itinéraires*, publié en 1845, sous le nom de M. Fortia d'Urban. Il suffit, en effet, d'additionner les distances partielles pour trouver le chiffre

Digitized by Google

de 133 au lieu de 130. Il y a plus, en calculant le mille romain sur la base de 756 toises, ou de 1,473 mètres, ces 133 milles ne donnent, entre les deux points extrêmes, que 191 kilomètres, distance inférieure de près du tiers à celle qui sépare, en réalité, ces deux villes (282 kilomètres par la route actuelle).

Que ces irrégularités proviennent d'erreurs du géographe, ou d'altérations survenues dans les copies qui ont transporté jusqu'à nous son travail, il est bon de s'en expliquer, dès le début, parce que de cette constatation doit résulter qu'il n'y a point de déductions sûres à tirer du nombre de milles assignés par l'itinéraire aux diverses distances. Les sigles P.M. qu'on explique par *plus minus*, dénotent que les Romains eux-mêmes n'ajoutaient pas foi entière à ces indications. Il ne faut donc pas s'y rapporter aveuglément, ni se préoccuper d'une conformité rigoureuse, pour retrouver la concordance entre les stations indiquées et les lieux qui y correspondent aujourd'hui.

Les deux points extrêmes et les points intermédiaires de cette voie, sont les seuls pour lesquels la certitude est parfaite, savoir : Dax (Aquæ Tarbellicæ), Saint-Bertrand de Comminges (Lugdunum Convenarum), et Toulouse (Tolosa). Tous les autres ont exercé la sagacité des érudits et soulevé plusieurs opinions contraires.

Bien que nous ne nous proposions dans cette étude que la restitution des trois stations comprises dans l'*Ager Tolosanus*, celles situées entre les villes de Lugdunum Convenarum et de Tolosa, néanmoins, afin de pouvoir présenter un ensemble complet du parcours de la voie, nous allons exposer ici sommairement notre opinion sur les trois premières stations, celles comprises entre Aquæ Tarbellicæ et Lugdunum.

Digitized by Google

La première, à la sortie d'Aquæ Tarbellicæ, Beneharnum, située si loin du point de départ, qu'il faut forcément admettre l'omission d'une ou de deux étapes intermédiaires, a été l'objet d'un grand nombre de propositions toutes fort controversées. Scaliger l'a placée à Orthez; Oihenart et Marca à Lescar; Danville a combattu ces opinions sans conclure lui-même; Lapie, Walkenaër, Gerret, etc., ont émis d'autres hypothèses. Le Recueil de M. Fortia d'Urban donne la préférence à Navarreins. Au milieu de cette dissidence, le choix de Lescar nous paraît réunir le plus de probabilités, d'abord, parce que là s'était conservé le siége épiscopal, indice de l'antique *civitas*, et puis parce que la route y était d'un établissement facile n'ayant qu'à remonter la vallée du Gave sur des niveaux fournis par cette voie naturelle. De Lescar elle se serait poursuivie, toujours en remontant le cours de cette rivière, jusqu'à la ville fortifiée de Lourdes, que nous croyons avoir été la deuxième station, celle désignée dans l'itinéraire sous le nom d'*Oppidum novum*, bien que quelques savants persistent à la fixer à Nay sans aucune raison plausible. Enfin, de Lourdes, elle aurait, en traversant Vielle et Cieutat (civitas Tornatum), atteint Aquæ Convenarum, Capbern, où se trouvait l'étape; d'où elle aurait repris à Labarthe de Neste la vallée qui aboutit à Lugdunum Convenarum. Tel était, d'après nous, le trajet de cette première section de la voie; il se trouve en opposition avec les idées émises par la plupart des écrivains; mais il nous paraît résulter d'une étude attentive de plusieurs points où se rencontrent des vestiges révélateurs. Ce n'est pas ici le lieu de justifier ce parcours par l'analyse; nous nous bornons à ces simples énonciations dont le développement nous écarterait trop de l'objet spécial de ce Mémoire.

Nous nous croyons en mesure d'établir, grâce à une

Digitized by Google

petite découverte, que les trois stations comprises entre Lugdunum Convenarum et Tolosa, savoir : *Calagorris, Aquis Siccis sive Aquis Sicis et Vernosole*, sont parfaitement indiquées dans l'itinéraire comme formant les trois étapes successives entre Saint-Bertrand et Toulouse; que les changements proposés par certains auteurs ne sont ni nécessaires, ni admissibles, et qu'ils ne tendent qu'à introduire des erreurs dans la géographie historique de ces contrées.

En effet, se préoccupant d'une simple ressemblance de noms entre la deuxième de ces stations, celle désignée *Aquis Siccis sive Aquis Sicis,* et le lieu actuel de Seysses, Adrien de Valois, Wesseling, Danville, trouvèrent là un motif suffisant pour y reconnaître et y fixer cette station; et pourtant l'itinéraire la place entre Calagorris et Vernosola, et Seysses se trouvant bien au-delà de Vernosole, tout près de Toulouse, sa situation seule devait suffire pour démontrer que ce point ne pouvait absolument convenir. Aussi Danville, frappé de cette incohérence, proposa-t-il radicalement la suppression de la station embarrassante d'*Aquis siccis, sive Aquis Sicis;* mais on a préféré supposer une transposition dans l'ordre des étapes, et M. Du Mége, développant cette idée, a été fort loué d'avoir corrigé de la sorte l'itinéraire. (1) D'après cette correction, Lavernose qui représente Vernosole et Seysses pris pour *Aquis Siccis sive Aquis Sicis*, formeraient deux stations, l'une à côté de l'autre, aux portes de Toulouse. L'arrangement qui amenait un résultat aussi irrationnel a été rejeté dans le Recueil plus récent de

(1) *Mémoire sur la voie militaire de Toulouse à Beneharnum.* Acad. des Sc. Insc. et Bell. Lett. de Toulouse, tom. 1er, 2e part., p. 44, année 1827.

Digitized by Google

M. Fortia d'Urban; seulement le lieu correspondant à *Aquis Siccis sive Aquis Sicis*, demeurant ignoré des auteurs de ce Recueil, ils lui ont assigné Saint-Julien qui est en effet assez voisin du point où fut réellement cette station. Nous espérons avoir découvert qu'elle se retrouve dans l'étendue territoriale de la commune de Cazères, au hameau connu sous le nom de Saint Cisy où fut autrefois une ville dont la destruction remonte aux premiers siècles de notre ère. Il en résulte pour nous la certitude que l'itinéraire est exact dans l'énumération des étapes; qu'il n'a subi aucune transposition; que chaque station est bien indiquée à sa véritable place, et qu'il n'y a d'obscurité que dans les prétendues corrections du genre de celles que nous venons de relever. C'est là ce que nous nous proposons de démontrer.

Lugdunum Convenarum, citadelle construite par les Romains au pied des Pyrénées, au débouché des vallées, dans le même but que Lourdes (oppidum novum), avait une si grande importance à l'époque où nous sommes, que des quatre voies décrites, deux venaient aboutir à cette colonie pompéïenne. Celle qui forme l'objet de cette étude traversait Lugdunum et se développant vers Tolosa, rencontrait à une distance de 26 milles une première station que l'itinéraire indique par le nom de Calagorris. Le vieux Recueil de Wesseling, le premier dans lequel cet antique document a vu le jour, place cette station à Calagorre, ce qui n'est d'aucun éclaircissement; Danville critique Sanson qui la transportait à Saint-Lizier de Couserans et adopte Cazères; le Recueil de M. Fortia d'Urban donne la préférence à Saint-Martory avec une distance conforme de 26 milles, mesurée par M. Lapie. L'érudition de M. Du Mége s'est encore exercée sur Calagorris qu'il a cru devoir placer à Martres. Ce n'est plus

Digitized by Google

cette fois la ressemblance des noms qui a inspiré ce choix; mais ce savant a été séduit par les nombreuses découvertes de monuments romains faites sous le sol de cette ville; et comme cette raison n'était pas à tout prendre décisive, M. Du Mége l'a appuyée de calculs géodésiques desquels il résulterait, suivant lui, que la distance réelle entre Saint-Bertrand et Martres serait à 18 toises près parfaitement identique à celle de l'itinéraire (1); mais si la distance mesurée par M. Lapie entre Saint-Bertrand et Saint-Martory est exacte, comment le même résultat peut-il se rencontrer dans le calcul de M. Du Mége entre Saint-Bertrand et Martres, alors que cette dernière ville se trouve à huit kilomètres de Saint-Martory? De ces deux affirmations contradictoires sur le même fait matériel, laquelle est la vraie? En réalité, la distance de Saint-Bertrand à Martres, relevée au compas sur la carte de Cassini, est de 21,000 toises qui donnent en milles romains un peu moins de 29; mais en tenant compte des sinuosités de la voie qui augmentent toujours les calculs faits sur la carte, ce chiffre dépasserait bien plus encore les 26 milles indiqués. Au contraire, de Saint-Bertrand à Saint-Martory, la distance mesurée sur la même carte, n'est que de 17,500 toises, soit environ 23 milles romains, lesquels augmentés par les détours inévitables de la route, rapprochent davantage cette distance du chiffre 26 exprimé dans l'itinéraire.

On voit donc qu'à vouloir se baser sur une régularité de calculs, il y aurait encore plus de probabilité pour Saint-Martory que pour Martres. Mais ce qui nous paraît plus concluant, c'est que l'étape se trouvait mieux placée,

(1) *Hist. du Languedoc*, addit. et not., liv. II, note XI.

Digitized by Google

mieux espacée sur la première de ces villes; que Saint Martory est située dans un resserrement entre les vallées et que ce défilé a dû en faire toujours une position essentielle; que le caractère d'antiquité de cette ville n'est pas douteux, bien qu'on n'y ait pas mis au jour autant de monuments qu'à Martres; que d'après le fameux texte de saint Jérôme contre Vigilance, Calagorris était dans la *Civitas Convenarum* et que Saint-Martory a toujours dépendu de l'évêché de saint Bertrand de Comminges, tandis que Martres appartenait au contraire de tous les temps au pays toulousain et au diocèse de Toulouse; enfin, que son nom en subissant l'altération qui a emporté les deux premières syllabes, semble avoir conservé dans les deux dernières comme une trace de sa forme primitive; ces raisons nous portent à accepter Saint-Martory pour la première station décrite sur l'itinéraire.

La deuxième, celle qui a tant embarrassé les savants, est ainsi indiquée *Aquis Siccis Sive Aquis Sicis*, à XVI milles de la précédente. Nous avons déjà dit qu'Adrien de Valois, Wesseling et après eux, M. du Mége, avaient gratuitement supposé une transposition afin de pouvoir reporter cette station au-delà de la suivante, au lieu de Seysses qui touche Toulouse. Cette opinion n'étant à nos yeux qu'une erreur véritablement improposable, nous n'aurons plus à nous en occuper; elle tombe d'ailleurs d'elle-même devant la détermination du point qui correspond à *Aquis Siccis*, point qui doit nécessairement se trouver à une distance convenable et intermédiaire entre Calagorris et Vernosole. Les Bénédictins, auteurs de l'histoire de Languedoc, avaient judicieusement proposé les environs de Saint-Julien; ce village a été adopté dans le Recueil de M. Fortia d'Urban, avec un calcul de distance de 16 milles, con-

Digitized by Google

forme à l'Itinéraire. Saint-Julien est en effet très-rapproché de Cazères, et c'est dans la circonscription de cette dernière ville qu'existe le petit hameau de Saint-Cisy où nous croyons qu'il faut reconnaître cette station ignorée jusqu'ici. Voici comment nous avons été amenés à cette découverte :

A 5 kilomètres de Saint-Julien, sur la rive opposée de la Garonne, dans une presqu'île formée par la rivière l'Arise, s'élève la petite ville de Rieux, où tout dans les mœurs et les usages a conservé un cachet d'antiquité fort remarquable. La forme de cette ville est irrégulière et accuse une origine antérieure au moyen-âge. On n'y a point découvert de monuments romains; mais parfois on y met au jour des monnaies du bas-empire. Or, il existe à Rieux un tradition consignée dans les documents les plus anciens de son histoire, d'après laquelle cette ville aurait été, dans les temps reculés, l'*Aquis Siccis* connu des Romains. Cette donnée toute seule serait assurément sans valeur s'il fallait la prendre à la lettre et en déduire la reconnaissance à Rieux même, de la position géographique que nous recherchons; car cette position ne peut raisonnablement se rencontrer que sur le parcours d'une ligne tendant de Saint-Martory à Lavernose. Il est évident que pour aller toucher Rieux, la voie aurait dû quitter la plaine, se détourner sans motif, traverser deux fois la Garonne; tout cela eût rendu l'hypothèse inacceptable; mais cette opinion n'est point isolée, et voici en quoi les souvenirs initiaux de cette ville répandent une vive clarté sur notre sujet.

Il existe à Rieux un Saint local, un Saint qui lui est propre et dont l'histoire se confond complétement avec la sienne. Ce Saint, qui réunit toutes les apparences d'un antique *genius loci*, a conservé et porte précisément ce

Digitized by Google

nom de Cisy, saint Cisy. Bien que tout-à-fait inconnu dans les divers traités hagiologiques, ce patron étrange est en grande vénération dans la ville de Rieux ; son vieux buste d'argent qu'on y promène processionnellement le jour de saint Roch, offre la figure d'un noble Gallo-Romain. Ce nom de Cisy, cette représentation romaine, constituent déjà des traits dignes d'attention ; mais il y a mieux ; sa légende nous livre des détails qui nous semblent très-concluants. Voici ce qu'elle raconte :

Saint Cisy était un général que quelques-uns tiennent pour saint Roch lui-même ; mais il est facile d'apercevoir que cette confusion n'est sortie que de la coïncidence qui fait tomber la fête de saint Cisy le jour même où l'église célèbre celle de saint Roch. Ce général saint Cisy livra bataille aux Sarrasins sur le lieu où se trouve aujourd'hui le petit hameau du même nom. Il y perdit la vie. On plaça son corps sur un char traîné par deux taureaux indomptés, et on suivit ce convoi dans la résolution d'ériger le tombeau du Saint là où s'arrêterait l'attelage. Les eaux du fleuve s'étant ouvertes pour lui livrer passage, ce fut sur le territoire qu'occupe Rieux que le convoi s'arrêta ; ce fut là qu'on déposa la dépouille vénérée et que l'on bâtit l'église ainsi que la ville.

L'intelligence historique de ce récit ne révèle-t-elle pas ce fait très-reconnaissable que le lieu de Saint-Cisy dut être détruit à la suite de quelque calamité ; que les habitants allèrent fonder la ville de Rieux dans cet étroit *sinus* de l'Arise, dont les rives fournirent son nouveau nom d'*urbs rivorum* et qu'ils y transportèrent leur Saint, lequel resta en possession du nom topique de Cisy, qui était celui du lieu dont il avait été le génie tutélaire, *genius, tutela ?* Personne n'ignore combien était répandu

Digitized by Google

dans les contrées pyrénéennes à l'époque gallo-romaine, l'usage de placer chaque lieu sous la protection spéciale d'une divinité qui s'identifiait avec le territoire et qui le plus souvent en portait le nom. Les études du savant professeur, M. Edw. Barry, ont constaté par un très-grand nombre de monuments épigraphiques ce trait saillant de notre mythologie.

A la vérité, la légende transforme le *genius* en un saint chrétien et assigne aux faits qu'elle relate la date du VIIIe siècle, puisqu'elle se rapporte à l'invasion arabe; mais il faut tenir compte des impressions populaires et des modifications inévitables qui se sont introduites à travers les âges dans les récits conservés par pure tradition. L'impression de l'invasion arabe fut très-vive et très-profonde dans nos contrées méridionales; partout on en retrouve quelque trace. On connaît la célébrité dont jouit le saint voisin de Martres, saint Vidian, qui aurait également combattu ces ennemis redoutés. A Tarbes, un saint nommé Missolin, dont Grégoire-de-Tours signale le culte comme parfaitement établi dès le VIe siècle, est devenu, dans l'opinion vulgaire, un prêtre guerrier qui aurait fait, lui aussi, un grand massacre des Sarrasins sur le champ de bataille de la Lande-Maurine. C'est ainsi que la tradition, peu en peine des anachronismes, a fait rétrograder de plusieurs siècles cette figure bigorraise. Nous présumons que le même fait s'est produit dans la légende de saint Cisy; que la divinité topique Cisy remontait à l'époque païenne; qu'après la venue du christianisme, son culte se continua sous la forme nouvelle et que ce dut être alors que le lieu *Aquis Siccis, sive Sicis,* en idiome local Cisy, devint également Saint-Cisy. Il serait oiseux d'insister sur tout cela et de produire des exemples de ces transactions religieuses parfaitement reconnues en histoire.

Digitized by Google

C'est ainsi que le culte du Saint de la ville de Rieux nous a conduits au hameau de Saint-Cisy, son point de départ; maintenant il s'agit d'établir l'identité entre ce hameau et la station romaine que nous tâchons de découvrir. On a dû remarquer déjà, comme un indice très-direct, l'existence, à Rieux, de cette tradition consignée dans sa vieille histoire, et suivant laquelle cette ville aurait été, dès le principe, la station romaine d'*Aquis Siccis*. N'y a-t-il point là un écho lointain de l'événement qui avait changé la face des choses et donné naissance à la ville lors de l'émigration dont la légende nous a fourni de son côté quelques détails? Mais arrivons à ce hameau qui conserve le nom de Saint-Cisy, et voyons si des constatations matérielles n'y confirmeraient point ces premières données.

Ce hameau, composé de huit ou dix maisons et d'une vieille chapelle, se trouve situé au centre de la plaine, entre les communes de Cazères et de Lavelanet, sur le parcours direct de Saint-Martory à Lavernose. Il est traversé par une ancienne route qui, d'après l'opinion des habitants, conduisait de Saint-Bertrand à Toulouse. Une particularité à noter c'est que, dans le territoire de Saint-Cisy se trouvent beaucoup de sources et de marais. Il y a vingt ans environ, des laboureurs y soulevèrent avec la charrue, dans un champ appartenant alors à M. de Caffarelli, et qui fait partie aujourd'hui de la propriété de M. Gleyse, un grand nombre de sarcophages monolithes, de deux mètres de longueur, quelques-uns en granit, beaucoup en marbre blanc de Saint-Béat; on en voit plusieurs dans les exploitations rurales du voisinage où ils servent d'auges à abreuver les bestiaux. Ces monuments, en quantité considérable (on en a retiré déjà plus d'une centaine), sont à coup sûr des témoins irrécusables de

Digitized by Google

l'antiquité et de l'importance de ce lieu qui n'est plus depuis un temps immémorial qu'un amas de ruines. On y découvre parfois autour de la chapelle des constructions souterraines et des pavés. Il est probable que des fouilles, pratiquées dans un but scientifique, amèneraient la découverte de quelque monument épigraphique où l'on trouverait peut-être le nom romain de *Aquis Siccis, sive Sicis*, qui ne laisserait plus de place au doute et changerait désormais en certitude toutes ces probabilités.

Ces marbres tumulaires renferment tous des ossements que le contact de l'air réduit aussitôt en poussière. Dans quelques-uns on a pu reconnaître les formes de deux sujets. Ils appartiennent aux premiers siècles de notre ère, à l'époque de transition entre l'incinération païenne et l'inhumation chrétienne, qui choquait les anciens usages et ne s'acceptait, à ce qu'il semble, qu'au moyen de ces superbes sépulcres. Cette circonstance nous paraît établir que Aquis Siccis, devenue Saint-Cisy, ne fut détruite qu'après l'établissement du christianisme; ce fut après ce désastre que ce qui restait d'habitants s'en allèrent, avec leur divinité topique déjà transformée en un Saint, coloniser la ville de Rieux; mais ce dut être dès les premiers siècles, puisqu'on découvre parfois à Rieux, comme nous l'avons déjà dit, des monnaies du bas-empire.

De ces vieux souvenirs légendaires, justifiés sur les lieux par des éléments positifs, il nous paraît résulter une parfaite corrélation entre le hameau actuel de Saint-Cisy et la désignation de l'itinéraire Aquis Siccis sive Aquis Sicis. Cette reprise, sive Sicis, qui accuse l'hésitation du géographe sur la véritable forme du nom du lieu, est à elle seule fort digne de remarque; cela saisit de soi-même, et sans qu'il soit nécessaire de le faire ressortir. Il ne reste donc plus, pour rendre la démonstration com-

Digitized by Google

plète, qu'à reconnaître s'il existe de la conformité entre les distances exprimées à l'itinéraire et celles entre lesquelles Saint-Cisy se trouve placé.

De Calagorris à Aquis Siccis, ce document marque XVI milles, et de ce dernier point à la station suivante de Vernosole, XV milles. Or, de Saint-Martory au hameau de Saint-Cisy la distance, calculée sur les cartes de Cassini, est de 8,200 toises, environ XI milles; elle se trouve donc moins forte que celle exprimée; mais il est à croire que la voie traversait Martres, ce qui devait en allonger le parcours. La distance est, au contraire, un peu plus forte entre Saint-Cisy et Lavernose, qui représente la troisième et dernière station de Vernosole; elle mesure 12,800 toises, environ XVII milles au lieu de XV. Au surplus, nous nous sommes expliqués sur le peu de confiance que nous semblent mériter les chiffres romains; ce dont il importe bien plus de tenir compte, c'est de la direction de la ligne et de l'intervalle rationnel entre les diverses étapes; ici, chaque station nous paraît parfaitement en son lieu.

Nous n'avons rien à dire de la dernière station Vernosole, puisque tout le monde s'accorde avec raison pour la retrouver dans la petite ville de Lavernose. Nous ferons observer seulement, à l'appui de notre opinion sur le peu de certitude des chiffres de l'itinéraire, que, de ce point à Toulouse, il n'indique que XV milles, bien qu'il y en ait en réalité XVIII (13,500 toises); cependant voilà deux positions qui sont bien à leur place; elles n'ont subi aucun changement, et la distance qui existe entre elles ne saurait être différente aujourd'hui de ce qu'elle était autrefois.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de placer ici, sous la forme d'un tableau synoptique, l'ensemble du parcours

Digitized by Google

de la voie tel que nous l'avons compris, avec l'indication des lieux que nous croyons correspondre aux stations et avec le double calcul tant des distances exprimées à l'itinéraire, que des distances qui les séparent réellement.

ITER AB AQUIS (AUGUSTIS) TARBELLICIS TOLOSAM.	MILLIA PLUS MINUS.	CONVERSION des MILLES ROMAINS en kilomètres.	DISTANCE réelle en kilomètres.
Route de Dax à Toulouse	CXXX	191	286
Beneharnum, Lescar.....	XIX	27, 9	8[illegible]
Oppido Novo, Lourdes.....	XVIII	26, 5	44
Aquis Convenarum, Capbern..	VIII	11, 7	29
Lugdunum (postea Convenas), St-Bertrand de Comminges.	XVI	23, 5	25
Calagorris, Saint-Martory	XXVI	38, 2	34
Aquis Siccis (sive Aquis Sicis), Saint-Cisy	XVI	23, 5	16
Vernosole, Lavernose.....	XV	22	25
Tolosa, Toulouse.....	XV	22	26
	133	195, 3	286

A. CURIE-SEIMBRES.

PIERRE ET BIDON DE BAULAT,

Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Une des plus belles institutions du moyen-âge est, sans contredit, celle des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Moines et soldats, ils procèdent des premiers, non par le repos, mais l'abstinence, et des seconds, par l'incessance des fatigues et des périls. Les statuts, inspirés par l'austérité et l'enthousiasme, leur imposent l'exil et la lutte jusqu'à la mort. Leur vigilance s'applique au salut de l'âme et du corps. Champions du Christ, ils protégent les vierges et leur évitent les profanations du harem, ils délivrent les captifs et leur épar-

Digitized by Google

gnent la honte de l'apostasie. Dans les combats encore ils relèvent, recueillent et pansent les blessés. Chaque robe noire (1) à la croix blanche couvre un guerrier, un infirmier, un hôte, un chapelain, réunis en une seule et même personne (2). Dans leur maison toujours ouverte, les malades, les pèlerins, les pauvres, les moribonds sont toujours sûrs de trouver des soins, un asile, du pain et des sacrements. En Terre-Sainte, quand la cloche de Jérusalem annonce l'approche des escadrons du désert, avant tous les autres combattants ils montent en selle, après tous les autres ils restent au danger. Jamais le cœur ne s'éleva plus haut que chez ces nobles chevaliers dans la pratique de la bienfaisance et de l'apostolat militant. Plus tard, sentinelles perdues dans deux îles de la Méditerranée, n'ayant presque d'autres alliés que Dieu, ils arrêtent les progrès envahissants du mahométisme en soutenant avec lui une bataille formidable qui dura des siècles.

Cet ordre militaire et religieux, qui recrutait sa classe de chevaliers dans la noblesse, choisit plusieurs de ses hauts dignitaires parmi les gentilshommes de Gascogne et de Languedoc. Le tableau général des grands maîtres nous offre les noms d'Odon et Roger de Pins, de Pierre de Corneillan, de Robert Julliac, de Loubens-Verdale, de Jean de La Valette. Mathurin d'Aux de Lescout, surnommé Romegas, devint lieutenant-général du magistère. Les fonctions de grand commandeur furent occupées par des baillis sortis des maisons de Mauléon, de Mesme, de Montaut, de La Tour, de Pointis, de Thézan, d'Esparbès de Lussan, et enfin de Baulat. Deux membres de cette dernière famille feront le sujet de notre étude de ce jour.

La règle capitulaire exigeait ancienneté et noblesse d'origine. Les deux personnages, dont nous allons reveiller et honorer la mé-

(1) Cet habit régulier fut d'abord le seul que portèrent les Hospitaliers. A la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, quand ils étaient en campagne, ils endossaient la sopraveste rouge, décorée d'une croix et des armes de la religion qui étaient : *De gueules, à la croix pleine d'argent.*

(2) J'ai osé dire : « en une seule et même personne, » quoiqu'ils fussent divisés en chevaliers, prêtres et servants d'armes. Les premiers, je le reconnais, étaient plus particulièrement réservés à la guerre, mais ils devaient, quand les circonstances l'ordonnaient, descendre aux emplois plus modestes ; en un mot, pouvant le plus, ils pouvaient aussi le moins. Eux seuls, au reste, d'après une ordonnance d'Alexandre IV, avaient le droit de revêtir le froc noir ou manteau à pointe.

Digitized by Google

moire, purent, comme on va le voir, remplir aisément ces conditions.

La race des Baulat peut revendiquer une part de droit d'aînesse dans la grande famille féodale. — ARNAUD DE BAULAT, seigneur de Préneron, s'alliait, en 960, à N..., fille de Bernard Othon, comte de Fezensac (1) et succombait, quelque temps après, dans un combat en champ clos. — Un de ses descendants, ARNAUD-GUILHEM DE BAULAT, se montre au nombre des seigneurs de Bigorre en 1070. — Un autre ARNAUD DE BAULAT se trouva, en 1132, à une donation de Bernard de Troncens et de sa femme en faveur de Sainte-Marie de Madiran qui, par son intercession, avait obtenu de la Mère de Dieu la naissance tardive de leur fille Palonia (2). — GUILHEM DE BAULAT, assista (1187) à la concession de Bertrand de Goth accordant, sur ses terres, à l'abbaye de la Grand'Selve, le *droit de faire depaistre les bestiaux* (3). — PIERRE DE BAULAT « Petrus de Baulato, miles, » fut également associé, l'an 1234, à plusieurs œuvres de charité pieuse (4).

Pierre et Bidon de Baulat, dont les nobles actions, comme frères de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, vont être ici spécialement retracées, ne furent pas les seuls de leur lignée qui furent admis dans cet ordre. Un de leurs devanciers, JACQUES DE BAULAT, y était entré avant 1251 sous Pierre de Villebride, 17e grand-maître. Cette année-là, au mois de mai, il figure au contrat de mariage de Fortaner de Cassagne, écuyer du comte d'Armagnac, avec Germaine de Caillavet. Cette fête fut encore rehaussée par la présence du comte d'Armagnac et de plusieurs illustres personnages tels que : Odoart de Montaut, Poton de Montesquiou, baron d'Anglès, et Thibaut de Moncla, seigneur de Beautian. Jacques de Baulat, qui est compris dans cette compagnie d'élite, est qualifié de *chevalé de Saint-Jean-de-Jérusalem* (5). Après cette digression reprenons

(1) *Généalogie de la maison de Montesquiou-Fezensac*, édit. in-4°. Paris, 1784, page 5.

(2) Collection Doat, vol. 152, fol. 193. Bibl. Imp., § des Mss.

(3) Collection Doat, vol. 77, fol. 177.

(4) Collection Doat, vol. 78, fol. 278.

(5) On n'enrôlait dans la classe des chevaliers que des hommes de bon estoc. Aussi, lorsque Raymond du Puy, deuxième grand-maître, qui vivait en 1118, vint offrir ses services à Baudouin du Bourg, second roi de Jérusalem, *ce prince regarda ce corps de la noblesse*, dit Vertot, comme un secours que le

Digitized by Google

notre rapide dénombrement de quelques autres ancêtres de nos deux héros :

Arnaud de Baulat, seigneur de Coutenx, en 1251, fit cession de la combe de Lavarcher, dépendance de son fief, aux religieux de la Case-Dieu « notum sit presentibus et futuris quod Arnaldus de « Baulato dominus de Cotencs pro se et successione sua dedit et « vendidit, pro sexagenta et tribus solidis morlanorum, Sancio, ab- « bati et fratribus Casæ Dei, etc. (1). » Bernard de Baulat suivit Géraud V, comte d'Armagnac, dans ses nombreuses infortunes et dans sa croisade contre le roi d'Aragon (2); il reçut en récompense de sa fidélité, le 6 mai 1278, la terre de Boulouix en Peyrusse-Vieille (3). — Fortaner de Baulat rendit hommage au roi d'Angleterre en 1286 (4). — Auger de Baulat, damoiseau, seigneur de Gods (Goutz) et de Preneron, fut présent à la publication des coutumes de Pardiac (1300) (5). Il se porta caution, le 21 mai 1321, de

Ciel lui envoyait. Le même auteur, toujours en parlant de l'institut naissant, ajoute ailleurs : *La plupart de la jeune noblesse accourait des différentes contrées de l'Europe sous ses enseignes.*

D'après une ordonnance de Hugues Revel, qui gouvernait le magistère en 1260, il fallait être de pure et ancienne extraction pour être admis à la profession de chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Une décision capitulaire, conformément à l'esprit des statuts, imposait aux prétendants la représentation de trois quartiers de noblesse pour certaines langues. Celle de Provence était traitée encore plus sévèrement; ceux des siens qui voulaient être reçus devaient produire un arbre de consanguinité irrécusable comprenant les bisaïeuls et les bisaïeules paternels et maternels. « Les tesmoins, dit Naberat, com- « mandeur du temple d'Ayen, — prouveront par tesmoignages, tiltres, contracts, « enseignements ou obéissances, hommages, adveus, etc., outre feront bla- « sonner les armes de quatre lignées et familles, peintes avec leurs distinctes « couleurs, en prouvant par tesmoignages ou escritures authentiques telles « armes estre vrayes, bien cogneues et anciennes, etc. » Il y avait encore les formalités secrètes de vérification généalogique. Nous les avons rapportées en détail dans l'appendice de notre notice de Cours.

Ce règlement, qui se relâcha plus tard, fut surtout en vigueur dès le début de l'institution. On peut, dès lors, conjecturer, sans trop de témérité, que Jacques de Baulat, avant son noviciat, qui dut s'accomplir de 1225 à 1240, fut tenu de rétablir sa filiation seigneuriale jusqu'en 1100. En ce siècle et le suivant, quelques novices furent reçus dans les maisons de Saint-Jean avec leurs faucons et leur meute, *cum avibus et canibus*, ce qui implique encore qualité de noblesse.

(1) *Archives des Hautes-Pyrénées*, Mss. Larcher, extrait du Nécrologe de la Caze-Dieu.
(2) *Archives des Hautes-Pyrénées*, série EE.
(3) *Histoire de Gascogne*, par l'abbé Monlezun, tome II, p. 428-29.
(4) *Idem.* *Idem.* tome III, p. 51 et 52.
(5) *Idem.* *Idem.* page 13.

Digitized by Google

la dot de 20,000 livres constituée par Jean, comte d'Armagnac, à sa sœur Mathe, lors du mariage de celle-ci avec Bernard d'Ezi d'Albret (1). — Pierre de Baulat, chanoine et archidiacre de Savenez, qui assista au mariage de Guitard d'Albret et de Mascarose (2), sœur du vicomte de Fezensaguet, le 21 mai 1321 (3). — Baulat de Baulat « nobilis et potens vir Dominus de Prato-Nayrone, de Lupiaco, de « Ferragudiò et hospitio Sancti-Juerii, prope Rapistagnam in Albi- « gesio,» fut un des témoins du comte d'Armagnac lorsque celui-ci prit possession du comté de Gaure, le 21 mai 1388 (4). — Georges de Baulat, qui reçut de la royauté reconnaissante, en retour de ses bons offices, la fonction de bayle de Rabastens, en Albigeois, le 26 juin 1463 (5). — Robert de Baulat, qui constitua la dot de sa

(1) Collection Doat, vol. 182.

(2) Doat, vol. 191.

(3) Son testament, qui comprend 13 pages in-folio, est enregistré en entier dans la Collection Doat, vol. 45, folio 149 et suivants.

(4) Collection Bourotte, vol. 159, fol. 460. Bibl. Imp., § des Mss.

(5) Les personnages qui précèdent et qui suivent sont écrits dans les documents ou les ouvrages cités : tantôt *Beaulat*, *Baulat*, et tantôt *Beaulac*, *Bolac*; malgré leur différence d'orthographe, ces noms désignent les membres d'une même famille ou de ses branches et quelquefois les mêmes individus. D'où viennent ces variations sensibles surtout dans les désinences AT et AC ? Notre réponse serait longue, si nous voulions nous engager dans tous les développements étymologiques qu'elle comporte. Nous réduirons donc notre leçon à quelques remarques. Le génie particulier de chaque dialecte traduit à sa manière les terminaisons des mots : l'un affectionne l'AC, l'autre lui préfère la dentale AT ; un troisième enfin ne retient que l'A. Cette règle est loin d'être immuable, car, là où elle règne, des phénomènes inverses se produisent et les deux modes coexistent souvent dans le même idiome. Les causes sont multiples, prenons les plus simples, c'est-à-dire celles qui ne nous obligent pas à remonter à l'occupation romaine. D'abord, du XIIIe au XVIIIe siècles, il est très-facile, dans la lecture des manuscrits, de confondre les C et les T qui se ressemblent très-bien, trop bien même, puisque ces deux consonnes ont la barette transversale. Le T a cette forme *t* et le C celle-ci *c*. Les paléographes qui dépouillent journellement de vieux titres, sont frappés des altérations fréquentes subies par les noms propres avant que la loi de fixité officielle eût été proclamée. Au moyen âge et postérieurement les officiers publics étaient exposés à toutes sortes d'erreurs et de bizarreries orthographiques, occasionnées par le mauvais accent d'une clientèle plus qu'ignorante.

Ce n'est pas tout ; les copistes, selon qu'ils étaient autochthones ou ne l'étaient pas, obéissaient aux habitudes de leur éducation ou au penchant de leur terroir, et ramenaient, dans le cas douteux, l'écriture au type vrai ou faux qu'ils s'étaient créé. La prononciation d'ailleurs, alors comme aujourd'hui, était souvent flottante ; il y a des lieux où l'on ne peut décider si l'on entend AC ou AT. Peut être encore les lois de la permutation des muettes atteignent-elles les finales sans qu'on puisse en fournir la raison. L'orthographe des noms de la langue officielle n'était pas elle-même à l'abri de ces vicissitudes : Louis, par exemple, s'est écrit *Louys*, *Loys*, *Loix*, *Lodoix*, *Hlodovicus*, *Hlodoveus*,

Digitized by Google

sœur Gastonne de Baulat, lors de l'union de celle-ci avec Antoine de Thezan, le 9 septembre 1499 (1).

C'est de cette vieille race qu'était issu Pierre de Baulat (2), dit Trébons, chevalier de Rhodes, que Bosio désigne en italien comme nous en français, puisqu'il l'appelle *fra. Pietro de Baulac detto Trebon.* En 1480, d'Aubusson avait repoussé victorieusement les assauts livrés à l'île de Rhodes par l'armée navale de Mahomet II. Cet échec du translateur de la dynastie ottomane à Constantinople pesait au cœur superbe de Soliman qui ne dissimulait pas son dessein de le venger. Le grand-maître Villiers de l'Isle-Adam, connaissant l'imminence de l'attaque, prit toutes les mesures défensives qui étaient en son pouvoir et organisa des revues. En 1522, plusieurs furent passées par le grand commandeur ou les commissaires d'ell Aguila, Veston, d'Aubin, Ricard, Marquet et Iscelin. Sur le catalogue de l'une d'elles on trouve Pierre de Baulat, dit Trébons, et d'autres gentilshommes, ses compatriotes, tels que Gilles de La Roque, Pierre d'Esparbès de Lussan, Jean de Toges de Nouailhan (3). Villiers de l'Isle-Adam, quoique doué d'autant de vaillance que son prédécesseur d'Aubusson, ne devait pas avoir la même bonne fortune. Abandonné des souverains d'Europe, absorbés par leurs querelles,

Chlodovicus, Chlodoveus. Pour ne pas invoquer des cas à l'infini dans la langue romane, nous nous bornerons aux suivants : ARMAGNAC, avant de devenir ce qu'il est, a été : *Armeniac, Armaniac, Armanhac, Amaniac, Armaiac, Arminhac, Armignac, Armaignac, Armagnacq*, etc. — JULLIAC fut : *Julhiac, Julhac, Juliat ;* — PAUILHAC : *Pauliac, Pauliat, Paulhac.* Plusieurs de ces variations s'appliquaient à la fois non seulement à diverses générations, mais aux mêmes personnes. Comme on vient de le voir, les noms propres se modifiaient d'abord au gré de l'influence dialectique et ensuite selon le caprice des tabellions qui transmettaient ces disparates à leurs successeurs. Ceux-ci les perpétuaient quand ils ne les multipliaient pas. Voilà pourquoi et comment, dans les livres et les manuscrits, l'orthographe de Baulat n'est pas toujours identique. Mais les Baulat, Beaulat, Baulac, Beaulac, Bolac ayant tous une souche commune, nous avons cru devoir réduire toutes ces diversités de forme à un type unique, qui est BAULAT.

(1) Collect. de Villevieille.—*Trésor général de D. Caffiaux ;* in-4°, tome Ier.

(2) Sa sœur Jeanne de Baulat *(Beaulac)*, dame de Trébons, contracta union avec Paul, seigneur de Cajarc et de Vieux, capitaine du château de Leucate. Leur fille, Jeanne, dame de Cajarc, en Albigeois, épousa, par acte du 9 octobre 1565, Germain de Saint-Félix, baron de Mauremont et de Clapiers, colonel de la légion de Languedoc et chevalier de l'Ordre du roi, en 1573. (*Hist. généalogique des pairs de France*, par Courcelles, tome XI, page 12, article de Saint-Félix.)

(3) VERTOT ; *Histoire des Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, tome II, p. 689.

Digitized by Google

il fut, après une lutte impossible et prodigieuse, réduit, en décembre 1522, à évacuer l'avant-poste de la chrétienté en Orient.

La chute de Rhodes dut ramener Pierre de Baulat dans le prieuré de Toulouse, puisque, le 28 juillet 1525, il prit part, avec André de Foix, François de Saint-Paul, M. de Cugnac, à une revue passée à Castres (1).

L'ordre avait transporté provisoirement son siége à Viterbe, où il ne resta pas longtemps, car Charles-Quint ne tarda pas à le doter de la position de Malte et de la régence de Tripoli (2). Etablis dans la forteresse de l'île nouvelle (1530), les Hospitaliers, selon leurs anciens statuts, reconstituèrent leur chapitre et leurs lieutenances. La charge de vice-sénéchal fut conférée à Pierre de Baulat (3). En 1531, le grand-maître, qui était toujours Villiers de l'Isle-Adam, vint à Malte pour y célébrer la fête de saint Paul et y faire dresser le plan d'un palais. Ce dernier soin l'obligea à différer son retour au château Saint-Ange (résidence militaire de l'Ordre), dont il avait laissé la garde et le commandement à son vice-sénéchal, Pierre de Baulat. La plupart des chevaliers, sous prétexte d'aller rendre leurs devoirs à leur chef, faisaient chaque jour des excursions à la ville. Durant ces descentes et ces absences, le fort restait aux mains d'un petit groupe de soldats chrétiens. Les esclaves turcs et maures, qui s'y trouvaient incarcérés, toujours à l'affût d'un relâchement de surveillance, avaient remarqué ces sorties fréquentes. Ils crurent le moment favorable pour renouveler une récente tentative d'évasion déjouée par les poursuites de Bernard Escot et la diligence de son brigantin (4). Le 26 juillet, jour de Sainte-Anne,

(1) *Histoire de Gascogne*, par J.-J. Monlezun, tome VI, page 155.

(2) « Malte fut donnée aux Hospitaliers, le 24 mai 1530, en fief, pure propriété, seigneurie utile, toute juridiction, droits royaux sous le debvoir seulement d'un epervier. » — La régence de Tripoli fut reprise au bout de quelques années par Dragut, amiral ottoman, qui fit de la capitale le centre de ses opérations. Pantaléon s'exprime ainsi au sujet de cette conquête : « Illud (*état de Tripoli*) enim Dragutus Turca ante novem annos christianis eripuerat. « Quin et Meningen insulam (quæ et Gerbi dicitur) quæ Carnano, maurorum « regi, pertinebat, magna nostrorum jactura in suam potestatem redegerat. »

(3) Bosio ; *Istoria della sacra religione di San Giovanni Gierosolimitano*.— Le sénéchal ou son suppléant était général de la cavalerie

(4) Boyssat ; *Histoire des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*. Paris, 1612 ; in-4°, page 251.

Digitized by Google

deux rais, Cara Saym, et Cara Mustafa, fomentèrent la révolte et décidèrent qu'une partie des captifs ferait irruption sur une barque remorquée dans le port. Cet esquif, dirigé ensuite vers la côte d'Afrique, ne manquerait pas de produire une heureuse diversion. Les chevaliers occupés à lui courir sus s'éloigneraient de la citadelle et favoriseraient ainsi un coup de main intérieur qui mettrait au pouvoir du reste des prisonniers l'artillerie, les vivres et les munitions. Une fois maîtres du château et pourvus des moyens de résistance, ils pourraient attendre les secours des corsaires de Gerbi ou d'une escadre du Grand-Seigneur. Tout avait été prévu et combiné par les esclaves qui étaient inspirés par deux hommes habiles et courageux. Au départ de l'embarcation, les musulmans, assujettis au transport des pierres pour les fortifications, devaient tourner leurs leviers de fer contre les gardiens des portes. Pendant ce temps leurs complices, employés aux cuisines, avaient ordre de s'emparer des canons et de les pointer sur les vaisseaux de la religion qui donneraient en mer la chasse aux fuyards. Laissons la parole à Baudoin, traducteur de Bosio, qui va nous raconter de quelle manière la vigilance de Pierre de Baulat étouffa le soulèvement. « Tout cela bien digéré pouvoit « réussir si n'eust esté le chevalier Pierre de Baulac, surnommé « Trébons, vice-seneschal du grand-maistre, lequel aussi-tost qu'il « ouit crier que les esclaves se sauvoient sur la barque de l'eau, « s'advisa promptement de monter au chasteau avec quelques « chevaliers et serviteurs, pour tirer des coups de canon contre « la barque. Dieu permit qu'il arriva aux portes du chasteau au « même instant que les esclaves des caravanes vouloient charger « les soldats qui estoient en garde. Quand les esclaves le virent venir, ils furent encore si advisez que de l'arrester par dissimulation et le laisser passer paisiblement pour faire leur effect aussi-tost qu'il auroit passé. Mais le chevalier Trébons remarqua « qu'ils estoient là en grand nombre et recogneut certaine altération en leurs fasces, qui fust cause qu'il se douta de ce qui estoit ; « et sans marchander mit la main aux armes, et y exhorta ceux « qui le suivoient, et d'autres qui revenoient, et chargea le premier « et les autres après sur les esclaves, qui se voyant descouverts, « et se trouvant pourveus de quelques armes, se mirent en defence, et firent pour quelque temps une brave résistance ; et enfin

Digitized by Google

« furent rangez et remis par la force dans leurs prisons où Trébons « les fist désarmer et resserrer estroictement (1). »

Gaussancourt, dans son *martyrologe des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, résume ainsi cette action éclatante : « Pierre « Beaulac, dit Trébons, sauva le château Saint-Elme à Malte, du- « quel les esclaves se rendaient maitres. » Il se trompe quant au théâtre du fait qui fut le fort Saint-Ange et non Saint-Elme.

Cette répression accomplie, et ce danger conjuré, le vice-sénéchal se disposa à faire feu de toutes ses pièces sur la galiote qui emportait les forçats ottomans. Mais déjà le commandeur de Noya, aidé de quelques arquebusiers, s'était élancé sur leur sillage (2). Après les avoir atteints, à force de rames, il les ramenait enchaînés. Le grand-maître, à la nouvelle de cette rébellion, accourut au château et rendit grâce à Pierre de Baulat d'avoir, par sa vigilance et son héroïsme, sauvegardé la maison et la vie des Hospitaliers. A partir de cette époque, et pour prévenir des éventualités semblables, il ordonna « de caver des fosses au bas du bourg où il fit trans- « marcher et renfermer les esclaves. »

En 1535, Pierre de Baulat était commandeur de Morlaas. Il l'était encore en 1548 puisqu'il apparut avec cette qualité (3) sur le rôle des gentilshommes qui, cette année-là, rendirent hommage, en Béarn, pardevant Mgr de Lescar (4).

Saint-Jaille, grand-prieur de Toulouse, avait été appelé au magistère par les suffrages des capitulants. Escorté d'un grand nombre de chevaliers français, il s'achemina vers la Méditerranée. La lassitude de la route, dangereuse pour son grand âge, l'obligea à s'arrêter à Montpellier où il rendit son âme à Dieu l'an de grâce 1536 (26 septembre). Son corps transporté à Saint-Gilles y reçut de solennelles funérailles. La nouvelle de sa mort fut apportée à Malte

(1) J. Baudoin ; *Histoire des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, édit. augmentée par de Naberat. Paris, 1659 ; in-fol, page 255.

(2) *Idem*, *idem*

(3) *Commenday de Morlaas.*

(4) *Collection Doat.*

Digitized by Google

par de Vârennes et Pierre de Baulat, le 10 octobre (1). Le jour suivant, il y eut convocation de toutes les langues pour procéder à une nouvelle élection magistrale. La majorité des suffrages se porta sur Jean d'Homèdes, chevalier Aragonais et bailli de Capse.

En juillet 1546, nous trouvons Pierre de Baulat pourvu de la commanderie de Saint-Custan et de la charge triennale de receveur au grand prieuré de Toulouse (2). La perception des revenus appartenait à cet emploi, dont le conseil désignait les titulaires qui, d'habitude, étaient grand'-croix. Pierre de Baulat l'exerçait donc en 1546. A cette date, en effet, le Révérendissime Jean d'Homèdes lui confia le soin de régler ou faire régler toutes les affaires financières ou litigieuses de l'ordre, telles que rentes, délimitations, revendications, etc. (3). C'est en vertu de cette procuration que Trébons en donna une à son tour à Arnaud-Guilhem de Thonas pour vider tous les procès engagés au sujet de la terre de Peyriguèva (4), administrer cette obédience et enfin y élire et révoquer à son gré tous les agents judiciaires. Seulement le fondé de pouvoirs de Pierre de Baulat fut tenu de prêter serment et de fournir des garanties pour la sauvegarde du dépôt qui lui était remis. Nous ne croyons pas inutile de transcrire au bas de la page le document qui nous fait connaître les mesures appliquées par l'Ordre à la défense et à la protection de ses intérêts (5).

(1) BAUDOIN ; *Histoire des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jerusalem*, *etc.*, page 278.

(2) *Archives du Séminaire d'Auch ;* original sur parchemin, bien conservé et côté S-27.

(3) *Idem.*

(4) Probablement Las Peyries.

(5) Sapian toutz pũs et advenir com lan de gra⁻ mil cinq cens et cinquanta, et lo sept jour deu mes de septembre, regnant tres chrestien prince Henric per la gra⁻ de Diu rey de Fransa, et tres illustre prince Henric per la metina gra⁻ rey de Nauarra, conte de Foix et de Bigorra; en lo loc de Godo, contat de de Bigorra, en pũtia de my notari et testimonis dejus escriutz, constituit en sa persona lo noble frây Pey de Baulat dict Trebons, comandan de la comandayria de la chibaleria de Senct Custan, Recebedor per la religion de Senct Johan de Jerusalem au priurat de Tholosa, ainsi que appar per la procuration a ly feicta per lo reveredissim grand mestre de la d. religion, de la quoau la tenor es atau : FRATER JOHANNES DE HOMEDES, Dei grâ. sacre Domus hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani magister humilis, etc.. Donat a Malta lo vinct et ociet deu mes de julh mil cinq cens quaranta et six ; escriuta en pargemi et plumbada deu plumb deud. ordre, et signada per F. Matheu Royer de Portal rubro, viss[c]ancilheor de lad. religion ; lo quoau dict senhor a soubstitue *(sic)* son procuray

Digitized by Google

Trébons fut élu en 1553 grand-commandeur (1). Cette dignité suivait immédiatement celle de grand-maître. Elle incombait toujours à un bailli de la langue de Provence, la première en religion. Celui qui en était revêtu exerçait de hautes prérogatives. Ses attributions comprenaient la présidence du commun trésor et de la chambre des comptes, la surintendance de l'arsenal, du grenier et le choix des officiers d'artillerie. Il avait en outre le droit de requérir, lorsqu'ils étaient vacants, soit le grand-prieuré de Saint-Gilles, soit celui de Toulouse, soit le bailliage de Manosque. Le premier était formé de 54 commanderies et le second de 35. En 1556 la mort de Poncet d'Ure laissa inoccupé le grand-prieuré de Toulouse et Pierre de Baulat en fut investi (2).

Arnauld Guilhem de Thonas, deu loc de Godo habitant, sans revocation especial et general, et que la specialitat no derrogue la qualitat *nec e converso;* Especialement et per expres a fer perchar las trãs de Peyrigneva et de sons membres, et prene toutas trãs occupadas et las recrubar en lodi Trador de Peyrignava et sons membres, a utilisat deu senhor deud. Peyrignevas et sons membres, et aqueras tenir dejus sas mas deud Arĩ-Guilhem substituit en nom deud senhor, et contra touts delinquens et contradisens los fer querer per toutas courts temporalas, la una per lautra no cessant, et en aqueras courtz fer et substituir ung ou plusours procurays, et de sentencias se aperar, si bon lo sembla. et per seguir touts et checuns proces ung ou plusours en lasd. courtz que besonh sera jusques affin de causa tant en demandan que en deffenden ; et nenmenx. Contendre touts et checuns qui se trobaran fondatarys ou autres fasen rentas alad. comandaria de Peyrigneva et sons membres dependens, et cambiar los bayles ou autres officies deud. Peyrigneva et sons membres, si bon lo semble. et en lor loc de ne crear de autres per la administration de la justicia toutas et quantas de beguadas qui bon lo semblera; et generalamen de fer dire et concever tout ainsi que si lod. senhor substituent fare si presen hy era. Et a promis lod. soubstituent de releuar indempne soubs expressa ypoca et obligation de touts et checuns ses biens et causas mobles et immobles, presens et advenir, et a voulu estre constranct et compelit per toutas et checunas riguors et compulsions temporalas segont las ordenansas realas ; et ainsi la jurat lod. soubstituent sur los sanctz quoate euangelis de Diu nostre senhor aquetz representan, sur la crotz de son pietz corporalomen de so man dreicta touquada, de novenir ny contravenir directament ny indirectament contra la tenor de pũt procuration : en pãtia de Anthoni de Soriguera et Johan de Larue dict Demolat, deud. loc de Godo habitans, testimonis ad aquo aperatz, et de my Johan de Larue, notari contal, deud. loc de Godo habitant, qui lo pũt instrument cy retengut à la requisition deud. soubstituent. Escriut et signat de ma propria man, de mon signet public et auctentic acostumat, en fe de tout so dessus.

J LARUE, *not.*

(1) Manuscrit des preuves de Malte ; Bibl. de l'Arsenal.

(2) MATHIEU DE GAUSSANCOURT. *Le Martyrologe des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem dits de Malte, contenant leurs éloges, armes, blasons.* — Paris, S. Peget, 1654; in-folio, t. II, p. 293.

Digitized by Google

Il fut durant cinquante ans l'un des personnages les plus considérables de son ordre, et termina sa glorieuse carrière en 1570.

D'après Larcher, Pierre de Baulat, dit Trébons, portait : *d'or au lion de gueules* (1).

Certaines familles étaient en croisade permanente contre les Turcs (2). Un ou plusieurs de leurs enfants, incorporés dans la sainte milice, prenaient part à toutes les entreprises héroïques et pieuses qui avaient pour théâtre la Méditerranée. La maison de Baulat parait avoir entretenu ce zèle particulier dans le cœur de ses générations. Pendant que Pierre de Baulat exerçait le sous-gouvernement de l'Ordre, un de ses proches, Bidon de Baulat, à la suite de l'étendard de Saint-Jean, allait de son côté guerroyer l'infidèle.

Jean de La Cerda, duc de Medina-Celi et vice-roi de Sicile, patronné par Philippe II, organisa en 1560 une expédition contre Tripoli. Le grand-maître, Jean de La Valette, voulut s'y associer en fournissant des galères et des chevaliers. Toutefois, sachant que le généralissime espagnol caressait le dessein d'une conquête plus facile, celle de l'île de Gerbi (3), il lui fit prendre l'engagement de ne pas détourner l'entreprise de la destination convenue et d'aller droit à Tripoli, enlevé à l'Ordre, ainsi que l'état de ce nom, par Dragut, successeur de Khairredin Barberousse et grand-amiral de Soliman-le-Magnifique. Cette promesse reçue, Jean de La Valette donna au vice-roi de Sicile l'élite de ses chevaliers, entre autres : Pachieco, Pujade, du Mas, Chauffaille, Brie, Malavicin et Bidon de Baulat. Les forces combinées, s'élevant à 14,000 (4) hommes et conduites par Jean-André Doria, cinglèrent vers le littoral barbaresque. Parvenues en face de Gerbi, le duc de Medina, reprenant son premier projet, malgré sa parole et les remontrances d'André Doria, voulut s'emparer de cet îlot où les épidémies étaient constantes.

(1) *Archives des Hautes-Pyrénées.* — Série EE.

(2) La maison de Pins, entre autres, a fourni à l'Hôpital de Saint-Jean une vingtaine de grands dignitaires ou chevaliers.

(3) Gerbi ou Zerbi (*Meninx, lotophagitis insula* des anciens) est située dans le golfe de Gabès, presque à égale distance de Tunis et de Tripoli. Ses habitants, au nombre de 30,000, sont chyites. Vertot l'appelle GELVES ; Boyssat et Baudoin l'écrivent GERBES.

(4) Il y avait, en sus des Espagnols et des chevaliers, un corps d'Allemands.

Digitized by Google

L'occupation s'effectua dans des conditions heureuses, mais peu durables. Piali, le Hongrois, élevé au sérail et devenu capitan-pacha, survint d'une façon imprévue à la tête de la flotte musulmane, accula les vaisseaux chrétiens dans le hâvre qu'il barra ensuite avec les siens. Jean de La Cerda et ses troupes se trouvaient par cette manœuvre n'avoir plus aucune issue (1).

Les Turcs célébrèrent le soir leur triomphe du jour, et les échos de la fête arrivaient jusqu'au fort. Le malheureux Vice-Roi, plus soucieux de sa vie que de sa gloire, voulut profiter de ces réjouissances pour se frayer un passage à travers le blocus ottoman. Il laissa le commandement du fort au Bayard espagnol, Alvarez de Sande, et la charge des compagnies à son fils, Gaston de la Cerda, et aux lieutenants Pachieco, Chauffaille, Brie, Malavicin et Bidon de Baulat. A la faveur de la nuit, neuf frégates, montées par Jean de La Cerda, Jean-André Doria, le comte Vicari, se mirent en mouvement et franchirent secrètement les passes. Le 15 mai, elles entrèrent dans le port de Malte. On dépêcha un messager à Philippe II pour le supplier de venir au secours des assiégés; mais Sa Majesté Catholique crut prudent de ne pas hasarder le reste de sa marine et de la garder pour défendre l'entrée des rivières dans ses États. Il répondit, en conséquence, qu'on *laissast Alvarez courre sa fortune*. Elle ne pouvait être que désastreuse, malgré le grand cœur de ce vaillant capitaine. Un ennemi intérieur allait prêter assistance à celui du dehors. Pendant que 18 canons démantelaient les remparts et décimaient la milice de Saint-Jean-de-Jérusalem, la soif la menaçait de calamités plus terribles. Un seul puits alimentait la garnison; bien que son eau fût saumâtre et morbifique, on l'avait entouré d'une circonvallation, de manière à le mieux préserver de toute attaque. Le pacha, presque découragé par l'héroïsme de la défense, eut avis, par ses espions, de l'utilité de cette source. Aussitôt ses efforts se concentrèrent sur ce point, dont la garde avait été commise à Christophe Pachieco et à Bidon de Baulat (2). Avec une poignée de chevaliers, ils résistèrent à outrance et soutinrent pendant trois heures le choc de l'armée turque. Ce splendide fait

(1) Bosio; *Istoria della sacra religione di San Giovanni Gierosolimitano.*

(2) Baudoin; *Histoire des Chevaliers de l'Ordre de l'Hospital, de Saint-Jean-de-Jérusalem.* Paris, 1659; in-fol., page 374. — Boyssat, page 762.

Digitized by Google

d'armes est celui qu'Alphonse Ulloa a glorifié dans l'une de ses œuvres (1). Les deux héros et leurs servants d'armes, écrasés par le nombre, se replièrent sur la citadelle et l'environnèrent de terrassements, avec l'aide d'ouvriers gerbins (2). Les secours, desquels dépendait le salut de la place, n'étaient pas venus. Piali, au contraire, ayant été ravitaillé et renforcé par Dragut (3), opéra avec plus de vigueur. Dans cette extrémité, Alvarez députa à Malte le pilote Barthélemy d'Alba pour redemander un envoi d'hommes et de vaisseaux. Le zèle du grand-maitre réunit à la hâte dix galères, mais la démarche échoua par le mauvais vouloir de Charles Strossi, prieur de Lombardie, qui refusa son contingent naval. A cet insuccès vint s'ajouter la conspiration des éléments qui dispersèrent des forces maritimes assemblées et commandées par Doria, dont le dessein était d'exécuter une attaque sur Tripoli (4). Si cette dernière entreprise avait réussi, Gerbi eût été débloquée par les Turcs, qui eussent abandonné une ile sans importance pour sauver une de leurs stations essentielles du littoral, centre des opérations de Dragut, le plus fidèle et le plus aimé des rais de la Porte.

Les batteries des assaillants avaient vomi 12,000 coups contre le fort de Gerbi, où Chauffailles, Brie et Baulat se signalèrent par de nouvelles prouesses et *mirent en besongne toutes sortes d'artifices et d'inventions.* Par leur activité et leur hardiesse, sept galères amarrées dans la rade furent entourées de palissades et abritées contre des assauts furieux. Alvarez avait perdu non-seulement tout espoir d'être secouru, mais encore épuisé ses citernes et consommé son bois pour la cuisson des aliments. Pantaléon rapporte que les soldats pour se désaltérer étaient obligés de distiller l'eau de mer « ut in summa æstate siti milites deficerent... nostri aliquandiu « marinas aquas distillarant et que ejus salsedinem aufferentes

(1) BAUDOIN ; *Histoire des Chevaliers de l'Ordre de l'Hospital, de Saint-Jean-de-Jérusalem.* Paris, 1659; in-fol , page 374.

(2) *Idem.* *Idem.*

(3) Dragutus accessit , atque quindecim majoribus tormentis, munitiones concussit quæ Tripoli secum advexerat. *Militaris ordinis Johannitarum Rhodiorum aut Melitensium equitum , rerum memorabilium terra marique* , etc. *Authore* HENRICO PANTALEONE. — *Basileæ , anno 1581* ; 1 vol. in-f°, p. 320

(4) Aurias autem dissipatas naves hinc inde in mari collegit. Ea tamen expeditione nostris septendecim triremes et magna pars navium interierunt. (PANTALEON, *militaris ordinis Johannitarum*, etc., p. 322.)

Digitized by Google

« dulces reddiderant. Verum lignorum materia deficiente, et cum « id eis ereptum fuit » (1). Ne pouvant plus ni faire boire ni faire manger les siens, il fondit à l'improviste sur les infidèles et les coupa jusqu'au pavillon de Dragut, qui fut atteint à la cuisse d'un coup de hallebarde. Au lieu de tirer parti de la confusion et de la déroute du camp, les assiégés s'oublièrent au butin, et les Turcs, ayant eu le temps de se reconnaître, les rejetèrent derrière les bastions, si bien ouverts par les boulets, qu'on y pouvait pénétrer à cheval. La lutte recommença de nouveau sur les murs. Les chevaliers du Mas, de la Pujade et Bidon de Baulat y *firent grand devoir avec leurs soldats* (2). Nouveau retour offensif, nouvelle surprise des lignes turques. Quoique investis de tous côtés, les Hospitaliers se battirent encore avec un désespoir gigantesque; enfin, poudreux et sanglants, ils « vindrent au pouvoir de l'ennemi. »

Cette chevaleresque conduite rappelle celle des défenseurs de Turin (3) « qui ne se voulurent jamais rendre, aimant mieux là « mourir de mâle rage, comme chiens attachés, que de perdre une « demi-heure d'honneur et de ne pas faire le devoir que requéroit « leur fidélité. »

Bidon de Baulat, avant d'être pris, avait pansé son pied blessé et caché, sous les bandes, *une chaîne d'or de trois cents escus* (4). Il fut quelques instants après jeté aux fers avec tous ses compagnons, parmi lesquels se trouvait Gaston de la Cerda, fils du malheureux Vice-Roi. Le capitan-pacha fit raser le fort de Gerbi, construire une pyramide avec les crânes des morts et tourner les voiles vers Tripoli où il reçut un accueil triomphal. Au bout de huit jours, il reprit le chemin de Constantinople. Ses galères vinrent relâcher à Malte. Le grand maître permit à son ennemi de mouiller dans la baie et de toucher terre. Il espérait par ce bon procédé obtenir la restitution de ses chevaliers. L'amiral mahométan la lui proposa de très-bonne grâce; mais cette offre généreuse étant préjudiciable à ses matelots, ceux-ci contrarièrent son exécution en déro-

(1) *Militaris ordinis Johannitarum*, etc., page 322.

(2) Boyssat, page 765. — (3) En 1537.

(4) Baudoin : *Hist. des Chevaliers de l'Hospital, de Saint-Jean-de-Jerusalem*, page 376.

Digitized by Google

bant aux recherches les captifs dont ils voulaient retirer profit. Bidon de Baulat recourut, pour se racheter, non pas à sa chaîne d'or, mais à un stratagème Il simula la réouverture de sa plaie, la perclusion de sa jambe et d'affreuses douleurs. Le seigneur turc qui le possédait n'ayant plus la perspective de la rançon, le jugeant cher d'entretien, impropre au travail et, partant, à la vente sur un marché, consentit à le laisser au grand-maître pour être agréable au pacha (1).

Dragut dut se repentir plus tard d'avoir rendu la liberté à ce chevalier; car, au siége de Malte (1565) son pied, redevenu alerte, accourut sur tous les points menacés où son bras fit merveille. Aussi Bosio rend-t-il justice à la bravoure de Bidon de Baulat qui *molte valorosomente se porta.*

Les chevaliers promettaient sur l'Evangile, dans leurs épreuves préliminaires, de ne jamais refuser le combat même lorsqu'ils étaient seuls contre plusieurs. En parcourant la petite odyssée de la malheureuse expédition de Gerbi, le lecteur a dû reconnaître comme nous que Bidon de Baulat et ses compagnons furent fidèles à leur vœu.

J. NOULENS.

OBSERVATIONS

SUR

L'HISTOIRE D'ÉLÉONORE DE GUYENNE.

(Suite et fin.)

Deux mois après la sentence rendue par le Concile (2),

(1) BAUDOIN; *Histoire des Chevaliers de l'Hospital, etc.*

(2) C'est bien *deux mois* après, et non pas seulement *six semaines*, comme l'a écrit le Dr Lingard (*Histoire d'Angleterre*, traduite par M. Léon de Wailly, t. I, p. 416). J'aurais eu beaucoup d'erreurs à relever *passim* au sujet du concile de Beaugency, mais nulle part plus que dans l'*Histoire du Midi de la France*, de M. Mary Lafon. La sentence par laquelle le divorce fut prononcé

Digitized by Google

l'ex-reine de France qui, dans son voyage de Beaugency à Poitiers (1), avait été deux fois sur le point d'être enlevée par des princes plus cupides que galants, suivant l'opinion d'un vieil historien de l'Aquitaine, Pierre Louvet (2), épousa (18 mai 1152) Henri Plantagenet, duc de Normandie et comte d'Anjou, qui ne tarda pas à monter sur le trône d'Angleterre sous le nom de Henri II. D'aucun côté, ce me semble, Eléonore ne gagna beaucoup au change. Au point de vue physique, Louis était loin d'être défavorablement partagé, et une chronique qui, j'aime à le penser, n'est pas entachée d'adulation, va même jusqu'à dire qu'il était d'une beauté remarquable, *elegantia clarus*. Henri, d'après le portrait *de visu* que nous en a laissé Pierre de

n'a pas été bien accueillie par certains historiens. L'auteur de la *Chronique de Rains*, dit qu'il aurait mieux valu que Louis VII eût *enmuré* sa femme. Jean de Serres qui, d'après Dreux du Radier « se déchaîne en furieux contre Eléonore, » dit : « dans son style extravagant, » comme parle encore Dreux du Radier : « qu'au lieu d'assembler le Synode de Beaugency, il fallait jeter cette « chienne dans l'eau, et retenir sa dot à lui justement acquise par la banque- « route de son honneur. » Le mot *chienne* me paraît justifier surabondamment les doléances d'Arcère à l'occasion des « expressions bassement énergiques » dont on s'est trop souvent servi pour décrier Eléonore. De Jean de Serres, que d'Aubigné, dans la préface de la 1re édition de son *Histoire universelle*, 1616, loue comme un historien « docte et éloquent, » on peut rapprocher ce cynique insulteur, dont parle Besly avec une sainte horreur : « entre les autres il y en « a un impudent en toute extrémité nommé Girard, qui ne fait point difficulté de l'appeler paillarde, desbordée, tenant boutique ouverte à tout le monde. »

(1) Dom Devienne a, par mégarde, avancé que l'ex-reine de France se rendit à Bordeaux. M. de Villepreux, dit (p. 44), que de Poitiers Eléonore se retira à l'abbaye de Saintes. Il cite à cet égard Boulainvilliers. (*Etat de la France*, tome IV, p. 417.) Il aurait fallu tenir compte de cette observation de M. Massiou (*Histoire de la Saintonge*, tome II, 1838, p. 8) : « cette assertion ne semble appuyée sur aucun monument historique. » La *Nouvelle Biographie générale* s'avise de faire donner à Eléonore et à Henri la bénédiction nuptiale à Bordeaux, « dans le même temple, devant les mêmes autels » où avait été célébré le premier mariage. La cérémonie eut lieu à Poitiers.

(2) « Aliénor était revêtue d'un trop bel héritage, et qui respirait une meil- « leure odeur que la peau de la panthère, qui attire après soy tous les ani- « maux, pour n'estre pas recherchée, etc. (p. 73 de son *Traité en forme d'abrégé* « *de l'Histoire d'Aquitaine, Guienne et Gascogne;* in-4°, Bordeaux, 1659). » Henri II lui-même n'était pas poussé par des motifs plus désintéressés, si l'on en croit Gervais de Cantorbéry : « *Maximè dignitatum quæ eam contingebant cupiditate illectus.* »

Digitized by Google

Blois dans une de ses lettres, la 66e du Recueil, avait des cheveux d'un blond hasardé (1), un visage carré qui lui donnait l'aspect d'un lion, un nez quelque peu retroussé, une large poitrine et des mains dont il était peu soigneux, ne se servant jamais de gants que pour tenir un oiseau sur le poing. Un exact chroniqueur, Girald de Cambrie, confirme (p. 138, du tome XVIII, du *Recueil des Historiens de France)* les renseignements fournis par Pierre de Blois, notamment en ce qui concerne la couleur plus que dorée des cheveux, couleur devenue en Angleterre, on le sait, une couleur nationale, et il ajoute quelques coups de pinceaux qui achèvent de peindre Henri II, lequel, d'après lui, aurait possédé une grosse tête, un œil verdâtre taché de sang, un teint cramoisi, une taille médiocre (2), et, pour comble de malheur, un ventre énorme (3). Quant au caractère, sans doute Louis était doux et simple à l'excès, *vir columbinæ simplicitatis*, comme s'exprime un chroniqueur; mais Henri était tellement violent et emporté, qu'il devenait souvent fou furieux et tournait, en quelque sorte, à la bête féroce, comme le témoignent assez ces deux faits racontés par le docteur Lingard : Un jour un page lui ayant présenté une lettre, il s'efforça de ses mains frénétiques de lui arracher les

(1) Mézeray dit avec son habituelle verdeur de langage, dans son *Abrégé Chronologique*, qu'elle épousa un « prince jeune, ardent et rousseau, bien capable de contenter tous ses désirs.» Les anciens chroniqueurs en parlent sur le même ton. Guillaume de Neubridge nous apprend qu'elle souhaitait depuis longtemps ce mariage plus en harmonie avec ses mœurs, *suis magis moribus congruas nuptias. (Historiens de France*, tome XIII, p. 101.) Gervais de Cantorbéry fait une semblable remarque, mais avec une crudité de termes à laquelle je crois devoir conserver le voile de la latinité : *Gallicos amplexus jam sibi decrepitos fastidiens. (Historiens de France*, tome XIII, p. 125.)

(2) Le dernier né de ses fils, Jean-Sans-Terre, fut encore moins grand que lui. Il était, dit Roger de Hoveden, d'une taille au-dessous de la médiocre, et sa figure ignoble annonçait la bassesse de son âme.

(3) Sa personne dit le Dr Lingard (t. I, p. 425) était défigurée par une disgracieuse protubérance de l'abdomen.

Digitized by Google

yeux (1), et le malheureux enfant ne put lui échapper sans avoir reçu de graves blessures (tome I, p. 426); un autre jour, on le vit, dans le délire de la rage, oublieux de la fierté royale, se rouler sur un plancher et ronger la paille qui y était étendue (t. I, p. 427) (2). Louis, enfin, aimait Eléonore d'un amour excessif, *affectu ferè immoderato*, dit Guillaume de Nangis; et Henri, tout en donnant de nombreux enfants (3) à une princesse qui avait une douzaine d'années de plus que lui, prenant en quelque sorte à tâche de venger son premier mari, lui fit souffrir, par ses continuelles infidélités, tous les tourments de la jalousie; et, d'après Gervais de Cantorbéry, essaya de

(1) Il semble qu'aveugler les gens était, au XIIe siècle, une habitude anglaise. Orderic Vital atteste, en plusieurs endroits, que le roi d'Angleterre Henri Ier, fit arracher les yeux à un grand nombre d'individus, notamment au comte de Moretoil et au troubadour Luc de Barré. Ce dernier, dans l'excès de ses souffrances, se brisa la tête contre une muraille.

(2) Le Dr Lingard prétend que cette exaspération provenait d'une excuse qu'un de ses ministres favoris, Hunet, avait pris la liberté de présenter en faveur du roi d'Ecosse. M. Aug. Thierry (*Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands*, tome III, p. 118) prétend, au contraire, que cet accès de fureur fut provoqué par la nouvelle de l'excommunication que lança Thomas Becket contre certains courtisans du roi. Les deux historiens diffèrent autant de la traduction du récit de cette scène que dans l'appréciation des motifs qui l'amenèrent. Il y a dans le texte : *Et cœpit straminis masticare festucas.* D'après M. Thierry, cela signifie que le forcené monarque mordit le matelas et en arracha avec ses dents la laine et le crin. Rien n'indique dans le texte la présence de la laine, du crin et du matelas. Il ne s'agit là que de la paille que l'on répandait alors sur les planchers et sur laquelle on s'asseyait. Bien souvent, je l'ai remarqué, les traductions de M. Augustin Thierry sont inexactes et font songer à la transformation singulière opérée par le brillant auteur des *Lettres sur l'Histoire de France* d'une modeste *table ou comptoir de changeur* en une prétendue *proclamation politique*, qui aurait été déchirée par les moines de Vézelay, transformation dénoncée par le regrettable M. Léon de Bastard dans de bien piquantes *Recherches sur l'insurrection communale de Vézelay au* XIIe *siècle.* (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome II de la 2me série, 1851.)

(3) En 1153, le 20 août, le jour même de la mort de Saint-Bernard, Eléonore mit au monde Guillaume, duc de Normandie; en 1155 (à Londres), Henri au Court-Mantel; en 1156, Mathilde qui, en 1168, épousa Henri, duc de Saxe et de Bavière, et dont naquit l'empereur Othon IV; en 1157 (en septembre), Richard Cœur-de-Lion; en 1158 (octobre), Geoffroy; en 1161 (à Domfront), Aliénor, qui épousa, en 1170, Alphonse, roi de Castille, et dont naquit notre illustre Blanche de Castille; en 1165 (à Angers), Jeanne qui épousa d'abord Guillaume II, roi de Sicile, et ensuite Raymond VI, comte de Toulouse; enfin, en 1167, le misérable Jean-Sans-Terre.

Digitized by Google

faire rompre par l'Eglise une union qui lui était devenue odieuse. Enfin, pour ne pas pas prolonger plus longtemps ce parallèle, Eléonore avait bien pu dire avec une spirituelle malice qu'elle avait épousé dans Louis VII un moine plutôt qu'un roi, *causante se monacho, non regi nupsisse* (Guillaume de Neubridge, Albéric des Trois-Fontaines, etc.), mais, plus tard, pendant les seize cruelles années qu'elle passa dans une prison (1), ne dut-elle pas bien souvent s'écrier qu'il valait encore mieux être mariée à un moine comme Louis VII, qu'à un geôlier et un bourreau comme Henri II?

J'ai été obligé jusqu'à présent de combattre, au nom des impérissables droits de la vérité, les partisans d'Éléonore. Je suis heureux de pouvoir maintenant prendre contre eux-mêmes le parti de cette reine. Outre que j'aime beaucoup mieux défendre une femme que l'attaquer, j'éprouve un plaisir tout particulier à montrer aux enthousiastes apologistes d'Éléonore que, comme ils m'en ont, je le crains, accusé déjà, je ne suis pas de ceux qui, en matière d'histoire, se plaisent à commettre à tort et à travers le crime de lèze-majesté.

On raconte que, parmi les nombreuses femmes aux-

(1) Ce fut bien *seize* années (de 1173 à 1189 inclusivement) que dura l'emprisonnement d'Eléonore, comme l'attestent Mathieu Paris et d'autres chroniqueurs dont la version a été adoptée par les Bénédictins dans une note du tome XII, p. 420, du *Recueil des Historiens de France*, et non pas *quatorze* années, comme le dit M. de Villepreux (p 72), encore moins *dix* années, comme le dit M. Aug. Thierry (p. 272 du tome III de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*). La *Nouvelle Biographie générale* prétend qu'Eléonore fut rendue à la liberté en 1184, cinq ans avant la mort de Henri II. Il aurait fallu ajouter que ce fut pour bien peu de temps, *tempore modico*, suivant l'expression de Gervais de Cantorbéry. Le docteur Lingard a eu raison de dire : « A l'exception d'un court intervalle, vraisemblablement de « quelques semaines, elle resta prisonnière jusqu'au décès de son mari. » Il est bon de remarquer que les verroux de la prison d'Eléonore ne furent tirés que pour mettre cette princesse en situation de rendre sur le continent d'importants services à son ingrat époux.

Digitized by Google

quelles Henri II s'était attaché, se trouvait une fille de Walter Clifford, baron du Hereford-Shire, à laquelle des charmes incomparables avaient valu le surnom de Rosemonde, *rosa mundi* (1). Le roi, qui savait combien Eléonore était dangereusement jalouse, avait caché cette merveilleuse beauté dans le château de Woodstock (2), où l'on ne pouvait approcher d'elle que par un labyrinthe renouvelé des Grecs. Ce labyrinthe était si compliqué que, pour ne point s'égarer dans ses inextricables détours, il fallait y être guidé par un fil que le roi gardait toujours entre ses mains. Malgré ce luxe de précautions, Eléonore, enlevant à son mari ce fil précieux, parvint jusqu'à la retraite de Rosemonde, et là, après avoir accablé sa rivale des reproches les plus injurieux, elle lui présenta de sa propre main, le poison qu'elle lui avait elle-même préparé, lui fit prendre le fatal breuvage et rassasia ses yeux du spectacle des convulsions de son agonie. Henri II, pour venger la mort de sa maîtresse, plongea Eléonore dans un affreux cachot.

Il y a dans ce récit un ensemble de circonstances tellement romanesques que la défiance du lecteur doit être, ce me semble, aussitôt éveillée. Combien cette défiance

(1) Girald de Cambrie (*de instructione principis*, dist. II, p. 129 du tom. XVIII du *Recueil des Historiens de France*) dit, avec une vertueuse indignation, au sujet des amours de Henri II : « Qui adulter anteà fuerat occultus, effectus « posteà manifestus, non *mundi* quidem *Rosà*, justà falsam et frivolam nominis « impositionem, sed *immundi* verius *Rosa* vocata palàm et impudenter abu- « tendo. »

(2) Woodstock a d'autres titres encore à la célébrité : c'est le lieu de naissance d'un héros, le *Prince Noir*, et d'un poète, Chaucer. Enfin, aux environs de Woodstock, est le château de Blenheim, monument élevé par la munificence de l'Angleterre, pour le duc de Malborough, en mémoire de la victoire remportée par lui à Blenheim. Guillaume de Malmesbury nous apprend que le roi Henri Ier avait fait enclore, à Woodstock, un vaste parc plein de bêtes fauves, et qu'il y avait joint une ménagerie où se trouvaient des lions, des léopards, des lynx, des chameaux, un porc-épic, etc.

Digitized by Google

augmentera si, en parcourant l'excellente *Histoire d'Angleterre* du Dr Lingard, on constate que ce grave auteur n'a pas daigné accorder la plus petite mention aux émouvantes aventures, évidemment fabuleuses pour lui, de la fameuse Rosemonde! Mais de quelle incrédulité ne sera-t-on pas saisi quand, remontant aux sources, on trouvera seulement, au XVIe siècle, pour garant de l'exactitude de l'historiette, Polydore Virgile, cet italien transplanté dans la Grande-Bretagne, auteur d'une *Histoire d'Angleterre* (Bâle, 1539, in-fo) pleine de mensonges (1), et le poète Jean Dickenson qui, dans ses *Parallela tragica*, a chanté en mauvais vers latins le triste sort de la belle Rosemonde. Ces deux auteurs, si peu recommandables, à qui ont-ils donc emprunté leurs renseignements sur l'empoisonnement de Rosemonde par Eléonore? Ce n'est point à coup sûr aux principaux chroniqueurs anglais des XIIe et XIIIe siècles, à Matthieu Paris, à Roger de Hoveden, à Robert de Glocester, etc. Ce n'est pas même au suspect compilateur Jean Bromton, qui se contente de dire: « Le roi avait fait à cette jeune fille ardemment aimée « une demeure *(cameram)*, près de Wodestoke *(sic)*, « d'une admirable architecture, semblable à l'ouvrage de « Dédale, de peur que, par hasard, elle ne fût facilement

(1) Polydore Virgile me paraît avoir été très-équitablement apprécié dans ce distique :

« Virgilii duo sunt, alter Maro, tu Polydore
« Alter ; tu mendax, ille poeta fuit. »

« Il y a eu deux Virgile, l'un qui s'appelait Maro et l'autre qui s'appelle Po-« lydore; tu es le menteur, il fut le poète. » Quand Dreux du Radier donne à Polydore Virgile le surnom de « Tite-Live de l'Angleterre, » s'il parle sérieusement, il fait à la fois une cruelle injure à Tite-Live et à l'Angleterre. Mais je ne puis me persuader que ce ne soit pas là une mauvaise plaisanterie. Un vieil auteur, trop peu connu, et sur lequel je compte publier bientôt une notice développée, Florimond de Ræmond, a, dans son *Anti-Christ* (édition de 1607, p. 223), dit en bon juge que P. Virgile « s'est en mille endroits mesconté, pour avoir esté trop crédule. »

Digitized by Google

« découverte par la reine.. Mais elle mourut bientôt, et « auprès de Godestowe, non loin d'Oxford, elle fut ensevelie dans un tombeau convenable, placé dans le chœur « de la chapelle du monastère, et sur lequel on lit l'inscription suivante :

Hic jacet in tumbà *Rosa mundi*, non *Rosa munda*
Non redolet, sed olet quæ redolere solet, etc. (1).

Voilà tout ce que dit Bromton! Rosemonde mourut bientôt dans l'impénétrable asile qui lui avait été assigné par l'ombrageux amour de Henri II, *illa citò obiit*. Qui donc trouvera dans ces simples mots le droit d'accuser Eléonore d'avoir été l'auteur de cette mort? Bromton a fourni, dit très-bien sir James Mac'intosh (*Histoire d'Angleterre*, traduction de Defauconpret, tom. Ier, p. 285) « les éléments de l'histoire, mais il donne clairement à « entendre que Rosemonde mourut de mort naturelle (2). »

(1) On doit au poète anglais Owen une épigramme latine sur le même sujet et où se retrouvent les mêmes déplorables jeux de mots. Voir ou plutôt ne pas voir dans l'ouvrage de Larrey (p. 138) un quatrain qui est présenté par l'auteur comme la traduction de l'épitaphe de Rosemonde. Le premier vers donnera une suffisante idée des trois autres : « Ci-gît dans un *triste* tombeau. » Le docteur Lingard fournit, d'après Roger de Hoveden, d'authentiques détails sur la sépulture de Rosemonde (p. 510 du tome Ier) : « Elle s'était retirée au couvent de « Godstow, où elle tâcha, par l'amendement de sa vie, de racheter le scandale « de son ancienne incontinence. Henri, pour l'amour d'elle, fit beaucoup de « présents aux religieuses qui, par reconnaissance pour sa mémoire, l'enterrèrent dans leur chœur, suspendirent un poêle de soie sur sa tombe et l'entourèrent de lampes et de cierges. Hugues, évêque de Lincoln, désapprouva « leur conduite. La religion, leur fit-il observer, n'établit aucune distinction « entre la maîtresse d'un roi et la maîtresse de tout autre individu. Par ses « ordres, le corps fut enlevé et enterré dans le cimetière commun. »

(2) Isaac de Larrey a été assez honnête et assez modéré pour n'attribuer à Eléonore que d'homicides intentions : « Elle aurait, dit-il (p. 137), fait périr cette rivale, si la mort ne l'en eût délivrée. » La réserve du romancier Larrey est une dure leçon infligée aux historiens qui ont transformé Eléonore en une autre Médée.

Digitized by Google

L'habile historien ajoute que, dans tous les cas, ce n'aurait pas été une jalousie récente qui aurait suggéré un pareil crime à Eléonore, puisque le plus jeune fils de Henri II et de Rosemonde était âgé de vingt ans lors de la rébellion des princes (1). Tout ceci me paraît péremptoire, et l'empoisonnement de Rosemonde par Eléonore ne peut être, pour tout critique digne de ce nom, qu'une méprisable légende qu'il faut enfin abandonner exclusivement aux poètes et aux romanciers (2).

S'il me fallait énumérer ici tous ceux qui ont rendu Eléonore responsable de la mort de Rosemonde, ma tâche serait considérable. Le P. Arcère devrait être cité à côté de Dom Devienne (3). La plupart de nos historiens contemporains devraient être mentionnés, et si M. Augustin Thierry se dérobait à mon énumération parce qu'il dit seulement : « La tradition vulgaire accuse Eléonore d'avoir « fait périr par le poison une des maîtresses de son « mari (4), M. Le Roux de Lincy n'y échapperait pas, lui,

(1) On pourrait, à la rigueur, se demander si elle était donc bien jalouse cette Eléonore, qui fut la protectrice dévouée de Geoffroy, un des deux fils que Rosemonde donna à Henri II ; cette Eléonore qui, d'après Roger de Hoveden, alla tout exprès à Rome faire de puissantes démarches afin d'obtenir pour ce bâtard, non l'évêché d'Evreux, comme le dit M. de Villepreux (p. 74), mais l'archevêché d'Yorck, comme le dit Lingard, d'après de nombreux chroniqueurs.

(2) Chacun a lu le roman de Walter Scott. On connaît, sans doute, beaucoup moins l'opéra de *Rosemonde*, par Addison, le poëme du même nom, en trois chants, par M. Briffaut, et la tragédie, encore du même nom, de M. E. de Bonnechose. Je crains que beaucoup d'autres auteurs n'aient eux aussi sur la conscience quelque tragédie dont Rosemonde est l'héroïne.

(3) Dom Devienne s'appuie sur Rapin de Thoyras, dont l'*Histoire d'Angleterre*, surtout dans l'édition donnée en 1749 par Lefèvre de Saint-Marc (16 vol. in-4°), a beaucoup plus de valeur que ne semblerait le montrer le conte que lui emprunte ici l'historien de la ville de Bordeaux.

(4) Tome IIIe de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, (p. 272), un peu plus haut (p. 272), M. Aug. Thierry avait dit : « La du- « chesse d'Aquitaine, passionnée et vindicative comme une femme du Midi... » Ces épithètes conviennent bien mieux à une aïeule d'Eléonore, Emme ou Emmeline, fille de Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois, et femme de Guillaume

Digitized by Google

qui, dans ses *Femmes célèbres de l'ancienne France*, p. 135, raconte, sans hésiter, le « trait de sauvage éner-« gie » d'Eléonor, et M. Henri Martin n'y échapperait pas non plus, lui qui, dans son *Histoire de France*, 4e édit., tom. IIIe, p. 492, dit, avec aussi peu d'élégance que de vérité : « Henri, *qui savait la reine capable de tout*, avait « construit, en forme de labyrinthe, le château de Woods-« tock, pour y cacher sa principale maîtresse, la belle Ro-« semonde. Eléonore pénétra, dit-on, dans les détours de « Woodstock, et poignarda ou empoisonna Rosemonde de « sa propre main. » Enfin, auprès de Dreux du Radier, je devrais citer M. de Villepreux qui nous assure qu'Eléonore « profita d'une absence de son mari pour se rendre à « Woodstock, » et qui, renonçant à mettre dans la main de l'épouse outragée le fil classique, ajoute que « guidée « par la jalousie, elle n'eut pas de peine à trouver Rose-« monde. » *Il paraît*, continue M. de Villepreux, « que « dans un moment de fureur et de rage, elle lui arracha « les yeux (1); d'autres disent qu'elle l'empoisonna. »

Ce fut pour punir Eléonore d'avoir excité ses fils à se révolter contre lui que le roi d'Angleterre l'enferma dans une prison où son implacable ressentiment la retint tout

Frierabras, IVe duc d'Aquitaine, qui, ayant rencontré dans la plaine de Thalmont la vicomtesse de Thouars, son heureuse rivale, la renversa de son cheval, lui prodigua les plus sanglants outrages, et, pour suprême ignominie, la livra, pendant une nuit tout entière, à la barbare lubricité des gens de sa suite (Pierre de Maillezais, *De Antiquit. Eccles. Malleac)*.

(1) J'avoue que c'est pour la première fois que j'entends parler de cette atroce particularité. M. de Villepreux cite, à cet endroit, Bromton qui, on le sait, ne mentionne pas plus les yeux arrachés que le breuvage empoisonné. Il est vrai que M. de Villepreux cite aussi M. Thibaudeau, lequel reste par conséquent atteint et convaincu d'avoir, de son autorité privée, representé dans son *Histoire du Poitou* (tom. Ier, p. 102) la pauvre Rosemonde « *si méchamment* » aveuglée par la reine. Je regrette qu'un écrivain aussi judicieux que M. de Villepreux, ait fait à un historien aussi peu judicieux que M. Thibaudeau l'honneur de le suivre les yeux fermés.

Digitized by Google

le temps qu'il vécut. Si l'on ne peut s'empêcher de trouver bien coupable la conduite de cette mère qui entraîne ses enfants dans une lutte qu'un parricide couronna (1), on ne peut, d'un autre côté, que trouver bien cruelle la longue captivité à laquelle fut condamnée cette princesse si agissante (2); et, somme toute, on est autorisé à déclarer que les souffrances de l'expiation dépassèrent de beaucoup la grandeur de la faute, et que, à cet égard, Eléonore a plus de droits à la pitié de l'histoire qu'à sa sévérité.

Délivrée enfin par la mort d'Henri II, Eléonore vit-elle du moins luire pour elle des jours heureux? Non, une sinistre malédiction pesait sur elle (3). Sa vieillesse fut

(1) Henri II, mourut en proie à une fièvre chaude causée par la dernière révolte de ses enfants, et surtout par la trahison de celui d'entre eux sur l'affection duquel il comptait le plus, Jean-Sans-Terre. Il faut lire dans Roger de Hoveden, le plus fidèle et le plus éloquent de tous les chroniqueurs de cette époque, le navrant récit de ses derniers moments. Tout le désespoir du vieux roi mourant en maudissant ses enfants et se maudissant lui-même semble avoir passé dans le texte ému de son chapelain.

(2) La plus patiente attention se fatigue à chercher dans l'histoire les mille souvenirs de ses incessants voyages. Ce n'est pas seulement dans la première moitié de sa vie qu'on la voit parcourir continuellement les diverses régions de la France et de l'Angleterre. A l'âge où d'autres femmes sont accablées déjà par le poids des années, Eléonore traverse plusieurs fois la Manche, amène de Navarre en Sicile à Richard-Cœur-de-Lion sa fiancée Bérengère; de là se rend à Rome; puis, à l'appel de son fils, vole en Allemagne où elle affronte à la fois les glaces du plus rigoureux hiver et les dangers d'un voyage en pays ennemi; plus tard encore, elle va chercher en Espagne, à la cour de son gendre, le roi de Castille, la princesse qui devait être la mère de notre glorieux saint-Louis, et ce dernier acte doit, ce me semble, protéger à jamais en France la mémoire de l'intrépide voyageuse.

(3) S'il fallait en croire Bromton (p. 215 du tome XIII du *Recueil des Histriens de France*), ces menaçantes et prophétiques paroles avaient été adressées à l'adultère Guillaume IX, par un saint personnage : « jamais aucun de vos « descendants n'aura qu'une néfaste destinée, *nusquem proles de vobis veniens « fructum faciat felicem.* » En 1112, Guillaume X, se révolta contre son père, et, à la suite de cette révolte, l'Aquitaine fut pendant sept ans dévorée par la guerre civile (Raoul de Dicet, p. 729 du tome XIII des *Historiens de France*). Richard-cœur-de-Lion, d'après Girald le Cambrien (ibid, tome XVIII, p. 156) et aussi d'après Bromton (ibid, tome XIII, p. 215), répétait que ses frères et lui étaient tous venus du diable, et qu'ils retourneraient au diable. Si je ne craignais, pour parler avec Matthieu Paris, « d'abuser par trop de prolixité de la patience du lecteur » je citerais plusieurs autres particularités qui achèveraient de prouver combien cette étrange famille sembla pendant plusieurs générations obstinément vouée au malheur.

Digitized by Google

sombre et désolée. A cette mère si tendre, qui déjà avait été frappée dans la personne de plusieurs de ses enfants (1), était réservée la douleur de voir son fils bien aimé, Richard, longtemps retenu prisonnier par un déloyal ennemi. Rien ne peint mieux l'intensité du désespoir de cette pauvre mère que le cri empreint d'une farouche énergie qu'elle élève vers le Pape, en le priant d'obtenir du duc d'Autriche la liberté de son fils : « Au Révérend Père « et Seigneur Célestin, par la grâce de Dieu, souverain « pontife, Aliénor, *par la colère de Dieu*, reine d'Angle- « terre, duchesse de Normandie et comtesse d'Anjou. » M. J. V. Le Clerc qui, le premier, a appelé l'attention sur cette suscription vraiment caractéristique de la première des lettres (2) adressées par Eléonore au Pape, *in irâ Dei*

(1) Gervais de Tilbéry (*Otia Imperialia*) donne des détails touchants sur la mort du premier-né, Guillaume, qui vécut deux ans à peine, et que l'élégant écrivain compare à cette rosée du matin qui disparait avant le lever du soleil : *Qui velut ros matutinus, nec solis expectato calore, pertransiit* (*Historiens de France*, tome XIV, p. 15). Gervais de Tilbéry fait encore le plus poétique éloge du second des fils d'Eléonore, Henri, au court mantel, mort à l'âge de 28 ans, à Martel en Quercy, le 11 juin 1183, « le plus beau des hommes, *speciosus* « *inter filios hominum*, consolation du monde pendant sa vie, deuil de toute chevalerie quand il ne fut plus ; » et Gervais de Tilbéry n'est pas le seul chroniqueur qui déplore ainsi le trépas prématuré de ce prince : Girald de Cambrie prodigue, à cette occasion, toutes les ressources du dithyrambe et de l'élégie (p. 130, 131 du tome XVIII du *Recueil des Historiens de France*). Voir encore sur la mort du jeune Henri Raoul de Dicet, Roger de Hoveden, Geoffroy, prieur du Vigeois etc). Enfin, trois ans après (août 1186), un affreux accident enleva à l'affection d'Eléonore un troisième enfant, Geoffroy, qui renversé de cheval dans un tournoi, fut broyé sous les pieds des chevaux des autres combattants (Roger de Hoveden, Guillaume de Neubrige).

(2) Ces lettres ont été publiées par Rymer, *Fœdera, Conventiones, litteræ*, etc., tome I, édition de Londres, 1727, p. 72, 74, 76 ; tome I, édition de La Haye, 1745, p. 23, 24, 25 ; tome I, édition de Londres, 1816, p. 56, 57, 58 ; par Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, partie II, p. 862, 867, par les éditeurs du tome XIX du *Recueil des Historiens de France* (*Dom Brial, Naudet et Daunou*), 1833, p. 277, 279. Dans ce dernier ouvrage ces lettres sont attribuées à Pierre de Blois *Sub personâ Alienoræ*. Il y a d'autres lettres d'Eléonore, assez courtes et peu importantes dans le *Spicilegium* de Dom Luc d'Achéry, tome II. Voir encore Dom Martène, *Amplissima Collectio*, tome I, et Tanner, *Bibliotheca Britannico-Hibernica*, p. 28. Ces diverses lettres ont valu à Eléonore l'honneur de prendre place parmi les femmes Auteurs. (Vossius, *de Philologiâ*, Amsterdam, 1650, p. 82.) M. J.-V. Le Clerc rend Pierre

Digitized by Google

regina Anglorum, se demande, devant cette éloquente révélation de tous les chagrins et de toutes les terreurs de la mère infortunée, si elle ne regrettait pas alors le temps où elle était reine de France, et je crois pouvoir répondre que ce regret du bonheur perdu par sa faute dut être une des plus âpres douleurs de sa vie.

Bientôt la tragique mort de Richard Cœur-de-Lion vint mettre le comble au malheur d'Eléonore. La flèche qui tua le fils, objet de sa prédilection (1), frappant au cœur ses plus chères espérances, elle se retira dans le monastère que Robert d'Arbrissel venait de fonder à Fontevraud (2); mais au lieu d'y chercher pour sa douleur d'austères apaisements, comme l'ont prétendu quelques trop bienveillants défenseurs de la veuve... d'Henri II, elle en sortit fréquemment, continuant à déployer une infatigable activité

de Blois responsable des périodes affectées et entortillées de la première lettre au Pape Célestin, surtout des citations d'Ovide et du philosophe Anarchasis, dont la seconde lettre est émaillée, et du calembour qui la dépare, calembour commis au sujet des légats qui ne partent jamais : *ligati potius quam legati*. Déjà, dans le tome XV de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 397, 398, on avait analysé et commenté ces lettres dans la notice sur Pierre de Blois.

(1). J'ai publié dans les *Actes de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, tome XXIV de la 3me série, 1862, une petite dissertation intitulée : *du meurtrier de Richard-Cœur-de-Lion*, dans laquelle j'ai cherché à montrer que ce meurtrier fut probablement Pierre de Basile, mais que ce ne fut certainement par Bertrand de Gourdon.

(2) M. de Pétigny (de l'Institut), dans un très-savant mémoire sur *Robert d'Arbrissel et Geoffroy de Vendôme (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome V, de la 3me série, 1854), place cette fondation dans les premiers mois de l'an 1201, date que je recommande à l'attention de tous ceux qui ont fait remonter cette fondation à l'an 1000 (*Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, par M. Bouillet, édition de 1861), à l'an 1199 (*Dictionnaire général de Biographie et d'Histoire* etc., par MM. Ch. Dezobry et Th. Bachelet) et *Histoire de France*, par MM. H. Bordier et Ed. Charton, tome 1, p. 304), etc.. M. de Pétigny repousse énergiquement les attaques qui ont été dirigées contre Robert d'Abrissel, « ce divin semeur de paroles, » comme l'appelle son biographe Baldric, et il complète la réhabilitation qui en avait été déjà entreprise par Dom Rivet, dans l'*Histoire littéraire de la France*, et par le P. Noël Alexandre (*Historia ecclesiastica veteris novique testamenti*; in-fo, tome VI, 1699).

Digitized by Google

et une indomptable énergie. Presque octogénaire, elle résista vaillamment à tous les efforts d'Arthur de Bretagne, son petit-fils, qui l'assiégea (1202) dans le château de Mirebeau, et elle n'échappa à l'outrage d'une nouvelle captivité que par l'arrivée de ce Jean-Sans-Terre qui devait, quelques jours après, en égorgeant Arthur de Bretagne, souiller si horriblement la victoire à laquelle sa mère avait dû sa délivrance (1). Ce sang généreux d'un enfant de quinze ans fut le dernier que, dans sa criminelle et fatale famille, vit répandre la vieille reine. Elle ne tarda pas à s'éteindre à Fontevraud (31 mars 1204 (2), obtenant de la naïve reconnaissance des moines (3) cet éloge si démesuré qu'il ressemble à une perfide épigramme : « elle releva la noblesse de sa naissance par l'honnêteté « de sa vie, l'embellit par la grâce des mœurs, l'orna des « fleurs de la vertu, et par l'éclat de son incompara-

(1) Je sais bien que la culpabilité de Jean-Sans-Terre n'est pas démontrée devant l'histoire, mais la rumeur publique lui prêta ce nouveau crime, et si jamais le soupçon des masses fut légitime, ce fut quand il atteignit, en cette sinistre circonstance, un homme dont Mac'intosh a pu dire : « Peut-être n'est-il pas de Prince dont la mémoire soit à la fois plus méprisable et plus odieuse. »

(2) C'est la date adoptée par Moréri, par le P. Labbe, par le P. Anselme, par l'abbé de Camps, par les Auteurs de l'*Art de vérifier les Dates*, par Dreux du Radier, par M. J. V. Le Clerc, par M. Le Roux de Lincy, etc.. M. de Villepreux, met cette mort au 30 mars 1204. M. Massiou (*Histoire de Saintonge*) fait mourir Eléonore un an trop tard (1205); en revanche, M. Paul Tiby (*Dictionnaire de la Conversation*) la fait mourir un an trop tôt (1203). Mézeray, Larrey et quelques autres, ont commis une grosse errreur en avançant que Jean-Sans-Terre n'osa tuer son neveu Arthur pendant la vie d'Eléonore.

(3) Il y a dans la notice de l'abbé de Camps une considérable énumération des donations faites par Eléonore à divers monastères. Mais l'abbaye de Fontevraud, où Richard-Cœur-de-Lion était enseveli non loin de Henri II, fut le principal objet de ses libéralités. « Méprisant pour ainsi dire les autres « communautés, dit le nécrologe de Fontevraud, *Religiones alias quasi sper-* « *nens*, elle voulut être enterrée dans notre église. » M. Massiou cite, parmi les bienfaits accordés par Eléonore à Fontevraud, une rente perpétuelle de cent livres sur l'île d'Oleron, pour la célébration d'anniversaires, et une autre rente de cent livres sur la seigneurie de Marans, pour fournir indéfiniment, chaque année, des voiles et des tuniques aux religieuses (*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, tome II, p. 188).

Digitized by Google

« ble pureté, surpassa presque toutes les reines du « monde (1). »

Je n'ai rien à ajouter au brillant tableau que M. de Villepreux, s'aidant si heureusement des travaux de Raynouard et de Fauriel, nous retrace de la féconde influence d'Eléonore sur la littérature provençale. Eléonore fut pour les poètes d'outre-Loire une muse inspiratrice; et, pour employer une image chère aux troubadours, je dirai qu'elle a été pour ces poètes ce qu'est l'aurore pour les oiseaux. Autant je crois à la puissance de l'essor que prit le *gay-savoir* sous la vivifiante protection d'une princesse qui aimait beaucoup la poésie et encore plus les poètes, d'une princesse dont l'aïeul, Guillaume IX, et dont le fils, Richard-Cœur-de-Lion, ont composé de si gracieuses stances, autant je crois peu au rôle de législatrice des mers que l'on voudrait lui faire jouer. Malgré la savante discussion à laquelle s'est livré M. de Villepreux pour attribuer à Eléonore l'honneur de la rédaction du Code d'Oleron (2),

(1) Dreux du Radier a été le premier, que je sache, qui ait cité, d'après Dom Jean-de-La-Mainferme (*Clipeus Nascentis Ordinis Fontebraldensis*, 3 vol. in-8°, 1684), cet extrait du nécrologe de l'abbaye de Fontevraud, et c'est à lui que sont venus tour-à-tour l'emprunter Dom Brial (tome XVIII, du *Recueil des Historiens de France*, p. 589), M. J. V. Le Clerc, M. de Villepreux. Au pompeux éloge d'Eléonore par les moines de Fontevraud, éloge qui ne tend à rien moins qu'à la transformer en hermine, on peut opposer ces lestes paroles de Bayle : « cette reine mourut chargée d'années et de péchés. » Mezeray a fait d'Eléonore une oraison funèbre un peu plus longue, mais qui n'est pas plus flatteuse, il l'appelle notamment : « Cette femme consommée en toutes « sortes de méchancetés. » Le P. Arcère a trouvé peu convenable l'apothéose d'Eléonore dans le nécrologe de Fontevraud, et il a dit à ce sujet : « La recon- « naissance a son bandeau comme la haine. Le vrai s'altère et se perd dans « leurs fausses couleurs (*Histoire de la Rochelle*, tome I, p 193).

(2) M. Massiou (*Histoire de la Saintonge*, etc., tome Ier, p. 525) dit dans un passage que je tiens à reproduire : « C'était en Saintonge, et dans l'île d'Oleron « qu'elle affectionnait particulièrement, que l'épouse délaissée venait chercher « la solitude dont elle avait besoin. Debout, sur les grèves de l'Océan, elle « aimait à promener ses regards pensifs sur cette mer agitée, image du trou- « ble de son âme, etc., » Quand un historien écrit de telles phrases sous la dictée de sa fantaisie, comment veut-il être écouté quand il vient nous affirmer,

Digitized by Google

je réclame la permission de penser avec César Cantu (*Histoire Universelle* traduction française, t. XIII, p. 64) et avec un assez bon nombre d'autres érudits, que ce prétendu règlement maritime est antérieur au règne de cette princesse, et que ce recueil des usages de l'Océan, comme le recueil des usages de la Méditerranée, n'a d'ailleurs, à proprement parler, jamais eu force de loi. Irréconciliable ennemi de tout ce qui est tradition douteuse et gratuite assertion, j'attendrai, pour admettre l'intervention d'Eléonore dans la rédaction et dans la promulgation du Code d'Oleron, que l'on exhibe devant moi, je ne dirai pas le document original, comme ce candide membre de la Convention qui écrivit au Conservateur de la Bibliothèque Nationale pour lui demander en communication le bulletin des lois de Minos (1), mais du moins une décisive attestation de quelque chroniqueur du moyen-âge.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

sans alléguer aucune sérieuse autorité, que « ce fut pendant un séjour qu'elle « fit dans son île favorite, qu'appelant autour d'elle les hommes d'âge et de « savoir, interrogeant l'expérience des vieux mariniers, l'héritière des ducs « d'Aquitaine fit rédiger le fameux Code nautique connu sous le nom de Rô- « les ou Jugement d'Oleron ? »

(1) D'après un charmant récit de Charles Nodier, récit inséré dans la *Revue de Paris*, ce fut Hérault de Séchelles, l'auteur du sarcastique opuscule : *Visite à Buffon*, qui, jaloux de donner à la France une parfaite constitution, voulait s'éclairer de la sagesse du vieux Minos.

Digitized by Google

LES GASCONS CÉLÈBRES.

POÈTE DASTROS.

(*Suite et fin.*)

Dastros fut d'ailleurs tout-à-fait de son siècle par la variété de ses poésies; il adressa des épigrammes aux médecins, au père doctrinaire Gardei ; il se vengea en très-bons vers de quelques passants qui lui avaient volé ses muscats et d'un larron qui lui vola 42 écus le jour des Rois 1645 ; il fit des vers pour maître Adam, le spirituel menuisier de Nevers, des anagrammes pour dame Margot, pour demoiselle Marguerite de la Roche, pour demoiselle Anne Cayrel, pour demoiselle Anne de Lasplagnes et quelques autres demoiselles.

Ses poésies ne sont pas seulement pleines d'esprit, d'entrain, d'harmonie imitative et descriptive, elles offrent encore des renseignements précieux sur les usages et les mœurs de son époque : grâces à lui nous savons que le safran était en grand usage dans la cuisine gasconne :

Que nou y manque pas lou safran ;

que les gâteaux de Marsoulan, *las couquètos de Marsoulan*, jouissaient d'une excellente réputation.

Il ne nous laisse pas ignorer que le peuple redoutait par dessus toute chose l'arrivée du fourrou (garnisaire) et celle du brigadier chargé de seconder la perception des impôts. Nous avons déjà dit avec quelle fidélité il nous initie à tous les détails des travaux agricoles, à la vie des paysans, à leurs tribulations et à leurs joies ; il est à l'agriculture de la Gascogne ce que Virgile et Varron sont à celle de Rome.

Les points de comparaison qu'il nous fournit prouvent que l'exploitation du sol était justement il y a deux cents ans ce qu'elle était encore il y en a trente. Bien que les procédés agricoles, les assolements, le système du métayage soient aujourd'hui ce qu'ils étaient en

Digitized by Google

1647, nous pouvons constater néanmoins les améliorations notables qu'offrent aujourd'hui le rendement des terres, la nourriture et le bien-être du paysan. Il nous fait connaître enfin l'idée que les Gascons du XVIIe siècle se faisaient des pouvoirs absolus d'un gouverneur, ce qui n'est pas une notion indifférente :

Nos personnes, nos biens entre ses mains il a ;
Il en peut disposer comme moi de cela.
Dieu tout prumiè et puis le roy ; Diou lou maintienne !
Puis moussu Depernoun a tout pouvoir en Guienne ;
Ainsi mons Depernon a pouvoir en ce lieu
Autant que le roy même, é mès autant que Dieu ;
Il peut faire et défaire et dire ce quou plasio ;
Peut nous faire périr et peut nous faire gracio ;
Il peut nous envoyer les gendarmes s'il veut,
S'il les veut achasser, achasser il les peut...

Voilà un singulier baragouin, dira-t-on ; ceci tient à la fois du patois de Dastros et du français de la Jessée ou de Debrac.

Dastros place ce langage bâtard dans la bouche d'un nommé Francillon, et ce Francillon est un caractère très-historique qui vaut la peine d'être remarqué... Après la conquête du midi de la France par les croisés de Simon de Monfort, les Français furent en horreur aux populations méridionales qui les désignaient sous le nom dédaigneux de *Francimans*....

Mais il n'est pas de conquérant qui ne parvienne à détacher quelques vaincus du parti national ; il se fait des amis, des espions dans les rangs des opprimés ; il choisit de préférence les hommes mécontents, sans argent, sans principes, et cependant ambitieux... Ces Gascons, complices des hommes du Nord, furent confondus, et c'était justice, avec les *Francimans*... Dès lors le mot primitif changeant un peu de signification, ne désigna plus un homme de France, mais un homme bégayant le français, afin de plaire aux conquérants et de se mettre en rapport avec eux.

La Gascogne fut toujours un pays pauvre ; la classe des hommes ralliés qui cherchaient à se procurer des ressources en servant les grands seigneurs, ne cessa d'aller en augmentant. Sous Henri IV et Louis XIII, plus de la moitié de la population du Midi adoptait

Digitized by Google

franchement l'annexion de la Gascogne à la France; les hommes de qualité et d'éducation apprenaient à parler français et écrivaient des livres de quelque valeur, témoins Montaigne et Dubartas; mais le petit bourgeois n'allait guère à l'école, il ne savait pas lire; dans son désir de parler la langue des vainqueurs, il en saisissait quelques mots au passage, dans la conversation des valets, des soldats, et se formait ainsi un langage moitié patois, moitié français, dont le *Francillon* de Dastros nous donne un spécimen pittoresque.

Francillon, ou le petit *Franciman*, est donc un type extrêmement curieux de l'histoire de la Gascogne ; il ne sait pas lire, mais il supplée à son ignorance par sa facilité à emprunter des mots aux gens de France et à les employer avec un aplomb imperturbable. La syntaxe n'a pas à se féliciter de sa hardiesse... que lui importe ? il n'aspire pas à l'Académie, il veut plaire à tout le monde et il y réussit.. Il fait écouter son langage boiteux par les hommes du Nord, grâces à l'esprit, à la verve comique dont il l'assaisonne; quant aux paysans devant lesquels il l'emploie, ils restent saisis d'une sorte de respect et d'estime en le voyant se servir de la langue des grands seigneurs... Aussi Jeanot dit-il à Francillon :

Bous parlats comm'un libe e nou sabets legi,
Lou grand plasé qu'et y a Francillouń dets augi.

Francillon est donc le type du parasite, du courtisan, de l'aventurier des rives de la Garonne et du Gers : il tient à la fois de Mascarille et de Figaro. Et remarquez sa bonne fortune, il n'a cessé de faire les délices du Théâtre-Français depuis Larrivey et Molière jusqu'à M. Scribe... Ce Gascon ridiculisé qui occupe une si grande place dans notre histoire littéraire et politique se place hardiment au premier rang, et usurpe une position si apparente que les simples Gascons de talent et d'esprit restent cachés sur l'arrière plan et semblent disparaître; nul ne daigne plus regarder les concitoyens des Montaigne, des Monluc, des Biron, des Montesquiou ; on ne voit plus dans les Gascons que des Francillons parasites et des Francimans ridicules.

De ces considérations générales qui touchent à la politique, revenons aux poésies de Dastros... Le vicaire de Saint-Clar passe,

Digitized by Google

dans son pays natal, pour avoir composé un poëme burlesque, resté inédit et qui obtint une grande popularité parmi ses concitoyens : peut-être se trouve-t-il dans les deux cahiers d'œuvres posthumes dont nous déplorons la perte ; il était intitulé *le Siége de Lectoure par les limaçons ;* c'était un épisode fort comique, et peut-être vrai au fond, qui se rapportait au temps des guerres civiles de l'Armagnac... L'auteur y racontait que, durant une nuit orageuse et sombre, les bourgeois de Lectoure, occupés à faire bonne garde sur leurs remparts, aperçurent dans la campagne un nombre fort inquiétant de lumières : — Voilà les ennemis ! ne manquent pas de crier les sentinelles. Aussitôt le tocsin donne l'alarme ; les conseillers se réunissent, les miliciens prennent les armes, les ponts-levis sont levés, les herses abaissées, quelques hommes hardis proposent d'affronter le péril et d'aller en reconnaissance dans le camp ennemi. Ils partent, s'approchent des lumières, non sans appréhension ; que reconnaissent-ils ? de simples paysans qui, pressés par la faim, donnent la chasse aux limaçons à la clarté de leurs *careils* et de leurs lanternes.

Cette conception bizarre était tout-à-fait digne de la verve de Dastros. Le XVIIe siècle était encore une époque de jalousies et de luttes de ville à ville, de village à village. Le citoyen de Fimarcon, l'habitant de Saint-Clar, devait être enchanté de faire preuve de patriotisme étroit, d'hostilité jalouse envers Lectoure, en tournant les citadins de la place forte en dérision, en se moquant de leur vigilance militaire exagérée.

Dastros, avons-nous dit, cessa de signer les registres de baptême en avril 1647 ; cette date est importante, car c'est aussi celle de sa dernière poésie. Elle est adressée à M. d'Epernon, et porte le titre prophétique de *Chant du Cigne*. C'était en effet le chant du cigne de Saint-Clar ; jamais son imagination ne trouva des élans si élevés, si touchants ; c'est une transformation complète dans le talent du poète des bordiers et des servantes, des troupeaux et des moissons, et quelquefois aussi des buveurs et des enfants sans souci.... Son âme s'élève et quitte la terre pour regarder le ciel et se préparer au grand voyage....

Dastros n'est plus l'élève d'Horace, de Goudouli, de Cyrano de Bergerac ; il est celui de Du Bartas et de Milton ; il cesse de rire, de folâtrer avec les idées les plus sérieuses ; il réfléchit, il médite.

Digitized by Google

Sic ubi fata vocant, met-il pour épigraphe en tête de cette ode :

Atau près de sa fin, tout blanc canto le cinne,
È deou Méandre doux hè retreni lou bord ;
Mès soun cant méloudious es l'assegurat sinne
Quet es à l'houro de sa mort.

Atau canti jou biel, e blanc coume lou cinne
É de la gaio Arrats heou retreni lou bord.
Mes d'aro'n là moun cant es l'assegurat sinne
Que jou m'aprochi de la mort.

Après avoir souhaité une longue existence de gloire et de vertu au duc d'Epernon, il lui donne quelques conseils pour passer de la terre au paradis, et étend ses bons avis à tous les hommes :

É puch que deou moument que l'amo se séparo
Daqueste cos pesuc, depen l'eternitat,
N'es pas et passohol lou qui nou si perparo
Per trouba la félicitat.

Jou heou donc un gran ben à mous amics d'escrioue
Lou mouyen de trouba la bito d'ab la mort,
E de quino faiçoun la mort nous hara bioue,
Que n'es sounque dey pensa fort.

Quand lou cinne se sent de la parquo la proyo,
Soun sang lou mes subtil s'amasso autour deou co,
Que per un pauc de tems l'ac y pleo de joyo,
É lou hè canta coum aquo.

Atau l'ome de ben, qu'au punt de la mort s'armo,
É counforto soun co deou millou de soun sang,
Jou'nteni per soun sang las bertuts de soun armo,
Canto coumo lou cinne blanc.

Digitized by Google

Atau l'ome de ben cantara coumm'un cinne,
Quan sento que lou ceou lou ba tira d'aciou,
Més que jouyousomen l'abets et se résinne
A la boulentat dou boun Diou.

. . . . . .

Atau cantaré jou daouant ma mort ses creigne,
Au mens se Diou me presto é lou co é lou sen,
Per gagna paradis desirats oc, Mousseigne,
E bous nou y perdarats arren.

Quan jou sire jujat dessus aquero serro,
Oun disoun qu'on nou biou que de sucre et de meou,
Coum'bous aurats augut un serbidou sur terro
Bous aurats un amic au ceou.

Dastros sentait si bien sa fin s'approcher qu'il terminait la pièce par sa propre épitaphe; et mêlant ses pensées d'éternité à ses aimables joyeusetés d'autrefois, il disait :

Si ma bito passant t'a jamés heit arrise
Nou ploures pas ma mort : que nat subjet nou y a;
Jou t' pregui soulomens per moun repaou de dise :
Lou Pater et l'Ave Maria.

Bien qu'il ait cessé de signer les registres de la paroisse en même temps qu'il cessait de faire des vers, rien ne prouve cependant qu'il soit mort en 1647; nous trouvons au contraire dans une note manuscrite, sur une édition de ses œuvres de 1762, qu'il mourut à Saint-Clar-de-Lomagne, en 1649. Que devint-il pendant ces deux années; avait-il perdu son vicariat; s'était-il retiré à La garde Fimarçon, dans sa famille; nous ne saurions le dire. Il est probable cependant que quelque attaque de paralysie ou quelque autre infirmité grave l'aura mis dans l'impossibilité d'exercer les devoirs de son ministère, tout comme les travaux du poète.

Digitized by Google

Dastros devait avoir une soixantaine d'années; on n'était guère alors vicaire avant 25 ou 28 ans; or s'il a commencé de tenir les registres de Saint-Clar en 1616 et cessé d'y apposer sa signature en 1647, il a rempli ses fonctions ecclésiastiques pendant 31 ans. Supposons qu'il eût 28 ans à son arrivée à Saint-Clar, il avait 60 ans en 1647.

60 ans est une époque grave dans la vie de l'homme; c'est l'âge des attaques violentes et subites qui paralysent à la fois l'intelligence et les mouvements du corps; il est donc probable que Dieu, tout en laissant encore sur la terre les traits, l'enveloppe visible de d'Astros, aura rappelé près de lui une partie de cette âme délicate, de cet esprit charmant qui désirait aller attendre là-haut l'arrivée de M. le duc d'Epernon. Mais le duc ne se hâta pas d'aller joindre le vicaire; il ne mourut qu'en 1661, justifiant ainsi le certificat de longue vie que le poète lui avait donné en lui parlant du Ciel en ces termes :

E calera qu'aquiou noste Seigne bous place
En un ta haut degrè que bous ets acy bas,
Ou qu'automens d'aquiou noste Seigne me casse
Car jou nouy demourari pas.

Nous ne savons ce qui s'est passé au ciel entre le pauvre poète et le puissant Seigneur; mais sur la terre, l'écrivain homme d'esprit a conquis un siége très-élevé à côté de celui du duc; si l'un joue un grand rôle dans un coin de l'histoire politique de la province, l'autre occupe une large place dans son histoire littéraire, et les vers du poète continuent à faire les délices du lecteur qui admire les qualités du gouverneur lieutenant-général du roi, du pair de France, colonel-général dé l'infanterie française.

CÉNAC MONCAUT.

Digitized by Google

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite.)

X

SOMMAIRE. — La grande salle. Pierre l'Ermite. Siége de Jérusalem. Godefroy de Bouillon. Le pape Honorius II approuve les statuts de l'ordre du Temple. Institution de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Portrait de Hugues de Payens. — Richard Ier, roi d'Angleterre. — Siége de Ptolémaïs : Albéric Clément du Mez. — Louis IX. — Condamnation des Templiers : leurs persécuteurs. — Bataille d'Arsur. Prise de Damiette, d'Antioche, d'Ascalon, de Tripoli. — Prédication de la troisième Croisade. — Funérailles de Godefroy de Bouillon. — Portraits. Portes de l'hôpital de Rhodes. — Mausolées de l'Isle-Adam, de Verdale et de La Valette, grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

La salle dont nous avons parlé et la suivante ne sont remarquables que par la variété des écussons qui y font un charmant effet et dont l'étude serait une source de découvertes aussi ingénieuses qu'intéressantes pour l'histoire du moyen-âge.

Vient ensuite la grande salle, et là tout frappe d'étonnement et d'admiration. Un immense tableau représente la prise de Jérusalem, un des plus importants faits d'armes de cette grande épopée du christianisme. Sur une éminence se tient Pierre l'Ermite avec une oriflamme au cri : *Diex le volt!* C'est bien le moine pâle, hâve, décharné, mais à l'air à la

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

Digitized by Google

fois méditatif, extatique et enthousiaste, les reins serrés d'une grosse corde, un crucifix suspendu sur sa poitrine, les pieds nus, la barbe et les cheveux gris avant l'âge, l'œil rempli de flammes. — Et quel terrible siége que celui de la cité sainte! Les Croisés arrivèrent devant cette ville le 7 juin 1099 : mais de cette multitude qui avait quitté l'Europe sous le commandement des barons et des princes, et que les historiens portent à environ sept cent mille hommes, à peine restait-il vingt mille fantassins valides et quinze cents chevaux. La garnison s'élevait à quarante mille hommes de troupes réglées, outre vingt mille habitants en armes. Les assiégés avaient fait des alentours un morne désert de sable embrasé par le soleil. Nul abri, nulle ressource. Oliviers, figuiers, térébinthes, tout avait été détruit. Le Cédron et le Siloé étaient taris, et bientôt les Croisés n'eurent plus que la perspective des horreurs de la famine. Le siége durait depuis cinq semaines ; dans plusieurs assauts les chrétiens avaient été vivement repoussés, car l'heure marquée par la Providence n'était pas venue.

Le 15 juillet se lève. L'attaque recommence avec une vigueur proportionnée à la résistance. Les échelles sont dressées : les machines heurtent les machines. Ce n'est qu'une grêle de flèches, de javelots et de pierres, et une pluie de chaux vive, de feu grégeois et d'huile bouillante. Tout à coup, au milieu de la confusion d'une lutte inouïe et désespérée, apparaît sur la montagne des Oliviers un cavalier céleste agitant sa lance en signal de victoire. Le brave comte de Toulouse et Godefroy de Bouillon l'aperçoivent et ne doutent plus que ce soit saint Georges qui vient à leur secours Le combat reprend avec une ardeur sans pareille. Soudain le vent allume l'incendie, et les infidèles, enveloppés de tourbillons de flammes et de fumée, reculent et s'enfuient. C'en est fait : Jérusalem est prise, Jérusalem est aux chrétiens.

Digitized by Google

Alors rien n'arrête plus les Croisés ; ils se répandent de toutes parts dans la ville. Irrités de la longue résistance des Sarrasins, ils égorgent sans pitié femmes, vieillards, enfants ; les maisons brûlent, les temples ne sont plus que des boucheries, et l'on rapporte que le sang ruisselait dans les rues avec une telle abondance, que les chevaux en avaient jusqu'au poitrail. Triste vengeance des vainqueurs qui, dans tous les temps, sous toutes les bannières, pour toutes les causes, sont toujours et partout impitoyables.

Or, pendant que les Croisés achèvent de massacrer les vaincus, quel est ce chevalier qui, suivi seulement de trois compagnons, se rend pieds nus et sans armes au Saint-Sépulcre? Quel est ce soldat du Christ qui, laissant ses frères d'armes s'enivrer de la victoire, baise dévotement et les yeux en pleurs la froide pierre du tombeau sacré qu'il vient de conquérir? Quel est celui qui donne à toute l'armée, oublieuse de ses devoirs, l'exemple du repentir et de la ferveur? — C'est le chef même des Croisés, c'est Godefroy de Bouillon. Il s'est souvenu que c'était à lui à rendre, le premier, des actions de grâces au Dieu des armées. Peut-être le futur roi de Jérusalem se souvint-il aussi, le premier, qu'il entrait dans la capitale de la Judée un vendredi, à la troisième heure, le jour et l'heure où Jésus expira sur la croix pour le rachat de l'humanité.

Après la *Prise de Jérusalem*, on trouve le portrait de Godefroy de Bouillon et celui de Hugues de France, comte de Vermandois. Plus loin, c'est encore Pierre l'Ermite, le visage calme et reposé cette fois, la barbe blanche et tenant d'une main le crucifix avec cette onction et cette quiétude du juste qui a accompli sa tâche ; car vingt années se sont écoulées depuis son ardent appel aux barons d'Occident. Ce portrait est plein de vie. Pierre l'Ermite semble nous arriver du fond

Digitized by Google

des siècles, comme il était arrivé jadis du fond des sables de l'Asie, tout pâle et tout blanchi de ses longs entretiens avec Dieu.

Ici c'est Tancrède, prenant possession de Jérusalem. Le vaillant Croisé plante l'oriflamme sur la grande tour; à sa suite s'avançent les chrétiens qui atteignent les remparts de la citadelle à l'aide d'une échelle. Il est nuit et la lune paraît dans un ciel cotonneux et éclaire cette scène de sa lueur bleuâtre et mystérieuse. D'un autre côté du donjon, au tournant des marches d'un escalier, un Croisé, monté sur une échelle, lit, à l'aide d'une torche, ces mots solennels : *Hic natus est Christus, hic salvator apparuit.* Ce médaillon, du plus gracieux effet, regarde le portrait de Tancrède, auquel on aime à trouver ces traits énergiques et cette noble fierté d'un baron chrétien.

Celui-ci est Robert II, comte de Flandre. Il penche un front pensif comme si tous les lauriers de la conquête ne pouvaient détourner son cœur des souvenirs de la patrie absente. —Robert III, comte de Normandie, l'air farouche et hautain, semble encore menacer le sultan. — Plus bas, dans un médaillon, vous voyez, entouré de ses cardinaux, le Souverain Pontife Honorius II. Au-devant de lui se tiennent debout Hugues de Payens et ses six compagnons, vêtus de la robe blanche, emblème de la pureté de leur vie. Ces premiers chevaliers de l'ordre du Temple font au Saint-Père le serment d'observer les statuts et la règle qu'il leur impose. Au-dessous, le peintre a symbolisé l'institution de l'ordre de Saint-Jean par la réception d'un novice, en présence de pauvres malades, de vieillards infirmes et de mères allaitant leurs enfants, au service desquels le nouveau chevalier jure de consacrer sa vie.

De l'autre côté de la fenêtre se dessine Hugues de Payens,

Digitized by Google

premier grand-maître des Templiers, revêtu du costume de l'ordre. Il porte le haubert et la cotte d'armes. Les éperons à large molette chaussent ses talons ; au baudrier, noué par-dessus sa cotte-d'armes, pend le fourreau de sa massive épée qu'il tient dans sa main ; elle est de la force de celles dont on prétend que Godefroy de Bouillon et l'empereur Conrad fendaient un cavalier cuirassé depuis le sommet de la tête jusqu'à la ceinture. Il est à demi drapé d'un long manteau blanc avec la croix de gueules. Son visage a l'expression de son caractère hardi, décidé, indomptable. Hugues était un des hommes les plus remarquables de son siècle, et certes, il fallait presque du génie pour entreprendre une telle œuvre de bravoure et de piété. Aussi avec quel enthousiasme saint Bernard parle de lui et de ses chevaliers ! Comme il exalte la condition de soldat du Christ. « O l'heureux et fortuné genre de vie, s'écrie-t-il, dans lequel on peut attendre la mort sans crainte, la désirer avec joie et la recevoir avec assurance ! » Il n'y a rien de trop dans cet éloge. A quelque heure de la nuit qu'on les appelât, les Templiers se trouvaient en armes, soit pour aller à la découverte, soit pour escorter les pèlerins. Ils s'étaient fait une loi de ne jamais reculer, et lorsqu'il s'agissait de courir sus aux ennemis, ils ne demandaient pas : Combien sont-ils ? mais seulement : Où sont-ils ? — Ecoutez encore le saint abbé de Clairvaux : « Ils vivent sans femmes, sans enfants et sans avoir rien en propre, pas même leur volonté...; ils ont le visage brûlé des ardeurs du soleil et le regard fier et sévère. A l'approche du combat, ils s'arment de foi au-dedans et de fer au-dehors...; leurs armes sont leur unique parure...; toute leur confiance est dans le Dieu des armées !... »

Nous voici en face de Henri Ier, comte de Champagne, et de Louis VII dit le Jeune. — Ce vénéré vieillard, au front

Digitized by Google

chauve, à la longue barbe argentée, enveloppé d'un capuchon noir sur lequel, à l'endroit de la poitrine, est cousue une croix blanche, et qui de la main droite s'appuie sur son épée et de l'autre tient un crucifix levé, vous l'avez déjà reconnu : c'est Raymond du Puy, régulateur et maître des frères de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, connus depuis sous le nom de chevaliers de Malte ; ceux dont le pape disait : « Ce sont ces généreux chevaliers qui, ayant renoncé aux désirs du siècle et abandonné leur patrie et leurs biens, ont pris la croix pour se mettre à la suite de Jésus-Christ. C'est d'eux dont le Sauveur des hommes se sert, tous les jours, pour protéger son église des abominations des infidèles, et qui, pour la défense des pèlerins et des chrétiens, exposent si courageusement leur vie dans les plus grands dangers. »

Ce portrait est celui de Richard Ier dit Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, non moins populaire par ses infortunes que par sa vaillance dans la mêlée, — Richard, qui revenait du combat « la cuirasse hérissée de flèches comme une pelote couverte d'aiguilles », dit Vinisauf.

Nous sommes en l'année 1191 : les chrétiens font le siége de Ptolémaïs, et le fougueux Albéric Clément du Mez, maréchal de France, escalade la Tour-Maudite. Il semble qu'on entende au loin le murmure d'un ouragan ; l'air bruit, le sol tremble. A mesure que vous considérez le tableau, ce murmure s'allonge, grossit, éclate dans ces vagues d'hommes envahissant les murailles. On voit se raidir, hâleter et se tordre autour des créneaux des milliers de cuirasses sous lesquelles battent des poitrines que la lutte irrite, que le péril anime, et que la cause sainte enflamme. Au-dessus de cette foule qui étreint la citadelle, contemplez la majesté de ces tours de granit, immobiles sur leurs fondements, comme si

Digitized by Google

elles ne se doutaient même pas que c'est à elles que s'attaquent toutes ces mains qui les déchirent, les mordent à l'aide du fer et des machines, et en emportent des nuages de poussière menue.

Plus loin, Louis IX à cheval, l'oriflamme en main. Toute sa personne royale respire la souffrance : cet air maladif, ce sourire vague et ce regard de pieuse résignation, semblent pressentir la dure captivité de Damiette et la mort sur la terre étrangère.

Dans l'embrasure de la quatrième fenêtre se trouve le portrait de Jacques de Molay, grand-maître du Temple, supplicié en 1313. On s'arrête involontairement au-devant de cette noble tête, si pleine de la majesté du commandement et de la dignité de l'innocence. Dans l'opinion générale, Jacques de Molay est mort martyr, pur de toutes les monstrueuses accusations ténébreusement amassées contre l'Ordre par Philippe-le-Bel, excité tant par sa cupidité personnelle que par celle de ses ministres. Le bûcher de la place Dauphine est une des atrocités les plus infâmes de l'histoire. Les faux rapports des inquisiteurs des Albigeois expliquent suffisamment, du reste, les faux rapports des inquisiteurs des Templiers Même acte d'accusation à la forme près, même résultat cherché et obtenu. Cette fois encore la papauté consacre l'abus de la force et donne sa bénédiction à la convoitise effrénée et à la plus vile des ambitions. Et ici, remarquez la complicité des historiographes de la monarchie absolue. Il est incontestable que dans les seules familles féodales se recruta, durant deux siècles, la milice du Temple. N'était-elle pas la grande école du temps? Confrérie à la fois religieuse et militaire, n'était-elle pas l'asile et l'épreuve du courage et de la gloire? Eh bien! feuilletez n'importe quel écrivain ou généalogiste des XVIIe et XVIIIe siècles,

Digitized by Google

vous n'y trouverez pas mention d'un chevalier du Temple. Le désaveu de la paternité fut-il jamais mieux sauvegardé?

Voilà cependant où mène l'étroitesse des idées! Depuis cinq siècles, en vertu du droit du plus fort, par le respect de la chose jugée et par le silence des victimes, l'injustice historique est devenue une flétrissure domestique. Tous ces glorieux chevaliers, tous ces fiers combattants, qui formaient l'infatigable avant-garde de nos expéditions d'Orient, ont été littéralement retranchés de la famille. L'innocence suspectée a fait l'abandon et l'oubli.

On sait que de ceux qui contribuèrent à la destruction des Templiers la plupart périrent misérablement. Telle fut la fin de Nogaret, chancelier de France (1); telle fut la fin de Pierre Flotte, du gouverneur de Chypre, de Burchard, archevêque de Magdebourg, qui, le premier, mit à exécution les décisions du pape en Saxe. Comptons encore Albert, duc d'Autriche et roi des Romains, assassiné par son neveu, le duc de Souabe. Hugues Giraldi, évêque de Cahors, chapelain et référendaire de Clément V, agent actif et secret entre le pape et le roi, fut, par l'ordre de Jean XXII, dégradé et livré à la justice séculière qui le fit traîner dans les rues et brûler vif au milieu d'Avignon. Enfin, au roi d'Angleterre, déposé par ses sujets, on enfonça dans le corps un fer rouge qui lui brûla les entrailles.

Enguerrand de Marigny, à qui Philippe-le-Bel avait confié la garde du trésor du Temple, fut victime à son tour de son zèle dans la spoliation des Templiers. Poursuivi pour d'anciennes concussions, il n'eut pas même la liberté de sa

(1) Il était petit-fils d'Albigeois; son grand-père avait été brûlé vif comme hérétique.

Digitized by Google

défense. L'avocat-général, chargé de soutenir l'accusation, compara l'ex-ministre, ses parents et *affins*, aux serpents qui désolaient le Poitou au temps de saint Hilaire. Condamné à mort, l'ancien ministre fut pendu, dans la nuit du 30 avril 1315, au gibet de Montfaucon : double peine infamante. Nous voyons dans les *Établissements de Saint-Louis* que le noble, convaincu du déshonneur d'une fille de famille, sera pendu. En ce temps-là le crime faisait déroger. Est-il rien de plus juste ?

Tout le monde connaît les solennelles paroles de Jacques de Molay au milieu du flamboyant brasier. « J'ai lu, dit Mezeray, que le grand-maître, n'ayant plus que la langue de libre et presque étouffé de fumée, s'écria à haute voix : « Clément, juge inique et cruel bourreau, je t'ajourne à comparaître dans quarante jours devant le tribunal du souverain Juge ! » Si le vénérable martyr ajourna à comparaître devant Dieu le Pape dans les quarante jours, il assigna le roi de France dans l'année. Tous deux ne dépassèrent point le terme.

Clément V, fils de Béraut de Goth, seigneur de Villandraut, au diocèse de Bazas, sortait d'une famille dont les membres avaient été fort maltraités par Charles de Valois, pendant les guerres contre les Anglais, dont les Goth tenaient le parti. Nous n'avons pas à rappeler ici les circonstances de son élévation. Nommé pape, son couronnement se fit dans l'église de Saint-Just de Lyon, le dimanche 24 novembre 1305. Philippe-le-Bel, Charles de Valois, son frère, et plusieurs autres princes s'y trouvèrent. Tout à coup, au milieu de la cérémonie, une énorme muraille, donnant dans la rue Gourguillon, s'écroula avec un bruit épouvantable, écrasant sous ses décombres un grand nombre de personnes. Jean II, duc de Bretagne, et Gaillard de Goth, frère du

Digitized by Google

nouveau pontife, entre autres, y trouvèrent la mort. Le Roi et son frère furent blessés; la tiare tomba de dessus la tête de Clément V, et il s'en détacha une escarboucle d'un grand prix. Etait-ce un pressentiment des malheurs à venir...? — Déjà valétudinaire, Clément V se rendait à Bordeaux pour y respirer l'air du pays natal, quand il mourut dans le château de Roquemaure, près du Gard. Son corps, rapporté à Carpentras, ne fut exhumé qu'en 1359, c'est-à-dire quarante-cinq ans après, au milieu du chœur de l'église collégiale d'Uzeste qu'il avait fondée près de Villandraut, lieu de sa naissance, et dans un magnifique tombeau de jaspe, d'albâtre et de marbre, élevé par les soins de son neveu le cardinal de Lamothe. Hélas! ses cendres ne devaient pas longtemps y reposer tranquilles. Le 6 janvier 1577, Montgommery, à la tête des religionnaires, envahit Uzeste : le mausolée de Clément V fut bientôt défoncé, mis en pièces, et ses ossements furent livrés aux flammes. Les guerres de religion apaisées, on restaura à grands frais le mausolée vide. Peine superflue : 1793 sonna; et cette fois le mausolée ne devait plus être réédifié.

Quant à Philippe-le-Bel, un châtiment, en quelque sorte proportionné à sa majesté royale, l'attendait. Son règne, tout rempli de procès de péculat, de magie, d'adultère, justifie la fin. Le diable, disait-on, avait livré à un moine les trois filles du roi; et un frère prêcheur, accusé d'avoir donné des filtres amoureux aux princesses, était remis à la justice ecclésiastique. Pris d'une maladie de langueur, abreuvé d'humiliations par la conduite désordonnée de ses brus, Philippe s'éteignit à l'âge de quarante-six ans. Ses trois fils le suivirent dans la tombe en l'espace de quatorze années, et avec eux finit la dynastie des Capétiens. Ces trois malheureux princes subirent la plus triste honte réser-

Digitized by Google

vée à l'homme qui a quelque sang dans les veines ; ils devinrent l'objet de la plus amère risée de la société : tous trois furent déshonorés par leurs femmes. D'abord jetées dans les cachots bas et humides des Andelys, elles furent ensuite enfermées au Château-Gaillard, où l'on racontait qu'il avait plu du sang, puis on les tondit et rasa, punition de l'adultère. Marguerite de Bourgogne (la petit-fille de saint Louis !) , femme de Louis-le-Hutin, fut étranglée, les uns disent avec ses cheveux, d'autres avec le linceul de sa bière. Blanche, femme de Charles-le-Bel, répudiée en 1315, dénoncée comme continuant ses débordements au point d'avoir assouvi la brutale passion de ses geôliers, fut transférée au château de Gravrai, en Normandie, d'où elle prit le voile dans l'abbaye de Maubuisson et mourut en 1328. Jeanne, sœur aînée de Blanche et femme de Philippe-le-Long, emprisonnée au château de Dourdan, y fut mise à la torture. Pour comble d'ignominie, les séducteurs de Marguerite et de Blanche étaient deux frères bossus attachés à leur service. Ceux-ci furent écorchés vifs, traînés dans la prairie de Maubuisson fraîchement fauchée, *mutilés* d'une façon que la plume se refuse de retracer, et pendus à un gibet par-dessous les bras. Leur supplice eut lieu le vendredi après le dimanche de la *Quasimodo* (avril 1314). Ils ne croyaient pas, ajoute Châteaubriand, avoir acheté trop cher leur supplice. Les caresses illicites d'une Messaline, même sortie du sang royal, sont-elles donc si enviables ?...

Dans ces fatales conjonctures, ces fins tragiques, ces condamnations éclatantes, ces honteuses extrémités, ces sinistres représailles, faut-il reconnaître la justice vengeresse de la Providence? Les croyants sincères l'admettront. Il faut encore ajouter la coïncidence des fléaux de toutes sortes qui fondirent tout à coup sur l'Occident et décimèrent les populations. Le feu du ciel, l'incendie, la famine, la peste, tous

Digitized by Google

les genres de maladies se montrèrent à l'envi et de toutes parts. Le surnatürel ne fit pas défaut en ces occurrences : en 1310, on remarqua sur l'horizon de Paris, un peu avant le lever du soleil, une croix rouge semblable à celle des Templiers, empreinte sur le disque argenté de la lune, qui paraissait environnée de trois cercles ; le plus grand était de couleur blanche, le second de couleur rouge et le plus petit de couleur noire.

L'histoire présente-t-elle un assemblage de faits plus lugubres, plus mystérieux, plus lamentables? et n'est-ce pas le cas de s'écrier : « *Præbete aures vos qui continetis multitudines... quoniam non custodistis legem justitiæ.* »

Le portrait qui fait face à Jacques de Molay est celui du grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, Villiers de l'Isle-Adam. Au-dessus, un médaillon représente Marguerite de France, reine de Hongrie, menant ses sujets à la Croisade. Elle est à cheval, revêtue des attributs de la royauté. Un évêque, tenant les saintes reliques, marche à ses côtés. La fille de Louis-le-Jeune, qui a vendu son douaire pour accomplir le pèlerinage, s'avance calme et presque joyeuse, suivie de ses troupes. A voir la sérénité de son front, on devine qu'elle ne pressent pas encore toutes les fatigues d'un si rude voyage et la mort qui l'attend à son arrivée à Ptolémaïs. Il faut applaudir à cette reproduction d'un fait historique qui symbolise en quelque sorte ce brave peuple hongrois, le plus sincère allié de la France aux douzième et quatorzième siècles. Ouvrez l'histoire. Voilà des hordes farouches de cavaliers nomades, vêtus de peaux de tigres et de panthères, avides de pillage, qui apparaissent aux frontières orientales de l'Europe, à l'heure même où l'Occident respire, à peine délivré des tueries sauvages d'où l'a tiré le génie de Karl-le-Grand, si longtemps aux prises avec la puissante

Digitized by Google

énergie de Witikind et des Saxons insoumis Voilà, disons-nous, que des agresseurs inconnus viennent remettre en question la paix, l'affranchissement et la civilisation de l'Europe chrétienne. Eh bien! au plus fort de ces légitimes appréhensions se rencontrera un pape, Sylvestre II, qui, par sa haute sagesse, amènera au baptême le roi Waïc, et, lui confiant la célèbre couronne de saint Etienne, fera de ce prince un fervent apôtre du catholicisme et rendra ses peuples les plus obstinés défenseurs de la chrétienté. Ce sera l'affaire d'un siècle, et ces mêmes Madgyars, s'arrêtant au seuil de l'Europe, en sentinelles avancées, gardant le Danube et les défilés des monts Carpathes, arrêteront seuls et pour toujours les tentatives sans cesse renaissantes des Mongols, des Tartares, des Turcs, en un mot de toutes ces hordes barbares et nomades se ruant de l'Orient sur l'Occident.

Voici Louis VII qui force le passage du Méandre. La mêlée est furieuse ; on lutte corps à corps ; ce ne sont que heaumes bossués, épées ébréchées, cavaliers renversés sous les chevaux qui s'écrasent sur leurs croupes et se mordent au poitrail, au milieu de flots de sang et d'écume. Le sol est jonché de haches, de dagues, d'espadons, de miséricordes, de masses hérissées de pointes; et toutes ces cuirasses imbriquées, ces cottes de mailles, ces surcots historiés de blasons, laissent voir à demi des cadavres livides de la pâleur de la mort, tandis que d'autres cavaliers traversent le fleuve au nagement de leurs chevaux qui n'ont que la tête hors de l'onde.

Plus loin, les Croisés prennent Lisbonne : la ville est emportée d'assaut; la lutte sur les remparts est des plus sanglantes. — Un tableau représente Louis-le-Jeune attaqué par sept Sarrasins. Il est appuyé contre un arbre et pare avec une adresse inouïe les traits qui sifflent et vont s'enfon-

Digitized by Google

cer dans l'écorce de l'arbre. Le roi est reconnaissable à sa cotte de mailles fleurdelisée, bleu et or.

Ici, c'est la bataille d'Arsur, l'un des plus remarquables exploits des Croisades. L'armée chrétienne, en marche vers Jérusalem, ayant débouché des montagnes de Naplouse dans la plaine d'Arsur, y rencontre deux cent mille Musulmans commandés par Saladin. Richard Cœur-de-Lion s'avance au milieu de l'armée, cette nation de fer qu'environnent comme les cils environnent l'œil, dit un historien arabe, les escadrons infidèles. Mais le combat s'engage, et ce n'est plus qu'un immense carnage de la mer aux montagnes. Richard, semblable au moissonneur qui fauche les épis, et faisant entendre son cri de guerre : *Dieu! secourez le Saint-Sépulcre!* amoncelle autour de lui des amas de cadavres, et les sabots de son coursier trempent dans le sang des barbares.

Vous voyez ailleurs la prise de Damiette, d'Antioche, d'Ascalon, de Tripoli; puis saint Louis recevant à Ptolémaïs les envoyés du Vieux de la Montagne; la prédication de la seconde Croisade à Vezelay en Bourgogne; Louis VII prenant l'oriflamme à Saint-Denis; l'assemblée des Croisés dans l'église Saint-Marc; les funérailles de Godefroy de Bouillon; le Chapitre de l'Ordre du Temple tenu à Paris en 1147; enfin les portraits de Philippe II, du maréchal Albéric Clément du Mez; de saint Bernard, abbé de Clairvaux; d'Alain Fergent, duc de Bretagne; de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Nous ne pouvons que mentionner ici ces toiles, et encore celles qui figurent la reddition de Saint-Jean-d'Acre aux Croisés, regardant la prise de Constantinople, et la levée du siége de Malte en 1565.

Entre ces deux dernières peintures sont placées les portes de l'Hôpital des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem dans

Digitized by Google

l'église de Rhodes, données au roi Louis-Philippe par le Sultan Mahmoud, en 1836. Ces portes en bois de cèdre sont vraiment curieuses par le fouillé de leurs sculptures ; en face a été posé le mortier en fonte de l'hôpital des chevaliers à Rhodes, également envoyé au roi par le Sultan. Sur ces portes et ce mortier on remarque les armes du grand-maître Fabrice Caretto, élu en 1513.

Au milieu de la salle se trouvent le mausolée de Villiers de l'Isle-Adam, et les tombeaux de Hugues de Loubens Verdale et de Jean La Valette de Parisot, grands-maîtres et princes de Malte.

DENIS DE THEZAN.

(Le chapitre XI au prochain numéro.)

ESSAI GÉOGRAPHIQUE

Sur la Cité et l'Ancien Diocèse de Tarbes.

(Suite.)

FÉODALITÉ. — LE COMTÉ DE BIGORRE, 872-1591.

1° *Le comté de Bigorre sous la suzeraineté des ducs de Gascogne*, 872-1038. — Déjà avant la publication de ce capitulaire, les Gascons avaient brisé les liens qui les attachaient à l'empire carlovingien. En 872, ils avaient appelé de la Castille, un seigneur *Sanche-le-Montagnard*, qu'ils saluèrent du titre de *duc de Gascogne*. — Sanche se fixa à Bordeaux, et réclama l'hommage de tous les comtes particuliers de l'ancienne Novempulanie.

Parmi ces comtes hommagers se trouvaient ceux de Bigorre. — L'origine de ces derniers semblerait remonter aux descendants de ce fils de *Lope* ou *Loup*, à qui Charlemagne avait laissé, à titre de fiefs, les cités de Tarbes et de Béarn. La physionomie toute gas-

Digitized by Google

comme de leur nom pourrait peut-être autoriser cette assertion ; on en pourra juger par cette liste incomplète :

PREMIERS COMTES CONNUS DU BIGORRE.

819 ou 830. — Donat-Lope.
826 ou 840. — Ignique ou Inigo dit d'*Arista*.
867 — Dato-Donati.
890 — Lupus-Donati.

Ces premiers comtes paraissent avoir été *amovibles;* mais en 944, un seigneur du nom de *Raymond* se déclara comte *héréditaire* du Bigorre, sous la suzeraineté du duc de Gascogne (1).

A cette date 944, le régime féodal achève de triompher dans l'ancienne cité des Bigerrones (2). Sous ce régime, la terre pèse sur l'homme de son poids écrasant. Tout devient local, tout se rétrécit, les esprits comme les choses. Les circonscriptions se resserrent.

(1) Comtes de Bigorre de 944-1294,

		mariés à
944	Raymond Ier.	
960	Louis.....	*Amerna.*
983	Arnauld.	
1032	Garcie-Arnauld	*Richarde.*
1036	Gersende.....	*Roger de Carcassonne.*
1038	Bernard Ier.....	1° *Clémence;* 2° *Stéphanie.*
1065	Raymond II.	
1080	Béatrix Ire.....	*Centulle de Béarn.*
1096	Bernard II.	
1113	Centulle II.....	*Amable.*
1128	Béatrix II.	*Pierre de Marsan.*
1161	Centulle III	*Matelle d'Aragon.*
1163	Stéphanie-Béatrix.....	1° *Pierre de Dax;* 2° *Bernard de Comminges.*
1191	Pétronille (mariée six fois) ...	1° *Gaston de Moncade;* 2° *Don Nuno de Cerdagne;* 3° *Sanche d'Aragon;* 4° *Guy de Montfort;* 5° *Aymard de Rançon;* 6° *Boson de Mattes.*
1251	Esquivat de Chabanne	1° *Maskarosse de Lomagne;* 2° *Agnès de Foix.*
1283-1294	Constance de Moncade.....	1° *Alphonse de Barcelone;* 2° *Henri d'Angleterre.*

(2) Des progrès de la féodalité se traduisent dans les faits suivants : 587, *traité d'Andelot;* 615, *Concile de Paris;* 847, *édit. de Mersen;* 864, *édit. de Pistes;* 877, *édit. de Kiersy.*

Digitized by Google

La *cité* qui, sous les Romains, embrassait une grande *division* territoriale, ne comprend plus que la *ville*, et parfois qu'une partie de la ville. A Tarbes, la cité ne va pas au-delà des dépendances du château de La Sède. — *Civitas Tarviæ, Domino Episcopo* 1300 (Enquête royale A. I).—Les possesseurs des *Castels* s'impatronisent en maîtres absolus du sol, constituent l'aristocratie nouvelle : ils se qualifient des titres de *Barones*, *Nobiles*, *Domini*, *Milites*, *Domicelli* (1). Un lien hiérarchique rattache néanmoins ces propriétaires-seigneurs au comte, dont le siége demeure fixé le plus souvent au chef-lieu de la vieille cité; au comte, que tous regardent comme l'héritier légitime de souverains qui avaient abdiqué officiellement leurs droits.

On lit au bas des *Fors du Bigorre* (2), rédigés vers 1112, les noms des seigneurs d'Antin (*de Antino)*, de Tuzaguet (3) *(de Tusageto)*, de Villepinte *(de Villà Pictà)*, de Lacassagne (*de Cassaneà)*, de Lannefranque (4) *(de Lanà Francà)* des Angles *(de Angulis)*, d'Asté *(de Asterio)*, de Seméac *(de Semeaco)*, d'Azereix (*de Ezeirio)*, d'Orbéac (5) *(de Orbeaco)*, de Bénac *(de Benaco)* de Castelbajac *(de Castel Bayaco)* de Bazillac *(de Baselhaco)*, de Barbazan *(de Barbazaà)*, de Juillan *(de Julhaà)*. — Voilà sans doute la plus ancienne noblesse de cette province.

Mais ce triomphe de la féodalité engendra les guerres privées : alors l'on vit des populations fuyant la tyrannie de leur seigneur, accourir sur les terres de certains propriétaires intelligents et humains qui leur ouvraient des lieux d'asile; ainsi naquirent de nouveaux villages : Villefranque (*Villa Franca)*, Villeneuve *(Villa nova; Gela nabe)*, Sauveterre *(Salva Terra)*.

2° *Le comté de Bigorre sous la suzeraineté des ducs d'Aquitaine* (1038-1137). Il y avait 160 ans environ que les comtes de Bigorre s'avouaient vassaux des ducs de Gascogne, lorsque la famille de Sanche-le-Montagnard s'éteignit en 1038. Le duché passa alors à

(1) *Enq. roy.* de 1300. — *Chart. de Big.* (arch. des Hautes-Pyr.).

(2). *Trésor de Pau.*

(3) Village détruit de la Rivière-Basse.

(4) Position incertaine, peut-être doit-on chercher son emplacement au lieu où s'élèva le village de *Villefranque* (Riv.-Basse).

(5) Village détruit *(V. le Dict. topographique des Hautes-Pyrénées.)*.

Digitized by Google

Guillaume, comte de Poitiers, qui avait épousé *Brisque*, héritière unique de Sanche III, dernier souverain de Gascogne.

Guillaume descendait de ce Rainulfe de Poitiers, créé duc d'Aquitaine par Charles-le-Chauve (845), et dont les successeurs avaient été assez habiles pour amener la plupart des comtes du midi à reconnaître sa suzeraineté. De telle sorte, qu'en 1038, Guillaume de Poitiers, par l'acquisition de la Gascogne, se trouva tenir sous sa juridiction à peu près tout le territoire, qui, au temps d'Auguste, portait le nom d'*Aquitaine*.

DUCHÉ D'AQUITAINE EN 1038 (1).

Duché d'Aquitaine prop. dit.	Duché de Gascogne.	Fiefs (2) se prétendant immédiats de la couronne et réclamés par le duc d'Aquitaine.
Comtés de Poitou.	V. de Béarn.	C. de Périgord.
— Saintonge.	C. Bigorre.	— La Marche.
— Angoumois.	— Comminges.	V. Turenne.
— Aunis.	S. Albret.	— Bourges.
— Limousin.	C. Fezensac.	P. Déols.
— Auvergne.	— Armagnac.	S. Bourbon.
— Quercy.	— Bordelais.	
— Marche Limousine.	— Agenois.	
	— Magnoac.	
	— Lectoure.	
	— Gaure.	
	— Astarac.	
	— Pardiac.	
	V. Dax.	
	— Aire.	

Le dernier représentant de la maison de Poitiers fut *Aliénor* ou *Eléonore*, fille de Guillaume X, qui épousa, en 1137, Louis VII, roi de France. Cette grande alliance fit entrer le vaste duché d'Aquitaine

(1) On commençait à écrire *Aguienne*, *Guyenne*, corruption probable du mot *Aquitaine*.

(2) La *vicomté de Bourges* et la *sirerie de Bourbon* échappèrent à la vassalité du duc d'Aquitaine ; mais les autres fiefs y furent ramenés par la géographie et l'histoire.

Digitized by Google

dans le domaine royal, et les comtes de Bigorre allèrent porter leur hommage à Paris. Malheureusement ce fut pour une courte durée : Louis VII ayant eu à se plaindre gravement de la reine, la répudia au concile de Beaugency 1152 (1). Il dut restituer la dot que la princesse alla porter, avec sa main, dans la maison anglo-normande des Plantagenets. (Mariage d'Eléonore et de Henri Plantagenet, duc d'Anjou, 1152, et roi d'Angleterre en 1154.)

3° *Le comté de Bigorre sous la suzeraineté des rois d'Angleterre*, 1154-1294. C'est ainsi que plus de vingt de nos départements actuels passèrent à la suite de ce divorce imprudent sous la suzeraineté des monarques anglais, sans pour cela, néanmoins, que les rois de France renonçassent à leurs droits de souveraineté sur une contrée qui venait encore une fois d'échapper à une union politique qui eût conjuré bien des malheurs (2).

Ainsi les comtes de Bigorre tombèrent sous le vasselage des rois anglais et remplirent à Bordeaux les obligations de leur fief. — Ce changement s'accomplit sous le règne de Béatrix II, femme de Pierre de Marsan.

Deux faits très-considérables au point de vue des circonscriptions territoriales se passèrent dans le comté pendant la domination britannique : 1° La création d'un sénéchal (*senescallus*) ; 2° l'amoindrissement du fief.

Sénéchaussée de Bigorre, 1218.—Ce ne serait pas rendre justice à tous que d'attribuer aux rois seuls le mérite d'avoir travaillé à donner au pays une administration régulière. Sans doute bien des seigneurs ne vivaient que de guerres et de rapines, mais il y en eut parmi eux qui réalisèrent dans leurs états des améliorations importantes ; témoin *Guy de Montfort*, le quatrième mari de la comtesse Pétronille *(ou Peyronelle)* qui, à l'exemple de Philippe-Auguste,

(1) Voir l'excellent article sur Eléonore de Guyenne de M. *Ph. Tamizey de Larroque (Revue d'Aquitaine*, février 1864).

(2) L'Aquitaine ne tarda pas à réclamer des rois d'Angleterre une administration séparée : Henri désigna au duché de Guyenne son fils, *Richard-Cœur-de-Lion*.

Digitized by Google

créateur des baillis (*baillivi)* sur ses domaines (1), institua dans le Bigorre un *sénéchal* (2). Cet officier amovible représentait le comte ; il rendait la justice, administrait les finances et commandait les troupes. Nous n'avons point les subdivisions de cette première sénéchaussée, mais il ne serait pas hors de vraisemblance qu'elles ne répondissent dans leurs traits généraux aux vigueries de l'époque carlovingienne.

Démembrement du Bigorre, 1256. — En même temps le comté entraîné au dehors par les guerres féodales, se laissait entamer par les fiefs voisins, Déjà au XIe siècle, il avait perdu les territoires de *Pontacq*, de *Ger*, d'*Aast*. Lorsqu'à la mort de Pétronille, 1251, le comte d'Armagnac et le vicomte de Béarn en disputèrent la succession à Esquivat de Chabanne; après une guerre malheureuse, Esquivat dut transiger avec ses puissants ennemis ; il abandonna au premier le grand district rural appelé *La Rivière-Basse*, et au second *la vicomté de Montaner* (Traité de Tarbes, 9 septembre 1256) (3).

Ce traité faisait perdre au comté 55 communes actuelles (4). Esquivat conserva toutefois deux enclaves dans le Montanerez; et ce qu'il y a de bizarre, c'est que ces deux enclaves ont été respectées par la division départementale, de telle sorte qu'aujourd'hui encore plusieurs villages du département des Hautes-Pyrénées se trouvent entourés totalement par des villages du département des Basses-Pyrénées (5).

(1) Ducange croit que dans l'origine les seigneurs ne pouvaient avoir sur leurs terres que des sénéchaux ; le Roi avait seul des baillis : *Cùm baillivos habere solius regis sit* (Glossaire).

(2) Sénéchaux connus avant 1294. — *Pierre de Bourdeaux* (1218-1248). — *Bernard de Posensac* (1249). — *Osset de Bagnères* (1272). — *Osset d'Argelès* (1283). — *Pélegrin de Lavedan* (1284). — *Osset de Bagnères* (1289-1294).

(3) *Chart. de Big.* — *Trés. de Pau.* — Marca *(Hist. du Béarn)* avance que le *Montanerez* avait appartenu, en 1118, à la vicomté de Béarn.—Je n'ai trouvé aucune preuve de cela.

(4) 58 communes en ajoutant les trois villages déjà perdus ; ce qui réduisait le comté au territoire de 286 communes actuelles.

(5) 1re enclave formée des communes de *Villenave-près-Béarn*, *Escaunets*, *Séron* ; 2me, des communes de *Gardères* et de *Luquet*.

Digitized by Google

COMMUNES DÉMEMBRÉES DU BIGORRE EN 1256 (1).

Montanerez (2).
23 communes cédées à la vicomté de Béarn.

Abos,
Armau,
Bédeille,
Bentajou,
Castéide,
Castéra,
Labatut-Higuère,
Lamajou,
Lasserre,
Loubix,
Le Luc,
Lucarré,
Maure,
Monségur,
Montaner,
Momy,
Ponson-Debat,
Ponson-Dessus,
Pontiac,
Ponts,
Saubole,
Sérée,
Villepinte.

Rivière-Basse (3).
32 communes cédées au comté d'Armagnac.

Armentieux,
+ Auriébat,
Baulat,
Cahusac,
Canet,
+ Castelnau,
+ Caussade,
+ Estirac,
Galiax,
Goux,
+ Hagedet,
+ Hères,
Izotges,
Ju,
+ Lascazères,
+ Labatut,
Ladevèze-Rivière,
Ladevèze-Ville,
+ Lahitte-Toupière,
+ Madiran,
+ Maubourguet,
Plaisance,
Préchac,
+ Sauveterre,
+ Sombrun,
+ Soublecause,
Saint-Aunis.
+ Saint-Lanne,
Tieste,
Tasque,
+ Vidouze,
+ Villefranque.

(1) Ces localités n'en restèrent pas moins soumises à l'autorité spirituelle de l'Evêque de Tarbes.

(2) Le *Montanerez* ressortit dans la suite à la Cour souveraine de Pau.

(3) La *Rivière-Basse* se trouva comprise plus tard dans le ressort de la Sénéchaussée de Toulouse. — En 1790, une partie des villages de ce district entra dans la formation du département des Hautes-Pyrénées. — Nous marquons d'une croix ces derniers.

LOUIS A. LEJOSNE,
Professeur d'histoire au Lycée Impérial de Bourg.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

A PROPOS DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Et du Musée de Bordeaux.

Le rapport du Maire de Bordeaux, présenté récemment au Conseil municipal, a confirmé nos prévisions relativement à l'érection, sur les Quinconces, de deux monuments destinés à recevoir le Musée et la Bibliothèque. Ce projet, malgré quelques oppositions, est le seul rationnel. On a beau objecter que les asiles de l'étude et du recueillement doivent être installés loin du mouvement et du bruit, je soutiens que l'écho des choses extérieures n'arrivera pas jusqu'aux galeries de lecture pas plus à Bordeaux qu'à Paris. L'activité de la capitale est certes, entre la rue Vivienne et la rue Richelieu, plus concentrée et plus bruyante que dans tout autre quartier. Cependant c'est là qu'est ouverte, depuis deux siècles, la Bibliothèque tour à tour royale, nationale et impériale. C'est là qu'elle vient d'être reconstruite, et c'est la seule de la capitale qui soit fréquentée par un nombre considérable de fidèles.

La Bibliothèque de l'Arsenal est la demeure du silence et du mystère, celle du palais Mazarin est tranquille comme un ermitage, et pourtant leurs salles sont toujours désertes. Les visiteurs y étant toujours plus rares que les employés, ceux-ci accueillent ceux-là comme des phénomènes. Les hommes, qui vivent beaucoup comme nous dans ces sortes d'établissements publics, ne craignent pas d'être troublés par les clameurs du dehors dans leur doux commerce avec les livres. Même, en temps de foire à Bordeaux, il sera facile de s'abstraire du fracas et du mouvement. Nous approuvons donc le plan de M. Brochon et nous nous associons pleinement aux nobles idées

Digitized by Google

et aux nobles sentiments déployés dans son exposé. Ce premier magistrat de la grande cité paraît comprendre largement sa mission et être aussi inquiet de l'avenir que du présent. Ce zèle et cette intelligence étaient bien nécessaires au chef-lieu de la Gironde, comme nous allons le démontrer par des faits :

La ville de Bordeaux a eu jusqu'à présent plus de hardiesse et plus de chance dans l'ordre commercial que dans les choses artistiques. Presque toutes les administrations urbaines ont été coupables d'indifférence et d'impéritie envers le beau. Il y a vingt ans environ, son Conseil municipal laissa échapper l'occurrence d'une bonne opération et d'une bonne œuvre. Un vieillard, amateur passionné de gravures, lui proposa, en échange du pain quotidien, sa vie durant, une magnifique collection de 150,000 estampes. Toutes les épreuves étaient avant la lettre et posées sur chemises de papier fort, il y avait de quoi enorgueillir le cabinet Richelieu et à plus forte raison un musée provincial. Eh bien! ces portefeuilles qu'on pouvait acquérir pour une modique rente viagère furent refusés. Les amateurs furent moins difficiles et se disputèrent ces précieux trésors qui produisirent 200,000 francs environ. Le même discernement et la même résistance se sont répétés lors de la vente de la galerie du général d'Armagnac.

L'ensemble des tableaux fut offert pour 30,000 francs à la ville, qui ne trouva pas le marché avantageux, et la proposition fut rejetée. Eh bien! une seule toile d'Hemling, reproduite et analysée avec admiration, l'an dernier, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, fut acquise par M. le comte Duchâtel. Elle est aujourd'hui cotée 250,000 francs. Une autre fut adjugée à M. Duffour-Dubergier, au prix de

Digitized by Google

12,000 francs. Je connais encore deux portraits de la même provenance qui atteignirent un chiffre très-élevé. Voilà comment la municipalité bordelaise s'est conduite jusqu'ici envers l'art. Sous un Maire comme M. Brochon, nous n'avons point à craindre que les chefs-d'œuvre soient pareillement marchandés et détournés.

J. NOULENS.

A Madame la Comtesse de Galard née de Marignan.

L'OISEAU BLANC.

(Récit tiré de la légende dorée, de Longfellow.)

I

Seul, pour méditer dans la forêt sombre,
Temple frémissant aux piliers sans nombre,
Félix, un matin, quitta son couvent.
Le religieux marchait d'un pas grave;
L'oraison montait, brûlante et suave,
De son cœur, encensoir vivant.

L'aube souriait dans un ciel limpide.
La nuit, repliant son aile rapide,
Dans les bois soupire un dernier adieu.
Du lever du jour calme et doux mystère!
Au milieu des soins, des maux de la terre,
On eût dit la trève de Dieu.

Autour de Félix, d'étonnants murmures
Bruissaient au loin parmi les ramures,
Qu'un souffle agitait, vaste et solennel.
Prenant une voix, le simple brin d'herbe,
Pendant que chantait le chêne superbe,
Bénissait aussi l'Eternel.

Digitized by Google

II

En ces bois profonds, que Dieu seul habite,
Tandis que marchait l'humble cénobite,
Tout lui souriait, tout semblait jaloux
De fêter le saint, chargé du cilice;
La fleur inclinait vers lui son calice,
Et versait des parfums plus doux.

Mais lui, le cœur plein d'extase inconnue,
Il ne voyait pas cette bienvenue
Que lui souhaitait la fleur du chemin.
Son œil, fasciné par d'autres merveilles,
Relisait encore, après bien des veilles,
Un volume ouvert en sa main.

La Cité de Dieu, tel était ce livre,
Où saint Augustin à la terre livre
Les secrets brûlants des divins sommets,
Et fait resplendir sur ce monde infime
Les vastes clartés d'un monde sublime,
Que l'œil de chair ne vit jamais.

L'heure s'enfuyait. Le lecteur austère,
Les yeux humblement baissés vers la terre,
S'écria soudain, suspendant ses pas :
« Je crois, ô mon Dieu, ce que sur ton règne
« Ce livre céleste aux hommes enseigne;
« Mais, hélas! je ne comprends pas. »

III

De ferveur naïve et d'amour mêlée,
Cette plainte fut à peine exhalée,
Qu'un doux chant d'oiseau dans l'air ondula.
Un oiseau tout blanc (la neige est moins blanche)
Descendit du ciel, et de branche en branche
Vint s'arrêter tout près de là.

Digitized by Google

L'oiseau modulait d'une voix si tendre
Un chant si puissant, qu'on croyait entendre
Des harpes au loin frémir par millier.
Et Félix ferma le livre mystique,
Et suivant l'oiseau d'un œil extatique,
Écouta le chant singulier.

De flots d'harmonie abreuvé sans trève,
Il vit tout à coup, comme dans un rêve,
Rayonner, parmi les sphères de feu,
Les murailles d'or de la Cité Sainte,
Dont il entendait tressaillir l'enceinte
Sous les pas des élus de Dieu.

Félix, hors de lui, vers l'oiseau s'élance.
Un désir l'enflamme, un désir immense :
S'il pouvait saisir cet oiseau divin!
Il poursuit l'oiseau; montagnes, vallées,
Sous son pied léger semblent nivelées;
Il poursuit l'oiseau, mais en vain.

L'oiseau disparaît : plus de chant céleste!
Dans la brise errante, hélas! il ne reste
Qu'un tintement sourd, par l'écho grandi.
Félix, à ce bruit, s'arrête et frissonne....
C'est de son couvent la cloche qui sonne
Pour le service de midi.

IV

Au pied des autels, l'heure le réclame.
A son vieux moutier, la douleur dans l'âme,
Il retourne... Ciel! que sont devenus
Tous ceux qui peuplaient ce vaste édifice ?
Son œil n'aperçoit, au divin office,
Que des visages inconnus....

Digitized by Google

Des moines nouveaux occupaient les stalles,
Ou courbaient leurs fronts sur les froides dalles.
Dans le chœur chantaient de nouvelles voix....
Pourtant, c'était bien la même abbaye,
Avec son clocher, sa nef recueillie,
Où Félix pria tant de fois....

Etranger dont nul n'attend la visite,
Frappé de stupeur, il doute, il hésite,
Il n'ose avancer au milieu des siens.
Un religieux d'une mine austère
Dit : « Je suis prieur de ce monastère,
» Mon fils, depuis des jours anciens.

« Voilà quarante ans que j'en ai la garde;
« Cependant, mon fils, plus je te regarde,
« Moins il me souvient t'avoir vu jamais. »
Le front tout baigné de sueur glacée,
Un moment Félix, morne, sans pensée,
Ne voit plus qu'un nuage épais.

V

Tout tremblant, voici comment il s'exprime :
« Ce matin, mon père, à l'heure de prime,
« Errant au milieu des bois, j'ai suivi,
« Heureux à le suivre, heureux comme un ange,
« Un brillant oiseau dont la voix étrange
« D'extase longtemps m'a ravi.

« Il chantait encor, quand la cloche sainte
« Du charme où j'étais a brisé l'étreinte,
« Et vers le couvent je me suis hâté.
« Songe merveilleux! De quelle vitesse
« Le temps s'enfuyait! Chaque instant, qu'était-ce?
« Toute une heure en réalité! »

Digitized by Google

— Frère! chaque instant, c'était une année! »
Des religieux la foule étonnée
Regarde celui qui disait ces mots.
Il parlait ainsi du haut de son siége
De vieux chêne noir; sa barbe de neige
Sur son sein roulait à grands flots.

Des vertus du cloître étonnant modèle,
C'était le plus vieux et le plus fidèle
Des religieux de cette maison;
Au Dieu qui créa l'homme à son image,
Depuis plus d'un siècle il rendait hommage
Dans le jeûne et dans l'oraison.

VI

Un feu singulier brille en sa prunelle.
Parlant d'une voix lente et solennelle,
Que l'émotion altéra souvent :
« Au Seigneur, dit-il, s'efforçant de plaire,
« Le moine Félix, toujours exemplaire,
« Jadis habita ce couvent.

« Je n'étais encor que simple novice;
« Il était déjà mûr dans le service
« Du Maître divin qui commande ici.
« Nul ne l'a revu pendant cent années.
« Comme un sceau fut mis sur ses destinées.
« Il est de retour. Le voici! »

Il montrait Félix de sa main tremblante.
Après un moment d'anxieuse attente,
Le grave prieur vient de déployer
Un volumineux, un antique livre,
Poudreux cartulaire aux fermoirs de cuivre,
Couvert de peau de sanglier.

Digitized by Google

Des temps oubliés témoin vénérable,
Ce livre contient la suite innombrable
Des frères passés de vie à trépas
Dans cette maison, par la mort vidée
Tant de fois depuis qu'elle fut fondée.
Le vieillard ne se trompait pas !

Car, un siècle avant, pour n'y plus paraître
Quittant sa cellule, un moine, un saint prêtre,
Du nom de Félix, longtemps regretté,
Avait du couvent, seul, franchi la porte,
L'an, le mois, le jour : le livre le porte.
Parmi les morts il fut compté.

VII

Il est de retour ! Le Souverain-Maître
Le ramène enfin ! —
Beau ciel, que doit être
La félicité de tes habitants,
Si, dès ici-bas, l'homme qu'elle effleure
Se méprend au point d'appeler une heure
Ce qu'il faut appeler cent ans !

AL. DUCOS DU HAURON.

BIBLIOGRAPHIE NOBILIAIRE

De l'an de grâce 1863.

ANNUAIRE DE LA NOBLESSE DE FRANCE, par M. Borel d'Hauterive; — ARMORIAL DÉPARTEMENTAL, par MM. Gourdon de Genouillac et le marquis de Piolenc; — BIBLIOTHÈQUE HÉRALDIQUE DE LA FRANCE, par M. Joannis Guigard ; — MAISONS HISTORIQUES DE GASCOGNE, etc.

L'an passé, nous avons publié dans cette Revue un article relatif aux choses nobiliaires si étrangement désheurées à notre époque

Digitized by Google

« prétendue » démocratique. Nous avons signalé en même temps quelques ouvrages ayant trait à la noblesse et en particulier à celle des anciennes provinces méridionales et du Sud-Ouest. Nos critiques simples et sans passion ont-elles porté juste? Nous serions tenté de le croire jusqu'à un certain point. La vanité, tout le monde le sait, s'accommode peu de la vérité : la franchise n'est pas précisément la qualité qu'estiment le plus certaines gens. La morgue et l'ignorance ne souffrent pas qu'on mette en doute leur mérite ou leur raison d'être. Ceci est vieux comme la société. A quoi bon, dès-lors, en tenir compte? Ce serait faire acte de courtisan, et nous laissons ce rôle aux valets, aux intrigants et aux ambitieux.

Ainsi donc, si nous prenons la plume pour indiquer quelques ouvrages héraldiques que l'année qui vient de finir a vu éclore, ce n'est point assurément par esprit de réclame; encore moins est-ce pour flatter de ridicules amours-propres ou d'obscures médiocrités que le hasard de la naissance a mis en possession d'une particule ou d'un titre. Non, certes. Mais, dans ces publications si souvent faites à l'adresse de l'orgueil secondé par la fortune, nous avons toujours cherché le côté utile, fécond, exemplaire. De nous sera toujours le bienvenu, tout travail, — quel qu'en soit le mobile ou le but, — qui, au milieu de beaucoup de pages vides ou oiseuses, nous retracera quelque grand sacrifice, quelque sincère croyance, quelque action héroïque, quelque fait mémorable, quelque sublime dévouement. Telle fut l'existence de la chevalerie : tel fut le rôle de la noblesse. Au milieu de notre société de plus en plus matérialiste, en présence de cette soif de l'or qui tourmente tant d'esprits, qui souille tant de consciences, qui ossifie tant de cœurs, qui oblitère tant de natures, il est souhaitable, il est bon, il est nécessaire qu'on trouve çà et là quelques ouvrages qui nous ramènent en arrière, et nous faisant remonter le passé, nous montrent, comme un escalier lumineux, la splendide généalogie d'aïeux, tous sacrés par la gloire ou sanctifiés par le martyre.

Or, parmi les nombreuses publications de l'espèce qui ont paru en 1863, nommons en première ligne, par légitime droit d'aînesse, l'*Annuaire de la noblesse de France*, publié par M. Borel d'Hauterive, avocat à la Cour impériale et secrétaire de l'Ecole des Chartes. Cette publication est à sa vingt-et-unième année. Qu'ajouter de plus pour le mérite de cette œuvre dont la plupart des éditions (années)

Digitized by Google

sont presque épuisées? A lui seul, ce recueil contient plus de généalogies que tous les ouvrages héraldiques réunis. En outre, il a l'avantage de venir le dernier, et, par conséquent, d'être le plus complet. La législation nobiliaire que, par sa position, M. d'Hauterive est à même de suivre en toutes ses particularités, est un des plus grands intérêts de l'*Annuaire*. La jurisprudence actuelle, dans ses différents cas, y cotoie de la façon la plus instructive et en même temps presque sans appel les anciennes coutumes et les usages domestiques.

Mais, pourquoi M. d'Hauterive parait-il tant en appeler au Conseil du Sceau? Les attributions de ce Conseil ne sont-elles pas assez complètes? A quoi bon démesurément les étendre? M. d'Hauterive voudrait, entre autres choses, qu'à chaque génération « la transmis-« sion d'un titre fût soumise à une vérification pour laquelle l'hé-« ritier paierait un droit modéré d'investiture. » Le paiement d'un droit, même *modéré*, est une idée fâcheuse. Il constituerait une obligation presque inique. Comment ! nous avons vu des *ducs* de création royale se refuser à acquitter les droits de chancellerie, et de bons gentilshommes, — forcément héréditaires, — se verraient astreints à une aggravation de droit de succession ?... La noblesse, et la plus ancienne, la plus légitime, la plus régulière, n'est-elle pas souvent pauvre, très-pauvre, dans l'indigence parfois? Qui l'ignore? De grâce ne chatouillons pas les oreilles de Midas du fisc ! — « *La France est assez riche pour payer sa gloire*, a-t-on dit. Eh bien ! qu'est-ce que la noblesse? Que sont les distinctions honorifiques? Sans doute de la gloire dans le passé et dans le présent.

Aidé de M. le marquis de Piolenc, docte et laborieux comme un bénédictin, M. Gourdon de Genouillac, déjà connu par un grand nombre d'ouvrages très-estimés, a entrepris un travail immense, une sorte de monument *ære perennius*. Il s'agit d'un *armorial départemental*. Rien que cela. Quatre-vingts volumes au moins. Il y aura place pour tout le monde. Le soin que ces messieurs ont pris de s'enquérir scrupuleusement de l'existence de toutes les familles nobles, la plupart modestement oubliées dans leurs communes, depuis Tarbes jusqu'à Quimper-Corentin, sera, à ce titre, le pouillé le plus curieux et le plus complet qu'on ait vu jusqu'à ce jour. Le volume des *Bouches-du-Rhône* a paru. Nous attendrons pour nous étendre plus amplement, et par une critique plus minu-

Digitized by Google

tieuse, que les départements de l'ancienne Aquitaine aient été traités. Applaudissons seulement, dès à présent, à cette colossale entreprise et souhaitons-lui succès et bonne fin.

Nous croyons également faire plaisir aux lecteurs de cette Revue en leur annonçant que M. Joannis Guigard, le savant auteur de la *Bibliothèque héraldique de France*, s'occupe en ce moment d'exécuter sur les manuscrits le même travail qu'il a exécuté sur les imprimés. Le succès de la première publication est un garant de la seconde. La tâche est longue, pénible, ardue, difficile; mais M. Joannis Guigard est actif, persévérant, érudit, et nous ne doutons pas que ce livre, à son apparition, ne mérite, comme son aîné, l'approbation du public et une distinction flatteuse de la part de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ce serait ici la place de signaler, et à juste raison, le nouveau travail que vient de mettre au jour M. Noulens, le jeune, hardi, studieux et infatigable directeur de la *Revue d'Aquitaine*. A la notice *du Bouzet* a succédé la notice *de Cours*. Pour la seconde fois, M. Noulens a été bien inspiré en nous offrant l'histoire d'une des plus anciennes et des plus vaillantes races de la Gascogne. — « Les de Cours, écrit M. Noulens, apparaissent, pour ainsi dire, au lendemain de la féodalité naissante. A l'horizon confus de ce temps lointain surgissent trois figures de ce nom. Elles se tiennent à des distances à peu près égales, sur le parcours de 1000 à 1100. L'une est celle de Pierre de Cours, bienfaiteur de l'abbaye d'Uzerche, qui vivait en 1020. L'autre est celle de son fils, Hugues de Cours, que plusieurs auteurs disent issu des comtes de Toulouse. Il fut père d'Ermengarde de Cours qui épousa, avant l'année 1092, Edouard Ier, vicomte de Comborn, haut-baron limousin, lequel eut en partage vingt-cinq métairies, sous le patronage de l'église de Belmont. » Nous aurions aimé nous étendre davantage sur le travail de M. Noulens; sa rare modestie nous en ferait à cette place un reproche. Qu'il nous permette, à notre tour, de lui en faire un sincère et sérieux. N'est-ce pas abuser que d'employer le mot *notice* pour un travail considérable et des plus complets, non-seulement en fait de filiation domestique, mais, — ce qui est beaucoup plus intéressant pour le public, — en fait d'histoire locale?

A propos de la généalogie de Cours, M. Noulens voudra bien nous permettre aussi de placer notre mot au sujet de sa récente polé-

Digitized by Google

mique avec M. de Laffore, et relative à la femme de François de Cours, seigneur de Pauilhac. Celle-ci se nommait-elle de Montalembert ou de La Mothe-Lambert? M. de Laffore s'appuie sur la grosse du contrat de mariage qui porte, dit-il, La Mothe-Lambert. M. Noulens après avoir un instant balancé, soit modestie inouie ou déférence excessive (car il était parfaitement dans le vrai), se prend à tancer feu d'Hozier de s'être permis de mettre Montalembert.

La question, bien simple à notre sens, est celle-ci : Trouve-t-on (en Agenais) une famille de La Mothe-Lambert? Par qui était possédée la terre de Roger au milieu du seizième siècle? Nous ne sommes ni historiographe, ni généalogiste ; mais, s'il nous est loisible d'émettre une opinion dans le différend, nous dirons humblement à ces messieurs : Que le tabellion ait grossoyé de la Mothe-Lambert, ne faut-il pas y voir une de ces variations d'orthographe si fréquentes dans les noms propres? Pour nous, jusqu'à preuve manifeste du contraire, La Mothe-Lambert et Montalembert sont un même nom. Et voici nos raisons. La terre de Roger, située près Penne et Villeneuve-d'Agen, aujourd'hui commune de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), a été le surnom distinctif d'une branche de la maison de Montalembert, qui a donné naissance aux rameaux de Montbeau, de Meuve, de Catus, de Cours, dont les membres figurent à l'assemblée de la sénéchaussée d'Agen en 1789; de plus, ladite terre de Roger appartenait encore, il y a trente ans, à MM. de Bourran, issus de Jean-Baptiste de Bourran et d'Anne de Montalembert, dame et unique héritière de la terre de Roger. Enfin, dans une lettre datée d'Agen, en 1586, adressée par la reine Marguerite à Antoine de Montalembert, seigneur de Montbeau, second fils de Sylvestre, seigneur de Roger, et de Jeanne de Morlhon, et frère dès lors de la dame de Cours, cette princesse s'exprime ainsi : « Monsieur de Montbeau, l'asseurance que M. de Roger, votre frère, « m'a donnée de la bonne volonté que vous me portés, me faict vous « écrire la présente, etc. — Signé : MARGUERITE. »

Donc, s'il plait à MM. les généalogistes aquitains, nous donnons raison contre eux à feu d'Hozier, sauf appel, c'est-à-dire jusqu'à l'existence constatée d'une famille du nom de La Mothe-Lambert.

Ceci dit, encore quelques *notices* du genre de celles de Du Bouzet et de Cours, et grâce à M Noulens, la véritable histoire de l'héroïque Aquitaine nous sera connue dans toutes ses parties, à toutes ses

Digitized by Google

dates, dans tous ses épisodes de grandeur, de gloire, de décadence, de luttes civiles et religieuses. M. Noulens pourra s'écrier, lui aussi : *Exegi monumentum!*

Il y a bien encore çà et là certaines autres récentes publications sur la noblesse du Sud-Ouest ou du Midi, telles que : le *procès-verbal de l'assemblée de la sénéchaussée de Saintonge*, en 1789; le *Nobiliaire Toulousain ; l'Extrait de la généalogie de la maison de Béarn ;* la *Noblesse artiste et lettrée...;* oh ! oh ! oh ! oh !..... et avec souscription, aussi peut-être?... ô mon Dieu ! tirons le rideau.

Nous croyons avoir passé en revue les principaux travaux de l'espèce, non pas au compte de la vanité, mais au point de vue de l'histoire. Cela suffit. Que d'autres noms donnent, par exemple, des articles nécrologiques, pompeux hommages d'héritiers satisfaits ou de longs actes de baptême avec accompagnement de parrains et marraines bardés de titres, cela peut être charmant, gracieux, bien venu du monde doré et aristocratique par excellence. Et ensuite? A ceux-ci nous rappellerons ces mots qui ont mille ans de date :

— « Parce que vous êtes riches, disait Charlemagne, parce que vous êtes les fils des premiers de mon royaume, vous croyez que votre naissance et vos richesses vous suffisent ; que vous n'avez pas besoin de ces études qui vous feraient tant d'honneur ! Mais, je le jure, je ne fais aucun cas de cette noblesse, de ces richesses qui vous attirent la considération.... (1). »

Sages, sévères et solennelles exhortations s'il en fût ! Bien avant, Tacite avait dit : *Pudor indè et miseratio !* Voilà qui ne fait pas le compte de bien des grandes maisons plus ou moins officiellement récentes ou plus ou moins historiquement contestables.... mais, allez donc !...

DENIS DE THEZAN.

(1) ANQUETIL : *Histoire de France*, tome Ier, page 215.

Digitized by Google

EXAMEN CRITIQUE DE LA VERSIFICATION FRANÇAISE,

CLASSIQUE ET ROMANTIQUE,

PAR ABEL DUCONDUT.

Paris, librairie-parisienne; 1 vol. in-18 jésus, 1863.

M. Abel Ducondut est un jeune médecin de Paris dont la famille est très-honorablement connue dans nos contrées. Le *Procès-verbal de l'Assemblée des trois ordres de la sénéchaussée d'Agenois, tenue à Agen, au mois de mars 1789*, nous a conservé les noms de deux membres de cette famille, l'un procureur du roi de Montflanquin, et l'autre avocat dans la même ville. Le père de M. Abel Ducondut, après avoir rempli avec distinction d'importantes fonctions universitaires, après avoir, notamment, laissé les meilleurs souvenirs à Pau où il a été longtemps inspecteur d'Académie, s'est retiré à la campagne, non loin de Montflanquin, et je dirais qu'il y a goûté en paix cet *otium cum dignitate* dont parle Cicéron, si l'on pouvait appeler repos une vie infatigablement consacrée aux plus austères travaux (1). M. Abel Ducondut, qui a fait paraître, il y a quelques années, un charmant petit volume de poésies, l'*Oiseau moqueur*, lequel oiseau chantait bien et *sifflait* mieux encore, vient de prendre rang parmi les critiques par sa publication de son *Examen de la versification française*.

Cet ouvrage, dédié par la reconnaissance filiale à M. J.-A. Ducondut, est digne de voir le jour sous de tels auspices. Par l'étendue et la profondeur des recherches, comme par la courageuse indépen-

(1) Dans sa retraite, M. J.-A. Ducondut a composé un *Essai sur la rhythmique française*, 1 vol. in-18 jésus, 1856, *Essai* qui a été apprécié d'une manière si remarquable par M. Adolphe Magen (tome X du *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, p. 268-290). M. J.-A. Ducondut a fourni d'intéressants Mémoires sur son sujet favori à ce même *Recueil*, *Lutte musicale de Marsyas et d'Apollon, ou la flûte et la lyre* (tome IX de la première série) et *Du rôle de l'accent dans la versification moderne* (tome 1er de la deuxième série). Un illustre membre de l'Académie française, M. Patin, a rappelé dans la *Revue des Sociétés savantes* qu'à l'Ecole normale M. Ducondut, dont il était condisciple, s'occupait déjà de rhythmique. C'était là une vocation.

Digitized by Google

dance des assertions (1), M. Abel Ducondut s'est noblement montré fidèle aux traditions paternelles, et, à ce double point de vue, un des plus grands éloges que je puisse lui donner, c'est de dire de lui : *Talis pater, talis filius.*

Au début de mon compte-rendu, je suis obligé de protester contre la trop mélancolique première phrase de l'*Avant-Propos :* « L'auteur « sait parfaitement qu'il ne doit espérer aucun succès pour son tra- « vail. » Je crois, au contraire, que les idées de M. Ducondut, idées qui me semblent excellentes et qu'il présente avec un talent qui les ferait peut-être passer encore même si elles étaient moins bonnes, seront adoptées plutôt qu'il ne le pense. La question qu'il a voulu poser, de la forme en poésie, est des plus opportunes, comme il le dit avec raison. En vain lui objecterait-on que les dieux s'en vont et que la poésie est sur le point de périr, il répondra avec un généreux enthousiasme et en homme qui a senti la brûlante et ineffaçable étreinte de la Muse : « La poésie est immortelle dans l'huma- « nité, en France surtout; comme le Phénix de la fable, elle « renaîtra de ses cendres, aussi belle, aussi puissante, mais diffé- « rente, armée par conséquent d'une forme nouvelle, égale, supé- « rieure peut-être à celles du passé. »

M. Ducondut cite tout d'abord *(Préliminaires)* la définition donnée par M. Quicherat de la poésie dans son *Traité de versification française :* « La poésie est l'art d'écrire en vers, » et il s'élève avec une spirituelle vivacité contre cette définition par la grâce de laquelle « comme pour arriver à faire des vers corrects, il suffit de « n'être pas complétement idiot, le premier venu serait poète dès « qu'il voudrait bien se donner la peine de comprendre quelques « règles assez simples, même les pauvres hères qui font des chan- « sons populaires qu'ils chantent et vendent eux-mêmes au coin des « rues, même l'écolier de troisième qui rime une déclaration à sa

(1) M. Abel Ducondut rappelle (p. 4 de son *Avant-Propos)* qu'il a toujours eu « présent à l'esprit cette pensée d'une femme, élève, il est vrai, de Montaigne : « A vray dire, toutes les actions qui manquent d'une splendeur de liberté man- « quent aussi de grâce et de dignité. » M. Ducondut a emprunté avec beaucoup de bonheur à Mlle de Gournay plusieurs autres éloquentes citations qui prouvent que cette fille adoptive de l'auteur des *Essais* pouvait dire elle aussi : Je ne suis pas la rose, mais j'ai vécu près d'elle, et il m'est resté quelque chose de son suave parfum.

Digitized by Google

« petite cousine. » M. Ducondut cite ensuite d'autres définitions de la poésie dues à Aristote, à Deimier (1), à Voltaire, à Marmontel et enfin à Alfred de Musset, poète pour lequel il éprouve une prédilection qui se manifeste partout dans son livre et qui lui a inspiré d'heureuses lignes. Mécontent de toutes ces définitions, il déclare que la poésie est chose que l'on sent, que l'on comprend, mais qui échappe fatalement aux limites étroites d'une définition.

De la poésie passant à la versification (2), M. Ducondut examine successivement les diverses règles que les uns, fils de Boileau, observent avec un soin superstitieux, et que les autres, disciples de Victor Hugo, repoussent avec un immense dédain. Ne partageant ni le fétichisme des *classiques* ni l'outrecuidance des *romantiques*, M. Ducondut cherche la vérité au fond de ses propres observations. Dans une série d'ingénieux chapitres, le jeune critique s'occupe de la mesure des vers, de la syllabation des mots (c'est là la partie la plus neuve de son travail), de la césure, de l'enjambement, de la rime, de l'hiatus, des licences poétiques, de l'harmonie, et dans l'appendice, de la *Prosodie de l'Ecole moderne*, de M. W. Tenint, très-médiocre ouvrage dont sa judicieuse critique ne laisse pas subsister la plus petite parcelle. M. Ducondut connaît sur le bout du doigt tous les traités de versification y compris celui qui porte le nom gracieux de *las Flors del gay saber*, 1376, y compris l'*Art poétique* de Sibilet, 1555, et l'*Abrégé de l'Art poétique*, œuvre de la jeunesse de Ronsard. Il ne connaît pas moins bien tous nos poètes, tous nos vieux poètes, tels que Marie de France, Charles d'Or-

(1) La définition de Deimier paraît à M. Abel Ducondut la meilleure, ou, pour mieux dire, la moins mauvaise de toutes : « Poésie est un don de nature, « perfectionné de l'art, par lequel, avec la plus grande bonté de langage, on « chante les affections et les louanges des hommes et des dieux. » Pierre de Deimier a inséré cette définition dans son *Académie de l'Art poétique, œuvre exacte et requise pour les règles et observations du bien-dire;* Paris, 1610, petit livre dans lequel il critique Ronsard et Du Bartas. Pierre de Deimier était d'Avignon : Crillon le présenta à Marguerite de Valois, la grande protectrice des poètes sous Henri III et sous Henri IV. On a de Deimier plusieurs ouvrages, parmi lesquels se trouve un poëme inachevé sur la bataille de Lépante, l'*Austriade*. Les préceptes de Deimier valent mieux que ses vers.

(2) M. Ducondut rappelle (p. 14) avec une discrétion de bon goût que son père a cherché « à démontrer que nous aurions tout avantage à adopter pour « les poésies destinées à s'allier à la musique les seuls vers métriques possi- « bles dans notre langue, ceux qui seraient fondés non sur la quantité de telle « ou telle syllabe, mais sur les accents toniques, les syllabes d'appui. »

Digitized by Google

léans, Villon, Clément Marot, Guillaume Crétin, Jean de la Taille, etc., et tous nos poètes contemporains, non-seulement ceux qui forment notre grande pléiade, mais encore ceux qui sont dans notre ciel poétique de simples astéroïdes. Des citations innombrables (non pas trop nombreuses) toujours bien choisies jettent une piquante diversité au milieu des pages dans lesquelles M. Ducondut discute à fond les questions si délicates et si controversées de la rime et de la mesure. Je ne puis suivre l'aimable écrivain dans toutes ses fines et savantes remarques, mais ceux qui s'intéressent aux choses littéraires me remercieront, j'en suis sûr, de leur avoir recommandé la lecture d'un livre où tout est profit et agrément. Il y a çà et là certains morceaux saupoudrés à la fois du sel de l'esprit gascon et du sel de l'esprit parisien qui sont les plus amusants du monde. Ardent défenseur de la césure, M. Ducondut attaque avec une verve intarissable les abus de l'enjambement. Il aime la richesse des rimes, mais il condamne sans ménagement cette richesse quand elle est poussée à l'excès, et il oppose à ceux qu'il appelle spirituellement les Crésus de la rime le souvenir des vers si admirables dans leur négligence de son cher Alfred de Musset (1). On sait de quelles foudres les auteurs des traités de versification ont tous à l'envi frappé l'hiatus. Pour M. Ducondut l'hiatus qui, ne l'oublions pas, se montre un peu partout, l'hiatus que le grand réformateur Malherbe, que le sévère Boileau, que l'harmonieux Racine ont laissé bien des fois s'introduire dans leurs vers, l'hiatus n'est point un monstre indomptable qu'il faut sans merci chasser du sacré vallon (vieux style). M. Ducondut veut qu'on apprivoise le monstre. Il laisse l'emploi des concours de voyelles « à la discrétion du poète « qui, en consultant son oreille, évitera de blesser celle de ses lec- « teurs. » Si, comme j'étais d'abord tenté de le faire, on voyait là une imprudence, M. Ducondut nous rassure en nous disant que l'intérêt personnel du poète lui criera toujours : Respect à la mélodie !

Libéral critique, l'auteur de l'*Examen*, élargit beaucoup le cercle des licences poétiques. Joignant ses vœux aux vœux de son père, il

(1) M. Ducondut cite contre les chercheurs obstinés de rimes millionnaires la jolie tirade d'Alfred de Musset :

Vous trouverez, mon cher, mes rimes bien mauvaises, etc.

Digitized by Google

réclame surtout en faveur des inversions qui « impriment à la « poésie, avec un caractère distinctif, une allure plus vive et plus « hardie. »

De l'ensemble des considérations que l'auteur développe avec une clarté qui n'est pas le moindre charme de son livre, il résulte qu'il faut désormais couper les puériles lisières dans lesquelles les traités de versification enveloppent « cette chose légère, ailée » comme Platon appelle le poète; qu'il faut lui accorder, pour citer une dernière fois les paroles de l'auteur, la plus grande somme de liberté possible « tant que cette liberté ne nuira pas à l'harmonie « qui constitue le vers, harmonie qui lui est propre, sans laquelle « il n'existe pas et n'est plus que de la prose plus ou moins poéti- « que. » Tous les gens de goût applaudiront aux efforts de M. Ducondut, et le feliciteront avec moi d'avoir en si bons termes et avec de si bonnes raisons demandé l'abolition de ces règles surannées, incommodes, inutiles, que je ne crains pas d'appeler les tourniquets du Parnasse.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

MISCELLANÉES.

Nouvelles découvertes de M. Lartet. — A propos des semis de boutons de vignes. — M. Corta, député des Landes, envoyé de France au Mexique. — Falsification des poids monétiformes. — Sport. — Cérémonial de donation à l'abbaye de la Grand'Selve. — Mœurs de la Gorge-Bleue. — Un corsaire dans la Gironde.

NOUVELLES DÉCOUVERTES DE M. LARTET. — Le renne est un animal du genre cerf, qui n'existe plus aujourd'hui que dans les régions glaciales du pôle arctique. Notre compatriote du Gers, M. Lartet, avait déjà retiré de son intrépide exploration des cavernes un faisceau de preuves établissant l'industrie de l'homme antérieurement aux divers cataclysmes terrestres. Poursuivant ses fouilles, avec un zèle heureux autant qu'infatigable, il vient de découvrir de nouvelles pièces de conviction qui ont été mises naguère sous les yeux de l'Académie des sciences, par M. Milne Edwards. Les objets cu-

Digitized by Google

rieux présentés à la savante compagnie témoignent de l'existence synchronique de l'homme et du renne en nos contrées. Le morceau capital trouvé dans la grotte d'Eysies, à proximité de Périgueux, est une vertèbre de renne dans laquelle est incrustée une lame de silex en forme de lance. Il est aisé de deviner que l'arme a dû se rompre dans la blessure. L'animal a dû survivre quelque temps à ce coup, quoique mortel, puisque des périostoses entourent les faces du silex. Comment le phénomène se serait-il produit si l'animal n'eût pas été vivant. S'il eût été mort, la pointe la plus aiguë en pénétrant dans la colonne l'eût nécessairement brisée. Aucun anatomiste n'admettra non plus que la bête eut elle-même introduit dans son os ce bout de pique en pierre. La conclusion forcément rationnelle est que l'introduction a été faite par la main d'un chasseur. Cette partie de la trouvaille de M. Lartet n'est pas la seule intéressante, car sa communication comprenait encore plusieurs bois de renne dont la surface était illustrée de figures assez correctement dessinées et représentant des animaux dont l'un parait être l'urus (l'auroch). Un os, sorte de poignard, offre aussi sur son manche la figure d'un bouquetin, dont le mouvement imposé par la disposition de la pièce n'est pas dépourvu de grâce. Quand on connait les outils grossiers employés à ces travaux délicats, on est émerveillé de l'exécution. Sur d'autres fragments étaient gravés des losanges : une tête de metacarpien était arrangée en sifflet, enfin des pierres de granit intérieurement évidées ressemblent aux mortiers pharmaceutiques. Il résulte de ces instructives découvertes que les premiers habitants du globe étaient industrieux et artistes dans une certaine proportion.

A PROPOS DES SEMIS DE BOUTONS DE VIGNES. — On connait aujourd'hui, dans toutes les contrées vinicoles comme la nôtre, la belle découverte de M. Hudelot, les semis de boutons de vignes. Eh bien! il n'y a pas d'objection mal fondée que nous n'ayons entendu faire au procédé du vigneron franc-comtois. M. D'Imbert de Mazères, ex-président de la Société d'agriculture d'Agen, réfute toutes les contradictions ; nous citons quelques-uns de ses motifs : « Les viticul-
« teurs auront facilement compris que le semis des boutons de
« vigne, pour produire tous les avantages dont il est susceptible,
« doit pouvoir être fait sur place. Alors seulement il n'y aura pas
« de temps perdu. La sève n'ayant éprouvé ni déperdition, ni dépé-
« rissement, amènera plus rapidement le cep à fructification. »

Digitized by Google

Voici comment l'habile œnologue du Lot-et-Garonne termine sa thèse démonstrative :

« Mais, qu'on examine donc ce que fait la nature lorsqu'elle « sème les arbres de nos forêts ou les arbustes dans nos friches et « dans nos haies; on verra qu'il suffit d'un peu de mousse, de « quelques feuilles pourries ou de quelques centimètres d'humus « sur les graines tombées à la surface du sol, pour qu'il en sorte « des arbres que les plus fortes tempêtes ne peuvent déraciner. Eh « quoi! nous aurions cet exemple sous nos yeux et nous ne pour- « rions réussir à faire germer sur place un bouton de vigne qu'il « est possible d'entourer de soins dont la nature sait parfaitement « se dispenser! »

M. Corta, député des Landes, envoyé de France au Mexique. — Tous les journaux ont plus ou moins commenté le départ de M. Corta pour le Mexique où il est chargé de l'organisation des finances et de l'émission d'un emprunt. L'honorable député des Landes n'est point connu selon ses mérites; c'est pour cela que nous allons fournir sur lui quelques détails biographiques. Sa famille est originaire d'Espagne. Pendant le règne de Joseph Bonaparte, le père de celui qui nous occupe appartenait aux intendances militaires, et son attachement à la dynastie napoléonienne l'avait naturellement rangé parmi ceux que le patriotisme espagnol taxait de *Josefinos*. Cette qualité d'*afrancesado* lui aurait probablement rapporté la mort s'il n'eût suivi l'armée française dans sa retraite. Arrivé en France, Dax devint sa patrie d'adoption. Son fils, le membre actuel de la Chambre et l'envoyé du gouvernement au Mexique, soigneusement élevé, se fit inscrire et se créa un rôle distingué au barreau de Dax, d'où il passa à une sous-préfecture que lui confia Louis-Philippe.

Son aménité, son titre d'Espagnol et des rapports de sa famille avec celle de l'Impératrice lui avaient valu l'attention et l'estime de Sa Majesté qui trouvait en lui un homme des plus familiers avec sa langue natale. La faveur dont M. Corta est aujourd'hui l'objet est due non-seulement à ces causes, mais aussi à sa valeur personnelle.

Falsification des poids monétiformes. — M. Barry a dénoncé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse (séance

Digitized by Google

du 18 février) les falsifications dont les poids inscrits des villes du Midi commencent à être l'objet, et contre lesquels les collecteurs devront désormais se tenir en garde.

Cette coupable industrie, qui devait tôt ou tard atteindre la stathmétique comme elle a successivement atteint la numismatique et la sigillographie, s'exercerait même sur une assez grande échelle, s'il faut en juger par un récent envoi que M. Barry a reçu d'une des grandes villes du Midi (Carcassonne). Le groupe ne comptait pas moins de dix pièces fausses appartenant aux rares types des villes de Rabastens (1289), Cordes (280, - 83) et Gaillac (1281). Ce serait donc jusqu'à présent dans les limites de l'ancien Albigeois que se renfermeraient les contrefaçons. Mais il n'y a pas de raison pour qu'elles ne soient dépassées bientôt si cette première tentative réussissait. Le champ de ces poids, coulés sur des originaux, est grenu et sablé à l'envers et au revers. Au lieu de cette patine de diverses couleurs que présentent les anciens échantillons, les nouveaux sont revêtus d'un ton rougeâtre.

Sport. — Le Concours de Pau réunira les divers types de la race chevaline du sud-ouest. Les chevaux des plaines de Tarbes et de Navarre, aux jarrets et aux jambes d'acier, ainsi que les fils des coursiers arabes, aux formes élégantes, à l'œil intelligent, y provoqueront l'admiration. Montures de selle et légers attelages prouveront par leur présence qu'il est inutile de faire venir d'Angleterre, fort dispendieusement, ce que l'on peut se procurer à bon marché chez soi. Les poneys des Landes, réduction gracieuse des buveurs d'air du Sahara, y viendront également montrer leur distinction, leur vivacité, et protester contre la préférence injustement donnée aux petits chevaux d'Écosse. Enfin, une école de dressage permettra aux acheteurs d'expérimenter sur place et de s'assurer qu'il est inutile de payer, sous le rapport hippique, tribut aux éleveurs d'Outre-Manche. La preuve qu'ils ne font pas mieux que nous, c'est qu'aux dernières courses de Southampton les écuries françaises ont remporté trois victoires signalées. *Soumise*, à M. le comte de Lagrange, a gagné de six longueurs un prix de 6,000 francs; *Dollar*, à M. Lupin, est arrivé premier dans le grand handicap; enfin, *Antinoüs*, à M. le baron de Nivière, a couronné ces deux triomphes par un troisième. *Exploratrice*, à M. le comte de Monts, a été retirée de l'entraînement et livrée à la reproduction.

Digitized by Google

Au nombre des nouvelles admissions du Jockey-Club, nous avons remarqué les noms suivants : le comte Odet de Montaut, comte de Sers, comte du Lau d'Allemans, comte de Gauville.

Aux Courses de Pau, premier jour, le *Prix municipal* a été gagné par Billère, à M. Capdevielle; celui de l'*Empereur* par Romulus, à M. de Lonjon. Trinité, à M. de Monts, est arrivée deuxième.

La *Poule d'Essai* a été gagnée par Bruneau, à M. Fould.— Du *Prix de Fonds* et du *Steeple-chase*, sont sortis vainqueurs : Perle, à M. Cases, et Chasseur, à M. Gages.

Cérémonial de donation a l'abbaye de la Grand'Selve. — Navarre, femme de Raymond-Othon de Labatut, en Rivière-Basse, suivit l'exemple des rois, des princes, des évêques et des barons, qui tous rivalisaient de générosité pour favoriser le développement de la Grand'Selve ou Grande-Sauvé. L'abbaye acceptait tout des deux mains : bœufs pour la culture, moutons pour la nourriture, dîmes, fours, forges, cens, droits de navigation sur les fleuves, de pêche dans les rivières et les étangs, de péage sur les ports, de pâturage dans les prés, de chauffage ou de coupe dans les bois. La plupart des fiefs qu'on lui abandonnait étaient libres de toutes charges et redevances. Navarre fit savoir à Pierre Didonie, huitième abbé, qu'elle voulait se déposséder, à son profit, d'une pièce de terre qu'elle tenait à Saint-Salvi (1). Selon le cérémonial accoutumé, quelques moines du prieuré de Gabarret, envoyés sur les lieux, procédèrent au bornage en plantant des croix autour du fonds cédé. Le 10 des calendes de février 1161, à l'heure de l'office divin célébré par l'abbé, la charte de donation fut déposée sur l'autel de l'église de Gabarret ; la noble dame, assistée de Guillelmus de Baulat et de son neveu et quelques autres seigneurs, prêta serment sur l'Evangile et baisa l'anneau abbatial. Le don fut finalement consacré par ces paroles : « Qu'ils louent Dieu ceux qui voient de quelle façon admi-
« rable la grâce de Jésus-Christ nous gorge de biens, quoique nous
« soyons étrangers à ce pays. Elle nous donne des vignes, des jar-
« dins, des prairies, des champs et tout ce qu'exigent les besoins
« de notre monastère (2). »

(1) *Archives des Hautes-Pyrénées*, série EE. — Coll. Doat, vol. 76:

(2) Agat Deo gratias quisquis audit talia qualiter nos advenas gratia Xristi pascit. Donat nobis vineas, etc. — *Chartul. maj. 73; 2 min. 58 ; 9.*

Digitized by Google

Bernard de Baulat, filius Guillelmi Raimundi, fut présent (en juillet 1180) à une concession du même genre, en vertu de laquelle l'abbaye de la Grand'Selve obtenait la faculté de *faire despaître* ses bestiaux dans toutes les terres de Bertrand de Goth *(Col)* et de son fils (1).

Grâce à ces dons successifs et universels et à d'autres causes, qu'il serait inopportun de signaler ici, les biens et l'influence du couvent prirent une extension inouie. Par cet accroissement se vérifièrent surtout alors les paroles de saint Gérard qui, en présence de sa colonie prospère, quoique naissante, s'était écrié : « Toute la « terre est pleine de la miséricorde de Dieu, et ceux qui le craignent « ne peuvent jamais manquer de rien. Quoiqu'il n'y eût en ce lieu « qu'une épaisse forêt, la bonté divine nous y a fourni en si grande « abondance toutes les choses nécessaires à la vie que nous pouvons « déjà, à peine établis, prêter secours à beaucoup d'autres. »

Mœurs de la gorge-bleue. — Le *Cosmos* nous signale, dans le *Recueil des Mémoires de la Société des Sciences de Bordeaux*, une notice de M. de Saint-Martin qui nous fait connaître les mœurs de la *gorge-bleue*, oiseau très-rare, habitant les environs des marais dans le voisinage de la mer. C'est une espèce de fauvette qui, au printemps, se tient éloignée des habitations et va nicher dans les herbes touffues des endroits marécageux, principalement sur les bords du bassin d'Arcachon. Cet oiseau doit son nom à sa gorge d'un beau bleu, relevé par un triple collier noir, blanc et marron ; l'écusson blanc d'argent, placé au milieu de la gorge et relevé de chaque côté par quelques plumes noires, l'a fait surnommer oiseau miroir ; sa queue bicolore, d'un roux vif et d'un noir fuligineux, est presque toujours relevée en éventail, ce qui lui donne une grâce particulière.

Remarquable par son plumage, il l'est bien plus par son chant imitatif. « C'est la nuit, dit M. de Saint-Martin, qu'il faut entendre cet oiseau étrange : Il hennit comme un cheval, bêle comme un mouton, miaule comme un chat, glousse comme la poule ; il imite à la perfection tous les oiseaux du marais ; il trompe le douanier, croyant entendre le sifflet de ses chefs. Si vous vous trouviez égaré dans les contrées qu'il fréquente au printemps, vous pourriez vous

(1) Doat, vol. 77, fol. 177.

Digitized by Google

croire aux approches d'un village et entendre le matinal forgeron frappant sur une enclume. Ce sont encore des perles tombant dans un bassin de cristal, une à une ou à poignées. »

Ce chant est étrange, en effet, et ne parait pas jusqu'ici avoir fixé l'attention des ornithologistes.

Un Corsaire dans la Gironde. — Le corsaire confédéré la *Georgia* est venu mouiller devant Lormont, dans les derniers jours de mars, les règlements ne lui ayant pas permis d'arriver jusqu'au port de Bordeaux, à cause de son chargement de poudre.

« Cette apparition subite, dit le *Courrier de la Gironde*, a donné lieu à beaucoup de commentaires qu'explique la carrière aventureuse de ces hardis écumeurs de mer qui ont pu jusqu'ici se soustraire aux poursuites d'une des premières marines du monde et porter impunément l'épouvante et la ruine au sein d'une des communautés commerciales les plus riches du globe. On a dit entre autres choses que c'est après avoir pris et brûlé dans le golfe de Gascogne le *William Crampton*, navire américain sorti récemment de notre port pour New-Yorck, que la *Georgia* aurait été forcée de se réfugier en Gironde, par suite des vents du nord. »

La *Georgia* est un navire très-ordinaire; son artillerie consiste en 10 canons apparents. Il y en a probablement d'autres dans la batterie. Un grand nombre de visiteurs se sont rendus à bord, où ils ont reçu courtois accueil. Après cinq heures, toutefois, l'échelle est retirée et les curieux ne sont plus admis que le lendemain. Le Directeur de la *Revue d'Aquitaine* est allé voir ce terrible destructeur maritime et il n'a compté sur le pont que soixante-dix hommes d'équipage environ. Parmi eux se trouvent des Français, des Allemands. Les officiers répondaient volontiers aux questions qui leur étaient adressées, mais les marins, sans doute par ordre disciplinaire, ne répliquaient que par monosyllabes. Deux goëlettes de l'Amérique du Nord, qui se trouvaient dans le port de Bordeaux, craignant un sort analogue à celui du *William Crampton*, n'ont pas osé prendre la mer. D'après d'autres bruits contradictoires, un navire fédéral croise à l'embouchure de la Garonne pour appliquer à la *Georgia* la peine du talion, c'est-à-dire la couler à sa sortie de la Gironde.

J. NOULENS.

Digitized by Google

A DON PASCUAL DE GAYANGOS,

Professeur d'Arabe à l'Université de Madrid, membre de l'Académie Royale d'Histoire, etc., etc.

Hommage respectueux
De son obéissant et dévoué serviteur,

J.-F. BLADÉ.

MÉMOIRE

Sur le comté de Rodez, les vicomtés de Creyssel, Carlat, Murat, et autres fiefs, jusqu'à l'avénement de la Maison d'Armagnac.

Le commencement du XIIIe siècle marque, pour les comtes d'Armagnac, le point de départ d'une puissance et d'une élévation progressives qui ne finiront qu'avec la ruine de cette puissante maison. Son influence, qui n'a guère dépassé jusqu'alors les limites du Sud-Ouest, tend à s'accroître et à se fortifier. L'heure est propice d'ailleurs, et l'occasion favorable. Avec les comtes de Toulouse, le Midi séparatiste vient de perdre ses grands chefs féodaux et militaires. En fin de compte, la Croisade albigeoise aboutit à l'installation d'Alfonse, frère de saint Louis, dans le patrimoine des Saint-Gilles, et bientôt le Roi va se trouver maître de ces immenses domaines. Dans nos contrées, pourtant, la royauté est encore mal assise et presque étrangère. Le Droit romain, cet instrument si puissant entre les mains des légistes, ne commence à donner de résultats sérieux d'unification que longtemps après la création du Parlement de Toulouse par Philippe-le-Bel (1302). En attendant, il faut guerroyer contre les Plantagenets ; il faut ruser avec la grande noblesse, devenue défiante, et qui ne choisit guère entre la France et l'Angleterre que selon l'intérêt, le profit du moment.

Dès la Croisade albigeoise, on dirait que les comtes d'Armagnac ont déjà prévu tout ce qu'ils vont gagner à la chute de la maison de St-

Digitized by Google

Gilles. Quand tous les barons de la Gascogne et des Pyrénées se déclarent pour Raymond VI, eux restent à l'écart et attendent. Ces hommes prudents ne tarderont pas à recueillir les fruits de leur expectative. Apparentés, par leur origine ou leurs alliances, avec tous les puissants feudataires de la région, ils tiennent déjà le Fézensac, l'Armagnac, le Fezensaguet, le Bruilhois et autres fiefs. Ils ont un pied dans le Magnoac, et ils élèvent sur tout le comté des Quatre-Vallées des prétentions qu'ils sauront faire valoir plus tard. Un véritable coup de fortune pour cette famille, c'est le mariage des deux fils de Geraud V, de Bernard VI, comte d'Armagnac, et de Gaston, vicomte de Fezensaguet, avec Cécile et Valpurge, filles de Henri II, comte de Rodez. Par cette union, Bernard devient comte de Rodez et Gaston vicomte de Creyssel. Voilà les Armagnacs possesseurs de grands fiefs dans la France centrale; ils vont s'occuper de les étendre, et tâcher de les nouer à ceux de la Gascogne. Jean I, fils de Bernard VI, épouse en premières noces Regine de Goth, nièce du pape Clément V et vicomtesse de Lomagne et d'Auvillars. Beatrice de Clermont, sa seconde femme, lui donne le Charolais. Jean II, son successeur, cherche à rattacher la Lomagne au Rouergue, en mettant la main sur une portion du Quercy. Il obtient la main de Jeanne, fille de Roger, comte de Périgord, et devient ainsi maître de la baronnie de Caussade. Jean III ne fait pas d'acquisitions importantes; mais son neveu, le connétable Bernard VII, par son mariage avec Bonne de Berry, réunit à ses domaines le vicomté de Creyssel. Au commencement du XIVe siècle, Bernard, le chef de la faction des Armagnacs, est le véritable champion du Midi contre la France septentrionale et bourguignonne. En Gascogne, il annexe à son patrimoine les comtés de Pardiac et des Quatre-Vallées. Dans le Rouergue, la Haute-Auvergne et le Quercy, il s'empare des vicomtés de Carlat et de Murat, se fait confirmer dans la possession de Caussade, et achète la baronnie de Capdenac. Son fils, Jean IV, est un puissant seigneur qui a failli être le gendre du roi d'Angleterre, et qui devient celui du roi de Navarre et ensuite du duc d'Alençon. En même temps qu'il veut s'emparer du comté de Comminges, au pied des Pyrénées, il usurpe, dans le Rouergue, les nombreuses terres de la maison de Sévérac. Lors de la ligue du Bien-Public, Jean V, qui rêve le rôle de Bernard VII, et peut-être de plus hauts destins, fait cause commune avec le duc de Bourgogne et le comte de Saint-Pol. Mais Louis XI joue serré. La

Digitized by Google

royauté, d'ailleurs, a grandi; la petite noblesse et les communes sont pour elle, et l'Anglais est hors de France. Charles-le-Téméraire a bien assez de ses affaires avec les Suisses et l'Empire. Avec la prise de Lectoure et le meurtre de Jean V finissent les destinées politiques des Armagnacs (1473). Le Midi, vaincu, ne prendra sa revanche qu'au XVIe siècle, avec les d'Albret et les Bourbons.

Les alliances qui finirent par réunir dans les mêmes mains presque tout le Rouergue, et une portion considérable de la Haute-Auvergne et du Quercy, grandirent singulièrement la puissance et les moyens d'action des héritiers de Bernard VI et de Gaston. Progressivement mêlés par leurs intérêts et leur ambition aux affaires générales, ces héritiers apparaissent, à tel moment, comme les chefs de la féodalité gasconne et pyrénéenne et les représentants de la France méridionale. Cette situation nouvelle ne doit jamais être perdue de vue par quiconque veut se rendre un compte exact du rôle des comtes d'Armagnac pendant les XIVe et XVe siècles. Mais, pour son entière intelligence, il est nécessaire de faire un retour sur le passé. Il faut étudier rapidement, dans leurs origines et dans leur histoire, les divers fiefs de la France centrale qui vont appartenir aux nouveaux suzerains. Ici surtout, les précédents ont une force d'impulsion qu'on ne saurait méconnaître, et qui seule peut aider à l'explication de beaucoup d'événements postérieurs.

Aucun travail rétrospectif n'a encore été entrepris à ce point de vue particulier. Les documents imprimés et manuscrits abondent pourtant, et l'on n'est embarrassé que par le choix. Pour les manuscrits, il y a les collections Doat et Decamps à la bibliothèque royale, et dans les départements du Cantal et de l'Aveyron, les archives des préfectures de Rodez et d'Aurillac, celles de Murat, de Millau, etc., etc. Il faut signaler aussi l'*Histoire d'Auvergne*, de l'abbé Teillard, l'*Histoire particulière du Carladès*, de Jean de Sistrières, toutes deux inédites. Je ne puis citer tous les imprimés, et je mentionne particulièrement les *Mémoires pour servir à l'Histoire du Rouergue*, de l'abbé Bosc, les *Essais Historiques sur le Rouergue*, du baron de Gaujal, l'*Histoire du Quercy*, de Cathala-Coture, les substantielles notices sur les vicomtés de Carlat et de Murat, insérées par MM. de Sartiges-d'Angles et de Chazelles dans le *Dictionnaire Historique et Statistique du Cantal*, publié sous la direction de M. Dériblier; les grands recueils généalogiques du P. Anselme et de Lainé, les *Documents historiques et généalogi-*

Digitized by Google

ques sur les familles du Rouergue, de M. H. de Barrau, etc., etc. Telles sont les sources où j'ai puisé largement, où je devrai puiser plus largement encore, quand les progrès de mes études historiques m'auront conduit à m'occuper en détail de la réunion de l'Armagnac et du Rouergue sous les mêmes suzerains.

I

Comté de Rodez.

Le comté de Rodez n'est pas un grand fief d'origine, relevant directement du Roi et correspondant au territoire primitif d'une cité gallo-romaine ou d'un diocèse. C'est une création d'époque plus récente, un démembrement du comté de Rouergue. Les limites du Rouergue coïncident assez exactement (1) avec celles du département de l'Aveyron, augmenté du canton de Millau, qui en fut distrait en vertu d'un sénatus-consulte du 4 novembre 1808. Ce pays englobait le comté de Rodez, les vicomtés de Creysel, Millau, Saint-Antonin, et partie de celle de Carlat. Toutes ces terres relevaient des comtes de Toulouse, ainsi que le reste du Rouergue. L'autre portion du Carladez, et la vicomté de Murat qui en dépendait, étaient situés en Auvergne. Ainsi le comté de Rodez resta vis-à-vis de la Couronne dans la situation d'un arrière-fief, jusqu'au moment où les rois de France prirent la place de la maison de Toulouse, en leur qualité d'héritiers de Jeanne, fille de Raymond VII, et de son mari, Alfonse, frère de saint Louis.

L'origine du comté de Rodez remonte à l'année 1096, qui suivit celle où le pape Urbain II prêcha la première Croisade au concile de Clermont. Le comte de Toulouse, Raymond IV, avait levé dans ses domaines un corps de troupes considérables, et pour parer aux frais de l'expédition il dut engager à Richard de Millau, fils cadet de

(1) Il paraîtrait néanmoins que les limites du Rouergue s'étendaient vers le Sud-Ouest un peu plus que celles du département de l'Aveyron, et comprenait, en 1135, Sainte-Marie de Luc, qui fit ensuite partie du Languedoc. V. le t. Ier des *Essais historiques sur le Rouergue*, du baron de GAUJAL.

Digitized by Google

Bérenger II, vicomte de Millau (1), le *Bourg* de Rodez et Sebazac, Agen (2), Montrosier, Arsac, Montolieu, le Château-Gaillard (3) et Bozouls, châteaux situés au midi de la rivière du Lot. Les seigneuries engagées à Richard de Millau par Raymond IV, furent définitivement aliénées par son fils, Alfonse-Jourdain. Tel est le noyau primitif du comté de Rodez, qui s'accrût ensuite de tout le pays situé au nord du Lot, et connu sous le nom de *Montagnes du Rouergue*. Ce pays comprenait Cantoin, Montpeyrous (4), peut-être Montasic, et la baronnie de Bénavent, composée des paroisses d'Orlhaguet, Mels, Saint-Symphorien, Saint-Hilaire, Naucans ou Raucans, Sainte-Geneviève, Saint-Amant-des-Cots et Bénavent (5). On conjecture avec grande vraisemblance, que les Montagnes du Rouergue étaient un démembrement de la vicomté de Carlat, qui appartint tout entière à la maison de Millau jusqu'au moment où elle se divisa entre deux rejetons de cette famille, Gilbert III, vicomte de Millau et de Gévaudan, chef de la branche de Millau, et Richard, premier comte de Rodez, vicomte de Lodève, et chef de la branche de Millau-Rodez (6). En effet, lorsqu'en 1214, Henri Ier, comte de Rodez et vicomte de tout le Carladez, se décida enfin à accepter Simon de Montfort pour son suzerain, et à lui rendre hommage comme comte de Toulouse et de Rouergue, il reconnut seulement tenir de lui le comté de Rodez, Rodelle, la vicomté de Camboulas, La Besse et ses appartenances, et toutes les autres terres

(1) *Hist. gén. du Languedoc*, t. II, note 43.

(2) Agen, Prades, et peut-être le pont de Salars, formèrent, en 1275 au plus tard, la dot d'Algaya, fille de Hugues IV, comte de Rodez, mariée à Amalric de Narbonne, baron de Talairan, qui vivait encore en 1295. Ces terres furent rachetées d'un de ces descendants, de Aymeri de Narbonne, vers la fin du XVe siècle, et retournèrent aux comtes de Rodez. V. GAUJAL, *Ess. hist.*, t. Ier.

(3) Il faut cependant observer que le Château-Gaillard ne fut peut-être bâti qu'en même temps que le pont de la Mouline, et pour en défendre le passage, c'est-à-dire en 1339. Baron de GAUJAL, *Essais hist. sur le Rouergue*, t. Ier.

(4) Montpeyrous avait encore ses seigneurs particuliers en 1285. V. le *Cartulaire de Bonneval*, Mss. Colbert.

(5) La baronnie de Bénavent fut détachée du comté de Rodez vers 1230, et y revint par donation en 1355, à l'exception de Mels, démembré en 1292, en faveur de Guillaume de Bénavent. GAUJAL, *Ess. hist.*, t. Ier.

(6) Voir ci-après la notice sur la vicomté de Carlat, où se trouve expliquée la reconstitution de ce fief.

Digitized by Google

qu'il avait en deçà du Lot (1). Rodelle était un château important, qui avait été jadis le siége d'une viguerie dont dépendaient Sebrazac, Bozouls, Estaing, Servières et Marcillac. C'est aussi sur son territoire que fut plus tard bâti Villecomtal. De la vicomté de Camboulas dépendaient Le Vibal, Prades, peut-être Ségur, et Le Ram. On y annexa ensuite Salars, et probablement Arques, qui appartenait encore aux vicomtes de Millau en 1079. L'époque où furent acquis Rodelle et la vicomté de Camboulas ne peut être précisée; mais c'était là chose faite en 1171, puisque Hugues II, comte de Rodez, exemptait alors les habitants du bourg de Rodez de tout droit d'entrée et de sortie à Rodez, Rodelle, Camboulas, Prades, Montrosier, etc., dans un rayon de quatre lieues (2).

La terre d'Ayssènes, qui portait le titre de vicomté, relevait des comtes de Rodez dès 1135 (3). Ayssènes était une dépendance de La Besse, de même que Peyrebrune, Thoëls, Ledergues, Requista, Broquies, et, au sud du Tarn, Coupiac et Caystord. Tous ces fiefs, à l'exception d'Ayssènes, durent nécessairement être acquis entre 1135 et 1214, date de l'hommage à Simon de Montfort. Cet hommage prouve d'ailleurs à suffisance que Rodelle, la vicomté de Camboulas, La Bessé et autres lieux, ne faisaient pas originairement partie du fief engagé par Raymond IV à Richard de Lodève.

Les comtes de Rodez firent quelques autres acquisitions à des dates inconnues; par exemple le château de Belcastel, la petite ville de Rinhac, et peut-être la co-seigneurie d'Aubin.

(1) Comitatum Ruthenensem, Rodellam, vice comitatum de Cambolatio, Abbatiam cum pertinentiis suis et totam aliam terram quam habeo citra Oltum. *Archives de Rodez*, Mss. Colbert, *Archives du domaine de Rodez*, nº 327.

(2) Jean SICARD; *Histoire des comtes de Rodez, Mss.*

(3) Les seigneurs d'Ayssènes étaient qualifiés de vicomtes parce qu'ils étaient issus de la maison de Bruniquel. *Arch. de Rodez*, Mss. Colbert. — Voici une partie de l'hommage rendu à cette époque par le vicomte d'Ayssènes au comte de Rodez : « In nomine Domini. Breve que fecit facere Ugo comes de plaig que fez ab Frotard de Brochier. Lo vascomta Frotard li reconog lo castel d'Eissena que tenia de lui ab mas feus que deu aver.... Et si Frotard lo vescoms juret lo castel ad Ugo per aquets mots caisi audirets. Ego Frotard dan aquesta ora adenand a tibi Ugo per aquets mots laïz et ad Ermengars uxor tua, et a Raymon tuo filio, lo castel d'Eissena las forsas que i son, etc. » *Archives de Rodez*, à Montauban. Cf. *Hist. gén. du Languedoc*, t. II, aux preuves; et les *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, de l'abbé Bosc, t. III.

Digitized by Google

Le comte Hugues II acheta d'Arnaud de Levezou, en 1165 ou 1174, le château de Trépadou et quelques rentes et péages à Amalon (1).

Telles sont, à très-peu de chose près, les acquisitions faites à des époques incertaines. Parlons maintenant de celles qui eurent lieu à des dates plus précises.

1° Le *Commun de paix* était un impôt levé conjointement par les évêques et les comtes de Rodez. Il en est question dans une Décrétale d'Alexandre III sur le premier canon du concile de Clermont, publiée par Marca (2). Le produit était destiné à indemniser les habitants qui auraient été victimes de spoliations. Il fut établi par deux frères, Hugues et Hugues II, l'un évêque et l'autre comte de Rodez, dans une assemblée de la noblesse et du clergé, tenue entre 1167 et 1170 ;

2° Le château *mineur* de Salles, acquis, en 1215, par le comte Henri I, de Raymond de Servières, en même temps que tous les droits que celui-ci possédait dans le *mandement majeur de Salles* (3) ;

3° Les châteaux de Montjaux et du Minier, achetés en 1217 par Henri Ier. Montjaux appartenait au chapitre de Brioude, qui vendit la même année au comte de Rodez tous les droits qu'il possédait dans le Barrez (4) ;

4° Le château *majeur* de Salles, Marcillac, et très-probablement Cassagnes-Comtaux, acquis, en 1238, par Hugues IV, en échange de Coupiac, Caystord, Peyrebrune et Thoëls. Ce château appartenait

(1) *Trésor des chartes de Toulouse*, sac 7, n° 5.

(2) Cette bulle se trouve aussi dans le *Gallia Christiana*, Instrum. Eccl. Ruthenensis. — Sur la date de l'établissement du *Commun de paix*, V. l'*Hist. gén. du Languedoc;* SICARD, *Ruthena Christiana;* BONAL, *Histoire de la Comté de Rodez*, etc. Le baron de GAUJAL a parfaitement expliqué dans le tome II de ses *Essais historiques sur le Rouergue*, l'assiette et les transformations de cet impôt. — Un subside analogue, voté dans un plaid tenu à Touloujas, était perçu en Languedoc sur les limites du Rouergue dès 1041. La *pesade*, c'est ainsi qu'on l'appelait, finit par donner son nom à l'endroit où elle était payée. V. *Archives de Saint-Paul de Narbonne*. Les vicomtes de Creysel, en Rouergue, levaient aussi dans le même but un péage sur le Larzac, au château des Infruts. *Archives municipales de Millau, Registre de l'Epervier.*

(3) SICARD; *Histoire des comtes de Rodez*, Ms. — Le territoire de Salles avait deux châteaux, le *mineur* et le *majeur* dont il va être question.

(4) *Id.* *Ibid.*

Digitized by Google

à Archambaud de Panat, et l'échange fut ratifié (1280) par Pierre de Panat, fils du précédent (1);

5° Le château de Malleville, acheté par le comte Hugues IV à Raymond de Belcastel en 1262 (2).

6° Entraygues et Servières, achetés par le comte Henri II en 1278 (3).

7° La ville de Requista, fondée en 1292, par le comte Henri II, qui lui accorda divers priviléges (4).

8° Le château de Cabrespines, obtenu en 1292 (5) par Henri II, en échange de celui de Sebrazac, sur lequel Guy d'Estaing avait des droits (6).

Indépendamment de ces fiefs, la maison de Rodez en avait acquis d'autres, en dehors du comté, et qui n'en relevaient pas. La vicomté de Creyssel, située en Rouergue, et celle de Carlat, située partie en Rouergue et partie en Auvergne, ont chacune dans ce travail leur article particulier. La vicomté de Lodève (7) avait été recueillie, ainsi que le Carladez (1112) par Richard, premier comte de Rodez, dans la succession de son père Bérenger. Le premier de ces deux fiefs fut aliéné en 1188, par Hugues II, petit-fils de Richard, en faveur de Raymond de Madières, évêque de Montpellier, moyennant

(1) *Archives de Rodez*, Mss. Colbert. — Les évêques de Rodez prétendaient être suzerains de Coupiac et de Caystord, et le comte de Rodez se défit de ces terres, en y joignant Thoëls et Peyrebrune, pour se soustraire à cette vassalité. — En 1231, Archambaud de Panat, qui avait commis un meurtre et qui cherchait à échapper à la justice, fit donation de Salles-Majeur et de Marcillac au comte de Rodez, à qui il en avait fait hommage deux ans auparavant. Mais celui-ci préféra sans doute lui donner une indemnité. *Archives de Rodez et d'Aubrac*, Mss. Colbert. — En 1327, Coupiac et Caystord revinrent momentanément à Jean I, comte d'Armagnac et de Rodez, de la part des héritiers de Pierre de Panat. *Archives de Rodez. Hommages*, Mss. Colbert.

(2) *Archives de Rodez*, Mss. Colbert.

(3) Il paraît que le fief de Rodelle fut agrandi à cette époque. — Suivant l'abbé Bosc, t. II, le château *majeur* de Salles fut acheté en 1270, seulement d'Azémar Jordani. Peut-être celui-ci y avait-il des droits qu'il vendit alors. — De Gaujal, *Ess. hist.*, t. I.

(4) *Archives de Millau*, Mss. Colbert.

(5) *Archives de Rodez*, à Montauban; Bosc, *Mémoires*, t. II.

(6) Cabrespines appartenait déjà au comte de Rodez; mais probablement que Guy d'Estaing y avait des droits. — Baron de Gaujal, *Ess. hist.*, t. II.

(7) Sur l'origine et l'importance de la vicomté de Lodève, voir plus bas la Notice sur la vicomté de Carlat.

Digitized by Google

soixante mille sous *melgoriens* (1). Le château de Pinet, en Rouergue, avait été annexé avant 1300. Les autres terres acquises par la maison de Rodez, jusqu'à la mort de Henri II (1304), seront signalées dans les notices consacrées aux fiefs suzerains dont elles relevaient respectivement.

Je continuerai aussi de faire connaître, au fur et à mesure, les aliénations et retours qui eurent lieu jusqu'au commencement du XIVe siècle (2).

1 Rodez.
2 Montrosier, bâti par les comtes.
3 Gages et Grange d'Alboy, bâtis par les comtes.
4 Arsac.
5 Montolieu, venant des comtes de Rouergue.
6 Bebazac, 51 villages.
7 Rodelle, 66 villages.
8 Cassagnes-Comtaux.
9 Rignac, par acquisition.
10 Camboulas, 107 villages.
11 Salars ou Agen.
12 Ségur.
13 Prades.
14 La Ram.
15 La Besse.
16 Asprières.
17 Montazic.
18 La Calm.
19 Ampuech.
20 Montpeyrous.
21 Cassuéjouls.

Acquis depuis l'établissement du comté.

22 Marillac-aux-Panat.
23 Salles-Comtaux, acheté, en 1270, à Azémar de Jourdan.
24 Montjaux.
25 Bénavent, venant de la maison de Bénavent.
26 Cabrespines, venant de la maison d'Estaing.
27 Le Geniez d'Olt.
28 La Roque-Valsergue.
29 La Guiolle.
30 Cassagnes-Begonhez.

Ces 4 châtellenies furent données à Jean d'Armagnac, fils de Jean Ier, en 1370.

Châteaux aliénés avant la réunion à la Couronne.

31 Entraygues, dépendant de Carlat, passé aux Monvalat.
32 Villacomtal, passé dans les maisons de Vallon, Rebèque et Nattes.
33 Bozouls.
34 Lioujas, donné à l'abbaye de Nonenque.
35 Belcastel, passé dans la maison de Saunhac.
36 Maleville, passé dans la maison de Tulières.

(1) *Chronol. Præsul. Lodov.* — En 1204, trente sous melgoriens valaient un marc d'argent. GAUJAL, *Es. hist.*, t. II.

(2) Je crois utile de donner ici, d'après M. DE BARRAU, les noms des quarante-deux châteaux appartenant aux comtes de Rodez, et situés dans leur comté.

Digitized by Google

37 Aubin.
38 Capdenac, passé aux d'Acier, et puis aux Crussol.
39 Trepadou, passé, par échange, au monastère de Saint-Sernin.
40 Salles-Curan.
41 Muret.
42 Moyrazès.
} Aux évêques de Rodez.

A partir de cette époque, les Armagnacs succèdent à la maison de Rodez ; pour quelques terres qu'ils démembrent, les nouveaux suzerains agrandissent singulièrement l'héritage de Hugues IV. Mais je n'ai point à m'inquiéter ici de ce qu'ils firent dans la France centrale pendant cent soixante-dix ans, et j'en rendrai compte plus tard et tout au long, dans mon *Histoire des Comtes d'Armagnac*, dont ce Mémoire est destiné à former un appendice. Je ne cherche qu'à me rendre compte de l'histoire des fiefs qu'ils acquirent hors de la Gascogne, et je limite mes recherches aux différentes époques de ces acquisitions.

J.-F. BLADÉ.

(La suite au prochain numéro.)

MOLIÈRE EN AQUITAINE.

M. Bazin, l'historien de Louis XIII, l'un des biographes les mieux renseignés sur Molière, disait qu'il était impossible de se rendre compte de l'existence nomade de l'illustre comédien, de 1646 à 1653 ; et que, de 1653 à 1655, on ne pouvait le saisir qu'à de très-rares intervalles.

Un chercheur infatigable des plus érudits, M. Emmanuel Raymond, a entrepris de résoudre ce problème, en ce qui concerne le Midi de la France, et trace ainsi l'itinéraire de Molière à travers la Guyenne, l'Agenais et dans le Languedoc :

Au mois de janvier 1649, Molière commençait à donner des représentations à Bordeaux, où il avait été attiré par le duc d'Epernon, gouverneur de la Guyenne. Les troubles de la Fronde, qui éclatèrent alors dans cette province, obligèrent le duc d'Epernon à quitter Bordeaux précipitamment, départ qui entraina aussi celui de Molière et de sa troupe. Le 5 mai 1649, M. E. Raymond retrouve Molière à Toulouse qui, pour se rendre en cette ville, avait dû né-

Digitized by Google

cessairement traverser la Guyenne et l'Agenais. L'illustre comédien fut chargé par les Capitouls de rehausser l'éclat des fêtes données alors au comte du Roure, commandant militaire du Languedoc, par une représentation spéciale qui eut lieu dans le Capitole.

Le 17 décembre 1649, M. Emmanuel Raymond constate, par preuves authentiques, la présence de Molière à Narbonne, où il donna des représentations avec sa troupe jusqu'à la fin de janvier 1650.

De là, Molière se porte dans le comtat Venaissin, le Lyonnais, le Dauphiné et le Forès, où M. Raymond cesse de le poursuivre, car il n'est plus dans son domaine.

Quatre ans après, Molière reparait en Languedoc, et se trouve à Montpellier lors de la tenue des Etats de 1654. Dans cette ville il joue plusieurs fois et crée le ballet des *Incompatibles*, composition bizarre où figurèrent les principaux personnages des Etats, avec le personnel de la troupe ; c'étaient : les marquis de Bellefont, de Villars, de Canaple, de Laverdin, de Rebé; le comte de Merinville; le vicomte de Larboust ; les barons de Florac, de Gange, de Fabrègue, de Villeneuve, de Fourques, etc.

Après la session des Etats, Molière donna des représentations dans les petites villes voisines de Montpellier ; et, vers la fin de 1655, il se rendit à Pézénas, où furent tenus les Etats de cette année, sous la présidence du prince de Conti. Là, du 17 décembre 1655 à la fin de février 1656, il ne cessa de donner des représentations dans l'hôtel même où logeait le Prince. Après avoir exploité quelques villes environnantes, Molière se trouvait à Narbonne, le 17 mai 1656, où il accomplissait, devant un officier public, la cession d'un titre de 5,000 livres, dont le prince de Conti l'avait gratifié pour ses représentations. Après avoir terminé cette affaire, Molière se mit en route pour Bordeaux.

En Juin 1656, poursuivant sa destination, Molière se trouvait à Carcassonne et dut se rendre en *visite* (1) au château de Pennau-

(1) Dans le style de l'époque, on appelait *visite* une représentation privée qui avait lieu dans un château, dans un palais de prince ou de grand-seigneur. En 1661, Molière et sa troupe firent plusieurs *visites*, notamment chez le cardinal de Mazarin, où la représentation eut lieu dans la chambre même du ministre, alors malade.

Digitized by Google

tier, qui est aux portes de cette ville. Il s'arrête ensuite à Castelnaudary, passe à Toulouse et fut rendu à Bordeaux dans le mois d'août où il représenta sans succès une tragédie de sa composition, la *Thébaïde*, pièce dont le Président de Montesquieu a rendu compte. Après les représentations de Bordeaux, Molière rebroussa chemin ; il traversa de nouveau la Guyenne et l'Agenais, et le 17 novembre 1656 il assistait à Béziers à l'ouverture des Etats. C'est dans cette ville qu'il donna la première représentation du *Dépit amoureux*, ouvrage qui fut suivi de plusieurs autres pièces. La troupe de Molière séjourna à Béziers jusqu'au 16 avril 1657, époque où les comédiens nomades se dirigèrent vers le nord pour se fixer définitivement à Paris.

D'après cet itinéraire, qui est on ne peut plus rigoureusement exact, il est bien évident que Molière traversa trois fois la Guyenne et l'Agenais : une fois, en 1649, — deux fois, en 1656 ; — que dans ces trois parcours il était accompagné de sa troupe ; — que pour l'entretenir et subvenir aux frais de voyage, il n'avait d'autres ressources que le produit des représentations qu'il donnait dans les villes où il passait ; — qu'il lui était impossible, avec les moyens de transport défectueux qui existaient alors, de franchir d'une seule traite la distance qui sépare Bordeaux de Toulouse ; — que, dès lors, rencontrant sur son passage des villes riches et populeuses, telles que : Langon, La Réole, Marmande, Tonneins, Agen, Moissac, Castelsarrazin, Montauban, villes encadrées par un grand nombre de résidences seigneuriales habitées par des familles opulentes, il n'ait pas eu l'occasion de donner des représentations dans ces villes, ou de faire des *visites* dans les châteaux avoisinants. Ce n'est pas possible. Molière, incontestablement, a dû donner des représentations dans les différentes villes de la Guyenne et de l'Agenais qu'il a traversées, et n'a pas manqué d'être appelé en *visite* dans quelques-uns de ces splendides châteaux où tous les genres de luxe étaient évidemment recherchés.

Et cependant, nous ne savons rien de ces représentations ! Nul chroniqueur n'a pris la peine de nous en révéler les particularités, de nous dire où elles furent données, et quelles sensations elles produisirent ; nul paléographe n'a essayé de compulser les archives locales, les livres de mémoire ordinairement tenus dans les châteaux, où nous aurions pu saisir le mouvement d'intérêt et

Digitized by Google

de curiosité qu'excita le passage de Molière dans nos contrées. Il est peut-être temps encore de réparer cette indifférence ou cet oubli, et la Revue d'Aquitaine, heureuse de prendre l'initiative en un tel sujet, vient aujourd'hui, avec confiance, faire appel aux hommes studieux qui aiment et leur pays et les gloires qui l'ont illustré; elle les sollicite donc de vouloir bien concourir par leurs efforts et leurs recherches à combler la fâcheuse lacune qui existe encore dans l'histoire des pérégrinations et du séjour de Molière dans le Sud-Ouest de la France. Les moindres communications que l'on voudra bien nous adresser à ce sujet, seront immédiatement publiées dans la Revue d'Aquitaine, avec le nom des auteurs, à moins d'intention contraire.

Mais, nous dira-t-on, comment procéder aux investigations que vous nous proposez, — et quels sont les jalons à suivre?

Voici les procédés employés par M. Emmanuel Raymond; ils seront maintenant d'autant plus faciles à mettre en pratique, que nous savons pertinemment l'époque où Molière s'est montré dans la Guyenne et l'Agenais : de janvier à mai 1649, — et de juin à novembre 1656.

Qu'y a-t-il donc à faire?

Examiner, d'abord, si dans les livres de police où sont mentionnés les permis de séjour accordés aux comédiens, bateleurs, pèlerins, saltimbanques, il en a été délivré sous les noms suivants : *Molière*, — *Jean-Baptiste Poquelin*, — *Jacques* ou *Madeleine Béjart*, — *Charles Dufresne;* car c'est sous ces divers noms que la troupe de Molière demanda des permissions de jouer dans les différentes villes où elle passa; à Nantes, par exemple. — Rechercher ensuite si dans les livres des dépenses municipales, aucune somme n'a été accordée à des comédiens pour représentation extraordinaire, ainsi que l'a constaté M. Raymond, à Toulouse, où les Capitouls, en 1649, accordèrent 75 fr. à Ch. Dufresne, associé de Molière, pour une représentation. Les annales municipales, résumant les faits principaux dont chaque ville a été le théâtre, peuvent aussi être consultées avec fruit. Dans les anciennes auberges, réputées pour avoir été le lieu des exhibitions de tout genre, on pourrait aussi saisir quelques traces du passage de nos comédiens. A Toulouse,

Digitized by Google

l'auberge de l'*Écu*, rue du Poids-de-l'Huile; à Narbonne, l'auberge des *Trois-Nourrices*, fossés Saint-Paul, leur ont donné asile.

Une autre source d'indication peut exister dans les livres de recettes des maisons hospitalières; parce que les chefs des villes étaient parfois dans l'habitude d'imposer aux comédiens de passage une ou plusieurs représentations au profit des pauvres ou des hospices. C'est à l'aide de mentions de ce genre trouvées dans les archives des hôpitaux de Narbonne et de Lyon que l'on a pu constater le passage et le séjour de Molière dans ces deux villes.

Pour les *visites* faites dans les châteaux, on peut consulter les livres de raison ou les *mémorials* que tenaient les châtelains et dans lesquels ils consignaient les faits les plus curieux ou les plus importants accomplis dans leurs manoirs. En l'absence d'annotations, un nom, une qualification restés à telle pièce du château, peuvent encore servir d'indication : *Chambre des comédiens*, — *Salon de la comédie*, — *du ballet*, etc. Quelquefois même le nom de la pièce jouée est resté au salon ou à la salle où elle fut représentée; et ce nom peut aussi appartenir à la localité, car il ne faut pas perdre de vue que Molière et sa troupe, à cette époque, jouaient à l'*improvisade*, et qu'avec la plus grande prestesse ils exécutaient des pièces de circonstance.

Voici encore un autre repère :

Dans la troupe de Molière se trouvaient deux hérauts-d'armes amateurs, émules des d'Hozier et des Le Menestrier, qui allant et venant, redressaient à tout propos des arbres généalogiques fautifs, complétaient les pièces manquant aux écus, ou relevaient des émaux ternis; grâce à leur science héraldique, ils pénétraient auprès des plus nobles familles et avaient ainsi l'occasion d'y introduire la troupe. Ces deux héraldistes étaient : Jacques Béjard et Tristan Lhermite, sieur de Vauzelle. Ces deux compagnons de Molière ont publié, durant leur séjour dans le Midi, l'armorial de tous les barons, comtes, évêques, abbés, prélats ayant séance aux Etats généraux du Languedoc; bien mieux, ils ont dressé et publié sans la moindre lacune l'armorial complet de tous les archevêques qui, depuis le IIe siècle jusqu'au XVIIe, se sont succédé sur le siége de Narbonne. C'est à l'aide de ces habiles généalogistes que la troupe de Molière s'attirait les bonnes grâces de la noblesse, et qu'en 1656

Digitized by Google

elle obtint des Etats généraux, réunis à Béziers, une gratification de 500 fr.

En Guyenne, en Gascogne, dans l'Agenais, patrie de tant de familles illustres, Jacques Béjard et Tristan Lhermite dûrent se livrer à leurs études favorites et, par suite, se mettre en rapport avec des personnes de distinction de ces différentes contrées. Si donc on trouve dans les archives d'un château des armoiries ou des généalogies signées des noms de Jacques Béjard ou de Tristan Lhermite, on peut être certain que la troupe de Molière n'est pas loin !

Maintenant, nous dira-t-on, quel intérêt y a-t-il pour une ville, pour le propriétaire d'un château, pour Molière lui-même, pour l'art enfin, de savoir par le menu où l'illustre bohême aura passé son temps, de 1649 à 1657 ?

Pour ce qui est de l'intérêt indirect, relatif aux villes ou aux résidences seigneuriales, nous ne pensons pas qu'il y ait en France, une seule ville, un seul château qui ne s'énorgueillit d'avoir donné l'hospitalité à Molière ? Et personne, nous le croyons du moins, ne blâmera la réflexion que faisait, au mois d'avril dernier, le *Journal de Toulouse*, en annonçant la découverte de M. Emmanuel Raymond ; « ainsi point d'incertitude ; le Capitole compte une illustra-« tion de plus, car aujourd'hui il est bien certain que notre Hôtel-« de-Ville donna l'hospitalité à Molière, et que dans son en-« ceinte furent dressés, en 1649, les tréteaux de l'incomparable « comédien. ! »

Le château Lagrange, où Molière et sa troupe furent hébergés pendant les représentations de Pézénas, en 1655, attire autant l'intérêt et la curiosité du voyageur lettré, que le fauteuil du perruquier Gély, où Molière, en se jouant, ébaucha tant de scènes charmantes.

Quant à l'intérêt de l'art, il est des plus grands !

Molière est un peintre-philosophe-réaliste par excellence ! car tous les caractères qu'il a introduits sur la scène ont existé dans la vie réelle. Or, mieux on connaîtra les lieux où son existence vagabonde s'est écoulée, et plus sûrement on parviendra à découvrir les origines de toutes ses créations ; et mieux on connaîtra les personnes avec lesquelles il fut en contact, et mieux aussi on pourra apprécier la justesse ou la vérité de ses portraits.

Digitized by Google

Avant d'atteindre l'apogée de sa gloire, Molière pratiqua la vie dans tous ses détours, dans tous ses passages obscurs et difficiles, souvent même en proie aux plus dures nécessités. Or, c'est en vivant qu'on apprend la vie; c'est en voyant qu'on apprend à peindre, et c'est en souffrant qu'on apprend à penser. Aussi, grâces aux différentes positions où il s'est trouvé, a-t-il pu, mieux que personne, étendre son investigation philosophique sur la société tout entière, sans se laisser intimider par les situations les plus élevées, sans dédaigner les positions les plus humbles. A la cour il fronda l'immoralité des grands seigneurs et l'arrogante vanité des marquis; la ville lui livra ses précieuses, ses avares, ses hypocrites, ses jaloux, ses pères quinteux, ses vieillards égoïstes, ses médecins burlesques, et aussi ses bourgeois parvenus, avides de singer le grand monde et le bel air. — A la province, Molière emprunta les petites manies de ses habitants, leurs tracasseries intestines, leurs étroits calculs, leur ignorance, leurs préjugés et leurs faux jugements; c'est ce qui nous a valu M. de Pourceaugnac, les Thibaudier, les Sottenville, les Harpin et Mme la comtesse d'Escarbagnas, titre réel composé du nom de deux fiefs qui existent encore aujourd'hui : *Escars*, dans la Creuse, et *Bagnas*, dans l'Hérault. Descendant ensuite plus bas, Molière recueillit, loin des villes, ces types vulgaires qui, mis en opposition avec des natures d'un ordre plus élevé, se font ressortir réciproquement. Ainsi, dans le *Dépit amoureux*, la brouillerie et la réconciliation entre Marinette et Gros-René, où sont peints, dans la simplicité villageoise, les mouvements de dépit et les retours de tendresse, donnent aux mêmes scènes, entre Eraste et Lucile, un cachet de distinction qui aurait moins de relief sans cette juxta-position. Dans l'*Ecole des Femmes*, la niaiserie grotesque d'Alain et de Georgette ajoute un vernis charmant à l'innocente candeur d'Agnès; enfin, l'amour simple et sincère de Pierrot pour sa Charlotte, met mieux en évidence le libertinage effronté de Don Juan.

Il est incontestable que c'est dans ses voyages à travers la province que Molière a recueilli ces naïves peintures, qui, sans manquer de grâce et de finesse, ont, comme les bambochades de Téniers ou de Van-Ostade, le mérite du coloris, de l'entrain et de la vérité! C'est donc à nous, qu'il gratifia de ses premiers essais, à rechercher minutieusement les lieux où il préluda à la composition des merveilles qu'il produisit plus tard sur les scènes de la capitale; c'est à

Digitized by Google

nous à concourir à l'achèvement des études sur Molière, que tant de beaux esprits poursuivent avec ardeur depuis deux siècles, études qui sont loin encore d'être terminées; c'est à nous enfin qu'il appartient, faute de mieux, de recueillir les pièces qui doivent éclairer ces précieux débats! C'est donc pour atteindre ce but que nous faisons aujourd'hui cet appel à nos lecteurs, ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent à la gloire des lettres et des arts en France!

LÉON DESRETZ.

ARNAUD DE BAULAT,

Ès guerres de Gascogne.

La cour de Windsor n'avait pas attendu le vœu du héron pour montrer sa convoitise de la couronne de France. Philippe-de-Valois, prévoyant le retour des hostilités, résolut d'attaquer l'Angleterre par ses côtés les plus vulnérables : la Guienne et la Flandre. Du premier pays elle retirait des vins excellents, qu'elle aimait fort, et du second l'argent pour les payer. Les principaux marchés de ses laines étaient Gand et Bruges. Ce plan de campagne, qui pouvait faire perdre à la Grande-Bretagne ses meilleurs sujets et ses meilleurs clients, était favorisé par Louis-de-Nevers, comte de Flandre, tout dévoué à la France. Dans notre Sud-Ouest, Gaston II, comte de Foix, fut convoqué à Marmande, où il entra, en 1337, à la tête des chevaliers et barons d'Outre-Garonne. Parmi eux, la collection de Camps mentionne Arnaud de Baulat, qui reçut ses gages le 20 août (1). Gaston devait surveiller le mouvement des Anglais et combiner le sien avec l'armée réunie à Villeneuve-sur-Lot par le connétable Raoul de Brienne. Celui-ci manda au vicomte de Béarn de se porter à Podensac et, sur sa route, de maintenir la fidélité des places en y laissant garnison. Le but principal était de surpren-

(1) Fol. 134, vol. 83, coll. de Camps, Bibl. Impériale, § des Mss.

Digitized by Google

dre Bordeaux, dont l'occupation rendrait effective la saisie du duché. Un détachement s'avança jusqu'à Langon sous la charge d'Arnaud de Baulat qui requit les habitants d'approvisionner sa compagnie. Cette contribution en nature fut remboursée l'année suivante, comme le témoigne cette quittance signée par Raymond Aimeri de Montesquiou et datée du 6 juin 1339 :

« Saichent tuit que je Remont Aimery de Montesquiou, escuyer « banneret, recoignois avoir eu et reçu de Me Geffroy le Flamment, « clerc du roy et lieutenant de Jehan le Mire, trésorier des « guerres, et de François de l'Hôpital, clerc des arbalestiers dudit « seigneur, deux cent trente une l. douz. souls dix deniers tour- « nois qu'Arnaud de Baulat escuyer devoit aux habitants de la ville « de Langon pour vivres prins d'iceux, lesquelles je ai voullu es- « tre rendus par le dict Arnaud aux jurés de la dicte ville et rebat- « tus de mes gaiges et des gens de ma compaignie, desservis en cette « présente guerre de Gascoigne dont je men tiens à payer. Donné « à Agien sous nostre scel le sixième jour de juin l'an 1339 (1). »
(*Le sceau est aux armes des Montesquiou.*)

La marche sur Bordeaux ne fut point poursuivie. Les milices françaises se replièrent sur La Réole où le comte de Foix prit un congé provisoire pour aller organiser la défense des côtes dans ses États. En son absence, son commandement lui fut conservé ; mais celui du connétable Raoul de Brienne passa au sire d'Enguerry et à Etienne de La Beaume, maitre des arbalétriers. Ces nouveaux chefs, à l'aide d'un renfort de 1,700 combattants, amené par le grand feudataire de Béarn, réduisirent le chateau de Madaillan après un blocus de deux mois. Arnaud et Gaillard de Baulat y prirent une part active, le premier avec quatorze écuyers, l'autre avec deux. Nous retrouvons ces deux vaillants cousins et frères d'armes en avril devant la citadelle de Penne, considérée comme très-importante. Le roi de France, voulant faire tomber à tout prix ce poste dans ses mains, donna pouvoir à son parent Jean de Luxembourg,

(1) Sceaux, vol. 76, fol. 5983. Bibl. Impériale, § des Mss. Nous avons donné la copie littérale de cette quittance que M. le duc de Fezensac a omis d'ajouter à celles qu'il donne dans l'histoire de sa maison, pages 234 et 235.

Digitized by Google

roi de Bohême (1) *de prendre, retenir, garder et établir comme bon lui semblera le château, ville et appartenances du château de Penne en Agenais.* Ce troisième généralissime, qui avait abandonné le sceptre pour l'épée, arriva avec des provisions de capitaine-général de Sa Majesté. Le comte de Foix et les sires d'Enguerry et de La Beaume avaient même titre, seulement l'autorité de Jean s'étendait à *toute la Languedoc*, tandis que celle des trois autres ne comprenait qu'*ès parties.*

Gaston repoussa toutes les sorties des assiégés et ouvrit une brèche dans les flancs de la courtine. Une capitulation était pendante, quand se présenta le roi de Bohême qui la conclut et vint ensuite se camper à Marmande : c'est là qu'il accorda les lettres de rémission à Aymeri de Durfort, seigneur de Duras.

Sur ces entrefaites, Jean de Marigny, évêque de Beauvais, ayant été appelé à la lieutenance générale de Languedoc, assigna rendez-vous dans la ville de La Réole au comte de Foix qui s'y trouva avec 500 hommes et 3,000 sergents de pied, le pénultième de juin 1339. Cette petite armée remonta la Garonne et arracha Bourg et Blaye, aux mains de l'étranger. De Lurbe, dans sa *chronique*, prétend qu'au passage, Bordeaux fut assiégé mais *frustraroiment n'ayant l'entreprinse réussi.*

Les mois d'août et de septembre furent remplis par des chevauchées en Chalosse. Arnaud de Baulat, dans cette course, avait sous sa conduite 19 écuyers, 48 sergents et 10 arbalétriers. Au retour de cette expédition, les arrérages de solde furent payés aux troupes, et voici quelle fut la part du guerrier qui nous occupe :

« Arnaud de Baulat, escuier avec lui, quatorze escuiers, montés

(1) Jean de Bohême tenait Paris pour le séjour *le plus chevaleresque du monde.* Aussi, après avoir guerroyé par toute l'Europe, s'empressait-il de regagner la cour de France où l'on mettait en action les romans de la Table-Ronde. A Vincennes, aujourd'hui déchue de son ancienne splendeur, se succédaient sans trêve, joûtes et apertises d'armes. Dans la lice se mesuraient tour à tour rois, princes et escadrons blasonnés. Le souverain de Bohême était en 1338, hôte de Philippe de Valois, quand il reçut de celui-ci le gouvernement général de toute la Languedoc. Quoique presque aveugle, il ne refusa pas sa fonction et la remplit vaillamment. En 1346, à la bataille de Crécy, son héroïsme poussé jusqu'à la folie représenta dignement celui de la noblesse française. Ne pouvant se guider lui-même, à cause de sa cécité, il fit attacher son corps à celui de deux chevaliers et se précipita dans la mêlée. La mort, avant d'arrêter son bras, lui laissa frapper de nombreux et de grands coups au hasard.

Digitized by Google

« au pris, et quarante sergents du 29e jour d'aoust, l'an 1339, « jusqu'au 10e jour de septembre en suivant par douze jours sept li- « vres dix-huit deniers par jour..... 84 liv. 18 sous.

« Pour les dessusdits, du 10e jour de septembre jusqu'au 12e jour « d'octobre en suivant, pour trente-deux jours, par jour comme « dessus..... 226 liv. 8s.

« Pour trois autres escuyers montés au pris et deux sergents, du « 13e jour de septembre jusqu'au 12e jour d'octobre, par 29 jours « 21 sols 16 deniers par jour..... 31 liv. 3s 6d.

« Pour lui 19 autres escuiers montez ou pris et 48 sergents, les « dix arbalestriers, du 10e jour d'octobre jusqu'au 18e jour de « janvier entièrement, par 98 jours, 9 livres 6 deniers par « jour..... 884 liv. 9s 3d (1).

Cette pièce est précieuse parce qu'elle fixe à cette époque la rétribution militaire qui varie selon les historiens. Jusqu'au règne de Philippe-de-Valois le service était dû gratuitement au suzerain ou plutôt en retour de sa protection.

Toute récompense accordée au seigneur qui s'était distingué sous l'oriflamme de France, était un acte de libéralité royale et non pas une chose obligatoire.

Après avoir touché son subside de guerre, Arnaud de Baulat reprit son bassinet, sa targe, son glaive et se remit aux champs. Le 9 mars 1344 il devait être rentré dans sa famille, car, à cette date, il fut témoin de l'hommage rendu au comte d'Armagnac par Guillaume de Lasséran pour le château de La Garde au bailliage de Vic (2).

En 1340, Condom ayant expulsé les Anglais, Bernard d'Ezi, à peine échappé à la captivité, fut chargé par Edouard III de faire rentrer dans le devoir la cité rebelle; ses habitants, bien retranchés derrière leurs remparts, repoussèrent l'agression du sire d'Albret qui se vengea de son échec en faisant transférer les assises judiciaires

(1) Gens d'armes et de pié qui ont servi et ont esté aux gages du Roi ès parties de Gascogne sous Mgr le Roi de Bohême, pour les années 1338-41 (Mss. 55, in-fo, coté 7877; pages 101, 102. — *Bibliothèque Impériale.*)

(2) Collection Doat; § des Manuscrits, *Bibliothèque Impériale.*

Digitized by Google

des la ville insoumise à celle de Mézin, toujours dévouée à la tyrannie britannique. Les deux mauvaises voisines s'observaient mutuellement de manière à saisir la moindre occasion d'un coup de main. C'est dans ces circonstances que pour couvrir Condom et surveiller Mézin, Arnaud de Baulat (1) fut préposé, avec 9 escuiers et 20 sergents, à la garde de Villeneuve, sise sur la limite des deux territoires. C'est en qualité de capitaine de ce poste qu'il donna le récépissé ci-après :

« Saichent tous que nous Arnaut de Baulat, chevalier, capitaine « de Villenouvete, près Mézin, avons eu et receu de Jean Chauvel, « trésorier des guerres du roy, ñre Sire, sur ce que nous est deu « pour les gaiges de nous, de neuf escuiers et de vingt sergens à « pié de ñre compagnie, desserviz ès guerres de Gascogne en la « garde du d. lieu, sous Monsr le sénéchal de Toulouse et d'Albi- « geois, lors capitaine de la d. seneschaussée, 220 liv. 6^s 6^d, par « la main de Raoul de Lile, lieutenant du d. trésorier (2). »

A Toulouse, 29 avril 1348. *Cachet rompu.* UN LION.

La carrière du capitaine gascon ne fut qu'une longue assistance prêtée à l'émancipation de la patrie. Dans un temps ou l'enivrement des combats faisait prendre les armes sous la première bannière venue, où les comtes d'Armagnac étayaient et ébranlaient tour à tour la couronne de France en combattant son ennemie d'outre-mer ou en pactisant avec elle, l'œil se repose avec satisfaction sur le caractère *franc et léal* des seigneurs comme Arnaud de Baulat. S'ils sont plus humbles que les grands feudataires, ils sont aussi plus fidèles au roi et au royaume.

Arnaud de Baulat épousa Marquèse de Podenas, troisième fille de Guillaume II de Podenas, chevalier seigneur de Marambat et de Lauraët et d'Esclarmonde de Pardaillan. Cette union dut avoir lieu avant le 30 septembre 1362, puisqu'à cette époque Arnaud de Podenas obtint quittance de sa sœur, femme du vaillant seigneur de Préneron (3). Celui-ci eut pour frère ou cousin Guillot de Baulat,

(1) Vol. II de la coll. des titres scellés, cabinet des ordres, *Bibl. Imp.* — Collect. Gagnières, page 193, vol. 773.

(2) *Idem*, *Idem*.

(3) *Archives des Hautes-Pyrénées.* — Série EE.

Digitized by Google

qui témoigna lui aussi son dévouement à la Nation. Charles, roi de Navarre, avait, en 1351, la lieutenance de Gascogne, pouvoir dans lequel les plus hauts personnages ne faisaient que paraître et disparaître. Le nouveau généralissime ayant appelé à Condom tous les partisans de la cause nationale et les ayant organisés, vint investir et affranchir Montréal, ville du voisinage occupée par l'étranger. De là il se porta sur Agen et enjoignit au sénéchal de Quercy de presser les fortifications de Moissac. En s'éloignant de Condom, il avait remis la défense à Thibaut de Barbasan (1), qui fut également commis à celle de Montréal. Ce brave capitaine, aïeul du modèle des chevaliers, avait sous sa charge cent hommes d'armes et deux cents archers, dont il fit montre le 26 novembre 1352. Parmi eux, le rôle indique Guillot de Baulat (2).

J. NOULENS.

LE CHATEAU DE LESPERON.

(Landes.)

Si le château de Lesperon n'a pas une place marquée dans l'histoire par des hauts faits d'armes, par l'illustration des familles qui l'ont possédé; s'il n'éveille pas la curiosité du savant par une antiquité réelle ou problématique ; s'il n'attire pas l'attention de l'archéologue par son style, sans avoir rien de merveilleux, son mérite n'en est pas moins honorable et d'un enseignement fort utile.

Placé sur la route de Bordeaux à Bayonne, par les grandes Landes, n° 132, ayant au levant l'inculte plateau des Landes et au couchant la forêt du Marensin, depuis la fin du xve siècle jusqu'à ce jour, durant 400 ans, par

(1) *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, par Samazeuilh, tom. Ier, p. 416.

(2) *Histoire de Gascogne*, par l'abbé Monlezun, tom. III, p. 136.

Digitized by Google

une culture intelligente et soignée, il a toujours fait exception aux pays.

En voici d'irrécusables témoignages qui sont ses titres de noblesse, ses lettres-patentes.

Montluc dans le troisième volume, page 529, de ses Commentaires, rapporte le fait suivant :

« Puis que j'ay parlé des autres, je veux parler de moy-
« mesmes : peut-estre quelqu'un après ma mort parlera
« de moy comme je parle des autres. Je confesse que je
« suis très-obligé aux Roys que j'ay servis, mesmemens
« au Roy mon bon maistre, comme j'ay dit souvent. Je ne
« serais qu'un simple gentilhomme si ce n'estoient les
« moyens qu'il m'ont donné pour acquérir la réputation
« que j'ay gaigné, que j'estime plus que tout le bien du
« monde, ayant immortalizé le nom de Montluc; et encore
« que je n'aye acquis pendant si longtemps que j'ay porté
« les armes que fort peu de bien, si ne m'a on jamais
« ouy plaindre des Roys, mes maistres; ouy bien de ceux
« qui estoient près d'eux, lorsqu'en ces dernières guerres
« ils m'ont caloinnié, comme si de rien je pouvois faire
« tout. Croyez que les playes que j'ay reçuës m'ont plus
« donné de reconfort que d'ennuy; et m'asseure, quand
« je seray mort, qu'à grand peyne dira on que j'emporte
« au jour de la résurrection en Paradis tout le sang, os et
« veines que j'ay apporté au monde du ventre de ma mè-
« re. Pour le bien, j'en ai prou : il est vray que si j'eusse
« esté nourry en l'escole du bayle de l'Esperon, j'en eusse
« davantage : le compte mérite qu'on le sçache et que je
« le mette icy.

« Le roy Louys douziesme, allant à Bayonne, logea en
« un petit village nommé l'Esperon, lequel est plus près
« de Bayonne que de Bordeaux. Or sur le grand chemin

Digitized by Google

« le bayle avoit fait bastir une très-belle maison : le Roy
« trouva estrange qu'en un pays si maigre et stérille, et
« dans des landes et sables qui ne portoient rien, ce
« bayle eust fait bastir une si belle maison, de quoy il
« entretint pendant son souper son mareschal des logis,
« qui luy fit responce que le bayle estoit un riche hom-
« me, ce que le Roy ne pouvant croire, veu le misérable
« pays où la maison estoit assise, il l'envoya quérir sur
« l'heure mesme, et luy dit ses mots :

— « Venez ça, bayle, pourquoy n'avez-vous faict bastir
« ceste maison en quelque en droit où le pays fust bon
« est fertile? — sire, dit le bayle, je suis natif de ce pays
« et le trouve prou bon pour moy. — Estes vous si riche,
« dit le roy, comme l'on m'a dit? — Je ne suis pas pau-
« vre, dit-il, grâce à Dieu j'ay de quoy vivre « Le Roy
« dit lors : » — comment est-il possible qu'en un pays
« si maigre et si stérille tu sois peu devenir riche? cela
« m'a esté bien aysé, dit le bayle, sire. — Dites moy donc
« comment? dit le Roy. — Parce, sire, que j'ay toujours
« plustot fait mes affaires que celles de mon maistre et
« et de mes voisins. — Le diable ne m'emporte, dit le
« Roy (ainsi estoit son serment), ta raison est bonne, car
« en faisant de ceste sorte et te levant matin, tu ne pou-
« vois faillir de devenir riche. »

« O combien d'enfants a laissé ce bayle héritiers de ses
« complexions! Je n'ay jamais esté de ceux-là. »

Si Montluc avait en tout point été aussi scrupuleux de conscience qu'il le fut en ne pratiquant pas l'égoïste doctrine du bayle de Lesperon, quoique de rien il ne put faire quelque chose, il n'aurait pas mérité le châtiment que la postérité lui inflige en le surnomment le *Boucher Royaliste.*

Digitized by Google

« Lesperon, dit M. Bourdeau, page 121 de ses *Tablettes* « *Françaises*, rappelle un de ces traits qui font vénérer « la mémoire du bon Henri. On conserve respectueu- « sement au château une masure, première habitation « de Lagoueyte, où ce riche cultivateur eut l'honneur « d'accueillir son souverain. Henri IV ayant remarqué « les fumiers de Lagoueyte, dit : « J'aime autant ceux « qui font naître les épis que ceux qui les défendent. »

La belle maison construite par le bailli de 1500, sans doute un Lagoueyte, que peut-être l'on fait mieux d'écrire *Lagoeyte*, où fut reçu Louis XII, dit *le Père du peuple,* ne se serait abaissée et ne serait devenue une masure dans le récit rapporté par Bourdeau que pour rehausser d'autant le roi Henri IV, dit *le Grand.*

En 1782, le comte d'Artois, depuis Charles X, en allant au siége de Gibraltar sous le commandement du Duc de Crillon, s'arrêta au château de Lesperon où il fut reçu par M. Dussaut marié à une de Lagoeyte.

Le seigneur Dussaut, président au Parlement de Bordeaux, fréquentait avec sa dame la Cour de Louis XVI, où il avait de l'influence auprès du roi. Après que son mari eut à Bordeaux, sur l'échafaud, dignement justifié de son dévouement à la grande victime de la vengeance révolutionnaire, Mme Dussaut se retira à Lesperon, chez son père, quand, à cette époque, il y avait quelque part dans la commune un malheur ou une misère, la première visite que l'on recevait était celle de la petite dame du château, la bien-aimée de tous.

Le propriétaire actuel, M. P. F. Dubedout, maire,— le bailli d'à présent,—à part l'égoïsme, continue à bien tenir et à bien cultiver les terres de ce domaine. En 1851,

Digitized by Google

il a complétement reconstruit le château : il ne reste plus de l'ancien pied à terre des rois qu'une petite chapelle où depuis longtemps l'exercice du culte n'est pas permis.

ROGER-GAILLART.

Un fidèle abonné de la *Revue d'Aquitaine*, M. le vicomte de Corneillan, invoque son assistance en un cas où il n'est guère possible de refuser. Le réclamant, dans une lettre, expose les motifs de sa sollicitation en ces termes :

Un ecclésiastique du diocèse d'Aire, M. Louis Meyranx, collaborateur de la REVUE DE GASCOGNE, *publiée à Auch, m'a jeté l'outrage à pleines mains. L'attaque ayant été publique, la défense doit l'être aussi. C'est à votre Recueil, Monsieur le Directeur, que je recours pour rétablir la vérité méconnue. Un peu d'histoire d'autrefois se mêle à celle d'aujourd'hui, et, de cette manière, je ne suis pas trop en dehors de votre programme. Ma responsabilité seule d'ailleurs est engagée dans ce débat, où j'entre avec une profonde répugnance, à cause de son caractère personnel.*

Vte DE CORNEILLAN.

Nos rapports de bon voisinage avec la *Revue de Gascogne* ne sont exclusifs ni de sentiments hospitaliers ni même de témoignages à décharge au profit de ceux qu'elle blâme ou condamne. Elle nous permettra donc, non-seulement d'accueillir la demande qui nous est faite, mais encore de déposer en faveur de M. le vicomte de Corneillan, qui, selon nous, a été injustement taxé d'incurie. Admettons qu'il fût coupable, il ne pourrait jamais l'être beaucoup; le monument dont il s'agit, à cause de sa con-

Digitized by Google

struction récente, n'inspire qu'un médiocre intérêt à l'archéologue. Ainsi, les dépenses ruineuses de sa restauration ne seraient guère profitables à l'histoire de l'architecture. Une communauté peut seule l'entreprendre dans le but d'y faire revivre les institutions religieuses d'autrefois et de les raccorder à celles d'aujourd'hui. Les ressources collectives peuvent mener à fin de pareils projets, les facultés individuelles n'y suffiraient pas. C'est ce qui est advenu. Le propriétaire actuel a eu le mérite de mettre la main aux améliorations; il l'a retirée pour ne pas y laisser une partie de sa fortune. Les sévérités, dont murmure M. le vicomte de Corneillan, ont dû le blesser profondément à raison de ses goûts d'antiquaire. Je connais ses sérieux sacrifices pour sauvegarder de vieux débris, pour constituer une collection d'objets d'art sacrés ou profanes. C'est lui qui est le jaloux possesseur d'un bénitier, genre grotesco, provenant du monastère de Saint-Just et de l'oratoire de Charles-Quint. D'après une tradition espagnole, devant cette admirable page d'orfévrerie se prosternait le moine-empereur. Entre de gracieux enroulements, autour de ce chef-d'œuvre de la renaissance, convoité par le musée de Cluny, courent, alternant avec des dragons, des nudités enfantines; elles semblent exciter l'appétit des monstres qui les poursuivent. Au-dessous de la conque se déroule un épisode de l'expulsion des Maures d'Espagne. Les mécréants, reconnaissables à leurs turbans, sont traînés en esclavage, la corde au cou. M. le vicomte de Corneillan a gardé avec un soin pieux le reliquaire, le missel, la croix pattée, la mitre, les bossettes de la bride (figurant les clefs de saint Pierre) du cardinal d'Armagnac, grand-oncle de ses grands-oncles. Le vase, donné à ce prélat, nonce du pape, par la république de Venise, le portrait du même exécuté à l'huile, quoiqu'en miniature, par un grand maître

Digitized by Google

coloriste du temps, son anneau pastoral, ses tapisseries représentant les Sept Plaies d'Egypte, le sceau de Pierre de Corneillan, grand-maître de Malte, et une infinité d'autres restes commémoratifs sont préservés de toute atteinte par la sollicitude du propriétaire moderne de Saint-Mont. Et qu'on ne s'imagine pas que ce culte soit limité aux souvenirs domestiques; il est plus large, puisqu'il s'applique à tout ce qui a le cachet de l'ancienneté. On trouve chez M. de Corneillan des émaux signés de l'initiale P (1), une escarcelle de pèlerin en fer, relique des Croisades, des tableaux, tels qu'un Breughel d'Enfer, une série graduée d'armes à feu, depuis l'arquebuse à mèche jusqu'au fusil à piston.

Maintenant il est fort possible que tout ne soit pas pour le mieux dans le meilleur des monastères. Inhabité, il doit être cependant plus paisible qu'avant la Révolution, puisque ses joyeusetés lui attirèrent les rigueurs de M. de Brienne qui mit avant tous les autres, le couvent de Saint-Mont, au régime de l'économat, motivant sa mesure sur l'indiscipline intérieure de ses quatre membres. Ce ne fut donc pas la Révolution qui congédia les religieux, mais bien un prêtre-ministre. A la suite, M. de Corneillan, père du vicomte actuel, l'acquit, et son premier soin fut de restituer l'église au culte par un don à la commune ou à l'État. Jadis, nous écrit à ce propos M. de Corneillan, *ces sortes de libéralités rapportaient aux descendants des bénédictions, des prérogatives, des honneurs; de nos jours les fils des bienfaiteurs sont disgraciés.* Voici sa plainte et sa justification :

J. NOULENS.

(1) Probablement PENICAUD. Je n'ai pas assez de connaissances spéciales pour constater lequel des quatre artistres de ce nom est l'auteur des trois portraits dont il est ici question.

Digitized by Google

A MONSIEUR LOUIS MEYRANX,

PRÊTRE DU DIOCÈSE D'AIRE,

A propos de sa monographie du Monastère et de l'Abbaye de Saint-Mont,

Publiée le 25 avril dernier dans la Revue de Gascogne, ancien Bulletin d'Histoire et d'Archéologie de la province ecclésiastique d'Auch

---

Le hasard, en faisant tomber dans mes mains le dernier numéro de la *Revue de Gascogne,* m'a révélé un ennemi dont j'ignorais le nom et l'existence. C'est vous dire que sa provocation a été tout à fait imprévue, ce qui n'est pas une raison pour qu'elle reste impunie. Ce monsieur, vous le connaissez, puisqu'il s'appelle Louis Meyranx. Sa profession de prêtre dans le diocèse d'Aire ne l'a point empêché de porter atteinte au caractère et à la considération d'un vieillard ; bien mieux, il a essayé de rallumer contre lui des passions populaires toujours dangereuses. Une Notice, consacrée à l'ancienne abbaye de Saint-Mont, et vide d'érudition autant que pleine de colère, lui a fourni l'occasion d'employer son triste courage contre un homme qui vit depuis sept années dans une solitude d'Algérie. Sachant que le recueil en question ne voyageait pas aussi loin, le susdit Meyranx espérait avoir sans doute la gloire de l'attaque sans les risques et les ennuis de la riposte. Ses prévisions ont été déjouées par la complaisance du hasard, auquel je dois et donne ici mes remerciements.

Cette part faite à notre indignation, démontrons qu'elle est pleinement justifiée par le langage du chroniqueur du monastère envers son possesseur actuel, c'est-à-dire envers moi. Voici ses propres expressions ; je les souligne : *Au silence du cloître, au doux et paisible murmure de la prière ont succédé* LES CRIS ET LES VOCIFÉRATIONS D'UN MAITRE ABSOLU. Je n'ai point à critiquer la fausse sentimentalité et le style grossier qui distinguent ces lignes, je me

Digitized by Google

borne à demander à M. Louis Meyranx, en laissant le public juge du cas, qui vocifère en cette occasion, si ce n'est lui? Les éclats de son courroux, répétés par les échos d'un journal, ont bien pu arriver jusqu'à moi, mais les miens n'ont pu l'étourdir en Gascogne, puisque j'étais en Algérie. Depuis sept ans que j'y suis établi, mon pied n'a pas une seule fois franchi le seuil du couvent de Saint-Mont. Confessez-le, monsieur l'abbé, vous ne voyez pas de bon œil que la vieille maison religieuse soit ma propriété. Vous voudriez qu'elle fût restituée au culte : je ne m'y oppose pas, moyennant indemnité. Vous préfèreriez, peut-être, le mode d'acquisition du XIIe siècle, qui consistait à recevoir les immeubles à titre de don. Si les terres actuelles avaient l'importance et l'étendue de ce temps-là, je n'hésiterais pas à vous donner satisfaction. Hélas ! les anciennes libéralités féodales ne sont plus possibles ! Ce n'est pas une raison pour ajouter aux procédés d'un homme malséant, ceux d'un méchant homme, comme on va le prouver. Vous dites, au mépris de toute vérité, qu'*en 1761, les moines, ayant voulu relever leur monastère sur une échelle plus vaste, voulurent s'emparer du* PLATEAU *qui servait de place à Saint-Mont.*

Où avez-vous trouvé l'énonciation de ce fait sciemment mensonger? Le peuple ne murmura pas alors, mais il a murmuré depuis par suite d'insinuations pareilles à la vôtre. Elles ont occasionné une lutte violente de treize années entre moi et une population aveugle et frémissante ; elles ont eu pour conséquence de me faire subir maintes brutalités et de faire répandre le sang d'un serviteur qui avait pris ma défense. Fort heureusement pour moi que ces excitations sont exceptionnelles, et que les représentants d'une religion de paix et de charité ne vous ressemblent pas en général. Le plus grand nombre pratique mieux les saints préceptes. Mais revenons à la revendication communale qui faillit compromettre ma vie. Qu'avait-elle de fondé? Le Tribunal de Mirande et la Cour d'appel d'Agen, basèrent leur jugement, en ma faveur, sur un document que vous ne paraissez pas avoir consulté avec grand scrupule. Ils déclarèrent que les moines, de temps immémorial, avaient possédé ce plateau, puisque, dans l'acte de fondation du cloître, les limites de cette appartenance étaient rigouseusement déterminées par ces lignes : *Ipse vero Ramundus retinuit sibi ad construendum monasterium alia omnia videlicet :* MONTEM ISTUM, VILLAM SUBTUS

Digitized by Google

POSITAM, etc. (1). Les religieux avaient, par conséquent, sur la montagne qui domine le bourg de Saint-Mont, c'est-à-dire sur le plateau, un droit sept fois séculaire. Ils n'avaient donc pas besoin de s'approprier ce qui leur appartenait. Au lieu de reconnaître ce droit, ainsi que l'autorité judiciaire et historique, vous le contestez avec la maligne intention de raviver un foyer de haines mal éteint.

Je ne pense pas qu'un tel rôle rentre dans les attributions d'un apostolat de concorde et de conciliation comme le vôtre.

Avant de hasarder votre assertion, vous eussiez agi sagement en recourant au cartulaire. Il vous aurait édifié sur ce point que votre bonne foi ou votre prescience vous ont dispensé d'éclaircir. Les moines, vous le voyez, étaient légitimes propriétaires du plateau, comme je le suis devenu en leur succédant. Ainsi, pour la réussite de je ne sais quelle trame ourdie contre moi, vous faites des religieux d'autrefois des usurpateurs, des violateurs du bien d'autrui.

Le monastère de Saint-Mont, menacé de démolition par le marteau révolutionnaire, fut acquis par mon père, non dans un but de spéculation, mais avec une intention pieuse. Il voulut préserver de la sape une abbaye qui avait eu pour chef un de ses devanciers. Moi, son fils, j'ai continué, autant que je l'ai pu, cette tradition. J'ai mis la main à la restauration, mais comme elle eût été ruineuse, je ne l'ai point continuée, à mon grand regret, tout autant qu'au vôtre. Aujourd'hui, je reçois la récompense de mon zèle et de mes sacrifices, en ces termes contenus et respectueux : *A voir ses murs délabrés, ses ouvertures en désordre et sa toiture défoncée par le temps, on reconnaît l'esprit du propriétaire moderne, qui n'a qu'un seul souci, celui de faire valoir les terres de sa propriété.* De telles aménités peuvent se passer de commentaire, elles font deviner un ecclésiastique aux lèvres pleines d'onction, à l'esprit délicat, au cœur généreux, aux manières exquises.

Toutes ces qualités ne m'empêcheront pas de vous donner un conseil. Soyez sobre d'images descriptives. Si la justesse est le talent, le vôtre n'est pas complet. Je vais le faire apprécier par un extrait : *Comme en 1420, le monastère est aujourd'hui désert, ses cellules sont vides, et ses longs corridors ne résonnent plus*

(1) Cartulaire de Saint-Mont, fol. 2, mss. in 4° parchemin.

Digitized by Google

que sous le sabot ferré du fermier qui l'habite. LES RONCES ET LES ÉPINES OBSTRUENT LES VESTIBULES, LA DÉSOLATION EST ÉCRITE SUR TOUS LES MURS.

J'ai le mauvais goût de trouver vos métaphores un peu forcées et de ne pas admirer vos fleurs de rhétorique greffées sur des plantes épineuses qui n'ont jamais poussé que dans votre inculte cervelle. Il y a, dans les narrations d'écolier, des banalités de ce genre, seulement elles sont moins ridiculement exprimées, et jamais des enfants n'en commirent de pareilles. Chez eux, d'ailleurs, le privilége de l'âge fait mettre ces exagérations sur le compte de la naïveté. Chez vous, la naïveté prend un autre nom, que ma courtoisie se refuse à prononcer. Ne voyez dans cette discrétion que du respect pour moi-même.

Soyons toutefois indulgents pour ces criantes injustices. Soyons-le aussi pour le manque de tact et de mesure qui vous distingue, M. Louis Meyranx. C'est peut-être moins votre faute que celle d'un naturel et d'une éducation rebelles à la douce influence de l'Evangile. Le ton général de votre article trahit un tempérament sanguin et rageur. Voilà ce que vous avez été en écrivant votre prose, voilà ce que vous allez être en lisant la nôtre. Alors les froissements de votre amour-propre vous feront comprendre ceux de ma dignité. Cette pénitence vous sera, je présume, salutaire; et je m'applaudirai peut-être un jour d'un fâcheux incident qui aura amené un bon résultat, d'une violence qui aura engendré la douceur.

C'est la grâce que je vous souhaite en vous invitant à ne pas reprendre l'offensive, car ma patience n'est pas angélique.

Vte DE CORNEILLAN.

Digitized by Google

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite.)

XI

SOMMAIRE. — Des quatrième et cinquième salons. — Pensées qu'éveillent les noms inscrits dans ces salons. — Familles de chevaliers croisés qui ont donné des amiraux et des maréchaux de France. — Notices sur les maisons d'Amphernet; Berton de Crillon; Cossé de Brissac; de Durfort; de Gontaut; de Mérode; de Montault; de Montgommery; de Montmorency; de Noailles; Pardaillan de Gondrin; Pourcelet; de Rochechouart; de la Roche (Fontenilles); de Savoie. — Dieudonné de Gozon et Golfier de Lastours : légendes du dragon et du lion.

Les quatrième et cinquième salons n'étant pas encore entièrement garnis, tout l'intérêt historique se renferme dans le premier salon et dans la grande salle. Les lambris et les entre-colonnements de celle-ci sont tout historiés de blasons et de symboles héraldiques, surmontés des noms des chevaliers et du millésime de la Croisade. La consécration de l'histoire était depuis longtemps acquise à ces noms qu'appuient de si incontestables titres. N'est-ce pas faire acte de la plus véritable équité que de bénir la ferveur et le dévouement de ces hommes sublimes, dont toute l'existence fut employée à protéger le faible et le croyant contre la haine farouche des Sarrasins? Ce ne sont pas seulement

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

Digitized by Google

les chevaliers français qui figurent dans ces salles ; tous les princes croisés y sont mentionnés, et c'était juste ; — Conrad III et Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne ; Richard Ier, roi d'Angleterre ; Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople ; Walpot de Passenheim, premier grand-maître de l'ordre teutonique.

On y retrouve aussi tous les grands-maîtres de l'ordre du Temple, — chaîne de héros qui commence à l'année 1118 par Hugues de Payens, se continue pendant deux siècles par Robert-le-Bourguignon, des Barres, Tramelay, Blanchefort, Naplouse, Saint-Chamans (ou plutôt Saint-Amant), Toroge, Terric, Riderfort, Sablé, Héral, du Plessix, Chartres, Montaigu, Périgord, Sonnac, Vichy, Béraud, Beaujeu, Gaudini, pour se terminer à l'année 1313 à Jacques de Molay. — Pauvres chevaliers, si fiers de votre austère institut, que sont devenus avec vous cette persévérance à défendre l'opprimé, ce désintéressement à secourir le faible ; — votre culte unique pour le malheur et la gloire ? Quand on compare votre existence de labeurs et de vertus à celle que nous fait la civilisation, on se prend tristement à soupirer. On se demande si vous n'êtes pas des géants du moyen-âge, créés par la fantaisie de quelque rapsode, comme les demi-dieux d'Homère ? — Vous êtes notre mythologie. On trouve bien encore çà et là vos noms ; mais rien autre chose. Ce sacrilége oubli du passé éveille dans l'âme un sentiment douloureux assez pareil à la morne stupeur qui devait autrefois saisir les populations frappées d'interdit, quand tout se taisait autour d'elles, jusque dans les tours des cathédrales les cloches qui ne pouvaient plus même gémir. Alors il semblait qu'il n'y eût plus de chrétiens. Et aujourd'hui ?.. Nos philosophes bourgeois qui professent un profond dédain pour la France chevaleresque et catholique vous disent : La gloire ; fumée. Le courage ; vanité. Le dévouement ; duperie. La

Digitized by Google

croyance ; faiblesse. Tous les sentiments généreux ; poésie et chimères. Ce qui ne profite pas ; à quoi bon?...

Les grands-maîtres de Saint-Jean-de-Jérusalem n'ont pas été omis. Dans cette liste des successeurs de Raymond du Puy, on lit les noms d'Assalit, d'Aubusson, de Bérenger, Blanquefort, Caretto, Châteauneuf, Corneillan, Fluvian, Hérédia, de Juilly, Lastic, Montagu, Naillac, d'Omedès, de Pins ou plutôt des Pins ; Revel, La Sangle, Texis, des Ursins, Villaret, Villebride, Villeneuve-Trans, Zacosta, Wignacourt et Villiers de l'Isle-Adam ; — noms mémorables qu'on ne saurait trop glorifier et apprendre aux générations à venir comme des exemples et des modèles d'intégrité, de sagesse et de prévoyance dans le pouvoir, de bravoure et de dévouement dans le péril ; car chacun de ces hommes fut vraiment *noble* et plus grand peut-être encore par le mérite que par la naissance. Un peuple qui a eu de tels représentants leur doit des statues, et un gouvernement qui laisserait périr leur mémoire serait assurément mort à la gloire et à l'amour national.

Il faudrait s'arrêter à chacun de ces chevaliers : chacun a eu son fait d'armes, son trait de courage, son sacrifice sans faste, sa mort héroïque. Et quels noms ! Geoffroi de Châteaubriand, dont un des petits-fils, poète, chevalier et pèlerin aussi, — devait, cinq cent cinquante ans plus tard, écrire l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem ;* — Geoffroi de Clermont en Dauphiné, de la maison d'Aymar de Clermont, général des troupes de l'Église auquel, en récompense de ses services, le pape Calixte II accorda de porter dans ses armes les clés de saint Pierre et dont le nom devait s'illustrer encore par le cri : *A la rescousse, Montoison !* A la journée de Fornoue, Charles VIII, menacé d'être pris, ne dut son salut qu'à la bravoure de Philibert de Clermont, seigneur de Montoison. — Rappelons

Digitized by Google

aussi la fière réplique de Jean de Chourses, gouverneur du Poitou qui, prisonnier des rebelles et traîné dans les rues de Poitiers, le poignard sous la gorge, répondit aux forcenés qui violentaient sa fidélité au roi Henri III : « Je n'ai jamais commis de lâcheté, vous pouvez m'ôter la vie, mais vous ne m'ôterez pas l'honneur. » C'était là un noble descendant de Patri de Chourses.

Et que dire des Bauffremont, des Ronquerolles, des La Tremouille, des Sartiges, des Courtarvel, des Conflans, des Montmorin, des Rougé, des Polastron, des barons de l'Isle-Jourdain, des Gironde, des Chavagnac, des Vimeur (de Rochambeau), des sires de Rieux, des Yzarn (de Fraissinet et de Valady)? Ne sont-ce pas là de lumineux noms qui se retrouvent dans notre histoire, tantôt à ses pages brillantes, tantôt à ses pages fatales; car on peut dire d'une famille ce qu'un grand poète a dit de la civilisation, la comparant au soleil : « Elle a ses nuits et ses jours, ses plénitudes et ses éclipses; elle disparaît et reparaît. »

Encore quelques noms au hasard; on nous en saura gré. Les races guerrières des d'Albon, d'Aumont, Bastet (de Crussol), de Beauvau, de Bournel, Caumont (de La Force et de Lauzun), de Chabannes (La Palice), Chabot, de Clermont (Tonnerre), du Coskaer (de La Vieuville), Capdeuil, (Fay de La Tour-Maubourg), de Courtenay, Dompierre (de Bassompierre), de Foix, Gontaut de Biron, de Grouchy, de la Guiche, d'Espinay (Saint-Luc), d'Harcourt, de Laval, de Maillé, de Mailly, Mallet (de Graville), de Melun, de Montesquiou (d'Artagnan), Motier (de La Fayette), de Monchy, de Perusse (des Cars), de Pressigny, de Rohan, Saulx (de Tavanne), de Ségur, de Trie, de Varennes, de Vienne, de Voisins (Lautrec), — et nous en omettons, — devaient produire plus tard des amiraux et des maréchaux de France.

Digitized by Google

Thibaut, Mathieu et Guy de Montmorency, auteurs d'une postérité de héros toujours placés à côté du trône et dignes de l'occuper, ne purent cependant trouver grâce pour leur trop téméraire rejeton devant la jalousie et la haine implacables de Richelieu qui eut l'atroce barbarie de faire, le 30 octobre 1632, décapiter, à l'âge de trente-sept ans, « Henri II, *dernier duc* de Montmorency et de Damville, premier baron, pair, amiral et maréchal de France, petit-fils, dit l'historien Le Vassor, de quatre connétables et de six maréchaux, le plus riche, le mieux fait, le plus noble et le plus brave de tous les seigneurs du royaume. »

Roland Cossé (de Brissac), Bernard de Durfort et Roger de Choiseul ont donné naissance, le premier, à cinq, les deux autres, chacun à quatre maréchaux de France. — Pierre de Noailles est aussi l'ancêtre de quatre maréchaux dont le plus illustre, posant sa vénérable tête sur la guillotine de 1793, s'écriait, calme et résigné : « A dix-neuf ans, je montais à l'assaut pour mon roi, à quatre-vingts ans, je monte à l'échafaud pour mon Dieu. »

A la race de Baudouin de Mérode, issu des rois d'Aragon, était réservée une insigne et singulière gloire : un de ses descendants, au XIXe siècle, a refusé la couronne!... La révolution qui a fait de la Belgique une nationalité est trop récente pour que quelqu'un ait oublié la part que les membres de cette famille ont prise à ce grand événement scellé de leur sang. Parcourez cette contrée : aucun nom n'est plus populaire, parce qu'aucun nom n'offre une plus magnifique succession de grandeurs. Burgraves de Cologne, comtes du Saint-Empire avec voix et séance aux diètes sur le banc des comtes de Wesphalie, chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or, feld-maréchaux, grands-d'Espagne, tenant par leurs alliances aux maisons souveraines d'Oldenbourg, de Holstein,

Digitized by Google

de Nassau, de Hohenzollern du sang royal de Prusse, enfin aux Rubempré sortis des rois de Hongrie, tous les titres, toutes les dignités, tous les beaux priviléges ont été le partage des Mérode jusqu'à nos jours.

Bernard, seigneur de Pardaillan et de Gondrin en Condomois, qui était avec le roi Louis IX au siége de Tunis en 1270, avait précédemment acccompagné ce prince à son premier voyage d'Afrique en 1248. Dans cette expédition il eut un combat particulier avec un chef des Maures : il vainquit son adversaire et lui trancha la tête. C'est en souvenir de ce fait qu'on voit trois têtes de maures figurer dans l'écu des anciens seigneurs de Gondrin. Odet de Pardaillan, son fils, eut l'honneur d'être choisi par la noblesse du Fézensac pour régler les coutumes du pays en 1276. Odet, deuxieme du nom, donna à son tour, en 1336, des coutumes à la ville de Gondrin, et fut père de Bertrand de Pardaillan qui se signala dans les guerres contre les Anglais et mourut glorieusement en les combattant en 1451. Il laissa un fils digne de lui. Arnaud de Pardaillan, seigneur de Gondrin, commanda les deux mille Allemands et les quatre mille Gascons que Louis XII envoya en 1513 au secours du roi de Navarre. Antoine, seigneur de Gondrin, son fils, fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, et le maréchal de Montluc ayant été dangereusement blessé au siége de Rabastens, il choisit le seigneur de Gondrin pour chef de l'armée qui devait opérer dans le Béarn, comme étant, dit-il, le plus ancien capitaine et de meilleure maison qu'aucun autre. Hector de Pardaillan, son fils, mourut chargé d'ans et d'honneurs en 1611. Enfin, Louis-Antoine de Pardaillan, marquis de Gondrin et de Montespan, fut créé en 1711 duc d'Antin : mais pourquoi faut-il le dire? cette dignité, il la dut moins aux éminents services de ses ancêtres qu'à la déplorable faveur de sa

Digitized by Google

mère !... Nous ignorons s'il y a encore des Pardaillan, mais il n'y a plus de duc d'Antin.

Chef d'une illustre famille normande, Jourdain d'Amphernet s'était croisé en 1191 avec Guillaume des Rotours, Falcon de Chaponay, Alain de Pontbriant, Jean de Lur, Géraud de Boisseulh et autres. Il portait dans son écu : *de sable à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or.* Moins de deux siècles après, en 1383, Guillaume d'Amphernet était trésorier des guerres du roi de France. Cent ans plus tard, en 1480, Michel d'Amphernet occupait les fonctions de chambellan du roi Louis XI et l'un de ses descendants, à trois siècles de là, en fils des Croisés fidèle à son Dieu et à son roi, devait mourir pour le drapeau blanc. Rappelons aussi Bertrand d'Amphernet, également chambellan du roi, nommé chevalier-garde du guet de nuit de la ville de Paris en 1412. Le chevalier du guet, en qualité de capitaine des gardes de la ville de Paris, avait, par ses attributions, beaucoup de rapport avec le Préfet de police de nos jours ; toutefois, ses fonctions ressortissant à l'armée, étaient peut-être encore plus importantes. La considération dont il jouissait n'avait d'égale que son autorité. — A l'encontre de tant de familles disparues, celle des d'Amphernet, marquis de Pontbellanger, baron de Montchauvet en Normandie et seigneur de Kermadehoa en Basse-Bretagne, compte encore de dignes représentants.

La maison de la Roche, originaire du Bigorre et d'où sont sortis les seigneurs de Fontenilles, de Fousseries, de Gensac, de Rambures et de Lavédan, a eu plusieurs de ses membres aux Croisades, entre autres Romieu de la Roche en 1190 ; puis, en 1248, Carbonel et Gailhard de la Roche, qu'accompagnaient Arnaud de Carrère, Pierre de Limatz, Arnaud de Montségur et Bernard de Casenove, chevaliers. (Ces quatre derniers ne sont pas inscrits à Versailles.) En 1420,

Digitized by Google

Gailhard III de la Roche, chevalier, seigneur de Fontenilles, servait sous le sénéchal de Beaucaire avec onze écuyers et cinq arbalétriers de sa chambre. Philippe, baron de Fontenilles, chevalier de l'Ordre du Roi 1568, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances en 1569, avait épousé en premières noces Françoise de Massencôme, fille du maréchal de Montluc, et en secondes noces Paule de Viguier, aussi réputée pour sa beauté et son esprit que pour sa vertu. Jean-Blaise de la Roche, fils de Philippe, baron de Fontenilles, chevalier de l'Ordre du Roi, fut capitaine de trente lances des ordonnances et colonel des légionnaires de Guienne en 1594. Jacques, baron de Fontenilles, capitaine de trente lances au titre de cinquante hommes d'armes, à la place de son père en 1615, eut pour successeur François de la Roche, titré *marquis* de Fontenilles, en 1658, en récompense de ses services et de ceux de ses ancêtres. Un de ses petits-fils, Jacques de la Roche, fut tué au siége de Lille en 1667, et Antoine de la Roche-Fontenilles, colonel d'infanterie, mourut glorieusement à la tête de son régiment devant Landau en 1703. Depuis lors, deux lieutenant-généraux, deux maréchaux des camps et armées du roi et une foule d'autres officiers supérieurs, ont continué jusqu'à nous ce noble estoc.

De Philippe de Montgommery, croisé en 1096, descendirent plusieurs vaillants hommes de guerre non moins connus dans l'histoire par leur bravoure que par leur malheureuse destinée. Le capitaine Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges, blessa au menton avec un tison le roi François Ier, en jouant avec ce prince. Le comte Gabriel de Montgommery, son fils, capitaine de la garde écossaise, n'apparut au tournoi du 29 juin 1559 que pour blesser un autre roi, le fils de François Ier; et dix jours après mourait de la blessure du chevalier au long panache rouge le jeune et beau

Digitized by Google

cavalier fleurdelisé que l'histoire nomme Henri II. Condamné à avoir la tête tranchée, ce même Montgommery apprenant que ses fils étaient déclarés vilains, intestables et incapables de tout office, répliqua fièrement : — « Dites à mes enfants que s'ils n'ont pas la vertu des gentilshommes pour se relever de cet arrêt, je consens à son exécution. » Obligé de fuir, Gabriel de Montgommery se retira en Angleterre. Revenu en France, il devint un des chefs du parti protestant. Son esprit de résolution et son éclatante bravoure le rendirent redoutable et son passage était partout tristement marqué par l'incendie et le pillage. Une partie de la Guienne porte encore les traces de ses destructions. En 1572, il accompagna Jeanne d'Albret à Paris, où il put échapper à la Saint-Barthélemy ; mais deux ans plus tard, étant tombé entre les mains des catholiques, il ne put obtenir grâce pour son passé, et eut la tête tranchée en place de Grève le 26 juillet 1574.

Bernard de Montault, chevalier, baron du Corrensaguet, prit la croix en 1250 pour aller au secours de Louis IX, aux prises en Egypte avec les Infidèles. Bernard menait à sa suite deux chevaliers, Reymond du Lac et Arnaud de Villeneuve et trois sergents d'armes, Vital de Ferragut *de Ferroacuto*, Bernard d'Acqs *de Aquis* et Bernard de la Garde, qui n'ont pas eu les honneurs de Versailles. Sicard Alaman, lieutenant d'Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, promit par convention spéciale, au nom du comte, de payer à titre de gage à Bernard de Montault, lorsqu'il serait passé outre mer, douze sous tournois par jour et six sous par jour à chacun de ses sergents. Cette convention fut faite devant Bernard Aimery, notaire de la ville de Toulouse, en présence des consuls Raymond de Dalbs et Pons Berenguier, le 8 avril 1250.

DENIS DE THEZAN.

(La fin du Chapitre XI au prochain numéro).

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Notes sur diverses sépultures antiques de Bordeaux,

PAR M. SANSAS;

Brochure in-8°, 1863 (1).

Le Congrès scientifique de France, dans sa 28e session tenue à Bordeaux, en 1861, avait inscrit en son programme cette intéressante question : A-t-on découvert récemment, dans la circonscription, des sépultures remarquables par leur ancienneté ou par d'autres circonstances particulières? C'est à cette question qu'a répondu celui qui pouvait le mieux y répondre, M Sansas, archéologue habile autant que zélé, et qui joignait à toutes sortes de mérites l'avantage, que rien ne remplace, d'avoir été le témoin oculaire des découvertes de tombeaux anciens faites dans la ville de Bordeaux, de 1838 à 1852. M. Sansas s'occupe tour à tour des monumeuts qui appartiennent à l'époque gallo-romaine, à l'époque du moyen-âge, à l'époque moderne, et il consacre, de plus, un chapitre spécial aux monuments des époques incertaines. Il indique tout ce que chacun de ces monuments lui a offert de remarquable; il reproduit, en les interprétant avec une pénétrante sagacité, les inscriptions qu'il a eu la patience de recueillir et dont plusieurs ne nous seront désormais conservées que par

(1) Extrait du tome IV des Actes du *Congrès scientifique de France*. De ce même tome IV, M. Adolphe Magen a détaché un brillant tableau du *mouvement intellectuel dans le Lot-et-Garonne*. Les quinze pages qui forment la brochure de l'honorable secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, sont au nombre des meilleures de celles que recommande le nom d'un aussi pur et aussi élégant écrivain.

Digitized by Google

son docte opuscule. Car, hélas! malgré l'infatigable soin avec lequel l'antiquaire bordelais a surveillé toutes les fouilles et interrogé tous les débris, il n'a pas été toujours assez heureux pour sauver de la destruction tous les trésors archéologiques récemment retrouvés, et l'immortelle engeance des vandales a quelquefois anéanti, d'un brutal coup de pioche, un cippe vénérable, au moment même où M. Sansas, après en avoir retracé la plus fidèle copie, allait obtenir pour ce vieil invalide l'hospitalité du Musée.

A la suite des pages bien courtes, mais si remplies, relatives aux sépultures découvertes à Bordeaux, on trouve une addition qui a pour objet de rectifier une note du Secrétaire-général du Congrès, M. Charles des Moulins, sur les tombeaux de saint Fort et de Pey-Berland. De cette addition il résulte que les deux inscriptions du tombeau de Pey-Berland sont incontestablement fausses, et que le monument appelé tombeau de saint Fort n'est qu'un tombeau fictif, un cénotaphe. En vain on se récrierait. M. Sansas a pris la main dans le sac le maladroit faussaire qui a composé, *de nos jours*, les deux inscriptions du xve siècle, et quant à l'opinion qui, comme autrefois la nature, *a horreur du vide*, et refuse d'admettre que le tombeau de saint Fort puisse avoir été un simulacre, contentons-nous de dire qu'elle ne craint pas de lutter contre le plus dangereux des adversaires, l'évidence elle-même.

Après avoir complétement répondu à la question sur les sépultures anciennes de Bordeaux, M. Sansas déroule devant nous une liste alphabétique des noms révélés par les monuments funéraires datant des quatre premiers siècles de l'ère chrétienne et découverts dans le chef-lieu du département de la Gironde. Ce travail renferme toutes les épitaphes gallo-romaines recueillies jusqu'ici dans la ville d'Ausone et de saint Paulin, et là M. Sansas achève

Digitized by Google

de nous donner la plus haute idée de la science épigraphique. Aux inscriptions déjà publiées par Gabriel de Lurbe, dans son *Discours sur les antiquités trouvées près le prieuré Saint-Martin les Bourdeaux en juillet 1594*, discours placé à la fin de la *Chronique bourdeloise*, M. Sansas ajoute toutes les inscriptions (parfaitement lues par lui) qui ont été découvertes à Bordeaux depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à notre temps.

Sobre autant que ferme, l'érudition de l'auteur doit être d'autant plus appréciée qu'elle affiche moins la prétention de se montrer, et ces simples *notes* qui résument tant de consciencieuses recherches suffiraient pour mériter à M. Sansas l'honneur de diriger le *Musée des Antiquités de Bordeaux*. Lui qui, sans titre et sans appui, a déjà rendu de si importants services à l'archéologie bordelaise, quels services ne lui rendrait-il pas s'il était désormais officiellement chargé de protéger les fragiles débris de l'antique *Burdigala?* Une telle nomination, à Bordeaux, comme autour de Bordeaux, est, j'ose l'affirmer, appelée par les vœux de tous les amis de l'art et de la science, et elle serait saluée par leurs plus vifs applaudissements.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

LA DANSE MACABRE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

POËME CABALISTIQUE,

Par M. Al. DUCOS DU HAURON.

La Danse Macabre au dix-neuvième siècle, tel est le titre d'une composition poétique, bizarre, s'il en fut jamais, que vient de faire paraître, à la librairie Firmin Didot, un littérateur agenais, l'auteur des *Noces de Pou-*

Digitized by Google

tamouphis, M. Ducos du Hauron. Sous la forme d'une effroyable sarabande, sorte de boa-constrictor composé du genre humain tout entier, se démenant et ondoyant à travers toutes les contrées du globe, l'auteur a décrit l'âpre poursuite de l'or, la curée incessante des jouissances matérielles qui est, d'après lui et d'après bien d'autres, l'événement dominant, le trait vraiment caractéristique de notre époque. Un personnage entraîne sur ses pas errants la danse tout entière : c'est Isaac Laquedem, l'éternel marcheur de la légende. Au lieu du vil billon qu'il retirait jadis de sa besace, il en retire aujourd'hui, sans jamais la vider, des flots, que dis-je, des fleuves intarissables de l'or le plus pur et le plus alléchant. C'est cet or que l'entier genre humain s'efforce de happer, dans une gymnastique et dans un pêle-mêle dont l'auteur fait une description non moins sinistre que pittoresque. Ce poëme, que domine une haute pensée morale et philosophique, ne peut manquer de frapper l'attention, d'obtenir tous les suffrages des vrais amis des lettres. Plusieurs légendes ou récits en vers complètent le volume dont nous sommes heureux d'annoncer l'apparition. On reproche généralement à la poésie française d'être froide et ennuyeuse : M. Ducos du Hauron, dans aucun de ses poëmes, ne laisse languir un seul instant l'intérêt ni la curiosité. Cela est vrai surtout de la pièce finale, *les Noces de Poutamouphis* (réimprimées sur l'édition de Poulet-Malassis) : conte des plus divertissants, disons-le bien haut, et qui valut à son auteur, on s'en souvient, tous les honneurs des comptes-rendus les plus élogieux, soit dans les revues littéraires de province, soit dans celles de la capitale.

J. NOULENS.

Digitized by Google

OURAGAN OU 6 JUIN.

Un épouvantable ouragan de grêle est venu, le 6 juin, ravager l'arrondissement de Nérac.

Dès le matin, tout faisait présager une prochaine catastrophe. — De tous les points de l'horizon, les nuages volaient avec rapidité, se dirigeant vers un centre commun, situé dans les contrées sous-pyrénéennes. — Vers deux heures de l'après-midi, une immense nuée, couleur de poussière, parut tout-à-coup, se détachant sur un fonds verdâtre.

Tout le paysage sembla dès lors noyé dans une teinte sombre et sinistre. — Le vent s'éleva aussitôt avec une rapidité furieuse, brisant et déracinant les arbres.

Depuis les communes de Fourcès et Labarrère, situées un peu au nord d'Eauze, jusqu'à Prayssas, au-delà de la Garonne, c'est-à-dire sur une longueur de quarante kilomètres et une largeur moyenne de huit kilomètres, d'énormes grêlons, poussés par un vent des plus violents, ont produit, dans tout le pays, un affreux désastre. — La plupart des blés ont été hachés au point de ne pouvoir servir que de litière. — Les vignes, complétement dépourvues de leurs feuilles, ont à peine conservé quelques tronçons de sarments.

Dans la propriété de Poudenas, dans la commune de Lisse, des milliers de pins résinés ont été brisés ou arrachés. — Les chênes-liéges n'ont pas moins souffert. Dans les environs de Mézin, un chêne magnifique, acheté quatre cents francs, pour le compte de la marine, a été enlevé avec ses racines et porté à vingt mètres de distance. — Nous ne citons ce fait que pour donner une idée de la violence de l'orage, car les divers ravages qu'il a exercés partout ont laissé une profonde consternation dans le pays.

Ne serait-il donc pas possible de prévenir de pareils fléaux ? Un système d'assurances obligatoire et proportionné aux risques d'une manière équitable, ayant pour base un travail statistique très-exact sur les dommages occasionnés par la grêle dans les

Digitized by Google

diverses contrées, peut seul rassurer l'agriculture, jusqu'au jour où un autre Romas viendra de nouveau *désarmer le ciel* (1).

M. L.

Notre collaborateur, M. Ad. Magen, veut bien nous permettre de reproduire quelques fragments d'une lettre qui lui a été adressée à l'occasion de l'ouragan du 6 juin. On lira avec plaisir ces notes tracées au vol de la plume et qui sont en même temps vraies, poétiques et *humaines*.

Trenquelléon, vendredi 10 Juin.

Mon cher ami. . . . . .
. . . . . .
. . . . . Cet orage nous est arrivé par un vent effroyable, un vrai vent des tropiques. Il a duré une demi-heure, de trois heures et demie à quatre, lançant de tous côtés des *grénisses* aussi petites que des grains de plomb, mais qui mâchaient, perçaient, écrasaient affreusement nos raisins. Je regarde le vin comme perdu aux trois quarts à Trenquelléon et à Saint-Genez. Quant aux blés, ils n'ont pas grand mal, étant restés debout; leur qualité seulement sera moins bonne. Tel est à peu-près l'état de la partie sud-ouest de la commune de Feugarolles, commune où le fléau parti de Bayonne devait cesser au bas du village qui regarde Trenquelléon. Au reste, cette commune n'a pas un quart de sa contenance grelée; mais, plus on monte vers Lavardac, vers Mézin surtout, si l'on suit la bifurcation de l'orage par Calignac et Moncaut, c'est alors que l'on éprouve un saisissement de stupéfaction et de douleur. Sur les coteaux de Vianne, de Sainte-Marthe, de Lagathère, à M. Selsis, du côté de Trenquelléon (rive gauche de la Baïse), la récolte du vin est perdue; cependant, l'*œuvre* reste avec des feuilles, plus ou moins hachées. A partir de Vianne, vers le déli-

(1) Si dans chaque arrondissement, on dressait sur un décalque des cartes de l'État-Major, la marche de la grêle et son intensité, ce travail ferait voir, au bout de peu d'années, l'influence des cours d'eau, des bois et des montagnes, sur son parcours, et conduirait bientôt au résultat désiré.

Digitized by Google

cieux Montgaillard, poétique et charmante propriété de M. Achille Nasse, où les bois, les rochers, les fontaines sortent de partout, couronnés de vignes rouges, jusqu'au-delà de Lavardac, la désolation agricole commence. Presque toutes les vignes sont nues, les blés hachés, l'épi par terre, la paille roulée et couverte de boue. La froide misère se promène partout. L'on va ainsi jusqu'à Barbaste. Ce village passé, le mal n'est pas aussi grand pour la grêle. Là, le vent impétueux, le vent fou a couché des suriers, en a déraciné d'autres; seuls, les arbres jeunes et vigoureux de racines et de troncs ont résisté. A Pont-de-Bordes, on commence à suivre l'orage dans la vallée de la Gélise, qui est dévastée. Cet orage, venant par Mézin où la grêle était effrayante, se divisa du côté du *Tasta*. Un immense nuage vint sur nous; un autre contourna le côté sud de Nérac, sans le toucher, et tomba sur Calignac, se dirigeant sur Fourtic où vous connaissez sa fureur. Mon cher ami, je pense que vous le savez, étant de la race pure, les poètes sont hygrométriques. Depuis la veille, j'éprouvais des secousses étonnantes dans tout mon corps. Jugez de l'âme! Je me sentais tantôt enlevé par une force cachée, tantôt affaissé sous le poids d'une tristesse sans nom. Evidemment, je sentais ce qui allait arriver. Bien plus, ceci n'est pas un enfantillage, les pies, cette année, ont, toutes, fait dans le bois de Saint-Genez, leurs nid sur la bifurcation solide et basse des chênes, à une petite hauteur de terre. Les quelques vieux paysans qui restent (maintenant les jeunes observent peu), ces vieux agriculteurs disent que ces oiseaux agissent de la sorte lorsque l'année doit être féconde en grêles. Est-ce vrai? Je l'ignore : mais, j'aime assez à répéter ces observations; notre cher Virgile en est plein.

Il me semble que ce grand malheur ne doit pas nous abattre. J'avoue même, que j'aurais bien de la peine à entendre, à ce sujet, parler contre la sainte agriculture. Ce grand état offre, comme les autres, des revers, des catastrophes à subir. Est-ce qu'on quitte les vaisseaux parce qu'ils sont sujets aux tempêtes? On les radoube, lorsqu'ils ont supporté un voyage périlleux, et ils repartent, voiles au vent, fiers et à neuf, fendant la mer et les flots pour revenir plus heureux et chargés de plus riches marchandises; ainsi de nous. Dieu nous donnera la force de remonter les terres, de chausser les vignes qui pleurent, de refaire nos enclos et de les rendre, comme avant, parés et couverts de fruits. C'est une belle vertu de s'élever à l'adoration de Dieu,

Digitized by Google

en esprit et en vérité, par le malheur agricole, le plus petit des malheurs celui-là ! Il en est d'autres plus affreux, plus intimes. Ah ! mon cher ami, les villes, les manufactures, les arts de luxe ont des grêles plus terribles que celles de la nature, parce qu'elles sont souvent et presque toujours irrémédiables. Une ou deux années d'abondance, avec la santé, avec une règle d'économie plus stricte, font oublier les orages passés. La terre cultivée, ce miroir qui reflète la beauté et la bonté invisibles, se relève sous nos soins, et plus tard semble nous dire : « Vois comme je suis belle et féconde; vois et ne sois plus triste; Dieu m'a faite pour toi. »

Je finirai par une considération sociale et de haute prudence, prudence à laquelle je n'ai manqué qu'à moitié, étant assuré pour les blés. Nous avons deux ou trois grandes sociétés à prime fixe qui assurent le blé et le vin. Voyons : si presque tous les chefs de famille, les moins riches surtout, les médiocres fortunes, comme la mienne, les vignerons, les métayers s'assuraient de manière à pouvoir défendre leur maison de la réelle pauvreté, ne croyez-vous pas que l'on éviterait ainsi bien des larmes? J'ose dire, même, que ce serait une coutume sacrée. D'abord, les Compagnies recevant de partout des masses de primes ne seraient pas en perte, au contraire. Ceux qui ne seraient pas frappés auraient la consolation de venir en aide à leurs frères souffrants! Mais, non ! on vit trop indifférent, un peu trop dans soi et chez soi. On regarde à une dépense de rien. Par exemple, un vigneron, chez nous, qui fait, en moyenne, 200 fr. de vin, trouve dans cette récolte un breuvage sain et fortifiant pour toute son année ; je dis plus, la gaîté, la force, la santé pour les travaux de l'été. S'assure-t-il moyennant 15 ou 20 fr. par an? il est sauvé. Est-il grêlé sans assurance? Le voilà condamné à boire de l'eau toute l'année; ou, s'il achète du vin, à vivre dans une grande gêne. Cette somme de 15 ou 20 fr. se gagne ou s'économise si facilement! Dix jours de travail, en mai, chez son maître, *quelques foires de moins*, la fuite du cabaret! Qu'il serait temps que cette question vitale des campagnes, les *assurances en masses*, fût étudiée, appliquée, qu'elle descendît dans nos mœurs agricoles!

. . . . . .

CHARLES DE TRENQUELLÉON.

Digitized by Google

MISCELLANÉES.

J'aime ce janseniste de la discipline classique qu'on nomme Viennet. Je l'ai revu avec plaisir, le 3 mai, aux jeux floraux avec sa vieillesse de chêne, sa malice de faune, enfin cette crâne franchise qui éclate dans toute sa personne et surtout dans son nez en trompette. Moins l'éclipse de sa mémoire, ses facultés rayonnent aussi bien que jadis. Le vieil académicien redonna par sa présence la vie et l'élan à l'institution moribonde de Clémence-Isaure, aujourd'hui composée, à quelques exceptions près, d'intelligences traînardes, d'esprits goutteux. Il faut rajeunir les antiques statuts et les idées de ceux qui les appliquent ou bien le capitole deviendra la roche tarpéienne de de la poésie. Mon temps, écartelé par des exigences aussi fortes que des chevaux, ne me permet pas d'insister sur la réforme d'un tribunal littéraire que je peux critiquer tout à mon aise, car je n'ai jamais voulu être son justiciable. Mais un jour, où je n'écrirai pas sur le poing comme aujourd'hui, je prendrai la liberté de lui dire qu'il peut mesurer l'efficacité de son influence à la grandeur de ses résultats. Sur 500 pièces envoyées au concours trois ou quatre, tout au plus, méritent des mentions honorables. L'une est d'un poète Angevin pourvu de talent et d'assurance qui, dans une ode déclamée avec une énergie quelquefois abusive, a mis en relief le caractère de l'homme et les qualités de l'artiste chez David d'Angers. Ce morceau, animé et coloré par un lyrisme à la manière de Lebrun, a fait trépigner la salle d'enthousiasme avec quelques allusions sévères à l'adresse de l'Angleterre. Aussi l'auteur put-il faire valoir tous ses effets prémédités. Cette ode n'est qu'une revue, des médaillons, des bas-reliefs et des chefs-d'œuvre du grand statuaire. Elle se subdivise donc en une série de petits sujets à l'instar de certains verrieres gothiques.

Les Plaisirs de Luchon, par M. Stephen Liegeard, est une imitation heureuse du capricieux esprit d'Alfred de Musset, sous forme d'épitre. Le jeune lauréat, en s'égarant au gré de son inspiration, à travers ces montagnes autrefois argentifères, y a trouvé des filons d'une verve de très-bon aloi. Le sujet est traité avec une touche dé-

Digitized by Google

licate, une main exercée à la rime, et un original sentiment du pittoresque. Les évolutions de la fantaisie y sont d'un imprévu charmant. Cette séance a présenté une face comique; au risque de commettre un mauvais bon mot, je dirai qu'elle appartenait à un monsieur qui, souriant sous ses lunettes, est venu nous débiter, sur un ton dolent, une ballade qu'il ne serait pas calomnieux d'appeler complainte. Cette pièce a été couronnée sans doute comme rosière du genre, comme vierge d'idées et d'inspiration. Ce fut superbement burlesque! Le poète, à la figure ronde et luisante, récitait d'une voix pleurante sa composition à refrain, mais ses traits étaient radieux d'une admiration intérieure qu'il croyait partagée par l'auditoire. O vanité des vanités! Le jeu de la physionomie et l'expression de la voix étaient en magnifique désaccord; le sentiment et l'accent détonaient sans cesse. Le morceau fini, quelques malins applaudirent; on aurait dû pousser la charge jusqu'à le faire bisser. Ce monsieur fit une gentille révérence et disparut emportant une joie triomphale, et la pensée que sa personne avait, dans l'attention publique, éclipsé celles de M. Viennet et du maréchal Niel. Mon voisin de droite, s'inclinant sur mes reins, vers celui de gauche, lui glissa à l'oreille ce renseignement : *Le favori d'Apollon que vous venez d'entendre, est le principal du collége de L... — Eh bien*, reprit l'interlocuteur, *en poésie ce principal ne sera jamais qu'un accessoire.*

Je suis tout-à-fait de son avis et de celui de Molière :

> Je pourrais par malheur en faire de méchants,
> Mais je me garderais de les montrer aux gens.

Un homme vénéré de tous les partis pour ses convictions fortes, son dévouement à un régime déchu, sa dignité professionnelle, M. Laurentie, a été terriblement éprouvé dans ses affections domestiques. La compagne de son existence laborieuse, la consolatrice de sa captivité, Mme Laurentie, née Joséphine Henrion, est descendue dans la tombe le 12 avril dernier. Son noble époux, dont la vie se résumait au foyer, a , durant cinquante ans, combattu, travaillé, prié, et maintenant il pleure. Puisse ce vétéran des lettres et de la politique militante trouver, dans la foi et l'espérance, cette force

Digitized by Google

d'âme qui prouva, pendant son séjour à Sainte-Pélagie, qu'à toutes les vertus il joignait celle d'un grand caractère.

La mort a également consterné une famille chère entre toutes à notre pays, moins peut-être pour son origine royale et son antique existence historique, que pour les bienfaits et les services infinis rendus par elle au royaume ou à la province, soit dans le passé, soit dans le présent. Tout le monde a deviné que nous voulons parler du deuil récent qui vient de frapper la vieille race des ducs de Fezensac. Un cortége, composé des hommes les plus éminents de la capitale, se pressait tristement, le 16 avril, dans l'église Saint-Philippe-du-Roule. Tous les partis, confondus dans cette foule recueillie, étaient venus rendre les derniers honneurs à Roger de Montesquiou, comte de Fezensac, fils du duc actuel, l'auteur et l'acteur des *Souvenirs militaires de 1814*. Celui qui venait d'être ravi à l'amour de sa famille et à l'estime de tous avait été lieutenant-colonel et ancien chef d'état-major à l'armée de Rome. Il renonça à ces belles fonctions et à son bel avenir lors des événements de 1851.

Aux luttes électorales de 1863, il accourut de Paris dans le Gers et prêta un concours actif aux candidatures non officielles. Son libéralisme et son désintéressement lui avaient mérité parmi nous les sympathies populaires

La nouvelle de cette fin prématurée produisit dans nos contrées d'unanimes regrets dont M. Alem Rousseau se fit l'interprète ému et éloquent.

Le jeudi, 20 mai, à la seconde journée des courses de Chantilly, VILLAFRANCA, à M. le comte de Lagrange, a gagné le *prix des Lions*, s'élevant à 3,000 fr.

Plusieurs autres palmes ont été cueillies sur divers hippodromes par les écuries de M. le comte de Lagrange. Mais le triomphe le plus important est celui d'Outre-Manche. Aux courses d'Epsom, le second jour, celui des *Oaks*, FILLE-DE L'AIR, la bien nommée, appartenant à notre honorable député, a gagné le prix de 120,000 fr. Ce triomphe, renouvelé de *Monarque*, a si profondément blessé l'orgueil britannique que le devoir de l'hospitalité a été entièrement oublié. La simple apparition de *Fille-de-l'Air*, aux allures et aux formes sans pareilles, avait inspiré aux Anglais une sourde jalousie

Digitized by Google

qui se changea en dépit après le succès. Quand les couleurs de M. de Lagrange furent arborées, la colère des sportmens indigènes éclata en vociférations et menaces à l'adresse du jockey et de sa trop belle et trop heureuse monture. Sans la protection de la police l'homme et l'animal eussent expié la culpabilité de la victoire.

Un banquet confraternel rassembla, le 15 avril dernier, un grand nombre de Membres de la Société des Gens de Lettres, dans les salons de Lemardelay. Ces réjouissances intimes ne peuvent que fortifier la solidarité morale et mutuelle si nécessaire entre des hommes qui exercent le périlleux métier de la plume. Cette réunion littéraire fut présidée par Alexandre Dumas père, entouré de plusieurs de nos compatriotes : A sa droite étaient rangés d'abord M. Jubinal et ensuite notre collaborateur M. de Thézan, à sa gauche Mary Lafon (de Montauban); en face Ernest Alby (du Tarn), Zaccone, Gourdon de Genouillac (du Lot). Ce dîner sera non pas une agréable opération gastronomique, mais une date, une rénovation. Il sera le point de départ de réformes essentielles à introduire dans la Société des Gens de Lettres. Il s'agirait, entre autres choses, de fonder une sorte de franc-maçonnerie intellectuelle, en reliant les membres épars de la grande et féconde famille des lettres, qui aurait son siége à Paris, représenté par un Cercle où seront accueillis amicalement les écrivains de la province et de l'étranger.

Le décret impérial, qui donne le titre de duc de Montmorency au prince Adalbert de Périgord, a paru au *Bulletin des Lois*. On assure toujours que ce décret sera attaqué par les Montmorency-Luxembourg (qui ont déjà plaidé à ce sujet contre les Bauffremont) devant deux juridictions, d'abord devant le Conseil d'Etat pour titre indûment conféré et ensuite devant les tribunaux pour usurpation de nom. Il paraît que cette faveur héraldique ne serait pas spéciale à un membre de la maison de Périgord, il serait question de restaurer des titres historiques éteints au profit de certaines familles vivantes. M. le comte de Gontaud-Biron, président du Jockey-Club, serait créé duc de Lauzun.

Digitized by Google

La commanderie d'Argentens fut une des plus importantes de la langue de Provence, dans l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, après les grands prieurés de Toulouse, de Saint-Gilles et le bailliage de Manosque. Elle était située près la vigne du roi aux environs de Nérac. De cet établissement religieux et militaire dépendaient les suivants : Romestaing en 1553; — Cours, Saint-Roman, Casteljaloux en 1618; — la paroisse de Bachas en 1667; — Blaye en 1668; — Mazerolles, Saint-Sylvestre, Auzac et Grignols en 1685; — Bouglon, Argenton, Roussignac en 1690; — Angey, Agassac, même année; — Gardère en 1718; — Nérac en 1720; — Suis en 1723; — Cessales en 1725, Graoulou, Fargues en 1727; — Asques en 1730; — Calignac, Espiens, Montgaillard, Nazaret, Sainte-Radegonde, Solomés en 1754; — La Tour-d'Avance, Veyries en 1755; — Barbefère en 1756; — Villeneuve-de-Marsan en 1757; — Puyfortaiguille, Sahuc en 1773.

Les commandeurs d'Argentens, dont on trouve la trace aux *Archives départementales de la Haute-Garonne*, salle de Malte, sont : *François de Gouzon* (1) *en 1553; — Octavio de Castellane en 1599; — Christophe de Ceytes Caumont en 1636; — Alexandre de Benque en 1654; — François de Tressemanes, Chasturel Brunet en 1662; — Paul-Antoine de Villages de la Chassaigne en 1691.*

Notre bulletin bibliographique de ce mois se compose des livres suivants : — *Congrès scientifique de France, 28e session tenue* à Bordeaux, en septembre 1861. Tome IV; Bordeaux, librairie Coderc. — *La Prophétie de Jonas, traduite en basque labourdin,* par le capitaine Duvoisin. Londres, imprimerie Strangeways et Walden. Le prince Louis-Lucien Bonaparte a fait éditer les 250 exemplaires qui composent l'édition, *sumptibus suis.* — Le *Legs du Colonel,* comédie en trois actes et en vers, représentée pour la première fois à Bordeaux, sur le Théâtre-Français, le 16 février 1864, par Hippolyte Minier. — *Gitana,* grand opéra en quatre actes, représenté aussi pour la première fois au Grand-Théâtre du

(1) Le receveur qui administrait en son nom était Nicolas de Fimarcon, religieux hospitalier.

Digitized by Google

chef-lieu de la Gironde. L'œuvre musicale est de M. Etienne Rey, et le libretto de M. Ludovic Chareau. — *Los corsarios Bayonneses, colleccion de episodios historico-maritimos.* Traduccion espâñola par Marcos Latasa.—*L'auteur du Maudit, conte vraisemblable*, par Henri Lasserre. — *Seize mille lieues à travers l'Asie et l'Océanie*, par le comte Henri Roussel-Killough; in-18, Paris, Hachette. La *Revue d'Aquitaine* a annoncé il y a plusieurs mois la publication de ce livre qui vient de paraître. — *Considérations générales sur l'histoire de la prose française depuis l'époque de ses premiers essais jusqu'au siècle de Louis XIV*; in-8°, Bordeaux, Gounouilhou. L'auteur appartient au département de la Gironde.— *Histoire de la guerre d'Ecosse* par Jean de Beaugué; in-8°, Bordeaux, Gounouilhou.— *Histoire du Directoire*, par Granier de Cassagnac, troisième volume; Paris, Plon. Cet ouvrage est maintenant complet. — *Notice nécrologique* sur M. Justin Laurence, ancien avocat, ancien magistrat, ancien député, par Hippolyte Dive; in-8° Mont-de-Marsan, imprimerie Delaroy. — *Les Bohémiens du pays basque. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Pau, le 3 novembre 1863;* in 8°, Pau, imprimerie Vignancourt. — *Jésus-Christ et la vie chrétienne, résumé doctrinal et pratique;* in 8°, Bayonne, imprimerie veuve Lamaignère. — *Histoire des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, par M. N. de Marquessac, quatre livraisons. Bordeaux, Gounouilhou. — *Mémoires sur la Chine*, par d'Escayrac de Lautures; in-4°. Paris, Best. — *De la compétence des juges de paix*, par V.-A Dieuzaide; in-8°. Paris, Cotillon. — *Notice sur les heures gothiques imprimées à la fin du* XVe *siècle et dans une partie du* XVIe, par J.-C. Brunet; in-4° à 2 col. Paris, Firmin Didot. — *L'Ouest aux Croisades*, par H. de Fourmont; in-8°. Paris, Aubry. — *Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nerac*, par Samazeuilh; in-16. Nerac, Bouchet. — *Histoire de Notre-Dame-de-Talence ou de Rama*, par le P. L. Delpeuch-O. M. I.; in-12, 132 pages. On sait que ce pèlerinage, voisin de Bordeaux, est l'un des plus fréquentés de la Gironde après celui de Verdelais.— *Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure des artistes vivants exposés dans la galerie de la société des Amis des arts de Bordeaux, le 20 mars 1864.* Bordeaux, impr. Gounouilhou. — *L'Homme sauvage et l'Homme civilisé*, étude par M. Cléri

Digitized by Google

Malize; 1 vol. in-12, imprimé à Toulouse. — *Le Prêtre catholique en France*, par un habitant de la campagne, broch. in-8°. Toulouse, Gimet. — *Avant-Projet pour la création d'un sol fertile dans les Landes de Gascogne*, par M. Duponchel. — *Variations de l'esprit public, lois de sûreté générale*, par M. Ch. de Batz-Trenquelléon.

La Société des Amis des Sciences est une institution qui honorera notre siècle, elle épargnera aux véritables savants qui ont enrichi le monde de découvertes, dont ils ne profitent pas, les douleurs de la misère. Cette bienfaisante compagnie s'est réunie le 5 avril dernier. Un de ses membres les plus éminents, M. d'Aubas de Gratiolet a prononcé l'éloge de Félix Dujardin, professeur de géologie et de botanique, à Rennes, et correspondant de l'Académie des sciences, mort en avril 1860. Dujardin s'était créé une notoriété légitime par ses travaux sur les infusoires, les helminthes et les échinodermes. M. de Gratiolet a traité ce sujet fourmillant et rampant avec une élévation de pensée, une élégance et une ampleur de style qui prouvent la hauteur de son intelligence et les ressources infinies d'un profond savoir.

Un Toulousain, M. Dulaurier, vient d'être élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nul n'est mieux à sa place dans la docte compagnie que le savant orientaliste dont M. le comte de Salvandy avait préparé l'avenir en lui confiant une mission scientifique qui fut accomplie en 1838. Elle avait pour but de recueillir les textes et les manuscrits de l'Orient. En 1841, la chaire de Javanais et de Malais fut fondée pour lui; on lui doit une collection spéciale de la Bibliothèque Richelieu.

Nous commençons aujourd'hui la grande et belle étude de M. J.-F. Bladé, sur le comté de Rodez, les vicomtés de Creyssel, etc. Ce Mémoire sera, comme tous ses aînés, nourrissant par sa science et entraînant par sa forme. Notre collaborateur nous permettra toutefois d'ajouter à la liste des documents qui ont servi ou qui auraient pu servir de base à son travail, le manuscrit **62·B** de la Bibliothèque de Toulouse. Il a pour titre : *Mémoires concernant le pays de Rouergue et comté de Rodez, depuis l'origine du*

Digitized by Google

comté jusqu'en 1643, par François Delort, conseiller au sénéchal de Montauban. Ce petit in-4° n'est pas sans parenté avec le sujet de M. Bladé, certains chapitres sont même entièrement consacrés à l'incorporation de la vicomté de Creyssel et de la baronnie de Caussade dans la maison d'Armagnac. Si nous prenons la liberté de recommander ce manuscrit à M. Bladé, ce n'est point pour son Histoire des comtés et vicomtés susdits jusqu'à l'avénement des Armagnacs qui est fort complète, mais dans le cas où il aurait le dessein de traiter la période postérieure. Nous lui garantissons d'avance une ample moisson de faits spéciaux.

La Revue d'Aquitaine publiera prochainement une étude historique sur l'Eglise *Chambriste* ou *anti-concordataire* de France. Cette scission a eu pour pricipaux promoteurs plusieurs prélats illustres appartenant à nos contrées; d'abord : Mgr Arthur-Richard Dillon, archevêque et primat de la Gaule narbonnaise; puis N.N. S.S. François de Malide, évêque de Montpellier; Emmanuel Louis, évêque de Périgueux; Jules de Bethisy, évêque d'Uzès; Seignelay de Colbert, évêque de Rhodez; François d'Albignac, évêque d'Angoulême; Henri de Chauvigny, évêque de Lombez, etc. Dans un grand nombre de villes, bourgs et villages, appartenant à la Gascogne, la Guyenne et l'Agenais, il y a eu une ou plusieurs *chambres* consacrées à la réunion des *anti-concordataires*. Ces dissidents se sont toujours fait remarquer par l'austérité de leur vie et leur attachement inébranlable à leurs principes. Comme il importe, en un tel sujet, de s'environner de toutes les lumières possibles, nous osons recourir à l'obligeance de ceux de nos lecteurs qui auraient des communications à nous faire sur ce sujet; elles seront reçues avec la plus vive reconnaissance aux bureaux de la *Revue d'Aquitaine*. Ces notes et ces indications peuvent se rattacher au nombre de *chambres* ou de sectaires qui ont existé ou qui existent encore dans diverses localités; aux desservants du culte; aux particularités du rite; au caractère individuel de certains desservants ou sectaires, etc., etc.

J. NOULENS.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

Bordeaux, le 12 Mai 1864.

A M. J. Noulens, Directeur de la Revue d'Aquitaine.

Dans les numéros 7 et 8 de la *Revue d'Aquitaine*, vous vous occupez du *Palais-Galien* de Bordeaux. Permettez-moi d'éclairer votre religion sur ce monument de l'époque gallo-romaine.

D'après nos bons critiques, il date de l'Empereur dont il porte le nom, c'est-à-dire du milieu du troisième siècle, et vous le représentez comme un monument de la décadence ; sans doute le siècle des Alexandre Sévère, des Aurélien, des Probus et des Dioclétien n'est pas le siècle d'Auguste pour les arts, mais ses monuments doivent-ils être classés parmi ceux de la décadence?...

Vous dites qu'il fut « la résidence des Césars » ; vous vous êtes laissé méprendre par un mot impropre. Le *Palais-Galien* ne fut jamais un *palais* et ne fut la résidence ni des Césars ni des gouverneurs d'Aquitaine, ce fut un amphithéâtre qui servait pour les combats d'animaux, et « sa grandeur passée, » dont on a conservé peu de souvenirs, consista à voir s'égorger des hommes et des bêtes féroces sous les proconsuls romains et sous les rois wisigoths lorsqu'ils habitèrent notre ville.

Vous ajoutez « qu'il est habité aujourd'hui par des charbonniers dont la couleur seule ne contraste pas avec l'aspect des murs gallo-romains. »

Ce tableau un peu sombre nécessite une explication que je suis heureux de vous fournir.

Le *Palais-Galien* est à peu près détruit, il ne reste que quelques pans de murs à l'est et au nord et la porte assez bien conservée de l'ouest. Le terrain qu'il occupait a été envahi par deux rues qui se croisent vers le centre de l'antique arène.

L'une de ces rues traverse l'amphithéâtre dans sa longueur, c'est-à-dire de l'est à l'ouest en passant sous la porte : elle s'appelle la *rue du Colysée ;* la seconde traverse dans le sens de la largeur,

Digitized by Google

c'est-à-dire du sud au nord, c'est la *rue du Petit-Colysée*. Ces deux rues sont droites, bien pavées, garnies de maisons neuves assez élégantes. Voilà ce qui occupe la place du monument.

Il convient toutefois d'ajouter, pour rester dans le vrai, qu'il existe dans la *rue du Colysée*, adossés à la porte de l'ouest, deux marchands qui vendent sous des hangars du bois et du charbon. Voilà tout ce qu'il reste pour le moment de constructions parasites dans l'enceinte de ce *Palais* dont vous déplorez de voir « la grandeur humiliée, » — et nous savons qu'elles ne tarderont pas a disparaître comme il en est disparu tant d'autres depuis cinquante ans.

Tel est, Monsieur, la vérité sur l'amphithéâtre appelé *Palais-Galien*. — Je me propose de faire paraître sous peu son histoire à travers les âges. Si vous pensez qu'elle puisse intéresser vos lecteurs, je vous la communiquerai.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

E. GUILLON.

Rue Leberthon, 16.

POÉSIE.

OU ALLONS-NOUS !

Ce siècle va tout droit à l'incrédulité :
L'homme vit en jouet de la fatalité,
Il vit au jour le jour, gonflé de convoitises ;
Semant dans les esprits les plus tristes sottises,
L'égoïsme et l'orgueil sont tout : l'ambition
Tient le riche et le pauvre ; et sans conviction,
Sans foi, sans conscience, en tous lieux, à toute heure,
Le plus fort, le lion, prend la part la meilleure !
Plus de nobles élans d'amour, plus de vertus,
Et le poète même, ô mon Dieu ! ne croit plus !
Le poète a cessé de croire. Par le monde,
Comme s'en va fouillant un animal immonde,

Digitized by Google

Le voilà donc errant, nomade, fugitif,
Interrogeant en vain, morne et méditatif,
Les quatre vents du ciel qui querellent les nues,
Les vapeurs couronnant les montagnes chenues
Et jusqu'au cimetière écoutant à l'entour
Ce que l'if frissonnant dit à la vieille tour.
Le voilà de la nuit sondant les sombres voiles,
Questionnant sans fin l'œil ardent des étoiles,
Comme pour y chercher le *comment*, le *pourquoi*
D'un univers où tout est sans règle et sans loi !
Mais rien, rien ne répond aux appels de son âme :
Aride est son esprit, son cœur n'a plus de flamme,
Et l'Inspiration qui descendait du Ciel
N'éclaire plus un front frappé du mal mortel !

Ah ! ce fut grand malheur quand un vent délétère,
Vent de peste et de mort, s'abattit sur la terre !
Quel être pourrait croire à ta stabilité,
O règne du veau d'or, ô bestialité ?...

Denis de THEZAN.

La *Revue d'Aquitaine*, à son grand regret, est obligée d'ajourner à son prochain numéro un article de M. Tamizey de Larroque sur la Bibliothèque de Bordeaux, une lettre de M. le docteur Gourdon sur le Concours de Pau, une autre de M. de Bourrousse de Laffore, et diverses études de MM. Couaraze de Laa, Samazeuilh, Ad. Magen et Goux, etc.

Digitized by Google

LA BIBLIOTHÈQUE DE BORDEAUX.

Histoire et description de la Bibliothèque publique de la ville de Bordeaux,

Et Aperçu des principaux Ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits qu'elle renferme,

Par J.-B. Gergerès, ancien magistrat, bibliothécaire de la ville ;

1 vol. in-8o de 276 pages, 1864.

Le Congrès scientifique de France, dans sa vingt-huitième session, demanda un « Aperçu de l'histoire de la Bibliothèque « communale de Bordeaux et des objets les plus précieux qu'elle « renferme. » Cette question, dit M. Gergerès dans son Avant-Propos, « parut naturellement s'adresser au fonctionnaire qui, depuis deux ans, dirigeait l'établissement dont l'importance est loin « d'être connue et appréciée comme elle devait l'être. » Après avoir fait, durant la session, la lecture publique d'un fragment de son travail, l'honorable Conservateur de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, en attendant que l'époque de l'impression (dans le tome V du *Congrès scientifique de France de 1861*) fut arrivée, continua ses recherches et donna à son œuvre de larges développements. M. Gergerès déclare modestement qu'il ne se flatte point « d'avoir traité à fond un sujet qui réclamerait une expérience « toute spéciale et des facultés de plus d'un genre, bien supé- « rieures « aux siennes ; » il craint de s'être laissé entraîner « à des longueurs et à des digressions ; » enfin, il ajoute avec une aimable bonhomie : « Les lecteurs, s'il nous est donné d'en avoir, décideront si, en somme, « nous n'avons pas trop fait ce que Montaigne appelait une *marquetterie mal jointe.* »

Je me hâte de rassurer M. Gergerès : ses lecteurs (il en aura beaucoup, et, pour citer à mon tour un mot de Montaigne, ce n'est point *une pipeuse espérance* que je lui présente !), ses lecteurs, dis-je, seraient bien ingrats s'ils appelaient *marquetterie mal jointe* un ouvrage très-consciencieusement préparé, très-convenablement écrit, et qui, pour être des plus instructifs, n'en est pas moins des plus agréables.

Digitized by Google

Quant à moi, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt la monographie d'une bibliothèque qui, dès mes plus jeunes années, m'a rendu de grands services, et dont je ne parle jamais sans un joyeux sentiment de reconnaissance, Bibliothèque où non seulement j'ai trouvé en abondance des livres rares et excellents, parfaitement classés, mais où j'ai eu aussi le bonheur de rencontrer des bibliophiles dont la vaste érudition était ornée de toutes les grâces de l'esprit, et qui, dans leurs entretiens avec moi, mêlaient les plus utiles renseignements aux plus piquantes saillies. Le souvenir que j'ai gardé de tant de bonnes et douces heures passées dans cette Bibliothèque, a donné pour moi à son histoire un charme tout particulier, et le bon guide, qui m'a ramené dans ce pays de connaissance, m'a fourni l'occasion de redire cette gracieuse phrase des *Essais* : « Les lieux et les li-« vres que ie reveoy, me rient tousiours d'une fresche nouvelleté.»

Voulez-vous que nous suivions ensemble M. Gergerès dans son *Voyage autour de la Bibliothèque* confiée à son habile direction ? D'abord, l'auteur retrace à grands traits l'histoire de Bordeaux, en prenant pour point de départ le vers fameux de Tibulle :

Gentis Aquitanæ celeber Messala triumphis.

Il traduit l'éloquent passage d'Ausone dans lequel sont à la fois célébrés les grands vins et les grands hommes de Bordeaux, en même temps que la majestueuse beauté de la Garonne. Il énumère les événements considérables accomplis au sein de la capitale de l'Aquitaine depuis que saint Martial y vint jusqu'au temps où Charles-Quint y passa (1), et, en achevant ce rapide exposé, il proclame cette vérité, que Bordeaux n'a point dégénéré, et que

(1) M. Gergerès dit (p 8) : « Saint Bernard, pressé du zèle d'éteindre un « grand schisme, ne se montra-t-il pas à Bordeaux comme pour y respirer « l'air rafraîchissant de l'Océan et les salutaires émanations des Landes ? » Ceci est un peu trop poétique, et l'austère abbé de Clairvaux devait bien médiocrement se soucier de la brise de mer et des suaves senteurs des forêts de pins. Puisque j'en suis aux petits reproches, j'observerai encore que (p. 10) M. Gergerès, réunissant au nom la particule, écrit *Delurbe* au lieu de *de Lurbe*, et qu'il appelle *Florimond* tout court le controversiste éminent, dont c'est là simplement le prénom, et qui s'appelait en realité *Florimond de Rœmond*. Trop de biographes et de bibliographes ont commis, du reste, avant M. Gergerès, les deux inexactitudes que je relève ici.

Digitized by Google

c'est, au contraire, plus que jamais, suivant les expressions quatorze fois séculaires d'Ammien Marcellin, *une ville pleine de magnificence.*

M. Gergerès emprunte d'heureuses citations à M. Henry Ribadieu, qui nous a donné avec tant de soin et de goût une nouvelle édition de l'*Antiquité de Bourdeaus*, d'Elie Vinet, à M. Jouannet, de savante et vénérée mémoire; à M. Hippolyte Minier qui, pour sa part, a si bien prouvé ce qu'il a dit un jour, que Bordeaux est par dessus tout « la ville de l'inspiration et de la parole chantée. » Le docte bibliothécaire reproche assez durement à Rabelais une boutade contre l'Université de Bordeaux, et je me permets de trouver un peu trop vive l'épithète « méchante » appliquée à cette boutade de l'immortel moqueur, et cela même, en tenant compte de l'atténuation, « peut être méchante. » En revanche, j'abandonne à tout le courroux de M. Gergerès « le fade compilateur Bernadau, » qui, dépourvu de toute sorte d'esprit, a osé dire quelque part : « Chez nous l'esprit marchand nuit à la littérature, » et c'est sans la moindre pitié que je laisse le zélé défenseur de Bordeaux immoler sur l'autel du patriotisme cette maigre victime expiatoire. (1)

M. Gergerès, mariant l'Histoire de la Bibliothèque à celle de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, — deux bonnes voisines, deux vieilles amies! — esquisse ensuite la biographie de Jacques Bel, conseiller au parlement de Bordeaux, et homme de lettres de beaucoup de talent, qui fut le bienfaiteur de l'Académie à laquelle il légua son hôtel, et le fondateur de la Bibliothèque à laquelle il légua tous ses livres. Le biographe de l'auteur du *Dictionnaire néologique* rectifie, chemin faisant, plusieurs assertions erronées, notamment celle de la *Biographie universelle* de Michaud, qui, à l'article Montesquieu, met en 1716 la

(1) M. Bernadau, dont on possède hélas! dix-sept élucubrations qui sont à à la fois chose insolite! très-lourdes et très-plates, a mérité par sa funeste fécondité une place dans la *Nouvelle Biographie générale*. Seulement, le rédacteur de l'article le fait mourir « vers 1830. » A ce compte, c'est un revenant que j'ai contemplé, en 1854, à la Bibliothèque de Bordeaux, quand M. Bernadau, vingt ans après sa mort, est venu s'asseoir auprès de moi. La vérité est que l'auteur des *Annales* (peu) *historiques*, (peu) *civiles*— (on vient de le voir—) *et* (surtout peu) *littéraires de Bordeaux*, est mort le 29 avril 1852, à l'âge de 90 ans environ.

Digitized by Google

fondation de l'Académie de Bordeaux, dont l'établissement officiel remonte au 5 septembre 1712. Il complète les indications bibliographiques fournies, au sujet de Bel, par M. Quérard, dans la *France littéraire* (1), et, enfin, il demande, ce qui est trop juste, pour ne lui être point accordé, que la tardive gratitude des édiles de Bordeaux attache le nom de Bel à une des voies de la splendide cité.

L'historien de la Bibliothèque mentionne tous les hommes généreux qui ont enrichi cet établissement de leurs dons. Le duc de Caumont-la-Force, dont la munificence se partagea entre la Bibliothèque et l'Académie, ouvre cette liste, que ferme, pour la période comprise entre 1739 et 1793, le conseiller d'Etat Baujon qui, en 1786, augmenta de 6,000 volumes la collection déjà si considérablement grossie, quelques années auparavant, par le président Barbot, dont j'ai retrouvé la signature sur une foule d'ouvrages de grande valeur.

Ouverte au public en 1751, la Bibliothèque de Bordeaux possédait, quand vinrent les mauvais jours de la Révolution, 36,000 volumes environ. « Il y a maintenant plus d'un siècle, » s'écrie (p. 32) avec un légitime enthousiasme, le successeur des Monbalon, des Jouannet, des Delas et des Dupont, « que la Bibliothèque « publique de Bordeaux passe pour être au premier rang parmi « toutes les Bibliothèques de France, à l'exception de la Biblio- « thèque impériale de Paris, qui n'a point d'égale. » De l'attestation consignée dans l'*Almanach de Guienne* de 1760, M. Gergerès rapproche cette attestation d'un des bibliophiles dont j'ai eu la bonne fortune de faire la connaissance dans l'ancienne demeure de Bel, bibliophile si compétent en toutes choses et qui, tous les jours, donne un si brillant démenti au mot de notre cher et admirable Montaigne : « Nous embrassons tout, mais nous n'estrei- « gnons que du vent. » — Tout le monde a nommé M. Gustave Brunet — : « La Bibliothèque publique de Bordeaux est incontes- « tablement une des plus riches et des plus considérables qu'il y « ait en France, hors Paris ; sous le rapport du nombre des volu-

(1) M. Gergerès a soin de conseiller à ses lecteurs de lire, pour tout ce qui regarde l'ancien hôtel de l'Académie, la Bibliothèque, et J.-J. Bel, la « notice très-détaillée et très-intéressante » publiée en 1848 par M. L. de Lamothe, dans les *Actes de l'Académie*.

Digitized by Google

« mes et de l'importance des ouvrages qu'elle possède, nous ne « croyons pas que nulle autre collection l'emporte sur elle. Il n'en « est, à notre connaissance du moins, que deux qui puissent riva- « liser avec nous : Lyon et Rouen. (1) » M. Gergerès croit pouvoir assurer que le dépôt sur lequel il est chargé de veiller ne comprend pas moins de 160,000 volumes.

Après une complète description des salles de la Bibliothèque, M. Gergerès nous entretient des catalogues imprimés et manuscrits qui sont l'œuvre de ses prédécesseurs, et il décerne avec une scrupuleuse équité à chacun de ces fonctionnaires la part d'éloges qui leur revient.

La deuxième partie de l'ouvrage que nous analysons débute par quelques considérations sur l'incertitude de l'histoire de la découverte de l'imprimerie. M. Gergerès raconte ensuite comment la découverte, qui devait changer la face du monde, s'introduisit dans la province de Guienne. Il passe en revue, « dans l'ordre successif des « temps, les plus célèbres typographes et leurs travaux les plus « éminents, » en s'attachant surtout à juger les hommes et les œuvres d'après les exemplaires dont s'énorgueillit la Bibliothèque de Bordeaux.

Si cet établissement ne possède aucun spécimen de l'art typographique en Guyenne au xve siècle, il peut montrer du moins deux volumes de 1517, qui parurent à La Réole (2). Le plus ancien livre connu qui ait été imprimé dans la métropole, est de trois ans postérieur aux volumes sortis des presses de Jean Maur, à La Réole : C'est le recueil des œuvres de Gabriel de Tarraga, ou plutôt de Taregud, comme l'appelle M. Jules Delpit *(Recherches biographiques et bibliographiques sur Gabriel de Taregua, médecin, établi à*

(1) Notice insérée, en 1848, dans les *Actes de l'Académie*. M. Gergerès ne cite nulle part un autre travail dont l'existence m'a été révélée par le *catalogue de la Bibliothèque impériale de Paris, Histoire de France*. C'est la *Notice sur la Bibliothèque publique de Bordeaux, par MM. Bernadau et Delas*, brochure in-8°, Bordeaux, 1851.

(2) M. Gergerès réfute victorieusement à ce sujet (p. 57) une double erreur commise par M. de Lamothe dans une dissertation insérée au cahier 1847-48 des *Travaux de la Commission des Monuments historiques de la Gironde*. Il combat, avec non moins de succès, dans d'autres pages, un adversaire bien autrement redoutable, M. J.-C. Brunet, le célèbre auteur du *Manuel du Libraire*.

Digitized by Google

Bordeaux vers l'an 1496. Actes de l'Académie de Bordeaux, 1848 (1). M. Gergerès décrit fidèlement toutes les productions que la Bibliothèque conserve de l'imprimeur Jean Guyart (1524-1532). Mais il s'étend surtout avec complaisance sur les chefs-d'œuvre de Simon Millanges et de ses dignes enfants. Croirait-on que le nom des Millanges a été oublié dans cette même *Nouvelle Biographie générale*, qui a daigné s'occuper de M. Bernadau (2). Heureusement les pages consacrées par le bibliothécaire de la ville de Bordeaux à cette dynastie de grands imprimeurs (p. 87-92) nous dédommagent du silence gardé par MM. Didot sur leurs glorieux devanciers! Je rappellerai, en passant, qu'Adrien Baillet (*Jugements des Savants*, Paris, 1722, in-4°, 1er vol., p. 377), constate que l'établissement de Simon Millanges « tint un des premiers rangs parmi le grand nom-« bre des belles imprimeries de France, » et que l'ex-professeur du collége de Guyenne « voulut s'appliquer lui-même à la correction « de tous les livres qui passaient par sa presse, et s'en acquitta avec « une patience et une exactitude admirables (3). »

Mais, comme le lièvre du bon La Fontaine, je m'attarde en chemin. Aussi passerai-je vite maintenant devant les incunables de la Bibliothèque de Bordeaux qui forment un bataillon sacré dont les rangs sont (relativement) si épais, devant les éditions des Manuce et des Estienne, éditions qui, au propre et au figuré, sont autant de *livres d'or*, devant une multitude d'autres ouvrages curieux du XVIe siècle et des siècles suivants. Partout M. Gergerès se montre bien informé.

(1) M. Gergerès ne manque point de déclarer que cette notice est « fort intéressante. » M. Delpit a, pendant longtemps, préparé une histoire de la typographie bordelaise. Faisons tous des vœux pour que l'infatigable érudit publie un jour, en son entier, un travail qui sera si remarquable, s'il faut en juger par l'échantillon qu'il en a donné il y a seize ans!

(2) Entre autres méfaits, M. Bernadau n'a pas rougi de copier, mot à mot, dans son *Viographe Bordelais*, un manuscrit de l'abbé Baurein intitulé : *Les rues de Bordeaux*, formant un fort volume in-4° de 238 feuillets, déposé aux Archives de la Mairie. Et comme le plagiaire a prétendu que c'était là le moins estimé des travaux de Baurein, on a cité à cette occasion, avec une bien spirituelle malice le vers de Crébillon :

Devrait-on hériter de ceux qu'on assassine?

(3) Le très-docte bibliothécaire de M. de Lamoignon cite en note : Bern. de Malinckrot, cap. 14, p. 96. Que de fois nos typographes contemporains m'ont arraché ce cri douloureux : O Simon Millanges, où es-tu?

Digitized by Google

On reconnaît qu'il a consulté les meilleurs traités bibliographiques composés sur chaque matière, et que, par exemple, si pour les imprimeurs de Venise il a étudié avec fruit les *Annales des Alde*, et pour leurs rivaux, les *Annales des Estienne*, ces deux ouvrages classiques de M. Renouard, il n'a pas moins tiré parti, pour les imprimeurs hollandais, des travaux spéciaux de M. Bérard et surtout de M. A. de Reume sur les Elzévirs (1). En outre, le *Manuel du Libraire*, qui a été si fort amélioré dans la 5e édition, encore inachevée, que j'ai sous les yeux, a beaucoup aidé M. Gergerès à éviter en d'autres questions toute grave erreur, et je crois, moi qui ai toujours trop aimé les livres pour ne pas les connaître un peu, que les renseignements bibliographiques offerts par l'historien de la Bibliothèque de Bordeaux sont, pris dans leur ensemble, tellement exacts, qu'il peut se présenter sans peur et sans reproche devant les plus délicats et les plus sévères connaisseurs (2).

Une des portions les plus attachantes de tout l'ouvrage est, sans contredit, celle qui est consacrée au célèbre exemplaire des *Essais*, sur les marges duquel la main de Montaigne a inscrit de nombreuses corrections et additions. A propos de ce joyau de la Bibliothèque de Bordeaux, M. Gergerès raconte la vie de Michel de Montaigne, étale devant nous toutes les éditions des *Essais*, qui sont réunies autour de l'inappréciable in-4° de 1588, et nous signale la plupart de ceux qui ont rendu au grand écrivain un public hommage d'admiration, soit en Aquitaine, comme MM. de Peyronnet, de Gourgues, G. Brunet, J. Delpit, R. Dezeimeris, soit à Paris, comme MM. Vil-

(1) Pour quelques livres appartenant à la jurisprudence, M. Gergerès s'est utilement servi de l'excellente édition donnée par M. Dupin de la *Bibliothèque choisie des livres de droit*, de Camus.

(2) Il est bien entendu que nous ne rendons pas M. Gergerès responsable de ce qui ça et là n'est et ne peut être qu'une faute d'impression. Par exemple, quand il mentionne le *Spicilegium* de Dom Luc d'Achéry avec les notes et augmentation de *La Basse* (p. 181), je lis *la Barre*, et je lis d'autant mieux cette bonne leçon, que j'ai là des extraits pris dans l'édition même du *Spicilegium* de la Bibliothèque de Bordeaux. De même (p. 243), au lieu de Fronton *de* duc, je lis Fronton *du* duc, véritable nom de cet helléniste consommé qui est une des gloires de Bordeaux. Enfin, c'est sans doute encore par une inadvertance typographique (p. 244), qu'un G, qui n'est qu'un intrus, qu'un usurpateur, a pris la place d'un I à la fin de cette citation : « La première partie des sonnets « exotériques de G. M. D. G. » I est la lettre initiale du nom du poète condomois Imbert (Gérard-Marie), sur lequel a paru dans le tome IV de la *Revue d'Aquitaine*, 1860, une si piquante et si excellente étude de M. Léonce Couture.

Digitized by Google

lemain, Grün, Payen, (1), noms auxquels il convient d'ajouter le nom de M. Feuillet de Conches, qui a récemment publié, dans un si beau volume, et si bien encadrées de toute façon, des lettres inédites du maire de Bordeaux, et le nom de M. Sainte-Beuve qui, dans ses *Causeries du lundi*, a dit de si fines et charmantes choses (on sait qu'il est coutumier du fait !) sur l'illustre Périgourdin.

La troisième partie du livre si plein, si complet, de M. Gergerès, roule sur les manuscrits (au nombre de 1,300 environ) déposés aujourd'hui dans le cabinet du conservateur de la Bibliothèque de Bordeaux. Parmi ces manuscrits il en est quelques-uns d'une haute importance, au point de vue historique, tels que les deux *Cartulaires de l'abbaye de la Sauve*, qui contiennent tant de précieux documents, et qui, nous le savons, doivent être imprimés *in extenso* par les soins de la *Société des Archives historiques du département de la Gironde*, comme l'a été déjà (dans le tome III) le manuscrit intitulé : *Privileyges de la terra de Entre-dos-Mars;* tels encore que la collection des copies des *Registres secrets du Parlement de Bordeaux*, composée de vingt-cinq volumes in-folio, et qui fournirait le facile sujet d'un livre bien intéressant, livre dont un chapitre a déjà été publié par feu M. l'Inspecteur général Laferrière ; tel enfin que le *Registre de la Chambre de justice de Guyenne*, duquel il y aurait à tirer de curieux renseignements. M. Gergerès rappelle, dans une note digne d'attention (p. 194-195), que M. Jules Delpit s'est occupé, pendant plusieurs années, avec son zèle habituel et son habituelle érudition, de la rédaction du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la rue de l'Eglise-Notre-Dame, et il réclame d'une énergique et pressante façon la prompte publication, sous les auspices et aux frais de la ville de Bordeaux, du travail de l'éminent paléographe. Je n'ai pas besoin de dire avec quel élan je m'associe aux éloges et aux vœux de M. Gergerès.

J'aurais encore à signaler ici les détails que le conservateur de la

(1) Tous les amis de Montaigne attendent avec une vive impatience l'édition des *Essais* que prépare M. le docteur Payen. Si jamais homme a mérité l'honneur de donner une définitive édition d'un chef-d'œuvre, cette sûre manière « d'éterniser nostre nom, » c'est assurément l'érudit qui semble avoir voué sa vie entière à une tâche aussi difficile. Si ces lignes devaient arriver jusqu'à M. Payen, je voudrais qu'il y vît un sympathique et respectueux encouragement.

Digitized by Google

Bibliothèque de Bordeaux déroule devant nous sur les autographes de Montesquieu, d'Aubert de Tourny, du maréchal de Richelieu, de dom Devienne, du docteur Guillotin, etc., sur le manuscrit de l'*Histoire des Francs* de M. le comte de Peyronnet, etc. ; j'aurais à recommander aussi les *Notes et éclaircissements* qui complètent le texte et où se trouvent des pièces peu connues ou même inédites ; j'aurais surtout à louer chaleureusement le projet qu'a conçu M. Gergerès de former une collection spéciale de livres bordelais de tous les genres et de tous les temps, (1) livres écrits, soit par des enfants d'adoption de Bordeaux, comme les illustres professeurs Muret, Turnèbe, Buchanan, tant vantés tous les trois par Montaigne, comme Guillaume Benedicti, de Cahors, le docte jurisconsulte qui brilla tour à tour dans le Parlement de Bordeaux et dans celui de Toulouse, comme l'abbé de Guasco, (2) ce spirituel ami du grand Montesquieu, etc., soit par des auteurs nés sous le ciel clément de la Guyenne, livres parmi lesquels, — je prends les noms omis (p. 243) par M. Gergerès, — figureraient les ouvrages du théologien Monaldus de Rosariis, provincial des Carmes, de Laurent

(1) Un patient bibliophile, M. Coste, avait formé une collection de livres lyonnais qui ont été achetés par la ville de Lyon, et qui constituent dans la bibliothèque de cette ville une bibliothèque à part. La ville de Bordeaux qui, en 1587, acheta les livres d'Elie Vinet, et les mit aux mains du sieur Brassier, principal, pour l'usage du collége, pourrait acquérir en bloc une collection déjà sans doute en grande partie formée par quelque amateur bordelais. Je tiens à dire ici que le préfet de Lot-et-Garonne, M. Paillard, a eu le mérite de créer, comme annexe des Archives départementales, à l'Hôtel de la Préfecture, une Bibliothèque Agenaise, qui renferme près de mille publications, et qui, destinée à s'accroître de jour en jour, perpétuera le souvenir d'un habile administrateur, qui est aussi un habile érudit.

(2) Je n'entends point parler ici de l'*Histoire du Pape Clément V*, par Octavien de Guasco qui, d'après M. Ed.-M. Œttinger (*Bibliographie biographique*, 1850, grand in-8°), aurait paru à Tournay, 1756, en 2 vol. in-12. J'ai vainement cherché et fait chercher partout cette histoire, et je suis arrivé, après toutes ces vaines recherches, à croire avec de savants bibliographes, que le manuscrit dont il est si souvent question dans les lettres de Montesquieu et de Guasco, n'a jamais vu le jour, et que l'édition citée par M. Œttinger, mérite une belle place dans la Bibliothèques des livres imaginaires. A propos de Clément V, j'indiquerai ici le titre d'une dissertation d'un conseiller au Parlement de Bordeaux, Paschal François de La Brousse : *Pro Clemente quinto Pontifice maximo vindiciæ, seu de primatu Aquitaniæ dissertatio. Parisiis ex officina cramoisiana*, 1657, in-4°. C'est un savant et véhément factum contre les prétentions de la ville de Bourges à la primauté d'Aquitaine. L'auteur reproduit beaucoup d'inscriptions anciennes trouvées à Bordeaux, et il s'indigne (p. 3) de ce que presque personne, de Lurbe excepté, n'a fait de l'histoire de cette ville l'objet de ses travaux.

Digitized by Google

l'Aquitain ; de Lancelot de Carle, évêque de Riez ; les *Decisiones* du président Nicolas Boyer, qui laissa, en 1538, sa bibliothèque au Parlement de Bordeaux ; le *Traité de jurisprudence ecclésiastique* et l'*Abrégé chronologique* du président de Rossignac ; les ouvrages d'Arnauld de Ferron ; d'Arnaud Fabrice ; de Ranconet ; de Elie André ; de François de Belleforest ; de Bernard de Girard, sieur du Haillan ; de Jacques Primerose ; de Geoffroy de Malvin ; des deux frères Isaac et Abraham de la Peyrère, et de tant d'autres écrivains trop oubliés de nos jours. Mais il est temps de prendre congé du lecteur, ce que je ne ferai pourtant pas sans féliciter M. Gergerès d'avoir si bien compris (je répète ici ses nobles et touchantes paroles) « qu'il y a quelque chose de plus doux et de « plus élevé que d'aspirer à la renommée, c'est, comme a dit La « Fontaine :

« De se donner des soins pour le plaisir d'autrui. »

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

A DON PASCUAL DE GAYANGOS,

Professeur d'Arabe à l'Université de Madrid, membre de l'Académie Royale d'Histoire, etc., etc.

Hommage respectueux
De son obéissant et dévoué serviteur,

J.-F. BLADÉ.

—

MÉMOIRE

Sur le comté de Rodez, les vicomtés de Creyssel, Carlat, Murat, et autres fiefs, jusqu'à l'avénement de la Maison d'Armagnac.

(Suite.)

Comtes de Rodez. — On sait déjà que les comtes de Rodez formaient une branche cadette de la maison de Millau, et qu'ils étaient issus de Richard Ier, vicomte de Lodève, et en partie de Carlat, et engagiste des fiefs qui formèrent le noyau du comté de Rodez. Je ferai connaître, dans ma notice sur la vicomté de Carlat, la descendance des vicomtes de Millau jusqu'à Richard. Mais d'où la

Digitized by Google

maison de Millau, et, par conséquent, celle de Rodez, tirait-elle son origine ? Les bénédictins du Languedoc, le P. Anselme, les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates*, etc., la rattachent à Gilbert, comte de Rouergue, qui mourut avant 820, et qui est le chef incontesté de la maison de Toulouse, dont la suzeraineté s'étendait aussi sur le Rouergue. Le baron de Gaujal la fait sortir des *vicomtes de Rouergue*, ce qui est à peu près équivalent ; mais ce sont là des hypothèses étayées sur une confusion de termes. Il n'a existé aucune dynastie de comtes de Rouergue distincte de la maison de Saint-Gilles, et celle-ci n'a jamais érigé de vicomté de Rouergue en faveur d'une branche cadette. Le territoire en question s'est morcelé tout simplement en cinq fiefs principaux, le comté de Rodez et les vicomtés de Millau, Creyssel, Saint-Antonin, et Carlat en partie. Il y a eu des vicomtes et des vicomtés, non *de Rouergue*, mais *dans le Rouergue*. La cause de tout ce trouble, c'est que, dans les chartes féodales, l'expression de *Comites Ruthenenses* sert à désigner à la fois les comtes de Rouergue, et ceux de Rodez. Ainsi se trouve expliquée l'erreur de quelques historiens qui ont vu dans la famille de ces derniers une branche de celle de Saint-Gilles, et celle du baron de Gaujal qui les fait descendre des vicomtes de Rouergue, lorsqu'il aurait dû dire *d'une maison vicomtale du Rouergue*, celle de Millau. Nous allons maintenant examiner la succession des comtes de Rodez, jusqu'à la mort de Cécile, fille de Henri II, avec d'autant plus de rapidité que nous connaissons déjà leurs principaux actes, les aliénations et acquisitions de fiefs.

Richard Ier épousa Adélaïde, dont la famille est inconnue. Il associa son fils Hugues à son autorité, et mourut dix ans après (1134).

Hugues Ier, fils du précédent, épousa Ermengarde de Creyssel. Elle lui donna quatre fils : 1° Raymond, qui mourut jeune ; 2° Hugues, que son père institua son héritier en 1154, du consentement de Raymond V, comte de Toulouse et de Rouergue ; 3° Hugues, évêque de Rodez ; 4° Richard, vicomte de Lodève. Ce dernier eut aussi la baronnie de Cormès. Il vivait encore en 1195, et après lui ses biens retournèrent aux comtes de Rodez. Hugues Ier mourut en 1154 (1), et quatorze ans après son décès, sa veuve Ermengarde se rendit religieuse au couvent de Nonenque.

(1) *Histoire générale du Languedoc*, tome. II ; Marca, Marca Hispanica ; Diago, *Historia de los antiguos Condes de Barcelona*.

Digitized by Google

Hugues II, fils du précédent, se fit remarquer dans la guerre contre les Anglais, protégea le pays contre leurs dévastations, et reçut de Pierre, évêque de Rodez, le surnom de *Père de la patrie* (1). Il fut marié deux fois. Sa première femme était Agnès, fille de Guillaume VIII, dit le vieux, comte d'Auvergne, et qui avait enlevé une grande partie de ce fief à son neveu, Guillaume VIII, dit le Jeune. De cette union naquirent :

1° Hugues, qui reçut de son père le comté de Rodez, tous les domaines jusqu'au Tarn, et fut associé à son autorité (1196), sous le nom de *novus comes;* 2° Gilbert, qui devint propriétaire de toutes les terres au-delà du Tarn, à condition d'en faire hommage à Hugues, et avec substitution de l'un à l'autre; 3° Bernard, qui reçut l'abbaye de Loc-Dieu; 4° Henri, qui fut gratifié de celle de Conques; 5° Guillaume, qui demeura confié aux soins du prévôt de Brioude, son oncle maternel (2). Hugues II se remaria avec Bertrande d'Amalon, ainsi nommée parce que le comte de Rodez acquit pour elle, d'Arnaud de Levezou (1174), diverses terres et redevances dans les paroisses d'Amalon et Saint-Symphorien, de même que le château de Trepadou (3). Ce second mariage fut contesté plus tard par les intéressés; mais il n'en est pas moins certain que Bertrande eut de Hugues II un fils nommé Henri, qui devint comte de Rodez en 1209, et qu'elle-même prit la qualité de *veuve du comte de Rodez* (4).

Hugues III, fils du précédent, mourut avant son père (1196) (5) qui lui survécut jusqu'en 1208. Il laissa cinq fils : Guillaume, Bernard, Jean, Hugues et Richard. Les quatre derniers durent se faire d'église, car ils ne succédèrent pas à leur père, dont le fief fut repris par Hugues II, qui s'associa leur frère Guillaume (6).

(1) « Etant obligé de demeurer moi-même pour défendre le pays, le comte de Rodez, père de la patrie qui se rend à votre cour, suppléera à mon défaut. » *Lettre de Pierre, évêque de Rodez*, dans le tome IV des *Antiquités* de Duchesne Cf. *Histoire générale du Languedoc*, tome II.

(2) *Testament de Hugues II* (8 octobre 1176), imprimé dans les *Anecdotes* de Dom Martenne.

(3) Le P. Anselme ; *Histoire généalogique des Grands-Officiers*, t. II.

(4) Gaujal ; *Essais historiques*, t. 1er.

(5) Il mourut à Millau. V. le registre *Thalamus*, à l'Hôtel-de-Ville de Montpellier.

(6) V. le *Mémoire sur la postérité de Hugues III, comte de Rodez*, dans

Digitized by Google

Guillaume, fils de Hugues II et d'Agnès d'Auvergne, et non de Bertrande d'Amalon, comme l'a prétendu Sicard (1), épousa Irdoine de Canillac, et mourut, sans postérité, en 1209 (2). Peu de temps avant sa mort, et du consentement de son père, il fit testament en faveur de Gui d'Auvergne, son cousin-germain, au préjudice de Henri, son frère consanguin (3).

Henri Ier, était fils de Hugues II et de Bertrande d'Amalon. Gui d'Auvergne avait mis la main sur la succession de Guillaume, et le 30 décembre 1209, il en avait disposé en faveur de Raymond de Toulouse, fils du comte Raymond VI, qui devait épouser une de ses deux filles (4). Pour recouvrer les fiefs dont il aurait été frustré, Henri dut s'obliger de payer au comte de Toulouse seize cents marcs d'argent, somme pour laquelle il lui engagea les châteaux de Rodelle, Montrosier et Malleville (5). Il épousa, avant 1212, Algayette, fille de Gui II, co-seigneur de Scorailles, qui lui apporta en dot une partie de la baronnie de Scorailles et celle de Saint-Christophe (6). De ce mariage naquirent trois enfants : 1° Hugues IV,

le tome III des *Essais historiques* du baron de Gaujal. Cf. Baluze ; *Histoire de la Maison de La Tour-d'Auvergne*, t. Ier, p. 298 ; René Chopin, *De Domanio Franciæ*, lib. II, cap. 4 ; Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn et Navarre ;* Dom Pavée, *Trésor généalogique*, art. *Rodez*, etc., etc.

(1) *Comtes de Rodez.*

(2) Et non en 1214, comme le prétend Bonal. Il existe des actes de Henri, successeur de Hugues, datés de 1210. V. Gaujal ; *Essai historique*, t. III.

(3) Baluze ; *Histoire de la Maison de La Tour-d'Auvergne*, t. II.

(4) *Idem*, *Ibid.*

(5) Voilà pourquoi la qualité de comte de Rodez n'est point encore attribuée à Henri Ier d'une manière définitive dans un acte de 1210. Il y est simplement désigné par ces termes : *Vocatus comes. V. Cartulaire de Bonneval, Magrin*, Mss. Colbert. — La somme promise au comte de Toulouse, fut l'objet d'un nouvel accord sous Hugues IV, fils de Henri (1230), *Archives de Rodez*, Mss. Colbert.

(6) Les baronnies de Scorailles (ou Escorailles), et de Saint-Cristophe comprenaient plusieurs fiefs et arrière-fiefs dont nous avons la nomenclature pour une époque beaucoup plus moderne (1657) : Nozières de Jussac. — Saignes et Branzac. — Le Doignon. — Saint-Pol (près Saint-Martin). — Pleaux et Saint-Chamand. — Scorailles et sa *comtorie*. — Régaud (près Saint-Cernin). — Drageac, Le Puech et Saint-Martin.— Ferlac. — Saint-Christophe (château de). — La Bountat, Saint-Cirgues, Le Bellestat et Saint-Christophe-Inférieur. — Plagnes, Nérestan, et Cologne. — Sédaiges et La Broha de Jussac. — La Voûte. — Estang et Tourtoulou. — Barriac (de Saint-Illide). — La Perle. — Puech-Mège. — Clavières, à cause du château de Fahet, près Saint-Cirges-de-Malbert. — La seigneurie de Malfarras (près Saint-Cirgues) — Le Bac de Saint Martin. — Cantalès. — Les Bardatties. — Burc de Barriac. — Cussac

Digitized by Google

son successeur; 2° Guibert, à qui furent donnés les biens que sa mère possédait en Auvergne; 3° Une fille du nom de Guise, qui en 1235 était femme de P. de Montlaur (1).

de Chaussenac. — Prades de Saint-Cristophe. — Lavaissière d'Escorailles. — Lavaur. — Mazerolles. — Prallat-de-Saint-Victor. — Broussette et La Meilhoris. — Brageac (abbaye de). — Pradines. — Commanderie de l'Hôpital ou de Carlat. — Commanderie de Roussou. — Saint-Géraud d'Aurillac (chapitre de). — Le Clos. — Le village de Veilhan ou Saint-Illide. — Les clergés de Reilhac, Jussac, Saint-Cernin, Saint-Cirgues, Saint-Martin, Fontanges, Salers, Mauriac, Salins et Pleaux. — Les prieurés de Saint-Illide, Saint-Martin-Cantalès, Saint-Cristophe et la cure de Loupiac. — Les seigneuries de Marze, de Bargues, d'Escousse, etc., etc. *Diction. historique et statistique du Cantal*, t. III. — Il est probable que la baronnie de Saint-Christophe appartenait originairement aux vicomtes de Carlat. On trouve, il est vrai, une famille particulière de seigneurs de Saint-Christophe dans la première moitié du XIe siècle; mais on sait que, dans la Haute-Auvergne féodale comme ailleurs, il n'est pas rare de voir le fief principal appartenir à une famille, tandis que d'autres possèdent la co-seigneurie de quelques portions. Tel était le cas pour Saint-Christophe. Le château et la suzeraineté de cette baronnie furent vainement disputés en 1206, par Gui de Vigouroux, seigneur de Branzac, à Guillaume comte de Rodez. Cette terre se divisait en deux châtellenies, le *château supérieur* et le *château inférieur*; les principales familles du pays étaient les La Tour, les Meilhories, les d'Albars, les Malfarras, les Frégevialle, les Dupuy, les Massac, etc., etc. — La maison de Scorailles est fort ancienne, et du BOUCHET en a donné une généalogie très-complète insérée partiellement dans le *Nobiliaire d'Auvergne*, de M. BOUILLET. On peut aussi consulter l'*Histoire de la Ville de Tulle*, de BALUZE, l'*Histoire du Bas-Limousin* le *Spicilége* de Dom d'ACHÉRY, les pièces insérées par M. COHENDY, dans le t. XXVII des *Annales scientifiques de l'Auvergne*, etc., etc. Le père d'Algayette, Gui II, co-seigneur de la baronnie de Scorailles, possédait aussi des fiefs dans celle de Saint-Christophe. Ses terres, qui formèrent la dot d'Algayette, furent portées (1295) par Béatrix de Rodez, son arrière petite-fille, dans la maison de La Tour d'Auvergne. Au mois de juillet 1587, Catherine de Médicis en fit vente à la maison de Chabannes. On peut se faire une idée assez approximative du patrimoine d'Algayette, par un extrait de reconnaissance fait en 1311 par Bernard La Tour, en faveur de ses enfants : 1° Hommage et reconnaissance de Bernard de Meilhoris, pour ce qu'il possède aux châteaux supérieur et inférieur de Saint-Christophe, pour le château de Meilhoris, et les villages de Bodet, Saint-Cirgues, Chautal, Chabannes, La Rouflie, etc. 2° Bertrand de La Tour fait le fief pour la moitié de son repaire de La Tour, et pour la partie de son repaire de Branzac; 3° Hugues de Mons fait le fief pour ce qu'il a au château supérieur; 4° Hugues de Cussac, pour ce qu'il a aux châteaux supérieur et inférieur; 5° Rigaud de Pleaux pour une borderie; 6° Géraud de Reilhac, pour ce qu'il a à Loupiac; 7° Pierre d'Albars, pour ce qu'il a aux châteaux supérieur et inférieur; 8° Gilbert Delpeuch, *idem*; 9° Guillaume de Vigouroux, pour partie du château de Branzac, pour ce qu'il a aux châteaux de Saint-Christophe, pour le village d'Oradour, à Barriac, etc.; 10° Pierre de Salers, pour ce qu'il a aux châteaux supérieur et inférieur; 11° Guibert de Marcenat, pour ce qu'il a à Jussac et autres lieux; 12° Guillaume de Biorc, pour ce qu'il a aux châteaux supérieur et inférieur, à Vimenet, Chabus, etc.; 13° Giraud Gotbrand, pour Vabres et autres places. V. le *Diction. historique et statistique du Cantal*, t. III, pag. 196 et suivantes.

(1) *Archives de Rodez*, Mss. Colbert.

Digitized by Google

Hugues IV épousa, en 1230, Isabelle de Roquefeuil, héritière de la vicomté de Creyssel et des baronnies de Meirueys et Roquefeuil, qui furent ainsi réunies au comté de Rodez. De cette union naquirent cinq enfants : 1° Henri II, comte de Rodez; 2° Alix, religieuse à Nonenque; 3° Délphine, mariée à Pierre Pelet, seigneur d'Alais; 4° Valpurge, femme de Guillaume de Randon de Châteauneuf, sieur de Luc; 5° Algayette, femme d'Amalric de Narbonne, baron de Talairan. Leur mère fit son testament en 1251 (1) et leur père mourut en 1274.

Henri II, fils du précédent, épousa d'abord Marguerite de Baux, avec laquelle son mariage avait été arrêté le 8 septembre 1256. De cette première union naquit Isabelle, qui fut d'abord fiancée à Robert, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne. Mais celui-ci n'ayant pu obtenir du Saint-Siége les dispenses nécessitées par leur qualité de parents, elle épousa Geoffroi, sire de Pons, dont il sera question plus bas. Après la mort de Marguerite, Henri II épousa, au mois d'octobre 1270, Mascarose, fille de Bernard VI, comte de Comminges et de Cécile de Foix (2). Mascarose le rendit père de trois enfants : Béatrix, Cécile et Valpurge. Sa troisième femme, Anne de Poitiers, fille du comte de Valentinois (3), ne lui donna point de postérité. Il laissa aussi une bâtarde, mariée en 1282, à Raymond Amillau, bourgeois de Millau, auquel elle apporta en dot, outre diverses sommes, deux cents sols tournois de rente assignés sur le péage perçu au château des Infruts dans la vicomté de Creyssel (4). Dans son testament de 1291, Mascarose, seconde femme de Henri II, partagea également ses biens entre ses trois filles et ordonna qu'ils fussent distribués aux pauvres si elles venaient à mourir sans postérité (5). L'aînée de ses filles, Béatrix, épousa (1295) Bertrand de La Tour-d'Auvergne, et lui apporta en dot les terres situées en Rouergue et en Auvergne, dont il a été question à propos de Saint-

(1) Le 24 septembre, cette pièce est imprimée dans le tome Ier de l'*Amplissima Collectio* de Dom Martenne.

(2) *Art de vérifier les Dates.*

(3) De Gaujal; Ess. hist., t. Ier.

(4) *Archives de Millau*, Registre de l'Epervier. Le baron de Gaujal fait remarquer que dans cet acte Henri II est appelé Henri d'Armagnac. *Ess. hist.*, t. Ier.

(5) Gaujal; *Ess. hist.*, t. Ier.

Digitized by Google

Christophe et de Scorailles. Ses deux sœurs-germaines, Cécile et Valpurge, furent mariées le même jour (1298) : la première, à Bernard IV, comte d'Armagnac, de Fézensac, des Quatre-Vallées, vicomte de Gavardan, etc.; la seconde, à Gaston d'Armagnac, frère cadet de Bernard VI et vicomte de Fezensaguet et de Brulhois (1).

Leur père les dota richement, et peu de temps après il s'engagea à augmenter leur dot si elles avaient des enfants mâles (2). Henri II testa, en 1301, à Villecorde-lez-Aubigny sur Mineure (3), et mourut en 1304. Par suite des divers actes que je viens de citer, sa succession se trouvait partagée de la manière suivante : 1° Isabelle, fille du premier lit, et mariée à Geoffroi de Pons, conservait la vicomté de Carlat, sauf le démembrement opéré en faveur de Béatrix ; 2° Béatrix avait dans son lot les terres dont il s'est agi, sans préjudice de quatre cents livres de rente à prendre sur le comté de Rodez, et assignées sur Villecomtal ; 3° Cécile gardait le comté de Rodez, auquel demeuraient définitivement réunis la ville d'Entraygues et les châteaux de Clapier, Caissac et Peyrebrune (4) ; 4° la part de Valpurge demeurait toujours fixée à la vicomté de Creyssel et aux baronnies de Meirueys et de Roquefeuil (5).

Cécile, fille de Henri II et femme de Bernard VI, comte d'Armagnac et de Fézensac, qui avait épousé en premières noces Isabelle d'Albret. La mort de Henri II et le partage de sa succession furent le signal de nombreux procès entre Isabeau de Creyssel, Cécile de Rodez et Béatrix, femme de Bertrand de La Tour-d'Auvergne. On sait que cette dernière était l'aînée des filles du second lit, et elle offrit immédiatement l'hommage pour le comté de Rodez, qui portait alors dix-huit mille livres de rente. Mais Cécile fit opposition à cette offre, disant qu'elle tenait ce comté d'un acte de donation entre-vifs, confirmé par le testament de 1298, et que son père

(1) V. les contrats de mariage, *Archives de Rodez*, Mss. Colbert.

(2) *Id.* *Ibid.*

(3) Voy. son testament, dans le tom. II de l'*Histoire de la maison d'Auvergne* de Baluze.

(4) *Testament de Henri II*, dans le tom. II de l'*Histoire de la maison d'Auvergne* de Baluze.

(5) *Mémoires Mss.* de François Delort, *Archives de Rodez*, Mss. Colbert : *Abrégé historique et généalogique des comtes du Rouergue et de Rodez.*

Digitized by Google

n'en étant plus qu'usufruitier, il ne pouvait faire fonds à sa succession. De son côté Isabelle, fille du premier lit, élevait aussi des prétentions sur le lot de la femme Bernard d'Armagnac, et demandait la mainmise. L'affaire fut portée devant le Parlement de Paris, qui adjugea le possessoire à Cécile (1) ; mais les autres questions du litige ne durèrent pas moins de quatre-vingts ans. Inutile de les examiner en détail. Il suffit de savoir qu'en 1313, un nouvel arrêt du Parlement débouta Isabelle de Creyssel de ses prétentions au comté de Rodez, (2) et que Cécile demeura ainsi maîtresse de tout le pays compris entre la rivière du Tarn et celle de la Trueyre. Cécile mourut quelque temps après. Elle avait eu trois enfants de son mariage avec Bernard VI : 1° Jean Ier, comte d'Armagnac, de Fézensac, de Rodez, etc. ; 2° Marthe, femme de Bernard Ezy, sire d'Albret ; 3° Isabeau d'Armagnac, morte en 1313.

Cécile est, pour le comté de Rodez, le dernier représentant de la maison de Millau-Rodez. Voici venir les Armagnacs, dont la fortune ira toujours croissant dans le Rouergne, la Haute-Auvergne et le Quercy, jusqu'à la prise de Lectoure et la mort de Jean V (1473).

J.-F. BLADÉ.

(La suite au prochain numéro).

DES CAVERNES A OSSEMENTS FOSSILES

Dans le Sud-Ouest de la France.

L'étude de ces singuliers gisements est toute moderne ; et cependant de combien de mémoires, de combien de livres et de dissertations n'est-elle pas chaque jour l'objet ? On avait cru d'abord que les ossements trouvés dans ces

(1) *Archives de Rodez*, Mss. Colbert.

(2) Cet arrrêt est du 17 mars 1713. Il pose en fait qu'Isabelle de Creyssel et Geoffroi de Pons, son mari, avaient eu connaisance du testament de Henri II, et qu'ils l'avaient ratifié. — *Archives de Rodez*, Mss. Colbert.

Digitized by Google

anfractuosités y avaient été introduits par suite de fortes inondations, de déluges, et que, dans ces espèces de catacombes, ils avaient été providentiellement conservés. Grâces aux recherches infatigables des géologues, cette première opinion se dissipe, et l'on en est venu à un système d'appréciation plus rationnel, plus vrai. Ces grottes, ces cavernes, ces anfractuosités, furent des lieux d'habitation pour les premières races d'hommes qui peuplèrent la terre; et les immenses quantités d'ossements que l'on y découvre, sont les débris de leurs repas!

Cette certitude, cette démonstration irréfragable de l'existence de l'homme dans les premiers âges du monde, les géologues du Sud-Ouest de la France peuvent en revendiquer une bonne part; aussi, est-ce à eux seuls que nous allons emprunter les éléments propres à éclairer d'un jour nouveau cette intéressante question, sans toutefois méconnaître les services signalés qu'ont rendus à la science géologique les Cuvier, les Lyell, les Boucher-de-Perthes, les Dumas, les Melleville, les de Saulcy, les Buckland, les Milne-Edwards, les Desnoyers, les Flower, les Owen, etc., etc. Soyons patriotes, mais avant tout soyons justes!

Grâces aux travaux et aux découvertes accomplis par MM. Tournal, Boué, de Christol, Lartet, Noulet, Filhol, Darchiac, Garrigou, Christy, Trutat, etc., etc., tous appartenant à l'Aquitaine ou au Sud-Ouest de la France, on peut dire aujourd'hui avec certitude que l'homme, bien qu'ayant paru, le dernier, sur la scène du monde, existe cependant à l'état fossile, et qu'il a vécu pendant la dernière période glaciaire qui fit disparaître de l'Europe les rhinocéros, les éléphants et tous les autres grands mammifères; qu'il a enfin été témoin de la dispersion des cailloux et des blocs erratiques que l'on observe dans le Jura

Digitized by Google

méridional, et qui descendirent des Alpes, par plusieurs passages, à l'époque de l'extension des glaciers.

Et que l'on ne pense pas que cette priorité, que nous décernons avec une certaine fierté aux savants naturalistes du Midi, soit le pur résultat ou de notre prévention ou de notre partialité ? En 1829, le *Bulletin des Sciences naturelles*, publié à Paris, l'avait proclamée; — en 1830 et 1831, le *Bulletin de la Société géologique de France* la confirmait. On trouve la même constatation dans les *Annales de Physique et de Chimie* de 1832 et 1833; et l'an dernier, à l'Institut, MM. Milne-Edwards et J. Desnoyers se plaisaient à décerner aux géologues du Midi cette honorable initiative, que M. Auguste Luguel consignait simultanément dans la *Revue des Deux-Mondes.*

Maintenant que nous avons fait la part de chacun, pénétrons dans ces singulières demeures et procédons à leur inventaire.

Voici en quels termes s'exprime M. Tournal sur les cavernes de Bize, qu'il a très-minutieusement étudiées. Ces cavernes sont situées dans la chaîne des Corbières, ramification des Pyrénées. Nous extrayons ces curieuses observations du *Catalogue méthodique* des richesses de toute espèce renfermées dans le Musée de Narbonne, que le savant géologue a publié pour l'année 1864.

« La présence, dans ces vastes cavités souterraines, dit « M. Tournal, de débris de charbon de bois, de vases « noircis par la fumée, d'ustensiles en os et en silex, de « coquilles marines comestibles et d'ossements, fracturés « artificiellement, d'animaux qui ont dû servir de nourri- « ture, démontre que ces cavernes ont servi pendant « long-temps de refuge, on pourrait dire de repaire aux « premiers habitants de nos contrées. Depuis cette épo-

Digitized by Google

« que, des eaux torrentielles, transportant de la terre et « des cailloux à demi-roulés, se sont introduites dans les « cavernes, ont bouleversé tous les vestiges que nous « venons de mentionner; et, en se retirant, ont aban- « donné une couche de limon entièrement pétrie d'osse- « ments, de cailloux, de débris de charbon, d'ustensiles « en silex, que les infiltrations calcaires ont cimentée sur « plusieurs points et transformée en une véritable brèche. « Dans les circonstances actuelles, la rivière de Cesse, « qui coule au pied des cavernes, ne saurait atteindre un « pareil niveau; il faut donc expliquer ce phénomène par « un barrage de la vallée, par des oscillations du sol ou « par la débâcle d'un ancien glacier. Il est impossible « d'admettre, comme quelques géologues l'ont avancé, « que la terre et les cailloux ont dû pénétrer dans la ca- « verne de haut en bas, à l'aide de fentes verticales, main- « tenant obstruées. S'il en avait été ainsi, l'accumulation « des cailloux et de la terre correspondrait à ces préten- « dues cheminées, tandis que les matériaux d'alluvion « sont uniformément répandus dans toute la grotte et « parfaitement nivelés. »

Outre les objets indiqués plus haut, M. Tournal a trouvé dans les cavernes de Bize : des tessons de poteries grossières, des coquilles marines percées pour en confectionner des colliers ou des pendants d'oreille et des instruments en silex et en os de rennes. Les haches sont exécutées avec les pierres les plus dures et très-habilement polies; elles sont en serpentine, quartz-blanc, jade, euphotide, quartzite vert et roches amphiboliques ou diallagiques. L'une de ces haches, en jade vert, est remarquable par ses dimensions; elle a 21 centimètres de lame, et la finesse du poli est extrême.

Digitized by Google

Nous allons maintenant suivre MM. Lartet et Christy dans leurs récentes explorations des cavernes à ossements fossiles du Périgord (1863). Ces deux savants géologues ont concentré leurs études dans l'arrondissement de Sarlat où ils ont reconnu l'existence de six grottes et de trois stations à ciel ouvert, lieux également remarquables par l'analogie des accumulations des débris organiques qui s'y voient constamment associés à des silex taillés, en très-grand nombre. De l'inventaire des objets trouvés dans ces lieux, nous allons déduire le degré de civilisation auquel ces divers groupes d'habitants étaient parvenus, et de la nature de quelques-uns de ces débris, nous déduirons ensuite l'âge de ces centres de population qui, incontestablement, appartiennent à la période anté-historique.

Et d'abord, constatons que les grottes de Sarlat, comme celles de Bize, se trouvent, toutes, dans le voisinage de cours d'eau, situation éminemment favorable pour assurer aux habitants des moyens d'alimentation facile ; car ainsi ils pouvaient alternativement demander à la pêche et à la chasse leur pitance de chaque jour. Dans les grottes de Sarlat, on n'a pas découvert, comme dans celles de Bize, des débris de poterie grossière; mais dans leur intérieur, on a constaté, comme dans celles-ci, la présence de cendres végétales, ce qui indique assez que l'usage du feu y était également connu. Quant aux débris d'ossements, ils sont des plus variés : les os d'hyène, de loup, de renard, de cheval s'y confondent à ceux du grand ours des cavernes (*ursus spœleus*), du sanglier et du cerf *claphus ;* agglomération étrange, que diaprent par intervalles des lames disjointes de molaires d'éléphants (*Elephas primigenius*). Mais au milieu de ces débris organiques, ce sont les ossements du renne qui prédominent;

Digitized by Google

les os d'oiseaux et les arêtes de poisson s'y trouvent en très-petite quantité.

De cette variété d'ossements, de leur prodigieuse accumulation, soit dans l'intérieur des grottes, soit à l'extérieur, il résulte avec toute évidence que l'alimentation de ces aborigènes devait être des plus abondantes, et qu'en outre ils étaient grands amateurs de moelle; car on a remarqué que tous les os, qui en contiennent, étaient invariablement cassés en long pour en extraire l'aliment délicat qui s'y trouve. M. Tournal, à Bize, MM. Lartet et Christy, à Sarlat, ont également constaté cette curieuse particularité. Passons maintenant à l'examen des instruments dont se servaient ces habitants primitifs pour subvenir à leurs besoins; mais tout d'abord constatons que l'outillage des cavernes de Sarlat était plus varié, plus perfectionné que celui des cavernes de Bize.

Ces instruments étaient de trois natures : en silex, en os ou en corne. Outre les haches, les têtes de lance, les pointes de flèche, les grattoirs en silex, que M. Tournal a aussi trouvés en grand nombre et de toutes dimensions dans les cavernes de Bize, les grottes de Sarlat possèdent des dolloirs, des couteaux droits et courbes, très-puissants et très-tranchants, des poinçons arrondis et des tiers-points, tantôt en silex poli, tantôt en pierres brutes. Mais voici une particularité curieuse à constater : MM. Lartet et Christy ont trouvé une tête de lance enchâssée dans une des vertèbres de l'épine dorsale d'un renne; ce qui atteste la puisssance du tranchant d'une arme qui, au premier abord, nous paraît si défectueuse !... Mentionnons aussi des flèches en bois de rennes, relevées de chaque côté de plusieurs barbes récurrentes et alternes, ayant toutes une rainure destinée à recevoir des sub-

Digitized by Google

stances vénéneuses, afin, sans doute, de rendre les blessures mortelles.

Telles étaient les armes d'attaque et de défense de ces peuples aborigènes : comment parvenaient-ils à les fabriquer? à force de temps, de patience, et d'adresse, car il ne faut pas oublier que le fer n'est pas encore découvert, que nous sommes en plein *âge de pierre !* Ce n'est que par des frottements continus, par des cassures adroitement ménagées, et un olivage des plus pénibles qu'ils parvenaient à créer tous ces instruments; ceux pour leurs usages domestiques, étant beaucoup plus ténus, doivent être considérés comme des chefs-d'œuvre de fabrication; ainsi, on a retrouvé bon nombre d'aiguilles en os très-effilées et portant à la tête leur chas, comme les aiguilles de l'Aigle. MM. Lartet et Christy ont constaté qu'avec ces aiguilles, armées de fibres nerveuses, ces peuplades parvenaient à coudre ensemble des peaux d'animaux, qui leur servaient, soit pour les vêtir, soit pour calfeutrer l'intérieur de leurs habitations. On a trouvé dans ces grottes des sifflets obtenus avec la première phalange des pieds du cerf et du renne, qui projettent un cri aigu comme le sifflet d'un chef de gare ! Pour obtenir du feu, ils perforaient des cailloux, introduisaient dans cette cavité du bois très-sec, et, à force de frotter, la flamme jaillissait! N'est-ce pas merveilleux de trouver tant d'adresse chez des hommes si rudimentaires ! Ce n'est pas tout encore : ils étaient artistes : sur les manches de leurs couteaux, sur le plat de quelques haches, sur de simples poinçons, on remarque des tremblés, des arabesques, des losanges exécutés avec la plus grande finesse. Et par quels procédés ? au moyen d'éclats de silex extrêmement ténus, qu'ils devaient remplacer à chaque instant, parce qu'ils s'émoussaient aisé-

Digitized by Google

ment. Sur des empaumures de bois de renne, sur des plaques de schiste, on a trouvé des intailles représentant avec une naïve vérité des animaux, dont on reconnaît encore aujourd'hui, les espèces, malgré le grand nombre de siècles écoulés !

De tous les faits que nous venons d'exposer, il résulte jusqu'à la dernière évidence que des peuplades aborigènes, ignorant l'usage des métaux, ont vécu dans ces régions qui, depuis, sont devenues le Périgord et le Narbonnais, et qu'elles y étaient contemporaines du renne, de l'auroch, du bouquetin, du chamois, de l'ours gigantesque, etc., etc., espèces éteintes ou refoulées dans les latitudes extrêmes et d'autres à peine représentées par de rares descendants sur les cîmes des Alpes et des Pyrénées. « En sorte que, « disent en terminant leur intéressante notice, MM. Lar- « tet et Christy, cette vérité tant contestée de la coexis- « tence de l'homme avec les grandes espèces éteintes : « l'*Elephas primigenius*, le *rhinocéros tichorchinus*, « l'*hyæna spælea*, l'*ursus spæleus*, etc., nous paraît dé- « sormais inattaquable et définitivement acquise à la « science. » Maintenant à quelle époque peut-on faire remonter ces gisements fossiles, ces restes primitifs de l'industrie humaine? M. Boucher-de-Perthes, qui s'est trouvé dans un milieu plus favorable que les géologues du Sud-Ouest de la France, pour établir des termes de comparaison, admet qu'ils peuvent remonter à plus de CENT MILLE ANS!... W. Flower ajoute que les antiquités découvertes par M. Boucher-de-Perthes au-dessus des dépôts fossiles de la vallée de la Somme, antiquités qui remontent à plus de deux mille ans, semblent ne dater que de la veille quand on les compare aux reliques d'une époque aussi prodigieusement ancienne !

Digitized by Google

Combien de reconnaissance ne devons-nous pas à ces savants infatigables qui, par leurs recherches et leurs déductions, effaçant les siècles, nous mettent en contact avez ces races aborigènes, depuis si longtemps disparues et dont il y a cinquante ans on ne soupçonnait pas même l'existence. Que MM. Lartet et Christy reçoivent ici, en particulier, l'expression de notre vive gratitude !

ERNEST D'AUFRIES.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite du Chapitre XI.)

Le vicomte Aimery de Rochechouart offre dans sa race un de ces exemples si fréquents chez la noblesse, celui du sang répandu pour le pays à chaque génération et sur tous les champs de bataille. — Aimery de Rochechouart, seigneur de Mortemart, prisonnier à la journée de Crécy en 1346, fut tué à l'assaut de Surgères. Jean, vicomte de Rochechouart, resta parmi les morts sur le champ de bataille de Poitiers en 1356. Louis de Rochechouart mourut au combat de Patay contre les Anglais, en 1428. Antoine de Rochechouart, que sa valeur éleva aux premiers honneurs de la guerre et de la cour, fut blessé à la bataille de Cérisolles en 1544. René, baron de Conches, guidon de gendarmerie, périt au siége de Metz en 1552. Claude, seigneur de Chandenier, mourut sur

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

Digitized by Google

le champ de bataille de Saint-Quentin en 1557. Christophe de Rochechouart fut tué à Jarnac en 1569; et Charles, seigneur de Nancray, à l'affaire de Coutras en 1587. Henri, baron de Faudoas, capitaine de cinquante hommes d'armes, tomba mort, à la tête de sa compagnie, dans une rencontre près de Lombez en 1588, comme Jean-Louis de Rochechouart périt près de Pamiers. Louis, chevalier de l'Ordre du Roi, vint expirer à Poitiers, en 1590, des suites des blessures qu'il avait reçues dans une affaire contre les Ligueurs. Guy de Rochechouart, capitaine de cinquante hommes d'armes, succomba devant Saint-Jean-d'Angély en 1621. François fut tué au combat de Sénef en 1674. Charles-François mourut de ses blessures après le siége d'Ypres, où il servait comme volontaire en 1678. Charles, enseigne des gardes-du-corps du roi, périt au combat de Leuze en 1691; enfin, le chevalier de Rochechouart perdit la vie à la bataille de Turin en 1706. Il faut encore citer Louis-Victor, duc de Vivonne, pair, maréchal et général des galères de France, qui prit une part à tous les faits militaires de son temps, et dont la sœur Athénaïs, marquise de Montespan, fut assez belle pour devenir la favorite de Louis XIV et assez malheureuse pour mourir de chagrin des infidélités de son royal amant! La maison de Rochechouart est encore à cette heure grandement représentée par le général de division, duc de Mortemart, tant il est vrai que les antiques et fortes races meurent, mais ne dégénèrent pas.

L'histoire nous présente aussi dans la famille de Thomas Berton une hérédité d'héroïsme populaire sous le nom de Crillon. A la journée de Fornoue, Charles VIII arma chevalier Barthélemy de Berton. Jean, son frère, mourut sur le champ de bataille de Ravenne en 1512. Gérard de Berton-Crillon, chevalier-commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fut blessé au combat de Lépante; Claude, sei-

Digitized by Google

gneur de Crillon, chevalier de l'Ordre du Roi et de celui du Pape, succomba, en 1574, devant Ménerbe ; Aristide, chevalier de Malte, lieutenant d'une compagnie de gendarmerie, fut tué à la journée des *Barricades*, à l'âge de vingt-six ans ; Pierre de Berton, capitaine des gardes-du-corps du roi, périt à la défense du pont de Tours, le 7 mai 1589, en combattant aux côtés du *brave* Crillon, son oncle. Joseph, marquis de Crillon, maréchal de camp, vit son sang couler à la plupart des affaires de son époque, en Italie, en Hongrie, en Flandre, en Franche-Comté, en Roussillon, en Catalogne. Le duc de Crillon-Mahon se signala à Fontenoi, et après la journée de Mesle, en 1745, il eut l'honneur de présenter au roi les deux premiers rangs de son régiment en bonnets de grenadiers anglais. Qu'avons-nous besoin de rappeler celui que la postérité la plus éloignée associera *au seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire?* Louis de Berton-Crillon, lieutenant-colonel de l'infanterie française, fut le compagnon d'armes et l'ami de Henri IV. Ce prince l'appelait *brave Crillon*, et Henri III lui avait dit : *mon brave Crillon*. Comme le maréchal de Montluc, il mourut à soixante-quinze ans, et son corps, comme celui du vieux maréchal gascon, était couvert de cicatrices. Comme Montluc, enfin, Crillon aimait ses blessures et s'en faisait gloire. C'est ainsi que le duc de Guise, au premier siége de La Rochelle, s'exprimait : « — Demain, avant de monter à l'assaut, je ferai dire une messe pour obtenir que Dieu me gratifie de quelque petite arquebusade, afin de paraître plus aimable aux yeux des dames. »

Nous pourrions en dire autant des Cardaillac, autant des Blanquefort, autant des sires de Pons, autant des Turenne dont trois générations périrent en Syrie, autant d'une foule d'autres.

Néanmoins, citons encore la maison de Gontaud-Biron. De

Digitized by Google

Pons de Gontaud, baron de Biron en Périgord, qui assista à la bataille de Fornoue, un des fils perdit la vie à Marignan en 1515; un autre se trouva aux batailles de la Bicoque en 1522, fut blessé à Pavie en 1524 et mourut à Bruxelles des blessures reçues à la journée de Saint-Quentin en 1557. Foucault de Gontaud, fils de ce dernier, fut tué à la bataille de Moncontour en 1569. Armand, frère aîné de celui-ci, seigneur et baron de Biron, devint chevalier de l'Ordre du Roi, maréchal de France en 1577 et lieutenant-général en Guienne; on le trouve au Fort-Marin, à Dreux, à Saint-Denis, à Moncontour. A Paris, lors de la Saint-Barthélemy, sa fermeté en imposa à ses ennemis; et après avoir combattu à Arques et à Ivry, il eut la tête emportée d'un coup de canon devant Epernay, en 1592. Son fils, Armand, seigneur de Saint-Blancard, avait été massacré à Anvers en 1583. Armand-Charles, duc de Biron, fut fait maréchal de France en 1734; il avait été amputé du bras gauche par suite d'un coup de fauconneau reçu à Landau. Louis-Antoine de Gontaud, reçu chevalier de Malte de minorité en 1702, élevé à la dignité du maréchalat en 1757, devint gouverneur général du Languedoc en 1775 et mourut en 1788, à l'âge de 88 ans. Charles, duc de Biron, pair, amiral et maréchal de France, chevalier des Ordres du Roi, qui s'était couvert de gloire à Arques, à Ivry, aux siéges de Paris et de Rouen, eut le malheur de se laisser aller aux propositions de la Savoie et de l'Espagne : convaincu, pour ce fait, du crime de lèse-majesté, il fut condamné à avoir la tête tranchée; son supplice eut lieu dans la cour de la Bastille, à Paris, le 31 juillet 1602. Moins de deux cents ans après, le bourreau venait de nouveau s'en prendre à cette vaillante race : l'infortuné duc de Lauzun et de Biron, Armand-Louis de Gontaud, se distingua dans la guerre de l'indépendance américaine et fut décoré de l'Ordre de Cincinnatus d'Amérique. Général en chef de l'armée d'Ita-

Digitized by Google

lie en 1793, il devait être une des illustres victimes de la Révolution, comme l'amiral d'Estaing, comme le maréchal de Mailly, comme le maréchal de Noailles-Mouchy et tant d'autres!... « Ce conspirateur contre la république, » un instant avant son exécution, se tourna vers le bourreau et lui présentant un verre de vin : « Prenez, lui dit-il, vous devez avoir besoin de courage au métier que vous faites ! » En ce temps-là, un peu de gloire vous faisait accuser d'être l'ennemi du peuple... On sait le reste.

Aux Pourcelet, qui comptaient dans leurs ascendants le comte Roderic, fondateur de Burgos, Gonzalve et Ruy Dias dit *le Cid*, le roi René de Provence avait donné pour devise le mot : *Grandeur*. Bertrand Pourcelet, un des preux de la première croisade et dont on voit le nom à Versailles, scella de l'écu de ses armes les dernières volontés de Raymond V, comte de Toulouse et de Saint-Gilles au Mont-Pèlerin de Syrie, l'an 1105. Un siècle après, un autre Pourcelet, chevalier croisé, par un stratagème tout de dévouement, sauva le roi d'Angleterre. Voici un titre d'un autre genre qui n'illustre pas moins cette famille. Aigris, indignés, exaspérés des odieuses vexations des Français, les Siciliens ont résolu le massacre général de leurs dominateurs. Les conjurés sont prêts : le lundi de Pâques, 30 mars 1382, au premier coup des vêpres, retentit le cri : *Meurent les Français!* et bientôt huit mille personnes sont égorgées sans distinction d'âge ni de sexe. Les femmes même, qui devraient être sacrées pour la vie qu'elles portent dans leur sein, sont impitoyablement éventrées et le fruit de leurs entrailles est broyé sur le pavé. Mais dans cet horrible carnage, un seul homme, un vieillard, un Français, reste debout, honoré, respecté, sauvegardé contre une fureur aveugle : c'est Guillaume Pourcelet d'Arles, compagnon de Charles d'Anjou à la conquête, et qui, durant un séjour de quatorze ans, s'était attiré l'amour du peuple autant par ses

Digitized by Google

belles actions que par ses vertus. L'histoire l'a surnommé *Pourcelet des Vêpres Siciliennes.*

Amédée II, comte de Maurienne et de Savoie, était l'arrière petit-fils d'Humbert *aux blanches mains* qui vivait en 1023 et reçut de l'empereur Conrad la confirmation du comté de Maurienne, en récompense de ses services. Oncle maternel du roi Louis-le-Jeune, il suivit ce prince à la Croisade de 1147 et mourut à Nicosie en Chypre. Sa maison n'a cessé de s'agrandir et sa descendance ne s'est pas rendue moins célèbre par ses hauts faits que par ses hautes alliances. La maison de France n'a pas donné à celle de Savoie moins de dix-huit princesses, dont des filles des rois Charles VII, François Ier, Henri IV; et la Savoie, en retour, en a donné à la France presque autant, entre autres la mère de François Ier.

Humbert III de Savoie fut appelé *le Saint.* — Amédée V mérita le surnom de *Grand*, et fut élevé en 1310 au rang de prince de l'empire. Son arrière petit-fils, Amédée VIII, créé duc de Savoie en 1416, élu pape au concile de Bâle en 1436 sous le nom de Félix V, abdiqua la tiare pour mettre fin au schisme qui désolait la chrétienté. — Charles, dit *le Belliqueux*, prit en 1487 le titre de roi de Chypre.— Emmanuel-Philibert, fut par sa valeur et sa fermetéé surnommé *Tête-de-Fer.* — De Charles-Emmanuel, son fils, aussi appelé *le Grand*, sont sortis les princes de Carignan, aujourd'hui régnants. — Victor-Amédée II, devenu roi de Sicile en 1713, échangea ce royaume contre celui de Sardaigne en 1720. Sa lignée s'étant éteinte en 1831, la branche de Carignan a été appelée au trône, et de Charles-Albert, roi de Sardaigne, est né en 1820 le roi Victor-Emmanuel.

Digitized by Google

N'oublions pas que de cette race sont sortis de vaillants capitaines, attachés au service de France dans les grandes guerres du XVIe siècle. Fils de Philippe, duc de Savoie, dit *Sans-Terre*, mort en 1497, René de Savoie, légitimé, comte de Villars, de Tende et de Vintimille, se distingua à Marignan en 1515 et à Pavie en 1524 Il laissa deux fils : Claude, comte de Tende, gouverneur de Provence, qui rendit de signalés services au roi Charles IX, et Honorat, marquis de Villars, maréchal de France, qui défit les Calvinistes de Guienne et de Quercy. Leur sœur, Madeleine de Savoie, avait été mariée en 1526, au connétable Anne de Montmorency, gouverneur du Languedoc, aïeul de l'infortuné Henri II, que le cardinal Richelieu faisait décapiter un siècle après à Toulouse.

La légende nous rappelle encore deux noms qui ne sont pas les moins glorieux des annales de la chevalerie, ceux de Gozon et de Las Tours.

La maison de Gozon était une des plus anciennes du Rouergue. Bérenger de Gozon, seigneur de Mélac, fut témoin en 1320, d'un échange passé entre Guillaume Rotbaldi, commandeur de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, et Gaston d'Armagnac, vicomte de Fézensaguet. En 1379, Guy de Gozon s'alliait à Guillelmine de Guers de Castelnau, belle-sœur du baron de Faugère. En 1384, Jean de Gozon, damoiseau, rendait hommage au comte d'Armagnac. Louis de Gozon était l'un des cent gentilhommes de la maison du roi Louis XI. Si nous consultons les registres de l'Ordre de Malte, nous y voyons, entre autres, François de Gozon, commandeur d'Argentens, capitaine d'une galère et bailli de Manosque; Pierre de Gozon, commandeur de Golfech, prieur de Saint-Gilles et général des galères de la religion; Raymond de Gozon, grand prieur de Toulouse. Un autre

Digitized by Google

Pierre de Gozon, commandeur de la Cavalerie près Aiguetinte en Armagnac, fut élu grand commandeur en 1557.

Dieudonné de Gozon, appelé à la grande-maîtrise de Rhodes en 1446, administra l'Ordre pendant sept ans. Jeune encore, il s'était acquis une juste réputation de bravoure en tuant un énorme dragon qui jetait la terreur dans l'île. On le combla de bienfaits à la suite de ce trait d'adresse et de courage; mais, ajoute Vertot, « ils n'égalèrent jamais les louanges sincères du peuple qui dispose souverainement de la gloire, pendant que les princes, quelque puissants qu'ils soient, ne peuvent disposer que des honneurs et des dignités de l'Etat. »

Quelques écrivains ont révoqué en doute cet événement. A bien plus forte raison, rejetteront-ils la légende de Golfier de Las Tours, que rapporte le chroniqueur Bernard Guy, et qui montre, dit-il, que l'animal le plus sauvage, à l'encontre de l'ingratitude humaine, sait toujours reconnaître un bienfait. Le chevalier de Las Tours, seigneur d'Hautefort, en Limousin, s'était croisé en 1096 sous la bannière de Godefroi de Bouillon; il fut un des soixante chevaliers qui, au siége d'Antioche, défendirent un pont contre une armée d'Infidèles. Le premier, il était monté à l'assaut de la ville de Marrah. Un jour, marchant à la découverte, il entend un rugissement terrible qui, loin de l'épouvanter, le fait bravement accourir. Quelle n'est pas sa surprise en apercevant un lion en lutte contre un serpent qui le tient enlacé dans ses anneaux et cherche à l'étrangler. Las Tours s'avance hardiment, coupe le serpent en deux et délivre le lion. Que va faire l'habitant du désert? se jettera-t-il sur son sauveur? s'enfuira-t-il dans son repaire inaccessible? Non, il s'attache à son libérateur et le suit aussi docile, aussi soumis qu'un levrier. En chasse chaque

Digitized by Google

jour, il rapportait à son maître les bêtes qu'il tuait et lui fournissait ainsi du gibier en abondance. Mais comme tout à une fin ici-bas, le chevalier songea à revoir sa patrie. Il frête un navire : au moment de s'embarquer, les matelots s'opposent à l'entrée du lion et le fidèle animal, plutôt que de quitter son maître, se jette à la mer et suit le navire à la nage jusqu'à ce que épuisé, il s'engloutit dans les flots. Le chroniqueur termine ainsi : « *Vere per istud factum bestiæ silvestris benè confunditur ingratitudo hominum.* »

Ce n'est pas seulement Bernard Guy qui rapporte ce trait; on le trouve consigné dans plusieurs auteurs contemporains.

Rira qui voudra de ces légendes. Les sceptiques, les philosophes, les esprits forts rient bien des miracles de Jésus. Au reste, le rire ironique de certaines gens dont la méchante nature n'a d'égale presque toujours que la stupidité, a quelquefois la valeur d'un éloge. Quant à nous, nous respectons du passé les légendes aussi bien que les croyances, même celles que la science pourrait taxer de crédulité, d'exagération ou de faiblesse. Elles ont été le mobile de nobles actions; cela nous suffit. Nous sommes en ceci d'accord avec un illustre exilé (1) qui s'exprimait ainsi en 1847 : « ..... En voyant les consciences qui se dégradent, l'argent qui règne, la corruption qui s'étend, les positions les plus hautes envahies par les passions les plus basses; en voyant les misères du temps présent, je songe aux grandes choses du temps passé. Oui, remettons quelquefois à l'ordre du jour, quand l'occasion s'en présente, les généreuses idées et les généreux souvenirs. Occupons-nous un peu, quand nous le pouvons, de ce

(1) M. le vicomte *Victor* Hugo, pair de France.

Digitized by Google

qui a été et de ce qui est noble et pur, illustre, fier, héroïque, désintéressé, ne fut-ce que pour nous consoler d'être si souvent forcés de nous occuper d'autre chose..... »

Ah ! les poètes sont-ils donc doués de la double vue ? Ont-ils véritablement la prescience et la divination ? Dieu leur a-t-il par hasard transmis de nos jours cette lucidité providentielle qui était autrefois le partage des prophètes ?...

DENIS DE THEZAN.

(Le chapitre XII au prochain numéro.)

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE PAU.

Toulouse, 30 Mai 1864.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

En vous adressant aujourd'hui ces quelques lignes que vous avez bien voulu me demander sur le Concours régional agricole tenu à Pau dans les premiers jours de ce mois (du 30 avril au 8 mai), je ne me dissimule pas le faible intérêt que pourra offrir à vos lecteurs une appréciation aussi tardive de cette grande solennité qui, durant quelques semaines, a appelé sur elle toute l'attention des populations agricoles du Sud-Ouest, mais dont le souvenir, emporté par tant d'événements qui se succèdent chaque jour, est déjà bien loin sans doute.

Toutefois, comme en dehors de faits de détail qui n'ont qu'une valeur passagère, le Concours de Pau a eu, dans son ensemble, de même que tous les autres Concours, son caractère propre, en rapport avec l'agriculture du pays, et lui donnant, à ce point de vue, une signification durable,

Digitized by Google

je pense qu'il peut être, au moins, encore intéressant de chercher à traduire l'impression générale que cette exhibition a pu faire sur le public, et de laquelle doivent naturellement découler les enseignements qu'on s'est proposé de répandre en instituant ces fêtes annuelles de l'agriculture.

Rappelons d'abord, en deux mots, que le Concours, parfaitement organisé par les soins de M. Chambellant, inspecteur-général, et de M. Lesénéchal, commissaire-général, a été tenu sur le vaste espace appelé la Haute-Plante ou place Napoléon. Les sept départements de la région : Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Ariége, Gers, Landes, Hautes et Basses-Pyrénées, y étaient tous plus ou moins représentés. Naturellement dominaient les produits et animaux du Béarn ; mais, il faut bien l'avouer, cette exhibition, dans son ensemble, laissait à désirer à beaucoup d'égards. Quelques rares échantillons des cultures les plus indispensables à l'existence de l'homme, des animaux tels que les fournissent les races élevées dans le pays depuis un temps immémorial et formées au gré des influences locales, voilà ce qu'a offert, en somme, le Concours de Pau : la nature prise sur le fait, tout au plus.

Quant aux perfectionnements apportés, depuis quelques années, à l'industrie du sol et à celle du bétail, ils paraissent encore, à quelques rares exceptions près, inconnus dans les départements pyrénéens ; et il n'a fallu rien moins que le Concours lui-même, grâce aux envois de plusieurs propriétaires habitant des localités plus ou moins éloignées, pour en révéler l'existence aux agriculteurs béarnais.

Eu égard aux nombreuses ressources qu'offre ce pays, favorisé de tous les dons de la nature, d'un superbe climat, d'un sol admirablement fertile, on pourrait être surpris d'un tel état de choses si, par l'expérience de tous les

Digitized by Google

temps et de tous les lieux, on ne savait que le progrès agricole se manifeste presque toujours en raison inverse des facilités naturelles offertes à sa réalisation ; qu'il se mesure exclusivement à la somme des besoins à satisfaire. De là l'énorme supériorité de l'agriculture du Nord, où les populations plus pressées et consommant, en outre, proportionnellement davantage, doivent demander leur existence à un travail incessant du sol, sur l'agriculture du Midi, où l'homme a moins de besoins, et où la terre, naturellement plus productive, exige de lui moins d'efforts.

Que l'on compare la froide et brumeuse Angleterre à la France, mieux partagée sous tant de rapports, puis celle-ci à l'Espagne, et cette dernière elle-même à des contrées de plus en plus méridionales, et l'on aura un exemple frappant de cette progression décroissante de l'art agricole, à mesure que les conditions de sol et de climat deviennent plus favorables. Le même fait s'observe quand on met en parallèle le Nord et le Midi de la France. Quoi d'étonnant, après cela, que l'agriculture locale se soit montrée si arriérée au Concours de Pau, comparativement à ce qui se voit dans le Nord ?

La population du Béarn, de moitié plus rare que celle des départements du Nord, n'est, au fond, rien moins qu'agricole ; elle l'est si peu qu'il y a sept ans, lors du premier Concours régional tenu à Pau, on ne trouva pas, dans tout le département, un seul domaine digne de la prime d'honneur. La viticulture n'y est pas moins en retard, et les fameux crûs de Jurançon eux-mêmes, abandonnés, privés de soins, perdent tous les jours de leur antique renommée. Du chef-lieu vient l'exemple. La ville de Pau ne possède aucune industrie qui donne l'impulsion et entretienne l'esprit de travail ; vivant exclusivement de la colonie d'Anglais, d'Américains et de Russes,

Digitized by Google

qui y viennent passer la saison d'hiver et qui, presque tous, font des dépenses considérables, elle ne demande pas autre chose; disons plus : elle n'a paru même qu'assez secondairement s'associer, comme beaucoup l'ont remarqué, au mouvement amené par le flot des visiteurs venus de tous les points de la région, et qui, pendant quelques jours, ont troublé peut-être autant qu'égayé sa solitude habituelle.

Le concours en lui-même n'était cependant point sans intérêt, ne fut-ce que comme une excellente occasion d'étude des races locales d'animaux qui en constituaient en effet la partie la plus brillante, notamment pour ce qui concernait l'*espèce bovine*. On y comptait ainsi plus de 500 bêtes à cornes, parmi lesquelles se faisait remarquer la petite race du Béarn, représentée par ses deux types la *basquaise* et la *baretonne*, cette dernière offrant plus de distinction dans les formes. La race béarnaise formait à elle seule le quart du chiffre total des bœufs ou vaches exposés.

Venaient ensuite : la *race de Lourdes*, plus particulièrement propre au département des Hautes-Pyrénées, plus élevée de taille que la race précédente, remarquable surtout par ses qualités lactifères, et comprenant environ 90 têtes; les races *gasconne* et *ariégeoise*, que leur ressemblance extrême devrait faire réunir en un seul groupe, bien que, dans le catalogue, on persiste à les séparer, et qui représentaient ensemble 80 têtes à peu près; la *garonnaise* et quelques autres races françaises ne comptent qu'un petit nombre d'individus envoyés de divers départements, et qui, tous réunis, donnaient à peu près ce dernier chiffre.

Quant aux races étrangères, elles se trouvaient à Pau en très-petit nombre; ce que l'on conçoit aisément, les conditions nécessaires à l'élève et à l'entretien de ces ani-

Digitized by Google

maux faisant presque totalement défaut dans ces régions méridionales où l'on ne peut nourrir que des races petites et robustes, et où dépériraient promptement les types perfectionnés, précoces et hauts de taille, entretenus dans le Nord avec force nourriture. Aussi les quelques produits étrangers, dont les durhams, les ayrs et les hollandais formaient la majeure partie, qui ont été les plus remarqués au concours de Pau, appartenaient-ils tous à des éleveurs qui n'habitent pas le département, et principalement à des propriétaires de Toulouse, auxquels ont été d'ailleurs décernés tous les prix réservés à cette catégorie.

Passons sur les sujets nombreux issus des croisements divers, entrant dans le total pour une centaine, et qui, sans caractères déterminés, ne nous semblent avoir aucune raison de figurer dans une exposition de reproducteurs :

L'*espèce ovine*, médiocrement représentée comme ensemble, comprenait, d'après le catalogue, 60 béliers et 35 lots de 5 brebis, mais qui, en réalité, se réduisaient en tout à 200 têtes au plus. Dans ce nombre se faisaient principalement remarquer, d'abord, la race *mérinos*, pure ou croisée, qui depuis son introduction dans le pays, sous le premier Empire, va toujours diminuant par suite de la baisse de prix des laines fines; puis les diverses races du *Sud-Ouest*, notamment celle de Lourdes, remarquable par sa haute taille, son chanfrein busqué; et les races de Campan, d'Armagnac, des Landes, toutes plus petites, et à laine longue et grossière. Le southdown figurait seul parmi les *races étrangères*, les meilleurs types de cette race, de même que pour les races bovines étrangères appartenant encore à des exposants étrangers au département. Quelques éleveurs du pays ont tenté le croisement du

Digitized by Google

southdown avec les races pyrénéennes et ont obtenu de ces essais des résultats satisfaisants jusqu'à présent. L'avenir dira ce qu'il faut attendre de ce mélange que la science zootechnique ne saurait d'ailleurs désapprouver.

Quant à l'*espèce porcine*, comprenant 80 têtes environ, nous l'avons trouvée à Pau relativement abondante. Elle formait deux groupes bien distincts : la race *locale*, haute sur jambes, mince de corps, difficile à engraisser, et avec laquelle, cependant, grâce à des soins spéciaux et au sel très-pur de Salies dont on fait usage, sont préparés les fameux jambons de Bayonne; les races *étrangères*, pures et croisées, comprenant exclusivement ces races anglaises qui, sous les noms d'Essex, de New-Leicester, de Yorkshire, etc., offrent partout, en somme, les meilleurs modèles à imiter pour l'amélioration de cette espèce en vue de la production du lard et de la viande, sa seule destination.

Dans la partie du Concours réservée aux *volailles*, à côté les diverses races padoue, crèvecœur, brama-poutra, etc., qui font l'ornement obligé de toute exposition semblable, nous n'avons à citer de réellement intéressant que la modeste poule noire du pays, sobre, rustique, bonne pondeuse, donnant une excellente viande, et, en définitif, pour la contrée, supérieure à toutes les autres.

Si, maintenant, nous passons à la partie du Concours réservée aux *machines* et *instruments agricoles*, nous ne pourrons que constater, malgré le chiffre de 317 objets indiqués dans le programme, dont 170 seulement fournis par des exposants de la région, que la médiocrité relative de cette exhibition. Nous n'avons rencontré là, en effet, que le matériel ordinaire que nous voyons depuis plusieurs années figurer à tous les Concours, sans rien de

Digitized by Google

neuf ou de véritablement original. Nous ne ferons qu'une seule exception à cet égard, en faveur d'une excellente charrue vigneronne de M. Cugno, de Condom, dont le Jury a récompensé la construction ingénieuse. Non que le reste fût sans valeur; telle n'est point notre pensée; loin de là : nous ne pouvons que rendre justice au choix, en général excellent, des ustensiles divers que, grâce aux envois de constructeurs étrangers au département, nous avons trouvés rassemblés à Pau; et nous sommes convaincu que les cultivateurs du pays ont visité avec un vif intérêt cette collection variée, réunie pour la première fois sous leurs yeux, de machines de toutes sortes, créées par le génie industriel moderne, pour les différents travaux des champs et de la ferme. Mais ces engins multipliés, décrits dans tous les livres, et que l'on commence à voir aujourd'hui un peu partout, sont par eux-mêmes assez connus pour nous dispenser d'entrer, à leur égard, dans une description détaillée.

Nous passons également sous silence les essais des machines sur le terrain, essais qui, faits en général dans d'assez mauvaises conditions, n'ont donné que des résultats assez peu satisfaisants.

Pour ce qui concerne les *produits agricoles*, qui pouvaient le mieux nous aider à apprécier les tendances productives du pays, il n'y a vraiment rien à en dire, parce que nous n'avons rien vu, ou à peu près, au Concours de Pau, qui nous ait permis de nous faire sur ce point une opinion quelconque, sinon une opinion négative. Si, en effet, on retranche de cette partie du Concours les collections de produits exposées, l'une par M. Manrique, des Landes, une autre par M. Guillemin, directeur de la Ferme-École de Gau (Basses-Pyrénées), et une troisième

Digitized by Google

par M. Labayle, encore des Landes, le reste ne vaut point l'honneur d'être nommé.

Cette indigence est la démonstration la plus sensible de l'infériorité agricole de ces localités, et de l'utilité, par suite, du Concours régional, seul moyen que l'on ait de secouer l'immobilité de ces populations agricoles et de jeter quelques lumières au milieu des traditions routinières qui l'entretiennent. Espérons que la leçon ne sera pas perdue, et qu'au prochain concours le Béarn nous montrera le parti qu'il a su tirer des enseignements du présent et des critiques qui, à très-juste titre, lui ont été fort peu épargnées.

L'espace nous fait défaut pour donner la liste des nombreux lauréats du Concours ; rappelons seulement le nom du vainqueur pour la prime d'honneur décernée à Mme la baronne Jacobi, propriétaire du domaine de Bilâa, commune de Lescar, et veuve du général Jacobi, initiateur de l'œuvre aujourd'hui récompensée. — Les intéressés trouveront les autres noms dans les journaux spéciaux.

Outre les Concours d'Orphéons et autres solennités dont nous n'avons point à parler, avait été adjointe, au Concours agricole, une exposition hippique qui a eu lieu le samedi sept mai et qui n'a duré malheureusement qu'un seul jour. Les étalons, juments poulinières et pouliches de pur-sang ou de demi-sang arabe ou anglais, avaient seuls été admis à concourir, et l'ensemble de cette exposition, comprenant 91 têtes, n'a pas laissé que d'offrir un intéressant sujet d'études de ce type nouveau de cheval de luxe, actuellement élevé dans les plaines de Tarbes et de Pau, et qui a remplacé l'ancien cheval navarrin. Des primes de dressage, des courses au trot ont

Digitized by Google

complété cette exhibition spéciale, dont la clôture a précédé d'un jour celle du Concours agricole.

Le dimanche, 8 mai, a eu lieu la distribution générale des prix et autres récompenses; après quoi les exposants de la région ont pris congé les uns des autres, en s'ajournant à 1865, époque à laquelle ils doivent se retrouver en présence dans la capitale des Landes.

J. GOURDON.

A MONSIEUR DENIS DE THEZAN,

A propos de cette ligne : « Nous ignorons s'il y a encore des Pardaillan, mais il n'y a plus de duc d'Antin. »

En retour de vos précieux et fréquents renseignements (je devrais dire enseignements), me permettrez-vous de vous apprendre une chose que vous avez confessée ne pas savoir dans votre dernier et intéressant article sur les familles qui prirent part aux Croisades? Vous êtes si profondément initié à l'histoire passée et présente de l'aristocratie française, que je vous soupçonne d'avoir imaginé cette feinte pour m'obliger à constater qu'à l'heure où l'on crée une nouvelle noblesse, l'ancienne n'est pas morte. On la retrouve, en effet, debout, vivant presque toujours d'une vie simple et énergique au fond de ses domaines. M. le comte Jules de Pardaillan, qui personnifie la vieille et illustre race de son nom, mène en son château de Gignan, près de Vic-Fezensac, cette existence à la fois modeste, hospitalière, tranquille et active. Voilà pourquoi, sans doute, vous n'avez pas été informé de ce qu'il était. En lui se résument direc-

Digitized by Google

tement les branches des seigneurs de Caumort, de Granchet, de Las, de Civrac, sorties de la souche des barons de Gondrin, et, partant, ayant même origine que les ducs d'Antin. Si quelqu'un pouvait avoir des droits légitimes à la revendication du titre de ces derniers, ce serait assurément lui. Je suis certain qu'il n'y a point songé, qu'il n'y songera jamais, et que si ma revue lui tombe sous les yeux, l'unique effet de ma réflexion sera de le faire sourire.

Au reste, le nom de Pardaillan dispense d'en ambitionner un autre. Dans un travail spécial, je dresserai les degrés des divers rameaux de cette maison dont l'histoire exigerait des volumes. Vous le savez mieux que moi vous qui, en quelques coups de pinceau, avez su restituer son éclat à cette grande maison, son escalier généalogique n'a que des marches bien solides, bien adhérentes, bien éclairées de gloire. On les descend en plein soleil historique. Aussi, jamais authenticité de descendance ne fut plus évidente que celle de M. le comte Jules de Pardaillan. Le P. Anselme, les *Maintenues de Montauban* rapportent, presque en totalité, le passé de sa branche. Aujourd'hui, le temps et l'espace me manquent pour faire avancer toutes mes preuves, mais avant peu, je le répète, elles seront rangées ailleurs. Je me bornerai donc en ce moment à invoquer le témoignage de l'abbé de Gondrin, le plus rigide des gentilshommes en fait de parenté. Voici des fragments de lettres adressées par lui, en 1773, au comte Pierre de Pardaillan, lieutenant-général des armées du roi, premier écuyer du duc de Penthièvre et grand-oncle paternel (1) du comte existant.

(1) Il était le frère puîné de Joseph de Pardaillan, aïeul de M. le comte Jules de Pardaillan, notre compatriote et contemporain.

Digitized by Google

L'abbé écrivait ce qui suit au lieutenant-général, alors simple colonel, en lui envoyant sa généalogie avec un soin jaloux :

A Monsieur le comte DE PARDAILLAN, *colonel du régiment de Penthièvre.*

A Nogaro, le 31 Août 1773.

« Vous trouverez cy-attachée, monsieur et cher cousin, ma généalogie. . . . . .

. . . . . .

Dans la promesse que vous m'avez faite, de la présenter à monsieur le généalogiste de France et de la faire vérifier par luy, à même temps que vous fairez vérifier la vôtre, j'ai cru devoir vous faire passer ma généalogie. J'en charge mon domestique avec ordre de ne la remettre qu'à vous seul; il faudra la faire accompagner, quand vous la présenterez avec la vôtre, de l'inventaire des pièces que j'ay déposées à Montauban. Comme il en est dans le nombre qui sont exubérantes ou qui ne peuvent pas servir directement à notre filiation à la maison ducalle de Pardaillan, notre tige commune, monsieur le généalogiste, sur le vu de cet inventaire, faira le choix des actes qu'il nous faudra faire extraire. Vous en tiendrez une note exacte, que vous enverrez à Gautier, auquel je donnerai des lettres pour Montauban, et, au moyen de ce, nous abrégerons les formalités. Ne divisons jamais nos intérêts, qu'ils restent à jamais aussi unis que nos cœurs, etc.

« L'ABBÉ DE GONDRIN. »

Nogaro, ce 17 Septembre (1).

Lettre du même au même.

« Je fais de suite repartir mon domestique, monsieur et très-cher cousin, pour vous aller rejoindre et vous porter le cahier cy-inclus que j'ai floqué au deux bouts d'un ruban vert. Cette couleur

(1) L'année n'est pas indiquée, mais c'était probablement la même que la précédente.

Digitized by Google

annonce la confiance et est le symbole de l'espérance; en fût-il jamais de plus grande que celle que j'ai en vos bontés et en votre amitié connue pour moi. . . . . .
. . . . . .
. . . . . J'ai garni le blanc du nom de la mère de Catherine de Biran dont vous avez eu la bonté de me donner connaissance. Au moyen de quoi cet ouvrage, qui est autant à vous qu'à moi, a toute perfection, suivant les meilleurs généalogistes que j'ai consultés, soit à Paris, soit ici. Ainsi, mon cher cousin, vous n'avez, ayant tous les actes pour votre filiation jusqu'à Bertrand de Pardaillan, notre commun auteur, qu'à faire faire le précis de vos actes comme vous le voyez pratiqué dans le cahier généalogique ci-joint, etc.

« L'ABBÉ DE GONDRIN. »

Nous trouvons encore, dans une autre missive du même au même, les passages ci-après :

A Vic-Fézensac (Gascogne), le 24 Septembre 1783.

« Lorsque, à l'époque de votre pénultième voyage dans ce pays, monsieur et cher cousin, je vous fis voir ma généalogie imprimée, où vous êtes nommément compris, vous me témoignâtes quelque regret de ne pas y voir la vôtre en entier tout à la suite de la mienne où elle a naturellement sa place ; il n'a pas tenu à moi, mon cher cousin, que vous ne m'ayez donné cette satisfaction, que je me serais moi-même procurée, si je n'avais eu, pour cela, besoin de votre secours pour la rendre avec exactitude. . . . . .
. . . . . .
Mais, peut-être bien que vous, mon cher cousin, n'avez-vous pas fait encore imprimer la généalogie particulière de votre rameau qui a pour auteur Bernard de Pardaillan, mari de Miramonde de Lacoste, frère-germain de Jean de Pardaillan, seigneur de Caumort mon quatriaïeul; l'occasion en est aujourd'hui favorable, si vous désirez le faire. Je vous envoie ci-joint un court extrait que j'ai fait de la généalogie de votre rameau qui pourrait aider, quoique imparfait, le rédacteur de votre Mémoire. Il pourra voir d'un coup d'œil à quel degré se rapportent les preuves tirées des actes que vous avez en

Digitized by Google

main, et à quel degré précis ces mêmes preuves sont applicables.

. . . . . .

Adieu, mon cher cousin, je vous aimerai jusqu'au tombeau! Ma mère comprend que je vous écris et me charge de mille sincères et tendres amitiés.

« L'ABBÉ DE GONDRIN (1). »

Messire Jean-Bertrand de Pardaillan Gondrin, baron de Séailles, chanoine de Montauban et de l'église collégiale de Nogaro, était issu en ligne directe et masculine d'Amanieu de Pardaillan, seigneur de Caumort, lequel était troisième fils de Bertrand de Pardaillan, seigneur de Gondrin, et de Bourguine de Castillon. Ce vertueux ecclésiastique savait par cœur toutes les générations de ses ancêtres. Sa lecture favorite, après le breviaire, paraît avoir été l'histoire de sa famille. Il n'était pas le seul à cousiner avec les Pardaillan, seigneurs de Granchet, de Las, et plus tard du Pimbat et de Gignan, devanciers de M. le comte actuel de Pardaillan. Les maison d'Uzès, de Civrac, les reconnaissaient encore comme parents. Le duc de Penthièvre, né du second lit de Mlle de Noailles, veuve en premières noces de M. le comte de Pardaillan-Gondrin, les attirait auprès de lui et les comblait de faveurs, en qualité de proches de sa mère. Aussi avons-nous dit plus haut que le fils du comte de Toulouse avait, pour premier écuyer, le comte Pierre de Pardaillan, lieutenant-général des armées du roi.

Voilà bien des phrases pour rectifier un mot, n'est-ce pas, mon cher M. Thezan? Mais ce n'est pas pour vous

(1) L'abbé de Gondrin, fils de messire Pierre-Apulée de Pardaillan de Gondrin, baron de Séailles et de noble dame Hélène de Castera, avait eu un frère cadet, du nom de Joseph, qui fut emporté par un boulet à la bataille de Minden en Westphalie, le 1er Août, 1759.

Digitized by Google

que j'ai insisté, car la plus brève des explications vous eût tout aussi bien édifié. Je n'avais qu'à vous dire : « La branche continuée aujourd'hui est celle des sei- « gneurs de Caumort, de Granchet de Las, etc. » et immédiatement votre pertinence en matière généalogique eût substitué au *nous ignorons* un *je sais*. L'intelligence du public, qui s'occupe ou ne s'occupe pas de ces questions, est beaucoup moins alerte et moins encline aussi à rétablir la vérité. Voilà pourquoi j'ai cru devoir l'aider par quelques développements. Grâce à eux d'ailleurs, j'espère prévenir une réclamation légitime.

Quant à l'extinction et à la négation des ducs d'Antin, nous retombons en parfait accord et nous rentrons dans cette entente cordiale dont l'habitude,

Cher et savant collaborateur, m'est précieuse et nécessaire.

J. NOULENS.

MISCELLANÉES.

Les rivalités traditionnelles de la France et de l'Angleterre ont failli renaître, non plus pour cause de domination sur l'Aquitaine ou de suprématie sur les mers, mais à propos de jeux hippiques. *Fille-de-l'Air* venait de triompher au nom de la France aux journées d'Epsom, et ce succès inattendu avait tellement bouleversé l'amour-propre britannique que les gentlemen, insoucieux de courtoisie et de justice, lui avaient prodigué les menaces et les insultes au lieu de bravos qu'elle avait mérités. A la course d'Atalante, les vaincus étaient mis à mort ; à celle d'Epsom, le vainqueur a failli l'être. Aujourd'hui, pour faire excuser leurs vilains procédés, MM. les Anglais mettent sur le compte de leurs préventions des actes inspirés par leur vanité blessée. Ils soupçonnaient, disent-ils, quelque manœuvre provenant de la vénalité des jockeys. Ces déplorables fraudes étaient communes aux courses de Rome, puisque

Digitized by Google

Juvénal appelle les conducteurs de chevaux, *venale pecus*. Mais notre ère vaut beaucoup mieux que celle d'alors, car de pareils scandales ne sauraient s'y produire, au moins de la part des Français. Le *Times* a voulu atténuer la portée des manifestations d'Epsom et nous laisser le tort des contre-manifestations de Chantilly, où *Fille-de-l'Air* et *Vermouth* furent acclamés avec enthousiasme, tandis que *Blair-Athol* et *Chalonner*, son jockey, furent hués.

Dans un article en trois colonnes serrées, le journal de la cité nous fait certaines concessions, toujours dans le but de rendre blâmables nos représailles, et il s'écrie : *Nous sommes trop admirateurs des* RAICHORSES, *n'importe leur origine, n'importe le foin qu'ils ont mangé avant de courir, pour ne pas applaudir franchement les chevaux de MM. de Lagrange et Delamare quand ils ont loyalement gagné le prix.* Cette explication paraît avoir été empruntée au satirique latin dont nous parlions tout à l'heure, car il s'exprime ainsi :

Laudamus equum, facili cui plurima palma
Fervet et exsultat rauco victoria circo;
Nobilis hic, quocunque venit de gramine cujus
Clara fuga, ante alios et primus in æquore pulvis.

Ce plagiat du roi des journaux avait sa raison d'être dans la circonstance, seulement il aurait dû rendre à Juvénal ce qui lui appartenait. En un débat sur la loyauté, il eût été bien de mettre l'exemple à côté du précepte. Le *Times*, du reste, ne nous refuse pas justice ; il reconnait que nous avons fait d'énormes progrès au point de vue du sport, que nous choisissons mieux nos champs de courses que les Anglais ; il va même jusqu'à confesser que notre décorum et notre attitude, dans ces sortes de spectacles, est bien préférable aux bruyantes saturnales du *Derby-Day*.

L'OEuvre de la Propagation de la Foi a publié récemment le compte-rendu de l'exercice de 1863. Parmi les diocèses de France qui ont montré le plus de zèle et de charité, se trouvent rangés ceux de Bordeaux et de Toulouse; le premier a donné 70,175 fr., et le second, 74,330 fr.

Digitized by Google

Le scorbut, qui décime quelquefois les équipages des navires, pourra un jour être rayé du rang des maladies mortelles. Un chimiste habile, M. Barzun, pharmacien à Barèges, qui connaît intimement les vertus de la flore pyrénéenne, est parvenu, après quarante ans de recherches et d'expériences, à composer une essence antiscorbutique. Une société de philanthropie se propose de communiquer à M. le Ministre de la marine les résultats obtenus.

L'acteur Ribes, qui est mort naguère, était un enfant de Toulouse. Affligé d'un extérieur ingrat, du moins à première vue, il avait su triompher de ces disgraces de la nature à force de conscience et de talent. Aussi s'était-il créé à Paris une place éminente d'abord au Vaudeville et ensuite à l'Odéon. Il était difficile de concevoir un rôle avec plus d'élévation que Ribes, de le dire avec autant de justesse et d'énergie.

Il faut ajouter qu'il appartenait à cette race de comédiens chez qui l'urbanité des formes, la loyauté des relations sont en rapport avec la valeur intellectuelle, et qui apportent dans les coulisses les habitudes des salons.

Un paysagiste bien connu de nos contrées, M. Paul Gélibert, de Bagnères-de-Bigorre, vient de faire une découverte précieuse pour l'art. Son invention consiste dans un instrument baptisé du nom de *perspectomètre*, qui impose au dessinateur justesse de coup d'œil et habileté pratique. Ceux qui en font emploi parviennent à dessiner avec une grande rectitude et beaucoup de rapidité. Ce n'est pas une machine linéaire se substituant à l'homme, c'est tout simplement le secret d'introduire le compas dans l'œil et de réussir la perspective. Deux nouveaux perfectionnements, appliqués par M. Gélibert, rendent invariable la précision de son procédé. Aussi la Société, pour l'éducation élémentaire, a-t-elle accordé au peintre de Bagnères une mention honorable.

On sait tout l'amour que M. Ingres porte à *Montauban*, sa ville natale; il lui a fait don de deux chefs-d'œuvre : le *Vœu de Louis XIII*, et la *Bienheureuse Germaine de Pibrac*. Par dérogation à sa

Digitized by Google

volonté plusieurs fois exprimée de ne permettre à aucun artiste la reproduction de l'une de ces toiles immortelles, il a autorisé M. Henri Bon, de Venise, à faire une copie de la sainte de Pibrac, qui orne une chapelle de l'église de Sapiac. Le peintre vénitien, dont l'habile pinceau est déjà connu à Toulouse, comprenant l'importance de la tâche qui lui était imposée, a réussi à reproduire, avec une merveilleuse fidélité et une grande sobriété de couleur, la *Bienheureuse Germaine de Pibrac.*

Nous empruntons à la *Revue britannique* les lignes ci-après consacrées *à la Philosophie de la Prière* (1), œuvre nouvelle de M. Laurentie :

« La prière n'est cependant pas un exercice de la philosophie : M. Laurentie doute même un peu que les philosophes soient assez humbles d'esprit et de cœur pour prier avec l'enfant, avec le vieillard, avec la femme, avec ce qui est faible. Mais, M. Laurentie les plaint plus encore qu'il ne les blâme. Il démontre, à ces orgueilleux de la science, que par la prière l'esprit s'élève à ce qu'il y a de plus haut et de plus grand dans les choses qui sont l'objet naturel de la méditation philosophique. Il y a des pages profondes dans ce petit volume, il y en a de touchantes, et nous les citerons dans l'article que nous annonçons en terminant nos commentaires sur le christianisme, ne serait-ce qu'à cause du chapitre X, qui traite du surnaturel : M. Laurentie est philosophe, lui aussi, mais un philosophe chrétien humiliant la philosophie devant la foi. »

M. Bacqué (Louis-Adrien), rentier, demeurant à Barran, a l'intention de se pourvoir auprès de Son Excellence le garde-des-sceaux pour obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Sariac.

Le monde scientifique, attendait avec impatience le résultat des expériences sur la génération spontanée que MM. Joly et Musset,

(1) Nous avons en portefeuille une juste et saine appréciation de ce nouveau livre de M. Laurentie. Elle paraîtra prochainement.

Digitized by Google

de Toulouse, assistés de M. Pouchet de Rouen, devaient produire, le 15 juin, devant une commission de l'Institut. Ces hétérogénistes s'étaient rendus à Paris pour soutenir leur thèse et continuer le duel scientifique engagé contre M. Pasteur; mais M. Flourens, ne croyant pas les demandes de MM. Joly, Musset et Pouchet conformes au programme adopté par le comité, à ajourné la séance.

L'établissement d'un nouveau Chemin de fer du Médoc peut donner lieu, par suite du travail des tranchées, ponts, aqueducs, etc., à des exhumations précieuses pour l'archéologie. Les fouilles accidentelles pratiquées jusqu'ici dans cette direction n'ont pas été infructueuses, car elles ont mis à jour plusieurs monuments de l'âge de bronze. Tout fait présumer que la même contrée recèle également des vestiges de l'âge de pierre. L'homme distingué et érudit qui préside à l'exécution de cette nouvelle ligne, M. Poujardhieu, saura, nous en sommes certain, faire marcher ensemble le souci du passé et l'intérêt du présent, et sa vigilance fera sauvegarder des débris qui peuvent jeter quelque clarté sur la période ante-historique de l'Aquitaine. Les progrès de l'antiquité celtique, si sensibles depuis quelques années, sont dus, en grande partie, aux découvertes faites dans les grands mouvements de terrains. Nous osons donc affirmer que cette note de la *Revue d'Aquitaine* sera prise en considération.

La Bacchante, de Bouguereau, a été acquise par le Conseil municipal de Bordeaux, au prix de 6,000 fr. Au salon de 1863, que nous suivîmes avec assiduité, pendant toute sa durée, les nudités charmantes de cette toile furent éclipsées par la *Perle et la Vague*, de Baudry, et la *Naissance de Vénus*, de Cabanel. La curiosité étant absorbée par ces deux dernières œuvres, il en resta peu pour celle de M. Bouguereau. De Paris, où elle fut médiocrement prisée, l'an dernier, elle est venue se produire, en 1864, à l'Exposition de Bordeaux où elle a tenu le premier rang et obtenu la faveur publique et officielle. Quelle est la valeur de ce morceau? Celle d'une bonne académie : rien de plus. Le type de la physionomie féminine est une tête d'étude comme on crayonne quelquefois Julien dans ses lithographies. L'expression n'est nullement païenne, elle reflète la grâce de nos grisettes d'élite.

Digitized by Google

Le bouc est là pour corriger cette faute de lèse-antiquité, mais il n'y réussit qu'imparfaitement. L'auteur, dans ce sujet, a-t-il eu la pensée de développer une abstraction libertine? Nous ne le pensons pas : M. Bouguereau n'a visé qu'à étaler la beauté plastique.

Les jambes sont d'un ton cendré et froid qui contraste avec le chaud rayonnement du visage. Puisque nous avons signalé les défauts, n'omettons pas les qualités. Le mouvement de l'animal et de la bacchante est admirablement combiné, le corps est bien modelé et bien balancé. Le paysage, quoique faible, serait agréable, s'il avait plus de profondeur. Ces remarques ne sont pas une condamnation de l'achat de la municipalité bordelaise qui doit être au contraire applaudie pour ce nouvel encouragement donné aux arts et aux artistes. Cette acquisition a ensuite l'avantage de permettre, sur place, la comparaison de deux genres différents du peintre qui nous occupe : l'un, le *Jour des Morts*, que le musée girondin possède depuis longtemps, montre que le sentiment peut s'allier au style; l'autre, la *Bacchante*, que le style se mésallie en poursuivant la recherche de l'effet. Qu'on ne nous suppose point, après ce que nous venons de dire, ennemi du nu comme notre gothique ami et compatriote M. Léonce Dubosc de Pesquidoux; seulement, nous demandons à ce nu d'exprimer une manifestation de l'âme, c'est-à-dire une joie ou une douleur morales.

J. NOULENS.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE HUITIÈME VOLUME.

(1er JUILLET 1863. — 1er JUILLET 1864.)

Pages.

LA BASTIDE DE RABASTENS ; *légendes et traditions fabuleuses*, par A. Curie-Seimbres. 5, 109

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES, par M. Denis de Thezan. 16, 91, 150, 238, 274, 330, 456, 533, 585

VÉRITABLE ORIGINE DU GASCON, par Sansas.. 24

THOMAS DE FOIX LESCUN, ÉVÊQUE DE TARBES, ET SON SUCCESSEUR MANAUD, — *Épitaphe de ce dernier*, par M. L. Deville. 31

SOUVENIR DE LA PESTE DE 1348, par Couaraze de Laa. 41

FRANÇOIS DE COURS, DIT PAULHIAC, par J. Noulens. 45

MISCELLANÉES : *Erreur de l'abbé Monlezun, à propos de Johannes de aulà ; — Seize mille lieues à travers l'Asie et l'Océanie*, par J. Noulens. 50

OPINION DE LA PRESSE SUR LES MAISONS HISTORIQUES DE GASCOGNE. 52, 199, 399

CORRESPONDANCE ; — *Lettres de MM. J. David et V. Lespy*. . . . 58

RELIQUES DE SAINT GAUDENS ET DE SAINT BERTRAND.. 60

QUELQUES NOTES SUR JEAN GUITON, MAIRE DE LA ROCHELLE, par Philippe Thamizey de Larroque. 61

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS, A AUCH ; — *De la décision du Jury*, par Victor Lavergne 105

MISCELLANÉES : *Hector de Beaulieu*, par J. L.. 108

LA VICOMTÉ ET LA COMMANDERIE DE COURS, par J. Noulens. . . . 120

ESSAI GÉOGRAPHIQUE, par L.-A. Lejosne. 124, 368, 470

CAUSERIES AGRICOLES ; — *Lettre* de M. Maurice Lespiault. 132

OBSERVATIONS SUR LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE DU QUERCY ET DU LIMOUSIN (A PROPOS D'UNE BROCHURE SUR LES DIVISIONS TERRITORIALES DU QUERCY), par Léon Lacabane, 1862. — Paris, Albert Hérold ; in-8°, 70 pages. — *Examen de M. Philippe Tamizey de Larroque* 137

Digitized by Google

Pages.

GRIMOARD, *Évêque de Comminges*. 140

CORRESPONDANCE : *Lettre* de M. de Laffore ; Réponse par J. Noulens. — *Lettre* de M. Béchade-Labarthe, membre de la Société française d'archéologie. 140

L'ILE DES FAISANS, — *Épisode des noces de Louis XIV*, par M. Samazeuilh. 163, 286, 356

QUELQUES MOTS EN FAVEUR DES COURSES DE TAUREAUX, par Riesbey. 188

MISCELLANÉES : *Les gentilshommes gascons dans l'émigration ; — Une page de l'Histoire du libre échange ; — Charles de Ribeyrolles ; — De l'Origine des émaux ; — Deux bizarres testaments ; — Faïences et Faïenceries du Sud-Ouest ; — Livres*, par J. Noulens. 190

POÉSIE, par J. Noulens. 202

LETTRE INÉDITE DE SALUSTE DU BARTAS A HENRI IV, par M. Philippe Tamizey de Larroque. 205

LE POÈTE D'ASTROS, par Cénac-Moncaut. 213, 346, 449

DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES EN CE QUI TOUCHE LES FEMMES, par M. Denis de Thezan. 230

LA LÉGENDE DE L'ENSEIGNE (*poésie*), par M. Goux. 235

SOCIÉTÉ DES MOULINS D'HENRI IV, par J. Noulens. 251

NOUVELLES RELIGIEUSES, par J. Noulens. 256

MISCELLANÉES : *Nécrologie ; — Deux mots à propos de la mort du maréchal comte d'Ornano ; — Deux promotions dans la Légion-d'Honneur ; — Les Archives du Sud-Ouest ; — La nouvelle langue télégraphique internationale*, par J. Noulens. 258

OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE D'ÉLÉONORE DE GUYENNE, par M. Philippe Tamizey de Larroque. 261, 309, 433

LE GASCON, AUTEUR DE LA GUIRLANDE DE JULIE, par H. Fournier. 270

A PROPOS DE LA BROCHURE DE M. NÉEL ; — *Haro sur le papier timbré*, par M. Jean-Louis. 281

LE CHATEAU DE LAPERCHE, par M. Béchade-Labarthe. 290

COURRIER DES ARTS, par J. Noulens. 294

EXPÉRIENCE DE MM. POUCHET, JOLY ET MUSSET, SUR LES SOMMETS DE LA MALADETTA. 296

MISCELLANÉES : *Statistique féodale ; — Nécrologie ; — Livres ; — Une Colonie grecque dans les landes de Gascogne ; — Écoles de dessin ; — De quelques origines fabuleuses ; — Découverte*

Digitized by Google

Pages.

archéologique; — Un bon mot de M. de Salvandy; — Le nouveau professeur d'anatomie comparée à la Faculté de Paris. . 298

CORRESPONDANCE. 305

POÉSIE *(sonnets)*, par M. Denis de Thezan. 307

O'GILVY ET SES CIRCULAIRES, par J. Noulens. 320

PHILOLOGIE ; — *Poupa, Gouyat, Maynat*, par X. 327

CATALOGUE DES ARCHIVES DE VIC-FÉZENSAC, par M. Philippe Tamizey de Larroque. 354

DEVISES DE QUELQUES ROIS, PRINCES, VILLES ET MAISONS DE NAVARRE, GUIENNE ET GASCOGNE, par J. Noulens. 378

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN; — *Séance du 9 Janvier 1864;* — Présidence de M. de Tréverret (Extrait du procès-verbal). 381

MISCELLANÉES : *Archéologie; — Réimpression des Commentaires de Montluc, par M. le baron de Ruble; — Sport; — Cours d'économie politique, à Pau; — Livres; — Statistique; — Découverte dans la grotte de Bruniquel; — Opéras nouveaux; — Rôle civilisateur de notre compatriote Laborde à Madagascar.* 384

TESTAMENT DE SALUSTE DU BARTHAS, par J.-F. Bladé. 392

POÉSIES *(Sentiment fraternel)*, par M. Denis de Thezan, — *(Pensées errantes)*, par J. Noulens. 402

UNE PROMOTION DANS LA LÉGION-D'HONNEUR, par J. Noulens. . . 404

MÉMOIRE SUR LES LIEUX CORRESPONDANT AUX TROIS STATIONS INDIQUÉES DANS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN, par A. Curie-Seimbres. . 405

PIERRE ET BIDON DE BAULAT, *Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, par J. Noulens 418

A PROPOS DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE DE BORDEAUX, par J. Noulens. 477

A Madame la Comtesse de Galard, née de Marignan; — L'OISEAU BLANC, RÉCIT TIRÉ DE LA LÉGENDE DORÉE DE LONGFELLOW *(poésie)*, par Al. Ducos Du Hauron. 479

BIBLIOGRAPHIE NOBILIAIRE DE L'AN DE GRACE 1863, par M. Denis de Thezan. 484

EXAMEN CRITIQUE DE LA VERSIFICATION FRANÇAISE, CLASSIQUE ET ROMANTIQUE, *de M. Abel Ducondut*, par M. Philippe Tamizey de Larroque. 490

MISCELLANÉES : *Nouvelles découvertes de M. Lartet; — A propos*

Digitized by Google

Pages.

des semis de boutons de vignes; — M. Corta, député des Landes, envoyé de France au Mexique; — Falsification des poids monétiformes; — Sport; — Cérémonial de donation à l'abbaye de la Grand'Selve; — Mœurs de la Gorge-Bleue; — Un Corsaire confédéré dans la Gironde. 494

MÉMOIRE SUR LE COMTÉ DE RODEZ, LES VICOMTÉS DE CREYSSEL, CARLAT, MURAT, ET AUTRES FIEFS, JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE LA MAISON D'ARMAGNAC, par M. J.-F. Bladé. 501, 570

MOLIÈRE EN AQUITAINE, par M. Léon Desretz. 510

ARNAUD DE BAULAT, ÈS GUERRES DE GASCOGNE, par M. J. Noulens. 517

LE CHATEAU DE LESPERON *(Landes)*, par M. Roger-Gaillart. . . . 522

LETTRE A M. LOUIS MEYRANX, PRÊTRE DU DIOCÈSE D'AIRE, par M. le vicomte de Corneillan. 529

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE, par MM. Philippe Tamizey de Larroque et Noulens. 542, 544

OURAGAN DU 6 JUIN, par MM. M. L. et Charles de Trenquelléon. . 546

MISCELLANÉES, par M. J. Noulens 550

LETTRE DE M. GUILLON. 558

OU ALLONS-NOUS! *(poésie)*, par M. Denis de Thezan. 559

HISTOIRE ET DESCRIPTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BORDEAUX, par M. Gergerès; — examen de M. Philippe Tamizey de Larroque. 561

DES CAVERNES A OSSEMENTS FOSSILES, par M. Ernest D'Aufries. . 577

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE PAU, par M. le Dr Gourdon. . . 594

LETTRE A MONSIEUR DENIS DE THEZAN, par M. J. Noulens. . . . 602

MISCELLANÉES, par M. J. Noulens. 607

LISTE DES COLLABORATEURS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google